



Communauté de Communes du Pays du Coquelicot

Plan Local d'Urbanisme intercommunal Dossier d'approbation



Rapport de présentation Diagnostic territorial et Etat Initial de l'Environnement

«Vu pour être annexé à la délibération du 10/12/2018 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.»

Fait à Albert,
Le Président,

ARRÊTÉ LE : 09/10/2017 PUIS LE : 19/02/2018
APPROUVÉ LE : 10/12/2018

Etude réalisée par :



Agence Hauts-de-France (siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
Tél. 03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 64 05 01

ES
Eneis Conseil

Agence Val-de-Loire
Zone Ecoparc
Rue des Petites Granges
49400 Saumur
Tél. 02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Evreux
Parc d'Activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil-Evreux
Tél. 02 32 32 99 12

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1^{er}
76600 Le Havre
Tél. 02 35 46 55 08

Tome 1 : Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement

TABLE DES MATIERES

1. DIAGNOSTIC	4
1.1 LA PRESENTATION DU TERRITOIRE	4
1.1.1 Généralités	4
1.1.2 Histoire	8
1.1.3 la structuration de l'intercommunalité	21
1.2 LE DIAGNOSTIC DEMOGRAPHIQUE	25
1.3 LE PARC DE LOGEMENTS	38
1.4 DIAGNOSTIC ECONOMIQUE	76
1.4.1. Cadrage à l'échelle du Grand Amiénois	76
1.4.2. Etat des lieux de l'emploi et de la population active	87
1.4.3. Les grands projets régionaux ou départementaux	95
1.4.4. Les grands secteurs d'activité et typologie des entreprises	104
1.4.5. L'Aéronautique	115
1.4.6. Les autres activités industrielles	124
1.4.7. les zones d'activités du pays du coquelicot	130
1.4.8. L'éolien	147
1.4.9. Le commerce et l'artisanat	153
1.5 LES EQUIPEMENTS	175
1.5.1. Organisation du territoire	175
1.5.2. Les équipements intercommunaux	180
1.5.3. Les équipements communaux	181
1.5.4. Les équipements scolaires	185
1.5.5. Les équipements et services de santé	193
1.5.6. Les services détaillés commune par commune, pour les mieux équipées	196
1.5.7. La sécurité incendie	199
1.6 MOBILITE	201
1.6.1. La mobilité des personnes	201
1.6.2. La mobilité des marchandises	275
2. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	276
2.1. LES DOCUMENTS CADRES	276
2.1.1. LE SDAGE Artois-Picardie 2016-2021	276
2.1.2. Les SAGE de l'Authie, de la Haute Somme et de la Somme Aval et cours d'eau côtiers	284
2.1.3. LE SRCE	289
2.1.4. LE SRCAE	290
2.1.5. Le SCoT du Grand Amiénois	292
2.1.6. Le Plan Climat Energie Territoire	300
2.1.8. Les PPRi	301
2.2. TOPOGRAPHIE	303
2.3. GEOLOGIE	308
2.4. LA RESSOURCE EN EAU	315
2.4.1. L'eau souterraine	315
2.4.2. L'eau superficielle	344
2.5. LE PATRIMOINE NATUREL ET LA BIODIVERSITE	369
2.5.1. Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique	369
2.5.2. Les Sites Natura 2000	385
2.5.3. Les Espaces Naturels Sensibles	392
2.5.4. Les sites en gestion du Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie	398
2.5.5. Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux	404
2.5.6. Schéma Régional de Cohérence Ecologique	404
2.5.7. La fragmentation des espaces naturels	406
2.6. LES RISQUES NATURELS	410
2.6.1. Les inondations / ruissellements	410
2.6.2. L'érosion des sols	427

2.6.3.	<i>Les mouvements de terrains</i>	432
2.6.4.	<i>Le risque sismique</i>	438
2.6.5.	<i>Le risque de foudroiement</i>	439
2.7.	LES RISQUES INDUSTRIELS, LES POLLUTIONS ET NUISANCES	440
2.7.1.	<i>Les risques industriels et technologiques</i>	440
2.7.2.	<i>La pollution des sols</i>	443
2.7.3.	<i>Les nuisances sonores</i>	448
2.7.4.	<i>Qualité de l'air</i>	452
2.7.5.	<i>Vents dominants</i>	454
2.7.6.	<i>La gestion des déchets</i>	455
2.7.7.	<i>Production de déchets dangereux</i>	456
2.8.	LE CONTEXTE ENERGETIQUE ET LE CLIMAT.....	459
2.8.1.	<i>Bilan énergétique</i>	459
2.8.3.	<i>Consommation d'énergie</i>	460
2.8.4.	<i>Production d'énergie</i>	463
2.8.5.	<i>Zoom sur le Schéma Régional Eolien</i>	465
2.8.6.	<i>Zoom sur le potentiel géothermique</i>	470
2.8.7.	<i>Le climat et les émissions de gaz à effet de serre</i>	471

1. DIAGNOSTIC

1.1 LA PRESENTATION DU TERRITOIRE

1.1.1 Généralités

La Communauté de Communes du Pays du Coquelicot est une intercommunalité de 46 400 ha (464 km²) située au Nord-Est du Département de la Somme dans la Région Picardie.

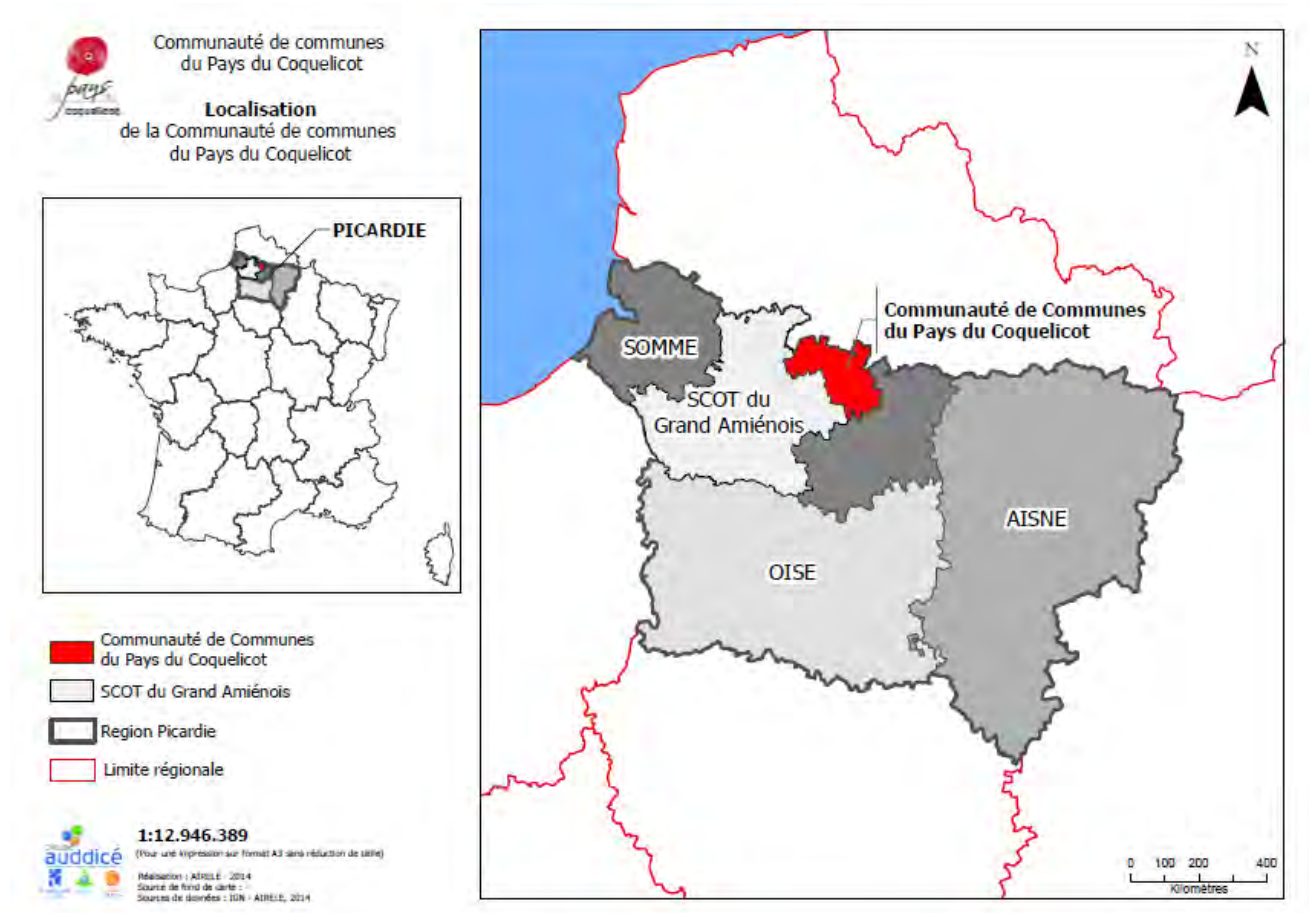


Illustration 1 : Localisation de la CCPC

La Communauté de Communes du Pays du Coquelicot est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

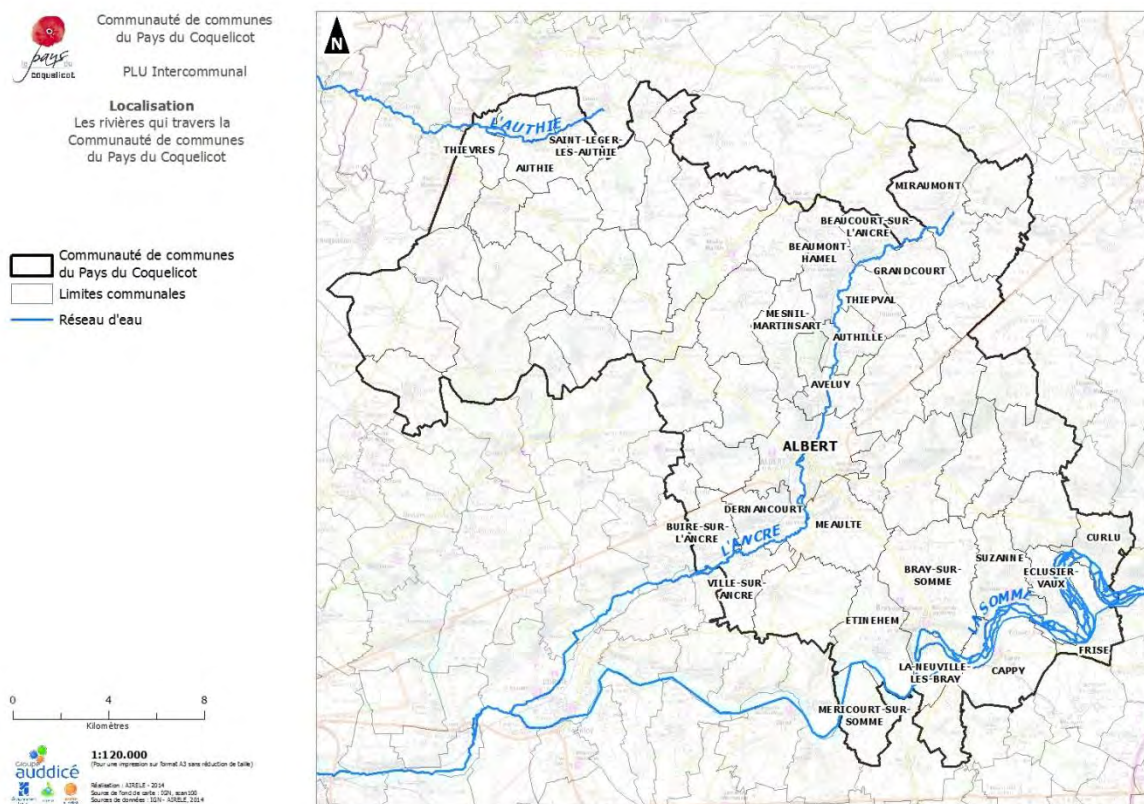
Cette structure regroupe 66 des communes :

1. Acheux-en-Amiénois	24. Courcellette	47. Méaulte
2. Albert	25. Courcelles-au-Bois	48. Mesnil-Martinsart
3. Arquèves	26. Curlu	49. Millencourt
4. Auchonvillers	27. Dernancourt	50. Miraumont
5. Authie	28. Éclusier-Vaux	51. Montauban
6. Authuille	29. Englebelmer	52. Morlancourt
7. Aveluy	30. Étinehem-Méricourt	53. Ovillers-la-Boisselle
8. Bayencourt	31. Forceville	54. Pozières
9. Bazentin	32. Fricourt	55. Puchevillers
10. Beaucourt-sur-l'Ancre	33. Frise	56. Pys
11. Beaumont-Hamel	34. Grandcourt	57. Raincheval
12. Bécordel-Bécourt	35. Harponville	58. Saint-Léger-lès-Authie
13. Bertrancourt	36. Hédauville	59. Senlis-le-Sec
14. Bouzincourt	37. Hérissart	60. Suzanne
15. Bray-sur-Somme	38. Irlès	61. Thiepval
16. Buire-sur-l'Ancre	39. La Neuville-lès-Bray	62. Thièvres
17. Bus-lès-Artois	40. Laviéville	63. Toutencourt
18. Cappy	41. Léalvillers	64. Varennes
19. Carnoy	42. Louvencourt	65. Vauchelles-lès-Authie
20. Chuignolles	43. Mailly-Maillet	66. Ville-sur-Ancre
21. Coigneux	44. Mametz	
22. Colincamps	45. Maricourt	
23. Contalmaison	46. Marieux	

L'intercommunalité totalise une population de 28 499 habitants en 2014 (INSEE). Il s'agit d'un territoire rural avec une moyenne de 431 habitants par commune et une densité de 61 habitants par km².

La commune la plus peuplée de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot est Albert, avec une population de 10 064 habitants (2014). C'est la troisième ville de la Somme en ce qui concerne la population et c'est également le siège de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot.

Les rivières Somme, Ancre et Authie traversent la Communauté de Communes.



Carte des rivières

La Somme traverse le département de l'Aisne et de la Somme : donnant son nom à ce dernier. Les communes Cappy, Curlu, Bray-sur-Somme, Eclusier-Vaux, Etinehem, Frise, La-Neuville-les-Bray, Méricourt-sur-Somme et Suzanne sont traversées par la Somme.

L'Ancre traverse le nord du département de la Somme et le Pas-de-Calais. C'est un des affluents de la Somme. L'Ancre traverse la ville d'Albert et les villages Authuille, Aveluy, Beaucourt-sur-l'Ancre, Buire-sur-l'Ancre, Beaumont-Hamel, Dernancourt, Grandcourt, Méaulte, Mesnil-Martinsart, Miraumont, Thiepval et Ville sur Ancre.

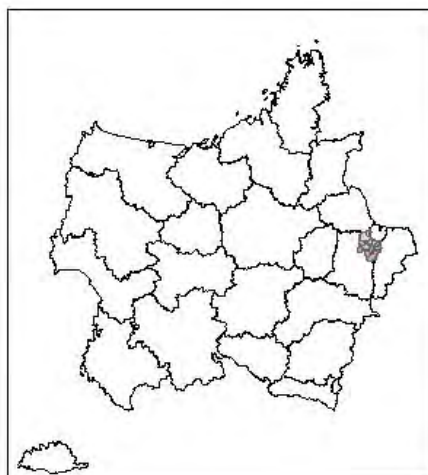
L'Authie traverse trois villages : Authie, Saint Léger les Authie et Thièvres, qui se trouvent au nord de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot.

La Communauté de Communes du Pays du Coquelicot est membre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Amiénois.



Communauté de communes
du Pays du Coquelicot

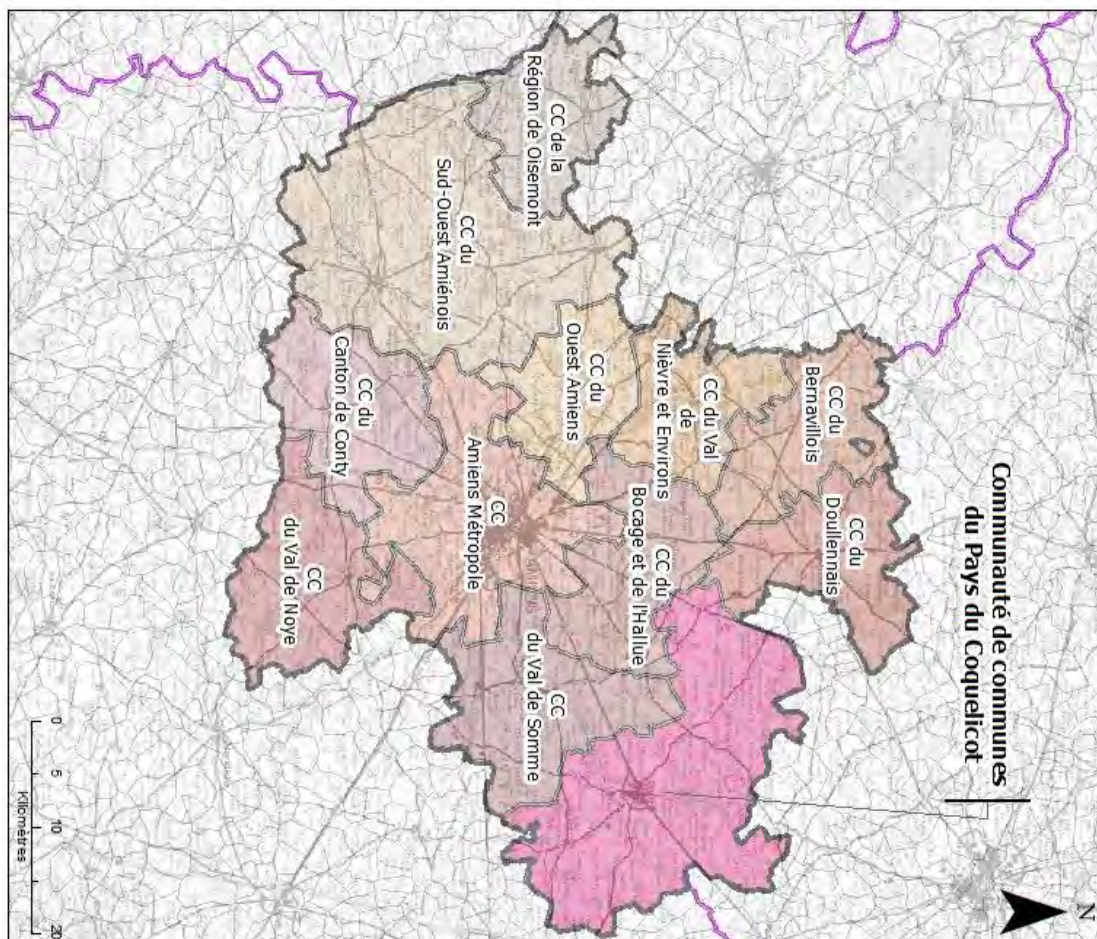
Localisation
de la Communauté de communes
du Pays du Coquelicot dans le cadre
du SCOT du Grand Amiénois



- SCOT du Grand Amiénois
- Limites communales
- Limites de EPCI
- Limite régionale



1:14.598.316
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
Rédaction : AISELE - 2014
Sources de l'ord de carte : IGN, 2014
Sources de données : IGN - AISELE, 2014



SCoT du Grand Amiénois – Noms des intercommunalités avant fusion du 01/01/2017

1.1.2 Histoire

Ce résumé historique s'inspire directement de l'*Atlas de Paysage de la Somme* par Bertrand LE BOUDEC et Hélène IZEMBART, pour la Direction Régionale de l'Environnement de Picardie, sorti en 2007 ; du *Portait du Pays du Coquelicot* édité par l'ADUGA en 2011 ; du magazine : *Sites de la Première Guerre mondiale, le Guide*, publié par le Conseil Général de la Somme ; du dépliant de la communauté de communes sur le centenaire de la première guerre mondiale : *Pays du coquelicot/le temps de l'histoire/le temps du souvenir/programme 2014*.

1) *La préhistoire dans la Somme*

La vallée de la Somme est habitée de longue date. Dès la préhistoire, la chasse et la pêche se sont développées dans cette région et l'outillage s'y est perfectionné. La présence de l'homme y est attestée par la découverte de nombreux outils taillés. Ces peuplades vivaient **sur les plateaux, mais surtout près des rivières, là où l'eau et le silex étaient abondants**. Vers le milieu du Vème millénaire avant notre ère, la Somme était déjà cultivée par les **premiers agriculteurs venus d'Europe centrale**. L'arrivée de l'agriculture et de l'élevage entraîne une augmentation de la population et la sédentarisation de cette dernière. Les premiers paysans cultivaient principalement des céréales sur les plateaux de limon qui étaient faciles à travailler et réservaient les fonds de vallée humides pour l'élevage.

L'arrivée des Chasséo-campigniens venus du sud, vers 3000 ans avant J.C, entraîna la première transformation des paysages de la Somme. En effet, ses tribus ont commencé à défricher de **façon systématique les espaces boisés pour développer l'agriculture**, ce qui conduit à une augmentation de la population et à l'implantation de villages. Ces villages de forme circulaire ont été installés sur des sites stratégiques faciles à défendre, mais aussi sur les plateaux et dans les fonds de vallée. Ils sont attestés par la présence de nombreuses nécropoles et de lieux de culte. **L'apparition** du métal entre -2200 et -2000 avant J.C, va marquer un changement important pour la morphologie du paysage de la région, le défrichement se généralise et les échanges commerciaux se développent. La Somme est utilisée comme voie de commerce permettant de relier cette région à d'autres, notamment en ce qui concerne le commerce de l'étain. A cette époque se développe également de grands domaines agricoles qui doivent **d'ores et déjà palier à la sécheresse des plateaux**.

2) *Aux temps des Gaulois*

En 250 avant notre ère, débute la présence gauloise dans la Somme. Organisée en tribus, celles-ci occupent chacune une partie du territoire. Les Ambiens (tribus belge du nord de la Gaule) **sont regroupés dans la vallée de la Somme, autour d'une ville déjà importante**, Samarobriva (Amiens), signifiant littéralement Pont sur Somme. Les Gaulois, comme leurs prédécesseurs, utilisaient les défenses naturelles du territoire pour se fabriquer des retranchements, de vastes refuges pour les populations et des places fortes. On dénombre plus d'une demi-douzaine de sites supposés être d'anciennes oppida dans la Somme. Ils sont principalement situés le long du fleuve. Etablis sur des promontoires, ils sont protégés par un escarpement sur au moins un de leurs côtés. D'abord pris pour des camps romains, du fait de l'ampleur des travaux de terrassement qu'ils ont nécessité, leur origine précise reste encore aujourd'hui incertaine. Sur le territoire de la Communauté de Communes, il existe des traces de ces fortifications sur la commune de Méricourt-sur-Somme notamment. D'autre part, le paysage évolue également **sous l'impulsion des Gaulois, grands défricheurs, qui le transforment en un vaste openfield**. On note de plus la présence d'un réseau assez perfectionné de chemins, qui ont permis l'avancé rapide des troupes romaines.

3) *De la bataille d'Alésia à la fin de l'empire romain*

Les Romains ont occupé le territoire de la Somme pendant cinq siècles, ce qui a laissé une empreinte indélébile dans le paysage. Ils ont en effet mis en place un réseau de voies de **communication, toujours emprunté de nos jours. C'est le cas de la D11, qui traverse** Puchevillers et qui permettait de relier Arras à Amiens. Quand cette route arrive à Amiens, elle s'inscrit dans le réseau étoilé existant, si caractéristique d'un réseau de voies antiques. Les romains ont de même mis en place une organisation administrative et fiscale : le territoire est divisé en provinces et en civitas. **Au cœur de la Belgica, la Civitas Ambianorum a pour chef-lieu Amiens, la seule et unique ville picarde d'origine gauloise.** Toutes les autres villes de la région ont été construites sur des sites vierges, loin des anciennes oppida gauloises. C'est le cas de Saint Quentin, Soissons, Senlis et Beauvais.

Dans la Somme, la paix romaine se traduira par une extraordinaire densité **d'exploitations agricoles.** Ces exploitations se sont multipliées. De forme géométrique, elles atteignaient de grandes tailles et abritaient des centaines de personnes. En règle générale, dans la Somme, **la présence d'eau était souvent déterminante pour l'implantation de l'habitat.** Les Romains privilégiaient donc les rebords de vallée, proches à la fois des rivières et des grandes terres à blé. **Cependant, les besoins de l'armée romaine vont pousser les fermes à se répandre sur l'ensemble des plateaux fertiles, malgré la nécessité d'y creuser des puits profonds.**

Entre 175 et 275, commence les invasions germaniques et franques, la ville d'Amiens sera mis à sac et incendié. En 276, Amiens se dote de nouvelles enceintes : remparts et camps militaires légers. En 407, les Francs saccagent une nouvelle fois Amiens. Au milieu du III^{ème} siècle, la plupart des fermes, villages et villes de la Somme sont ruinés ou endommagés par les nombreuses invasions barbares. Cela entraîne l'abandon de nombreux villages, qui se regroupent pour en former de nouveaux. On assiste à cette époque à une diminution de la **population, ce qui a pour effet le délaissement des terres agricoles, l'enfrichement de** ses dernières et la réapparition des forêts. D'autre part, le territoire affaibli, s'organise autour des villes, pour assurer sa sécurité. Les plus riches s'installent sur les plateaux, où les agriculteurs forment des communautés instaurant les bases d'une emprise aristocratique sur la paysannerie locale.

La conquête de la Gaule par les Francs de 481 à 985, entraîne un net recul des échanges économiques, mais un tissu urbain subsiste dans la Somme. De petits centres se développent, le long des rivières, sur les clairières des plateaux ou sur la trace de gros villages gaulois, comme le village de Cappy.

Suite à ses temps belliqueux, **naissent les premières abbayes avec l'arrivée du** Christianisme. Elles sont fortifiées, et leur influence se fait de plus en plus sentir. Il **s'agit d'immenses propriétés, qui s'étendent au grès des défrichements.** Cependant l'agriculture y reste relativement primitive du fait de l'absence de fer.

4) *La Somme au Moyen Age*

Les invasions normandes au IX^{ème} siècle, ont ravagé la Somme, les villages sont saccagés et incendiés. Cependant, les nouveaux occupants apportent avec eux du fer, **nécessaire à l'amélioration de l'outillage agricole, des mécanismes des moulins et des premiers métiers à tisser**. A cette époque, le territoire est morcelé en fiefs. Des mottes féodales apparaissent autour desquels se forment des villages. C'est au cours de cette période que s'est façonnée la Picardie : des villages y sont nés là où nous les voyons encore aujourd'hui. Les villages regroupent l'essentiel des chaumières et des granges en torchis, lesquels sont dominés par une église, voir un château. **Certains villages sont même dotés d'un hospice ou d'un presbytère**. Les villages sont ceinturés par des jardins et des vergers, fermés par une haie bocagère.

La Somme connaît alors une période de calme relatif et de croissance démographique. C'est le **début de l'usage de l'assolement triennal** : cela signifie la suppression des clôtures, des haies et transforme le paysage en openfields. Cela est renforcé par **l'usage de la charrue** qui fait évoluer le parcellaire, qui se retrouve découpé en lanières.

Vers l'an 1100, apparition du mot « picard » qui viendrait du mot piocher, pour désigner ce territoire sans cesse labouré.

A partir du XI^{ème} siècle, les villes s'animent, les échanges commerciaux se multiplient, en particulier avec les Flandres. Cependant la population urbaine reste modeste, cela est principalement dû à **l'existence d'un lien fort entre les villes et le monde agricole** : en effet, des potagers et des champs sont inclus dans l'espace intramuros.

L'édification de la cathédrale d'Amiens, réalisée en 50 ans seulement, traduit une période de prospérité agricole des campagnes alentours, témoigne de la richesse et de l'importance de la population. D'autre part, **le textile, importé d'Angleterre, est introduit** en Picardie à la fin du XI^{ème} siècle, entraînant la prospérité de villes comme Amiens **ainsi qu'une intense activité sur tout le territoire**. Le nombre de moulins augmente. Au bord de la Somme et de ses affluents, on cultive la guède ou pastel des teinturiers, qui permettait de colorer le tissu. **Amiens devient un des grands centres européens de teinture et d'apprêt** pour les étoffes.

Au XII^{ème} siècle Bray-sur-Somme et Cappy se dotent d'une charte communale, qui précise les libertés communales. En effet, la paix et la renaissance du commerce, conduisent les villes à vouloir s'affranchir du Roi et de l'Eglise en demandant l'exercice de libertés communales. Au prix d'affrontements souvent violents, elles obtiennent des chartes leur permettant de **s'administrer** de manière autonome. Ils y définissent l'impôt à payer et les corvées à entreprendre. Pour symboliser leurs autonomies, ses villes font souvent construire des beffrois.

Du XIV^{ème} au XV^{ème} siècle, la Guerre de Cent ans a dépeuplé la France, détruit des villes et effacé des routes. Elle a vu les Français, les Bourguignons et les Anglais se disputer le territoire de la Somme entraînant le pillage des villes et villages, la ruine des bâtiments, la désorganisation des cultures et des échanges économiques.

Par la suite la Picardie, qui était à l'époque scindée en plusieurs entités, devient un territoire frontière. Elle sera déchirée par les guerres de religion, puis par les guerres contre **l'Espagne, qui marque l'apparition des premiers souterrains**. Ce n'est qu'au XVIII^{ème} siècle que, le territoire perdra sa situation peu enviable de territoire frontière grâce de nouvelles annexions qui repousseront la frontière plus au Nord.

5) *L'époque moderne*

Durant la renaissance, les communications sont difficiles en Picardie. Chaque région vit en relative autarcie. On s'approvisionne dans les foires annuelles ou bisannuelles que le roi autorise. On cultive alors de la vigne dans la Somme et comme les routes sont mal entretenues, le commerce se fait par voie fluviale.

A partir de la fin du XV^{ème} siècle, les villes d'Amiens et d'Abbeville accueillent plusieurs milliers d'artisans du textile, car cette industrie est en plein essor. Sous l'impulsion de Colbert, la culture du lin et du chanvre se répand. La guède en revanche est abandonnée du fait de la concurrence d'autres plantes tinctoriales. Les échanges de matières premières et de produits finis mettent la Somme en relation avec le monde entier. La Somme produit, au XVIII^{ème} siècle, plus de 60 types d'étoffes. Au même moment, le commerce des céréales prend une importance européenne. Les récoltes locales sont vendues à la région de Paris par le biais du marché de Roye, puis réexpédiées en Espagne et aux Pays Bas. Cependant le carcan moyenâgeux freine les progrès agricoles.

A cette époque, l'état marécageux des vallées, qui est dû à l'action de l'homme, s'avère malsain. **Les grands propriétaires fonciers entreprennent d'importants travaux d'assèchement** des marais qui sont transformés en pâtures ou cultures. Enfin, l'amélioration du réseau routier facilite les échanges et le développement du commerce. Le réseau médiéval, peu fiable **est remplacé par une série de routes au tracé fixe, élargies, plantées d'arbres, empierrées et bordées de fossé.**

D'autre part, l'organisation administrative de l'Ancien Régime divisait le territoire en généralités, circonscriptions financières et judiciaires, elles-mêmes partagés en subdélégations, puis en seigneurie. Trop complexe, elle faisait l'objet de vives critiques. A la suite de la révolution de 1789, les départements français sont créés. Le découpage de la Somme est conçu autour d'Amiens. Il correspond globalement au bassin versant de la Somme et au cœur de l'ancienne province de Picardie. Le détail du tracé des districts et des cantons met en évidence les **luttons qui ont fait rage entre les groupes de pressions locaux. L'Authie marque globalement la limite entre la Somme et le Pas-de-Calais, mais des enclaves existent.**

6) *Le siècle des révolutions*

En dépit de son caractère à dominante rurale, le département de la Somme a été **bouleversé par le siècle de l'industrie.** Le développement des transports avec la **canalisation du fleuve terminée en 1835, l'amélioration des routes et l'extensions de voies de chemins de fer, a permis l'usage et la diffusion** de techniques nouvelles, qui ont profondément modifié le territoire. Cela a également permis une intensification des échanges.

Le projet d'une voie d'eau entre la Manche et Paris était envisagé depuis le milieu du XVIII^{ème} siècle. La réalisation du **canal a permis au département d'exporter ses récoltes et d'importer du charbon et des engrais.** Cependant, très vite la navigation sur la Somme sera rendu impossible à cause de l'ensablement de la baie.

A la fin du XIX^{ème} siècle, aucun point de Picardie n'est situé à plus de 10km d'une voie ferrée et dès 1857, le trafic ferré dépasse le trafic fluvial. Le réseau viaire s'améliore également, permettant de désenclaver la majeure partie du département. En effet, en 1836, la loi sur les chemins vicinaux conduit à l'empierrement et l'entretien de plusieurs centaines de kilomètres de voiries secondaires.

Ce nouveau réseau de transports attire des industries qui trouvent dans la Somme un **bassin d'emploi idéalement situé à mi-chemin** entre les pays anglo-saxons et Paris.

La révolution agricole longtemps retardée par les crises successives, la difficulté des échanges et le morcellement du parcellaire, **s'effectue enfin**. A l'époque, l'assolement triennal est toujours pratiqué et la tradition de polyculture reste générale, même si la culture céréalière domine. La première innovation consiste en **l'adoption des prairies artificielles** (culture de la luzerne, de la minette, du trèfle et du sainfoin), permettant l'implantation du bétail sur des sols naturellement secs des plateaux de la Somme. **Cela va permettre à l'activité d'élevage de se développer**. La seconde innovation est **l'apparition de la betterave**, qui bouleverse à partir du 1^{er} empire, une grande partie des paysages du département : les bois sont défrichés ; la culture du lin, du chanvre et de l'œillet sont abandonnées ; les jachères disparaissent et l'utilisation des engrais pour l'amendement des sols se généralise (apparition des premiers engrais chimiques en 1873). Le transport des engrais sera d'ailleurs un des facteurs déclencheurs de la réfection des chemins et de l'ouverture des voies ferrées.

L'invention de nouveaux outils agricoles participe également à cette révolution du paysage rural de la Somme (ex : la herse articulée).

Durant cette période la population augmente, surtout dans les villes, cependant le département reste rural. La structure urbaine est encore médiévale, la plupart des villes sont enserrées derrière de fortifications, héritage de sept siècles de guerre. Fortifications qu'elles vont peu à peu réaménager en boulevards et promenades plantées.

L'implantation de sucreries à la fin du XIX^{ème} siècle, attire la main d'œuvre dans le département. L'exploitation de la tourbe prend également un nouvel essor. D'autre part la mécanisation bouleverse le territoire, permettant la création d'usines dans les villes et villages. Cependant l'exode rural dans la seconde partie du XIX^{ème} siècle, poussera les activités à se regrouper, formant des pôles d'emploi attractifs.

La guerre de 1870 fera d'importants dégâts : la ville d'Albert sera partiellement détruite. En effet, la Picardie faisait partie de la zone de combat de l'armée du Nord, les Français et les Prussiens se battant pour la prise d'Amiens.

7) Le vieux continent s'enflamme : la Grande Guerre

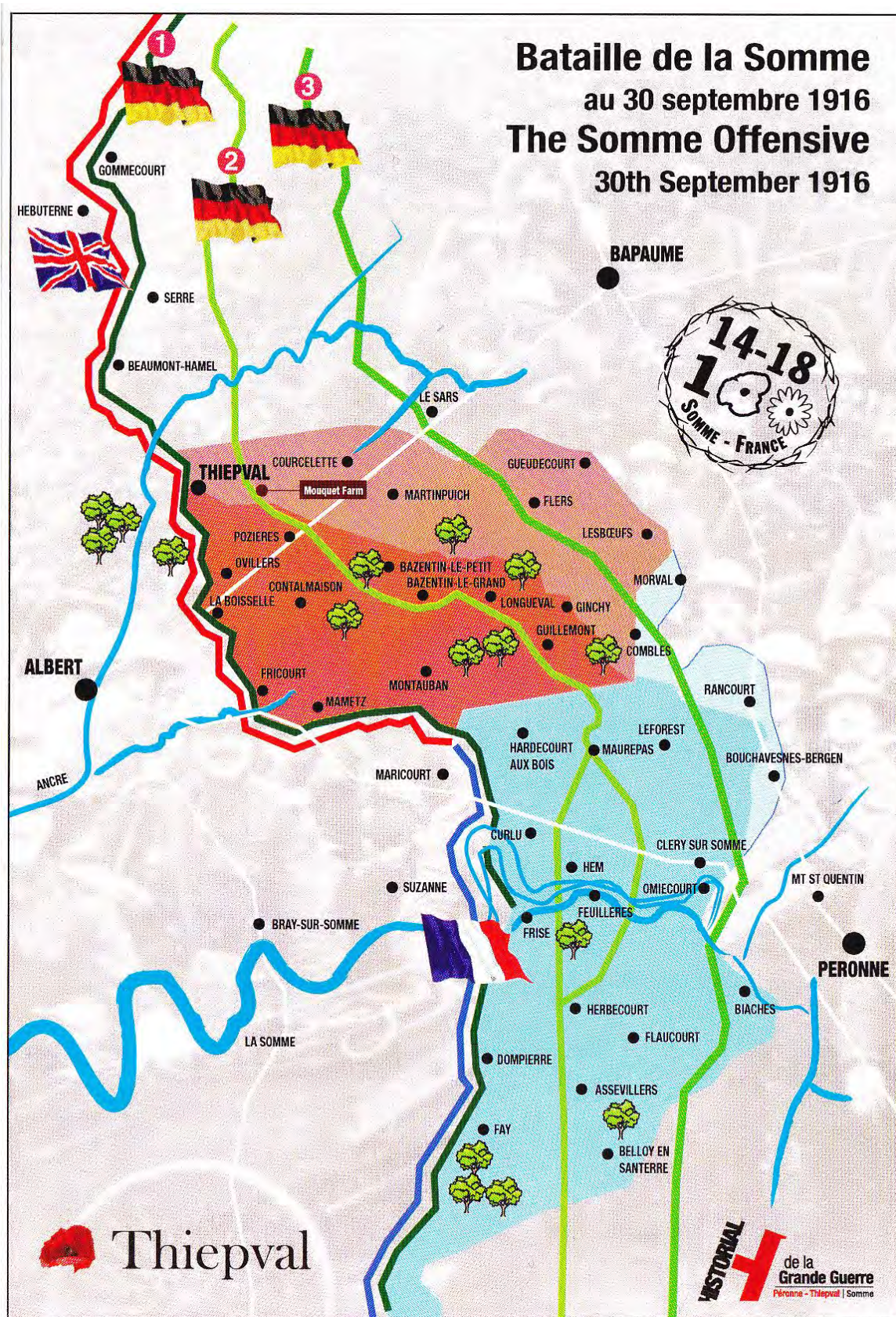
Le nom de la Somme est indissociable de la 1^{ère} guerre mondiale. Tous les paysages localisés à l'est du département ont été bouleversés par ces quatre années de conflits. En effet partout sur le territoire de la communauté de communes du Pays du Coquelicot, le souvenir de la grande guerre est visible et rappelle au visiteur la violence de la bataille de la Somme. Ces épisodes ont longtemps marqué les hommes et les paysages (trou de mine de La Boisselle, Mémorial Terre-Neuvien de Beaumont-Hamel, Mémorial Franco-Britannique de Thiepval). À travers son nom, le territoire rend hommage à la « fleur du souvenir » de Mc Crae.

En 1915, le lieutenant-colonel Mc Crae, un médecin militaire canadien, écrit un célèbre poème intitulé « In Flanders Fields », à la suite de la mort de son ami tué par un obus allemand à Ypres, enterré dans une tombe de fortune marquée d'une simple croix de bois, où les coquelicots sauvages poussent entre les rangées de tombes. Ce Poème est devenu le symbole du sacrifice des soldats pendant la Première Guerre Mondiale. Depuis, pour les britanniques, le coquelicot symbolise le souvenir à la mémoire des soldats mort à la guerre.

« Au champ d'honneur, les coquelicots
Sont parsemés de lot en lot
Auprès des croix ; et dans l'espace
Les alouettes devenues lasses
Mêlent leurs chants au sifflement
Des obusiers.
Nous sommes morts,
Nous qui songions la veille encor '
A nos parents, à nos amis,
C'est nous qui reposons ici,
Au champ d'honneur.
A vous jeunes désabusés,
A vous de porter l'oriflamme
Et de garder au fond de l'âme
Le goût de vivre en liberté.
Accepter le défi, sinon
Les coquelicots se faneront
Au champ d'honneur. »

Poème de Mc Crae, 1915





Positions des belligérants le 30 septembre 1916

En 1914, l'armée allemande arrive en Picardie et le 31 août 1914, elle s'empare d'Amiens, qu'elle abandonnera 8 jours plus tard. Du 20 au 30 septembre, se déroulent les combats de la 1^{ère} bataille de la Somme lors de « la course à la mer ». A partir d'octobre, après quatre mois de guerre de mouvement, la perspective d'une solution rapide s'éloigne, le front se stabilise **pour passer l'hiver. C'est le début de la guerre des tranchées.** A l'époque, le front de la Somme est tenu par l'armée française, selon une ligne Nord-Sud, passant devant les villages de Beaumont-Hamel, Thiepval, La Boisselle, Fricourt, Maricourt, Curlu ; Les allemands occupant les lignes de crête qui surplombent les vallées de l'Ancre et de la Somme. Chaque armée creuse ses lignes de tranchées et de communication, ses abris souterrains, construit ses défenses de surface. Autour de Thiepval par exemple, le réseau souterrain atteindra par endroits douze mètres de profondeur.

En 1915, dans la Somme, il n'y a pas d'offensive majeure, mais des raids, des coups de main et la guerre des mines. Les britanniques et les armées du Commonwealth relèvent les français au début de cette même année.

En 1916, le département de la Somme est devenu un espace international, point de rencontre d'une vingtaine de nationalités venues combattre ou travailler autour des trois empires belligérants : La France, L'Allemagne et la Grande-Bretagne. La spécificité de la Somme, à l'inverse du duel franco-allemand de Verdun qui eut lieu la même année, est qu'elle fut le **symbole d'une guerre internationale. Cette bataille reste un stigmate pour les nations** du Commonwealth, **comme c'est le cas de la bataille de Verdun pour les Français.** Trois millions de soldats s'affrontèrent sur un front de 45 kilomètres.

« La fournaise de Verdun » obligera les alliés à changer de stratégie. En effet, le front de la Somme sera marqué par la jonction des troupes Britanniques et Françaises au-dessus de la Somme. Les britanniques tenaient le front au nord jusqu'à Maricourt, tandis que les Français, à cheval sur la vallée de la Somme, tenaient le sud. Cependant, les Allemands **s'attendaient à une offensive massive au nord de la Somme** et avaient donc eu le temps de fortifier leurs positions : compensant leur handicap numérique par une utilisation bien pensée de la topographie. La stabilisation du front dans l'attente de l'offensive, entraîne la création de véritables villes provisoires. La bataille commence le 24 juin par une **préparation d'artillerie, qui a pour objectif d'affaiblir au maximum les lignes adverses, malheureusement pour les alliés c'est un échec.** Le but de cette offensive, était de **couper les lignes de communications allemandes, concentrées autour de l'axe Bapaume-Cambrai.** L'affrontement, longuement préparé de part et d'autre, mettra en présence plus d'un million d'hommes. Les combats débiteront le 1^{er} juillet, malgré des conditions météorologiques désastreuses. Les premiers objectifs seront atteints côté français, mais **l'échec sera catastrophique sur le secteur britannique** : qui correspond en grande partie au territoire du souvenir de la communauté de communes du pays du Coquelicot. Les pertes au soir du 1^{er} **juillet s'élèvent du côté britannique à 20 000 tués et 58 000 blessés. L'offensive devra être suspendue et les britanniques n'atteindront leurs objectifs qu'à l'automne sans parvenir pour autant à percer le front.** L'offensive de la Somme sera arrêtée du fait des pluies torrentielles de la fin de l'année. La bataille de la Somme fera 1,2 millions de victimes, toutes nationalités confondues.

En 1917, les batailles se succèdent, le front occidental est marqué par la tragique offensive française du Chemin des Dames, la Bataille de Passchendaele ou 3^{ème} bataille d'Ypres, la Bataille de Cambrai, et la 1^{ère} opération blindée britannique de grande envergure (381 chars). Le secteur de la communauté de communes du Pays du Coquelicot redevient relativement calme. A partir du 16 mars, commence la destruction des villages par les Allemands avant leur retraite volontaire sur la ligne de fortification Hindenburg allant de Lens à Soissons.

En avril, les Etats-Unis entre en guerre aux côtés des Alliés.

En 1918, les troupes allemandes reçoivent le soutien des divisions dégagées des opérations sur le front russe après le traité germano-russe de Brest-Litovsk. La Seconde bataille de la Somme **sera l'ultime offensive allemande.** Le 21 mars, les tranchées britanniques sont bombardées et

gazées ; prises par surprise, les lignes de défense s'effondrent, la 5^{ème} armée bat en retraite. Les allemands progressent rapidement mais le 28 mars, les alliés parviennent à ralentir leur **avancée à l'Est d'Amiens, notamment grâce aux Australiens qui stoppent l'offensive à Villers-Bretonneux. Mais de violents combats et bombardements continuent d'éclater** sur tout le Pays du Coquelicot. Le 26 mars est créé le Commandement Unique, confié à Foch à Doullens. Les Américains débarquent à Cantigny.

En aout 1918, Foch lance dans le secteur la dernière contre-offensive franco-britannique « **la bataille d'Amiens** ». Au cours de cette « dernière » bataille, tous les villages du Pays du Coquelicot sont libérés. Les villages du front **et la ville d'Albert sont** entièrement détruits. Il ne restait que 10 maisons à Albert. Cette contre-offensive alliée conduira à l'armistice signé le 11 novembre à Compiègne.

8) *De la reconstruction à nos jours*

Le département de la Somme ayant été en grande partie occupé et donc dévasté au cours des années 1914-**1918, une fastidieuse reconstruction s'amorce**. On parlera même de ces quatre années comme celles de « la crucifixion de la Picardie ». Près de 28 000 hectares et 381 villages figuraient en zone rouge à la sortie de la guerre, ils étaient considérés comme irrécupérable. Certains secteurs sont ruinés ou défigurés, Oivillers-la-Boisselle a totalement disparu. **D'autres ont été si anéantis qu'ils doivent être regroupés** ce qui explique les doubles noms caractéristiques de la toponymie des villages des **cantons d'Albert, Combles, Bray et Péronne**. Très vite, des habitations et des édifices civils provisoires sont construits : il s'agissait au départ de simples baraquements en bois et d'abris de tôle ondulée. **Deux types d'édifices, les églises et les mairies, font l'objet de soins** particuliers. La reconstruction est marquée par un style à cheval entre une certaine modernité et la reproduction de modèles traditionnels.

D'autre part, certaines villes conçoivent une politique urbanistique cohérente qui reflète de nouvelles modes architecturales. Par exemple, Albert, qui illustre l'apogée de l'Art Déco.

Cette époque d'après-guerre, transforme aussi de manière irrémédiable le paysage rural : la mécanisation, le renouvellement du parcellaire et la concentration des propriétés aux mains de quelques exploitants bouleversent en profondeur la structure agraire.

Un tourisme du souvenir se développe dès la fin de la guerre. Les champs de ruines deviennent des lieux de pèlerinages où se recueillent les familles et les anciens combattants. En 1921, la compagnie des chemins de fer du Nord créa même un train du dimanche, réservé au « tourisme militaire ». La fréquentation des champs de bataille commença à faiblir dans les années 1930. La reconstruction effaça peu à peu les cicatrices et les commémorations vont **dès lors s'organiser autour des cimetières militaires**. Chaque pays adopta en revanche une attitude différente sur la question de la restitution ou non des corps aux familles. Le territoire français compte aujourd'hui plus de tombes de soldats allemands ou du Commonwealth, que de sépultures militaires françaises, car la France est la seule à avoir permis la restitution des corps de ses soldats. Dans le même temps, pour honorer les morts sans sépulture, chaque pays **du Commonwealth choisira d'ériger un grand mémorial national à leurs mémoires**.

Dans la Somme, six mémoriaux ont été érigés, dont trois sur le territoire du Pays du Coquelicot (Irlande du Nord, Tour d'Ulster à Thiepval ; Terre-Neuve, Parc à Beaumont-Hamel ; Royaume Uni, Grand arc de triomphe à Thiepval).

A partir des années 1980, tandis que la mémoire de la Grande Guerre se transmet de générations en générations, c'est dans la Somme, à Péronne, qu'a été construit l'Historial de la Grande Guerre.

Toute juste remise de la première guerre mondiale, la Somme est de nouveau plongée dans un conflit. La Somme figure parmi les départements les plus sinistrés de France. Plus **d'une commune sur trois a subi les bombardements** de mai-juin 1940, du printemps 1943 ou de l'été 1944. Plus de 180 000 bâtiments sont en ruine. Les destructions ont **principalement touchés les axes de communications (ponts, gares,...), les points stratégiques**, les sites industriels tel que Méaulte, mais aussi les centres villes des grandes villes : **affaiblissant l'industrie du textile**. Cette dernière déjà en en crise entre les deux guerres avec une diminution de plus de la moitié de ses salariés, a poursuivi son lent déclin qui s'acheva à la fin des années 70.

Les dégâts provoqués par les trois guerres en moins d'un siècle ont conduit la Somme à amorcer, plus tôt que d'autres départements, les mutations rapides et profondes de son paysage rural. Les remembrements et les regroupements d'exploitations ont alors uniformisés les paysages, favorisant une agriculture rentable, industrialisée et intensive. Ils ont fait disparaître les haies, les fossés et les mares, pourtant utiles pour lutter contre le ruissellement, l'érosion des sols et les inondations. Ils ont fait également diminuer le nombre de chemin ruraux. Cela a conduit à l'uniformisation des cultures.

Du fait des deux guerres, la population des villes et des campagnes de la Somme a décliné, jusqu'aux années 1950. Le département ne retrouva son taux d'habitat de 1936 que vers 1955, date de la reprise de la croissance urbaine. En 1960, la région Picardie est créée.

Ses dernières années ont vu s'accroître le développement de zones pavillonnaires, la création de zones d'activités en zones périphériques des villes et la construction de grandes infrastructures de communications.

D'autre part, **les étangs précédemment exploités pour la tourbe sont aujourd'hui transformés en réserve de pêche ou de chasse.**

Enfin, le centenaire de la Grande Guerre et les commémorations a rassemblé dans la **Somme plusieurs milliers de visiteurs. Pour le territoire, c'est la seconde source de revenus après l'industrie aéronautique, qui est implantée à Méaulte depuis 1922.**

9) *L'aéronautisme entre passé et avenir : retour sur cette grande épopée*

1) Naissance de l'aéronautique en Picardie avec Henry Potez



Henry Potez (Source : ina.fr)

L'histoire de l'aéronautique d'Albert-Méaulte commence avec celle de constructeur d'avions Henry Potez. Né le 30 septembre 1891, Henry Potez se passionne pour l'aéronautique. En effet, il est immergé dans cet univers dès son plus jeune âge : son père étant passionné de mécanique et étant le fondateur de l'Ecole Technique d'Albert.

Henry Potez sort diplômé de l'Ecole Supérieure d'Aéronautique et de Construction Mécanique de Paris en 1910, et brevète en 1912 **son premier projet d'avion surnommé « plus lourd que l'air »**. Il réalise par la suite plusieurs inventions, en fondant une équipe en 1913 composée d'anciens de l'Ecole et de professeurs. Parmi ces inventions figure **l'hélice Eclair destinée aux avions militaires de 14-18**. Il fonde également la SEA (Société **d'Etudes Aéronautique**) avec **Marcel Dassault et Louis Coroller**.

Après la guerre, il se spécialise dans l'aviation commerciale et présente au Salon de l'Aéronautique le Premier Potez SEA 7, d'une autonomie de 800 km et pouvant atteindre une vitesse de 190 km/h. Il gagne la première place d'un concours d'avions commerciaux sur un aller-retour Paris-Bruxelles.

En 1920, le constructeur d'avion prend son envol et crée La société des aéroplanes Henry **Potez d'Aubervilliers**. Sur le site, il lance la production en série du Potez 7 et du Potez 8.

Henry Potez déplace ensuite sa société d'Aubervilliers à Levallois. En 1921, le constructeur d'avion présente son Potez 15 A2, avion biplace d'observation et de chasse de nuit au Salon de l'Aéronautique. L'avion connaît un véritable succès et **Henry Potez devient l'un des plus grands constructeurs mondiaux d'avions militaires**.

Les installations de Levallois devenant trop petites, Henry Potez décide de déménager **de manière définitive. Il s'installe alors dans les grands espaces picards, dans son village natal, Méaulte, en 1922**. La région convenant parfaitement à l'implantation d'un terrain d'aviation. La première pierre de l'usine est posée en 1922 et la construction se poursuit jusqu'en 1929. A terme, l'usine sera composée de 25000m² d'ateliers couverts à proximité d'un aéroport de 50 ha. Cette usine à la campagne va devenir la plus grande du monde ; les industries allemandes et américaines ne travaillant pas encore en série. L'usine produira tout d'abord le Potez 25.

L'usine ne rassemblait pas plus de 400 personnes à ses débuts. Cependant dès 1931, elle mobilise une force de travail de 3200 hommes, venant de toute la **région d'Albert**. En 1925, Henry Potez, soucieux du bien-être de ses employés, fait construire un terrain de sport, naît alors l'Union Sportive Aéronautique Picarde.



MÉAULTE (Somme) — L'Usine d'Avions Henry Potez

Usine de Méaulte dans les années 30 (Source : www.delcampe.net)

Les constructions en **série de nombreux avions s'enchaînent** : des versions commerciales, des multiplaces de combat, etc. En 1936, 7 séries d'avions sont en construction. A cette époque, dans ce domaine, seulement cinq usines sont recensées en France, la principale et plus importante étant implantée à Méaulte.

En Janvier 1937, loi de la nationalisation de l'industrie aéronautique impose l'expropriation de la firme Potez. Elle devient la Société Nationale de Construction Aéronautique du Nord (SNCAN). Henry Potez est désigné comme administrateur délégué, mais garde le contrôle sur sa firme.

2) La Seconde guerre mondiale : une menace pour l'industrie à son apogée

A l'approche de la guerre, sous la menace ennemie, Henry Potez ne parvient à déplacer que son Bureau d'études. Il le localise près d'Evreux puis sur Angoulême pour poursuivre ses travaux sur un de ses avions militaires.

En 1940, le constructeur d'avions fut arrêté et mis aux fers. Les effectifs de son entreprise diminuent avec les départs à la guerre. **L'activité se poursuivait malgré tout à Méaulte avec la venue de 600 civils pour protéger l'usine, permettant également la poursuite de la cadence de production.**

Entre le 10 et 17 mai 1940, l'usine subit 5 raids de l'aviation allemande. Le Grand Hall et les ateliers du Sud de l'usine sont touchés. Les derniers employés évacuent le site et **rejoignent Angoulême. L'usine sera rapidement occupée par les allemands et servira à la réparation de leurs avions militaires.**

Henry Potez est forcé de démissionner sous le gouvernement de Vichy. La société **devient alors le Comité d'Organisation de l'Industrie Aéronautique. L'activité de l'usine reprend mais n'est plus uniquement concentrée sur l'aéronautique.** Il se construit, en plus de quelques avions militaires allemands, des poêles à bois, des armoires et des wagons. L'usine est alors la cible d'attaques de l'armée anglaise et des Résistants. Une fausse usine est construite sur le plateau d'Etinehem, pour tenter de la protéger, mais les anglais ne se laissent pas prendre.

En 1943, un **bombardement américain détruit la moitié de l'usine.** Des locaux sont réquisitionnés sur Albert pour poursuivre l'activité. **En 1944, c'est la libération. Le personnel** revient sur le site et la reconstruction commence. Le gouvernement demande de poursuivre la production des séries allemandes fabriquées sous l'occupation. L'activité se relance. Début 1945, une piste en dur Albert-Bray voit le jour.

En Septembre 1946, l'Association des Anciens de Méaulte Aviation est créée par les anciens de l'usine. En 1947, l'Ecole d'Apprentissage voit le jour.

3) Le retour de l'activité

A partir de 1945, c'est le lancement des engins à propulsion, ce dernier fait revivre l'activité de l'usine. En 1947, l'usine comptait 1190 personnes, en 1952, elle rassemble 1332 employés. Cette augmentation des effectifs entraîne l'agrandissement du village de Méaulte.

A partir de 1958, face aux restrictions budgétaires et à la réduction des programmes **d'aviation, il est décidé, la concentration des moyens industriels au niveau national.** La France est alors partagée en 2 pôles dans le domaine de l'aéronautique : Sud Aviation et Nord Aviation. Ce dernier est composé de Méaulte, Bourges, Chatillon et Les Mureaux. Issue des mêmes causes, la chute des commandes émanant des programmes militaires entraînent également une baisse d'activité sur l'usine. Celle-ci est donc doublement affectée par ses changements.

L'usine de Méaulte s'est alors spécialisée sur 3 activités majeures :

- La construction de fuselage avant, en alliage léger contenant des équipements électriques et électroniques.
- La partie centrale cylindrique, contenant le réservoir de kerosène et le liquide fumigène.
- La partie arrière renfermant le réacteur, le parachute frein ainsi que le dérivé arrière et empennage papillon.

En 1969, l'Etat unit les sociétés Sud-Aviation, Nord-Aviation et Sereb. Cette fusion prend le nom de Société Nationale Aérospatiale. Elle rassemble 40 000 personnes et 11 établissements répartis en 4 divisions :

- Division Avions (Méaulte, Saint-Nazaire, Nantes, Toulouse)
- Engins tactiques (Bourges et Chatillon)
- Hélicoptères (Marignane, La Courneuve)
- Systèmes stratégiques et spatiaux (Aquitaine, Les Mureaux, Cannes)

Méaulte se spécialise alors dans l'assemblage.

En 1969, le Concorde est réalisé à Toulouse. Méaulte, **confectionnant déjà l'ensemble des portes des modèles français, fera de même pour le Concorde, confortant son savoir-faire dans les techniques modernes qu'impose un tel supersonique.** En effet, une activité industrielle de haute précision se développera grâce aux spécialités de mécaniques et de tôlerie.

En 1973, l'industrie aéronautique française connaît de graves difficultés avec le choc pétrolier. L'usine de Méaulte est touchée de plein fouet par la baisse de ses commandes

pour le Concorde. Malgré cela, elle va compenser ce déficit avec les premières **activités d'Airbus**. Les ateliers sont réaménagés et l'activité se concentre sur ses nouvelles commandes qui viennent compléter la gamme des fabrications classiques (Mirage III, Nord 262, Nord 2501). On adapte alors l'ensemble des infrastructures à ces nouvelles productions.

En 1976 de nouvelles difficultés se font ressentir devant la concurrence américaine. **L'usine connaît une période de licenciements. Pour relancer son activité, l'usine de Méaulte participe de manière plus importante au programme d'Airbus. Si bien qu'une filiale d'Airbus s'implante en 2007. Le site devient alors celui d'Aérolia et ses sous-traitants.** Après sa fusion avec Sogerma, Aerolia devient STELIA au 1^{er} janvier 2015. 90 ans après la première implantation : **l'activité aéronautique sur Méaulte se poursuit toujours.**

1.1.3 la structuration de l'intercommunalité

1) *Présentation de la structure*

La Communauté de Communes du Pays du Coquelicot est une intercommunalité rurale, récente, de 464km² situé dans le Département de la Somme, entre Amiens et Bapaume.

Créée en 2002, La Communauté de communes du Pays du Coquelicot est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Cette structure regroupe 66 communes : Acheux-en-Amiénois, Albert, Arquèves, Auchonvillers, Authie, Authuille, Aveluy, Bayencourt, Bazentin, Beaucourt sur l'Ancre, Beaumont-Hamel, Bécordel-Bécourt, Bertrancourt, Bouzincourt, Bray-sur-Somme, Buire sur l'Ancre, Bus-lès-Artois, Cappy, Carnoy (arrivée au 1er janvier 2013), Chuignolles, Coigneux, Colincamps, Contalmaison, Courcellette, Courcelles-au-Bois, Curlu (arrivée au 1er janvier 2013), Dernancourt, Éclusier-Vaux, Englebelmer, Étinehem-Méricourt, Forceville, Fricourt, Frise, Grandcourt, Harponville, Hédauville, Hérissart, Irles, La Neuville-lès-Bray, Laviéville, Léalvillers, Louvencourt, Mailly-Maillet, Mametz, Maricourt (arrivée au 1er janvier 2013), Marieux, Méaulte, Mesnil-Martinsart, Millencourt, Miraumont, Montauban-de-Picardie (arrivée au 1er janvier 2013), Morlancourt, Oivillers-la-Boisselle, Pozières, Puchevillers, Pys, Raincheval, Saint-Léger-lès-Authie, Senlis-le-Sec, Suzanne (arrivée au 1er janvier 2013), Thiepval, Thivèrres, Toutencourt, Varennes-en-Croix, Vauchelles-lès-Authie, Ville-sur-Ancre.

L'intercommunalité totalisait une population de 28 499 habitants en 2014. Il s'agit d'un territoire rural avec une densité moyenne de population de 61 habitants au kilomètre carré (contre 115 pour la France métropolitaine en moyenne). La Communauté de Communes du Pays du Coquelicot dispose de sa propre fiscalité : une fiscalité professionnelle unique (FPU). Dans ce régime, l'EPCI se substitue progressivement aux communes pour la gestion et la perception, sur l'ensemble de son périmètre, du produit de la fiscalité professionnelle. Par exemple : elle perçoit la contribution économique territoriale (CET), taxe qui a remplacé la taxe professionnelle en 2010. Elle reçoit également des dotations budgétaires de l'Etat : on parle de dotations globales de fonctionnement (DGF).

2) *Ses compétences*

La communauté de communes du Pays du Coquelicot dispose de compétences rendues obligatoires par la loi. Pour les autres, il s'agit des compétences que les Communes lui ont transférées et qu'elles n'exercent plus. Pour plus de précision se référer à la liste donnée ci-dessous.

Le transfert de compétences entraîne la mise à disposition des biens, équipements et services publics nécessaires à l'exercice de ces compétences et la substitution de la Communauté de

Communes dans tous les droits et obligations des communes (emprunts, etc...).

Conformément aux dispositions de l'article L.5214-16 (I) du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes exerce obligatoirement les deux compétences suivantes :

1. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma directeur ; plan local d'urbanisme ; document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

2. Actons de développement économique ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

3. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

4. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

5. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux, et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

6. Politique du logement et du cadre de vie

7. Création, aménagement et entretien de la voirie

8. Action sociale d'intérêt communautaire :

Accueils collectifs de mineurs agréés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pendant les périodes de vacances scolaires et accueil de jeunesse permanent

Actions et animations en faveur de la jeunesse

9. Schéma directeur d'assainissement y compris plans de zonage

10. Assainissement Non Collectif

11. Culture :

Mise en œuvre d'une politique de la lecture publique sur l'ensemble du territoire intercommunale au moyen d'équipements communautaires, du soutien aux points lectures municipaux, de l'animation d'un réseau intégrant l'ensemble des bibliothèques communautaires et des points lectures municipaux, et d'un programme d'animations et d'actions en direction de toutes les communes

Mise en œuvre d'une politique globale d'apprentissage de la musique, gestions des équipements communautaires et soutien aux écoles de musique associatives.

Cinéma : construction, gestion, exploitation, diffusion et développement de la culture cinématographique.

12. Aménagement numérique du territoire :

Établissement et exploitation des infrastructures et réseaux de communications électroniques

Promotion des usages en matière de technologies de l'information et de la communication

3) *L'évolution du périmètre*

A l'origine, l'ancêtre de la communauté de communes était une association intercommunale regroupant plus de 90 communes : les cantons d'Albert, d'Acheux-en-Amiénois, de Bray-sur-Somme, et de Combles ; l'AIDERA (association intercommunale pour le développement économique de la région d'Albert) qui était également reconnue comme un « Pays ».

Puis la communauté de communes du Pays du Coquelicot a été créée au 1er janvier 2002 par arrêté préfectoral sous le nom de communauté de communes de la région d'Albert, Acheux-en-Amiénois et Bray-sur-Somme. Elle était constituée de 56 communes, ce qui représentait à l'époque 24 907 habitants, soit 84 délégués communautaires.

Son objectif principal était le financement de la plate-forme aéro-industrielle de Haute-Picardie à Méaulte.

Le siège de l'intercommunalité fut fixé au 6 rue Emile Zola à Albert. Le nom définitif de Pays du Coquelicot a été adopté en 2004 par le conseil communautaire.

Depuis le 1er janvier 2005, elle a opté pour le régime de la Taxe Professionnelle Unique (T.P.U.), devenu le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (F.P.U) depuis la suppression de la taxe professionnelle en 2010.

Les adhésions ont été progressives jusqu'à atteindre 62 communes en 2008. En 2010, l'Etat instaure une loi sur la réforme des collectivités territoriales. Elle concerne notamment la suppression des communautés de communes de moins de 5000 habitants et l'obligation de se rattacher à une intercommunalité pour les communes isolées. Cette loi a donc mené au rattachement de 5 communes de plus, l'une étant isolée, les autres provenant de la communauté de communes du canton de Combles qui a été dissoute (ancienne 4C).

Enfin, la communauté de communes a voté le financement de l'aéroport Albert-Picardie : il a été reconnu comme une nécessité par tous et a vu le jour en 2007. Cette action s'inscrit dans la **logique de développement de la communauté de communes, axée sur l'économie et les services**. En effet, jusqu'à présent, les élus de la communauté de communes du pays du Coquelicot ont souhaité une intercommunalité de projet et non de gestion : il y a eu peu d'actions de fonctionnement mais plutôt des **actions d'investissement, notamment économique**.

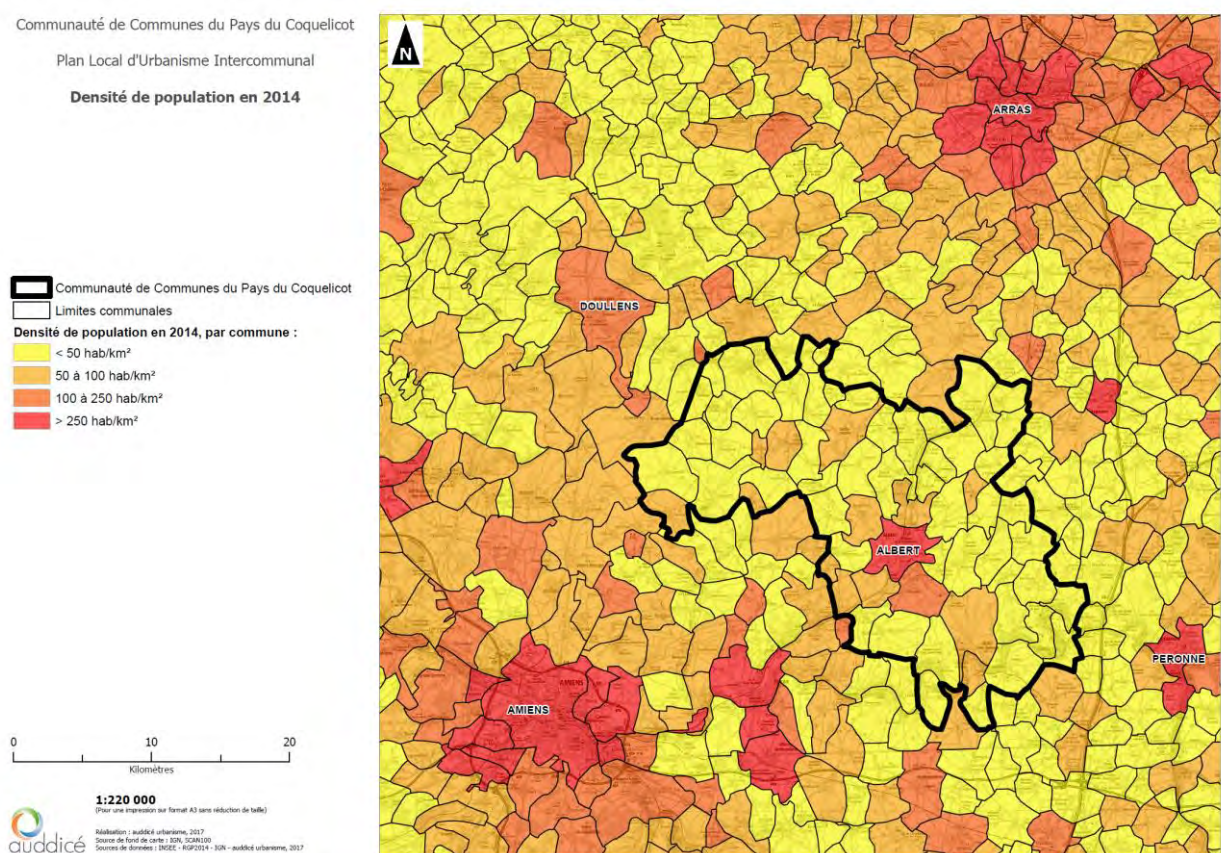
Après l'ouverture de l'aéroport, la CCPC a également lancé une procédure de ZAC afin de réaliser une zone d'activité sur une centaine d'hectares entre l'usine STELIA et l'aéroport (la ZAC du Coquelicot).

1.2 LE DIAGNOSTIC DEMOGRAPHIQUE

1.2.1 Un territoire fortement morcelé d'un point de vue démographique

Située en deuxième couronne de l'agglomération amiénoise et non loin de la zone d'influence d'Arras, la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot compte 28 499 habitants au 1^{er} janvier 2014, soit 5,0% de la population départementale. Territoire à très forte dominante rurale, malgré la présence de la troisième commune du département en termes d'habitants, la densité moyenne s'élève à 61,4 hab/km² contre 92,6 hab/km² pour la Somme et 117,7 hab/km² pour la France.

Figure 1 : Densité de population en 2014

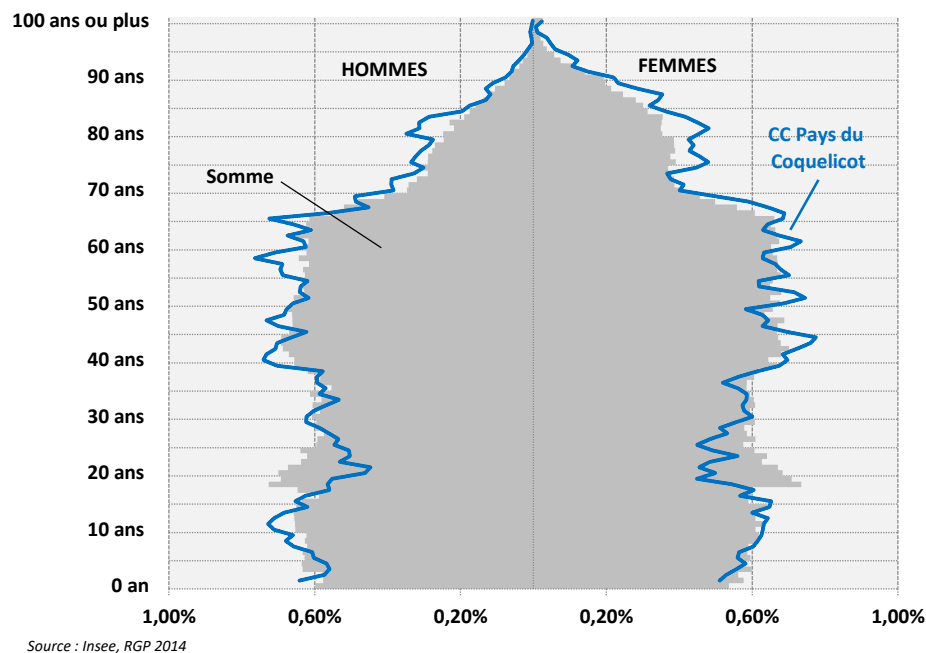


A l'échelle infra-territoriale, le territoire s'organise autour de **la ville d'Albert, pôle structurant**, qui regroupe 35,3 % de la population en 2014, soit 10 064 habitants pour une densité de 729 hab/km². Les communes de Méaulte et Bray-sur-Somme constituent deux pôles secondaires d'un point de vue démographique, avec respectivement 1 289 et 1 221 habitants. Le reste de la population intercommunale, soit 55,9% des habitants du territoire, se répartit au sein des 63 autres communes qui comptent chacune moins de 700 habitants, générant ainsi un véritable morcellement démographique. Classifiée comme un pôle relais disposant d'équipements et de services, la commune d'Acheux-en-Amiénois compte 631 habitants en 2014. Avec 50 habitants en 2014, Coigneux est la commune la moins peuplée de l'intercommunalité.

1.2.2 Une forte présence de personnes âgées, à l'inverse des jeunes moins présents proportionnellement

La structure par âge de la population au 1^{er} janvier 2014, façonnée au fil des années par l'évolution du solde naturel et les différents mouvements migratoires (cf. partie sur les mobilités résidentielles), met en avant une moindre présence des jeunes âgés de 18 à 35 ans comparativement à la structure par âge des habitants de la Somme et à l'inverse une surreprésentation des personnes âgées de 50 à 59 ans ainsi que des plus de 60 ans.

Graphique 1 : Structure comparée par âge et sexe de la population de la CC du Pays du Coquelicot et de la Somme en 2014

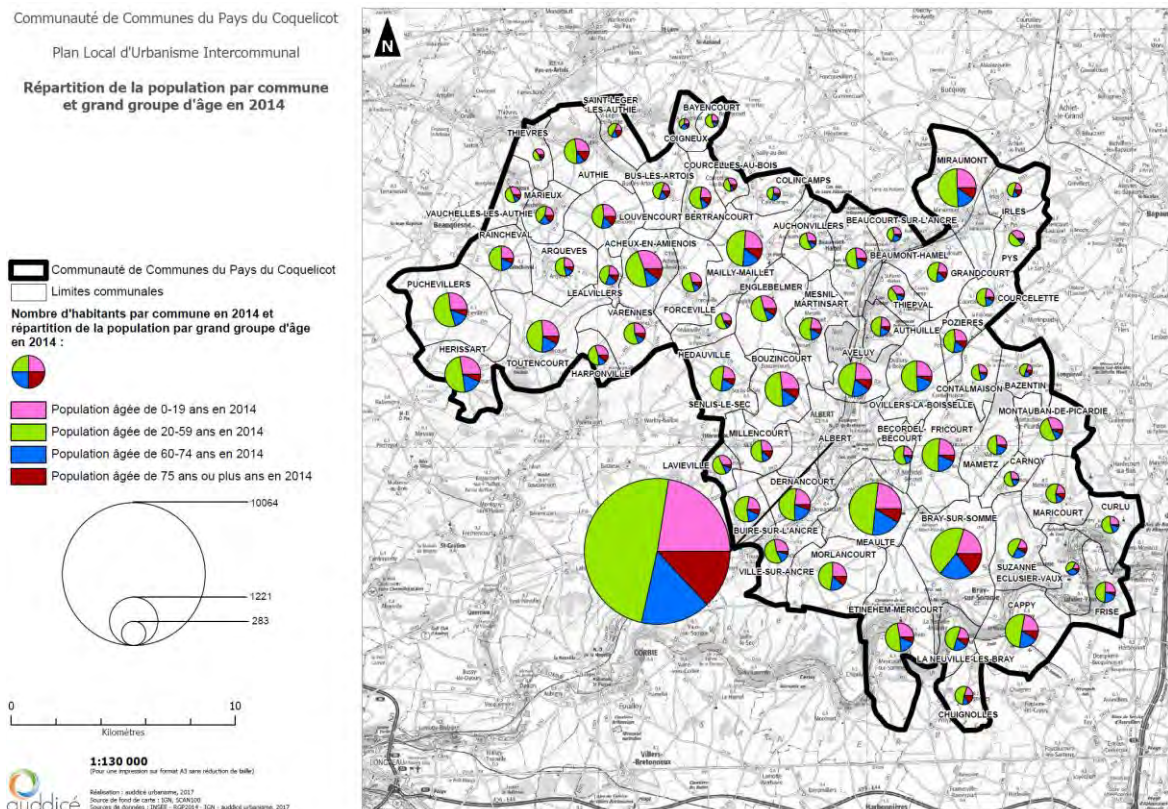


La structure démographique des habitants de la CC du Pays du Coquelicot fait état d'un âge moyen (42,0 ans en 2014) plus élevé que celui du département (40,6 ans) ou de la France métropolitaine (41,0 ans). Au 1^{er} janvier, le Pays du coquelicot compte 6 893 habitants âgés de moins de 20 ans soit 24,2 % de la population totale. Cette proportion est légèrement inférieure à celle du département (24,9%).

Avec plus de 14 200 habitants, la population âgée de 20 à 59 ans représente 49,5 % de la population totale du Pays du Coquelicot en 2014, soit une part inférieure à celle enregistrée à la même date pour la Somme (50,9%). Il convient néanmoins de différencier au sein de cette classe d'âge plusieurs groupes d'âges dont la représentativité se distingue du département. Représentant 10,5% de la population totale, les habitants âgés de 20 à 29 ans sont sous-représentés comparativement à la Somme (12,5%). La présence de cette d'âge classe creuse, au regard des effectifs des groupes d'âges entourant s'explique par une émigration massive des jeunes pour étudier ou se lancer dans la vie active. A l'inverse, la population âgée de 40 à 59 ans est proportionnellement plus présente au sein du Pays du Coquelicot que dans la Somme, respectivement 27,1% contre 26,4%. Cette proportion, plus importante, est le résultat de deux phénomènes distincts, le premier étant l'appartenance de ces habitants aux générations « baby-boom », générations dont les effectifs sont, de façon générale, plus importants sur l'ensemble du territoire français et le second étant un apport migratoire positif à ces âges ces dernières années.

La population âgée de plus de 60 ans représente 26,3% de la population totale au 1^{er} janvier 2014, soit 7 508 personnes atteignant des âges relativement élevés. Contrairement aux classes d'âges des jeunes moins présentes proportionnellement, cette proportion est supérieure à ce qui est observé au sein du département (24,2%) et en France métropolitaine (24,6%). Au nombre de 4 543, les jeunes seniors (60-74 ans) **représentent 15,9% de l'ensemble des habitants**, soit une proportion supérieure de 0,6 point à la Somme. Cet écart s'accroît chez les personnes atteignant des âges plus élevés (75 ans ou plus), leur poids démographique étant égal à 10,4% en 2014 contre 8,9% pour le département. La forte proportion des personnes âgées est liée d'une part à une faible natalité mais également aux départs des jeunes étudiants et jeunes actifs, entraînant de fait une diminution de leur proportion.

Figure 2 : Répartition de la population par commune et par grand groupe d'âge en 2014



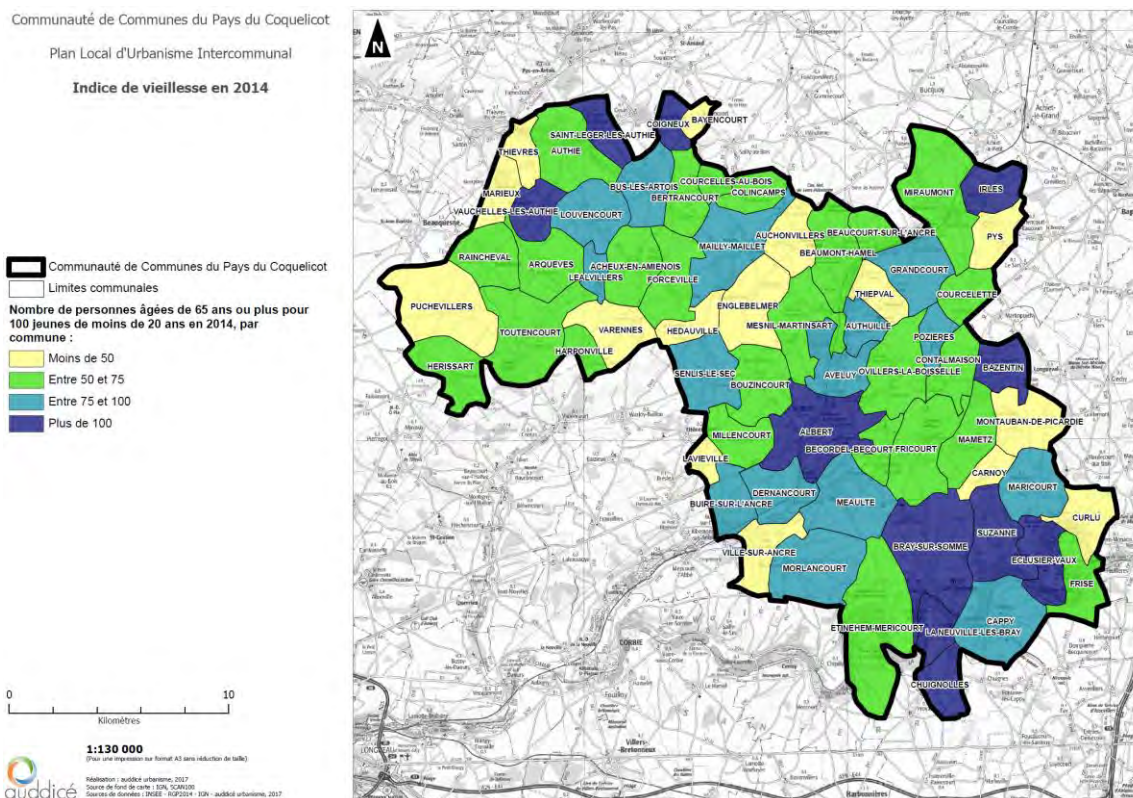
A l'échelle infra-territoriale, la distribution de la population par grand groupe d'âge en 2014 diffère selon les communes étudiées comme en témoigne l'indice de vieillissement territorialisé.

Trois zones géographiques font état d'une présence importante, en proportion de personnes âgées, le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes âgés de moins de 20 ans atteignant ou dépassant 100 dans certains cas :

- le **pôle d'Albert** (Albert, Aveluy, Méaulte et Dernancourt) ;
- le pôle de Bray-sur-Somme (Bray-sur-Somme, Eclusier-Vaux, Suzanne, Cappy, La Neuville-lès-Bray, Chuignolles) ;
- les communes situées au nord du territoire (Saint-Léger-lès Authie, Coigneux, Bus-lès-Artois, Louvencourt et Vauchelles-lès-Authie).

A l'inverse, la structure par âge de la population des communes comme Thièvres, Ville-sur-Ancre ou encore Carnoy fait état d'une présence plus importante de jeunes, l'indice de vieillesse étant relativement faible (inférieur à 50,0).

Figure 3 : Indice de vieillesse en 2014, par commune



Points à retenir et enjeux :

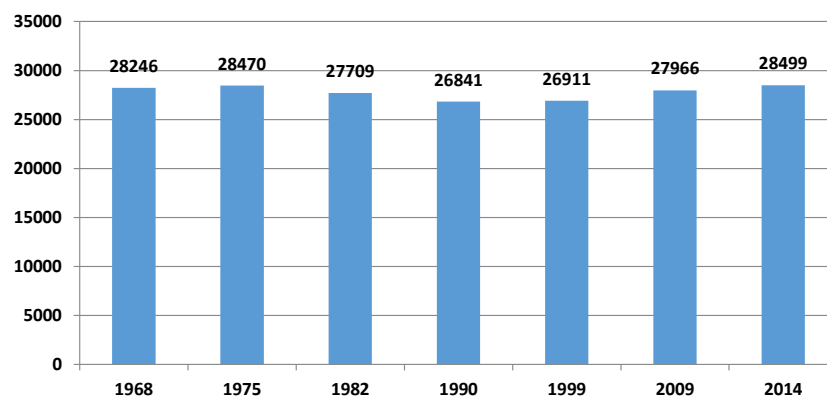
- Une structure par âge qui met en avant le départ des jeunes âgés de 20 à 35 ans pour effectuer leurs études ou commencer leur vie active. Leur moindre présence causée par une attractivité fortement limitée soulève plusieurs questions liées à l'emploi dans un premier temps mais également à l'offre de logements à leur destination : correspond-elle à leurs attentes ? Quelles solutions envisagées pour maintenir la présence de jeunes sur le territoire ? Comment intégrer la politique de l'habitat dans un schéma de développement économique territorial plus général ?
- Une structure par âge qui met en exergue une forte présence des personnes âgées, interrogeant ainsi les besoins liés au vieillissement : la structure du parc est-elle adaptée aux besoins d'une population vieillissante ? Des solutions alternatives à l'hébergement en établissements médicalisés existent-elles ?

1.2.3 Un territoire marqué par une démographie dynamique mais également une tendance au vieillissement importante

1) *Un regain démographique observé depuis le début des années 2000 expliqué par un apport migratoire devenu positif*

Durant la dernière période intercensitaire 2009-2014, **le nombre d'habitants est passé de 27 966 à 28 499 soit une hausse annuelle moyenne de 0,4% à l'échelle de la CC du Pays du Coquelicot**. Cette croissance démographique, d'une intensité plus importante que celle observée à l'échelle départementale, poursuit la hausse démographique déjà observée entre 1999 et 2009 (+0,4%/an). A noter que le regain démographique observé depuis 1990 a permis à la Communauté de Communes de regagner le nombre d'habitants perdu entre 1968 et 1990.

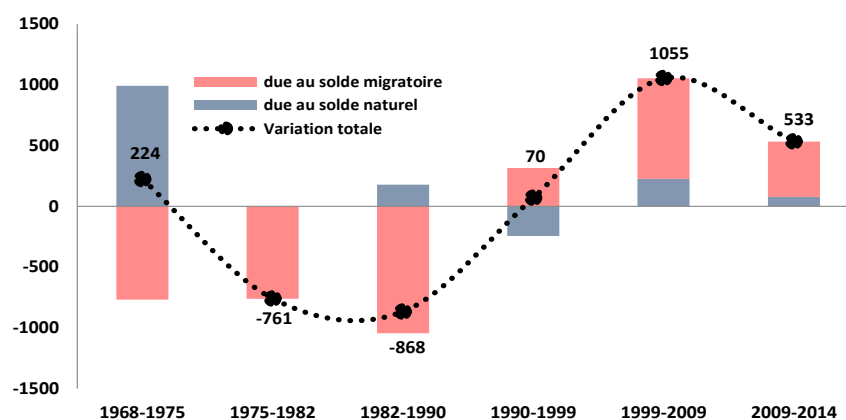
Graphique 2 : **Evolution du nombre d'habitants à l'échelle intercommunale**



Source : Insee, RGP 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2009 et 2014

L'inversement de la courbe de tendance depuis 1990 s'explique par le retournement du solde migratoire, ce dernier étant devenu positif, c'est-à-dire que les arrivées résidentielles sont devenues plus nombreuses que les départs. Entre 1990 et 1999, le solde migratoire a permis de compenser le déficit naturel générant ainsi une très légère hausse du nombre d'habitants. Depuis 1999, les apports migratoires, accompagnés d'un solde naturel redevenu très légèrement positif, s'accroissent, générant ainsi une augmentation du rythme de croissance.

Graphique 3 : **Variation de la population à l'échelle intercommunale selon le solde naturel et migratoire**



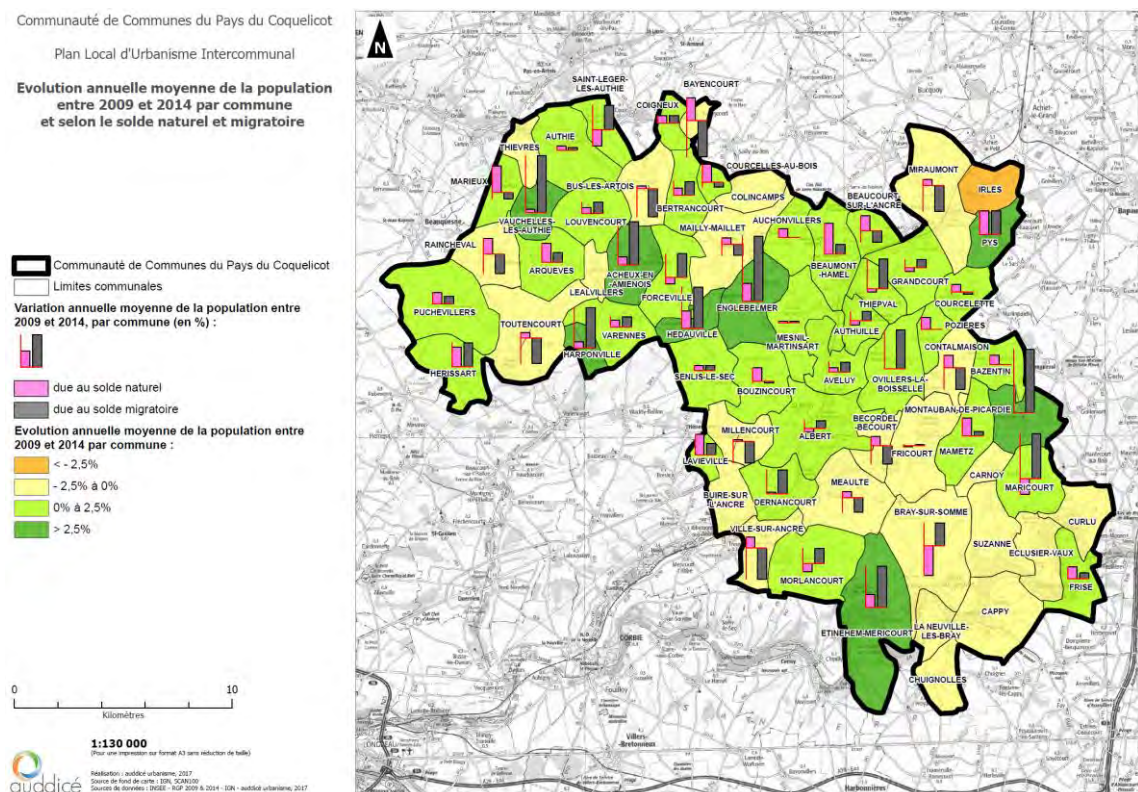
Source : Insee, RGP 2011, 2006, 1999, 1990, 1982, 1975, 1968, Etat civil

L'augmentation des mouvements migratoires favorables au territoire s'explique quant à elle en partie par la hausse du nombre de logements. En effet, bien qu'il n'existe pas de

corrélations avérées entre l'évolution de la population à l'échelle du Pays du Coquelicot et l'évolution du nombre de logements, l'augmentation accrue du nombre de logements sur le territoire a permis ces dernières années et contrairement aux périodes intercensitaires précédentes, une hausse plus importante du nombre d'habitants dénotant ainsi une certaine interaction entre les deux phénomènes.

La mise en place de document de programmation encadrant la politique de l'habitat, notamment le PLH entre 2005 et 2010, est l'un des facteurs favorables de l'évolution démographique observée ces dernières années, le document établi se voulant ambitieux mais tout en restant raisonnable d'un point de vue démographique. Il convient cependant de préciser que bien qu'ayant été atteints, les objectifs fixés d'un point de vue de l'ambition démographique ont été fortement dépassés. En effet, le précédent PLH prévoyait un nombre d'habitants compris entre 26 000 et 27 000 en 2010, alors que le territoire en comptait en réalité plus de 28 000 en à la même date. Le présent PLUi doit ainsi veiller à fixer des objectifs qui seront d'une part en cohérence avec les orientations du SCoT, et d'autre part en adéquation avec la politique plus générale de développement territoriale et notamment le volet économique qui est le plus abouti sur le territoire actuellement (cf. partie économie régionale).

Figure 4 : Evolution annuelle moyenne de la population entre 2009 et 2014 par commune et selon le solde naturel et migratoire



L'analyse de l'évolution démographique à l'échelle communale et des phénomènes qui y contribuent met en avant des tendances contrastées selon le secteur du territoire étudié. En effet, toutes les communes n'ont pas connu une évolution démographique similaire à celle observée à l'échelle du Pays du Coquelicot. Ainsi il est constaté que durant la dernière période intercensitaire 2009-**2014, le sud du territoire a perdu plus d'habitants que la** partie centre et nord dont le nombre de résidents a augmenté. La commune d'Albert, qui connaissait une décroissance démographique continue depuis une trentaine d'années semble connaître un très léger regain démographiques. A l'inverse, les autres pôles du territoire comme Bray-sur-somme et Méaulte perdent des habitants. Cette décroissance démographique s'observe également au sein de plusieurs communes situées à la frontière nord du territoire intercommunal (Miraumont, Irles, Colincamps). Les communes situées **à l'ouest du territoire et au nord**

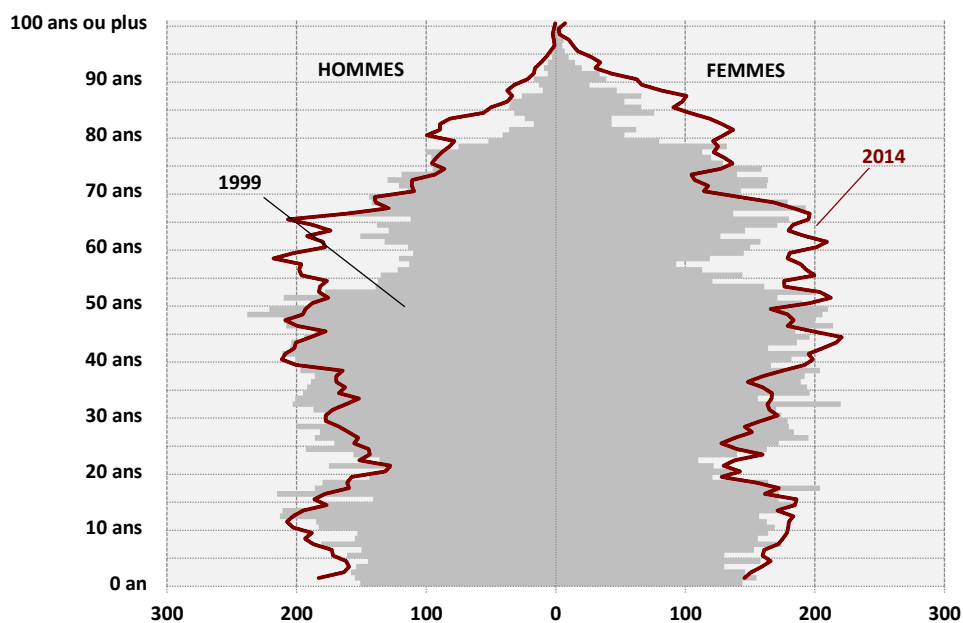
d'Albert ont connu une augmentation du nombre d'habitants, augmentation essentiellement due à un apport migratoire important.

2) Une forte hausse du nombre de personnes âgées et une diminution des effectifs âgés de 20 à 40 ans

Bien que le nombre général d'habitants ait augmenté ces dernières années, toutes les classes d'âges n'ont pas connu une évolution similaire. La comparaison de la structure par âge et sexe en 1999¹ et 2014 met en avant plusieurs phénomènes qui doivent interroger l'évolution à venir de l'offre.

Passant de 6 589 à 6 6 893, la population âgée de moins de 20 ans a enregistré une hausse globale de ses effectifs de 0,4 % entre 1999 et 2014. Cette tendance s'explique notamment par la forte hausse du nombre de jeunes âgés de moins de 10 ans. La forte présence de couples avec enfant(s) (cf. partie composition des ménages) explique cette tendance à la hausse du nombre de jeunes enfants et doit poser la question d'une offre de logements favorisant le parcours résidentiel, notamment pour les néo-parents désireux d'accéder à la propriété ou d'emménager dans un logement plus grand.

Graphique 4 : Structure comparée par âge et sexe de la population du Pays du Coquelicot en 1999 et 2014



Source : Insee, RGP 1999 & 2014

Au regard du rythme de croissance (+0,1/an), le nombre d'habitants âgés de 20 à 59 ans est resté stable entre 1999 et 2014, passant de 14 002 à 14 098. Au regard des pyramides des superposées en 1999 et 2014, une nuance doit cependant être apportée quant à l'évolution de la population âgée de 20 à 59 ans à l'échelle du Pays du Coquelicot. Sous l'effet de différents facteurs d'ordre socio-démographiques, les différents groupes d'âges qui composent cette classe d'âge n'ont pas tous connu une évolution similaire, le nombre de jeunes âgés de 20 à 34 ans ayant fortement diminué (-1,0%/an) tandis que les habitants âgés de 50 à 59 ans ont vu leurs effectifs s'accroître de 2,3%/an en moyenne durant la même période. La diminution du nombre d'habitants âgés de 20 à 34 ans est la conséquence directe du départ massif des étudiants et des jeunes actifs. Le fait que les effectifs de cette classe d'âge ne se renouvellent pas interroge la capacité du territoire à attirer ce type de publics. L'offre d'emplois étant relativement

¹ Pour identifier des tendances marquées, il a été choisi d'effectuer l'analyse des évolutions par âge pour la période 1999-2014

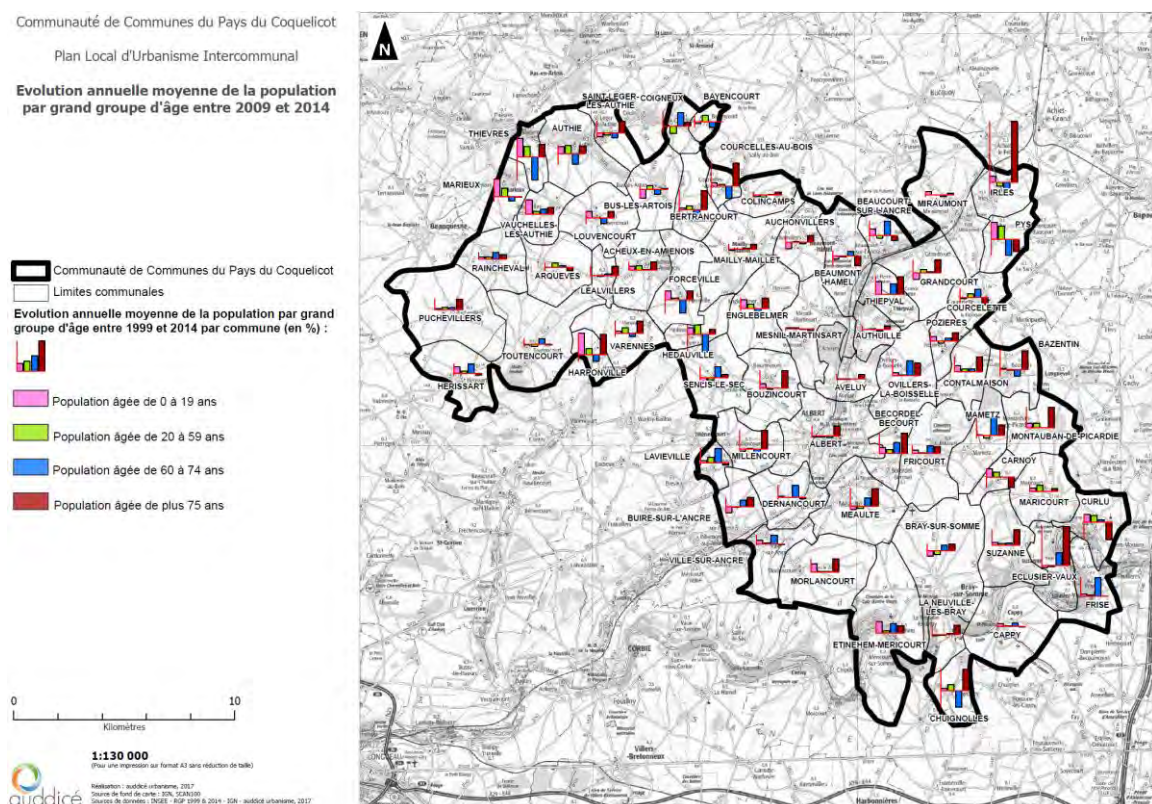
importante, la question des logements et plus précisément d'une offre adaptée (typologie, prix) est ainsi primordiale.

La forte croissance du nombre d'habitants âgés de 50 à 59 ans résulte quant à elle du vieillissement des générations issues de la période « baby-boom ».

Entre 1999 et 2014, la population âgée de plus de 60 ans a augmenté en moyenne de 1,5 % par an, passant ainsi de 6 261 à 7 508 personnes. Cette forte gérontocroissance est due exclusivement à l'augmentation du nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus (+3,4%/an), les jeunes seniors ayant vu leurs effectifs légèrement diminuer entre 1999 et 2011 (-0,1%/an). L'arrivée à l'âge de la retraite de générations dont les effectifs nombreux (générations « baby-boom ») viennent remplacer des générations dont les effectifs étaient moindres (classes d'âge creuses) combinée à une augmentation générale de l'espérance de vie explique cette forte gérontocroissance.

Malgré quelques départs au moment du passage à la retraite, la hausse du nombre d'habitants âgés de 60 ans ou plus devrait se poursuivre dans les prochaines années du fait de l'augmentation de l'espérance de vie au-delà de 60 ans mais également de la montée en âge des « baby-boomers ». Ainsi les effectifs âgés de 60-74 ans connaîtraient une hausse de leurs effectifs tandis le nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus augmenteraient au même rythme.

Figure 5 : **Evolution annuelle moyenne de la population par grand groupe d'âge entre 2009 et 2014 par commune**

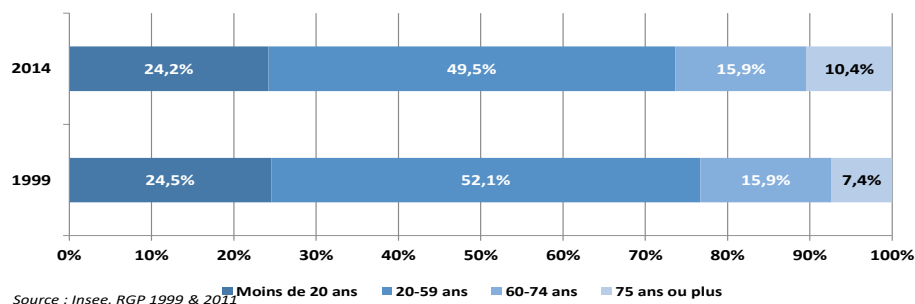


A l'échelle infra-communautaire, les évolutions des effectifs de chaque classe d'âge diffèrent selon les communes et dépendent fortement des différents mouvements migratoires ayant eu lieu ces dernières années, notamment pour les classes d'âges de 0-19 ans et 20-59 ans. Des communes comme Thièvres et Vauchelles-lès-Authie au nord du territoire ou encore Harponville, Etinehem-Méricourt plus au sud, qui ont connu une forte croissance démographique due à un apport migratoire important, ont vu augmenter au sein de leur territoire la population âgée de moins de 20 ans ainsi que celle âgée de 20 à 59 ans (arrivée de couples avec ou sans enfants). La **gérontocroissance observée à l'échelle intercommunale est un phénomène qui s'observe sur l'ensemble du territoire** avec une intensité plus ou moins importante selon la

commune étudiée.

Parallèlement à la gérontocroissance, la part des personnes âgées de 60 ans ou plus au sein de la population a également augmenté entre 1999 et 2014, passant de 23,3 % à 26,3 %, prolongeant ainsi **le phénomène de vieillissement démographique à l'échelle intercommunale**. La hausse de cette proportion est due exclusivement à la forte hausse de la part des personnes âgées de 75 ans ou plus dont la proportion à l'échelle intercommunale est passée de 7,4 % à 10,4 %. La part de la population âgée de 60-74 ans est quant à elle restée stable. A l'échelle communale, l'augmentation de la représentativité des personnes âgées au sein de la population est observable pour la majorité des communes, seules les communes ayant connu un apport migratoire important ces dernières années ont limité ce phénomène de vieillissement.

Graphique 5 : **Structure comparée par grand groupe d'âge de la population en 1999 et 2014 à l'échelle intercommunale**



Quatre facteurs peuvent expliquer le vieillissement démographique : une augmentation de l'espérance de vie, une baisse de la fécondité, l'arrivée aux âges élevés des générations issues du baby-boom et une émigration massive des jeunes. Excepté le second point, la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot a vu s'entremêler les trois autres phénomènes faisant ainsi augmenter la part des personnes âgées de plus de 60 ans de 3 points entre 1999 et 2014.

Points à retenir et enjeux :

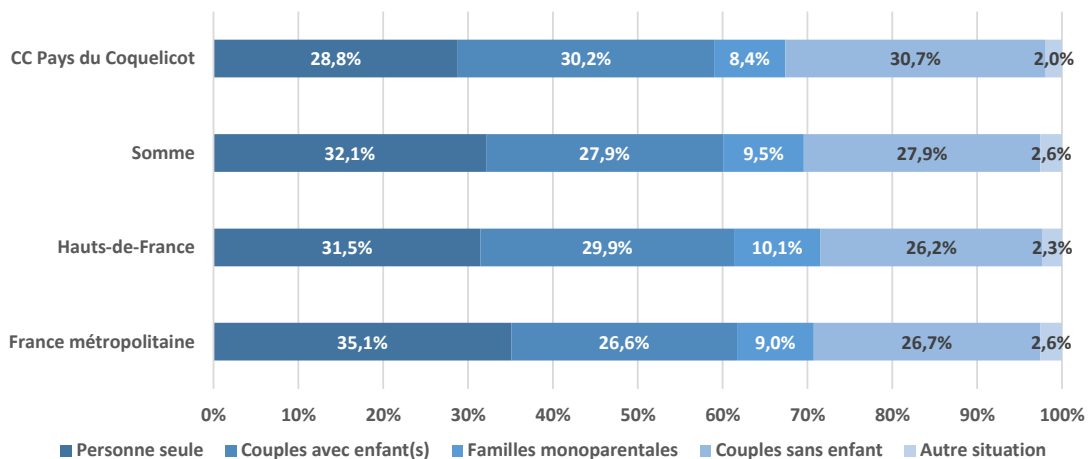
- Une population qui augmente grâce à un apport migratoire. De fortes disparités entre les communes du territoire qui doivent interroger la répartition de l'offre nouvelle à venir en cohérence avec le développement économique de certains secteurs du territoire ainsi qu'en lien étroit avec les axes de transports.
- Une diminution de la population ainsi qu'une reprise récente très légère sur les principaux pôles du territoire qui soulève la question de l'adéquation de l'offre de logements aux besoins, quand bien même l'offre d'emplois y est non négligeable (pôle d'Albert). La question du développement d'une politique générale combinant à la fois les enjeux liés à l'emploi et aux logements est ainsi posée.
- Une structure par âge en 2014 qui met en avant la forte présence d'habitants âgés de 60 ans ou plus et dont la comparaison avec celle de 1999 met en exergue une forte hausse du nombre de personnes âgées, hausse qui devrait se prolonger dans les prochaines années. La question de la gérontocroissance et de ses conséquences doit ainsi être interrogée et prise en compte dans les orientations à venir de la politique « habitat », et ce en cohérence avec le projet du territoire qui comporte un volet « accompagner la vieillesse » (cf. partir sur les besoins spécifiques des personnes âgées).

1.2.4 Une augmentation importante du nombre de ménages, combinée à un phénomène important de desserrement

Au 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot compte 12 041

ménages. **Plus de 60% d'entre eux sont des couples avec ou sans enfant(s).** Cette proportion, supérieure à celle de la Somme et de la France métropolitaine, met en avant une certaine attractivité du territoire pour ce type de familles. A noter également que les ménages constitués d'une seule personne ou d'une famille monoparentale représentent respectivement 28,8% et 8,4% des ménages. Ces proportions sont légèrement inférieures à celles observées aux échelons départemental et métropolitain.

Graphique 6 : Composition des ménages vivant dans le Pays du Coquelicot en 2014



Source : Insee, RGP 2014

A l'échelle communale, la répartition des ménages suit celle de la population. **La ville d'Albert** regroupe près de 40 % des ménages du territoire et le morcellement démographique étudié précédemment est également observable pour les ménages.

En termes de volume, la ville d'Albert est celle qui compte le plus de ménages composés d'une personne, de couples avec ou sans enfant(s) ou encore de familles monoparentales.

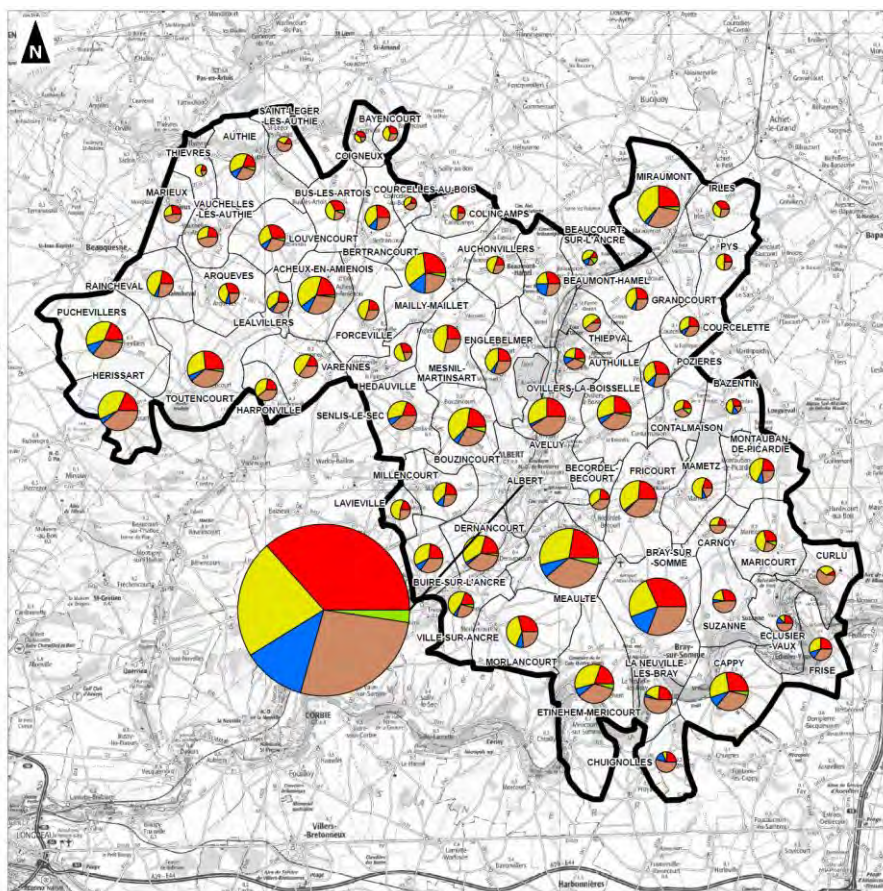
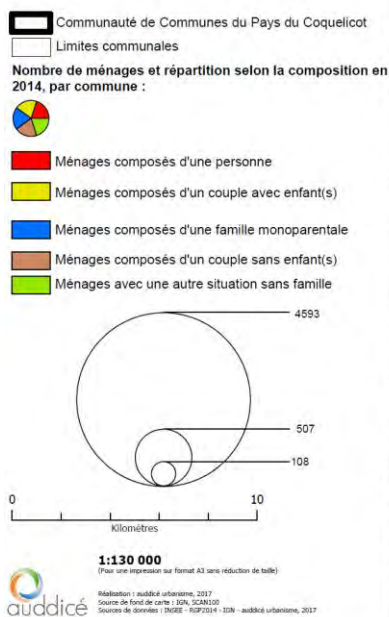
En termes de proportion, la répartition des ménages selon le mode de cohabitation diffère selon les communes mais sans qu'une tendance spécifique à un ou plusieurs secteurs géographiques puissent être réellement identifiée. Il semblerait néanmoins que le sud du territoire compte, en proportion, plus de ménages composés d'un couple sans enfant que dans le reste du territoire. A l'inverse les ménages composés d'un couple avec enfant(s) semblent être plus présents proportionnellement au sein des communes situées à la limite nord-ouest du territoire.

Figure 6 : **Composition des ménages à l'échelle communale en 2014**

Communauté de Communes du Pays du Coquelicot

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

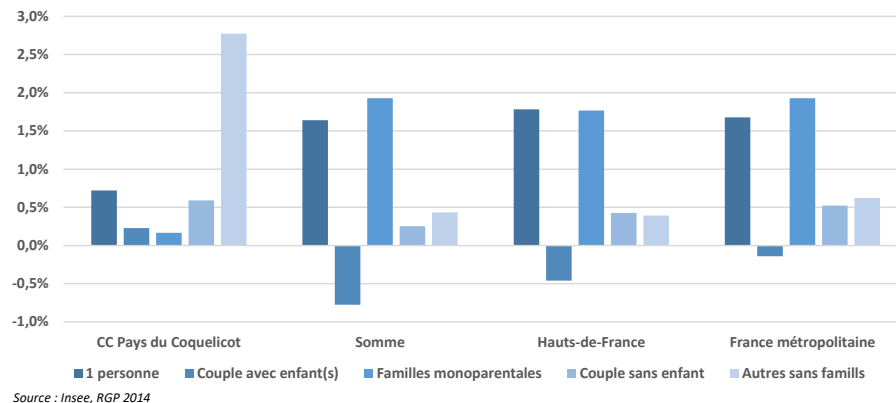
Composition des ménages
à l'échelle communale en 2014



Entre 2009 et 2014, l'augmentation de la population s'est accompagnée d'une croissance similaire du nombre de ménages à l'échelle intercommunale. Ainsi, pendant que la population augmentait de 0,5% en moyenne par an, le nombre de ménages progressait au même rythme correspond à une augmentation de plus de 300 ménages sur le territoire. A l'échelle infra-communautaire, deux tiers des communes ont connu une hausse du nombre de ménages.

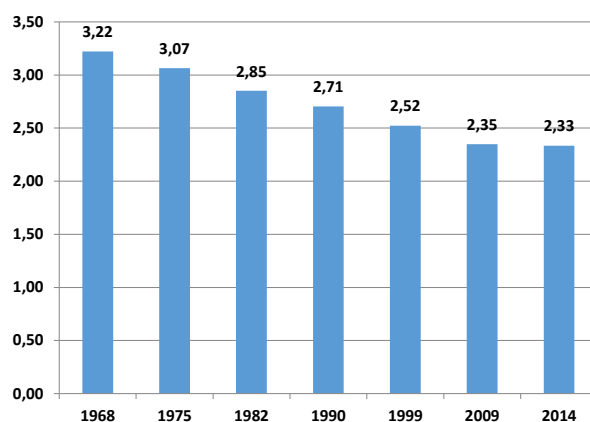
En analysant l'évolution des ménages selon leur composition entre 2009 et 2014, il est constaté que la hausse globale est essentiellement due à l'augmentation du nombre de ménages composés d'une personne vivant seule (+0,7%/an) et de couples sans enfant (+0,6%/an). Pour ces derniers, la hausse est essentiellement due aux départs des enfants de la cellule familiale. Les couples avec enfant(s), structure familiale dominante, n'ont vu leurs nombres que très légèrement augmenter depuis 2009 (+0,2%/an). En termes de proportion, ces évolutions accentuent la place des ménages de petite taille, la part de familles avec enfant ayant diminué de 3,7 points entre 2007 et 2012 au profit de celle des ménages d'une personne (+1 point), des couples sans enfant (+1,7 point) et des familles monoparentales (+1,7 points).

Graphique 7 : Evolution annuelle moyenne des ménages vivant dans le Pays du Coquelicot entre 2009 et 2014 selon leur composition

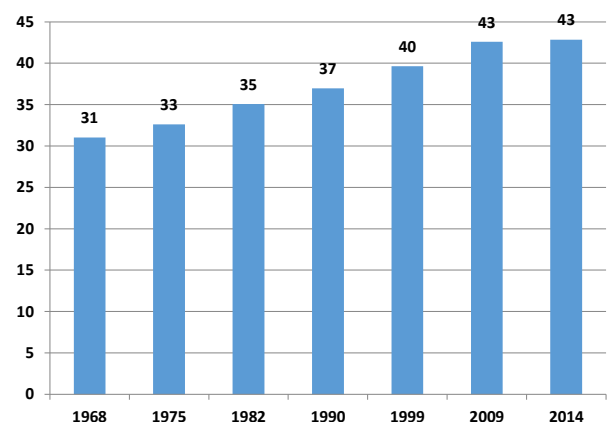


Conséquence de la hausse plus importante du nombre de ménages de petite taille et s'inscrivant dans un phénomène de desserrement des ménages observable à l'échelle nationale, le Pays du Coquelicot a vu la taille moyenne des ménages résidants sur le territoire diminuer, passant de 2,52 en 1999 à 2,33 en 2014. A l'échelle infra-communautaire, la moitié des communes ont cependant connu une augmentation de la taille des ménages résidant au sein de leur territoire expliquant ainsi la diminution du rythme de décroissance à l'échelle intercommunale ces dernières années.

Graphique 8 : Nombre de personnes par ménage à l'échelle du Pays du Coquelicot



Graphique 9 : Nombre de résidences principales nécessaires pour loger 100 personnes à l'échelle intercommunale



Comme à l'échelle nationale, cette dynamique de desserrement s'explique par différents facteurs d'ordres socio-démographiques : le vieillissement de la population, les changements de mode de vie et la décohabitation de plus en plus avancée des jeunes.

Ces **changements de mode de vie ont pour conséquence l'augmentation du nombre de résidences principales nécessaires pour loger un même nombre de personnes**. En effet, en 1990 il fallait à l'échelle de l'intercommunalité 37 résidences principales pour loger 100 personnes contre 43 en 2011. Cette dynamique de desserrement est donc un facteur important à prendre en compte dans la définition, notamment quantitative, des besoins en logements.

Points à retenir et enjeux :

- Une forte présence de couples avec ou sans enfant(s).
- La tendance générale à la hausse du nombre ménages de petite taille doit interroger d'une part l'offre à venir afin de répondre à un besoin endogène de plus en plus important mais également le type d'offre qui permettrait de conforter l'attractivité du territoire envers des couples avec enfants, vecteurs de fonctionnement d'un certain nombre de services sur le territoire (écoles notamment). Ces éléments sont à prendre en considération du fait de conséquences importantes sur l'offre de logements, notamment sur la quantité et la taille des logements (cf. Etude de stratégie Habitat du Grand Amiénois, « Proposer une offre de logements en accession à la propriété adaptée aux petits ménages »).

1.3 LE PARC DE LOGEMENTS

1.3.1. Un parc de logements ancien composé de maisons. Une offre locative limitée et des enjeux de vacance et de réhabilitation de l'ancien importants

1.1.1.1. *Un nombre de logements en hausse. Une proportion de résidences principales qui reste identique*

- Un parc de logements en hausse, composé très majoritairement de résidences principales

Logement (source : Insee)

Un logement est défini du point de vue de son utilisation. C'est un local utilisé pour l'habitation :

- séparé, c'est-à-dire complètement fermé par des murs et cloisons, sans communication avec un autre local si ce n'est par les parties communes de l'immeuble (couloir, escalier, vestibule, ...) ;
- indépendant, à savoir ayant une entrée d'où l'on a directement accès sur l'extérieur ou les parties communes de l'immeuble, sans devoir traverser un autre local.

Les logements sont répartis en quatre catégories : résidences principales, résidences secondaires, logements occasionnels, logements vacants.

Il existe des logements ayant des caractéristiques particulières, mais qui font tout de même partie des logements au sens de l'Insee : les logements-foyers pour personnes âgées, les chambres meublées, les habitations précaires ou de fortune (caravanes, mobile home, etc.).

Résidence principale (source Insee)

Une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage

Résidence secondaire (au sens de l'Insee)

Une résidence secondaire est un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires.

La base de données FILOCOM donne une définition légèrement différente mais qui n

Logement vacant

Voir la définition ci-après

Au 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot compte 13 843 logements dont 86,8% de résidences principales, 4,6% des résidences secondaires/occasionnelles et 8,6% de logements vacants.

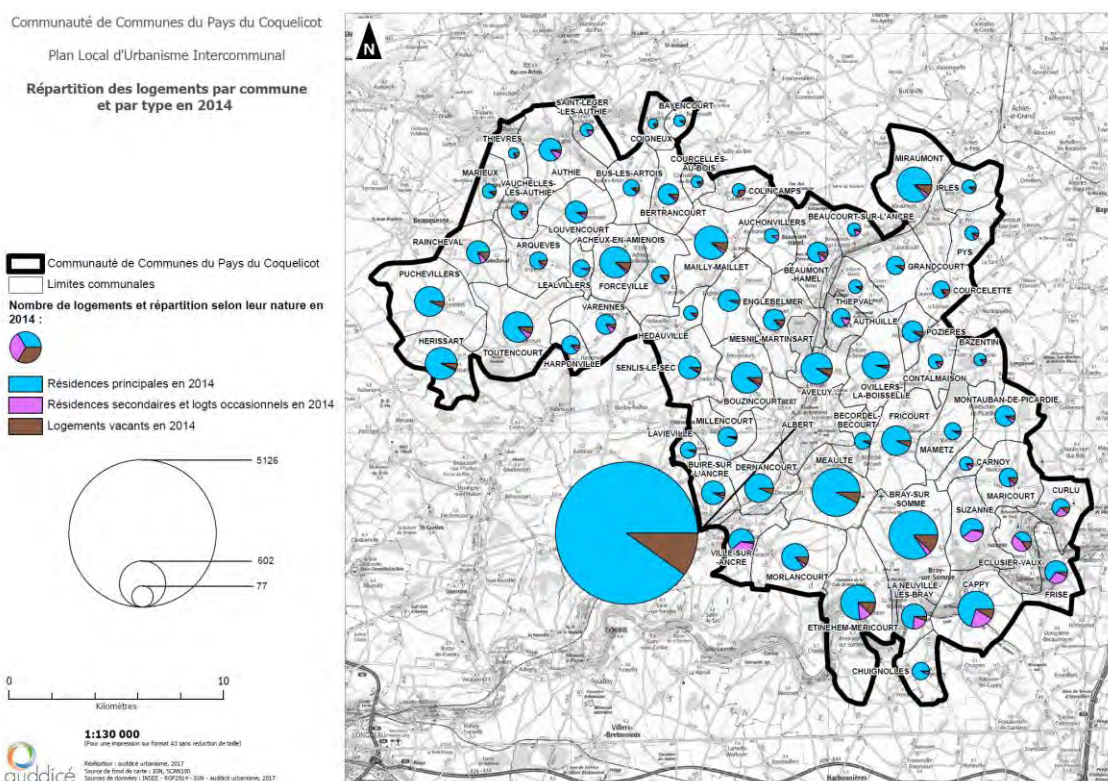
Tableau 1 : Structure du parc de logements du Pays du Coquelicot

	2014		2009		1999	
	Nombre	Proportion (%)	Nombre	Proportion (%)	Nombre	Proportion (%)
Logements	13 843	-	13 386	-	12108	-
Résidences principales	12 015	86,8%	11 725	87,6%	10514	86,8%
Résidences secondaires/occasionnelles	644	4,6%	716	5,3%	919	7,6%
Logements vacants	1 185	8,6%	845	7,1%	675	5,6%

Source : Insee, RGP 1999, 2009 et 2014

A l'échelle infra-communautaire, la répartition des logements selon la nature du parc diffère selon les communes étudiées. Bien que la part de résidences principales soit majoritaire au sein de l'ensemble du parc de logements de chaque commune, certaines communes disposent d'une proportion de résidences secondaires/occasionnelles plus importante que la moyenne intercommunale et d'autres d'un taux de vacance supérieur à 6,5% correspondant au taux optimal de fluidité du marché.

Figure 7 : Répartition des logements par commune et par type en 2014



Le Pays du Coquelicot compte au total 644 résidences secondaires très majoritairement situées dans la vallée de la Somme, le cadre général étant propice au développement de ce type de logements. En termes de volume, Cappy est la commune qui compte le plus de résidences secondaires (68) devant Albert (53, lié à la volumétrie globale du parc de la commune), Eclusier-Vaux (43) et Frise (38). En termes de proportion, ces logements secondaires représentent plus de 20% du parc total de logements pour certaines de ces communes : 36,9% à Ville-sur-Ancre, 29,6% à Frise ou encore 46,1% à Eclusier-Vaux (commune dont la proportion de logements secondaires et/ou occasionnels est la plus importante).

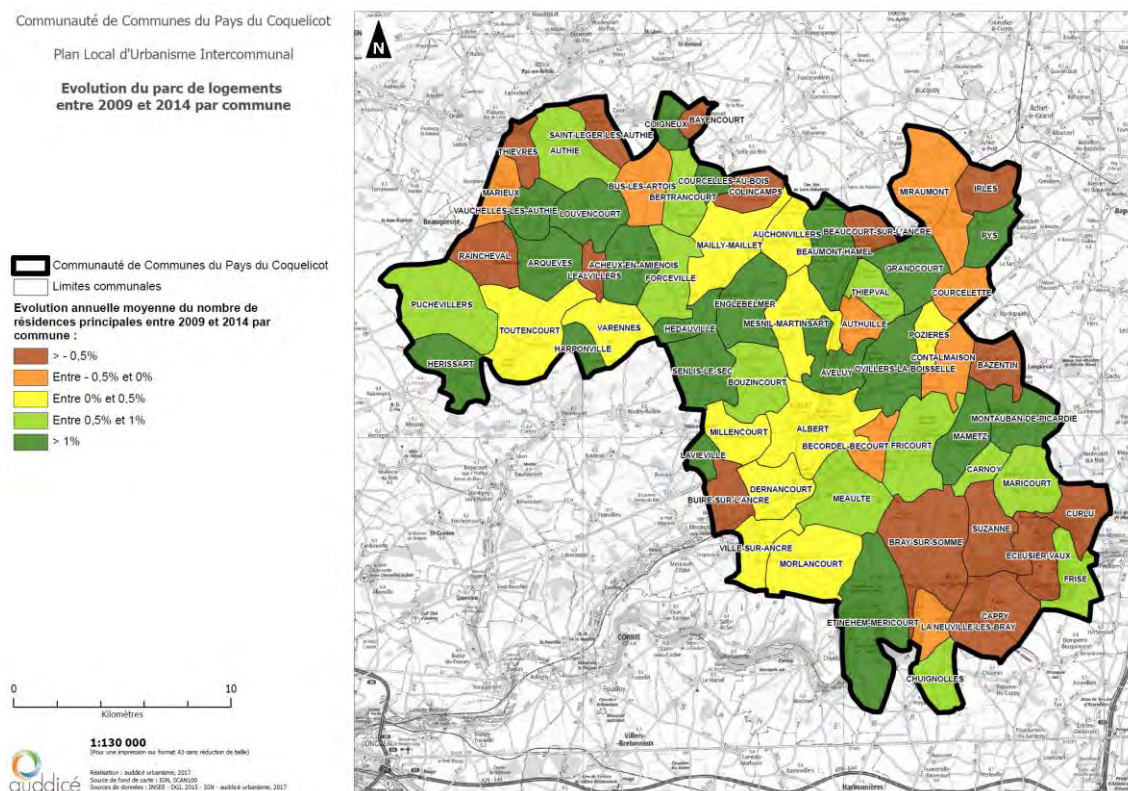
Le territoire compte 1 185 logements vacants au 1^{er} janvier 2014 selon les données du Recensement de la Population. La vacance des logements et son évolution étant des enjeux importants feront l'objet d'une analyse plus détaillée dans la partie « qualité du parc ».

Entre 2009 et 2014, le nombre de logements a augmenté en moyenne de 0,7% par an. Passant de 11 725 à 12 015, le nombre de résidences principales à l'échelle intercommunale a augmenté de 0,5% / an depuis 2009 soit un rythme de croissance inférieur à celui observé pour la période 1999-2009 (+1,1%). Le nombre de logements vacants a quant à lui très fortement augmenté passant de 945 à 1 185, soit une hausse annuelle moyenne de 4,6% par an confirmant la tendance déjà observée entre 1999 et 2009 (+3,4%). A l'inverse, le nombre de résidences secondaires diminué de 2,1% par an en moyenne entre 2009 et 2014.

En termes de proportion, la part des résidences principales a légèrement diminué entre 2009 et 2014 tout comme celle des résidences secondaires. Seule la part des logements vacants a fortement augmenté.

A l'échelle infra-communautaire, la très grande majorité des communes a connu une augmentation du nombre de résidences principales. La croissance a été plus importante au sein des communes situées au nord d'Albert ainsi qu'en périphérie d'Acheux-en-Amiénois. A l'inverse, la croissance a été plus modérée à Albert et en périphérie du pôle de Bray-sur-Somme.

Figure 8 : Evolution annuelle moyenne du nombre de résidences principales entre 2009 et 2014 par commune



- Des résidences principales occupées très majoritairement par des propriétaires

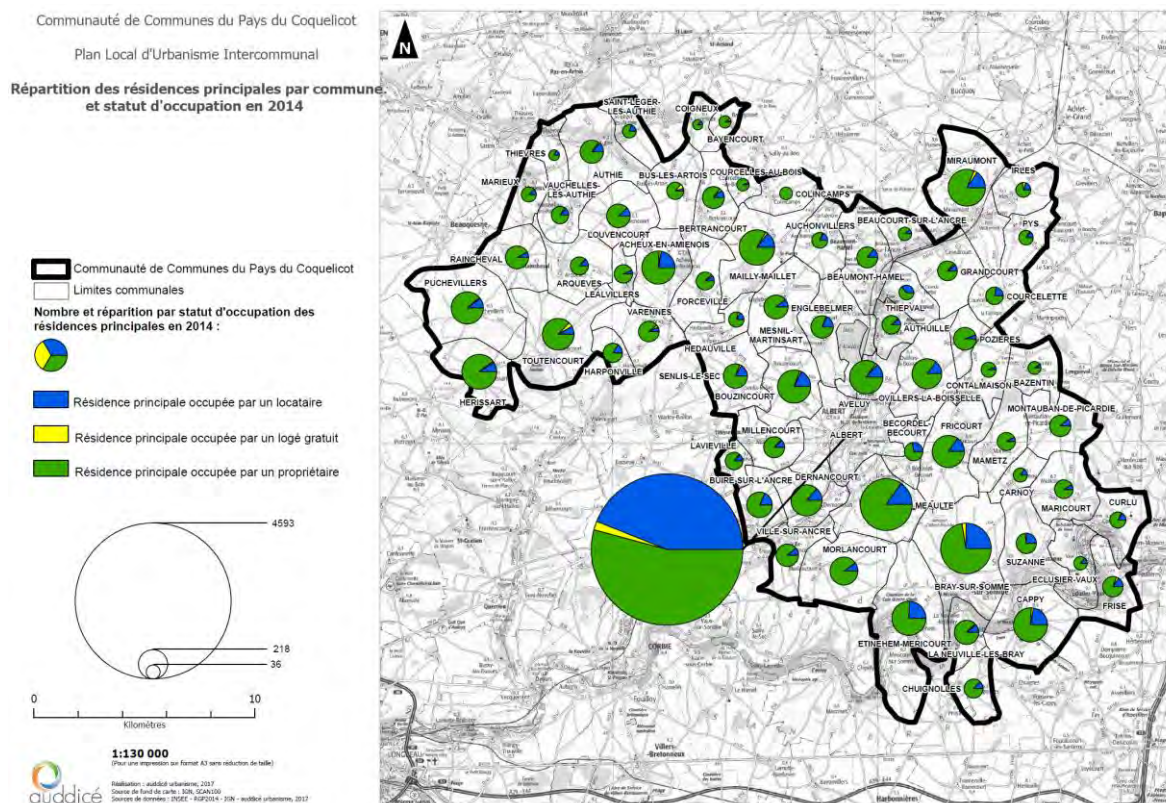
En 2014, plus de 7 résidences principales sur 10 sont occupées par un propriétaire. Cette proportion est nettement supérieure à celle observée dans la Somme (61,0%) et en France métropolitaine (57,8%). Le corollaire de cette forte proportion réside dans la faiblesse du parc locatif pris dans son ensemble qui ne représente qu'un logement sur cinq à l'échelle intercommunale contre plus d'un tiers à l'échelle départementale.

Tableau 2 : Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation en 2014 à l'échelle intercommunale

	Propriétaire	Locataire	Logé gratuitement
CC du Pays du Coquelicot	72,3%	26,0%	1,7%
Somme	61,0%	37,1%	1,9%
Picardie	57,7%	40,5%	1,9%
France métropolitaine	57,8%	40,0%	2,3%

Source : Insee, RGP 2014

Figure 9 : **Répartition des résidences principales par commune et par statut d'occupation en 2014**



A l'échelle communale, Albert et les principales communes du territoire d'un point de vue démographique (Méaulte, Bray-sur-somme, Acheux-en-Amiénois ou encore Miraumont) disposent d'une proportion de résidences principales occupées par un locataire (du parc privé et du parc social) supérieure à celle observée pour les petites communes. A Albert, cette proportion atteint 44% en 2014. A l'inverse, au sein des plus petites communes, la présence de locataires est quasi inexistante.

Points à retenir et enjeux :

- La forte présence de personnes propriétaires sur le territoire soulève la question de la fluidité des parcours résidentiels et plus précisément de la possibilité d'accéder à la propriété pour certains ménages. En effet, le fait d'être propriétaire incite à une forte sédentarisation. L'étude « Stratégie habitat » réalisée en 2012 a déjà fait ce constat, mettant en avant un taux de rotation dans les résidences principales plus faible à l'échelle de la Communauté de Communes qu'à l'échelle départementale, respectivement 5,2% contre 6,6% de résidences principales ayant fait l'objet d'un changement d'occupants (données 2006 et 2007). Cette faible mobilité peut ainsi potentiellement empêcher certains ménages d'accéder à la propriété.

- Une offre de logements individuels prépondérante, des produits de surface importante et portés sur des types de grande taille

Logement individuel et collectif (source Insee)

On distingue une construction selon son caractère individuel (maison) ou collectif.

La maison correspond à un bâtiment ne comportant qu'un seul logement et disposant d'une entrée particulière. On distingue deux types de maisons :

- *individuel pur (maison individuelle résultant d'une opération de construction ne comportant qu'un seul logement) ;*
- *individuel groupé (maison individuelle résultant d'une opération de construction comportant plusieurs logements individuels ou un seul logement individuel avec des locaux).*

Le terme « collectif » est défini par l'exclusion des deux premiers concepts. Il s'agit de logements faisant partie d'un bâtiment de deux logements ou plus

Le parc de logements du Pays du Coquelicot est très majoritairement constitué de maisons. A l'échelle intercommunale, la proportion de maisons atteint 88,6% contre 74,4% pour la Somme. Seul un logement sur 10 est un appartement. Cette offre dominante de biens individuels constitue une spécificité importante de l'intercommunalité, résultant de l'organisation en centre-bourgs et hameaux satellites. La présence de ce type d'offre est un facteur d'attractivité (cf. mobilités résidentielles).

Au niveau communal, seule la ville d'Albert ainsi la commune de Bray-sur-Somme, dans une moindre mesure, disposent d'une proportion d'appartements supérieure à 10%, respectivement 25,2% et 9,5% en 2014. La très grande majorité des communes disposent d'un parc de logements constitué à plus de 95% voir exclusivement de maisons.

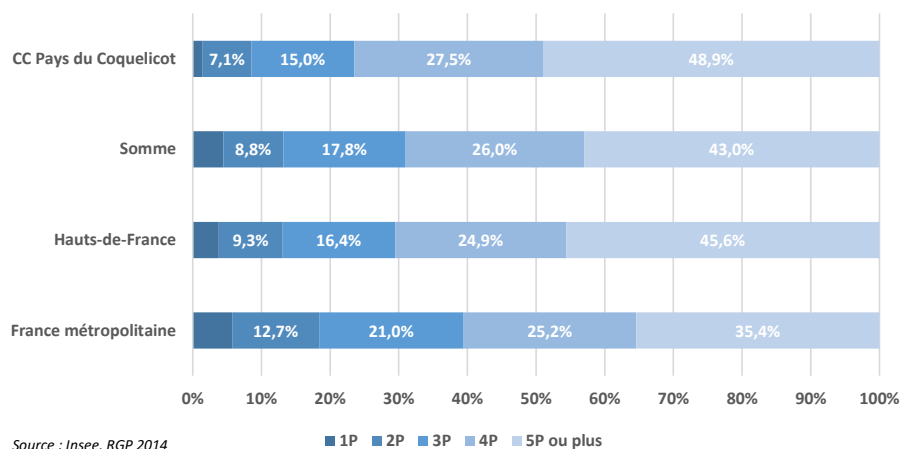
Tableau 3 : **Répartition des logements selon le type d'habitation en 2014 à l'échelle intercommunale**

	Maisons	Appartements	Autres
CC du Pays du Coquelicot	88,6%	10,7%	0,8%
Somme	74,4%	24,4%	1,2%
Picardie	71,2%	27,9%	0,9%
France métropolitaine	55,7%	43,3%	0,9%

Source : Insee, RGP 2014

Conséquence de cette structuration, la moitié des résidences principales du Pays du Coquelicot comporte au moins 5 pièces (49 %). Ces logements de plus de 5 pièces sont majoritairement présents, en proportion sur l'ensemble des communes du Pays. Seules les communes d'Albert, Bazentin, Bray-sur-Somme ou encore La Neuville-lès-Bray disposent d'une proportion un peu plus importante de logements de petite taille.

Graphique 10 : Répartition des résidences **principales selon le nombre de pièces en 2014 à l'échelle intercommunale**



En revanche, la part très faible des logements de type T1-T2 (8%) est une donnée importante à l'échelle de la CC du Pays du Coquelicot, dans la mesure où la faiblesse de cette offre ne permet pas la réalisation de parcours résidentiels pour les ménages à taille réduite (jeunes actifs décohabitants, personnes âgées isolées).

En termes de surface, les résidences de plus de 100m² sont proportionnellement plus représentées à l'échelle intercommunale qu'au niveau du département, respectivement 34% contre 28%. Elles ne représentent cependant pas la majorité du parc de résidences principales. En effet, les résidences principales de 40 à 99 m² représentent près de deux tiers du parc ordinaire (63% dans la Somme). A l'inverse les logements de petites tailles (<40m²) ne représentent que 5% du parc contre 10% à l'échelle du département

Points à retenir et enjeux :

- Une offre de logements essentiellement composée de maisons de grandes tailles permettant l'arrivée de familles sur le territoire, mais qui peut poser des problèmes notamment pour les personnes âgées (sous-occupation du logement, adaptation du logement, cf partie les besoins des personnes âgées).

- Un parc de logements individuels relativement ancien marqué par la progression **tendancielle de l'offre en collectif**

Tableau 4 : **Typologie de logements par période d'achèvement en 2014 à l'échelle intercommunale**

	Maisons		Appartements		Autres		Total Résidences principales avant 2009	
	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)
Avant 1945	4 094	38,7%	353	27,9%	5	22,1%	4 451	37,5%
Entre 1946 et 1970	2 512	23,8%	349	38,0%	3	12,6%	2 995	25,2%
Entre 1971 et 1990	2 359	22,3%	39	3,1%	7	30,4%	2 405	20,3%
Entre 1991 et 2005	927	8,8%	136	10,7%	5	21,6%	1 067	9,0%
Entre 2006 et 2011	685	6,5%	257	20,3%	3	13,2%	944	8,0%
TOTAL	10 577	100,0%	1 263	100,0%	23	100,0%	11 863	100,0%

Source : Insee, RGP 2014

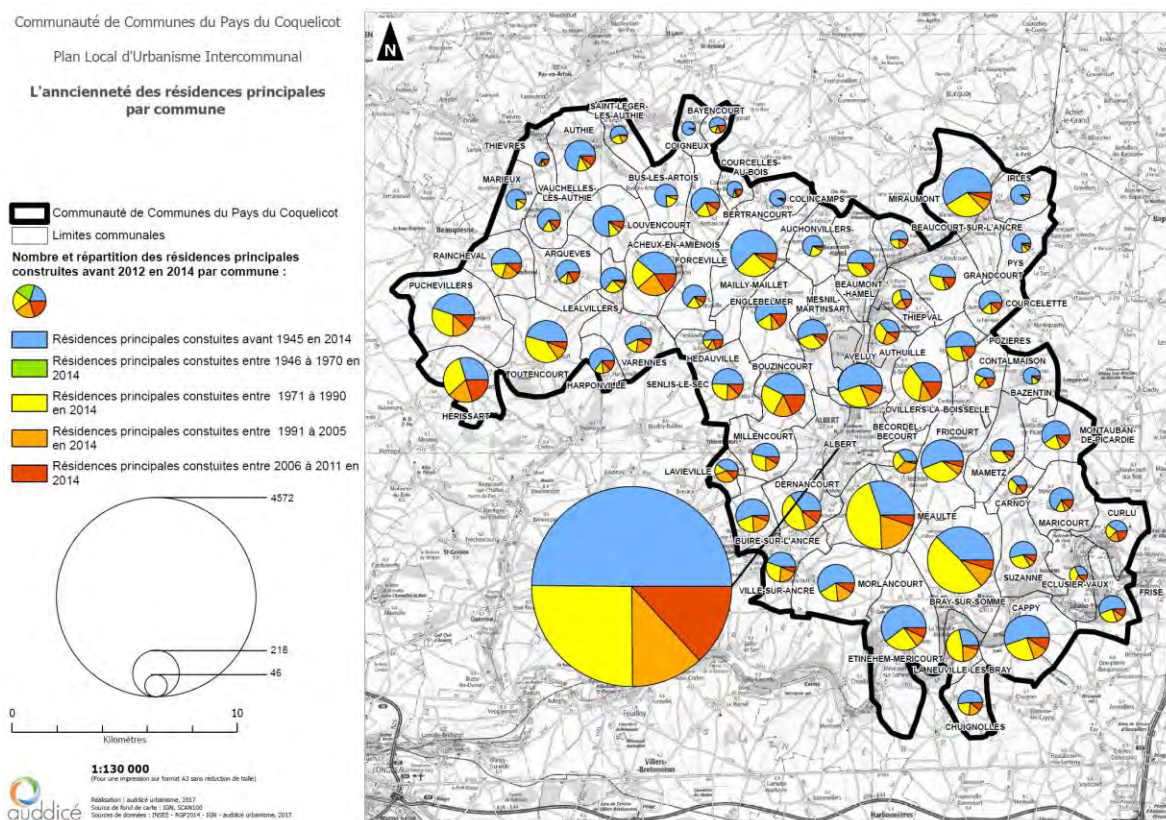
En 2014, 37,5 % des résidences principales présentes en 2012 ont été construites avant 1946 contre 17,0% de constructions entre 1991 et 2011. La proportion de logements anciens est beaucoup plus importante au sein du Pays du Coquelicot qu'elle ne l'est dans la Somme (31,7%) ou en France métropolitaine (25,1%). Du fait de la très forte représentativité du parc individuel, cette répartition des logements selon la date d'achèvement de constructions s'observe de façon identique pour ce type de résidences.

Représentant 10% du parc, les logements collectifs ont connu un fort développement **entre 1946 et 1970, 38% d'entre eux ayant été construits durant cette période**. Néanmoins, depuis 1991, ce type de logements a gagné en représentativité, 19,5 % des logements construits entre 1991 et 2011 ayant été du collectif contre 9,6 % entre 1946 et 1990.

Au niveau infra-communautaire, la proportion de logements construits avant 1946 dépasse les 70,0% dans certains villages (Coigneux, Irlès, Colincamps en encore Louvencourt). Le parc de logements de la ville d'Albert s'est majoritairement développé entre 1946 et 1990. La ville de ne compte que 14,8% de logements construits depuis 1991.

Avec une part supérieure à 30%, les communes d'Acheux-en-amiénois, Curlu, Laviéville et Thiepval sont celles qui disposent de la plus importante proportion de logements construits depuis 1991.

Figure 10 : **Répartition des résidences principales présentes en 2012 selon l'année de construction, par commune**



Points à retenir et enjeux :

- Avec près de 4 logements sur 10 construits avant 1946, la question de la qualité du parc privé et de sa potentielle amélioration doit être interrogée, le risque de retrouver des logements insalubres voir indignes augmentant fortement selon l'ancienneté du parc.

1.1.1.2. Des enjeux importants en termes d'amélioration de la qualité du parc de logements

- Un niveau de vacance en très forte augmentation ces dernières années

Logement vacant

La notion de vacance est définie de façon différente selon les sources utilisées :

Au sens de l'Insee, un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...)

La source FILOCOM considère la situation d'occupation du logement au 1er janvier de chaque année au regard de la taxe d'habitation, payée si le logement est occupé à cette date, ou non s'il est vacant. Elle prend en compte l'ensemble du parc, même en l'état d'abandon : en effet, aucun logement n'est retiré de la base DGFIP, si un justificatif de la démolition et une déclaration du propriétaire n'ont pas été fournis aux services fiscaux contrairement au Recensement de la Population de l'Insee

Dans le cadre du présent diagnostic, la source utilisée est l'Insee. A noter que le taux de vacance Insee à l'échelle intercommunale est similaire à celui de la base données FILOCOM.

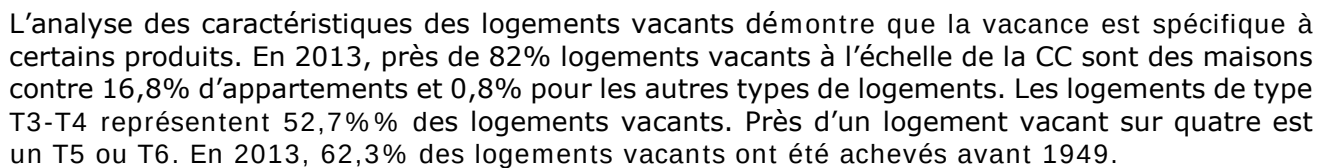
Déjà évoquée précédemment lors de l'analyse de la structure du parc de logements, la question de la vacance est un enjeu important sur le territoire. Le Pays du Coquelicot compte 1 185 logements vacants en 2014 (source Insee), **soit 8,6% de l'ensemble du parc**. Entre 2009 et 2014, le nombre de logements vacants a augmenté en moyenne de +4,6%/an. Alors qu'entre 1990 et 1999, le nombre de logements vacants a diminué et a augmenté de façon plus modérée entre 1999 et 2006, cette très forte hausse est un phénomène nouveau sur le territoire, non spécifique car observé également au sein d'une majorité de l'EPCI du Grand Amiénois.

A l'échelle infra-communautaire, la ville d'Albert regroupe près de 43% des logements vacants du territoire. Le taux de vacance sur la commune s'élève à 10%, chiffre en hausse comparativement à 2009 (7,4%). Les communes de Léallvillers et d'Auchonvillers n'ont pas de logements vacants.

Le taux de vacance varie fortement selon les communes étudiées. Inférieure à 4% pour les communes de Millencourt ou encore Ville-sur-Ancre, il dépasse les 15% pour les communes d'Éclusier-Vaux et Colincamps en 2014. De façon générale, le taux de vacance des logements est plus important dans le nord du territoire.

Dans un contexte où le marché de l'immobilier se fige (offre supérieure à la demande, étude « Stratégie Habitat » 2012), l'existence d'un phénomène de vacance est reliée à des enjeux d'adaptation de l'offre et d'existence de logements dégradés ou ne satisfaisant pas certains éléments de confort. Concernant ce dernier point, il s'agit de noter que le territoire compte près de 400 résidences principales sans douches ni baignoires en 2014, soit 3,5% du parc de résidences principales. Près de 20% ces logements non équipés se situent à Albert, le reste étant disséminé sur l'ensemble du territoire.

Communauté de Communes du Pays du Coquelicot
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
La vacance des logements en 2014



Le graphique circulaire illustre la répartition des entreprises par date de création. Les données sont les suivantes :

Période	Pourcentage
Avant 1945	51,6%
Entre 1946 et 1970	24,8%
Entre 1971 et 1990	10,1%
Entre 1991 et 2005	6,0%
Entre 2006 et 2011	7,5%

Parallèlement à ces caractéristiques, il est également observé que 40% des logements vacants

du parc privé en 2011 le sont depuis moins d'un an (*source Filocom, DGFIP*). Ce ratio atteint 50,2% à Albert. Il peut ainsi être attribué à une offre potentiellement non adéquate à la demande, demande qui n'est pas nécessairement importante en volume. Parallèlement, la part des logements vacants depuis plus de 5 ans s'élève à 23,3% à l'échelle du Pays contre 16,5% dans le département. Cette surreprésentation de logements vacants depuis un certain temps au sein du territoire est potentiellement davantage liée à une mauvaise qualité du logement.

Tableau 5 : Répartition des logements vacants dans le parc privé en 2011 selon la durée de vacance (à l'échelle intercommunale)

	Albert	CC du Pays du Coquelicot	Somme	France
Vacant depuis moins d'un an	50,6%	41,6%	43,0%	46,1%
Vacant depuis 1 an	19,3%	16,2%	19,1%	17,0%
Vacant depuis 2 ans	7,6%	9,3%	10,8%	9,4%
Vacant depuis 3-4 ans	7,4%	9,6%	10,6%	9,8%
Vacant depuis 5-9 ans	9,3%	11,5%	9,0%	8,5%
Vacant depuis 10 ans et +	5,1%	11,8%	7,5%	9,2%

Source : Filocom 2011, MEDDE d'après DGFIP

Points à retenir et enjeux :

- La forte vacance sur le territoire peut s'expliquer par deux facteurs différents : pour les logements vacants depuis une courte durée, il semblerait que la typologie ne soit pas forcément adaptée à la demande, elle-même de moins en moins importante (étude « Stratégie habitat » 2012). Pour les logements vacants, notamment ceux des petits bourgs, il semblerait que la mauvaise qualité du logement soit à l'origine du phénomène.
- Le niveau général de la vacance est élevé sur le territoire. A l'échelle infra-communautaire, il diffère fortement selon les communes ce qui génère des enjeux croisés. Pour les communes dont le taux de vacance est inférieur à 6,5%, un enjeu d'augmentation de la vacance apparaît pour fluidifier le parc de logements, nécessitant ainsi le développement d'une offre de logements un peu plus importante. A l'inverse, pour les communes dont le taux de vacance est plus important que 6,5%, la question des objectifs de production doit être interrogée, une partie des logements vacants pouvant être remise sur le marché, notamment les anciens corps de fermes, nombreux sur le territoire ou encore les logements de petit taille répondant ainsi à un enjeu de parcours résidentiels notamment pour les ménages jeunes ou âgés.

• Un nombre important de situations d'insalubrité et indignes

La forte présence de logements construits il y a un certain nombre d'années génère de façon générale deux principales problématiques identifiées de façon prépondérante au sein du Pays du Coquelicot : un parc insalubre et potentiellement indigne et un parc fortement énergivore.

✓ Un parc insalubre et des situations indignes nombreuses

Logement indécent

Un logement indécent est un logement :

- qui présente des risques manifestes pour la sécurité physique des occupants
- qui présente des risques manifestes pour la santé des occupants
- qui n'est pas doté des équipements habituels permettant d'y habiter normalement

Logement insalubre

La notion d'insalubrité concerne des menaces pour la santé causées par l'indignité de l'habitat

Logement indigne :

L'habitat indigne recouvre l'ensemble des situations d'habitat qui sont un déni au droit au logement et portent atteinte à la dignité humaine.

Ainsi, la notion d'habitat indigne englobe notamment :

- les logements, immeubles et locaux insalubres et impropres à l'habitation (risque pour la santé)
- les logements et immeubles où le plomb est accessible (risque de saturnisme)
- les immeubles menaçant de ruine, en péril (risque d'insécurité)
- les hôtels meublés dangereux

L'insalubrité du parc est une problématique identifiée depuis un certain nombre d'années au sein du territoire, l'une des actions du PLH 2005-2010 consistant en la réhabilitation du parc privé à travers la mise en place d'une OPAH comportant une thématique énergie et assainissement sur tout le territoire du Pays du Coquelicot pour une durée de 5 ans. Plus précisément, le Pays du Coquelicot a réalisé deux OPAH, la première entre 2005 et 2007 et la seconde entre 2008 et 2011. Les objectifs de la 1^{ère} OPAH étaient l'amélioration du confort sanitaire des logements (raccordement au tout à l'égout dans les communes en disposant ou installation d'une fosse septique), l'amélioration des installations de chauffage et l'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées.

A l'issue de l'opération, près de 500 logements ont été réhabilités mais les besoins n'en demeuraient pas moins importants. De ce fait, une deuxième OPAH a été mise en place entre 2008 et 2011. Le résultat global de ces deux opérations s'avère globalement satisfaisant puisque cinq millions d'euros de travaux ont été réalisés, dynamisant le territoire car effectués par des artisans locaux. Les objectifs quantitatifs fixés ont été dépassés (hormis pour les propriétaires bailleurs). Néanmoins, les travaux ont essentiellement concerné de petits chantiers (installations de volets roulants, menuiserie, travaux d'isolation,...) ne diminuant ainsi pas la problématique de l'habitat insalubre ou indigne sur le territoire. Dans, son étude « Stratégie habitat » réalisée en 2012, l'ADUGA a d'ailleurs précisé que la réhabilitation du parc ancien et indigne est un enjeu majeur sur le territoire du Pays du Coquelicot.

En 2011, le traitement des données Filocom a mis en avant 912 situations potentiellement indignes sur le territoire du Pays du Coquelicot, dont 388 à Albert. Le parc privé potentiellement indigne représente ainsi 8,5% du parc de résidences privées. Ce taux est supérieur d'un point à la moyenne départementale (7,1%). Parmi les situations relevées, 47% sont de catégorie 6 et 53% de catégorie 7. Plus d'un tiers des situations observées concernent des ménages dont la personne de référence a plus de 60 ans.

Un des facteurs qui accroît le nombre de situations insalubres ou indignes est le phénomène de cabanisation observé dans la vallée de la Somme. Construits initialement sans permis, ces habitations légères de loisirs devenus des résidences principales sont en augmentation ces dernières années posant ainsi des problématiques de mises aux normes (assainissement) et de positionnement de la Communauté de Communes par rapport à ces situations illégales qui doivent être régularisées.

✓ Les problématiques énergétiques

L'ancienneté du parc au sein du Pays du Coquelicot accroît fortement la présence d'habitat énergivore. En 2012, l'étude « Stratégie Habitat » a mis en avant que la lutte contre ce type d'habitat doit être un axe majeur de la politique habitat à mener pour rendre les logements attractifs. Dans un contexte économique peu favorable, le corolaire de la forte présence de ce type d'habitats est l'augmentation des demandes d'aides du FSL maintien (Fonds de solidarité

pour le Logement), volet énergie, entre 2010 et 2013, passant de 170 à 213 pour les trois communes d'Albert, Acheux-en-Amiénois et Bray-sur-Somme. La Communauté de communes apporte des réponses à ces enjeux avec un abondement des aides du programme « Habiter Mieux »

Points à retenir et enjeux :

- Un parc insalubre, dégradé et indigne important qui nécessite des actions fortes en matière de réhabilitation dans un contexte socio-économique pas toujours favorable du fait d'un niveau de vie pas forcément très élevé des occupants.
- Des enjeux spécifiques sur la cabanisation de certaines résidences principales qui nécessitent une régularisation

- Les anciennes fermes

Territoire rural, le Pays du Coquelicot dispose au sein du territoire d'un certain nombre de fermes peu éloignées des centres-bourgs. Ces dernières constituent un enjeu majeur dans l'élaboration des besoins. En effet, en lieu et place de nouvelles constructions, les corps de ferme peuvent être réutilisés pour des logements individuels ou des petits appartements.

1.1.1.3. L'offre en locatif : un parc faiblement développé concentré sur Albert

Elément de cadrage : **Le Plan Départemental de l'Habitat de la Somme**

La Plan Départemental de l'Habitat assure la cohérence entre les politiques de l'habitat conduites sur les territoires couverts par des PLH et celles menées sur le reste du département. Le principal objectif est de lutter contre les déséquilibres et les inégalités territoriales.

« Les orientations du PDH doivent porter sur la mise en cohérence l'offre de logement sur les différents territoires afin d'éviter l'inadéquation entre produits offerts, lieu d'implantation et diversité de la demande (statuts d'occupation, taille des ménages, capacités financières...). Ces orientations doivent ainsi porter sur le type d'offre à réaliser dans le parc public ou le parc privé, en accession, en locatif, répartis entre logements ordinaires et logements spécifiques dédiés à certaines catégories de population (établissements pour personnes âgées ou personnes handicapées, résidences sociales ou maisons relais, résidence pour étudiants...) et sur le type de financements (PLS, PLUS, PLAI) ou sur le type d'outils à mettre en place dans le parc privé (OPAH, PST...) qui déterminent les niveaux de loyers » Circulaire du 2 mai 2007.

Approuvé en 2009, le PDH de la Somme comporte 3 volets :

Volet 1 : Mieux répondre à la diversité des besoins des ménages de la Somme

- Poursuivre les efforts de production, en cohérence avec les enjeux d'aménagement équilibré du territoire
- Une production de logements répondant mieux aux besoins et aux revenus de l'ensemble des ménages de la Somme
- Soutenir l'effort de développement de l'offre locative sociale et son rééquilibrage territorial en tenant compte de la spécificité rurale

Volet 2 : Revaloriser le parc existant fragilisé

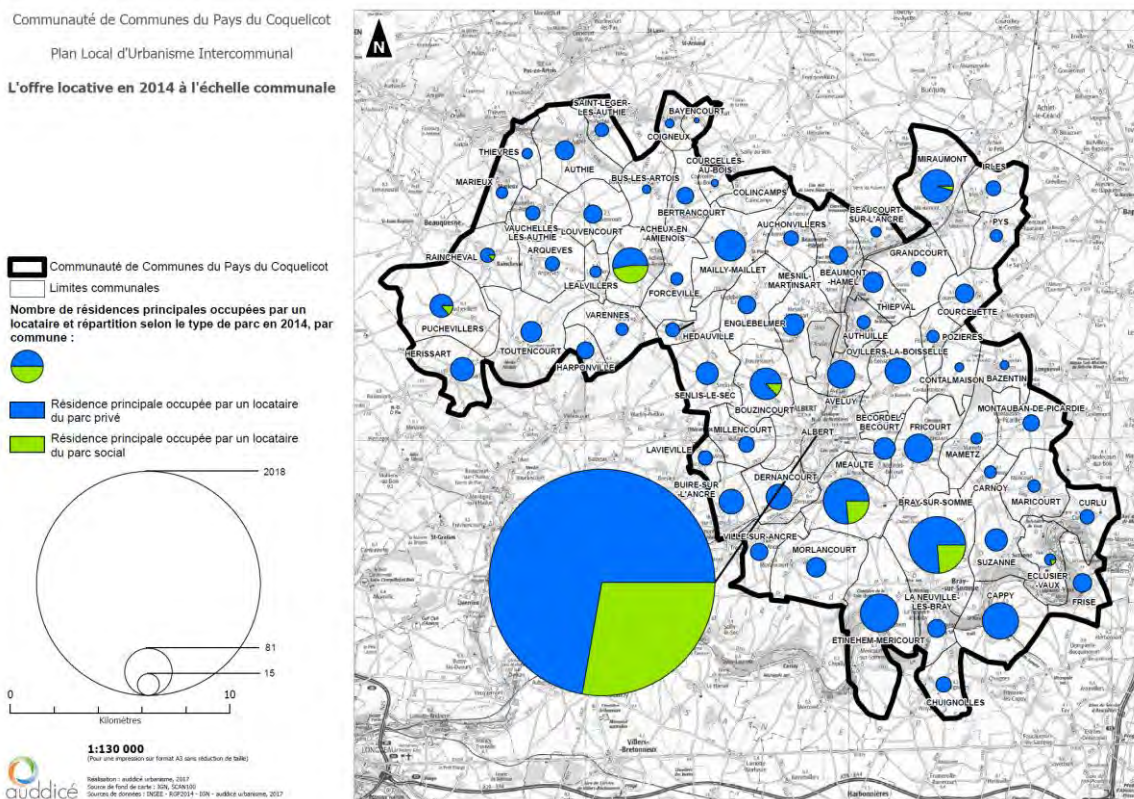
- Accompagner une réhabilitation durable et maîtrisée du parc locatif social
- Lutter contre le mal-logement par une action volontariste et territorialisée d'amélioration de l'habitat dégradé

Volet 3 : Accompagner les besoins spécifiques des populations

- Conforter les politiques engagées pour les seniors
- Faciliter l'entrée des jeunes adultes en début de parcours autonome dans le marché du logement
- Faciliter l'entrée des personnes en situation de handicap dans le marché du logement
- Accorder une attention particulière aux ménages économiquement fragiles dans l'action habitat départementale

Le poids conséquent de la propriété occupante au niveau du Pays du Coquelicot (72,3% des résidences principales) rend le segment locatif particulièrement restreint au regard **des tendances observées à l'échelle départementale ou nationale. L'intercommunalité** compte 3 129 logements en location (privée ou sociale) en 2014, soit 26,0% du parc de résidences principales. L'essentiel de cette offre est présente à Albert qui concentre près des deux tiers des logements locatifs devant Bray-sur-Somme (4,0%). Le reste du parc locatif est disséminé sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Figure 12 : L'offre locative en 2014 à l'échelle communale



- Le parc locatif privé

Parc locatif privé (source Insee)

Par définition, le parc collectif privé correspond aux logements locatifs qui ne sont pas gérés par un bailleur.

En 2014, le parc locatif privé représente près de 80% du parc locatif et 20% de **l'ensemble du parc de résidences principales**. Le parc locatif privé est quant à lui constitué à 67% de logements individuels et à 33% de d'habitats collectifs en 2014 faisant ainsi écho à la structure générale du parc.

La plus forte proportion d'habitat collectif dans le parc locatif privé comparativement à l'ensemble du parc explique ainsi le fait que les résidences aient en moyenne une surface plus petite. Près de 40% ont une surface inférieure à moins de 60 m² (52% à Albert) alors qu'à l'échelle globale du parc les logements de petites tailles représentent seulement 5% des résidences principales. Seule 15% des biens locatifs privés sont des biens de plus de 100m². Tout comme le parc général, le parc locatif privé est relativement ancien. Près de 36% des logements locatifs privés ont été construits avant 1945. Néanmoins un logement locatif privé sur 5 a été construit après 1990 (un sur quatre à Albert).

Tableau 6 : Répartition de l'offre locative privée en 2011 selon la date d'achèvement de la construction du logement

	Albert	CC du Pays du Coquelicot	Somme	France
< 1915	1,4%	8,8%	33,4%	33,0%
1915-1948	59,7%	52,9%	17,0%	9,1%
1949-1967	9,3%	7,7%	12,2%	13,2%
1968-1974	2,6%	3,2%	5,2%	8,1%
1975-1981	1,3%	2,5%	3,3%	5,8%
1982-1989	0,4%	1,5%	1,9%	4,7%
1990-1998	1,1%	2,3%	8,0%	9,0%
1999 et +	24,2%	21,2%	19,0%	17,1%

Source : Filocom 2011, MEDDE d'après DGFIP

L'analyse du profil des locataires du parc privé, et plus particulièrement celui de la personne de référence, met en avant que ces types de logements sont occupés à près de 40% par des personnes âgées entre 25 et 39 ans. Faisant écho à la relative petite taille, l'offre locative privée est occupée à 37,7% par des ménages composés d'une seule personne et à 27,9% de deux personnes.

De façon générale, le parc locatif privé accueille des ménages dont le revenu est relativement faible. En 2011, ce revenu brut imposable s'élevait à 12 552€. 35,6 % des ménages du parc locatif privé vivent sous le seuil de pauvreté. Parallèlement, 51,7% des ménages du parc locatif privé dont les revenus sont inférieurs à 60% des plafonds fixés sont éligibles au parc très social ce qui représente environ 1 117 ménages en 2011. Ce ratio atteint 81,9% pour les ménages éligibles dont le revenu est inférieur à 100% des plafonds fixés. Ces proportions sont équivalentes à Albert.

- Un parc locatif social fortement concentré sur Albert qui accueille des personnes en grandes difficultés financières. Un manque de petit logements.

Parc locatif social (source Insee)

Les logements du parc locatif social (au sens du ministère en charge du logement) sont :

- les logements appartenant à des organismes HLM (Habitation à loyer modéré), qu'ils soient ou non soumis à la législation HLM pour la fixation de leur loyer ;
- les logements des autres bailleurs de logements sociaux non HLM (sociétés immobilières d'économie mixte, État, collectivités locales et établissements publics) et non soumis à la loi de 1948

En 2014, le Pays du Coquelicot compte 645 logements HLM, soit 5,4 % du parc de résidences principales². Le logement locatif social représente 20,6% du logement locatif. Au niveau infra-communautaire, et contrairement à l'offre locative privée disséminée sur l'ensemble du territoire, l'offre locative sociale se concentre exclusivement au sein de neuf communes : Albert (87% de l'offre), Bray-sur-Somme (4,7% de l'offre), Acheux-en-Amiénois (3,5% de l'offre), Méaulte (3,0% de l'offre), Bouzincourt, Mailly-Maillet, Éclusier-Vaux, Miraumont, Puchevillers et Raincheval.

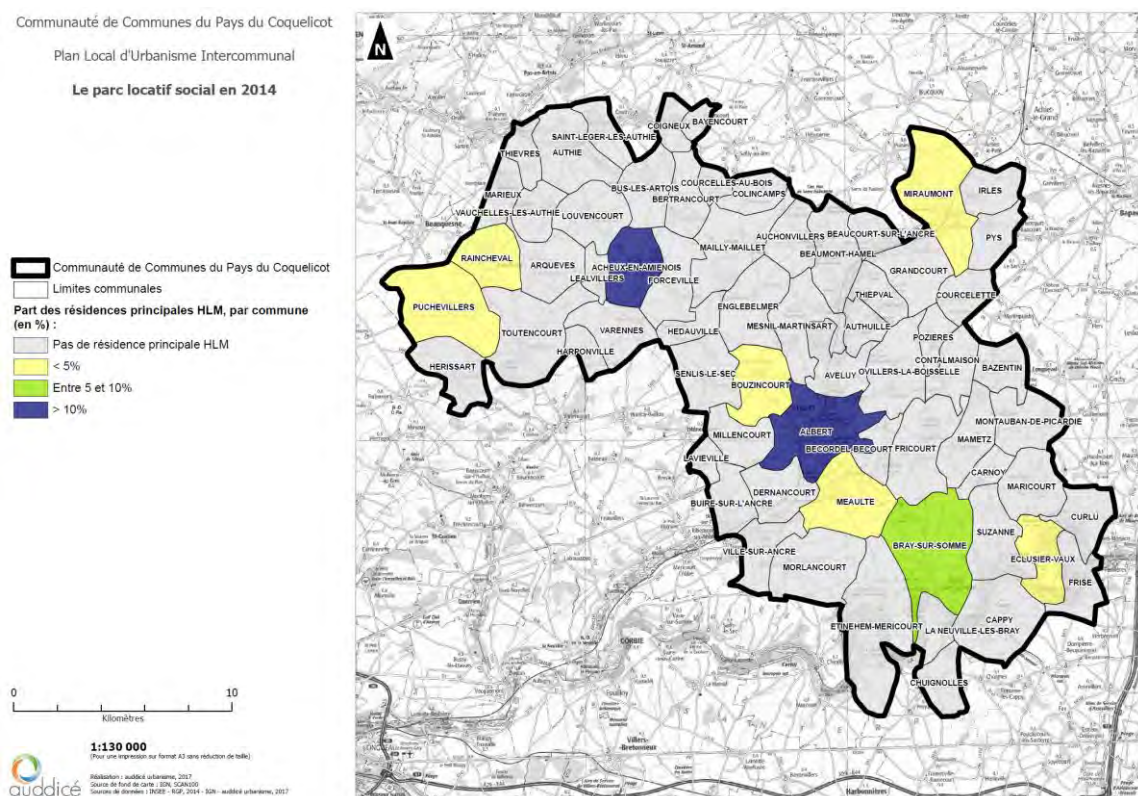
² Ce chiffre est légèrement différent de fourni par FILOCOM (environ 750). En effet, l'Insee comptabilise comme logements faisant partie du parc social les logements occupés, possédés par un organisme HLM et loués non meublés. Elles peuvent ainsi différer des données de Filocom considérant comme logement social les logements occupés et possédés par un organisme HLM ou une SEM (incluant les places de résidences sociales et foyers) et des données des enquêtes d'Occupation du Parc Social recensant les logements possédés par les organismes HLM et ceux conventionnés appartenant à une SEM ou à un bailleur possédant plus de 5 logements

Le parc locatif social est composé à 55% de logements collectifs et à 45% d'habitats individuels. Près de 50% des logements ont une surface comprise entre 60 et 80 m² (45% à Albert). Cette proportion est supérieure à celle observée dans la Somme (40%). Seuls 15,4% des logements HLM ont une surface comprise entre 30 et 40m² pouvant accueillir des ménages d'une personne ou deux personnes.

Le parc social du Pays du **Coquelicot se caractérise par une date d'achèvement de construction des logements relativement récente ou à l'inverse relativement ancienne.** En effet, la part des logements sociaux construits entre 1949 et 1990 est relativement faible sur le territoire en comparaison avec les proportions observées dans la Somme et la France métropolitaine, respectivement 47% contre 69% et 8% (source FILOCOM). Cette longue période reste néanmoins celle où le nombre de logement sociaux a le plus augmenté sur le territoire, particulièrement entre 1949 et 1967 (28,3% des logements sociaux construits entre ces deux dates).

Avec une proportion de près de 35% de logements sociaux construits depuis 1990, le territoire dispose également d'un parc relativement récent au regard de la moyenne départementale (23,3%). Cette proportion est équivalente à Albert et correspond au développement de ce type d'offre au sein de la commune depuis le début des années 90. Bien que relativement récent, le Pays du coquelicot dispose également d'une proportion importante de logements sociaux dont la date d'achèvement de construction du bâtiment se situe entre 1915 et 1948. Malgré tout, la question de la qualité ne se pose pas, l'état des logements étant relativement bon, hormis quelques opérations de maintien ou ravalement de façade, le gros des travaux ayant déjà été fait.

Figure 13 : Le parc locatif social en 2014 par commune



En 2011, 46,6% des logements sociaux sont occupés par une personne ayant entre 39 et 59 ans. De façon générale, la structure par âge des personnes vivant dans le parc social met en avant un âge moyen plus élevé que celui des personnes vivant dans le parc locatif privé. La taille des ménages s'élève à 2,4 personnes contre 2,3 dans le parc locatif et privé et 2,45 dans le parc des logements occupés par un propriétaire.

Le parc locatif social accueille des personnes dont les revenus sont extrêmement faibles. En 2011, le revenu brut médian imposable s'élevait à 9 440€. En 2011, 67,4% des ménages dont le revenu est inférieur de 60% au plafond fixé sont éligibles au parc très social ce qui représente environ 496 ménages en 2011. Ce ratio atteint 92,3% pour les ménages éligibles dont le revenu est inférieur à 100% des plafonds fixés. Ces proportions sont équivalentes à Albert. (Source : Filocom)

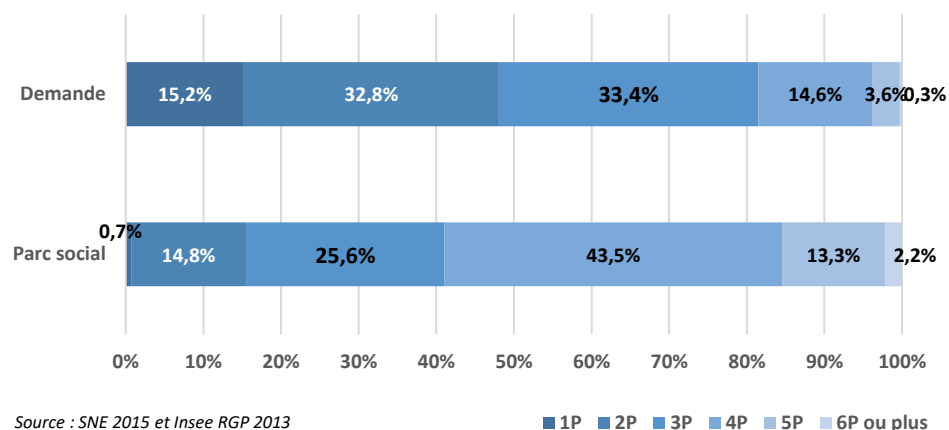
Le parc social est concentré entre deux principaux bailleurs : la Société Immobilière Picarde (SIP) et l'Office Public d'HLM de la Somme (OPSOM) qui disposent chacun d'une proportion relativement équivalente du parc. Ces derniers mettent en avant le taux de rotation relativement faible dans les logements tout comme le taux de vacance.

Pour les gestionnaires du parc social, le territoire est attractif même si la demande n'est pas très importante comparativement à d'autres territoires. Ils mettent en avant l'aspect « attache territoriale » qui fait que certains jeunes ouvriers qui pourraient habiter à côté de leur lieu de travail préfèrent habiter dans leur village d'origine situé à 30 minutes en voiture et effectuer du covoiturage tous les jours. Malgré ce constat, **les bailleurs font état d'un manque de logement social type T2 pouvant accueillir des ménages d'une ou deux personnes.**

Statistiques relatives à la demande sociale :

- En 2015, 336 demandes de logement social ont été faites contre 356 en 2014 et 357 en 2013.
- 309 demandes ont été faites pour résider à Albert, 10 à Bray-sur-somme et 17 sur le reste du territoire (communes non précisées dans les statistiques publiques)
- Près de 50% des demandes ont été faites par une personne seule. Cette proportion atteint 70% si le ménage est composé de 2 personnes.
- 82 % des demandes concernent des T1-T2 et T3.
- 72% des demandes effectuées concernent des personnes dont les revenus sont inférieurs au plafond PLAI. Ce ratio atteint 92% à Albert en 2015 générant des besoins de logements sociaux, notamment en PLAI.
- **41% des demandes ont été faites il y a plus d'un an**

Graphique 12 : Répartition des demandes de logements sociaux en 2015 et confrontation à la répartition du parc social



La CC du Pays du coquelicot regroupe un nombre important de demandes relatives à des logements de petite taille. Cependant comme le montre le graphique ci-dessus, le parc social du territoire n'est pas adapté. Un des enjeux du PADD et du POA consistera donc à trouver des solutions permettant le développement d'une offre locative sociale de petite taille répondant à ces enjeux.

Parallèlement à la demande en 2015, **92 ménages ont bénéficié d'un logement social en 2015 sur le territoire de l'intercommunalité**, dont 81 à Albert. Un tiers de ces ménages sont des personnes seules. 65% des ménages ayant eu une réponse favorable ont pu bénéficier d'un logement T1, T2 ou T3.

Points à retenir et enjeux :

- Un parc de logement social concentré sur Albert. L'offre à venir doit interroger l'opportunité d'effectuer des logements sociaux dans d'autres communes en cohérence avec les orientations du SCoT qui préconise le développement d'une offre sociale sur les différents pôles structurants du territoire (Albert, Bray-sur-Somme, Acheux-en-Amiénois).
- Un des enjeux importants en matière de développement du parc social tiendra également dans la nécessité de mobiliser des ressources foncières peu abondantes, pour développer des opérations attractives, innovante en termes de bâti sur le territoire, et en garantissant la livraison d'une offre en neuf accessible selon les différents plafonds (PLUS et PLAI notamment).
- Le parc social à venir devra notamment répondre aux caractéristiques de la demande très majoritairement tournée vers les petits logements.

1.3.2. Les dynamiques du marché de l'habitat et des trajectoires résidentielles

1.3.2.1. *Un territoire attractif pour les familles avec ou sans enfant(s) qui s'installent majoritairement dans des maisons du parc ancien (avant 1949) ou dans des logements relativement récents*

Comme l'a montré l'analyse démographique précédemment effectuée, la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot a connu un regain démographique depuis 1990 du **fait de l'inversement du solde migratoire** devenu positif et dont l'intensité a augmenté au fil des années, c'est-à-dire que les arrivées ont été de plus en plus nombreuses et les départs du territoire de moins en moins importants, toute proportion gardée. L'un des facteurs influençant l'arrivée ou le départ de nouveaux habitants sur un territoire est le logement, bien que la politique de l'habitat doit être intégrée dans une politique plus générale de développement territorial comportant notamment un aspect développement économique. En effet, la seule production de logements sur un territoire ne permettra pas d'attirer de nouveaux habitants si le territoire ne dispose pas en parallèle d'un niveau d'équipements et de services suffisants répondant aux attentes ou encore d'un niveau de transport adapté et ne jouit pas d'une image favorable dans l'imaginaire collectif. La mise en place d'une politique de l'habitat cohérente au regard des besoins et avec le projet territorial porté par les élus passe donc par une analyse fine des migrations³ et

³ Méthodologie : les chiffres présentés dans la partie « Mobilités résidentielles » sont issus des fichiers détails du Recensement Général de la Population 2008 publié par l'Insee (base de données « Mobilités et migrations : migrations résidentielles des individus entre communes »). Les données concernent la période 2003-2008, par conséquent les intensités de certaines tendances peuvent être légèrement différentes de celles observées entre 1999 et 2011. Cette base de données publiée en 2008 est la seule qui permet une analyse fine des migrations résidentielles.

Lors du recensement, les mouvements migratoires sont définis via la question « Où habitiez-vous il y a 5 ans ? », par conséquent :

- les arrivées sur le territoire concernent la population présente au 1^{er} janvier 2008 et non présente au 1^{er} janvier 2003. On parle de population néorésidente

- les départs concernent la population présente au 1^{er} janvier 2003 sur le territoire et non présente au 1^{er} janvier 2008. On parle de population émigrante.

Il convient de noter également que des mouvements migratoires ayant eu lieu au cours de la période ne peuvent pas être enregistrés. Ainsi une personne ayant quitté le territoire entre 2003 et 2008 et étant revenu avant 2008 ne sera pas comptée comme une personne migrante étant donné qu'elle est présente en 2003 et en 2008.

La question étant posée à des personnes vivantes au 1^{er} janvier 2008, l'analyse ne se fait donc que sur ces dernières. Les personnes ayant migré puis étant décédées ne sont pas incluses dans ces résultats, puisque non répondantes en 2008.

L'analyse migratoire est effectuée sur la population vivant en ménage ordinaire. Cette dernière représente 98,4% de la

plus particulièrement du profil socio-démographique des migrants. En effet, l'étude de ce dernier permet d'une part d'identifier l'offre de logements à développer pour pérenniser l'attractivité territoriale de certaines catégories de population et d'autre part de prendre connaissance des besoins pour limiter les départs de certains habitants.

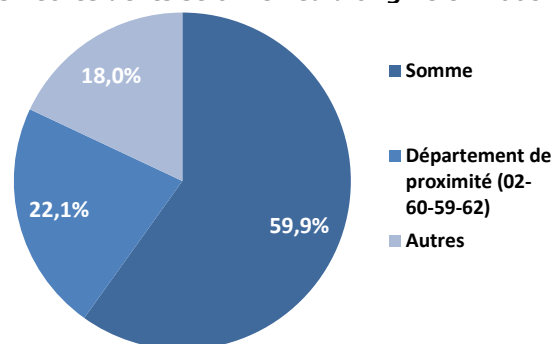
Entre 2003 et 2008, 3 635 personnes se sont installées sur le territoire intercommunal. Parallèlement, 3 **120 l'ont quitté soit un solde positif de 514 personnes confirmant** ainsi la tendance durant la période plus globale 1999-2011.

- Des néorésidents qui proviennent essentiellement du département

59,9% des personnes néorésidentes habitaient le département de la Somme avant de **venir s'installer au sein du Pays du Coquelicot**. Parmi ces dernières, près d'un tiers sont venues d'Amiens. 22,1% des néorésidents habitaient un département de proximité (Aisne, Oise, Nord et Pas-de-Calais) avant leur venue. Parmi les personnes ayant quitté le territoire du Pays du Coquelicot **entre 2003 et 2008, 54,8% d'entre-elles** résident en 2008 dans la Somme, dont plus de 35% à Amiens. Près d'un habitant sur cinq ayant quitté le territoire réside dans un département de proximité (Aisne, Oise, Nord et Pas-de-Calais).

A noter que malgré sa proximité, les mouvements migratoires (néorésidents et émigrants) avec la région parisienne ont été relativement restreints entre 2003 et 2008.

Graphique 13 : Répartition des néorésidents selon le lieu d'origine en 2008 à l'échelle intercommunale



Source : Insee. RGP 2008 - Fichier MIGCOM

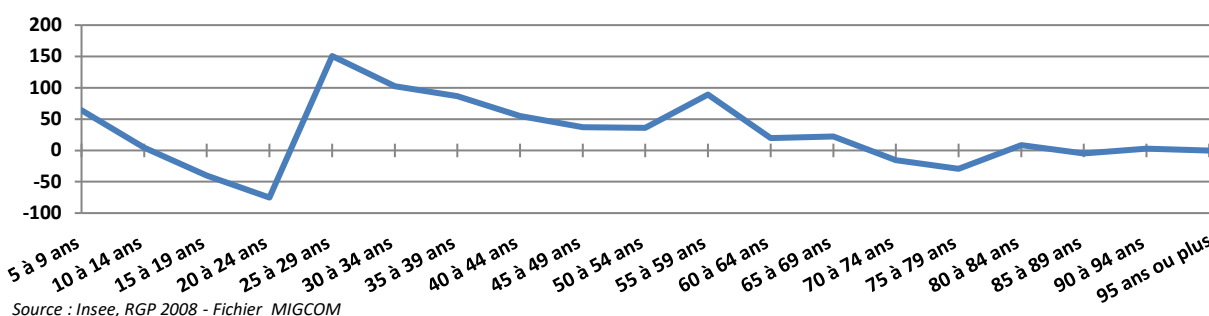
Entre 2003 et 2008, 34,0% des néorésidents se sont installés sur le territoire de la **commune d'Albert**, 4,3% à Bray-sur-Somme et 2,9% à Acheux-en-Amiénois, le reste étant disséminé sur l'ensemble du territoire. Parallèlement, Albert est également la commune qui a connu le plus de départs puisque de 36,6% des personnes ayant quitté le territoire venait de cette commune.

- **Un solde migratoire favorable entre 25 et 75 ans et d'une forte intensité entre 25 et 40 ans**

Du fait de leur part importante dans l'évolution locale de la population, les mouvements migratoires ont grandement participé au façonnement de la structure par âge des habitants du Pays du Coquelicot ces dernières années. Le profil migratoire fait cependant état de comportements spécifiques selon les âges.

Graphique 14 : Profil par âge des migrants entre 2003 et 2008 à l'échelle intercommunale

population totale.



Entre 2003 et 2008, **le solde migratoire est positif pour l'ensemble des classes d'âge à l'échelle du Pays** du Coquelicot, hormis pour les jeunes âgés de 15 à 25 ans. Ce déficit correspond au départ des étudiants et des jeunes actifs, le territoire ne disposant pas forcément des structures d'études ou d'emplois correspondant à une certaine frange des jeunes actifs. Au-delà de 25 ans, les arrivées ont été beaucoup plus nombreuses que les départs, signe **d'une attractivité du territoire envers les actifs dont la situation familiale est établie** (cf. situation familiale des migrants). Au-delà de 45 ans, les flux migratoires baissent en **intensité, mais restent positifs jusqu' à 70 ans**. A noter le pic du solde migratoire entre 55 et 65 ans au moment du passage à la retraite, signe également que le territoire est attractif pour une partie des néoretraités. En revanche, le déficit observé entre 75 et 85 ans peut potentiellement signifier un manque en termes de logements adaptés ou de structures médicalisées obligeant ainsi les personnes âgées à quitter le territoire.

- 4 résidents sur 10 sont des ouvriers ou employés

La répartition des néorésidents selon la catégorie socioprofessionnelle met en avant **l'attractivité du territoire pour les employés et ouvriers**, ces derniers représentant 38% des néorésidents. Moins présents dans l'ensemble de la population, les habitants appartenant à la catégorie socioprofessionnelle « profession intermédiaire » représentent tout de même 17,7 % des néorésidents.

L'analyse du profil par CSP des émigrants met en avant une répartition relativement équivalente à celle observée pour les néorésidents. La catégorie « Autre » qui contient notamment les étudiants est la seule dont la proportion diffère fortement de celle des néorésidents.

Selon les données FILOCOM, le revenu des personnes s'étant installées récemment s'élève à 14 710€/an/UC, soit un niveau de vie inférieur à l'ensemble de la population.

Tableau 7 : **Répartition de la population selon le statut de migration et les CSP en 2008 à l'échelle intercommunale**

	Néorésidents	Émigrants
Agriculteurs exploitants	0,3%	0,4%
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	2,3%	3,9%
Cadres et professions intermédiaires	6,7%	5,6%
Professions intermédiaires	17,7%	15,8%
Employés	18,6%	18,8%
Ouvriers	19,4%	15,8%
Retraités	7,1%	7,0%
Autres	27,8%	32,7%

Source : Insee, RGP 2008 - Fichier MIGCOM

- Un fort attrait pour les couples avec ou sans enfant(s)

En 2008, près de la moitié des personnes venues s'installer depuis 2003 sur le territoire vivait au sein d'un ménage composé d'un couple avec enfant. Cette observation fait ainsi écho au profil migratoire par âge, le territoire étant attractif pour les personnes âgées de 25 à 40 ans ayant déjà un enfant (solde migratoire favorable entre 5 et 10 ans).

En termes de répartition, les couples avec ou sans enfant(s) sont aussi ceux qui ont le plus quitté le territoire, leur proportion étant plus importante que celles observées pour les autres catégories. Proportionnellement, les personnes vivant seules sont plus nombreuses à avoir quitté le territoire que celles qui sont arrivées. Ce constat fait là aussi écho aux observations précédentes montrant le départ des étudiants.

Tableau 8 : Répartition de la population selon le statut de migration et le mode de cohabitation en 2008 à l'échelle intercommunale

	Néorésidents	Émigrants
Familles monoparentales	7,9%	8,4%
Couples sans enfant	28,1%	23,0%
Couples avec enfant(s)	49,8%	44,2%
Ménage cohabitant	3,1%	6,2%
Personnes vivant seules	11,1%	18,3%

Source : Insee, RGP 2008 - Fichier MIGCOM

- Des personnes essentiellement propriétaires qui s'installent dans le parc neuf ou très ancien, construit avant 1949

En 2008, 54,2 % des néorésidents sont propriétaires de leur logement contre 42,6 % de locataires et 3,2% de personnes logées gratuitement. A l'inverse, la proportion de locataires en 2008 chez les personnes ayant quitté le territoire est plus importante que celle des propriétaires, respectivement 55,4% contre 37,0%. **Seule 4,0% de la population venue s'installer vit dans un logement HLM en 2008**, alors que parallèlement 11,8% des émigrants vivent dans un logement HLM. Cette forte différence peut ainsi signifier un certain manque de logements locatifs sociaux sur le territoire. Il s'agit d'une problématique identifiée dans la stratégie Habitat du Grand Amiénois qui pointe la nécessité de produire des logements locatifs sociaux en acquisition-amélioration ou neufs dans le cadre d'opérations d'aménagements d'initiative publique.

Près de **84% des personnes venus s'installer au sein du Pays du coquelicot entre 2003 et 2008** habitent dans une maison contre 15,8% dans un appartement. Cette répartition est également observable chez les personnes ayant quitté le territoire, bien que la part des habitants résidant dans un appartement soit plus importante (37,9%) que celle des néorésidents du fait qu'une partie des émigrants se soient installés à Amiens ou en zone fortement urbanisée offrant une proportion plus importante d'appartements.

Tableau 9 : Répartition de la population selon le statut de migration et l'ancienneté du logement en 2008 à l'échelle intercommunale

	Néorésidents	Émigrants
Avant 1949	43,0%	33,6%
De 1949 à 1974	21,8%	22,1%
De 1975 à 1990	10,3%	18,3%
De 1990 à 1998	3,1%	8,4%
Depuis 1999	21,8%	17,6%

Source : Insee, RGP 2008 - Fichier MIGCOM

L'examen des comportements migratoires en fonction de la date d'achèvement des logements renforce l'idée selon laquelle la construction neuve sur le territoire du Pays du Coquelicot a contribué de manière importante au dynamisme démographique de la communauté de communes en attirant notamment de nouveaux ménages sur le territoire. En effet, près de 22% des

personnes ayant emménagé sur le territoire entre 2003 et 2008 habitent dans un logement construit très récemment (depuis 1999). Néanmoins les mouvements à destination des logements plus anciens et notamment ceux construits avant 1949 sont beaucoup plus importants, l'offre liée à ce type de logements étant la plus importante du fait de la forte proportion de ces logements dans la structure totale du parc.

Le profil des migrants

Les néorésidents

- Ils sont majoritairement âgés entre 25 et 40 ans. Ils vivent au sein d'un ménage composé d'un couple sans enfant ou se sont installés avec un premier enfant en bas-âges
- Ils sont essentiellement propriétaires et vivent en très grande majorité dans une maison, relativement neuve ou très ancienne.
- 38% d'entre eux sont des employés ou ouvriers.

Les émigrants

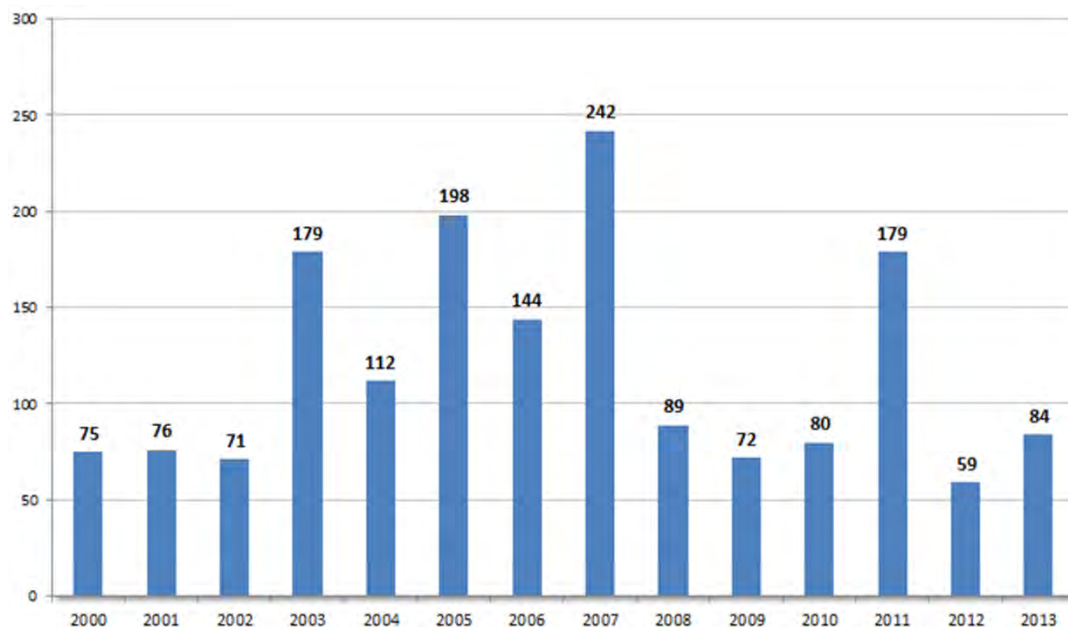
- Ils sont pour la plus part étudiants ou jeunes actifs, âgés de 15 à 25 ans.
- Ils vivent seuls mais une proportion non négligeable de personnes ayant quitté le territoire est déjà en couple avec un enfant.
- Ils vivent majoritairement en maison, mais la proportion vivant dans un appartement est plus importante que celle des personnes venant d'arriver sur le territoire. Un certain nombre vit dans un logement locatif social

Points à retenir et enjeux :

- Pérenniser l'attractivité des familles en développant une offre correspondant à leurs attentes et dans la limite de leur budget.
- Développer une offre à destination des ménages les plus aisés, ces derniers pouvant insuffler une certaine dynamique économique au sein du territoire notamment au sein des différents pôles disposant d'équipements, services et réseaux de transports.
- Développer une offre de logements pour les jeunes ménages, faisant ainsi écho au projet de territoire et aux orientations du SCoT. Cette offre peut être dans un premier temps locative pour inciter les jeunes qui ont un niveau de vie plus faible que la moyenne à s'installer sur le territoire. Le développement de ce type d'offre doit être en cohérence avec le développement économique du territoire, l'offre seule de logements ne permettant pas d'attirer de jeunes actifs.
- Développer une offre pour les personnes âgées et éviter le départ d'une partie d'entre eux entre 75 et 85 ans au moment de départ du domicile pour un logement intermédiaire ou une structure médicalisée (cf. les besoins des personnes âgées).

1.3.2.2. La production de logements

Globalement, entre 2000 et 2013, ce sont en moyenne 119 nouveaux logements qui sont produits par an sur l'intercommunalité.

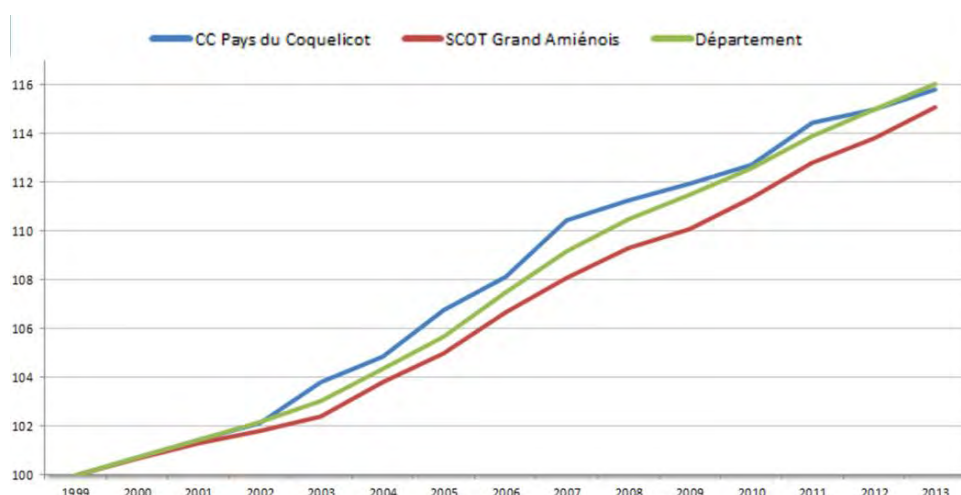


Les logements débutés – Données SITADEL 2000-2013

A l'échelle du Pays du Coquelicot, on observe une croissance de + 15,79% du nombre de nouveaux logements par rapport à 1999 (avec 119 logements par an).

A l'échelle du SCOT Grand Amiénois, on observe une croissance de +15,08% du nombre de nouveaux logements par rapport à 1999 (avec 1382 logements par an).

A l'échelle du Département, on observe une croissance de +16,05% du nombre de nouveaux logements par rapport à 1999.



Les logements débutés – Données SITADEL 2000-2013 – comparaison base 100

Le SCOT du Grand Amiénois définit un objectif de production en logements de 2300 unités soit 144 logements / an d'ici 2030.

1.3.2.3. *Le marché de l'immobilier : un marché très majoritairement tourné vers l'accession. Un marché locatif tendu. Des inégalités territoriales constatées en termes de prix du foncier.*

- **L'accession à la propriété** : un marché essentiellement tourné vers des logements, type maison pavillonnaire, maison de campagne ou maison mitoyenne et qui marque le pas depuis quelques années

Une photographie de l'état du marché a été réalisée le 2 juin 2014⁴. A cette date, le territoire compte 154 biens mis en vente ou en location. Près de 84% d'entre eux sont destinés à l'accession à la propriété contre seulement 16% pour un logement locatif confirmant les observations de l'étude « stratégie habitat » réalisée en 2012. 89,0 % des biens proposés sont des maisons contre 11% d'appartements.

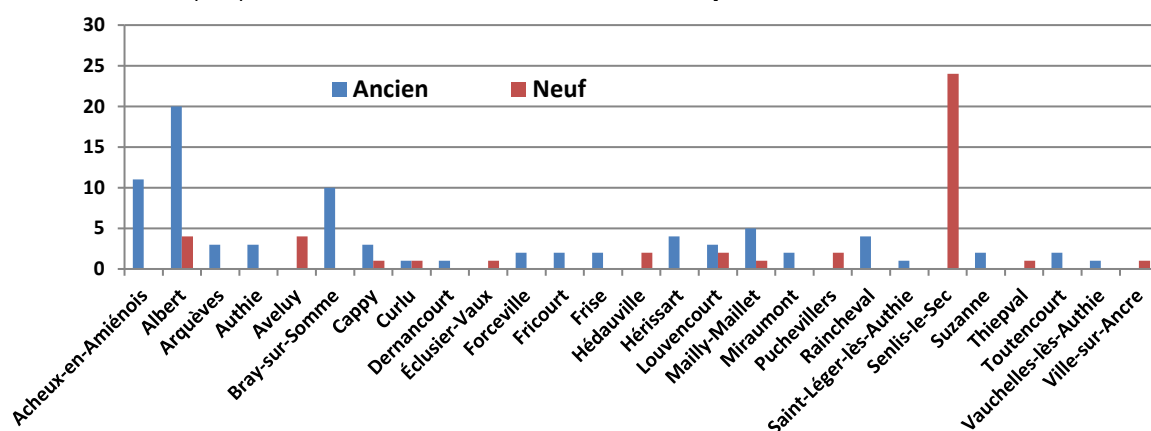
Tableau 10 : Répartition de l'offre au 02.06.2014 à l'échelle intercommunale

	Accession	Location
Maison	126	11
Appartement	3	14

Source : seloger.com le 02/06/2014

Parmi les 129 biens destinés à l'achat, 126 sont des maisons et 3 des appartements, le marché étant ainsi fortement orienté vers des logements type pavillonnaire ou maison de campagne. Les biens se répartissent sur 27 communes. Avec la ville d'Albert, la commune de Senlis-le-Sec est celle qui propose le plus de maisons à vendre, ces dernières appartiennent d'ailleurs toutes au parc neuf (projet à peine achevé ou en cours de finalisation).

Graphique 15 : Localisation des maisons en acquisition selon l'ancienneté du bâti



Source : Seloger.com au 02.06.2014

La surface moyenne des maisons à vendre atteint 115m² pour une surface moyenne de terrain égale de 1 076m². Le prix moyen à la vente est de 166 935€. Ce montant diminue à 82 000€ en moyenne pour une petite maison et atteint au contraire 223 600€ en moyenne pour une maison de 6 pièces.

⁴ Du fait de l'indisponibilité des données de la base Perval, l'analyse de l'offre a ainsi été réalisée via le site internet seloger.com. Bien que la disponibilité d'indicateurs spécifiques et croisés soit plus restreinte, cette source permet d'identifier les principales caractéristiques du marché de l'immobilier : localisation de l'offre, prix de vente, typologie de logement (taille, ancienneté,...).

Il convient néanmoins de préciser que cette analyse générale a été effectuée à un instant T et non sur un intervalle de temps plus important. Les résultats peuvent ainsi être légèrement biaisés, l'offre saisie à un instant donné étant susceptible d'évoluer et n'étant pas forcément représentative.

Tableau 11 : **Caractéristiques des maisons à vendre au 02.06.2014 à l'échelle intercommunale**

Nombre de pièces	Annonces	Surface logement (m ²)	Surface terrain (m ²)	Prix Moyen
1P	0	-	-	-
2P	6	52,3	319,4	81 972,00 €
3P	9	84,8	973,3	100 899,00 €
4P	28	83,6	671,6	141 487,00 €
5P	44	98,2	1058,9	158 002,00 €
6P ou plus	39	321,0	1518	223 591,00 €
TOTAL Pays du Coquelicot	126	115,0	1076,5	166 934,60 €

Source : seloger.com le 02/06/2014

L'acquisition d'appartements apparaît limitée par le nombre d'offres existantes sur le territoire. Le 02/06/2014, seuls trois biens sont des appartements à vendre. Deux sont localisés à Albert et un à Senlis-le-Sec. Les deux premiers ont une surface de 50 m² environ et sont vendus aux alentours de 70 000 euros. Le troisième est vendu 232 000€ pour une surface de 66m².

De façon générale, le Pays du Coquelicot dispose de prix du foncier plus avantageux en **(1300 à 1400€/m² en moyenne) qu'en proche périphérie d'Amiens (1600 à 1700€ le m²)** pouvant potentiellement attirer des ménages désireux de s'éloigner des centres urbains. Néanmoins cette attractivité reste limitée d'une part à cause d'un taux de rotation dans les logements relativement faible causée par la forte présence de propriétaires et d'autre part à cause de l'augmentation des prix du foncier ces dernières années. L'analyse du marché immobilier réalisée en 2012 a également mis en exergue une forte hétérogénéité des prix au sein du territoire. En effet, à l'ouest le niveau ne dépasse pas 1 400€ euros le m² alors que dans l'est du territoire les prix sont supérieurs à 1 500 euros par m², créant ainsi un déséquilibre entre les offres.

- Le locatif privé : un marché tendu de par le manque de biens

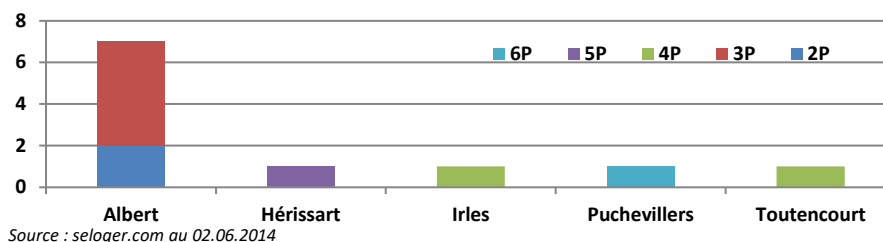
En 2012, l'étude « stratégie habitat » faisait état d'une offre locative « faible et tendue » du fait d'une offre déficitaire par rapport à la demande (enquête auprès des communes en octobre/novembre 2011).

Le 2 juin 2014, l'offre locative privée⁵ s'élève à 25 biens soit 16,2% de l'ensemble de l'offre recensée. Il convient ainsi de prendre avec précaution les observations effectuées ci-dessous, les logements comptabilisés n'étant pas nombreux et pouvant potentiellement ne pas être représentatifs d'une offre pérenne plus générale observée à d'autres période de l'année.

Parmi ces 25 biens en location recensés, 11 sont des maisons et 14 des appartements. Cette répartition met ainsi en avant un certain équilibre entre les différentes typologies de logements locatifs, bien que la volumétrie globale ne réponde pas aux besoins.

Graphique 16 : Maisons en location selon la commune et le nombre de pièces au 02.06.2014

⁵ L'analyse de l'offre locative privée en 2014 est effectuée de la même façon que pour l'accession à la propriété, c'est-à-dire via le site seloger.com. Cette analyse comporte ainsi les mêmes limites que celle effectuée pour les offres destinées à l'accession ci-dessus.



Source : seloger.com au 02.06.2014

Le recensement des maisons à louer met en exergue une répartition très hétérogène de ce type de biens sur le territoire du Pays du Coquelicot, l'offre étant concentrée sur 5 communes du territoire avec notamment un nombre important de biens à Albert. Cette dernière compte uniquement des biens de petite taille, potentiellement adaptés pour des personnes vivant seules ou jeunes couples, tandis qu'au sein des autres communes les biens sont de taille plus importante.

Tableau 12 : **Caractéristiques des maisons en location au 02.06.2014 à l'échelle intercommunale**

Nombre de pièces	Annonces	Surface logement (m²)	Prix Moyen (hors charges) (€)	Charges (€)
2P	2	51,1	487,40 €	43,10 €
3P	5	65,6	565,40 €	58,20 €
4P	2	101,1	550,00 €	101,00 €
5P	1	172,0	800,00 €	90,00 €
6P	1	170,0	1 190,0 €	110,0 €
TOTAL Pays du Coquelicot	11	88,6	626,50 €	58,90 €

Source : seloger.com le 02/06/2014

Le 02/06/2014, le loyer moyen d'une maison s'élève à 626,5€ (hors charges), variant de 487,4€ pour les petits biens à 1 190€ pour les plus importants. Ce dernier chiffre est à analyser avec précaution, une seule maison de 6 pièces ayant été recensée.

L'ensemble des appartements offerts à la location (14 biens) se concentre exclusivement sur la ville d'Albert au moment de la photographie de l'état du marché de l'immobilier.

L'offre concerne essentiellement des biens de petite taille loués en moyenne 470€ euros (hors charge de 45€ en moyenne).

Tableau 13 : **Caractéristiques des appartements en location au 02.06.2014 à l'échelle intercommunale**

Nombre de pièces	Annonces	Surface logement (m²)	Prix Moyen (hors charges) (€)	Charges (€)
1P	1	30,1	315,0 €	10,0 €
2P	7	51,4	447,60 €	42,00 €
3P	6	60,3	519,00 €	52,30 €
TOTAL Pays du Coquelicot	14	53,7	468,70 €	44,10 €

Source : seloger.com le 02/06/2014

Points à retenir et enjeux :

- Une offre essentiellement tournée vers l'accèsion à la propriété (plus de 80% de l'offre recensée). Ce fort déséquilibre accessio/locatio entraîne une sédentarisation importante de la population générant ainsi un faible taux de rotation dans les logements et empêchant une partie des ménages d'accéder à la propriété. La question de la fluidité du parcours résidentiel notamment pour les primo-accédants est ainsi posée.
- Des prix plus favorables que dans les territoires limitrophes, mais un marché qui marque le pas depuis quelques années du fait de la hausse des prix et des difficultés grandissantes pour obtenir un crédit.
- Une offre locative très peu développée, à l'image de la structure générale du parc, qui ne répond pas à la demande et qui est relativement tendue du fait des difficultés de certains ménages pour accéder à la propriété, notamment les primo-accédants, qui se rabattent ainsi sur ce type d'offre.
- Une offre en appartement (accédant ou locatif) très peu développée.

1.3.3. Les besoins en logements spécifiques

1.3.3.1. *Des besoins liés à la dépendance identifiés pour toutes les étapes du vieillissement : du maintien à domicile à la prise en charge en établissements médicalisés ou non.*

Elément de cadrage : le Schéma Départemental de l'Autonomie 2018 -2022

La démarche du Schéma Départemental de l'Autonomie a été lancée en mars 2017. Il constitue désormais un Schéma unique de l'autonomie des personnes âgées et handicapées. L'élaboration du programme d'actions est en cours. **Les éléments suivants sont issus des documents de travail et n'ont pas encore été validés au moment de la rédaction du rapport de présentation.**

Ce dernier doit remplir 5 objectifs :

- Apprécier les besoins sociaux et médico-sociaux de la population du département
- Établir un bilan de l'offre sociale et médico-sociale existante, en termes qualitatifs et quantitatifs,
- Déterminer les objectifs et les perspectives de développement de cette offre, notamment ceux nécessitant de créer, transformer ou supprimer des établissements et services,
- Préciser le cadre de la coopération et de la coordination entre les établissements et services (y compris de santé)
- Définir les critères d'évaluation des actions mises en œuvre

Le programme d'actions en cours **d'élaboration** comporte 6 orientations dont trois impactent les politiques de l'habitat à mener au niveau local

Orientation 4 : Améliorer l'accompagnement des personnes à leur domicile

- Poursuivre la modernisation et la professionnalisation du secteur de l'aide à domicile
- Fluidifier et coordonner l'intervention des acteurs au domicile des personnes
- Anticiper les besoins d'adaptation du logement et garantir la visibilité des aides disponibles

Orientation 5 : Développer les solutions intermédiaires entre le domicile et les établissements

- Encourager le développement d'une offre d'habitat inclusive et de solutions innovantes sur le territoire
- Soutenir l'installation et l'évolution des structures intermédiaires médico-sociales

Orientation 6 : Adapter l'offre d'hébergement et de service aux besoins du territoire

- Améliorer l'anticipation et la fluidité de l'accompagnement aux âges charnières : passage à l'âge adulte et passage à la retraite des travailleurs handicapés
- Soutenir les dynamiques de transformation de l'offre : EHPAD de demain, ouverture sur l'extérieur, liens avec la psychiatrie
- Améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes

- Des habitants âgés de plus de 60 ans en forte hausse étant majoritairement propriétaires et vivant dans des logements de grande taille

L'analyse de la structure par âge précédemment effectuée a mis en avant la forte présence des personnes âgées de 60 ans ou plus au sein du territoire (un habitant sur quatre). Entre 1999 et 2014, les effectifs âgés ont fortement augmenté notamment aux âges élevés. Cette hausse devrait se prolonger dans les prochaines années du fait de l'augmentation de l'espérance de vie et du vieillissement des « baby-boomers ». A l'échelle infra-territoriale, toutes les communes ont connu une hausse du nombre de personnes âgées.

De manière générale, les personnes âgées sont caractérisées par une faible mobilité résidentielle (affirmation est confirmée par l'analyse du profil migratoire précédemment menée) et sont donc ainsi fortement sédentarisées. Toutefois, au-delà de 60 ans, certaines ruptures de « cycles de vie » peuvent être propices aux changements de résidence : le passage à la retraite, le décès du conjoint, l'offre de services ou d'équipements, ou encore la perte d'autonomie. Ces situations peuvent amener les personnes âgées à quitter leur domicile pour un cadre de vie mieux adapté à leur nouvelle situation : temps libre, veuvage, besoins de services de proximité ou d'accompagnement. **Le profil par âge des migrants à l'échelle de l'intercommunalité entre 2003 et 2008** indique un léger déficit migratoire entre 75 ans et 85 ans causé par un nombre de départs plus importants. Ce déficit peut être la conséquence d'un manque de service de maintien à domicile ou encore d'un manque de place en structures médicalisées.

Outre ces aspects démographiques, l'identification des besoins en matière d'habitats pour les personnes âgées passe par un porté à connaissance des caractéristiques socio-économiques des personnes âgées. En 2014, la Communauté de Communes compte plus de 800 habitants âgés de 80 ans ou plus vivant seuls, soit 48,4% de la population de la même tranche d'âge qui vit en logement ordinaire. Entre 2009 et 2014, la population âgée de 80 ans ou plus vivant seule a augmenté globalement de plus de 10%, soit un rythme de croissance similaire à celui observé à l'échelle départementale (+11%). A l'échelle infra-territoriale, Albert regroupe 40,5% des personnes âgées vivant seules du territoire.

Tableau 14 : **Situation familiale des personnes âgées de 80 ans ou plus en 2014 à l'échelle intercommunale**

	Population âgée de 80 ans ou plus vivant seule en 2014	Part de la population âgée de 80 ans ou plus vivant seule en 2014	Evolution globale de la population âgée de 80 ans ou plus vivant seule entre 2009 et 2014
CC du Pays du Coquelicot	804	48,3%	+10,4%
Somme	13 393	49,1%	+11,5%
Picardie	136 180	52,1%	+14,4%
France métropolitaine	1 597 230	49,0%	+14,9%

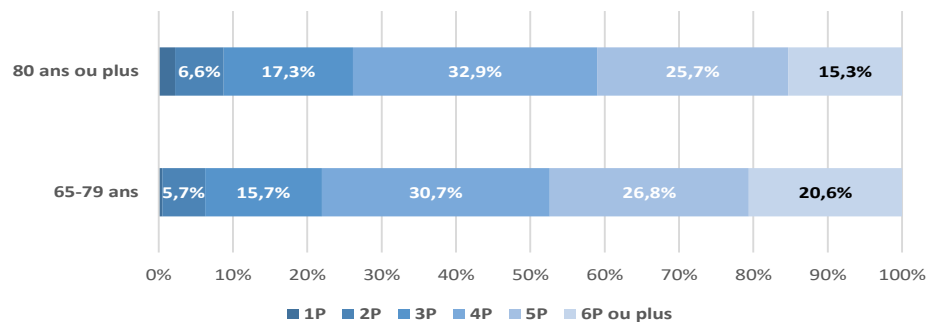
Source : Insee, RGP 2009 et 2014

Du point de vue de l'habitat, l'isolement des personnes âgées génère un risque de sous-occupation, c'est-à-dire de l'occupation d'un logement trop spacieux compte tenu de la taille du ménage, posant ainsi la question de l'entretien et de l'adaptation du logement au mode de vie de la personne âgée. Au 1^{er} janvier 2014, près de 41%⁶ des résidences principales dont la personne de référence est âgée de 80 ans ou plus comportent 5 pièces ou plus. Cette proportion observée à l'échelle du Pays du coquelicot est supérieure à celle de la Somme (39%) et de la France métropolitaine (31%).

⁶ Les données de l'INSEE relatives au logement des personnes âgées (issues du recensement de 2014) sont fondées sur un découpage de la population âgée en deux classes d'âge : les 65-79 ans et les plus de 80 ans. Ce découpage est choisi, à défaut de pouvoir déterminer précisément à partir de quel âge les personnes âgées présentent un besoin au logement spécifique.

Le type d'habitat le plus courant pour les personnes âgées vivant au sein du pays du Coquelicot est la maison individuelle. : 95,5% des résidences principales dont la personne de référence est âgée de 80 ans ou plus sont des maisons. Cette proportion est similaire pour les résidences dont la personne de référence est âgée de 65 à 79 ans. Ces éléments sont naturellement à mettre en relation avec le type de bâti qui caractérise le territoire et les communes.

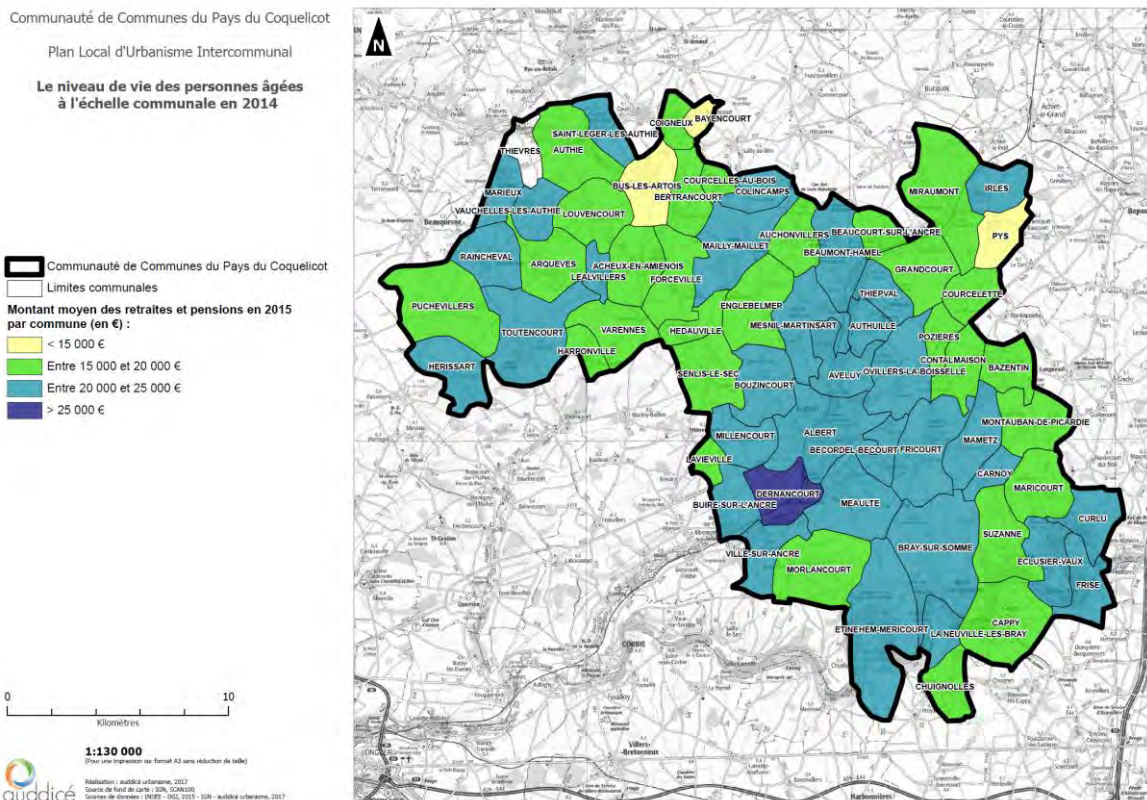
Graphique 17 : Répartition des résidences principales dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus selon le nombre de pièces en 2014 à l'échelle intercommunale



85% des résidences principales dont la personne de référence est âgée de 65-79 ans sont occupées par un ménage propriétaire. Cette proportion est similaire pour les résidences principales dont la personne de référence est âgée de 80 ans ou plus. Ces deux ratios sont nettement supérieurs à ce qui est notamment observé à l'échelle départementale ou encore à l'échelle métropolitaine. Au niveau infra-communal, la part des résidences occupées par un propriétaire âgé de 80 ans ou plus atteint 100% dans la très grande majorité des communes.

Tout comme pour l'ensemble de la population, les personnes âgées vivant sur le territoire du Pays du Coquelicot ont un niveau de vie plus élevé que celui observé pour les personnes âgées de la Somme mais inférieur à celui observé à l'échelle métropolitaine. En 2013, le revenu annuel **médian des ménages dont la personne est âgée de 60 à 74 ans s'élève à 21 502€** à l'échelle de l'intercommunalité (20 830€ dans la Somme). Chez les personnes âgées de 75 ans ou plus, le revenu est nettement inférieur (18 616€).

Figure 14 : Le niveau de vie des personnes âgées à l'échelle communale en 2015



A l'échelle communale, l'analyse du montant des retraites et pensions indique que les personnes âgées les plus aisées vivent en périphérie d'Albert et aux alentours de Bray-sur-Somme. A l'inverse les personnes âgées vivant dans le nord du territoire ont un niveau de vie plus faible. Bien que le niveau de vie des personnes âgées soit relativement confortable, il convient **d'avoir à l'esprit qu'une certaine frange de la population âgée est incapable d'opérer des travaux à leur domicile malgré les différentes aides, le reste à charge étant trop important, ou encore incapable d'être prises en charge dans un établissement*** ;

- **Les dispositifs et réponses en matière d'adaptation du domicile** : une réponse à renforcer

Les caractéristiques du logement repérées pour les personnes âgées de la CC du Pays du Coquelicot ne sont pas sans conséquences sur les conditions du maintien à domicile des **seniors en perte d'autonomie**. En effet, un habitat individuel, souvent spacieux, peut être difficile à entretenir pour une personne âgée. Il peut en outre présenter des contraintes importantes pour ce public : étages et escaliers, jardins, etc., *a fortiori* si la maison est ancienne et n'a pas bénéficié de travaux d'aménagement (barres d'accès, etc.). Ainsi, **ce type d'habitat peut ne pas être adapté au vieillissement et à la perte progressive d'autonomie de ses occupants**. Cette problématique est renforcée par la propension à la sédentarité des personnes âgées. Les seniors auront ainsi moins tendance à quitter un logement qui ne leur convient pas, alors qu'un changement de domicile pourrait être un soulagement face aux charges que celui-ci représente. Le soutien au maintien au domicile des personnes âgées en perte d'autonomie sur le territoire implique donc une prise en compte de ces caractéristiques du logement des personnes âgées, afin d'y apporter des réponses efficaces et adaptées.

Depuis les années 1960, les politiques nationales en matière d'habitat des personnes âgées donnent la priorité au maintien au domicile, en concordance avec la volonté des

personnes âgées elles-mêmes qui affirment en grande majorité vouloir rester le plus longtemps possible à leur domicile, dans leur village/quartier, près de leur famille. Jusqu'à des âges très avancés, voire des niveaux de dépendance importants, les personnes âgées continuent ainsi à occuper leur logement.

Plusieurs dispositifs sont mis en œuvre au niveau local afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées qui le souhaitent. Des services d'aide à domicile et de soins infirmiers à domicile se chargent d'apporter une aide régulière pour les gestes du quotidien ou les soins médicaux (aide-ménagère, aide aux commissions ou à la préparation des repas, levers et couchers, toilettes, etc.). Enfin, des aides financières spécifiques, notamment dans le cadre de deux OPAH et de l'APA permettent d'apporter aux logements des personnes âgées les adaptations nécessaires au maintien à domicile (barres d'appui, monte-escalier, etc.).

✓ Le service d'aides à domicile

Le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes est fortement conditionné par la présence de structures proposant des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) ou encore des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

Plusieurs structures proposant des services à domicile de type aide-ménagère ont été recensées sur le territoire de la CC du Pays du Coquelicot (Association des Aînés du canton d'Acheux, le service de maintien à domicile du CCAS de la ville d'Albert ainsi que le SIVOM du canton d'Albert). Enfin, la CC du Pays du Coquelicot compte un SSIAD sur son territoire. Malgré ces services un certain manque, notamment d'aides à domicile, est constaté.

Il est également nécessaire de noter qu'un territoire comme celui du Pays du Coquelicot, caractérisé par un habitat rural et dispersé, présente des difficultés spécifiques pour les intervenants à domicile et un surcoût pour les services du fait de l'importance des déplacements d'un domicile à l'autre.

✓ Coordination gériatrique

Il n'existe à ce jour aucun centre de coordination gériatrique, type CLIC. Le département a supprimé ces derniers pour les remplacer par des centres d'autonomie. Au nombre de quatre sur le territoire, le centre le plus proche et qui recouvre le territoire du Pays du Coquelicot est à Péronne.

L'absence de lieu d'information est une problématique du territoire, un certain nombre de personnes âgées ne sachant pas forcément vers qui se tourner pour obtenir des informations sur le maintien à domicile, les services intervenant sur le territoire, la prise en charge en établissement,...

Concernant les personnes handicapées, le seul lieu d'accueil et d'information se situe à Amiens au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées

✓ Les aides pour l'adaptation du logement

L'avancée en âge nécessite, tant pour maintenir l'autonomie que pour pallier la perte d'autonomie, des adaptations multiples du logement, mais également des parties communes lorsque la personne âgée habite en collectif, de la voirie, des transports et services de proximité, notamment les commerces.

En fonction du statut d'habitation, l'adaptation du logement des seniors peut faire face à différentes difficultés :

- Lorsque la personne âgée est locataire de son logement, elle peut se trouver démunie face à la résistance du bailleur dont elle doit obtenir l'accord pour les travaux. Celui-ci peut estimer que des travaux importants « dévaloriseront » son logement dans la mesure où il sera plus difficile à relouer par la suite. Le Pays du Coquelicot ne possédant pas un parc social important ou vivrait un nombre élevé de personnes âgées, ce point n'est pas un enjeu majeur.

- Lorsque la personne âgée est propriétaire en habitat collectif et qu'il s'agit d'aménager les parties communes, ou d'effectuer certains travaux lourds dans le logement, c'est l'accord de la copropriété qui devient nécessaire.
- **L'aménagement de la voirie et des transports urbains** relève quant à lui des pouvoirs publics.

Dans le cas de propriétaires occupants en maisons individuelles, comme c'est majoritairement le cas parmi les personnes âgées de la CC du Pays du Coquelicot, c'est souvent le défaut d'anticipation, le refus d'envisager la dégradation de ses capacités ou la réticence à engager des travaux (qui impliquent dérangement et va-et-vient au sein du domicile) qui constituent des obstacles à l'adaptation des logements des seniors.

Pourtant, **plusieurs types d'aides à destination des propriétaires occupants peuvent être** mobilisés pour l'adaptation du logement des personnes âgées en perte d'autonomie : elles sont délivrées par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), les caisses de retraite et régimes de retraite complémentaires, organismes collecteurs du 1% logement ou les collectivités territoriales (Conseil général dans le cadre de l'APA, MDPH).

Elles permettent de financer, chez les personnes âgées, une partie⁷ de :

- La réalisation de travaux de cheminements extérieurs (plan incliné, revêtement de sol, mains courantes, etc.) et l'aménagement de parties communes de l'habitat collectif (ascenseur, etc.) ;
- La réalisation de travaux d'aménagement ou d'adaptation de leur logement leur permettant de rester à domicile malgré une autonomie réduite (pose de barre d'appui, remplacement d'une baignoire par une douche, élargissement des portes, etc.) ;
- La réalisation de travaux visant à la conservation du gros œuvre et à la mise en conformité aux normes EDF / GDF, service des eaux, etc. ;
- La réalisation de travaux d'entretien du logement (chauffage, plomberie, installations sanitaires, etc.) et d'amélioration du cadre de vie (isolation thermique et phonique, etc.).

L'absence d'adaptation a des conséquences diverses, parmi lesquelles figurent les accidents de la vie courante (45 000 chutes de personnes âgées en France par an ; 10 000 décès dus à des accidents domestiques), qui peuvent avoir d'importantes conséquences en termes de dégradation de l'autonomie ou de confinement de la personne dans son logement et de rupture avec son environnement. Néanmoins, dans certaines situations, l'aménagement n'est pas possible et le déménagement peut apparaître comme la seule solution, notamment en milieu rural (lorsque l'organisation humaine nécessaire pour pallier l'absence de services de proximité s'avère trop lourde à mettre en place).

La question de l'adaptation du logement à la dépendance constitue un axe de travail privilégié pour le Conseil général et l'ANAH. A travers la réalisation des deux OPAH (cf partie sur la qualité du logement), qui définissaient notamment des actions en faveur des personnes âgées et ont ainsi permis la réalisation de travaux d'amélioration des conditions de vie chez certaines personnes, le Pays du Coquelicot a fait du vieillissement démographique un des principaux enjeux de son projet de territoire. Au regard des évolutions démographiques à venir et du niveau de vie relativement faible des personnes atteignant des âges élevés, l'adaptation du logement, pour maintenir les personnes âgées chez elles le plus longtemps possible, est un enjeu important.

⁷ Une participation minimum est à la charge du demandeur.

- **L'hébergement des personnes âgées dépendantes**

- ✓ L'offre d'hébergement médicalisé

Le territoire de l'intercommunalité compte quatre établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) :

- EHPAD Rose de Picardie à Albert (EHPAD public et habilité à l'aide sociale) d'une capacité de 150 places, dont 2 en accueil de jour.
- EHPAD Val d'ancre à Albert (EHPAD privé à but non lucratif) : 30 places en hébergement permanent.
- EHPAD Louise Marais d'Arc à Bray-sur-Somme (EHPAD public et habilité à l'aide sociale) d'une capacité de 85 places dont 2 en accueil de jour.
- EHPAD Le Domaine à Acheux-en-Amiénois (privé à but non lucratif et habilité à l'aide sociale) d'une capacité de 28 places. L'établissement compte 16 places en hébergement permanent, 12 en accueil temporaire et 8 en accueil de jour.

Au vu de ces chiffres et selon l'analyse documentaire effectuée, le Pays du Coquelicot semble bien doté en termes de lits médicalisés. Néanmoins, certains acteurs ont mis en avant plusieurs points qui nécessitent une attention particulière et une réponse adaptée :

- les listes d'attente sont de plus en plus longues signifiant que malgré la présence de ces quatre structures, il existe un réel manque de lits médicalisés
- le manque de places Alzheimer qui génère un manque de places pour les personnes dépendantes non atteintes de la maladie d'Alzheimer, du fait de l'utilisation de ce type de places par les personnes atteintes de la maladie.
- le manque de places d'urgence pour les personnes âgées qui sortent de l'hôpital et qui ne peuvent pas retourner chez elles. Certains acteurs ont mis en avant la difficulté de trouver des places dans l'urgence, la seule solution actuelle étant l'établissement d'Acheux. Ce manque oblige les personnes âgées à être hébergées en dehors de l'intercommunalité.
- le manque général de connaissances des personnes âgées envers les différentes structures qui existent sur le territoire.

- ✓ Les solutions alternatives et intermédiaires entre logement et hébergement

Il existe sur le territoire de la CC du Pays du Coquelicot qu'une solution intermédiaire entre le logement et l'hébergement pour personnes âgées, notamment : la Résidence Albertine à Albert d'une capacité de 56 logements.

Le territoire du Pays du Coquelicot souffre d'un manque de solutions intermédiaires, type logements-foyers, MARPA) alors que la demande est de plus en plus importante. Une piste d'action réside donc dans le développement de solutions intermédiaires entre le domicile et l'établissement, notamment via la création de ce type de structures à loyer abordable. Réaliser quelques logements adaptés au sein des principaux centres-bourgs via la réhabilitation de certains logements vacants permettrait de répondre à une demande croissante tout en maintenant les personnes âgées dans leur village.

Points à retenir et enjeux :

- Un vieillissement prononcé de la population, qu'il est urgent de prendre en compte dans les solutions existantes en termes d'hébergement : adaptation du logement, sous-occupation de grands logements (qui peuvent être accidentogènes) difficile à faire évoluer en raison de freins à la mobilité résidentielle chez les personnes âgées, foyers logements, résidences service, places en EHPAD
- Une réponse à apporter, en cohérence avec les orientations du schéma départemental en faveur des personnes âgées et le projet de territoire

1.3.3.2. Les besoins des publics fragiles

Elément de cadrage : Le Plan Départemental d'action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2015-2020

Le PDALPD est « régi par la loi du 31 mai 1990 relative à la mise en œuvre du droit au logement, complétée par la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion. Chaque département est dans l'obligation d'élaborer ces documents ». Le département de la Somme est muni d'un PDALPD depuis 1991. La loi ALUR du 24 mars 2014 a fusionné les PDALPD et les PDAHI au sein du PDALHPD. Le PDALHPD portant sur la période 2015-2020 a été adopté par arrêté du 4 mars 2016.

Deux enjeux transversaux ont été identifiés et déclinés en objectifs opérationnels puis en actions :

Enjeu 1 : Inscrire les actions du plan dans un parcours vers l'autonomie des publics défavorisés

1. Optimiser les dispositifs d'orientation et d'accès des publics et de leur parcours
2. Coordonner les accompagnements autour de la personne
3. Prévenir et anticiper pour favoriser le maintien dans le logement*

Enjeu 2 : Adapter le panel d'offre à la diversité des besoins

1. Développer une offre de logements et d'hébergement adaptée (aux besoins et aux ressources)
2. Renforcer tous les moyens de lutte contre l'habitat indigne
3. Lutter contre la précarité énergétique

L'observation de difficultés d'accès ou de maintien dans le logement nécessite de prendre en compte le double caractère de ces difficultés en fonction des critères avancés par le PDALPD pour définir les publics prioritaires. Ces critères recoupent une double logique :

- Situationnelle d'une part, en recensant les situations définies de façon réglementaire, comme situations prioritaires en matière d'accès au logement (*personnes dépourvues de logement, personnes menacées d'expulsion, personnes hébergées ou logées temporairement, personnes en situation d'habitat indigne ou d'habitat précaire, personnes en situation de surpeuplement manifeste dans leur logement, personnes confrontées à un cumul de difficultés*).
- Statutaire d'autre part, dès lors qu'il convient de considérer l'état de cumul de difficultés socioéconomiques affectant l'accès ou le maintien dans le logement (personnes bénéficiaires de minimas sociaux, personnes âgées précaires, jeunes en difficultés...).

La détermination du volume de situations témoignant de difficultés en matière d'accès ou du maintien dans le logement correspond ainsi en l'identification des demandes exprimées de la part des publics jugés prioritaires, dans le cadre du DALO, du SIAO ou de la demande de logement social, mais également à l'identification de la demande potentielle, émanant de ménages en situation de difficulté socioéconomique et de logement. De façon empirique il y a quelques demandes sur le territoire.

Il n'existe à ce jour pour les personnes en rupture sociale aucune structure, type résidence sociale, maison relais ou foyer d'accueil sur le territoire.

Concernant la précarité des ménages vivant sur le territoire, les éléments mobilisables **indiquent la présence d'un certain nombre de situations de précarité pouvant engendrer des difficultés en matière de logement**. En effet, bien que le niveau de vie soit plus élevé **qu'à échelle départementale, il reste inférieur à celui calculé à l'échelle métropolitaine**. Les données exposées précédemment illustraient ainsi **la forte part d'allocataires de minimas sociaux dans l'ensemble des ménages en 2012**.

En volume, le territoire du Pays du Coquelicot regroupe en 2010, 646 allocataires CAF bénéficiaires des minimas sociaux. Ce volume indique ainsi l'existence potentielle de situations isolées nécessitant l'intervention de travailleurs sociaux et la prise en compte de dynamiques de précarité affectant une partie des ménages fragiles, en particulier des personnes âgées isolées à faible niveau de pension.

A un autre niveau, le recensement des ménages effectuant une demande d'aide auprès du Conseil général afin de bénéficier des aides financières dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement témoigne de l'existence de situations nécessitant l'intervention de dispositifs d'aides pour assurer l'accès (dépôt de garantie, caution, frais d'installation...), au maintien (aide aux impayés de loyers et de charge) et au paiement des factures liées à l'énergie et aux fluides.

Selon les données transmises pour la ville d'Albert et les communes de Bray-sur-Somme et d'Acheux-en-Amiénois, le nombre de demandes reste relativement stable depuis 2010 avec un pic de demandes en 2011. En 2013, près de 6 demandes sur 10 concernaient le fonds énergie, faisant ainsi écho à la problématique définie précédemment relative aux logements énergivores.

Tableau 15 : Les demandes d'aide

	Fonds d'accès au logement			Fonds de maintien au logement			Fonds eau			Fonds énergie		
	ACHEUX EN AMIENOIS	ALBERT	BRAY SUR SOMME	ACHEUX EN AMIENOIS	ALBERT	BRAY SUR SOMME	ACHEUX EN AMIENOIS	ALBERT	BRAY SUR SOMME	ACHEUX EN AMIENOIS	ALBERT	BRAY SUR SOMME
2010	3	66	12	4	22	3	3	31	5	32	114	27
2011	8	64	7	1	18	3	5	39	11	24	147	29
2012	2	48	7	0	14	2	14	37	5	26	102	19
2013	5	25	9	3	18	3	11	36	10	31	125	46

Source : Conseil Général de la Somme

Pour les jeunes apprentis ou en alternance, un projet de résidence d'étudiants et d'alternants est en cours de réalisation. De par la présence d'entreprises recrutant de nombreux jeunes en apprentissage ou en alternance, un besoin de résidences spécifique pour héberger ce type de public est apparu. C'est ainsi que le projet de la résidence « Birmingham » est apparu.

Ce projet sera réalisé à Albert au sein d'un îlot du centre hospitalier, dont ce dernier s'est séparé. Correspondant aux objectifs de requalification et densification du centre-ville, la ville d'Albert a ainsi saisi cette opportunité pour réaliser ce projet. Il s'agit ainsi d'un projet de reconversion qui va permettre de proposer une solution d'hébergement pour les étudiants et apprentis via la réalisation de 25 studios. Le projet est soutenu par le Pays du Coquelicot, financé par un investisseur privé. La gestion sera associative.

1.3.3.3. Les gens du voyage : une offre qui semble répondre aux besoins

La Communauté de Communes du Pays du Coquelicot dispose de la compétence « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ».

Depuis 2008, deux aires ont été programmées et achevées :

- Une aire de moyen séjour de 30 places ;
- Une aire de grand passage de 80 places ;

Ces deux aires sont localisées sur la commune d'Albert et semblent répondre aux besoins.

Les enjeux liés aux logements dans un contexte de regain démographique et de développement économique

- ✓ Une population répartie au sein de 66 communes générant un important morcellement démographique. Albert est la ville structurante du territoire. Bray-sur-Somme, Méaulte et Acheux en Amiénois sont les principaux pôles secondaires.
 - Au vu des caractéristiques socio-économiques des différents secteurs du territoire, la répartition des besoins en logements à venir constituera un enjeu primordial et devra être en cohérence avec les préconisations du SCoT mais également avec le développement économique du territoire et les différents réseaux de transport. Il s'agira ainsi d'organiser le territoire selon un niveau de hiérarchisation permettant aux principaux pôles de s'affirmer tout en permettant le développement des communes rurales.
- ✓ Un territoire qui a connu un regain démographique depuis le début des années 90 grâce à un apport migratoire devenu positif.
 - Un des enjeux du PLUi sera donc la poursuite de cette croissance démographique en cohérence avec les orientations du SCoT.
- ✓ Une présence importante de personnes âgées et une augmentation importante de leurs effectifs ces dernières années, augmentation qui devrait se prolonger dans les prochaines années
 - Ce constat génère des actions à mener aussi bien en termes de maintien à domicile, prise en charge en logements intermédiaires mais également au sein des structures médicalisées dont des manques ont été mis en avant. Le tout devra être en cohérence avec le projet de territoire, les orientations du SCoT et le schéma départemental en faveur des personnes âgées.
- ✓ Une moindre présence de jeunes âgés de 15 à 25 ans du fait du départ des étudiants et jeunes actifs
 - Ce constat pose la question de l'attractivité du territoire et soulève, en lien avec le volet emploi, la question de l'adaptabilité des logements pour maintenir et attirer ce type de publics.
- ✓ Un territoire qui attire essentiellement des jeunes couples avec ou sous enfant(s). Ces derniers composent la majorité des ménages vivant sur le territoire. Parallèlement, le nombre de personnes vivant seules (aussi bien les personnes âgées que les jeunes âgés de 25 à 40 ans) a augmenté alors que le parc de logements ne comprend que peu de logements de petite taille
 - La question d'une offre adaptée pour ces ménages doit ainsi être un des enjeux du PADD dans une logique de facilitation des parcours résidentiels sur le territoire.
- ✓ Du fait des évolutions sociétales, la taille des ménages diminue générant ainsi des besoins supplémentaires en termes de logements pour maintenir la population stable.
 - Selon les premières analyses prospectives menées et qui seront approfondies au cours du PADD, la croissance démographique et la diminution de la taille des ménages devraient se poursuivre dans les prochaines années générant des besoins un peu plus importants que ceux définis dans le précédent PLH mais compatibles avec les orientations du SCoT.
- ✓ Un niveau de vie qui est légèrement supérieur à celui de la moyenne départementale mais qui reste bien inférieur à celui de la France métropolitaine. Le territoire dispose d'une frange de la population relativement précaire.
 - Une réflexion doit ainsi être menée sur l'adaptation de l'offre de logements pour les publics les plus défavorisés

- ✓ Un territoire qui attire essentiellement des ouvriers et des employés. Les cadres et professions supérieures qui viennent travailler sur le territoire n'y résident pas.
 - Bénéficiant d'une excellente desserte, un des enjeux consistera donc à attirer ces cadres qui peuvent dynamiser le territoire en développant une offre adaptée
 - Plus globalement, le PLUi devra être le chaînon manquant entre la politique de l'habitat et la politique de développement économique pour que le Pays du Coquelicot dispose d'une politique globale de développement territorial traitant de tous les aspects de l'attractivité.
- ✓ Un parc de logements qui est essentiellement occupé par des propriétaires générant ainsi une forte sédentarisation de la population et un faible taux de rotation dans les logements. Les ménages désireux de s'installer sur le territoire se tournent ainsi vers le marché du locatif déjà tendu du fait du nombre peu important de locations
 - Des enjeux en matière de fluidité des parcours résidentiels qui nécessitent des réponses adaptées aussi bien dans la forme des logements que les types.
- ✓ Un parc locatif social très peu présent et très majoritairement concentré sur la ville d'Albert.
 - Au vu du niveau de vie peu élevé d'une partie de la population, des enjeux de développement de ce type d'offre existent, notamment des T2-T3 qui permettraient d'accueillir d'une part les ménages qui ne resteraient pas longtemps sur le territoire mais également des ménages désireux de s'installer à long terme sur le Pays du Coquelicot en attendant de pouvoir accéder à la propriété.
 - Une demande sociale en petite logements importante dont les caractéristiques du parc social actuel ne permettent une réponse adaptée.
- ✓ Un parc de logements vacants très élevé qui s'explique d'une part par une typologie de logements qui ne semble pas adaptée à l'arrivée de jeunes ménages notamment et par l'ancienneté de construction du bâti d'autre part.
 - Un enjeu important de réhabilitation du parc de logements vacants qui permettrait entre autre de diminuer la construction de logements neufs.
 - L'utilisation des anciennes fermes ainsi peut constituer une première piste d'action
 - La sortie de vacance de logements de petite taille serait également une réponse à apporter pour les ménages de petites tailles.
- ✓ Un parc ancien qui génère des situations d'insalubrités et indignes très importantes
 - Des actions fortes sont à mener en matière de réhabilitation et mises aux normes avec une attention particulière sur les habitations légères et de loisirs.
- ✓ Un marché de l'immobilier qui met en avant des prix plus attractifs que dans la première couronne amiénoise mais avec néanmoins quelques disparités selon les secteurs du territoire pris en compte.
 - En lien avec le marché locatif, des actions sont à mener pour favoriser l'installation sur le territoire des jeunes ménages.

1.4 DIAGNOSTIC ECONOMIQUE

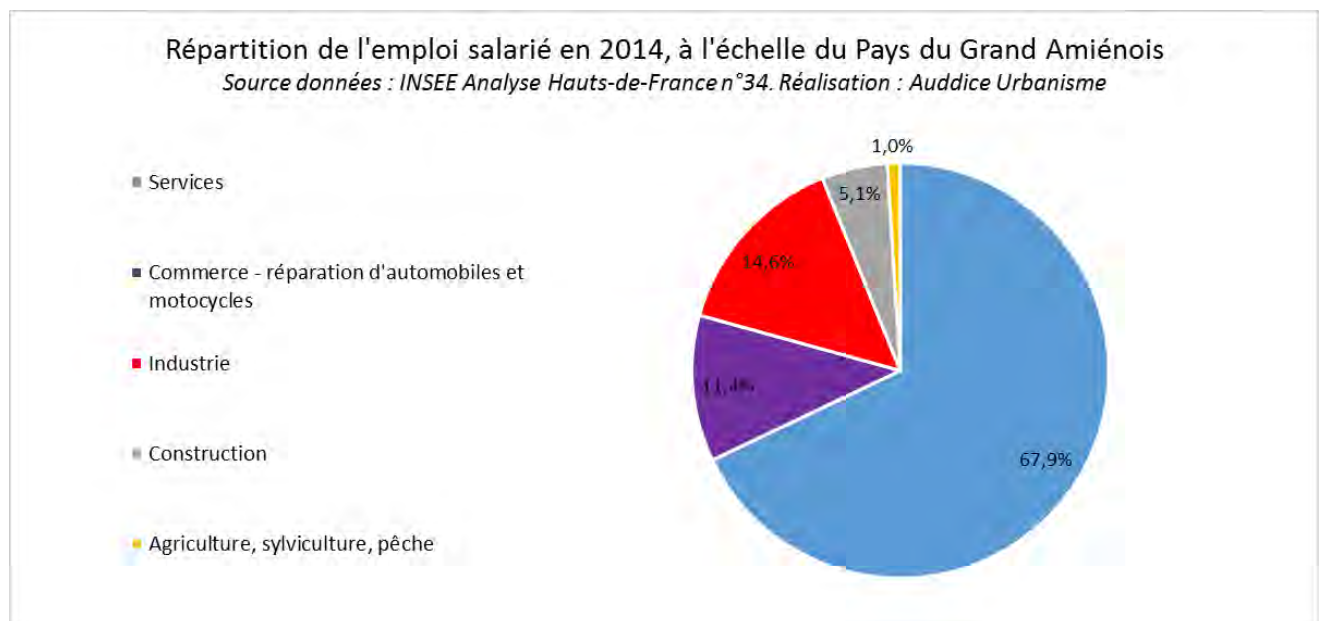
1.4.1. Cadrage à l'échelle du Grand Amiénois

1.4.1.1. Les dynamiques de l'emploi à l'échelle du Pays

En décembre 2016, l'INSEE et l'ADUGA ont réalisé conjointement une étude sur l'évolution de l'emploi dans le Grand Amiénois (plus la Communauté de Communes d'Avre Luce Moreuil) entre 2008 et 2014 (*INSEE Analyses Hauts de France – L'évolution de l'emploi dans le Grand Amiénois face à la crise – décembre 2016*). Cette étude permet de poser un contexte territorial en matière de développement économique autour du Pays du Coquelicot.

Tout d'abord, il est intéressant de noter que **l'économie du Grand Amiénois est fortement tertiairisée** :

- les services représentent 67,9% de l'emploi salarié (62,8% en moyenne dans les Hauts-de-France), et le Commerce – réparation d'automobiles et motocycles 11,4%. Au total, **le secteur tertiaire représente donc près de 80% de l'emploi salarié**,
- l'industrie et la construction représentent respectivement 14,6% et 5,1% de l'emploi salarié. Historiquement, l'industrie constitue un secteur important pour l'économie du Grand Amiénois. Aujourd'hui, l'emploi industriel demeure non négligeable, mais il est largement moins important que l'emploi tertiaire,
- le secteur primaire (agriculture, sylviculture, pêche) ne représente quant à lui qu'1% de l'emploi salarié.



Fin 2014, le Grand Amiénois comptait 122 500 emplois salariés, soit 4 200 emplois de **moins qu'en 2008** (ce qui équivaut à un déclin de 3,3%). Cette régression de l'emploi est plus accentuée que la moyenne régionale (-2,7%), ce qui tend à montrer que le Grand Amiénois a été relativement sensible aux effets de la crise économique qui a sévi sur la période. Néanmoins, cette tendance globale négative cache des disparités, aussi bien sectorielles que géographiques.

Sur le plan sectoriel, le tableau suivant montre que certains secteurs ont été lourdement touchés comme l'industrie (-14,3% d'emplois) ou la construction (-14,6% d'emplois), tandis qu'autres ont

mieux résisté : le commerce – réparation d'automobiles et motocycles a connu un recul plus modéré (-3,5%), tandis que les services ont connu une légère progression (+0,4%), et l'agriculture – sylviculture – pêche une forte progression (+ 9,7%).

2 La crise économique a particulièrement affecté l'industrie et la construction

Évolution de l'emploi salarié du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2014

unité : %

	Unité urbaine d'Amiens	Pays du Grand Amiénois	Hauts-de-France
Agriculture, sylviculture et pêche	-47,4	9,7	15,3
Industrie	-17,0	-14,3	-16,0
Industrie manufacturière	-21,7	-16,9	-17,8
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	35,8	33,8	11,6
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	-1,4	-0,4	1,8
Construction	-8,6	-14,6	-14,7
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	-3,8	-3,5	-1,8
Services	-0,4	0,4	2,4
Transports et entreposage	-14,7	-13,6	-5,4
Hébergement et restauration	-5,5	-2,8	6,1
Information et communication	-10,3	-9,0	4,9
Activités financières et d'assurance	-8,5	-6,3	0,1
Activités immobilières	8,6	0,9	-2,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	0,1	-0,1	-1,7
Activités de services administratifs et de soutien	17,8	24,0	7,7
Administration publique	6,1	3,9	-0,3
Enseignement	-6,4	-1,7	4,1
Santé humaine et action sociale	1,2	1,6	7,7
Arts, spectacles et activités récréatives	-26,6	-22,8	9,6
Autres activités de services*	11,2	8,0	-12,1
Ensemble	-3,2	-3,3	-2,7

*Les « autres activités de services » englobent notamment les services aux particuliers.

Source : Insee, Clap 2008 et 2014.

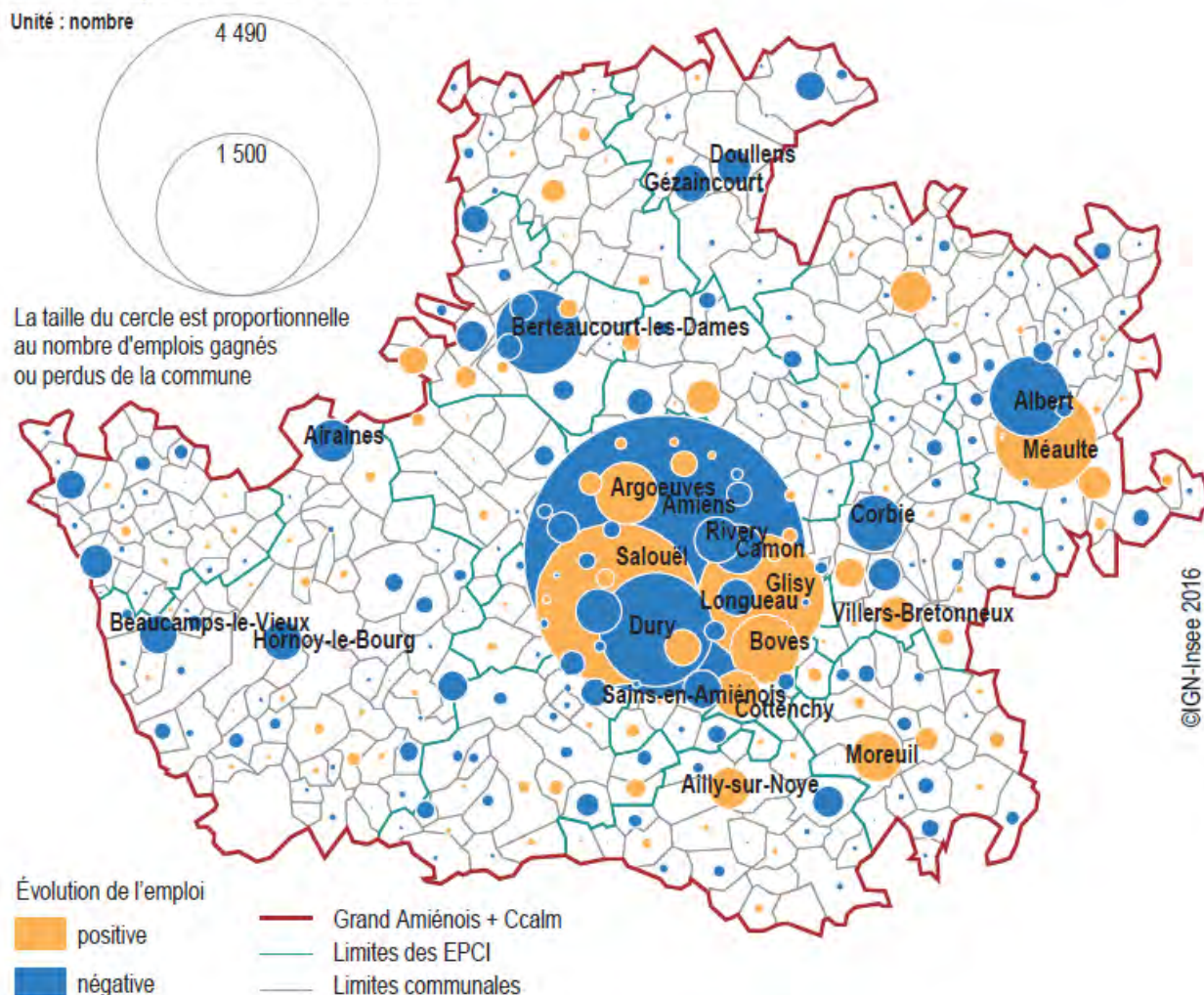
Source : INSEE Analyses
Hauts de France n°34

D'un point de vue géographique, la carte suivante permet de dégager les tendances suivantes :

- des destructions d'emplois concentrées dans le cœur de l'agglomération amiénoise : - 3 000 postes pour l'unité urbaine d'Amiens, et - 4 500 pour Amiens même. D'autres communes comme Dury, Longueau, Rivery, Camon ont également connu des pertes d'emploi.
- une dynamique positive au Sud de l'agglomération amiénoise, qui bénéficie du transfert de l'hôpital,
- un développement de l'emploi à Gisy et Boves, grâce à l'expansion du pôle Jules Verne,
- des dynamiques contrastées au sein des bourgs du Grand Amiénois : si certains ont vu l'emploi salarié progresser, d'autres ont connu un déclin de l'emploi. Au sein du Pays du Coquelicot, les dynamiques sont également contrastées : si Albert a vu l'emploi déclinier, Acheux-en-Amiénois et Méaulte ont au contraire connu une progression,
- un développement des activités aéronautiques à Méaulte (industrie de pointe hautement spécialisée), qui se traduit par une dynamique positive en termes d'emploi.

3 Des créations d'emplois dans la banlieue sud d'Amiens et à Méaulte

Évolution de l'emploi salarié par commune du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2014 dans le Pays du Grand Amiénois



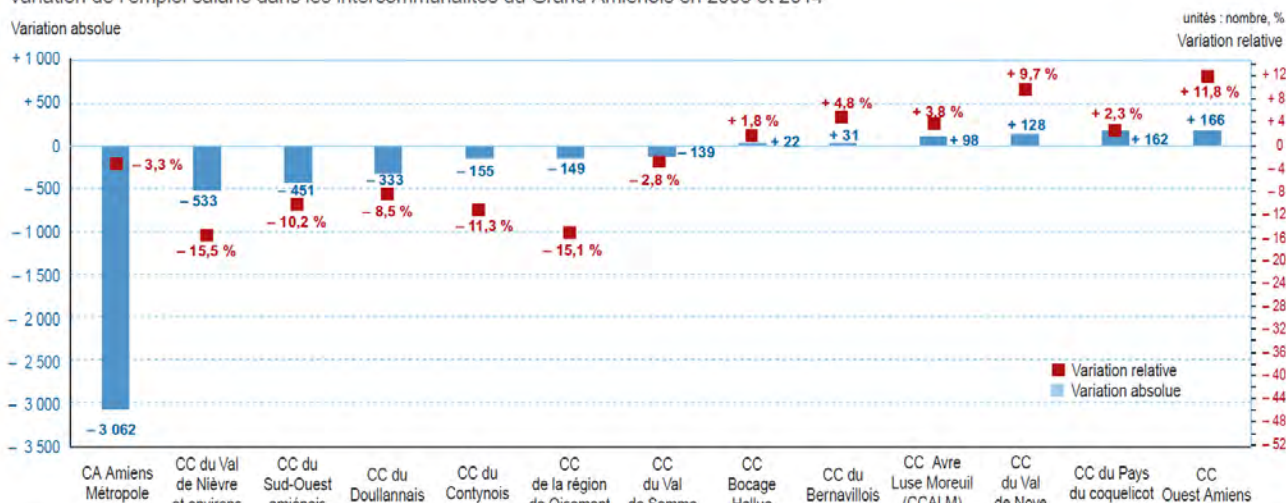
Lecture :
du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2014, l'emploi salarié a progressé de 1 500 postes à Salouël, et régressé de 4 490 à Amiens.
Sources : Insee, Clap 2008 et 2014.

Source : INSEE Analyses Hauts de France n°34

Le graphique suivant permet de comparer l'évolution de l'emploi dans les différents EPCI du Grand Amiénois. La Communauté de Communes du Pays de Coquelicot fait partie des territoires qui ont connu une croissance de l'emploi en dépit d'un contexte de crise. Cette dynamique est notamment liée au développement de STELIA, qui compense la perte d'emploi observée sur Albert.

4 Des évolutions contrastées de l'emploi au sein du Grand Amiénois

Variation de l'emploi salarié dans les intercommunalités du Grand Amiénois en 2008 et 2014



Source : INSEE Analyses Hauts de France n°34

Dans un contexte de crise à l'échelle du Grand Amiénois, le constat concernant la CC du Pays du Coquelicot est plutôt positif : le territoire est un de ceux qui ont le mieux résisté à la crise, grâce à une activité de pointe qui poursuit son développement. En revanche, les dynamiques sont contrastées puisque le pôle principal du territoire, Albert, a connu un déclin de l'emploi salarié.

1.4.1.2. Les orientations du SCoT du Grand Amiénois au regard du Pays du Coquelicot

1.4.1.2.1. Les zones d'activités industrielles et artisanales

Le Grand Amiénois dispose d'une quarantaine de zones d'activités. La majeure partie d'entre elles se trouvent sur Amiens Métropole. En moyenne, il y en a deux ou trois par EPCI. La Communauté de communes du Pays du Coquelicot se distingue par la présence de ses cinq zones **d'activités, dont une est classée comme étant à vocation métropolitaine.**

En effet, le SCoT du Grand Amiénois définit trois types de zones d'activité :

- Les sites ayant une vocation métropolitaine ont pour but d'attirer des entreprises venant de l'extérieur. Ces zones d'activités sont soit portées par une grande intercommunalité, comme le Pays du Coquelicot, soit ce sont des zones communes à deux intercommunalités. Ces zones ont la capacité de rayonner sur un territoire assez vaste.
- Les sites intégrés à l'offre d'intérêt interterritoriale. Le Parc Henri Potez est classé dans cette catégorie.
- Les sites intégrés à l'offre de proximité, dont font partie les parcs d'activités de Bray-sur-Somme et de Bouzincourt.

Quant à la zone d'activités d'André Liné, elle n'est pas citée ici car elle ne présente plus de possibilité d'extension.

Nom de la zone	Commune(s) d'implantation	Offre nouvelle inscrite dans le SCoT urbanisable à long terme (constructible après procédure de modification du document d'urbanisme)	Rappel de l'offre disponible à court- moyen terme (hors secteurs destinés au commerce)
Espace industriel nord	Amiens, Poulainville	40 ha (extensions)	Environ 40 ha (reconversion de friches)
Pôle Jules Verne	Longueau, Glissy, Boves, Blangy- Tronville	130 ha (extensions)	30 ha (commercialisation de la ZAC Jules Verne)
Aéropôle de Picardie	Méaulte, Bécordel- Bécourt		60 ha (aménagement de la 2 ^{ème} tranche)
Boréalie	Amiens, Pont-de- Metz, Saleux, Salouël		200 ha (foncier acquis par la CA Amiens Métropole)
Gare-la-Vallée	Amiens		Environ 100000 m ² de SHON de bureaux dont 10000 à court terme en renouvellement urbain
TOTAL		170 ha	330 ha

Sites à vocation métropolitaine (Source : SCoT du Grand Amiénois)

Nom de la zone	Commune(s) d'implantation	Offre nouvelle inscrite dans le SCoT urbanisable à long terme (constructible après procédure de modification du document d'urbanisme)	Rappel de l'offre disponible à court- moyen terme (hors secteurs destinés au commerce)
Montières Activités	Amiens		30 ha (reconversion de friches)
Zone du Rouval	Doullens		20 ha (commercialisation du lotissement)
ZAC du Val de Somme	Villers-Bretonneux, Marcelcave	18 ha (extension de la ZAC de Marcelcave)	32 ha (commercialisation de la ZAC hors secteur commercial)
ZAC des Hauts Plateaux	L'Etoile, Mouflers (hors Grand Amiénois)		82,5 ha (aménagement de la ZAC hors secteur commercial)
ZAC des Bornes du Temps 2	Saint-Sauveur		53 ha (aménagement de la ZAC)
ZAC du Bosquel	Le Bosquel		46 ha (aménagement de la ZAC)
Parc Henri Potez	Albert	13 ha (extension)	17 ha
Poix-de-Picardie	Poix-de-Picardie		15 ha
TOTAL		31 ha	295,5 ha

Sites à vocation interterritoriale (Source : SCoT du Grand Amiénois)

Nom de la zone	Commune(s) d'implantation	Offre nouvelle inscrite dans le SCoT urbanisable à long terme (constructible après procédure de modification du document d'urbanisme)	Rappel de l'offre disponible à court- moyen terme (hors secteurs destinés au commerce)
Parc d'activités du Val de Noye	Ailly-sur-Noye		18 ha aménagement de la ZAC
ZAC de la Montignette 2	Villers-Bocage		28 ha = aménagement de la ZAC
Zone artisanale	Bernaville		5 ha = foncier ouvert à l'urbanisation
Zone artisanale	Domart-en-Ponthieu	6 ha	5 ha = foncier ouvert à l'urbanisation
Zone artisanale	Ailly-sur-Somme		6 ha = foncier ouvert à l'urbanisation
Parc des Arènes	Airaines	3,5 ha	5 ha = foncier ouvert à l'urbanisation
Zone des Quarante	Oisemont	8,7 ha	6,3 ha = foncier ouvert à l'urbanisation
Zone artisanale	Hornoy-le-Bourg		3,5 ha = foncier ouvert à l'urbanisation
Zone artisanale	Beaucamps-le-Vieux	9 ha	5 ha = foncier ouvert à l'urbanisation
Le Chant des Oiseaux	Fouilloy	2 ha	5 ha = foncier ouvert à l'urbanisation
Zone artisanale	Bray-sur-Somme		4 ha = foncier ouvert à l'urbanisation
Zone artisanale	Bouzincourt		5 ha = foncier ouvert à l'urbanisation
Zones artisanales	Communes de la CA Amiens Métropole		8 ha = foncier ouvert à l'urbanisation
TOTAL		29,2 ha	103,8 ha

Offre de proximité (Source : SCoT du Grand Amiénois)

L'objectif global de ce classement est d'organiser un développement économique équilibré sur le territoire. Pour y parvenir, quatre sous-objectifs sont énoncés dans le document du SCoT :

- Promouvoir un développement économique facteur de mixité et d'intensité ;
- Coordonner l'offre économique ;
- Créer les conditions d'une régulation de l'offre ;
- Disposer d'une offre de qualité.

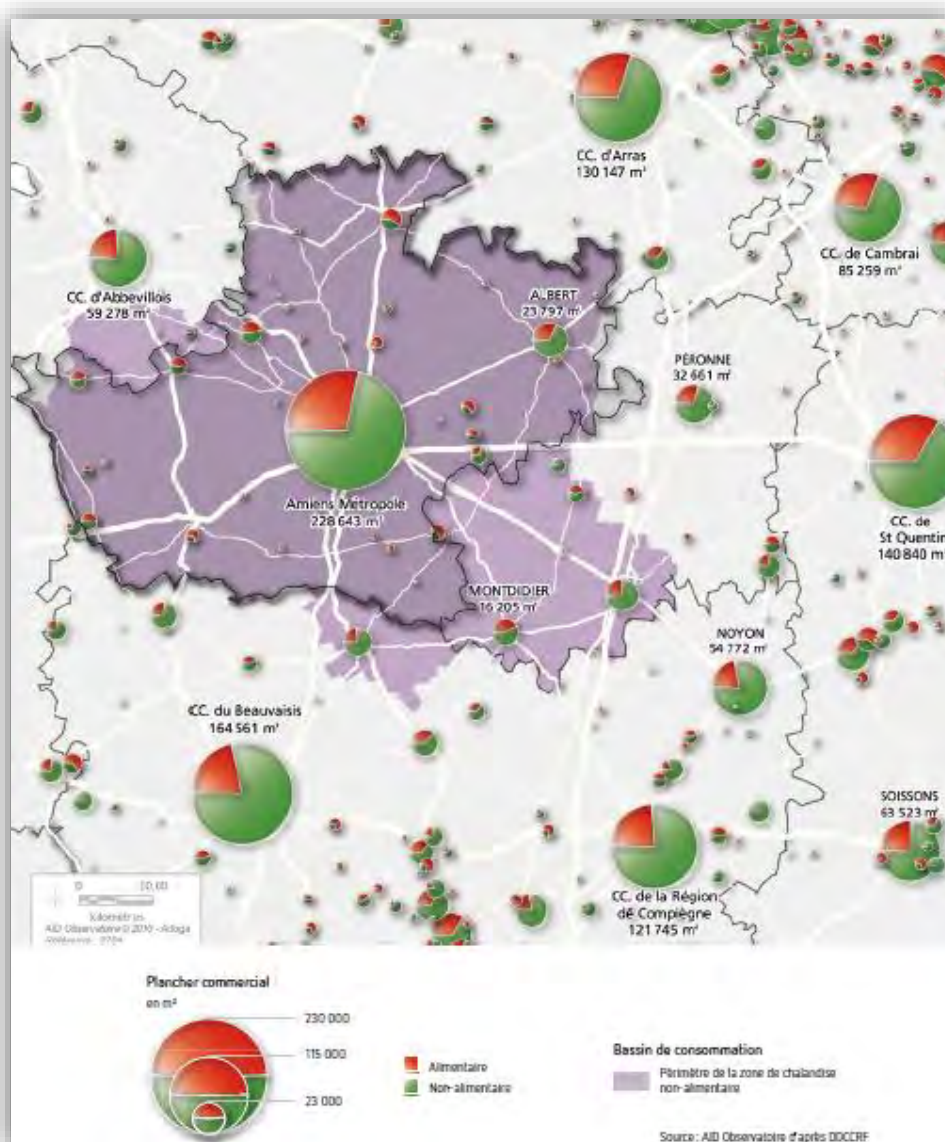
1.4.1.2.2. Les commerces sur le Grand Amiénois

Le territoire du Grand Amiénois est bien équipé sur le plan commercial. En effet, il disposait de 5700 établissements commerciaux et artisanaux en 2010. Cela permet d'avoir 17 établissements pour 1000 habitants. Le territoire comprend 271 grandes surfaces de plus de 300 m² de surface de vente en 2010. L'alimentaire représente 1/3 de ces grandes surfaces.

Amiens est relativement autonome sur le plan commercial et capte une bonne partie de son territoire. En effet, Amiens dispose d'une offre diversifiée, qui pourrait être concurrencée par des territoires trop éloignés : Paris et Lille.

En revanche, les pôles situés aux frontières peuvent attirer les consommateurs situés aux franges du territoire comme les communes de Saint-Quentin, Beauvais ou Arras. Au niveau local, ce sont les pôles de Péronne et Montdidier qui captent la population.

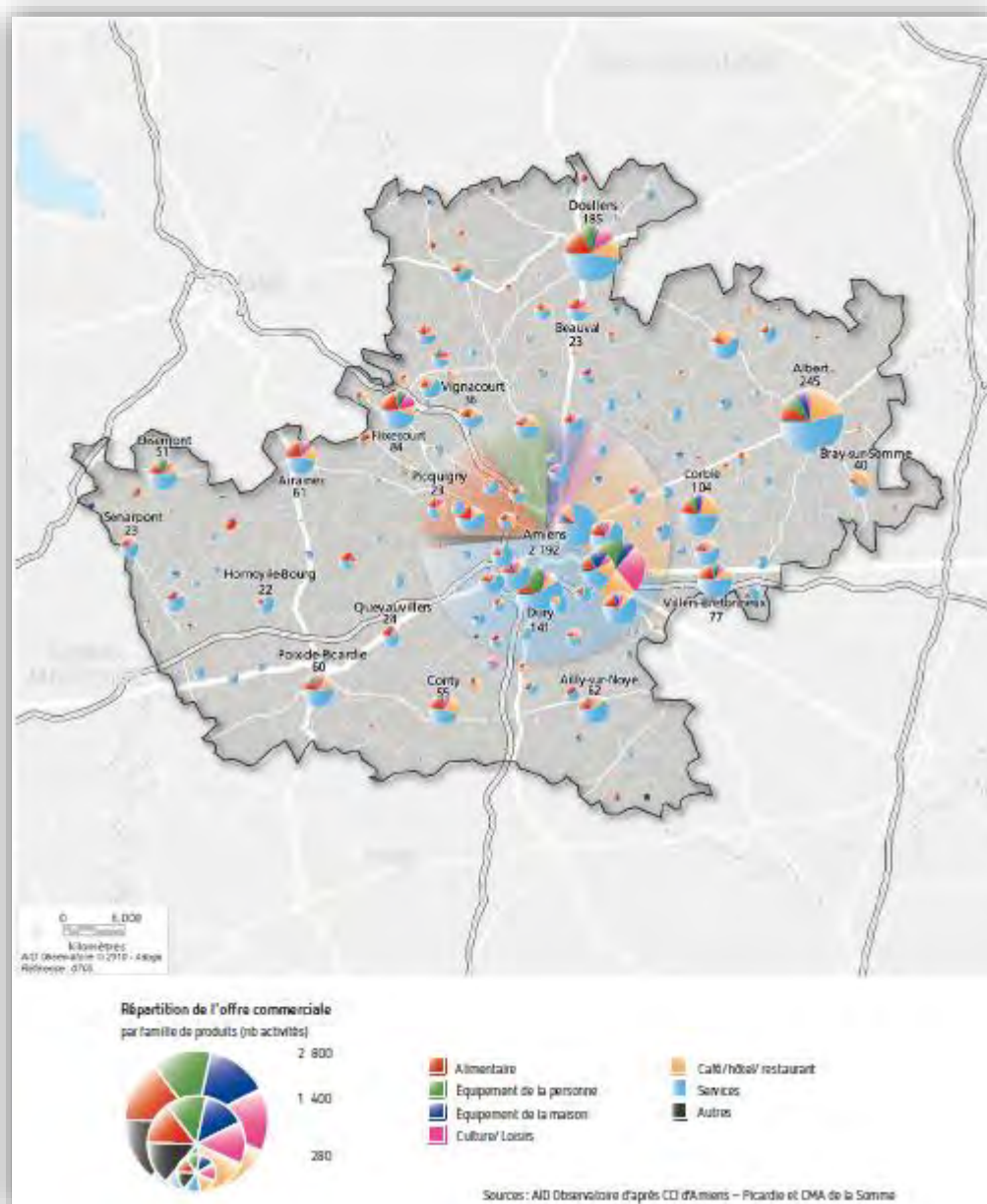
Dans le cas du Pays du Coquelicot, les deux pôles commerciaux majeurs les plus proches, où les habitants du territoire doivent se rendre pour leurs achats les plus exceptionnels, sont Amiens et Arras.



Environnement commercial du Grand Amiénois
Source : SCOT du Grand Amiénois

Sur le Pays du Coquelicot deux communes disposent de commerces de plus de 1000 m² de surface de vente : Albert avec 6 commerces de ce type et Méaulte avec deux d'entre eux. L'offre est similaire à celle des autres intercommunalités (autres qu'Amiens Métropole).

Les centres urbains permettent de répondre aux besoins courants et occasionnels. La commune d'Albert peut ainsi répondre aux besoins d'un bassin de population d'une taille comprise entre 20 000 et 30 000 habitants.



Répartition des activités commerciales et artisanales en 2010

Source : SCoT du Grand Amiénois

Le SCoT du Grand Amiénois a toutefois défini des enjeux concernant l'offre commerciale du bassin d'Albert. Il convient, d'après le Document d'Orientations et d'Objectifs, d'engager sur Albert :

- Une diversification de l'offre commerciale,
- Un développement des activités de type « résidentielles » (commerces, services) en lien avec le développement de l'Aéropôle de Picardie,
- Une modernisation de l'offre en centre-ville.

La zone commerciale de Bellevue est classée en zone de requalification urbaine. L'objectif est de revoir son aménagement pour en faire une zone plus attractive et plus moderne.

1.4.1.2.3. L'agriculture

En 2010, le Grand Amiénois disposait de 2 733 exploitations agricoles. Un recul de 17% des exploitations agricoles depuis 2000 est toutefois à noter. Le Grand Amiénois est l'une des principales régions de production céréalière au niveau nationale. Il s'agit aussi d'une zone de production de la pomme de terre et de la betterave sucrière.

A l'Est du Grand Amiénois, c'est la culture de la pomme de terre qui prédomine. A l'Ouest et au Nord, la présence prédominante de l'élevage bovin a été notée.

Quant au Pays du Coquelicot, la répartition des cultures est différente suivant la localisation :

- La Vallée de l'Authie et de l'Ancre représente la zone de production de céréales et de pommes de terre ;
- Dans la Vallée de la Somme, ce sont les productions de betteraves et de pommes de terre qui sont les plus présentes.

1.4.1.2.4. Le tourisme

Le Pays du Grand Amiénois dispose d'un potentiel en matière de tourisme partiellement exploité :

- Il faut noter, tout d'abord, un potentiel concernant le tourisme historique et culturel avec la cathédrale d'Amiens, des musées, des châteaux et des sites archéologiques.
- Le tourisme de mémoire est aussi très important sur le Pays du Grand Amiénois, particulièrement sur le Pays du Coquelicot. Ce tourisme repose sur les champs de bataille et mémoriaux de la Première Guerre Mondiale. Le Centenaire, qui devrait s'étendre de 2014 à 2018, représente des enjeux importants pour le Pays du Grand Amiénois.
- Le tourisme de nature se concentre sur la Vallée de la Somme et les Hortillonnages, aussi très présent sur le Pays du Coquelicot. Il faut également noter la proximité de la Baie de Somme, classée Grand site de France, qui attire chaque année plus de 150 000 visiteurs.

En revanche, si le Pays du Grand Amiénois dispose de nombreux atouts, il ne les exploite pas comme le font les autres régions à dominante rurale comme les Pays de la Loire ou la Normandie. En effet, la part de résidences secondaires est faible et la part des emplois touristiques est au-dessous de la moyenne française. D'après le SCoT, seule la région d'Albert se démarque, son taux d'emploi touristique étant supérieur à 4% de l'emploi salarié.

Avec la présence d'importants sites de tourisme de Mémoire et de la Vallée de la Somme, le Pays du Coquelicot dispose d'importants enjeux touristiques. Avec le Centenaire, le nombre de visiteurs devrait croître, d'où l'importance de diversifier l'offre.

1.4.2. Etat des lieux de l'emploi et de la population active

1.4.2.1. La population active

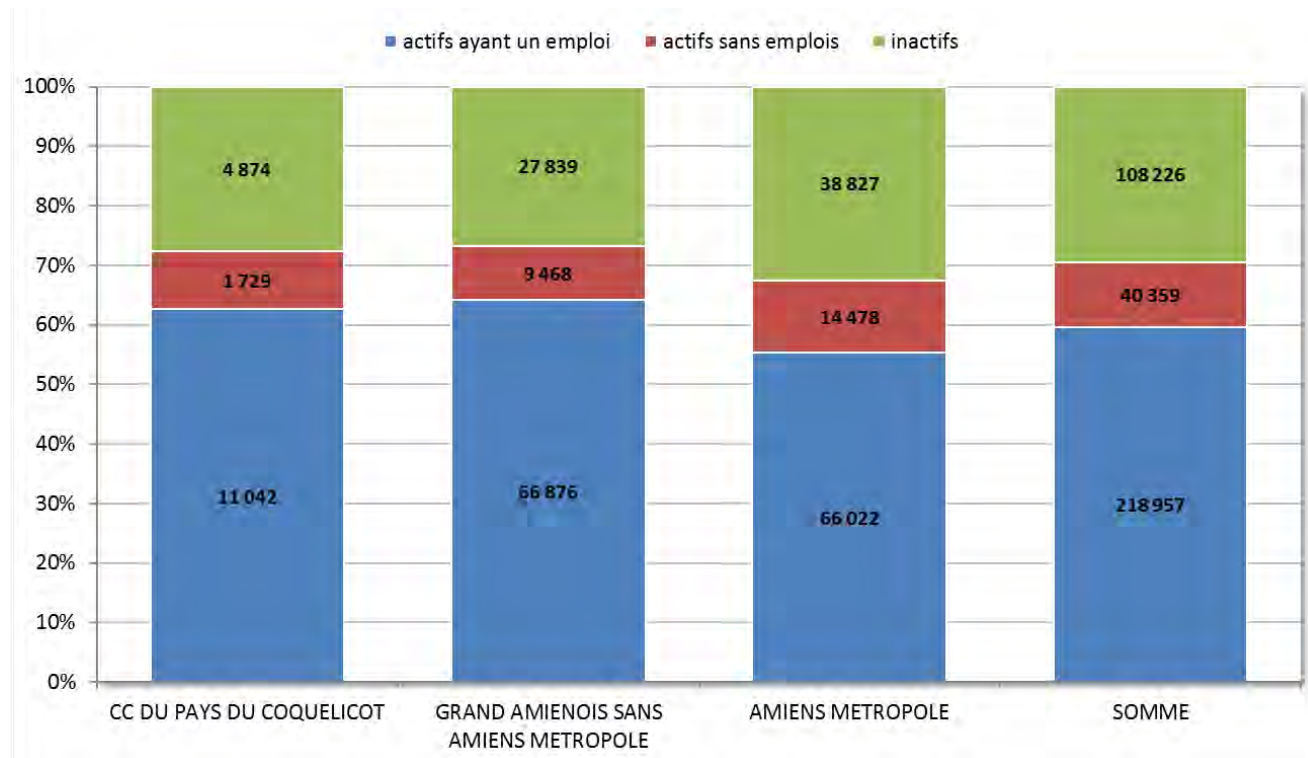
1.4.2.1.1. Statut d'occupation de la population

En 2013, la part d'actifs âgés de 15 à 64 ans ayant un emploi était légèrement plus élevée dans l'intercommunalité (62,6%) que dans le Département (59,6%) et nettement plus élevée qu'au sein d'Amiens Métropole (55,3%). Elle est en revanche légèrement inférieure à celle du Grand Amiénois hors Amiens Métropole (64,2%).

La part d'inactifs (étudiants, retraités, autres personnes qui n'ont pas d'emploi et n'en cherchent pas) dans la CC du Pays du Coquelicot (27,6%) est inférieure à celle d'Amiens Métropole (32,5%), mais supérieure à la moyenne du Grand Amiénois hors Amiens Métropole.

La hiérarchie est la même pour le taux de chômage : le taux le plus faible est celui du Grand Amiénois hors Amiens Métropole (12,4%), suivi du Pays du Coquelicot (13,5%), puis du Département (15,6%), et d'Amiens Métropole (18%).

Ainsi, la situation de la CCPC est légèrement plus dégradée que la moyenne du Grand Amiénois hors Amiens Métropole, mais meilleure que celle d'Amiens Métropole ou du Département.



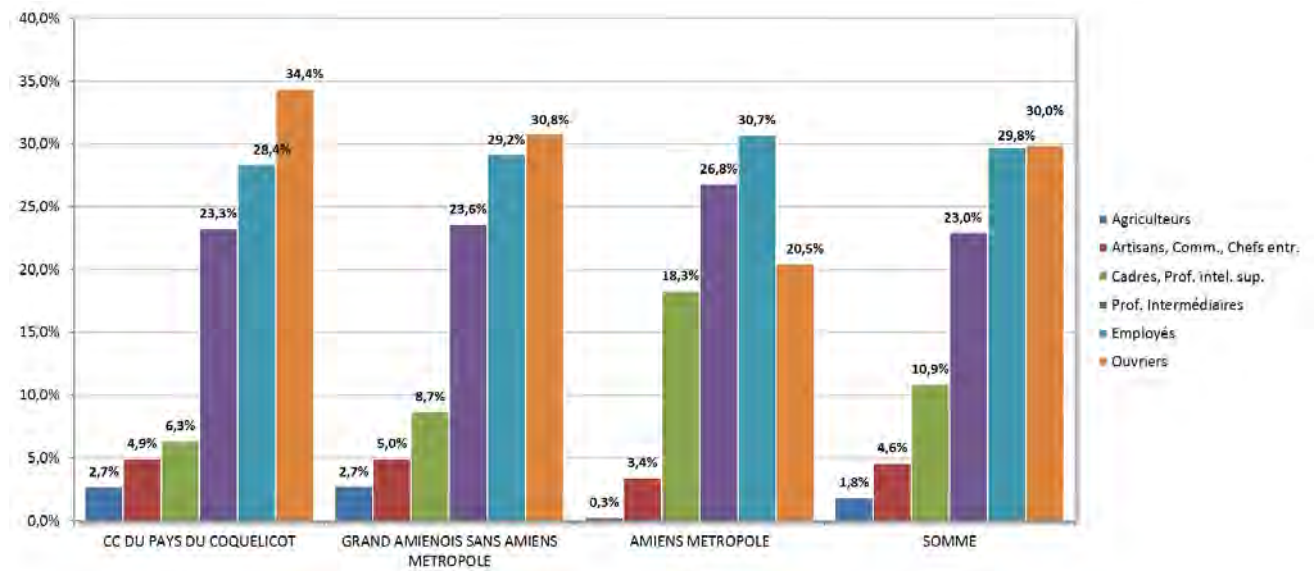
Analyse comparée du statut d'occupation de la population en 2013
Source : INSEE, RP 2013

1.4.2.1.2. Evolution du statut de la population entre 1968 et 2010

Entre 1999 et 2013, le nombre de chômeurs a stagné (passant de 1711 à 1729), mais le taux de chômage a baissé (passant de 14,6% à 13,5%), car dans le même temps, le territoire a gagné 1 056 actifs ayant un emploi. **La dynamique sur le marché de l'emploi est donc positive, même si le taux de chômage demeure important.**

1.4.2.1.3. Catégories socioprofessionnelles

Le graphique ci-dessus permet d'analyser les Catégories Socioprofessionnelles dans lesquelles rentrent les **habitants d'un territoire** :



Analyse comparée des catégories socio-professionnelles des actifs en 2013

Source : INSEE, RP 2013

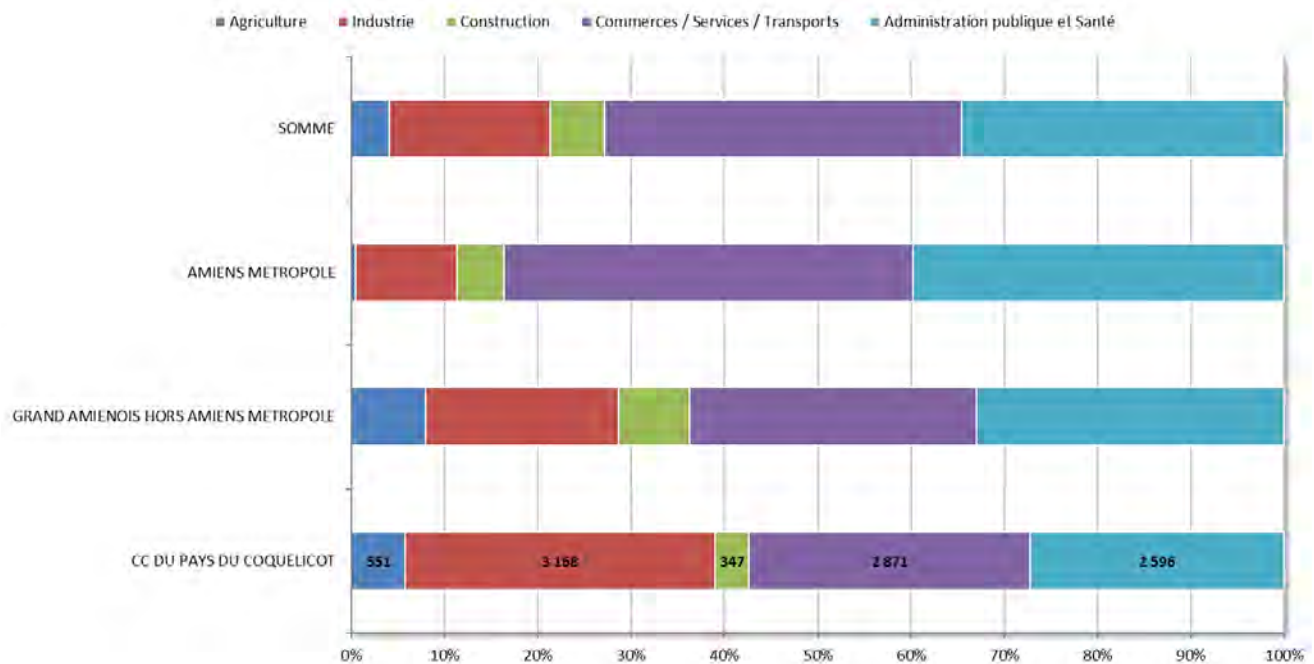
La structure de la population active de la CCPC est similaire à celles du Grand Amiénois hors Amiens Métropole et du Département, avec quelques spécificités. Ces dernières sont une partie **d'ouvriers relativement importante, conséquence d'un emploi industriel qui a mieux traversé la crise qu'ailleurs**, et une part de cadres et professions intellectuelles supérieures relativement faible.

1.4.2.2. Le type d'emploi

1.4.2.2.1. Répartition de l'emploi par secteur d'activités

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot, les 9 532 emplois recensés en 2013 se répartissaient ainsi :

- Agriculture – 6 % ;
- Commerces, Services et Transports – 30 %
- Administration Publique et de Santé – 27 %
- Construction – 4 % ;
- Industrie – 33 %.



Analyse comparée des types d'emploi en 2013

Source : INSEE, RP 2013

La principale spécificité **de la CCPC est l'importance de l'emploi industriel**. L'emploi industriel ne représente que 21% dans le Grand Amiénois hors Amiens Métropole et 17% dans le Département.

Un secteur industriel fort est le trait marquant de l'identité économique du Pays du Coquelicot.

Le secteur des Commerces / Services / Transports est au niveau du Grand Amiénois hors Amiens Métropole, tandis que tous les autres secteurs représentent un poids moindre en termes d'emploi.

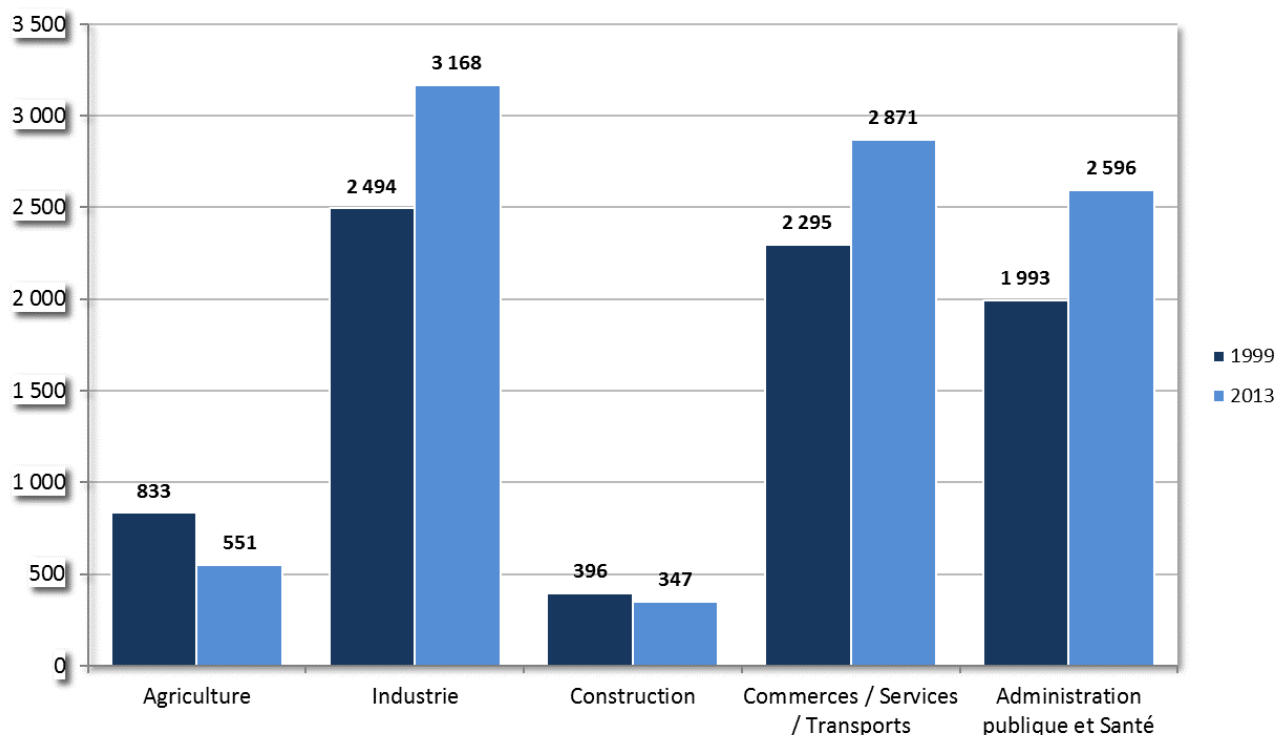
1.4.2.2.2. L'évolution de l'emploi par secteur d'activités

Entre 1999 et 2013, le nombre d'emplois total proposés sur **l'intercommunalité** est passé de 8 011 à 9 532 emplois, soit une hausse de 19 %.

Cette hausse est portée par 3 secteurs :

- L'industrie : + 674 emplois,
- L'administration publique et la santé : + 603 emplois,
- Les commerces / services / transports : + 576 emplois.

L'emploi agricole est en déclin (une tendance généralisée dans Hauts-de-France, voire au-delà), tandis que la construction a stagné.



Evolution des emplois proposés sur la CC du Pays du Coquelicot entre 1999 et 2013

Source : INSEE, RP 2013

	Evolutions 1999-2013
Agriculture	-33,9%
Industrie	+27%
Construction	-12,4%
Commerces, Services et Transports	+25,1%
Administration publique et Santé	+30,3%
Total	+19%

Evolution entre 1999 et 2013 des emplois sur la CC du Pays du Coquelicot

Source : INSEE, RP 2013

Globalement, la dynamique de l'emploi sur le territoire depuis le début des années 2000 est très bonne. Comme l'a montré l'analyse des dynamiques à l'échelle du Pays, la CCPC a traversé les années de crise sans perdre d'emploi (une nuance doit être apportée à ces constats positifs : Albert a perdu de l'emploi entre 2008 et 2014).

1.4.2.3. Répartition de l'emploi sur le territoire et concentration d'emploi

La carte suivante présente le nombre d'emploi par commune.

Elle fait nettement apparaître un pôle central, composé d'Albert et Méaulte.

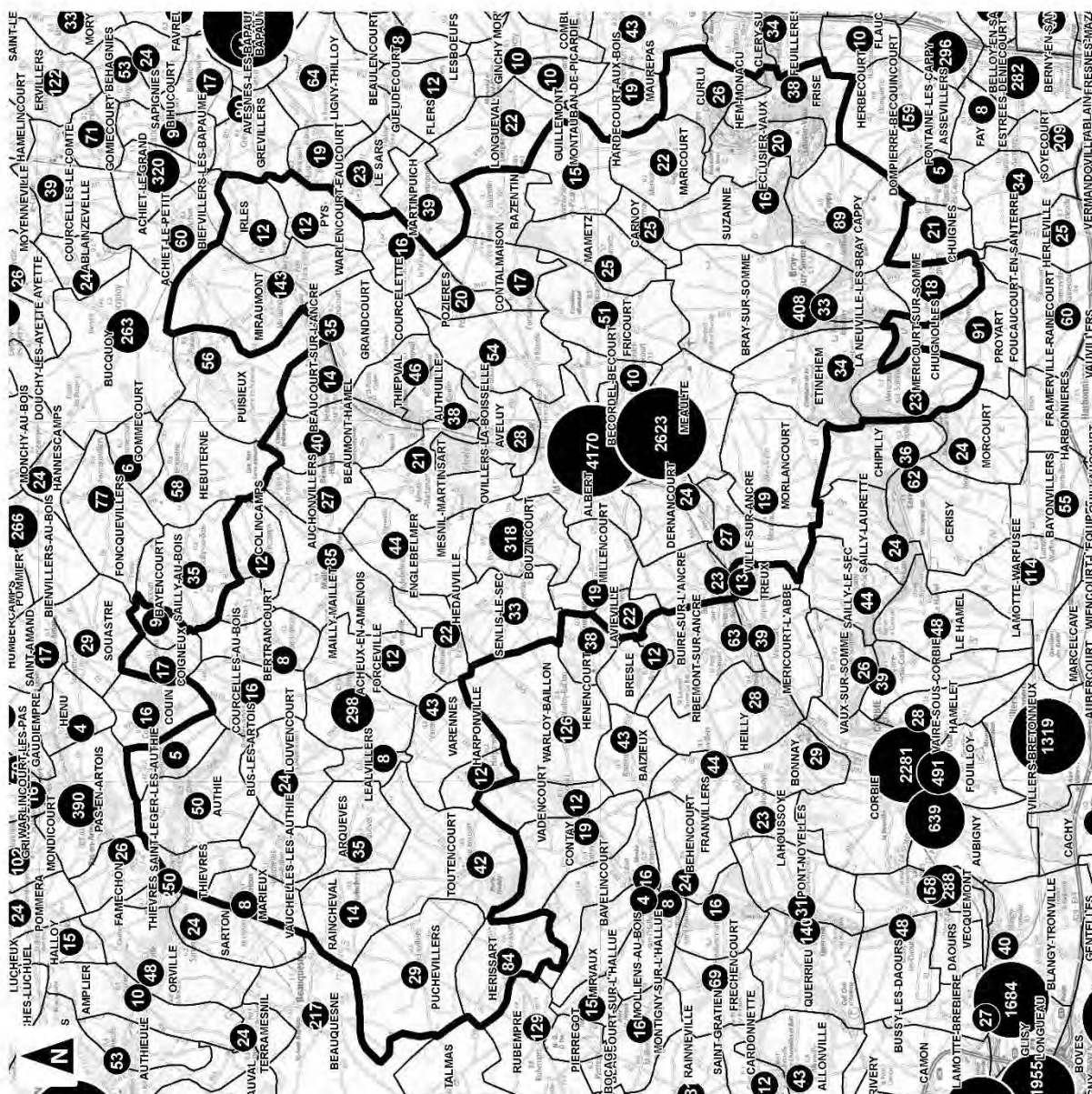
Des pôles secondaires se font jour également : Bray-sur-Somme, Bouzincourt, Acheux-en-Amiénois, Miraumont.

La seconde carte présentée à la suite représente la concentration d'emploi.

L'indice de **concentration de l'emploi** désigne le rapport entre le **nombre d'emplois offerts** sur un territoire et les actifs ayant un emploi qui résident dans ce territoire. On mesure ainsi l'attraction par l'emploi qu'exerce un territoire sur les autres.

4 communes présentent une concentration d'emploi supérieure à 100 : Méaulte (concentration supérieure à 200), Albert, Bouzincourt, et Acheux-en-Amiénois. Ces 4 communes « rayonnent » sur leur environnement, dans la mesure où des actifs de l'extérieur viennent y travailler. On peut noter que malgré ses 408 emplois, Bray-sur-Somme accueille plus d'actifs occupés que d'emplois, tout comme Miraumont.

Au regard de ces deux cartes, la Communauté de Communes apparaît comme fortement structurée par le pôle Albert – Méaulte, même si elle compte plusieurs pôles économiques de proximité.



Communauté de Communes du Pays du Coquelicot

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

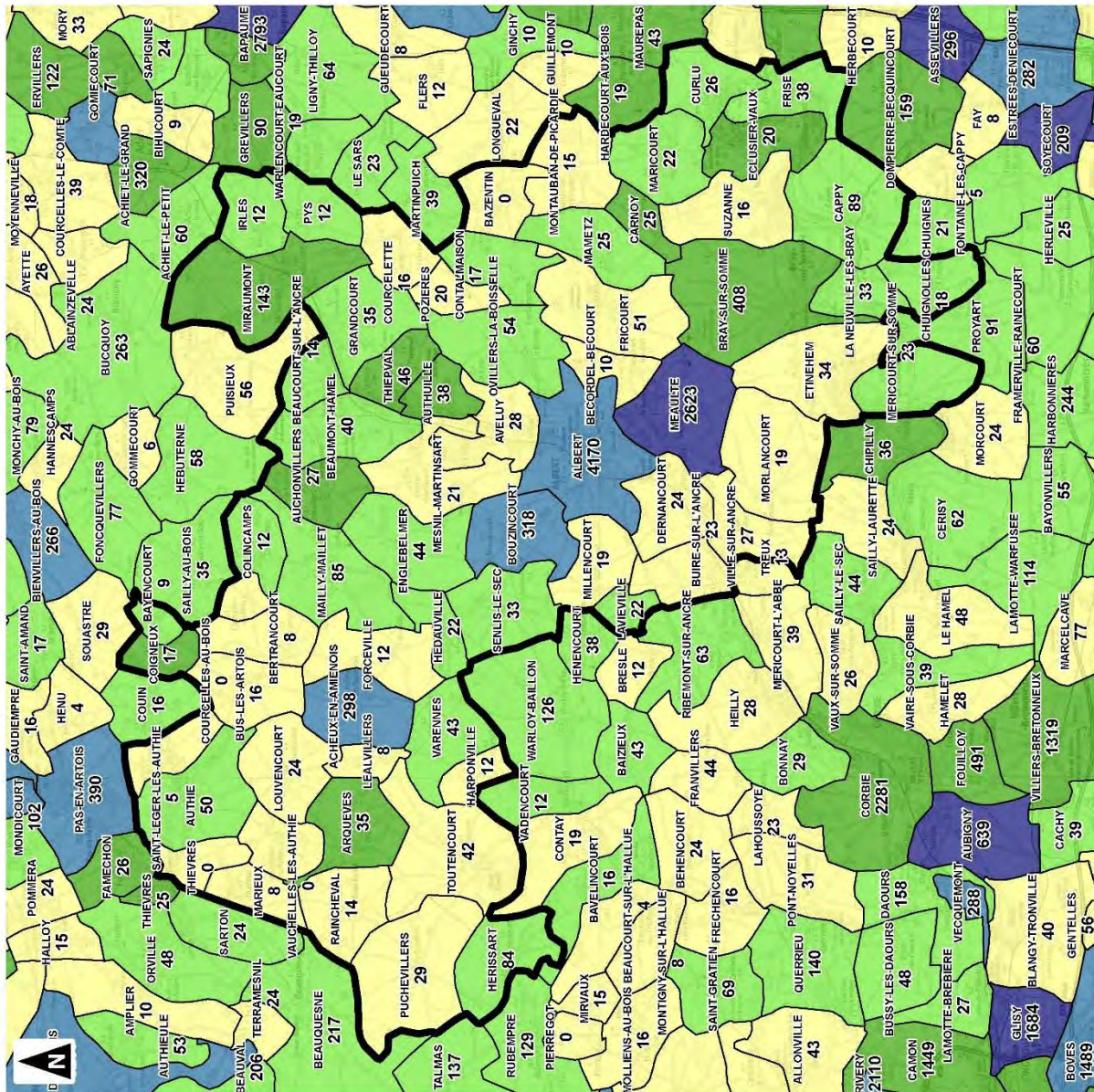
Nombre d'emplois en 2013



1:130 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2017
Source des fond de carte : IGN, SNTDIP
Sources de données : INSEE, IGN - auddicé urbanisme, 2017

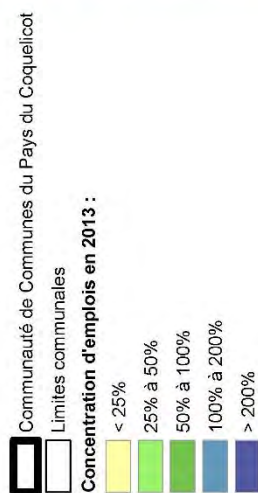
auddicé



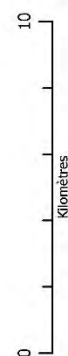
Communauté de Communes du Pays du Coquelicot

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Concentration d'emplois en 2013



Nombre d'emplois en 2013



1:130 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

audicé

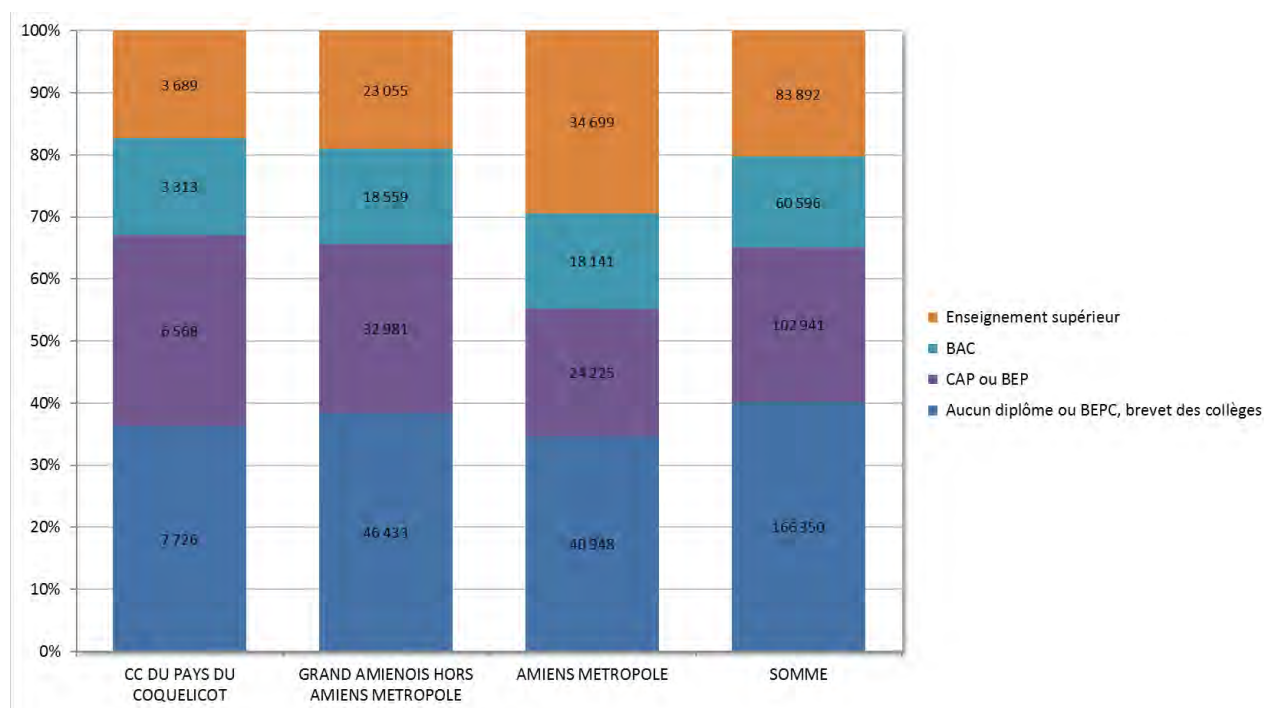
Réalisation : audicé urbanisme, 2017
Sources de données : INSEE, IGN, audicé urbanisme, 2017

1.4.2.4. Les qualifications de la population

Le graphique ci-dessous montre les qualifications de la population non scolarisée de 15 ans ou plus de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot :

- Aucun diplôme, BEPC, Brevet des collèges : 36,3 %
- CAP ou BEP : 30,8 %
- BAC ou Brevet professionnel : 15,6 %
- Enseignement supérieur : 17,3 %

En 2013, la CCPC se distinguait par une proportion de diplômés de l'enseignement supérieur relativement faible, et une proportion de titulaires de CAP ou BEP relativement importante.



Analyse comparée de la qualification de la population en 2013

Source : INSEE, RP 2013

Entre 1999 et 2013, le niveau de qualification a fortement augmenté sur le territoire, avec une baisse du nombre de personnes peu ou pas diplômée sur le territoire, et une hausse de toutes autres catégories, particulièrement marquée pour les niveaux BAC et plus.

CC Pays du Coquelicot	1999	2010	Evolution	%
Aucun diplôme, BEPC, Brevet des Collèges	10 459	7 726	- 2 733	- 26 %
CAP ou BEP	5 567	6 568	+ 1 001	+ 18 %
BAC	1 978	3 313	+ 1 335	+ 68 %
Enseignement supérieur	1 909	3 689	+ 1 780	+ 93 %
TOTAL	19 919	21 296	1 377	+ 7 %

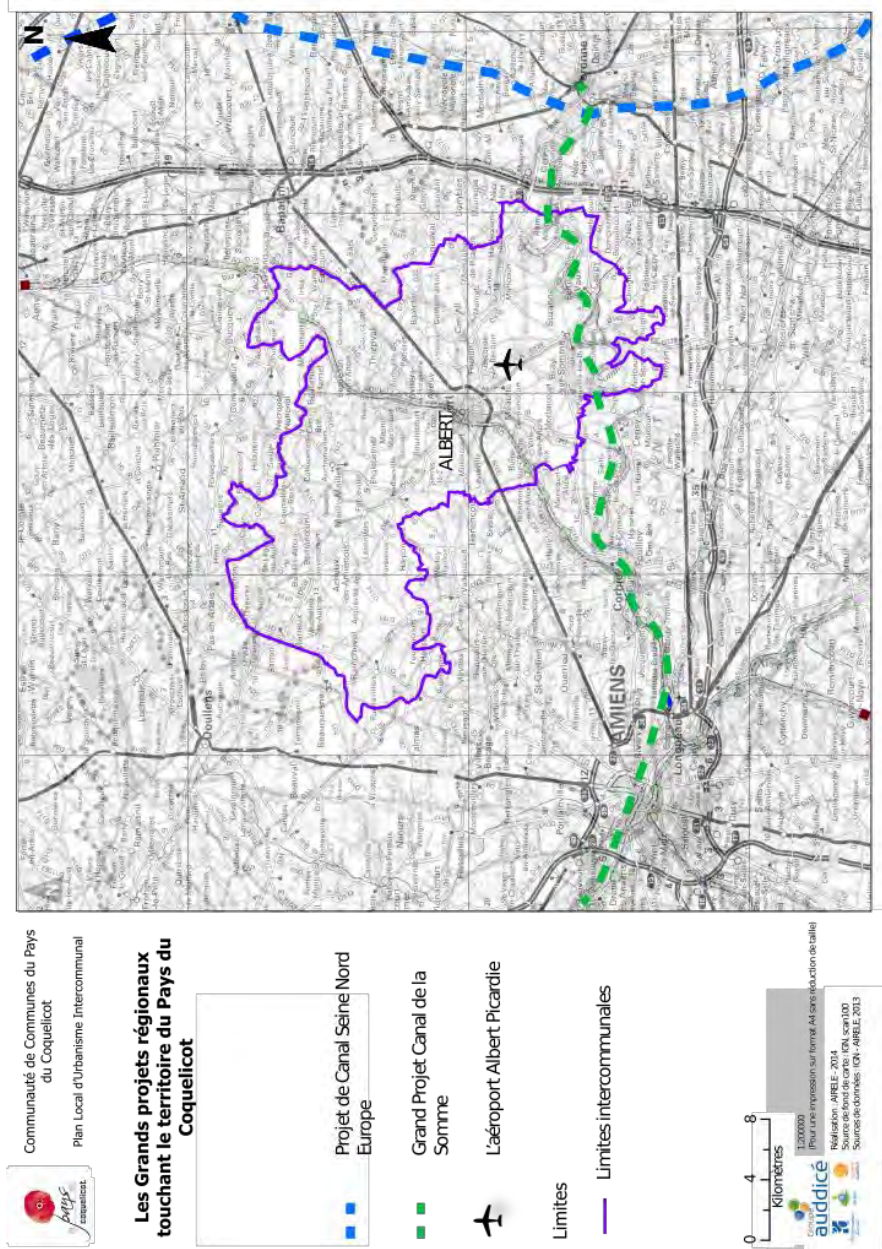
Evolution de la qualification de la population entre 1999 et 2013

Source : INSEE, RP 2013

1.4.3. Les grands projets régionaux ou départementaux

Le territoire de la communauté de communes du Pays du Coquelicot est touché par deux grands projets, un national et un départemental : la création du canal Seine-Nord-Europe, et la mise en valeur de la Vallée de la Somme.

La carte ci-dessous visualise les quatre projets qui auront un impact sur le Pays du Coquelicot.



Carte localisant les Grands projets régionaux sur le Pays du Coquelicot
Source : Auddicé Environnement 2014

1.4.3.1. La reconfiguration du Canal Seine Nord Europe

Le Canal Seine Nord Europe est un projet porté par Voies Navigables de France, l'Etat, et des Collectivités Territoriales. Une ordonnance a été signée le 21 avril 2016 pour créer une société du Canal Seine Nord, qui réunira ces acteurs.

Le Canal Seine Nord Europe a pour objectif de relier par voie fluviale le Bassin Seine/Oise et le Bassin Nord-Pas-de-Calais/Benelux. Il mesurera 106 km de longueur et ira de Compiègne à Aubencheul-au-Bac.



Projet Canal Seine-Nord-Europe

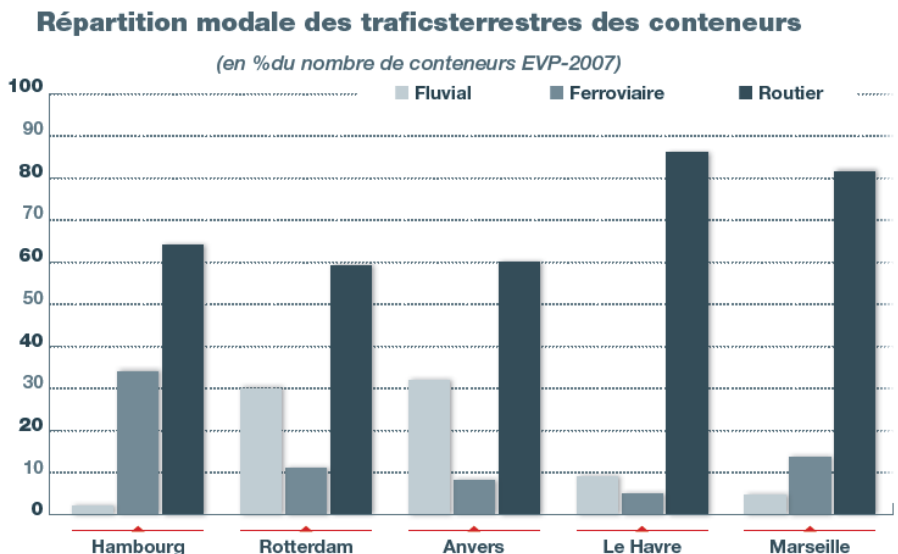
Source : Mission de reconfiguration du canal Seine Nord Europe – Rapport au Ministre délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche

Le Pays du Coquelicot ne fait pas partie des territoires qui attendent le plus grand bénéfice de ce projet : il n'est pas directement traversé, et ses zones à vocation économique ne seront pas desservies.

Néanmoins, à une échelle plus large, cette infrastructure pourrait représenter un potentiel de

développement important. Le canal pourrait permettre de créer un réseau de grande capacité entre les ports maritimes et les plateformes intérieurs, facilitant ainsi le transit des porte-conteneurs.

Ce projet est porteur pour l'économie nationale, car il permet de valoriser les grands ports français comme Le Havre ou Dunkerque. Les marchandises transitent actuellement majoritairement par voie routière en France contrairement aux autres pays européens, comme l'Allemagne ou les Pays-Bas, où d'autres modes de transport sont utilisés (le ferroviaire et le fluvial).



Répartition modale des trafics terrestres des conteneurs au départ de cinq ports européens

Source : Mission de reconfiguration du canal Seine Nord Europe – Rapport au Ministre délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche

Si le Canal Seine Nord Europe représente beaucoup pour les ports maritimes normands, il présente deux opportunités pour les territoires traversés, dont le Pays du Coquelicot :

- Il **permettra la création d'emplois en phase de chantier**, même si cela touche moins sensiblement le territoire de la communauté de communes.
- Il devrait permettre de désengorger en partie les grands axes routiers, aujourd'hui saturés, notamment les autoroutes A1 et A2. L'autoroute A1 peut en effet accueillir jusqu'à 200 000 véhicules par jour. Le Canal pourrait contribuer à la diminution des pollutions et atténuer le problème des poids lourds sur des axes autoroutiers déjà très empruntés par des véhicules légers.

Le Pays du Coquelicot ne devrait toutefois pas être directement impacté, ni en termes d'opportunité de développement économique, ni en ce qui concerne les nuisances engendrées par les travaux.

1.4.3.2. *Le Grand Projet Vallée de la Somme*

La Vallée de la Somme est composée de sites naturels et paysages remarquables. L'objectif affiché par le Conseil Départemental est de mettre en valeur ce site mais aussi de rééquilibrer l'offre de services et d'activités proposée le long du Canal de la Somme. Le site est composé de trois entités : la Baie de Somme, Amiens et l'Amiénois, et la Vallée de la Haute Somme.

Si le territoire est relativement bien desservi, il était nécessaire de revoir l'inter modalité, c'est-à-dire les itinéraires cyclables et l'usage de la voie fluviale. Dans ce but, le Conseil Départemental a revu la signalétique du site afin de créer une véloroute. Ce projet est appelé Véloroute Voie Verte (VVV).

Dans un deuxième temps, le Conseil Départemental a mené une réflexion particulière sur la réhabilitation de différents sites situés le long du Canal de la Somme (les maisons éclésières, les espaces naturels, les usines et les autres bâtiments). L'objectif de cette réflexion est de **mieux répartir l'offre d'hébergement touristique**, localisée sur Amiens et la Baie de Somme. L'offre de services devrait également être davantage développée.

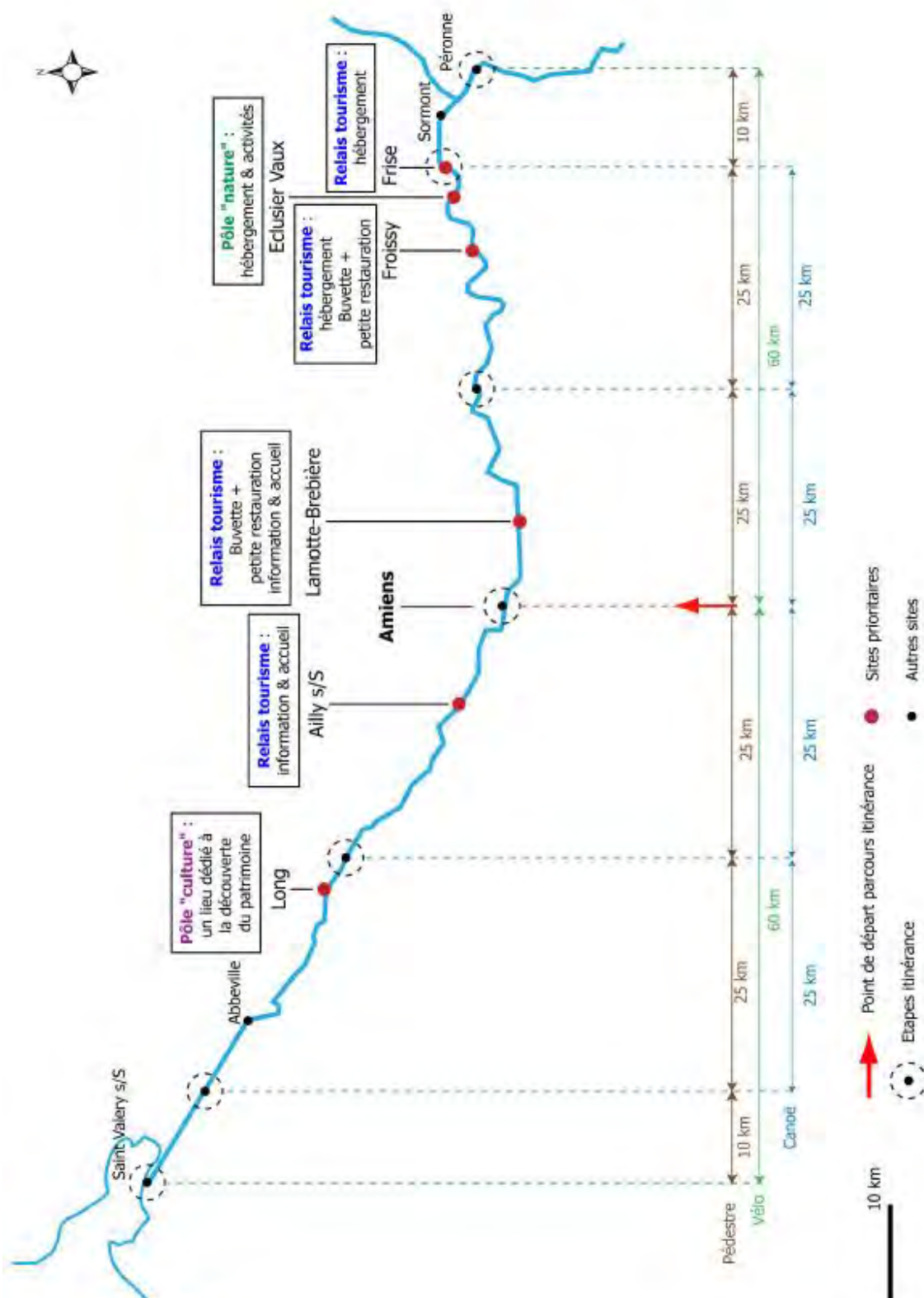
Le Sud du Pays du Coquelicot est fortement impliqué. En effet, les communes de Frise, La Neuville-les-Bray **et d'Eclusier-Vaux font parties de l'étude des Maisons Eclésières**. De plus, le Sud de la Communauté de Communes vit déjà du tourisme de nature lié à la Somme : La commune de Cappy dispose d'un site de location de pénichettes et Eclusier-Vaux a tenté de mettre à disposition de la population d'une offre culturelle avec le « Rendez-vous du fleuve ».

Le projet devrait attirer principalement les touristes du Nord de l'Europe (belges en particulier), les régions limitrophes et le tourisme de camping résidentiel.

1.4.3.2.1. Réseau des Maisons éclésières de la Vallée de la Somme

L'étude du réseau des maisons éclésières s'étend de Péronne à Saint-Valéry-sur-Somme. Elle se compose de deux tranches. L'objectif principal de ce projet est la réhabilitation des maisons éclésières le long du Canal de la Somme mais aussi la définition de « points d'accroche » notamment sur le patrimoine du Canal.

Le projet élaboré sur la première tranche concerne six sites dont trois sont sur le territoire de la communauté de communes : La Neuville-les-Bray (Froissy), Frise et Eclusier-Vaux. Le projet définit la vocation de chaque site, comme le montre la carte suivante. Frise est désignée comme pôle relais tourisme (offre d'hébergement), tout comme Froissy (hébergement, buvette, petite restauration), tandis qu'Eclusier-Vaux est un pôle majeur en proposant des hébergements et des activités.



Les six sites ont été étudiés selon les principes d'aménagement suivants :

- Chaque maison éclusière ou autres constructions ont fait l'objet d'une définition des fonctions à accueillir : hébergement, espace d'information, espace de restauration.
- Les espaces extérieurs ont également fait l'objet d'une définition de leurs aménagements : aire de bivouac, aire de stationnement, aire de pique-nique, jardin, sentier pédagogique, belvédère, etc.
- Les bâtiments seront à réhabiliter selon une logique reliant l'ancien (brique apparente) et le contemporain (extension moderne clairement lisible).
- Une identité paysagère commune à tous les sites sera effectuée à travers le choix des essences, des matériaux et de la signalétique.

Ces différentes maisons éclusières sont aujourd'hui ouvertes.

Maisons éclusières d'Eclusier-Vaux et de Frise (source : www.somme.fr)

Le domaine d'Eclusier-Vaux, appelé "domaine des P'tits bouchons", propose :

- un restaurant "Les P'tits bouchons" avec des menus variés et gourmands, une cuisine faite maison à base de produits locaux et de saison,
- une salle aménagée pour l'accueil de groupes, bals musette, guinguette et repas à thèmes,
- une épicerie de produits locaux,
- la location de gîtes, accessibles aux personnes à mobilité réduite, confortablement aménagés (4/6 personnes).



Source : Département

Le domaine d'Eclusier-Vaux, d'une surface de 22 hectares, est aussi un marais d'une richesse écologique et paysagère exceptionnelle. Ce vaste domaine a été aménagé en vitrine de découverte du patrimoine naturel de la Haute Vallée de la Somme. Une curiosité sur le domaine : l'anguillère qui sert de station de suivi scientifique pour les anguilles.

Location de vélos, barques, canoës et chemins de randonnée à proximité. Visites et découvertes nature sur les marais et l'anguillère.

La maison éclusière de Frise, animée par les mêmes gestionnaires que le domaine d'Eclusier-Vaux situé à proximité, propose un bivouac avec sanitaires et douche, et prochainement un gîte pouvant accueillir jusqu'à 10 personnes



Maison Eclésièrre de
Froissy /La Neuville-lès-Bray

*Le berlingot des jeux :
un espace de vie ludique, gourmand, culturel
et solidaire au bord de l'eau*



La maison éclésièrre de Froissy, située à proximité du P'tit train de la Haute Somme, renommée "Le berlingot des jeux", propose notamment : café, jeux, animations culturelles et artistiques, amarrage de bateaux, parking à vélos, et prochainement un gîte de 4 personnes à l'étage.

Source : Département

1.4.3.2.2. La Véloroute Voie Verte de la Vallée de la Somme

La Véloroute de la Vallée de la Somme est à présent praticable entre Péronne et Saint-Valéry-sur-Somme. Au total, cette véloroute s'étend sur 120 km et longe la Somme.

Cette véloroute a un tronçon commun avec la Véloroute de la Mémoire. La Véloroute de la Mémoire consiste en l'aménagement de pistes cyclables reliant le Mémorial australien et le Musée franco-australien de Villers-Bretonneux depuis le Canal de la Somme.

Cet axe constitue un atout touristique indéniable pour les communes traversées. Les communes du Pays du Coquelicot concernées par la Véloroute Voie Verte sont Méricourt-sur-Somme, Etinehem, Bray-sur-Somme, La-Neuville-lès-Bray, Chuignolles, Capppy, Eclusier-Vaux, Frise, Curlu et Suzanne.



1.4.4. Les grands secteurs d'activité et typologie des entreprises

1.4.4.1. Les grands secteurs d'activité du Pays du Coquelicot

Les secteurs économiques principaux sur le Pays du Coquelicot sont les suivants :

L'aéronautique et ses activités déclinées : ce secteur d'activité est représenté en particulier par STELIA et ses sous-traitants. L'aéronautique est aussi un savoir-faire historique sur le secteur d'Albert avec l'avionneur Henri Potez, qui a implanté ses entreprises depuis plus de cinquante ans sur Méaulte.

L'agriculture et l'industrie agroalimentaire est également un secteur économique important sur le Pays du Coquelicot. L'agriculture se répartit de la manière suivante sur le territoire :

- Production de céréales et de pommes de terre sur les Vallées de l'Ancre et de l'Authie.
- Production de pommes de terre et de betteraves sur la Vallée de la Somme.

La plasturgie, l'hydraulique et la mécanique de précision. Ces secteurs sont indépendants de celui de l'aéronautique et représentent aussi une industrie historique sur Albert.

La logistique industrielle est liée à l'ensemble des secteurs d'activité présentés précédemment. L'entreprise Zumaplsat, par exemple, se trouvant à Albert, est spécialisée dans la logistique de redistribution. Quant à l'entreprise Blondel Logistique, implantée sur la zone d'activités de l'Aéropole de Picardie, elle gère l'ensemble de la logistique de Stelia et des autres entreprises de la zone.

Le tourisme est important sur le Pays du Coquelicot, notamment avec le Centenaire et les champs de bataille, mais il l'est aussi avec la Vallée de la Somme. En effet, ceci justifie la concentration d'emplois sur la commune de Cappy par exemple.

L'éolien représente un important potentiel de développement, même si le Pays du Coquelicot est contraint par le périmètre de l'aéroport Albert Picardie. Plusieurs projets sont en cours de réalisation sur les communes du Nord du territoire.

Le commerce et l'artisanat est réparti de manière hétérogène sur le territoire. Si les communes les plus peuplées disposent d'une offre diversifiée, d'autres sont peu représentées et manquent de commerces de proximité notamment. Les habitants se tournent alors vers les pôles de proximité comme Acheux-en-Amiénois ou Bray-sur-Somme, ainsi que sur Albert, Doullens, Amiens, Arras ou Péronne. Certaines communes résidentielles disposent de commerces et services peu développée. Toutefois, ce sont les services et équipements qu'elles offrent qui attirent la population comme Miraumont, ou encore le groupe Toutecourt-Hérissart.

Le secteur public n'est pas négligeable sur le secteur d'Albert. En effet, l'hôpital représente sur la commune le principal employeur. A ce secteur peut être ajouté l'associatif. En effet, sur le canton d'Acheux-en-Amiénois, c'est une maison de retraite qui est le principal employeur.

Ces secteurs d'activité seront traités de manière plus détaillée dans les parties qui suivent.

1.4.4.2. *L'emploi sur la communauté de communes*

1.4.4.2.1. Caractéristiques de l'emploi

La Communauté de Communes disposait de 9 704 emplois en 2014 pour 12 845 actifs, dont 11 093 occupant un emploi. Ceci permet d'obtenir une concentration d'emplois de 87 : un chiffre relativement élevé, indice d'un emploi local relativement développé.

L'étude de l'emploi global sur la communauté de communes est intégrée dans l'étude statistique. Il faut en retenir que le nombre d'emplois et le nombre d'actifs est en augmentation sur les dix dernières années. Le nombre d'emplois est passé de 8 011 en 1999 à 9 704 en 2014. Le nombre d'actifs est quant à lui passé de 11 697 en 1999 à 12 845 en 2014. Le taux de chômage, qui est passé de 14,6% à 13,6%, recule mais reste élevé.

Sur le territoire du Pays du Coquelicot, **le premier secteur en termes d'emploi est l'industrie** (32,4 %), devant les Commerces / Services / Transports (30%), et l'Administration Publique Santé (27,7%). **Il s'agit d'une singularité forte par rapport à la moyenne du Pays, où l'industrie ne représente que 14,6% de l'emploi** salarié. Cette singularité se renforce d'ailleurs : l'emploi industriel progresse fortement au sein du Pays de Coquelicot, alors qu'il recule fortement à l'échelle du Pays. Ceci est lié à l'importance de l'activité industrielle sur le secteur d'Albert notamment avec le pôle Hydraulique et Mécanique d'Albert et avec Stelia.

En matière d'emploi commercial, on peut relever l'importance de la zone commerciale de Bellevue.

Dans le domaine de l'administration publique et de la santé, l'hôpital d'Albert est l'employeur le plus important.

La communauté de communes du Pays du Coquelicot est portée par **7 pôles d'emplois** principaux (voir carte des pôles d'emplois – partie Mobilité) :

- Albert et Méaulte sont toutes deux portées par le secteur industriel. Avec trois zones d'activités sur le secteur où se trouve Stelia et ses sous-traitants mais aussi de nombreuses entreprises issues des secteurs de l'Hydraulique et de la Mécanique de précision. Albert et Méaulte concentrent à elles seules près de 7000 emplois, soit 72% des emplois du territoire.
- Bray-sur-Somme vient en second. Considérée comme un pôle de proximité, elle rassemble 459 emplois. Cela s'explique par la présence d'une zone d'activités artisanale et de nombreux commerces.
- Acheux-en-Amiénois regroupe 292 emplois grâce à la présence d'une maison de retraite sur la commune qui est son plus gros employeur, mais aussi d'un supermarché, ou encore d'un collège.
- La commune de Bouzincourt rassemble 276 emplois, présentas grâce à sa zone d'activités artisanale.
- Miraumont présente 191 emplois avec un gros employeur sur la commune.
- Enfin, la commune de Mailly-Maillet dispose de 99 emplois.

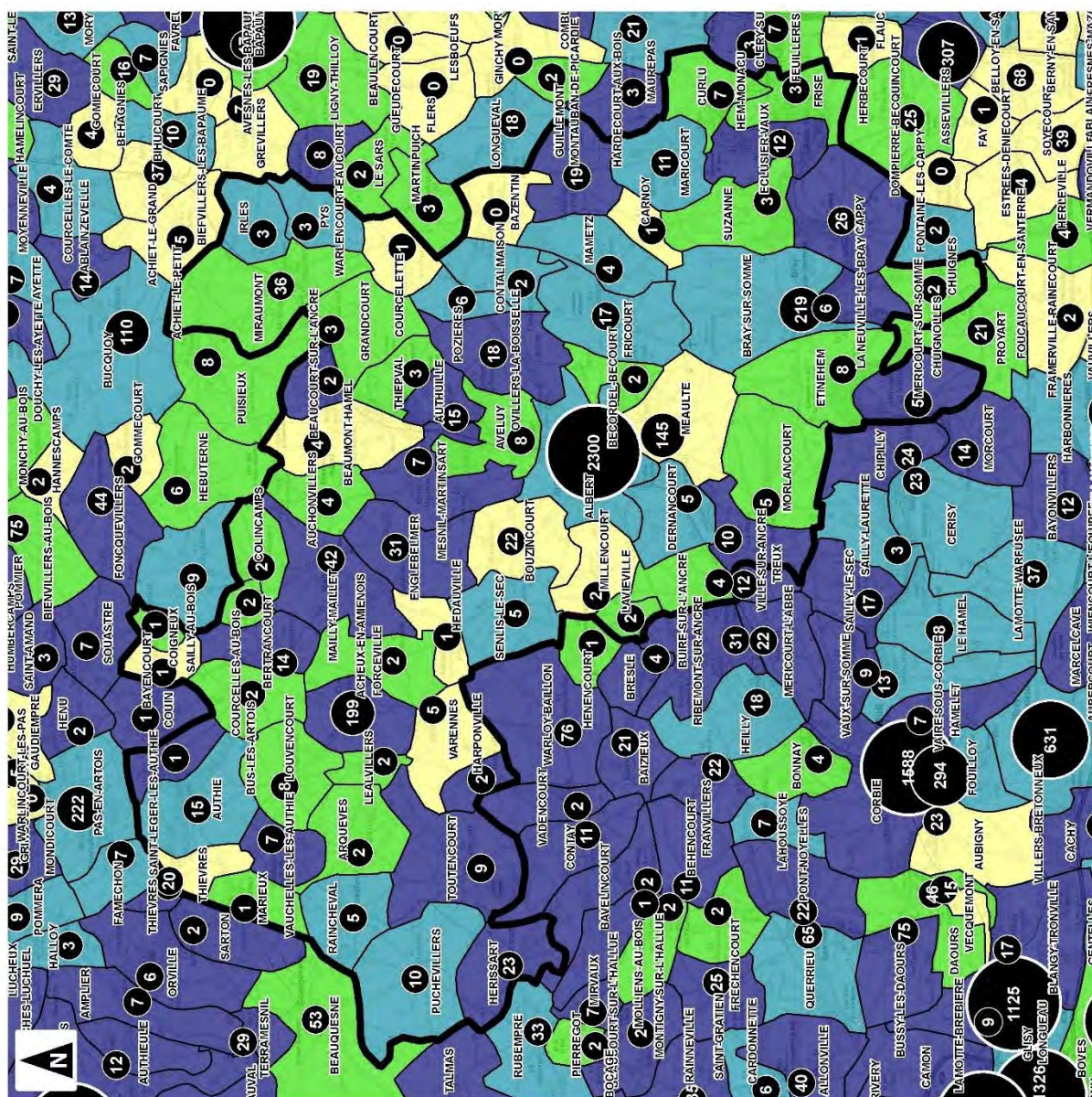
Les cartes suivantes représentent :

- La répartition de l'emploi entre sphère privée et sphère publique,
- La répartition de l'emploi entre sphère présenteielle (activités qui répondent aux besoins des personnes présentes sur le territoire, habitants et touristes) et sphère non présenteielle.

Elles font ressortir des pôles différents les uns des autres :

- Méaulte et Bouzincourt sont **largement dominés par l'emploi privé** (plus de 75% de l'emploi). Cette prédominance de l'emploi privé est moins marquée pour Albert, Bray-sur-Somme et Acheux-en-Amiénois,
- Acheux-en-**Amiénois est le pôle qui présente la proportion d'emploi présenteiel la plus élevée** (supérieure à 75 %). A Albert et Bray-sur-Somme, l'emploi présenteiel est majoritaire, contrairement à Bouzincourt et Méaulte, où le poids de l'emploi présenteiel est inférieur à 25%.

Ainsi, Méaulte et Bouzincourt sont plus tournés vers des emplois privés, dans la sphère productive. Albert, Bray-sur-Somme, et Acheux-en-**Amiénois accueillent d'avantage d'emplois publics et présenteiels.**



Communauté de Communes du Pays du Coquelicot

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Emplois de la sphère présente en 2012

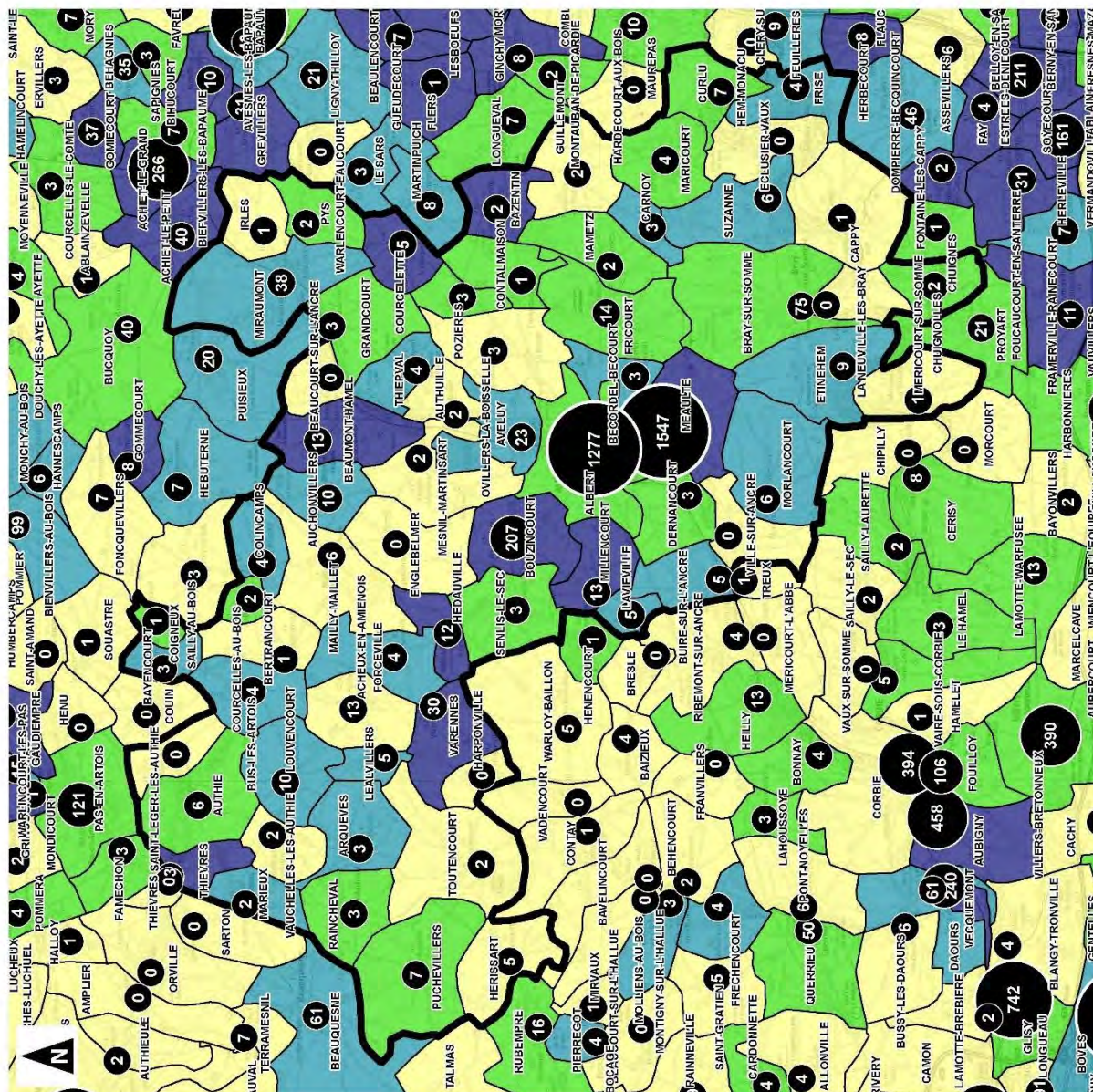
Communauté de Communes du Pays du Coquelicot
 Limites communales
 Part d'emplois de la sphère présente en 2012 :
 < 25%
 25% à 50%
 50% à 75%
 > 75%
 Nombre d'emplois de la sphère présente en 2012 :
 > 1000
 500 - 1000
 250 - 500
 100 - 250
 < 100



1:130 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2017
Source de fond de carte : IGN, S2M100
Sources de données : INSEE, IGN - Audacé urbanisme, 2017

auddicé
urbanisme



Communauté de Communes du Pays du Coquelicot

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Emplois de la sphère non présenteielle en 2012

■ Communauté de Communes du Pays du Coquelicot
■ Limites communales

Part d'emplois de la sphère non présenteielle en 2012 :

< 25%
25% à 50%
50% à 75%
> 75%

Nombre d'emplois de la sphère non présenteielle en 2012 :

> 1000
500 - 1000
250 - 500
100 - 250
< 100

0 10
Kilomètres

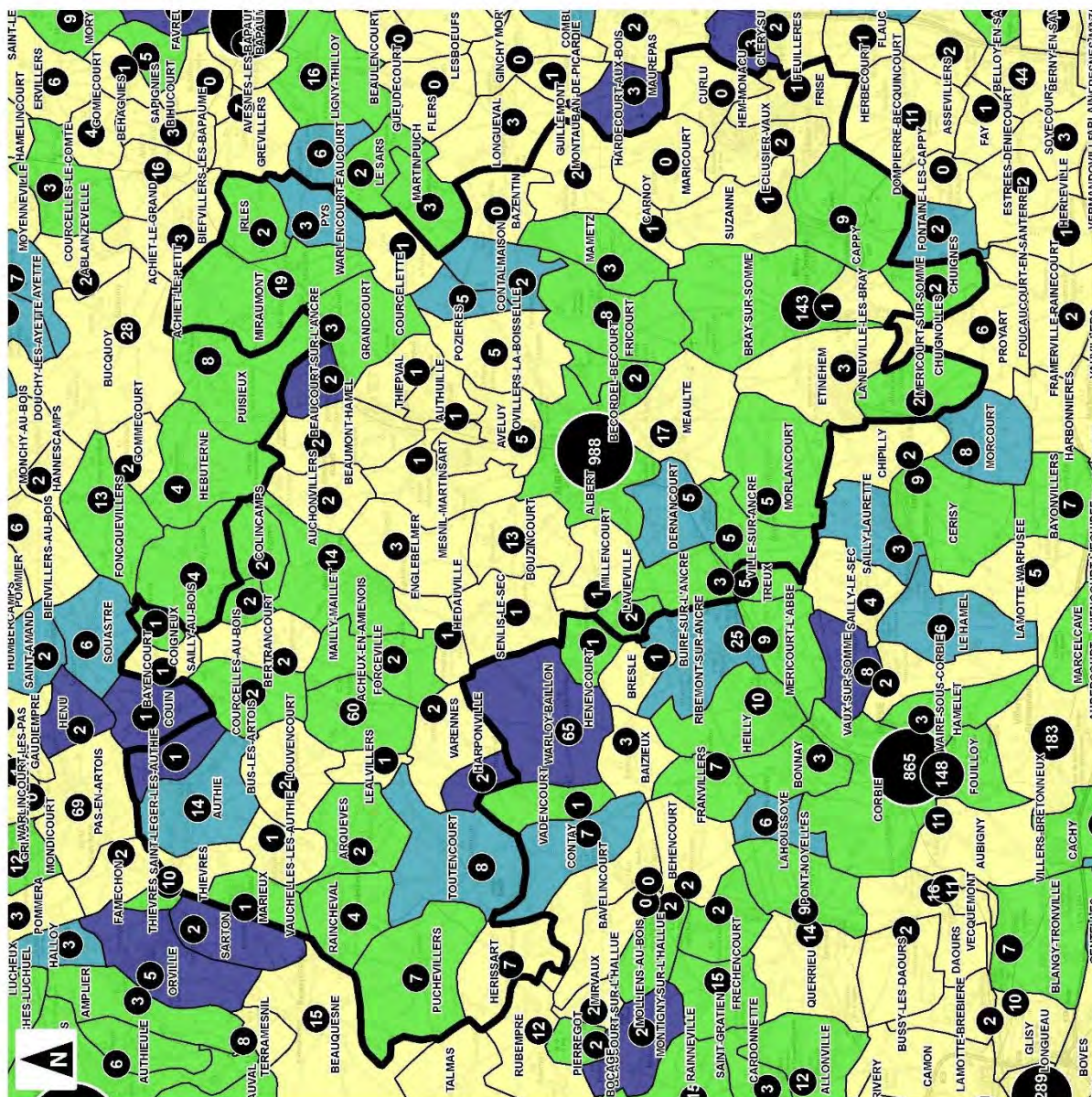
1:130 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Rédaction : audicé urbanisme, 2017
Source de fond de carte : IGN, SCANDIP

Sources de données : INSEE, IGN - audicé urbanisme, 2017

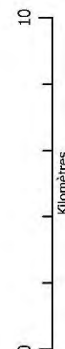
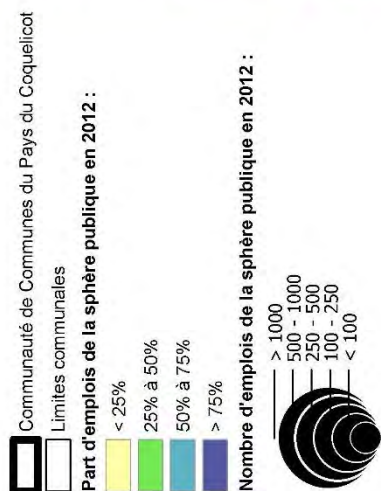
audicé



Communauté de Communes du Pays du Coquelicot

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

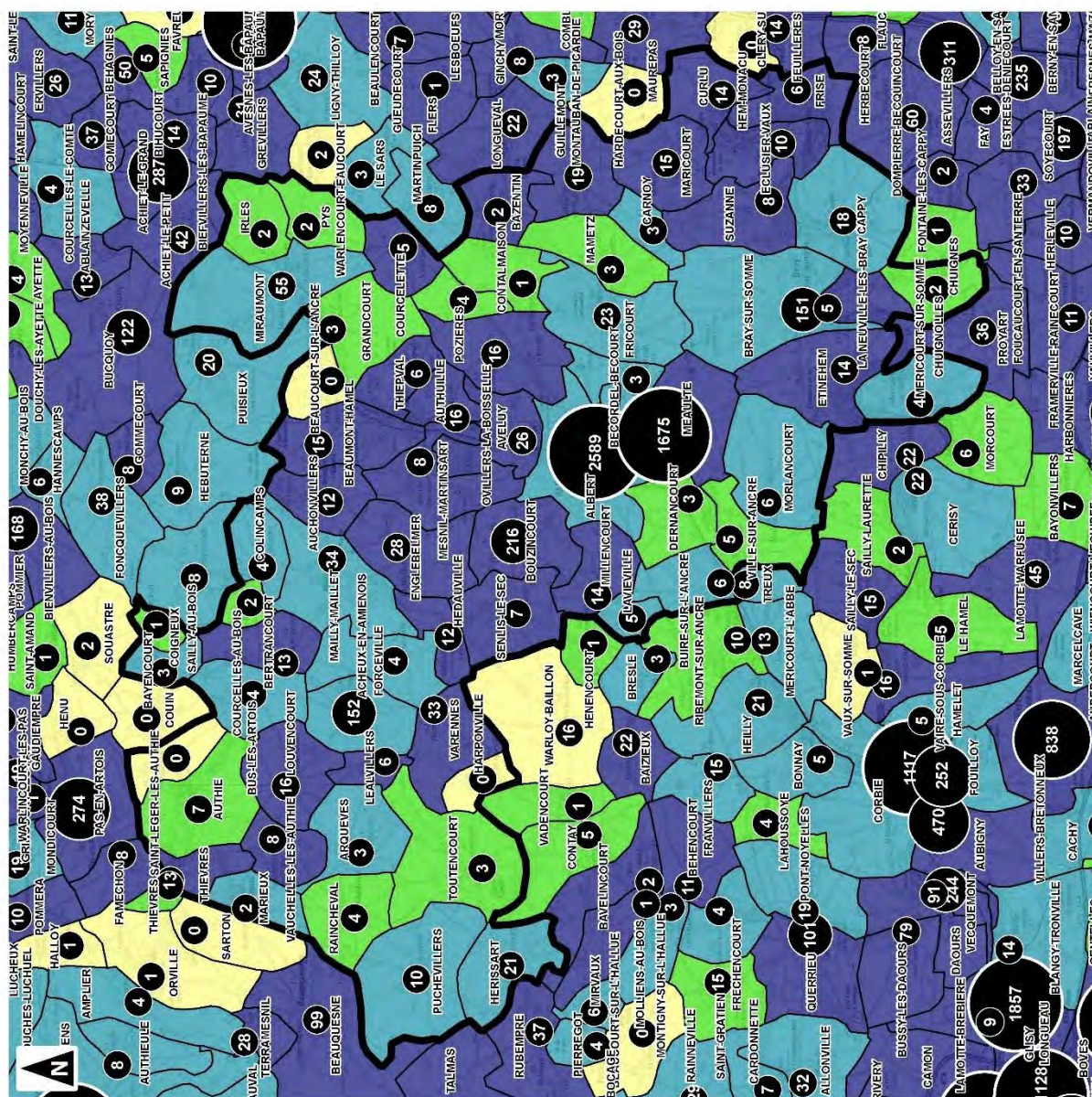
Emplois de la sphère publique en 2012



1:130 000
(pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

audidicé

Réalisation : audidicé urbanisme, 2017
Source de fond de carte : IGN
Source de données : INSEE, IGN, audidicé urbanisme, 2017



Communauté de Communes du Pays du Coquelicot

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

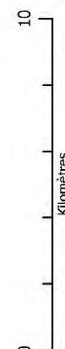
Emplois de la sphère privée en 2012

Communauté de Communes du Pays du Coquelicot
Limites communales

Part d'emplois de la sphère privée en 2012 :



Nombre d'emplois de la sphère privée en 2012 :



1:130 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2017
Source des données : INSEE, IGN - actualité urbanisme, 2017

auddicé
urbanisme

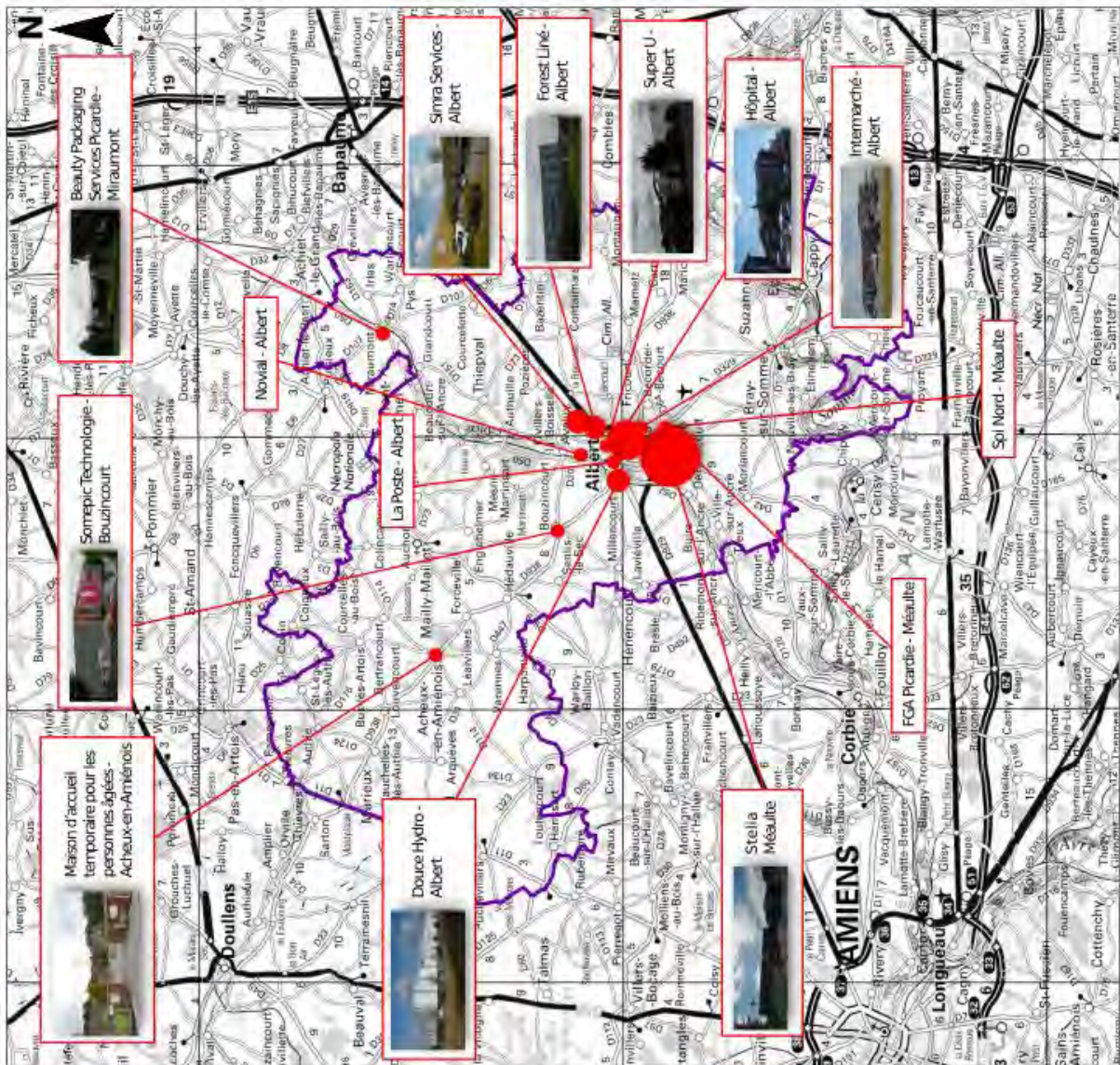
1.4.4.2.2. Les gros employeurs

Sur le Pays du Coquelicot, 14 entreprises emploient plus de 50 personnes. Le premier gros employeur est Stelia avec 1600 salariés. Il vient ensuite l'hôpital d'Albert avec 320 personnes. Trois entreprises industrielles suivent et représentent au total 460 salariés. Le secteur industriel est donc fortement représenté.

Voici le tableau des effectifs de ces principaux employeurs :

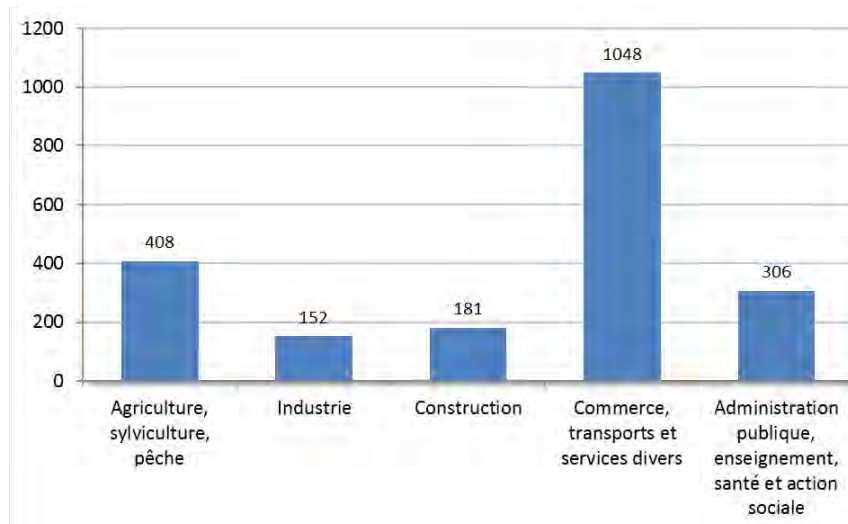
Nom de l'entreprise	Effectif	Commune
Stelia	1600	Méaulte
Hôpital d'Albert	320	Albert
Douce Hydro	200	Albert
Simra Services	160	Albert
Forest Liné	100	Albert
Intermarché	85	Albert
Somepic Technologie	83	Bouzincourt
FGA Picardie	76	Méaulte
Beauty Packaging Services Picardie	75	Miraumont
Novial	54	Albert
Super U	52	Albert
La Poste	50	Albert
Spi Nord	50	Méaulte

NB : Le gros employeur d'Acheux-en-Amiénois, soit la maison de retraite, n'apparaît pas dans le tableau précédemment, son effectif étant inconnu. Il apparaîtra toutefois sur la carte suivante représentant les principaux employeurs de la Communauté de communes.



1.4.4.3. Typologie des entreprises

En 2013, la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot accueillait 2095 établissements. Le secteur des commerces, transports et services divers est celui qui disposait du plus grand **nombre d'entreprises** (1048 sur le Pays du Coquelicot).



Entreprises présentes sur la Pays du Coquelicot selon le secteur d'activité en 2014

Source : INSEE, CLAP 2014

En revanche, il faut noter que, même si les secteurs du commerce, transports et services divers comportent le plus d'entreprises, **c'est le secteur de l'industrie qui concentre le plus d'emplois**. Les établissements industriels accueillent en effet plus d'employés que les établissements des autres secteurs.

Secteur d'activité	Nombre de postes salariés	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
Agriculture, sylviculture et pêche	204	170	0	34	0	0
Industrie	3 088	175	221	273	333	2086
Construction	234	189	23	22	0	0
Commerce, transports et services divers	1 644	798	285	278	53	230
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1 939	385	211	421	458	464
Ensemble	7 109	1717	740	1028	844	2780

Nombre de postes salariés selon le secteur d'activités en 2014

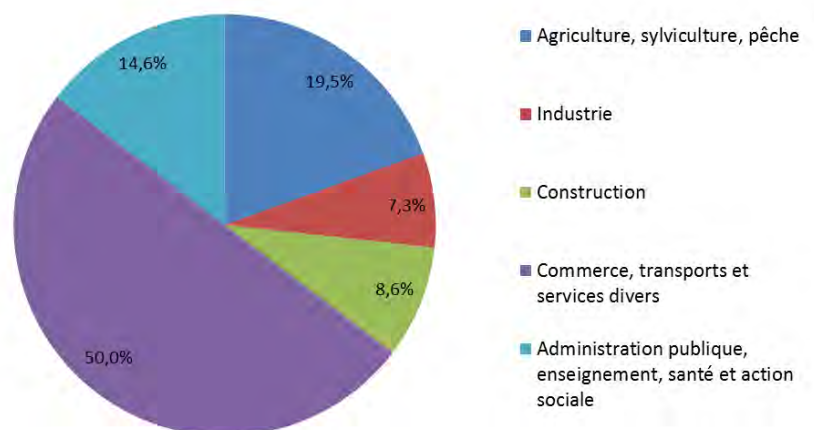
Source : INSEE, CLAP 2014

En effet, les entreprises du secteur industriel représentent des plus grosses structures. Les entreprises de plus de 100 salariés rassemblent à elles seules près de 40 % des postes salariés. Sur le Pays du Coquelicot, ceci est principalement exprimé par quatre entreprises industrielles :

- Stelia avec 1600 employés.
- Douce Hydro, avec 200 employés, spécialisée dans la fabrication de transmissions hydrauliques et pneumatiques.
- Simra Services, avec 160 employés, spécialisée dans la construction de cellules d'avions.
- Forest Liné, spécialisée dans la fabrication de machines spécialisées diverses, rassemblant une centaine de personnes.

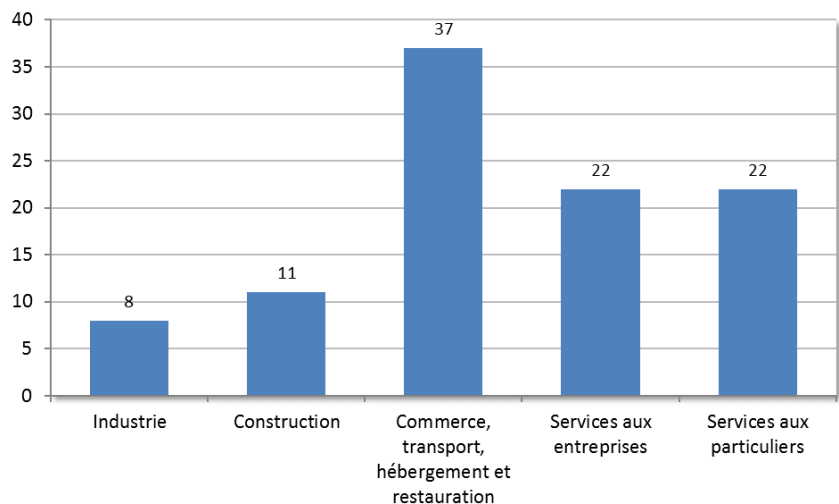
L'administration publique et la santé constituent le deuxième secteur qui concentre le plus de postes salariés avec au total 1 939 emplois, dont 1 554 dans les entreprises de plus de 10 salariés. La grosse structure à répertorier sur le Pays du Coquelicot est l'hôpital d'Albert.

Le nombre d'établissements actifs montre la prépondérance du secteur agricole, non répertorié dans le champ des entreprises. 504 établissements sont à recenser contre 858 pour le secteur du commerce, transports et services divers et 133 pour l'industrie.



Etablissements selon le secteur d'activité en 2014
Source : INSEE, CLAP 2014

En 2015, le secteur tertiaire accueillait le plus de nouvelles entreprises (81 au total). Les créations étaient moins nombreuses dans la construction et l'industrie. Néanmoins, il convient de noter que les secteurs des commerces et services sont par nature dynamiques en termes de créations d'établissements, avec des ouvertures et des fermetures régulières.



Nombre d'entreprises créées en 2015 selon le secteur d'activité
Source : INSEE

1.4.5. L'Aéronautique

Le secteur de l'aéronautique est implanté depuis plus de 95 ans sur Méaulte. En effet, en 1922, Henry Potez, créateur du POTEZ 15 A2, biplace d'observation et de chasse de nuit, s'installe à Méaulte, dans les grands espaces picards. Suite au succès de son avion, les installations du constructeur d'avions militaires localisées à Levallois s'avéraient trop petites. Il a choisi Méaulte car il s'agissait de son village natal. L'usine de campagne devint la plus grande du monde dans les années 30.

Malgré des destructions liées à la guerre de 39-45 et des baisses d'activité, l'activité aéronautique du secteur de Méaulte a survécu et se poursuit encore aujourd'hui par le biais de l'entreprise STELIA AEROSPACE (depuis le 1^{er} janvier 2015, suite à la fusion de d'Aerolia et Sogerma). De plus, le secteur a vu son construire son propre aéroport en 2007.

De par le fait, **sur la région Picardie, le secteur de l'aéronautique se concentre principalement dans l'amiénois, et plus spécifiquement sur le pôle d'Albert-Méaulte**. Il s'inscrit aussi dans la région Oise Sud, notamment autour de Beauvais. L'aéroport de Beauvais, notamment, est le principal concurrent de l'aéroport Albert-Picardie avec son offre low-cost.

1.4.5.1. Stelia Aerospace et ses sous-traitants

1.4.5.1.1. L'entreprise Stelia

Stelia Aerospace a été créée en 2015 par la fusion d'Aerolia et de Sogerma.

L'entreprise Stelia est non seulement le plus gros employeur du Pays du Coquelicot mais elle se classe aussi au cinquième rang parmi les plus gros employeurs de Picardie d'après le Courrier Picard 2014 (il s'agissait d'Aerolia à l'époque). Elle représente la principale entreprise aéronautique de Picardie.

Stelia est une entreprise qui produit des aérostructures, des fauteuils passagers et des sièges de pilotes. Il s'agit d'une filiale d'Airbus Group. Elle produit toutes les pointes-avant pour le compte d'Airbus en aérostructure ainsi que quelques autres parties du fuselage.



Entrée de la ZAC de l'Aéropôle de Picardie
Source : Auddicé Environnement

En 2016, Stelia Aerospace a réalisé un chiffre d'affaires de 2,1 milliards d'euros. Elle emploie 6600 personnes dans le monde : en France, au Canada, au Maroc et en Tunisie.

Six implantations sont localisées en France : à Méaulte, Mérignac, Rochefort, Saint-Nazaire, Salauens, et Toulouse.

1.4.5.1.2. Stelia Méaulte

Aerolia (devenue Stelia Aérospatiale) a implanté sa nouvelle unité de production sur le site de Méaulte le 27 avril 2009, inaugurée en novembre. Le choix de Méaulte n'était pas anodin : en effet, le site de Méaulte s'inscrivait dans le secteur Aéronautique depuis plus de 90 ans et possède donc un savoir-faire particulier dans ce domaine.

Le site de Méaulte était le plus petit de la filiale à sa création. Aujourd'hui, avec plus de 1600 emplois, Stelia Méaulte devient le plus gros sur le globe. Il s'étend sur une superficie de 47,5 hectares. Ce pôle est spécialisé dans la fabrication des pointes avant de l'ensemble des avions de la famille Airbus (de l'A318 à l'A380, avion gros porteur prévu pour accueillir 850 passagers). Il y est également produit des barques, pièces usinées, panneaux composites, direction opérationnelle. Le site de Méaulte contribue activement à la réussite de l'ensemble des programmes Airbus. Le pôle profite, par ce fait, d'un rayonnement international. Le site de Méaulte offre, de plus, une bonne desserte au groupe avec la gare TGV Haute-Picardie à 15 minutes, la proximité de l'autoroute A1 et la présence de l'Aéroport Albert-Picardie sur le site.

Etapes de développement

Etape 1 : l'Aéroport Albert Picardie

La première étape de l'implantation de la filiale sur Méaulte a été la création en 2007 de la piste de l'aéroport Albert-Picardie. La Communauté de Communes du Pays du Coquelicot l'avait alors conventionnée alors qu'elle n'était pas encore vraiment créée. La création de cet aéroport n'est pas un hasard car il a été conçu pour consolider le pôle aéronautique de la région. Il a aussi été pensé pour sauver le savoir-faire de Méaulte en gardant l'exclusivité. L'objectif est pour Albert-Méaulte de devenir l'aéroport du Grand Amiénois.

L'aéroport a été spécialement équipé pour accueillir le Beluga, avion destiné à transporter les pointes avant. Ainsi, la piste enherbée d'origine a été refaite en dur. La piste fait 2200 mètres de long pour 45 mètres de large. Une tour de contrôle et deux zones d'activités sont aussi implantées sur le site de l'aéroport.

La création de l'aéroport vise à supprimer des transports en convois exceptionnels entre le site de Méaulte et les lieux d'assemblage.

En effet, aujourd'hui, les produits sont acheminés par deux modes principaux : la voie aérienne et la voie routière. Ce dernier mode d'acheminement est particulièrement difficile. En effet, la production est volumineuse et les convois, par conséquent, particulièrement difficile à faire passer sur les voiries courantes.

La voie aérienne est un mode de transport que la filiale tend donc à privilégier. Aujourd'hui, la filiale dispose de 5 avions cargos Beluga, possession d'ATI, la filiale d'Airbus qui gère l'ensemble de la logistique. Le Beluga effectue aujourd'hui des rotations régulières entre Méaulte et Toulouse. Airbus a lancé un projet pour créer de 5 à 7 Belugas de plus car les avions sont aujourd'hui saturés. Cet investissement est, de plus, rentable sur le long terme, car il permettra l'équipement sur 40 ans de la filiale en Beluga (durée de vie d'un avion).

Sans l'aéroport, Stelia Méaulte aurait difficilement été viable, face aux difficultés engendrées par le transport routier. Il s'agissait dès lors d'un outil indispensable pour faire face à la concurrence. L'ambition est aujourd'hui de faire de cet aéroport l'aéroport d'Amiens pour permettre l'acheminement du personnel qui vient de toute la région, voire de la région Nord-Pas-de-Calais.

Etape 2 : Vers le concept d'entreprise étendue

Stelia s'est implanté à Méaulte en présence de ses partenaires et autres entreprises associées. Blondel Logistique représente son logisticien pour tous les transferts de produits jusqu'aux autres filiales du groupe.

De plus, Stelia s'assure de la formation de ses employés. En effet, un lycée professionnel, le lycée Henry Potez, localisé sur le site est en contrat avec l'entreprise. Ce lycée était déjà présent sur le site d'implantation de l'usine. Il a été créé il y a plus de 50 ans et constitue un trésor pour la filiale de Méaulte car il rassemble sur le site des personnes déjà formées et possédant un savoir-faire et savoir-être primordiaux pour l'entreprise. Ce lycée permet la formation de jeunes aux métiers de l'aéronautique et assure le maintien d'une main-d'œuvre de qualité. Il propose un bac professionnel aéronautique. Il s'agit d'une offre de formation essentielle pour les jeunes de la communauté de Communes et cela permet à Albert et ses environs d'attirer aussi une population plus jeune.

Le site d'IndustrieLab, aujourd'hui en cours de construction, devrait apporter un complément à cette offre de formation.

Etape 3 : la ZAC de l'Aéropôle de Picardie

En 2004-2005 avait commencé la réflexion de la mise en place d'une procédure de ZAC sur le site où s'est implanté Stelia. 25 hectares ont été réservés à l'aéroport, 150 seront pris par Stelia. Le

premier tiers de la zone d'activités est viabilisé et constitue l'Aéropôle de Picardie. 57 hectares sont aujourd'hui disponibles, une bonne partie étant réservée à l'extension de Stelia. L'objectif principal de la filiale de Méaulte est de rendre le site attractif pour ses employés en créant notamment des crèches ou un restaurant interentreprises.

Etape 4 : Faire un saut technologique vers les composites

Le projet de Stelia est aujourd'hui de spécialiser ses différents sites de production, faisant de Méaulte le site de création de produits composites. Ce projet s'appuie notamment sur la demande du centre de recherche d'IndustrieLab. Il s'agit d'un centre spécialisé dans l'optimisation des process. L'accent est mis sur la robotique, l'allègement des matériaux, l'économie circulaire et surtout sur les composites, en accord donc avec la volonté de Stelia. Ce centre de recherche pourrait permettre l'implantation de nouvelles entreprises de taille sur le site. L'objectif est de conforter l'importance de la zone d'activités en cherchant l'implantation d'au moins deux OTI sur les parcelles identifiées à cet effet. Une première s'est déjà implantée : Figeac.



Stelia Aerospace

La présence de Stelia est vitale pour le territoire du Pays du Coquelicot. En effet, à l'image la région Picardie qui est spécialisée dans l'agroalimentaire et l'industrie, le Pays du Coquelicot vit de son industrie aéronautique localisée dans ses pôles principaux et de l'agriculture dans les zones rurales. Sans Stelia, l'économie du Pays du Coquelicot pourrait être mise en péril. En effet, la présence de ce pôle explique l'autonomie chiffrée du Pays du Coquelicot lorsque le territoire est comparé aux autres communautés de communes du Grand Amiénois. De plus, l'entreprise a un impact positif sur les habitants du territoire : en effet, les personnes s'investissent dans leur territoire. La politique de Coquelicot va en faveur de Stelia : il faut valoriser cet atout majeur. Les projets futurs prévoient la diversification de l'activité (notamment avec l'implantation d'Industrie Lab) mais aussi l'implantation de services à l'industrie : avec la création d'un hôtel pour la ZAC et de crèches pour les entreprises.

D'autres projets pourraient conforter l'encrage de Stelia à Méaulte : la mise en place de navettes de minibus reliant Albert aux différentes zones d'activités du Pays du Coquelicot, une extension de la ZAC prévue en direction de Bray, le contournement routier de Fricourt, le canal Seine-Nord-Europe.

1.4.5.1.3. Les sous-traitants de Stelia

Le site de Stelia se localise sur l'Aéropôle de Picardie. Les entreprises de Bétrancourt Aerospace Maintenance, Blondel Aérologistique et Figeac Albert Picardie, elles aussi sur la zone d'activités, travaillent en collaboration avec Stelia tout en maintenant une clientèle différente de celle-ci pour maintenir leur indépendance. Quant aux sous-traitants de Stelia, ils se situent principalement sur le site même de l'entreprise. Il s'y trouve notamment les entreprises ISS, AAA et Simra Services.

Bétrancourt Aerospace Maintenance est spécialisée dans l'usinage de précision. Dans un souci de diversification, l'entreprise développe une activité de maintenance aéronautique et a construit un bâtiment sur la zone en bord de piste de l'Aéroport Albert-Picardie.

Blondel Aérologistique réalise l'ensemble des activités logistiques pour le compte de Stelia à Méaulte et à Tunis. Cela va de la réception des pièces nues à l'expédition des produits finis. Plusieurs fois par semaine, la société s'occupe du chargement de l'avion gros porteur, le Beluga, acheminant vers Toulouse les productions de Stelia. Ces productions empruntent le taxiway (voie de circulation d'un aéroport prévue pour que les avions puissent circuler entre les terminaux et les pistes d'atterrissage).

Figeac Aéro Picardie s'est implantée sur l'Aéropôle de Picardie le 31 janvier 2014. L'entreprise couvre une surface de 4 hectares et emploie 76 personnes à ce jour. Elle devrait accueillir 150 emplois à terme.

Elle assure plusieurs activités en lien avec l'aéronautique :

- L'assemblage et le montage de sous-ensembles aéronautiques de taille supérieure à 2 mètres.
- La prestation d'assemblage et de montage pour l'ensemble des clients de FIGEAC Aéro.
- L'assemblage de sous-ensembles aéronautiques pour FIGEAC Aéro (planchers et petits éléments de fuselage).

L'entreprise de Figeac est basée dans le Lot, se compose de 6 filiales et emploie 850 salariés. Parmi ses clients se trouvaient déjà Stelia Méaulte, mais aussi Dassault, Embraer, Airbus et Snecma. Figeac Aéro s'est engagée dans un contrat de sous-traitance globale avec Stelia (Aérolia à cette époque) en 2010. L'usine implantée à Méaulte assure les activités d'assemblage et de montage pour l'ensemble des clients du groupe.

1.4.5.2. L'aéroport Albert Picardie

L'aéroport Albert-Picardie a été ouvert en 2007 dans le but de consolider le pôle aéronautique de la région, déjà présent, localisé sur la commune de Méaulte. L'objectif principal de sa mise en place était de garder Airbus sur Méaulte et de conserver l'exclusivité du savoir-faire.

Il a été créé par le SMER (Syndicat Mixte d'Etude et de Réalisation) associant le Conseil Départemental et la Communauté de communes du Pays du Coquelicot.

L'aéroport Albert-Picardie a pour activité principale le transport des pointe-avant d'avion fabriqués par Stelia. En effet, l'aéroport se trouve à proximité immédiate du site de l'aéropôle de Picardie réunissant l'établissement industriel de Stelia, l'aéroport en question et un parc d'activités. Il a été conçu en 2007 de telle sorte à pouvoir accueillir l'avion cargo Beluga. Les infrastructures ont été dimensionnées pour permettre l'atterrissage cet avion. Le Beluga réalise 3 rotations par semaine entre Stelia et Airbus ATI à Toulouse.



Le Beluga

L'aéroport accueille aussi quelques petites activités fret hors Beluga telles que du transport d'urgences d'organes, des évacuations sanitaires et des vols d'affaires. Il accueille aussi une activité d'aviation de loisirs.

La régie de l'Aéroport Albert-Picardie (RAAP) est composée de huit personnes au total :

- Le directeur,
- Une responsable administrative et financière,
- 4 pompiers d'aéroports polyvalents,
- Une personne chargée de la maintenance et ce l'entretien du site,
- Un AFIS permettant d'offrir des horaires d'ouverture plus large que les contrôleurs aériens en complétant les horaires de services de ces derniers.

Il s'étend sur 170 hectares et possède deux pistes :

- Une piste en dur de 2200 mètres de longueur pour 45 mètres de large, donc adaptée à l'avion cargo Beluga.
- Une piste en herbe de 1000 mètres de longueur pour 80 mètres de large.

En janvier 2013, une ligne commerciale Albert-Toulouse avait été ouverte. Elle proposait 2 vols Albert-Toulouse et 2 vols Toulouse-Albert par jour. Les horaires des vols étaient les suivantes :

- Albert-Toulouse : 17h30/19h15 du lundi au jeudi et Toulouse/Albert : 19h50/21h45 du lundi au jeudi
- Albert-Toulouse : 16h/17h45 et Toulouse-Albert : 18h30/20h15 le vendredi.

L'aéroport propose en service des parkings gratuits, des lignes de bagages courtes. Des déplacements à la journée peuvent être proposés en fonction des besoins. Cela aurait pu constituer un atout majeur devant l'aéroport de Beauvais.

Or, le 27 mars 2014, ces lignes ont été arrêtées car il n'y avait pas assez de client. Les voyageurs préféraient Beauvais et son offre de vols Low-Cost. Pourtant, l'aéroport possédait en plus de services particuliers, une localisation particulièrement avantageuse avec la proximité des ZAC, et d'importants axes routiers et ferroviaires. Il possède un fort potentiel mais difficilement exploitable. Il faudrait faire en sorte que l'offre de vols commerciaux ne devienne pas déficitaire.

Or, l'aéroport n'offre pas de commerces qui représentent une grosse part de chiffre d'affaires pour compenser le transport des personnes.

Aujourd'hui, le nouvel objectif de l'aéroport est de renforcer les services pour les entreprises en créant des produits spécifiques, notamment pour les employés de Stelia. Le service pourrait se décliner en avion taxi ou en service sur mesure avec la mise en place de service de réservation.

L'aéroport propose aujourd'hui toujours ses activités de fret mais aussi de l'aviation de loisirs. On trouve à l'aéroport une base d'aéronefs, un aéroclub, une base de planeurs. Des avions d'entreprises se posent aussi sur l'aéroport. Il y a aussi une base d'entraînement pour les pilotes confirmés et débutants.

1.4.5.3. La formation

La région d'Albert est reconnue pour sa main d'œuvre qualifiée. En effet, de nombreuses formations sont proposées dans le domaine de l'industrie. Le lycée Henry Potez, présent sur le site de Méaulte depuis 55 ans, dispense notamment des diplômes dans l'industrie aéronautique.

Ce lycée privé délivre deux types de BAC Pro, deux CAP et des diplômes d'études supérieures.

Voici la liste de ces diplômes :

	Formations professionnelles	Enseignement
Formations jusqu'au BAC	CAP	Réalisation en chaudronnerie industrielle Mécanicien en cellule d'aéronefs
	Bac Pro	Technicien aérostructure en 2 ans (UFA Potez) Technicien aérostructure en 3 ans
Formations Post-Bac	Diplômes des études supérieures	Centre de VAE (Validation des Acquis et de l'Expérience)
		BIA (Brevet d'Initiation Aéronautique)
		Coordinateur MOF (Meilleur Ouvrier de France)

Ce lycée constitue un atout pour le territoire, en particulier pour conforter la place de Stelia et de l'industrie aéronautique sur le secteur. Ce lycée est le principal témoin du savoir-faire ancré à Méaulte depuis des générations.

1.4.5.4. Autres activités et bâtiments liés à l'industrie aéronautique

L'industrie aéronautique s'inscrit dans d'autres activités que l'activité économique.

En effet, Albert accueille, par exemple, le **Musée de l'Epopée de l'industrie et de l'Aéronautique**. Ce musée, fondé par l'Association de l'épopée industrielle et aéronautique d'Albert se localise dans le Parc d'activités André Liné. Il s'étend sur un parc de deux hectares, rassemblant une collection d'avions provenant d'un musée de Nancy.

Il faut aussi noter l'existence d'associations importantes, comme l'Association aéronautique Histoire de Méaulte fondée en 1988 chargée de gérer le patrimoine historique de l'usine aéronautique de Méaulte. La gestion de cette association est assurée par les membres de la direction de Stelia et du comité d'entreprise.

1.4.6. Les autres activités industrielles

1.4.6.1. *Historique de l'industrie d'Albert*

La ville d'Albert est marquée par une empreinte traditionnelle dans les Industries Mécaniques et Métallurgiques. Ce savoir-faire se ressent dans la devise de la commune : « Ma Force par le Fer ». Le territoire a aussi vu naître la machine-outil française et **l'hydraulique** (par la fabrication de vérins, de centrales, de pompes, etc.).

La machine-outil

En effet, au milieu des années 30, Albert voit s'implanter deux entreprises comme Lefebvre et Bardoux, spécialisées dans la machine-outil. En 1875, l'entreprise Lefebvre deviendra Forest Liné, encore active aujourd'hui dans le parc d'activités Henry Potez. La machine-outil sera liée à l'aéronautique après la Seconde Guerre Mondiale.

L'hydraulique

Le développement de l'hydraulique s'est fait, quant à lui, à partir de la rivière Ancre sur Albert. Cette rivière a été détournée au XVIIIème – XIXème siècle, l'objectif étant de créer une force hydraulique sur Albert. L'industrie hydraulique se développe pour le matériel de levage et de manutention. En 1949, sont créées les entreprises telles que Ponche et Fourmaux. Ces entreprises seront suivies par Douce Hydro en 1950, encore présente et en activité aujourd'hui, ainsi que Somepic en 1961, toujours située à Bouzincourt. Dans les années 60, Albert est le deuxième pôle hydraulique de France.

1.4.6.2. *Le Pôle Hydraulique et Mécanique d'Albert*

Depuis juin 1993, 25 entreprises industrielles du Pays du Coquelicot se sont regroupées pour former le PHMA : Pôle Hydraulique **et Mécanique d'Albert**. Ces entreprises se décomposent en plusieurs métiers : l'usinage de métaux, l'assemblage de structures aéronaves, la mécanique de précision, les équipements hydrauliques, la machine-outil et la plasturgie. Le PHMA rassemble ainsi l'ensemble des savoir-faire encrés sur le secteur.

Ce groupe permet l'apport d'un soutien technique et technologique aux entreprises pour leur permettre de diversifier leurs productions et de développer leurs spécificités.

Les parties qui suivent présentent les entreprises du pôle en fonction du secteur dans lequel elles s'inscrivent. Ces entreprises, localisées principalement dans les zones d'activités du Pays du Coquelicot, sont aussi ses principaux employeurs. Elles constituent une importante part de l'activité économique du Pays du Coquelicot. L'industrie aéronautique n'est donc pas la seule à être importante sur le secteur. La mécanique de précision, la plasturgie et l'hydraulique sont aussi à prendre en compte.

1.4.6.2.1. *L'aéronautique*

Le secteur de l'aéronautique a été traité dans la partie précédente. Les entreprises faisant parties du PHMA sont les suivantes :

- Stelia
- **L'aéroport Albert Picardie**
- FGA Picardie
- Simra
- Induxial, fabricant et assemblant des sous-ensembles mécaniques pour l'aéronautique.

1.4.6.2.2. *La mécanique de précision*

La mécanique de précision a été lancée par l'entreprise de Marc Bétrancourt. Cette entreprise a commencé avec la fabrication de jouets en métal. Au XXème siècle, il se fait des ascenseurs, des machines à coudre, des vélos et des jouets. Pour finir, il se fabrique aujourd'hui des pièces en métal en petites et moyennes séries pour la mécanique de précision : robotique, automobile et fabrication de machines spéciales.

Huit entreprises sont spécialisées dans la mécanique de précision :

Libellé de l'entreprise	Activité
Ascodero Productique	Fabrication de systèmes automatisés
Betrancourt SAS	Usinage de petites et moyennes séries de pièces mécaniques
Blondel	Usinage mécanique unitaire et petites séries, tournage, fraisage, perçage, mortaisage, soudure
Desailly	Usinage mécanique unitaire et petites séries, tournage, fraisage, perçage, mortaisage, soudure
SIMM80	Mécanique industrielle
Somepic Technologie	Mécanique industrielle (usinage de pièces de haute précision)
STIM	Tôlerie industrielle et mécanique, mécano-soudure
SUMA	Activité de sous-traitance en pièces mécaniques élémentaires et petits sous-ensembles montés
SUPEC	Mécanique générale de précision, usinage de pièces mécaniques

1.4.6.2.3. La Machine-outils

Le secteur de la machine-outil est apparu avec l'usine Forest Liné qui, avec sa maîtrise des machines de fraisage à très grande vitesse, a marqué les débuts de cette technologie. Aujourd'hui, la société est localisée sur le Parc d'activités Henry Potez. Elle dispose de toute une gamme de machines, permettant, pour certaines, la fabrication de structures aériennes. Cette activité de machine-outil est à lier à la commande numérique aujourd'hui. La commande numérique correspond à l'ensemble des matériels et logiciels permettant de mouvoir l'outil d'usinage porté par la machine.

Une usine de Bray-sur-Somme est spécialisée dans la fabrication de « machines spéciales » : c'est-à-dire des machines fabriquées en un seul exemplaire.

Les entreprises liées au PHMA sont les suivantes :

Libellé de l'entreprise	Activité
Forest-Liné	Fabrication de centre de fraisage à commande numérique de grande dimension
HP Concept	Conception de machines-outils
Repmo	Vente, installation, réparation et maintenance de machines-outils

1.4.6.2.4. L'hydraulique

Le secteur de l'hydraulique est représenté en particulier par les entreprises Hydro Techma et Douce Hydro. En revanche, l'année dernière, l'entreprise Hydro Nord a coulé. Elle était spécialisée dans la fabrication d'ascenseurs fonctionnant avec un système de coulissage. Le secteur de l'hydraulique reste malgré tout bien représenté. En effet, la zone d'activités de Bouzincourt est spécialisée dans ce secteur.

Les entreprises liées au PHMA sont les suivantes :

Libellé de l'entreprise	Activité
ACHP	Fabrication d'équipements hydrauliques (vérins et centrales hydrauliques). Etudes et réalisation d'appareils.
Douce Hydro	Fabrication de vérins hydrauliques et accumulateurs à pistons
HMS	Fabrication et maintenance de vérins hydrauliques
Hydro-Techma (SUMA Group)	Fabrication de matériel de levage et de manutention

1.4.6.2.5. La Plasturgie

Aujourd'hui, la Picardie occupe le cinquième rang des régions plasturgistes françaises. La plasturgie est donc également une industrie très présente sur le territoire, avec des métiers associés à la transformation et à l'extrusion.

En effet, la zone d'activité André Liné comporte de nombreuses entreprises dans ce domaine. Omniplast en fait partie. Cette entreprise produit du PVC par extrusion (c'est-à-dire que la machine ne bouge pas. C'est la matière première qui avance).

Les plus grandes entreprises implantées et liées à ce secteur, sont Omniplast (Albert - Parc André Liné), Zumaplast (Albert - Parc Henry Potez) et Plastil (Albert - Parc Henry Potez).

Les entreprises liées au PHMA sont les suivantes :

Libellé de l'entreprise	Activité
Omniplast	Fabrication de profilés PVC par extrusion
Zumaplast	Commerce de gros et fabrication spécialisée dans les matières plastiques

1.4.6.2.6. Autres activités industrielles

D'autres entreprises font parties du Pôle Hydraulique et Mécanique d'Albert : des entreprises de logistique, de traitement des déchets, etc.

Libellé de l'entreprise	Activité
EAI I	Conception et maintenance informatique
Fer	Collecte et recyclage des matières premières et secondaires. Traitement des déchets industriels.
ISS Logistique et Production	Délégation de production et logistique
Mordacque Environnement	Chaudronnerie industrielle
Picardie Cablage	Fabrication de matériel d'installation électrique
Prodess	Ingénierie, études techniques

1.4.6.2.7. La formation sur le pôle

Un lycée, un collège et un centre de formation sont affiliés au groupe pour assurer la formation de futurs employés potentiels :

- Lycée Lamarck
- Collège Pierre et Marie Curie
- CFAI 8002

1.4.6.3. Vers une nouvelle ère industrielle avec les avancées technologiques

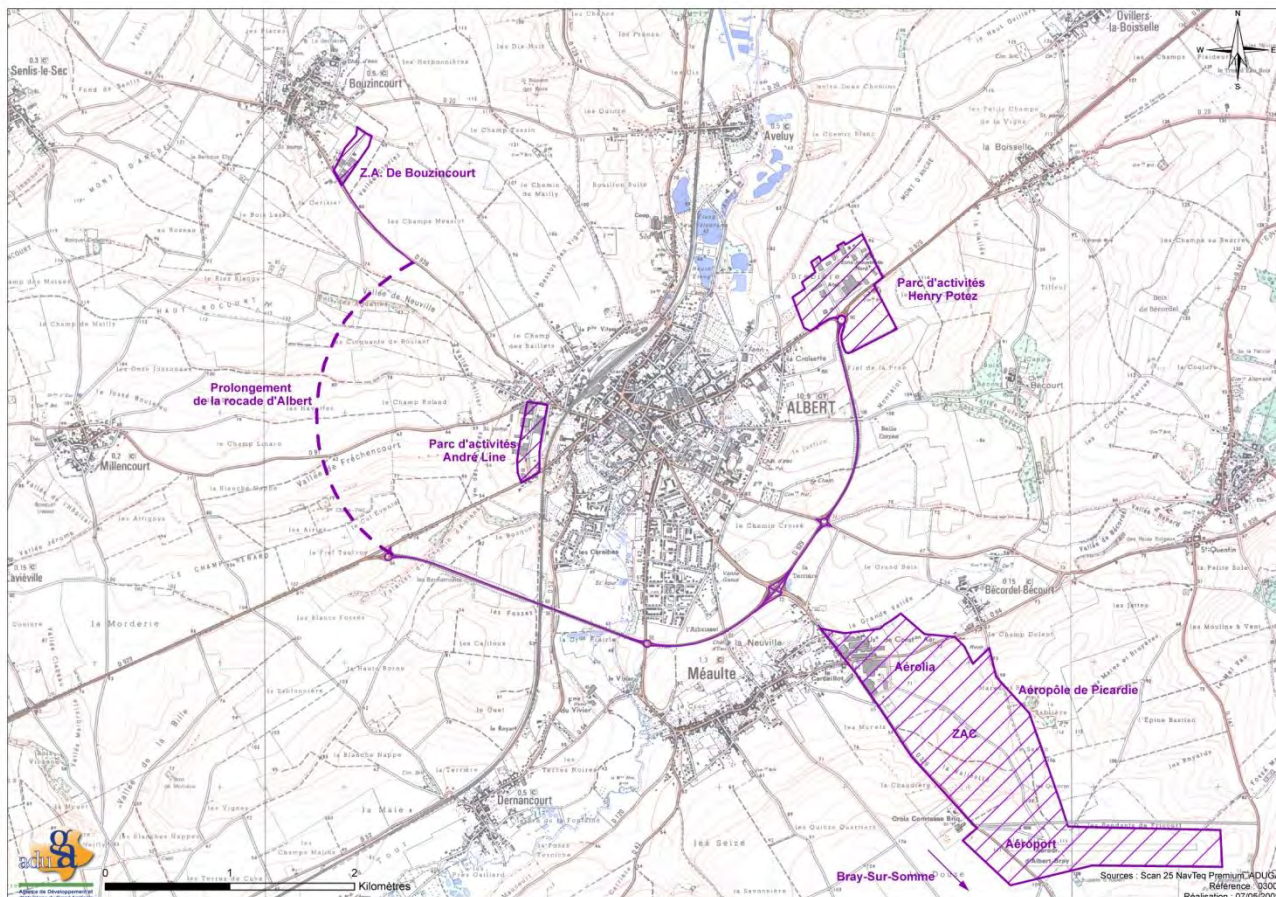
Aujourd'hui, le secteur d'Albert Méaulte tend à se tourner vers les nouvelles technologies, notamment avec la production de composants de l'A380 sur le site de Stelia. L'objectif principal est alors de réduire le poids des avions : cela impose de se tourner vers de nouveaux matériaux. Ces matériaux sont notamment les suivants :

- Les matériaux composites.
- Les matériaux intelligents (mesurant la pression et la température).
- La peinture hydrosoluble (peinture sans solvant).

L'usage de ces nouvelles technologies commence avec la création d'IndustriLAB sur l'Aéropôle de Picardie. Il s'agit d'un laboratoire de recherche autour de l'optimisation des process. Ce centre a ouvert ses portes en 2014. Il mettra l'accent sur les composites et la robotique et devrait doter le territoire d'un outil d'avancée technologique de 1^{er} ordre. De ce fait, cet outil devrait attirer des entreprises en osant vendre ce qui n'a pas encore été développé.

1.4.7. les zones d'activités du pays du coquelicot

La Communauté de communes du Pays du Coquelicot dispose de huit zones d'activités dont 3 sont localisées à Albert, une à Méaulte, une à Bray-sur-Somme et une à Bouzincourt. Elles se localisent globalement dans le même secteur. A l'exception de la zone d'activités de Bellevue, la communauté de Communes gère les zones d'activité et leurs extensions.



Localisation des zones d'activités gérées par la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot
Source : ADUGA

Voici les caractéristiques de ces zones d'activités, d'après l'atlas des zones d'activités du Grand Amiénois :

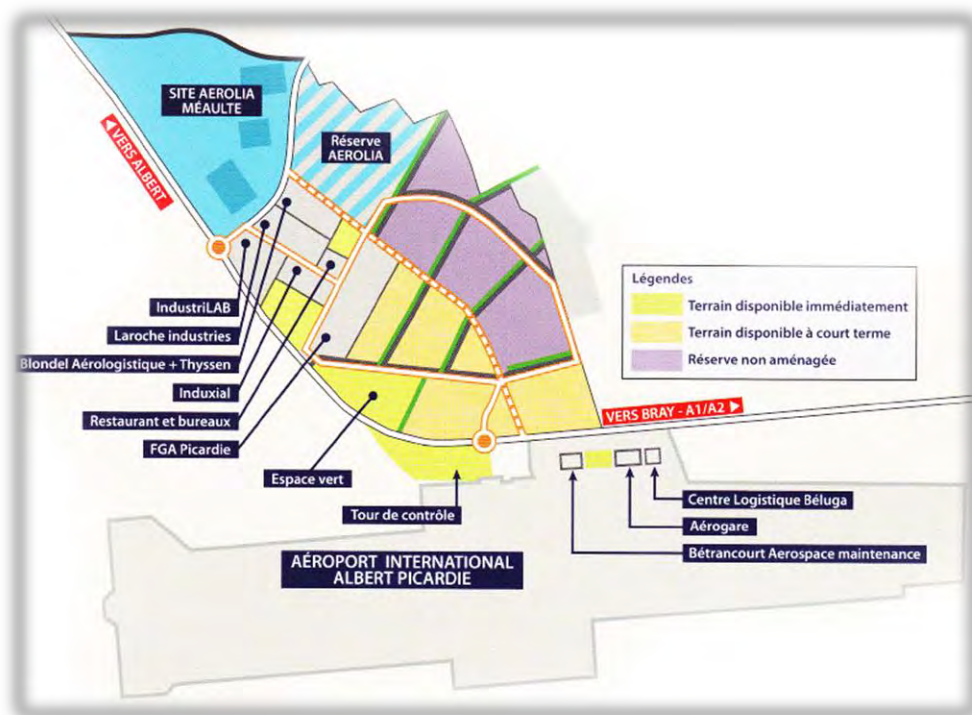
Nom ZAC	Commune	Superficie (en ha)	Nombres établissements	Nombres d'emplois
Aéropôle de Picardie Parc d'activités Henry Potez Parc d'activités André Liné Zone commerciale de Bellevue Parc d'activités de l'Avenir Parc d'activités de Bray-sur-Somme	Méaulte	326	18	2056
	Albert	66	40	665
	Albert	20	22	295
	Albert, Méaulte	28	22	198
	Bouzincourt	10	9	160
	Bray-sur-Somme	7	6	54

Il faut en revanche distinguer trois types de zones d'activités différents sur le Pays du Coquelicot : les zones industrielles, artisanales et commerciales.

1.4.7.1. Les zones d'activité industrielle et artisanale

1.4.7.1.1. L'Aéropôle de Picardie

La Zone d'activités de l'Aéropôle accueille aujourd'hui 18 entreprises sur 316 hectares, pour plus de 2000 emplois au total. Cette zone a vocation à s'agrandir. Elle est composée de la manière suivante :



Plan de la Zone d'activités de l'Aéropôle

- Stelia Méaulte, première industrie française pour la conception et la réalisation d'aérostructures de fuselage. Cette industrie structure la zone, principalement composée de sous-traitants de cette entreprise mondiale. Un espace est dédié à son agrandissement futur. Son implantation a permis au Pays du Coquelicot de gagner son autonomie en termes d'emplois, et cela lui permet d'attirer des actifs venant de tout le territoire intercommunal mais aussi régional.
- Laroche industries Groupe Laroche qui concentre quatre domaines de compétences : la préparation de l'outillage, le bureau d'études, la production et la maintenance de l'outillage, le contrôle dimensionne,
- Blondel Aérologistique qui réalise l'ensemble des activités logistiques pour le compte de Stelia à Méaulte ou à Tunis,



Bâtiments de Laroche industries et de Blondel Aérologistique

- Le Groupe Blondel Transports et Logistique qui met à disposition des espaces aux partenaires et fournisseurs,
- Thyssenkrupp Aerospace qui a un atelier de découpe de matières aluminium à destination de la fabrication aéronautique,
- Bétrancourt Aerospace Maintenance, spécialisée dans l'usinage de précision et qui a créé une activité de maintenance aéronautique proche de l'aéroport,
- FIGEAC Aero Picardie, aussi spécialisé dans l'assemblage et le montage de sous-ensembles aéronautiques,
- **L'Aéroport Albert Picardie et ses partenaires**, possédant les équipements nécessaires pour accueillir une activité de fret pour Stelia avec l'accueil du Beluga, et proposant de l'aviation de loisirs,
- La récente plateforme IndustriLAB, demandée par Stelia pour disposer d'un outil de recherche et de développement. Ce site dispose de quatre domaines d'activité stratégique : l'ingénierie de produits innovants, la haute performance industrielle, la robotique du futur, les nouvelles pratiques de l'industrie. Il n'est pas seulement au service de l'aéronautique et s'ouvre aussi au ferroviaire et à l'automobile. Il s'agit d'un projet récemment porté par le Conseil Régional de Picardie qui est en cours de réalisation. IndustriLAB est un projet collaboratif pour la performance industrielle.



Chantier IndustriLAB

- Plusieurs autres entreprises travaillent au sein même de Stelia (ISS, AAA, Simra **Services, ...**).

La zone d'activités de l'Aéropôle de Picardie dispose de 57 ha à moyen terme en procédure de ZAC.

Enjeux pour l'avenir définis par l'Aduga :

- L'ancrage de l'activité aéronautique et la diversification vers d'autres secteurs porteurs.
- La commercialisation de la ZAC à moyen terme.
- L'accompagnement de la dynamique économique par des politiques communautaires et communales transversales : habitat, transport et services.

1.4.7.1.2. La Zone d'activités Henry Potez

La deuxième zone d'activités de la Communauté de Communes est la zone Henry Potez. Elle accueille 40 entreprises pour 665 salariés. Cette zone d'activités a été créée dans les années 1990 et accueille plusieurs sous-traitants de Stelia, de la machine-outil, de l'hydraulique et de la plasturgie. Elle s'étend sur 36 hectares, 6 hectares sont disponibles. Elle a été conçue pour renforcer l'enclavement de l'activité industrielle et pour diversifier l'économie de la commune d'Albert tournée vers l'hôtellerie et les services.

Enjeux pour l'avenir définis par l'Aduga :

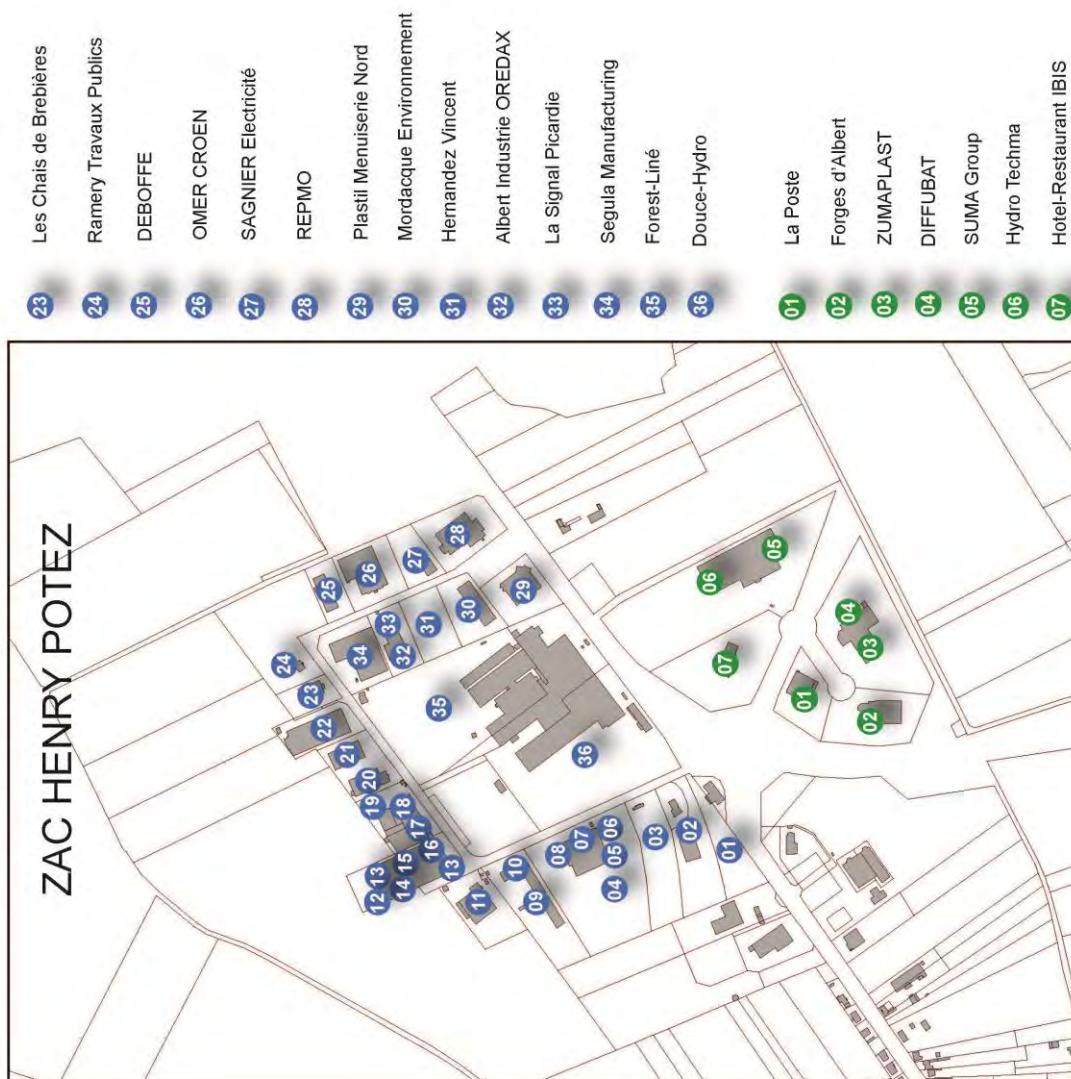
- L'harmonisation des aménagements entre les différents sites.
- La commercialisation de l'extension.



Entreprise Forest Liné
Source : Auddicé Environnement



Entreprise Suma Group
Source : Auddicé Environnement



1.4.7.1.3. La Zone d'activités André Liné

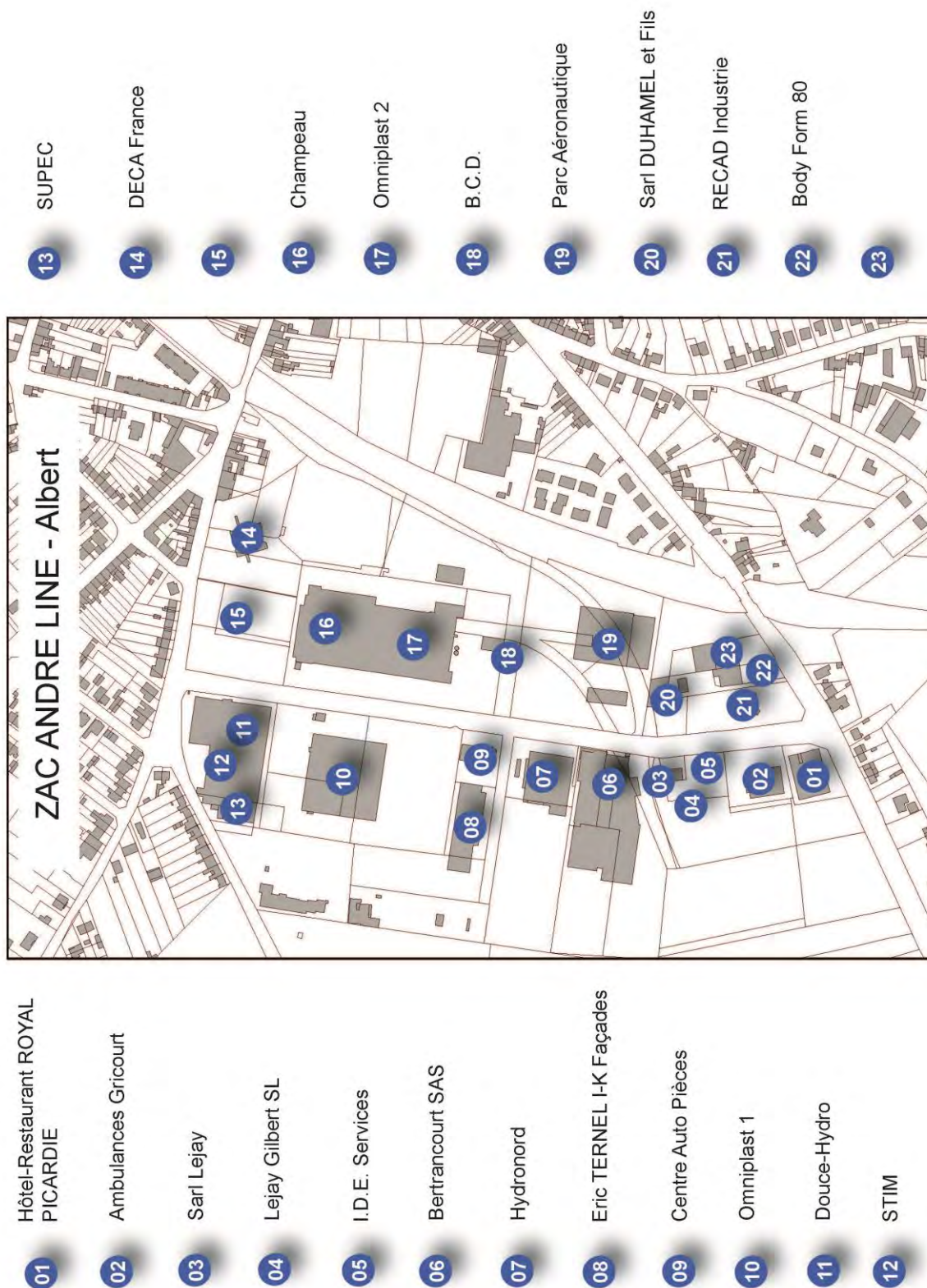
La ZAC André Liné rassemble 22 entreprises pour 295 salariés. Située à l'entrée sud de la ville d'Albert, elle se spécialise dans le domaine de l'aéronautique en accueillant des sous-traitants de Stelia et des entreprises du PHMA. Les secteurs d'activités de la ZAC sont divers : hôtellerie, industrie, transport, services. Créée dans les années 50, il s'agit de la zone d'activités la plus ancienne de la commune. Elle ne dispose plus de foncier disponible pour s'agrandir.

Enjeux pour l'avenir définis par l'Aduga :

- Le maintien du poids économique du parc d'activités.
- La poursuite de la requalification (notamment des bâtiments en façade).



*Parc Aéronautique
Source : Auddicé Environnement*



ZAC de Bray-sur-Somme

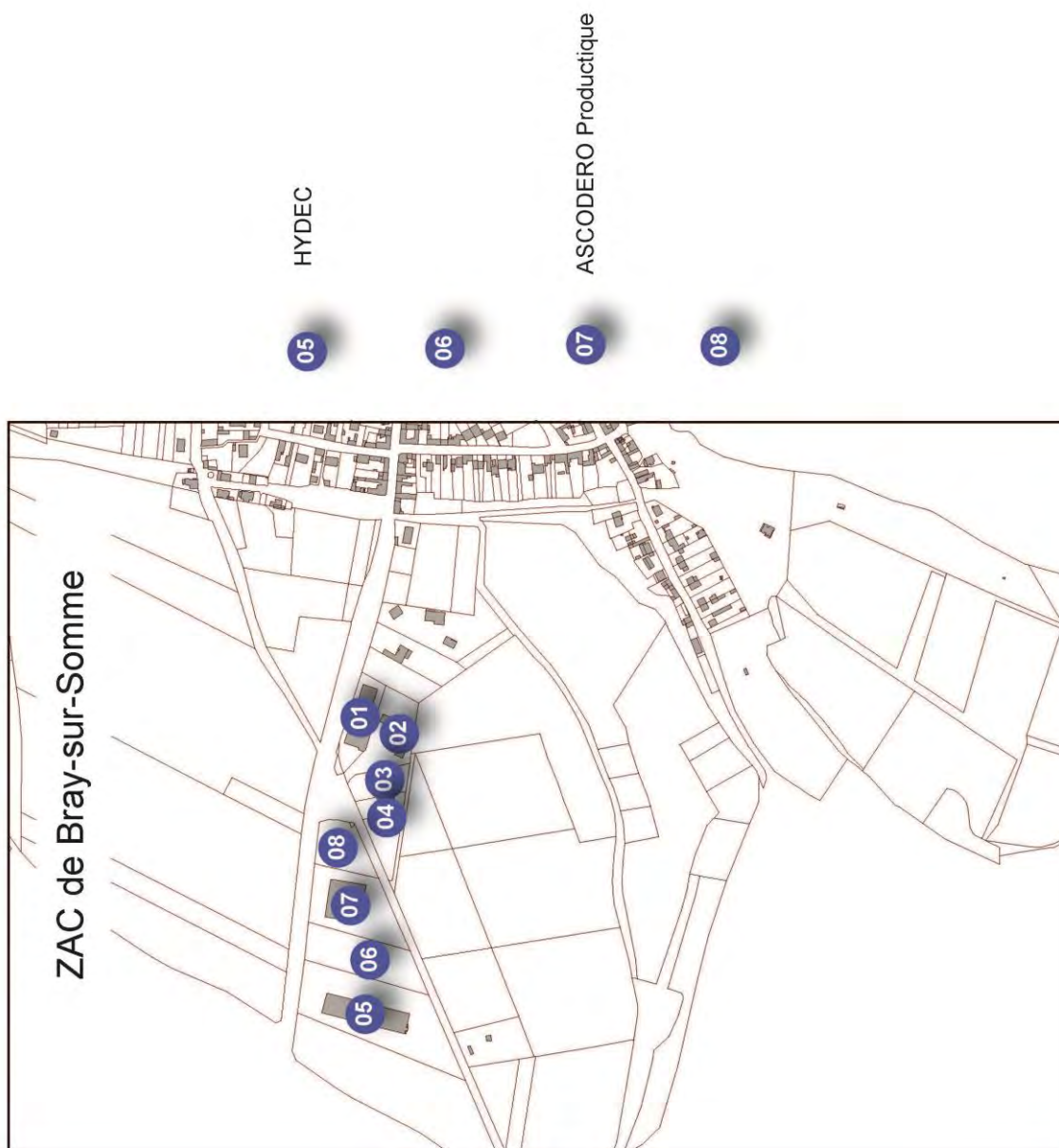
La zone d'activités de Bray-sur-Somme a été conçue en 2010 pour accueillir des entreprises artisanales et industrielles locales, s'installant sur des parcelles de petite taille (moins d'un hectare). Une extension de 3,5 hectares est prévue, dans le but de créer une offre complémentaire à l'Aéropôle de Picardie. Aujourd'hui ce parc d'activités accueille 6 entreprises pour 54 emplois.

Enjeux pour l'avenir définis par l'Aduga :

- La densification de l'existant (exploitation des dents creuses).
- La commercialisation de l'extension à court et moyen termes.
- Le respect de la vocation de proximité de la zone d'activités.



ASCODERO Productique
Source : Auddicé Environnement



- 01 C.S.M.
- 02 Pôle d'entretien
Nécropoles
- 03 G.D.S.P.
- 04 Chive & Panet

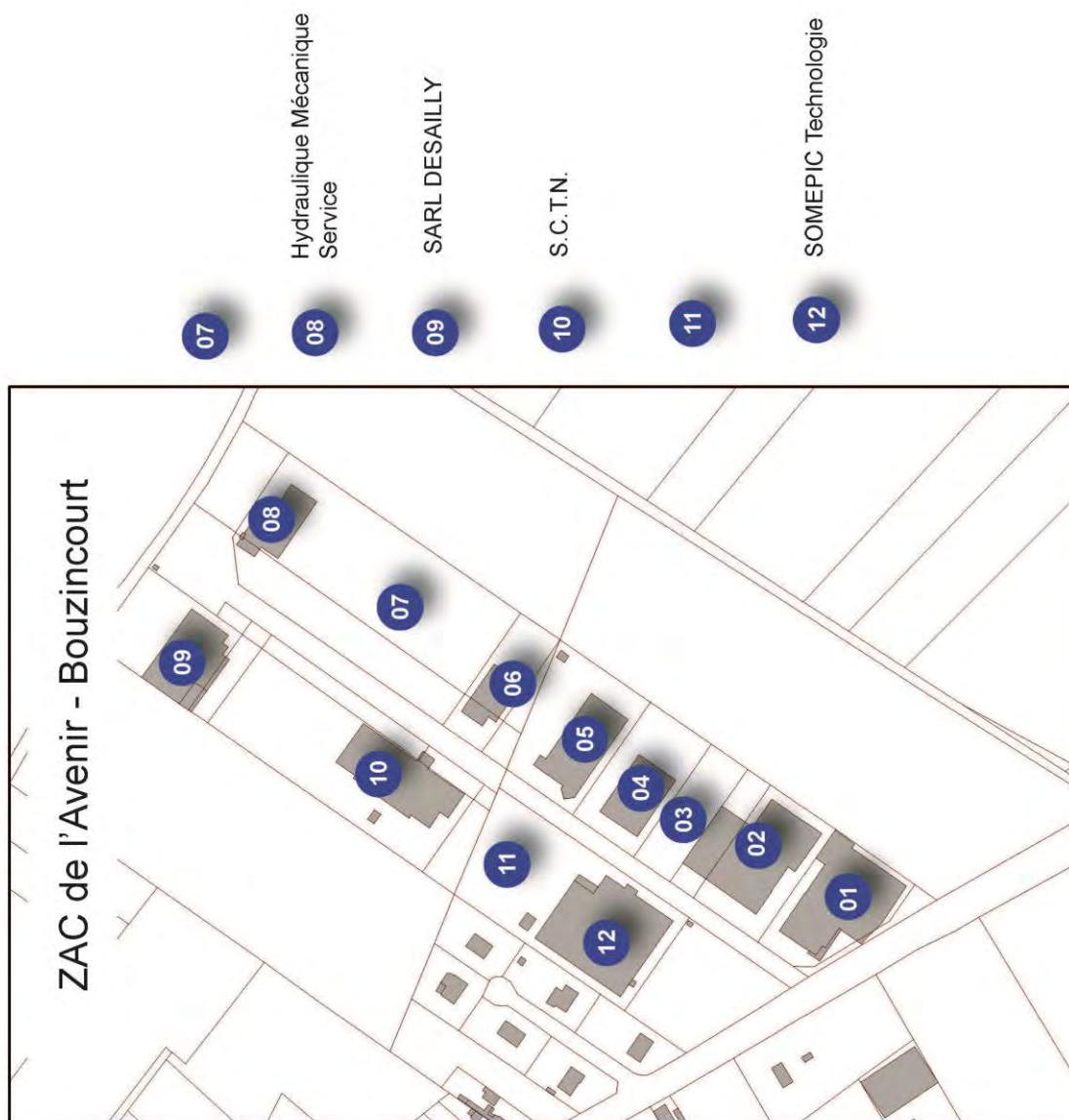
1.4.7.1.4. Le Parc de l'Avenir - Bouzincourt

La zone d'activités de Bouzincourt, nommé **Le Parc de l'Avenir**, rassemble 160 emplois au total et 9 établissements. Cette zone d'activités est dédiée à l'artisanat et à la petite entreprise. Elle est spécialisée dans la mécanique industrielle. Les entreprises font parties du groupe du Pôle Hydraulique et Mécanique d'Albert. Une extension de 4 hectares devrait être aménagée par la communauté de communes du Pays du Coquelicot, en complément de l'Aéropôle de Picardie.

Enjeux pour l'avenir définis par l'Aduga :

- Le maintien de la vocation artisanale et industrielle du site.
- La densification de l'existant (exploitation des dents creuses).
- La commercialisation de l'extension à court et moyen termes.





1.4.7.1.5. La zone commerciale de Bellevue

La zone commerciale de Bellevue est située en périmètre de ZACOM. Elle accueille à ce jour 22 établissements sur 28 hectares. Elle concentre 198 emplois. Les établissements de cette zone sont de grandes enseignes comme Intersport, Bricomarché, Monsieur Bricolage, Flunch ou Intermarché.

Cette zone a été créée en 2011 à l'entrée sud-ouest de la ville d'Albert pour renforcer l'offre commerciale du centre-ville d'Albert. Elle est à cheval sur les communes de Méaulte et d'Albert. Une ancienne zone était déjà présente sur le site. La partie plus récente a permis le transfert du grand groupe alimentaire Intermarché qui attire la majeure partie de la population du Pays du Coquelicot pour leurs achats. La zone existante a été placée en zone de requalification urbaine. Son aménagement devrait être revu.

La zone dispose encore de 20 hectares classés en ZACOM. 5 hectares sont destinés à une extension à moyen terme.

Enjeux pour l'avenir définis par l'Aduga :

- Renforcer l'attractivité d'un pôle majeur du Grand Amiénois.
- La gestion des transferts d'enseignes et la reconversion des espaces laissés vacants.
- La maîtrise des développements commerciaux (densité et qualité des aménagements).



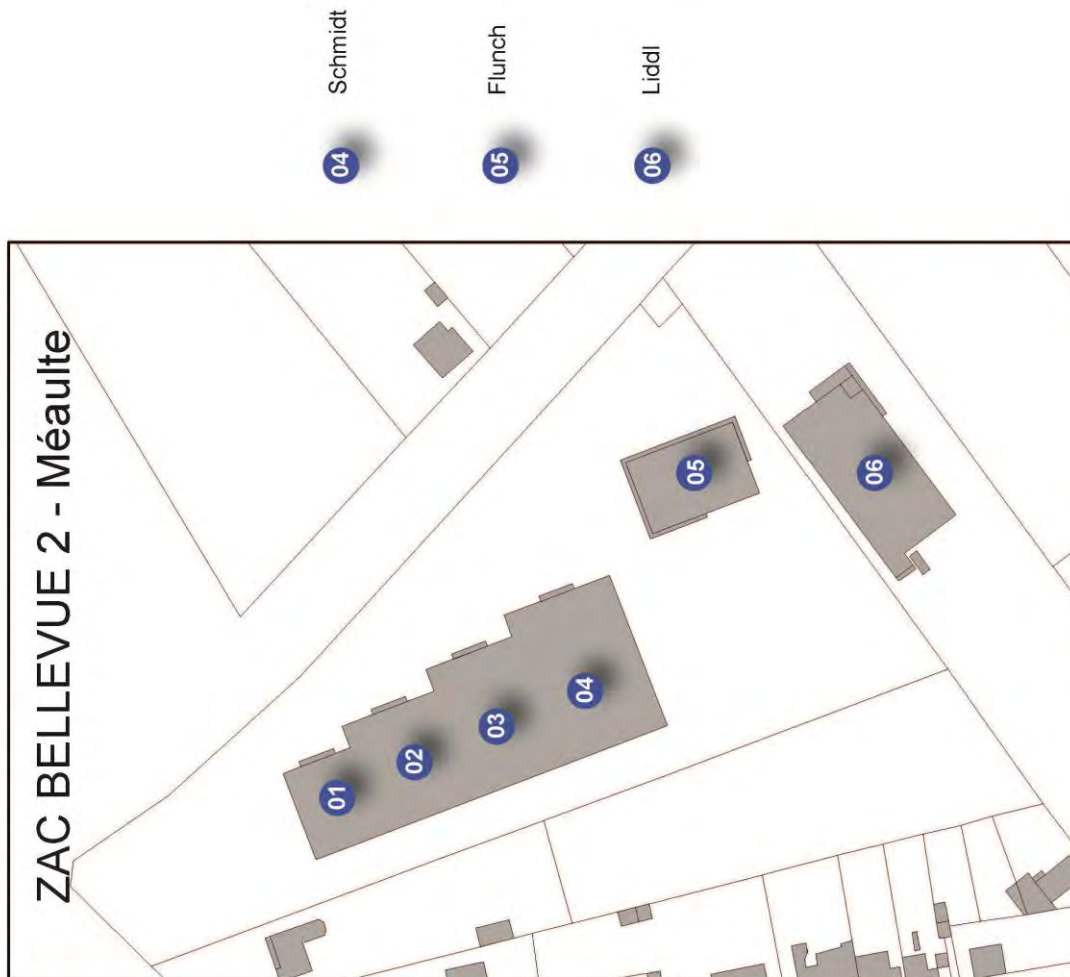


Enseignes de la ZAC Bellevue
Source : Auddicé Environnement



- 07 Monsieur Bricolage
- 08 Pro du Sport
- 09 Expert
- 10 Chauss Expo
- 11 Roady
- 12 Intermarché

- 01 Distri Center
- 02 Bricomarché
- 03 Intersport
- 04 Renault
- 05 Matériel Médical
- 06 Netto



01 Zeeman

02 Euronics City

03 Kandy

04 Schmidt

05 Flunch

06 Lidl

1.4.7.2. Les friches : opportunité de développement économique

Les friches représentent une opportunité pour le développement économique. Elles peuvent, en effet, représenter du foncier mobilisable pour le développement économique ou pour l'habitat. Deux friches d'Albert ont déjà trouvé preneurs. La friche d'Hydro Techma est concernée par un projet immobilier et la friche SA-ESSO devrait devenir une pizzeria drive.

Les friches localisées derrière la gare d'Albert devraient accueillir un projet mixte habitat – bureaux.

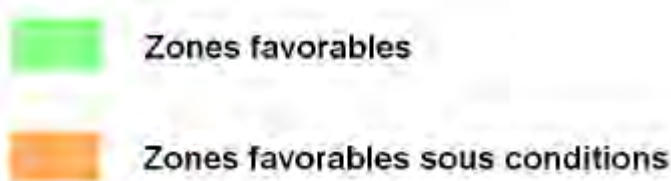
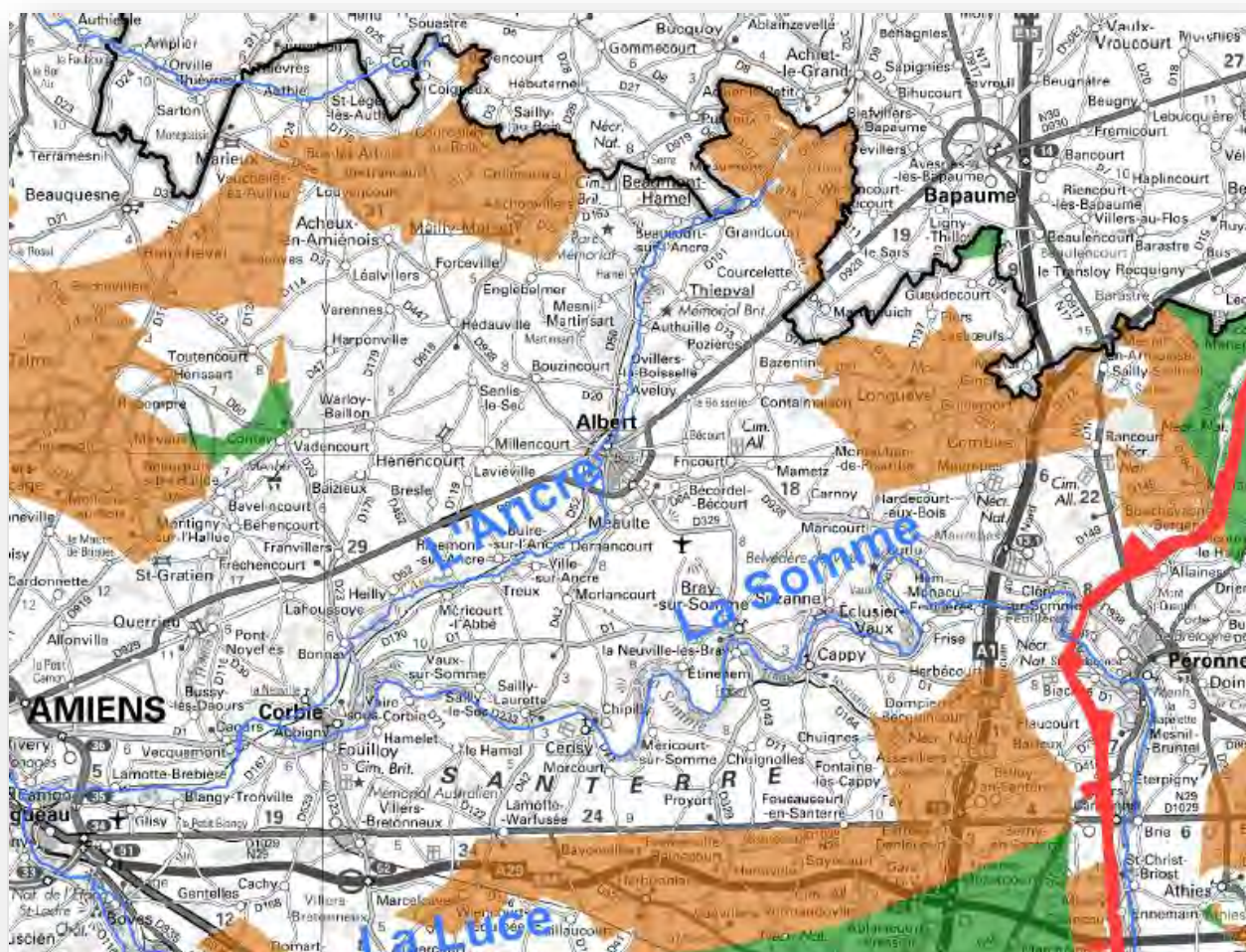
Certaines friches, comme celle d'Eclusier-Vaux ne sont pas mobilisables d'après les élus. Cette friche, notamment, serait trop polluée pour accueillir une nouvelle activité.

1.4.8. L'éolien

1.4.8.1. Potentiel éolien sur la Communauté de Communes

Comme de nombreux territoires picards, la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot possède en certain potentiel en matière d'implantation de l'éolien. La quasi-totalité de la Communauté de communes perçoit des vents favorables à l'implantation d'éoliennes. La contrainte majeure reste le raccordement électrique : un seul poste se trouve sur le territoire, le poste d'Albert. Il est aussi possible de faire un raccordement sur le poste de Chevalet, situé en périphérie du territoire.

En effet, comme le montre cette carte, l'implantation de mas éoliens est envisageable sur les secteurs d'Acheux-en-Amiénois, de Miraumont, de Bazentin et enfin sur la Vallée de la Somme.



Potentiel éolien autour de la communauté de communes du Pays du Coquelicot

En revanche, si le potentiel du territoire est avéré, il est soumis à des contraintes réglementaires. En effet, deux zones du Pays du Coquelicot ne peuvent pas accueillir d'éoliennes pour des raisons différentes :

- Le secteur de Thiepval, tout d'abord, et de Beaumont-Hamel ne peuvent pas voir s'implanter d'éoliennes à cause des périmètres des deux monuments inscrits. De plus, la Communauté de Communes a elle-même fait le choix d'écarter tout développement éolien sur les zones les plus riches en patrimoine de guerre.
- Le secteur de la Vallée de la Somme possède une véritable richesse naturelle. Une ZDE se trouve dans le secteur, mais à distance de la Vallée.

Une nouvelle contrainte s'ajoute avec l'implantation récente de l'aéroport Albert-Picardie. Il faudra en tenir compte et respecter un périmètre ne permettant pas l'implantation d'éoliennes.

1.4.8.2. L'ancienne ZDE du Pays du Coquelicot

A partir du 13 juillet 2007, l'Etat impose la création de Zones de Développement Eolien sous proposition des communes pour toute création de parcs éoliens. Ces zones définies au préalable seront réservées à l'implantation d'installations éoliennes.

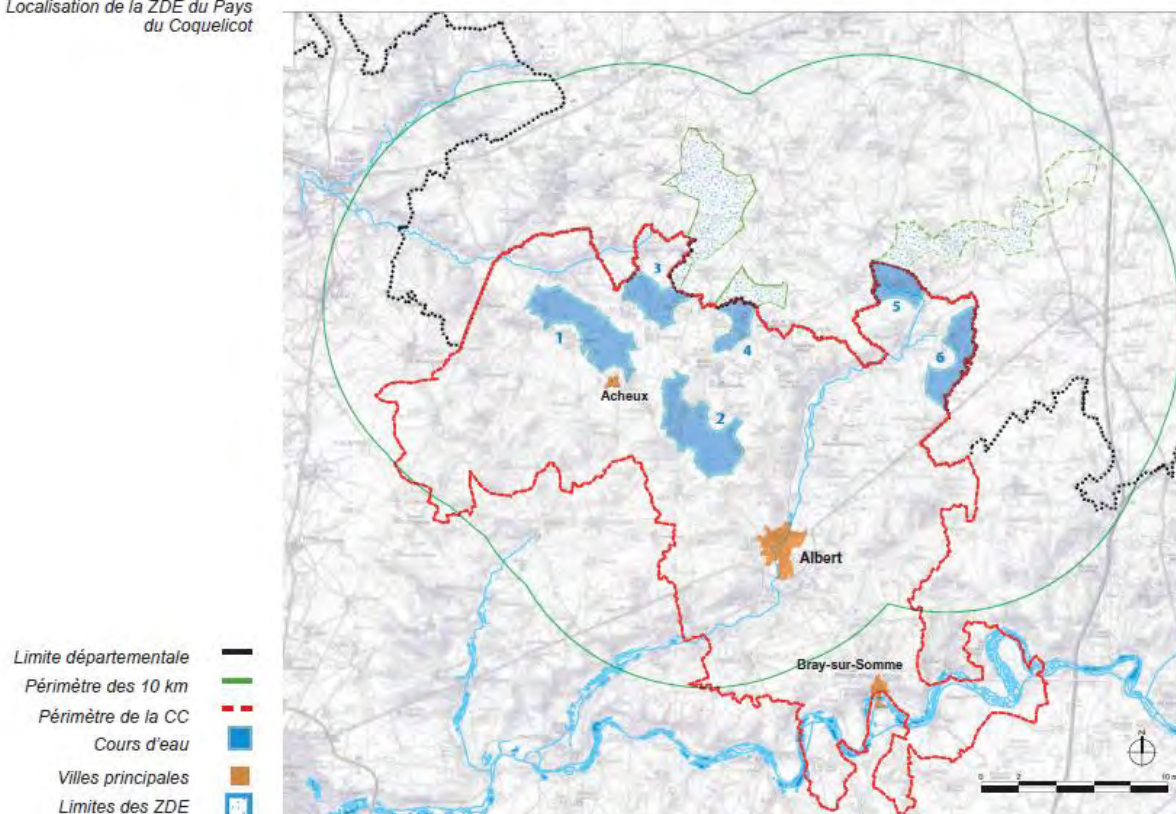
Dans ce cadre, la Communauté de communes a déposé un dossier de ZDE (Zone de Développement de l'Eolien) accepté en septembre 2008 par la préfecture.

Cette ZDE s'étend sur 3382 hectares et comprend 6 zones impliquant 19 communes au total.

	Communes concernées	Surface (ha)	Nombre d'éoliennes envisageables	Puissance installée maximale (MW)
Zone 1	Acheux-en-Amiénois, Authie, Bus-lès-Artois, Louvencourt, Vauchelles-lès-Authie	931	15	45
Zone 2	Bouzincourt, Englebelmer, Hédauville, Mailly-Maillet	938	15	45
Zone 3	Coigneux, Bus-lès-Artois, Bertrancourt, Courcelles-au-Bois	429	12	36
Zone 4	Colincamps, Mailly-Maillet	268	14	42
Zone 5	Miraumont	309	10	30
Zone 6	Irles, Pys, Courcelelette	507	11	33

Ces zones sont représentées sur la carte suivante:

Localisation de la ZDE du Pays
du Coquelicot



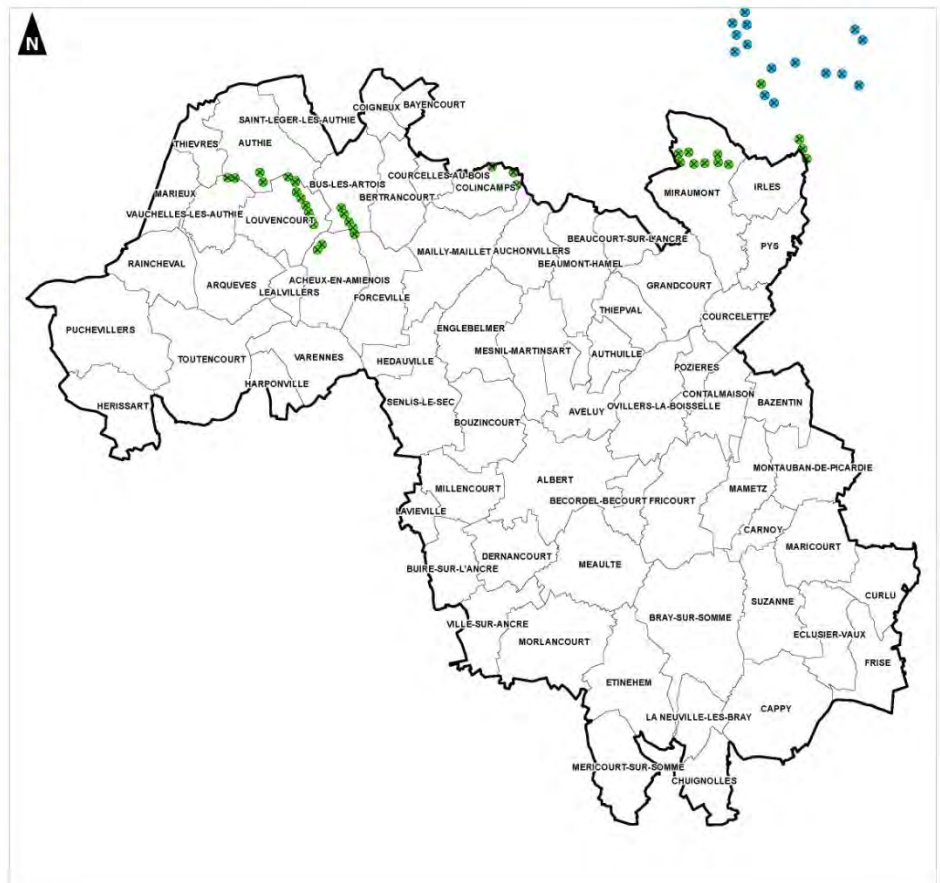
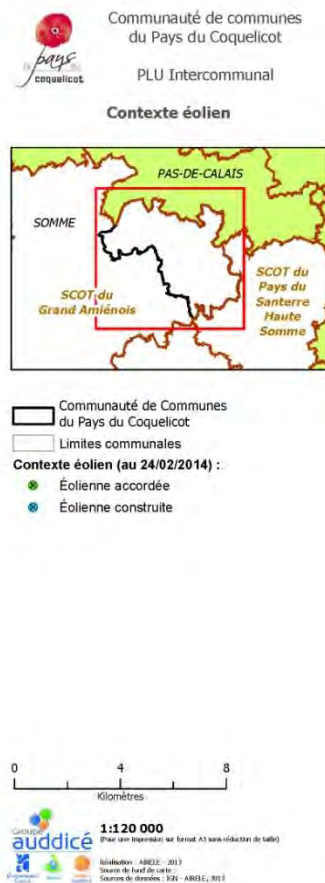
La ZDE du Pays du Coquelicot

Source : Dossier de proposition de ZDE du Pays du Coquelicot - 2008

3 secteurs ont été retenus par la préfecture : les zones 1, 4 et 6.

1.4.8.3. Les projets retenus

La construction de 30 éoliennes a été accordée sur les zones définies au préalable.



Contexte éolien (au 24/02/2014) :

- Éolienne accordée
- Éolienne construite

1.4.8.3.1. Parc éolien du secteur d'Acheux-en-Amiénois

Au total, 19 permis de construire ont été accordés sur les cinq communes du secteur d'Acheux-en-Amiénois (Authie, Vauchelles-lès-Authie, Bus-lès-Artois, Marieux et Louvencourt). 5 mât ont été montés en 2014, dont 3 sur Authie. 14 éoliennes doivent encore être construites.

Ces turbines devraient être raccordés au réseau électrique de Doullens.

1.4.8.3.2. Le parc éolien de Miraumont et Irles

Le secteur Miraumont-Irles est concerné par les projets éoliens H2R et ECOTERRA.

Le projet H2R a été initié avec la définition de la ZDE. 10 éoliennes ont été accordées avec une installation prévue en 2015. 8 sont aujourd'hui réalisées. Ces éoliennes devraient être raccordées avec ERDF à Tilloy-lez-Mofflaines. Ces éoliennes devraient faire 79 mètres avec des pales de 45 mètres.

Ce projet a en revanche rencontré des contraintes réglementaires. Le radar de Luchaux, près de Doullens, a bloqué la création de deux mas éoliens. Leur hauteur a donc été baissée pour permettre la faisabilité du projet.

Le projet éolien devrait avoir 100 k€ de retombées économiques annuelles. La commune de Miraumont est donc globalement satisfaite par ce projet qui lui permet de financer d'autres projets.

D'autres projets éoliens touchent la commune de Miraumont : un parc éolien sur Achiet-le-Grand (Pas-de-Calais) notamment.

1.4.9. Le commerce et l'artisanat

1.4.9.1. Le commerce de proximité

Le commerce de proximité est un axe du développement économique important pour le territoire du Pays du Coquelicot. Il n'existe toutefois pas de stratégie commerciale au niveau de l'intercommunalité. Ce domaine est géré par la commune. A ce jour, la communauté de communes est seulement à l'affut de locaux commerciaux libres. Elle a aussi lancé une campagne destinée à rendre le commerce de proximité plus attractif : « *Acheter local, chacun y gagne* ».



Campagne Pays du Coquelicot

Source : <http://www.paysducoquelicot.com/entreprendre/>

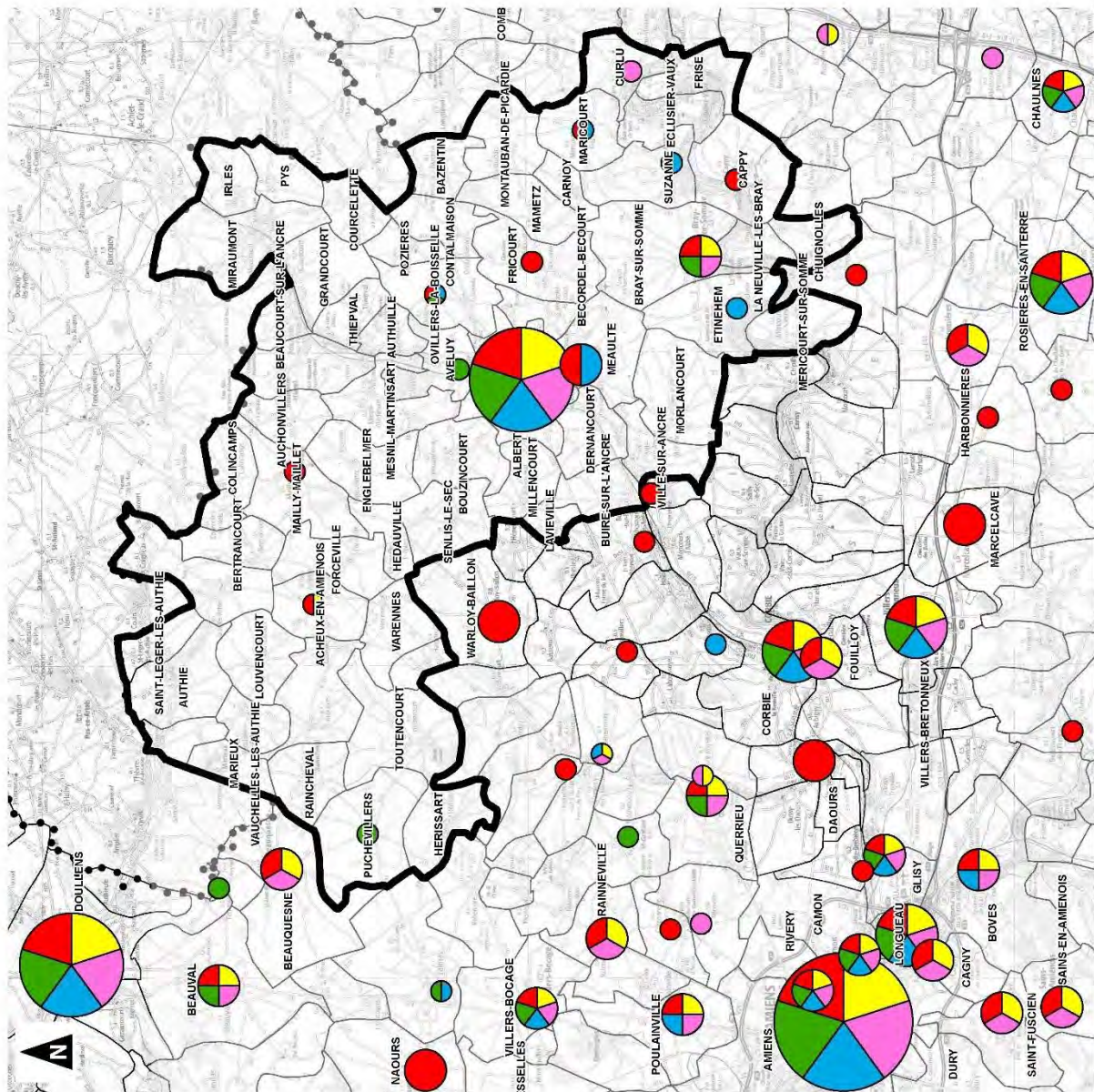
1.4.9.1.1. Répartition des commerces

Le secteur du commerce est représenté de manière hétérogène sur les communes, comme le montre la carte suivante, qui illustre la répartition de l'offre commerciale sur le territoire. La taille des symboles représente le nombre de commerces, tandis que les couleurs indiquent leur diversité (source INSEE, Base Permanente des Equipements 2015).

Sur le Pays du Coquelicot, la structure commerciale présente les caractéristiques suivantes :

- La présence d'un pôle dominant qui est Albert. Tous les types de commerces sont présents, et le nombre d'enseignes classe la commune parmi les pôles de second rang à l'échelle du Grand Amiénois (derrière Amiens). Ainsi, l'importance d'Albert dépasse celle de Corbie et Villers-Bretonneux, et la commune rayonne au-delà des limites intercommunales,
- L'existence de deux pôles de proximité : Bray-sur-Somme et Acheux-en-Amiénois⁸. Si Bray-sur-Somme bénéficie d'une offre légèrement plus développée que celle d'Acheux-en-Amiénois, cette dernière joue bien le rôle de pôle commercial, grâce à la présence du magasin Intermarché (Carrefour à Bray-sur-Somme).

⁸ La carte suivante minore d'ailleurs l'importance d'Acheux-en-Amiénois, qui se trouve juste en dessous de la condition pour être considéré comme un pôle de proximité (posséder au moins la moitié des services considérés comme des services de proximité par l'INSEE)



1.4.9.1.2. Répartition des commerces par catégorie sur la Communauté de Communes

L'étude qui suit présente la répartition des commerces sur le Pays du Coquelicot selon 5 catégories :

- Les commerces de restauration
- Les hypermarchés, supermarchés et épiceries
- Les fleuristes
- Les pharmacies
- Les banques

Ces catégories s'accordent à la définition d'un commerce selon l'Insee :

« Le commerce consiste à acheter des produits à des tiers pour la revente en état, sans transformation (ou après transformations mineures).

L'activité des intermédiaires du commerce qui mettent en rapport les acheteurs et les vendeurs (ou bien exécutent des opérations commerciales pour le compte d'un tiers), sans être propriétaires des produits concernés, fait partie du commerce. »

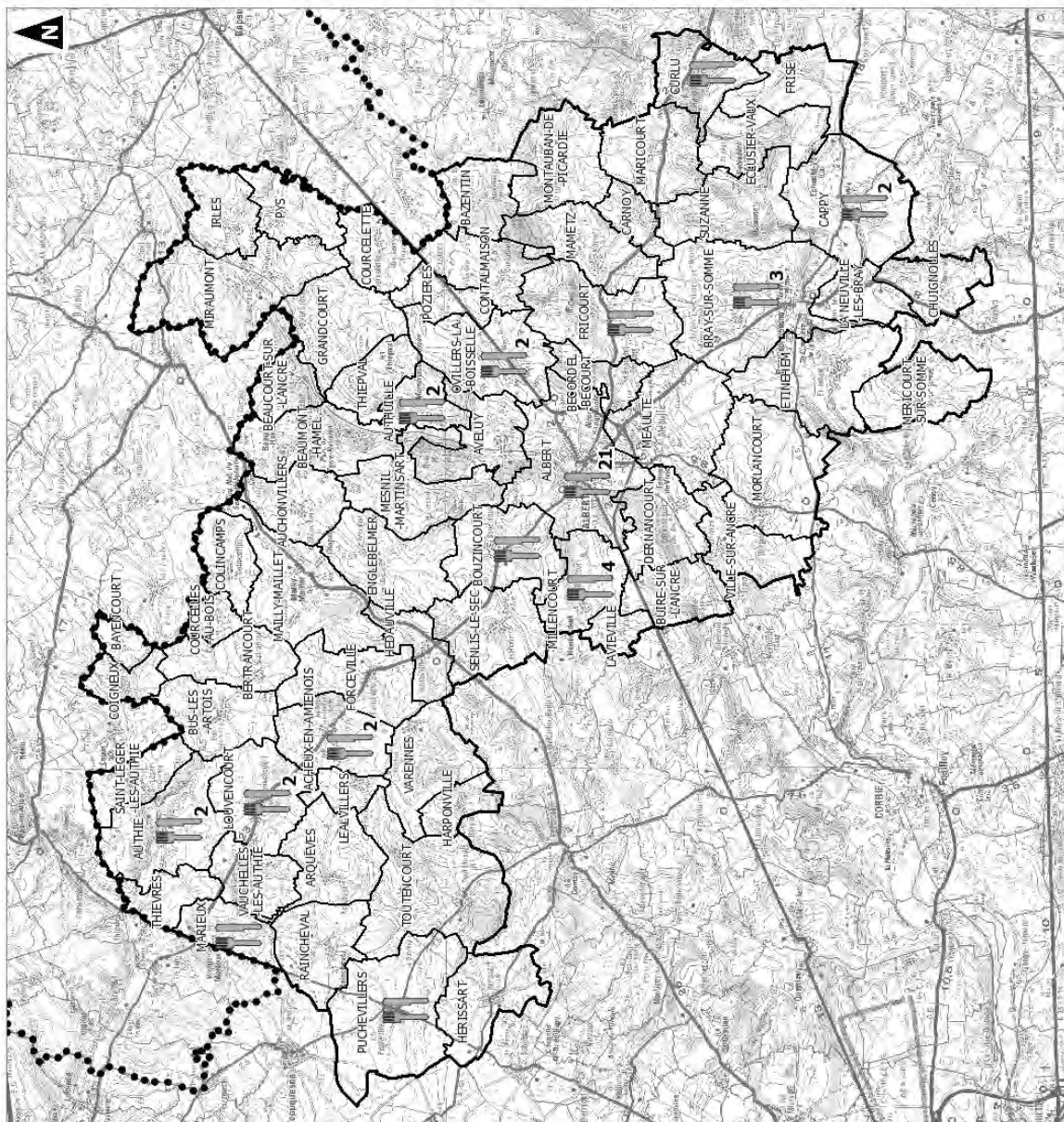
1.4.9.1.2.1. Les commerces de restauration

Les commerces de restauration sont principalement localisés autour des pôles majeurs d'emplois.

Il faut noter une forte concentration de restaurants autour d'Albert avec 21 restaurants sur le territoire même de la commune, 4 restaurants sur Millencourt, 2 sur Oivillers-la-Boisselle et Authuille et un sur Bouzincourt et Fricourt.

Dans le cas d'Oivillers-la-Boisselle et d'Authuille, cela peut s'expliquer par la proximité des secteurs de tourisme de mémoire comme Thiepval et Beaumont-Hamel. Il paraît stratégique d'implanter ce type de commerces à proximité de monuments très visités. En revanche, il faut aussi penser à l'activité hivernale de ces commerces. Pour les deux communes, la proximité d'Albert peut être un atout avec l'importance du nombre d'employés.

Dans le cas de Bray-sur-Somme ou Cappy, c'est le tourisme de nature qui joue en la faveur du développement de commerces de ce type.



Communauté de communes
du Pays du Coquelicot

PLUi Intercommunal

Répartition des restaurants
sur la

Communauté de communes
du Pays du Coquelicot

Communauté de communes
du Pays du Coquelicot

Limites communales

Limites régionale

Restaurants

0 4 8
Kilomètres

1:120,000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

audicé
urbanisme

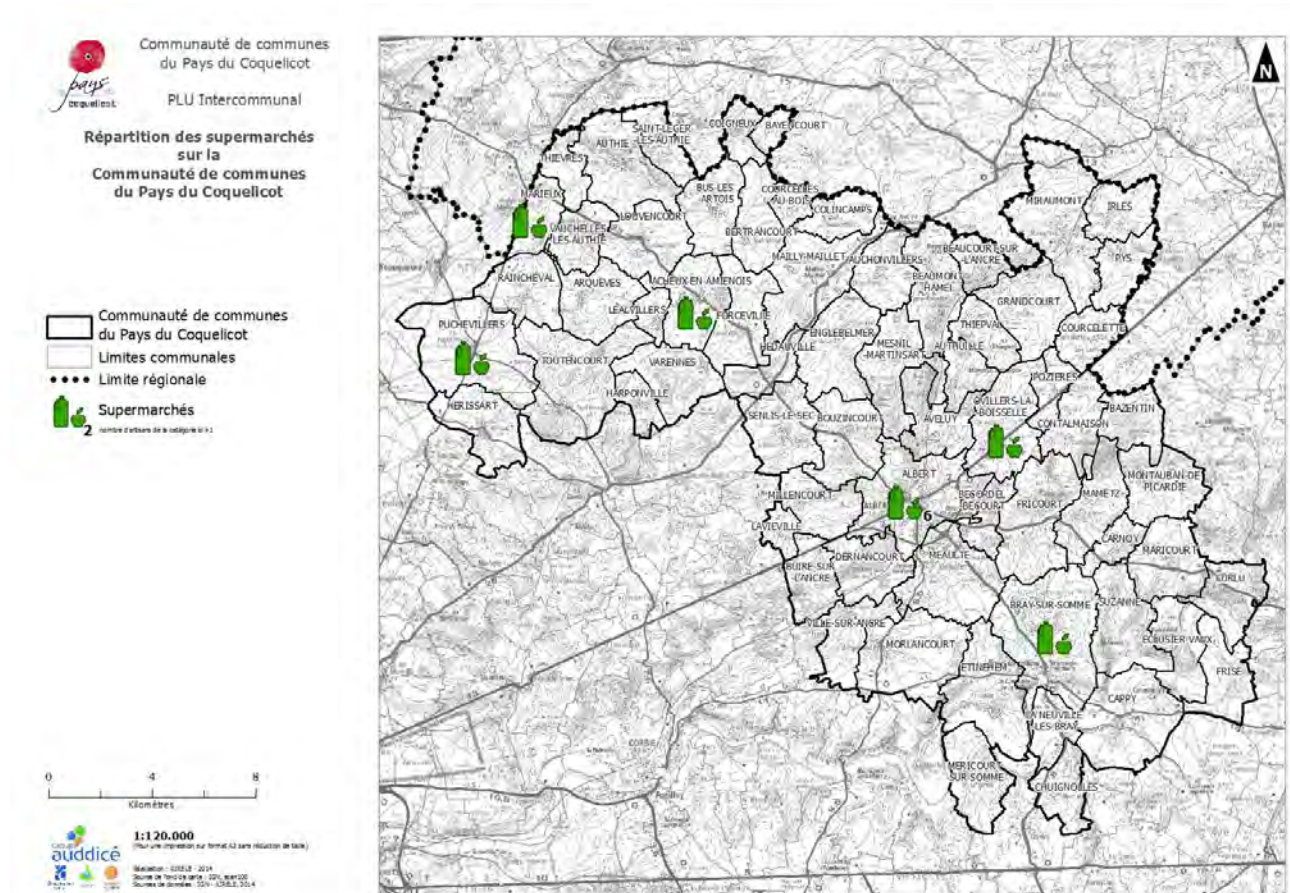
Élaboration : 2024
Mise à jour des données : 2024
Source des données : INSEE, IGN, 2024

1.4.9.1.2.2. *Hypermarchés, supermarchés et épiceries*

La plus importante offre de supermarchés se trouve sur la commune d'Albert. Elle compte 6 supermarchés. Sa principale enseigne est l'Intermarché localisé sur la zone commerciale de Bellevue. De plus, cette enseigne devrait s'agrandir dans les prochaines années, renforçant l'attractivité d'Albert pour les communes du Pays du Coquelicot. Le secteur d'Albert offre donc 1 supermarché pour plus de 2400 habitants.

Ahceux-en-Amiénois et Bray-sur-Somme disposent chacun de leur supermarché : un Intermarché pour la première, un carrefour pour la deuxième. Elles ont toutes deux une influence sur leurs cantons respectifs en offrant 1 supermarché pour 6000 habitants.

Dans le cas d'Ovillers-la-Boisselle, il s'agit d'une petite épicerie destinée aux habitants de la commune.

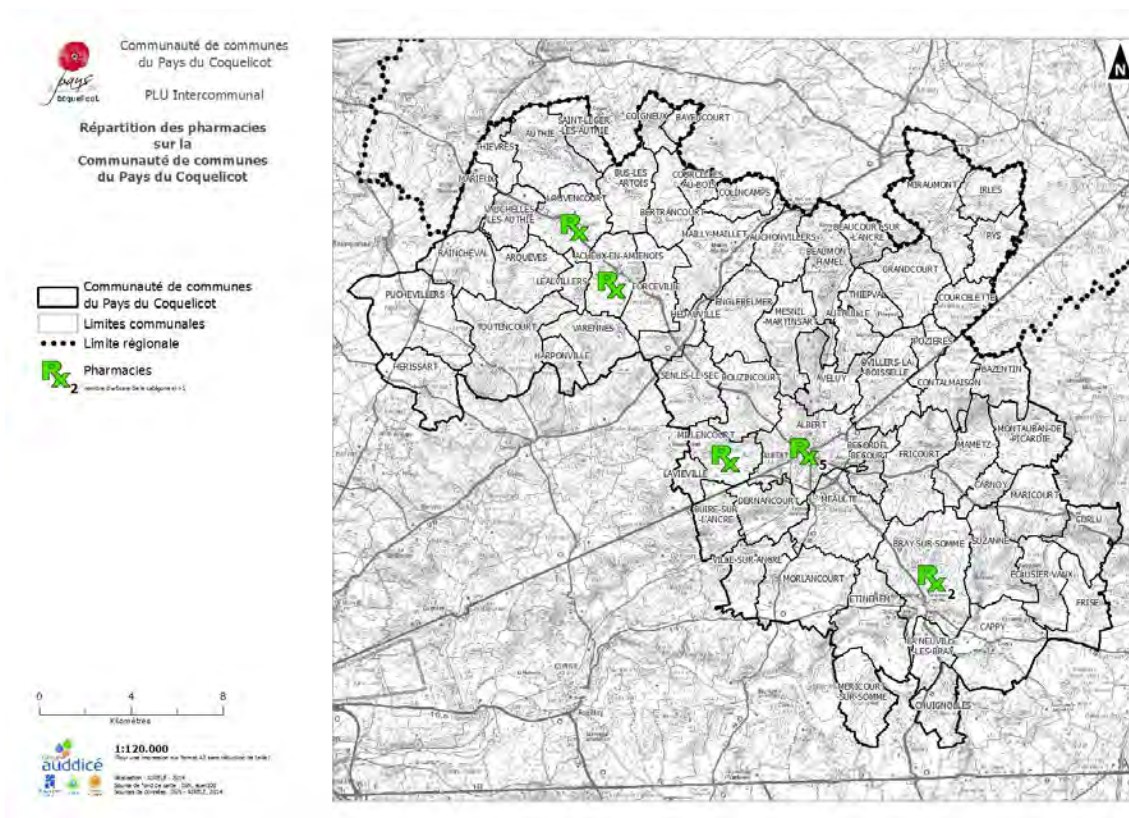


1.4.9.1.2.3. Les Pharmacies

Cinq communes disposent d'une pharmacie sur leur territoire. Ainsi, Acheux-en-Amiénois et Bray-sur-Somme offre pour chacune ce type de commerce à l'ensemble du canton. Cela correspond pour chacun à une ou deux pharmacies pour 6000 habitants environ.

Albert dispose de 5 pharmacies et offre sur type de commerces à ses habitants et à ceux des communes du centre du territoire ainsi qu'au secteur de Miraumont. Cela correspond à 1 pharmacie pour 3000 habitants.

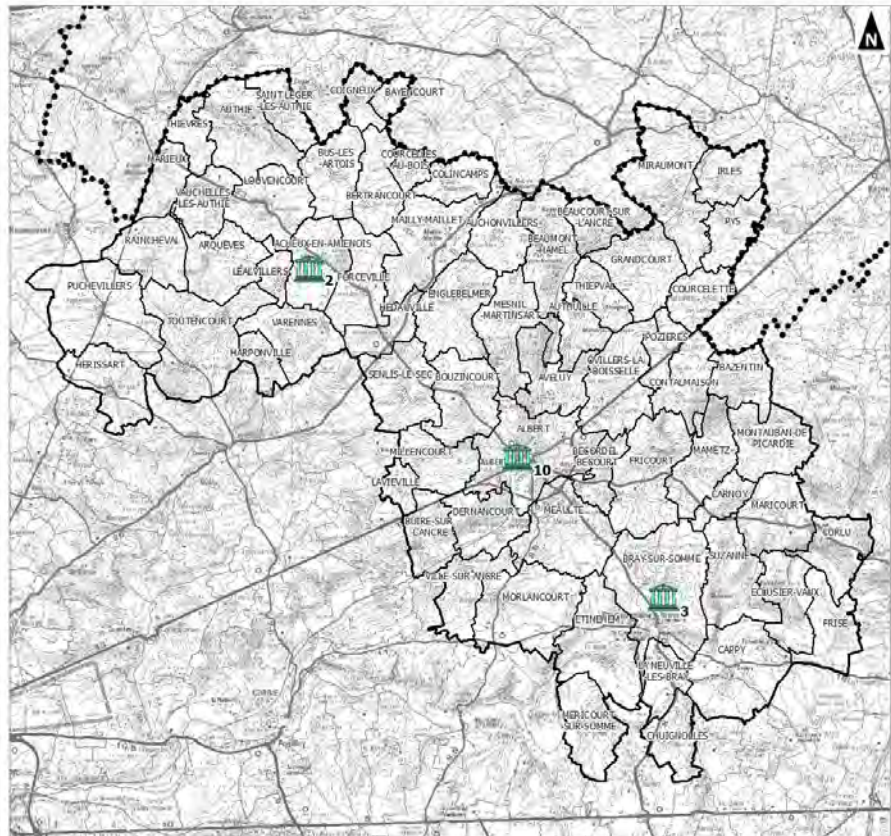
En revanche, il



1.4.9.1.2.4. Les Banques

Une fois encore, l'ensemble des banques se localise sur le pôle urbain majeur, Albert, et les deux pôles de proximité Acheux-en-Amiénois et Bray-sur-Somme.

Par le fait, on recense sur le canton d'Albert 1 banque pour 2000 habitants environ, 1 banque pour 3000 habitants sur le canton d'Acheux-en-Amiénois, et, enfin, de 1 banque pour 3000 habitants environ pour



1.4.9.2. L'artisanat

L'artisanat est un secteur important sur le Pays du Coquelicot. Globalement bien répartis sur le territoire, les artisans privilégient d'une attention particulière de la part de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot. En effet, l'extension de la zone d'activités Henry Potez, localisée à Albert, a vocation à accueillir les artisans se trouvant trop à l'étroit ou commençant à se développer.

L'INSEE définit les artisans de la manière suivante :

Le champ de l'artisanat rassemble divers types d'artisans :

- Artisans en bâtiment, travaux publics, parcs et jardins
- Artisans en travail des métaux, mécanique, électronique, matériel et électrique
- Artisans en textile, habillement, cuir
- Artisans en ameublement, travail du bois, autres fabrications
- Artisans en alimentation
- Artisans en réparation, entretien

On notera en particulier que les boulangers, les bouchers, les charcutiers, les chauffeurs de taxi et les coiffeurs font partie du champ de l'artisanat.

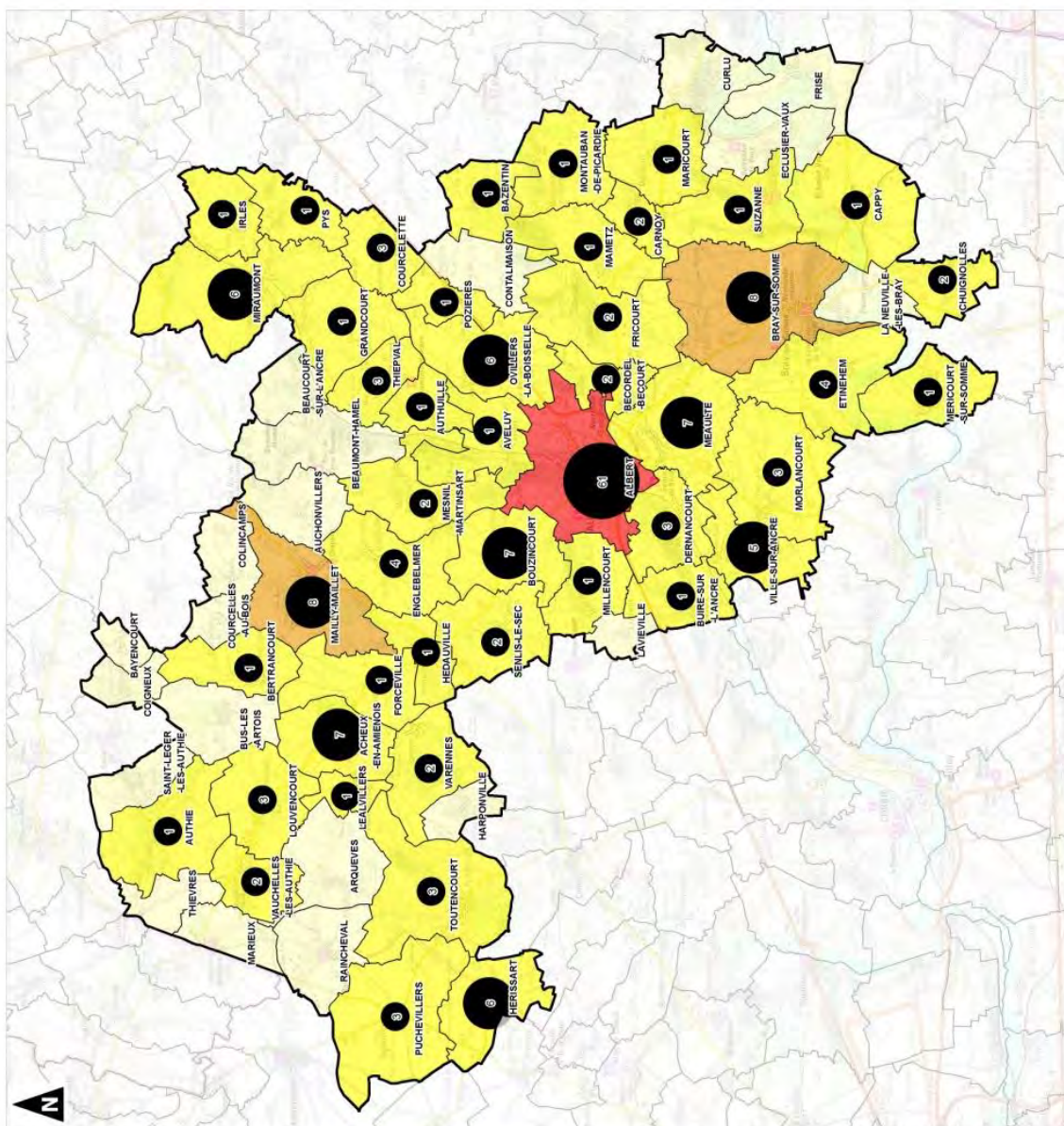
De façon plus stricte que pour le Répertoire des métiers, la taille de l'établissement est obligatoirement inférieure à 10 salariés. Il faut noter par ailleurs :

- l'inclusion des transporteurs indépendants routiers et fluviaux, car ils auraient mal trouvé leur place dans une autre catégorie ;
- l'exclusion des photographes (alors que certains photographes peuvent s'inscrire au Répertoire des métiers) et, de façon plus générale, celle de diverses professions relevant des arts graphiques, de la décoration et de la mode, de professionnels de l'auxiliariat des arts et des spectacles.

1.4.9.2.1. Répartition des artisans sur la Communauté de Communes

Les artisans sont globalement bien répartis sur le Pays du Coquelicot. On remarque une forte concentration d'artisans sur Albert. La commune recense 61 artisans. L'ensemble des autres communes en comptent moins de 10.

20 communes au total n'ont aucun artisan sur leur territoire.



Communauté de communes
du Pays du Coquelicot
PLU Intercommunal

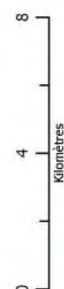
Artisanat en 2010

Communauté de Communes
du Pays du Coquelicot
Limites communales

Nombre d'artisans :



Part dans l'intercommunalité :



1:120 000
Généralisation : 2013
Mise à jour : 2013
Source de fond de carte : IGN, IGN 100
Source de données : IGN - ADRES, 2013

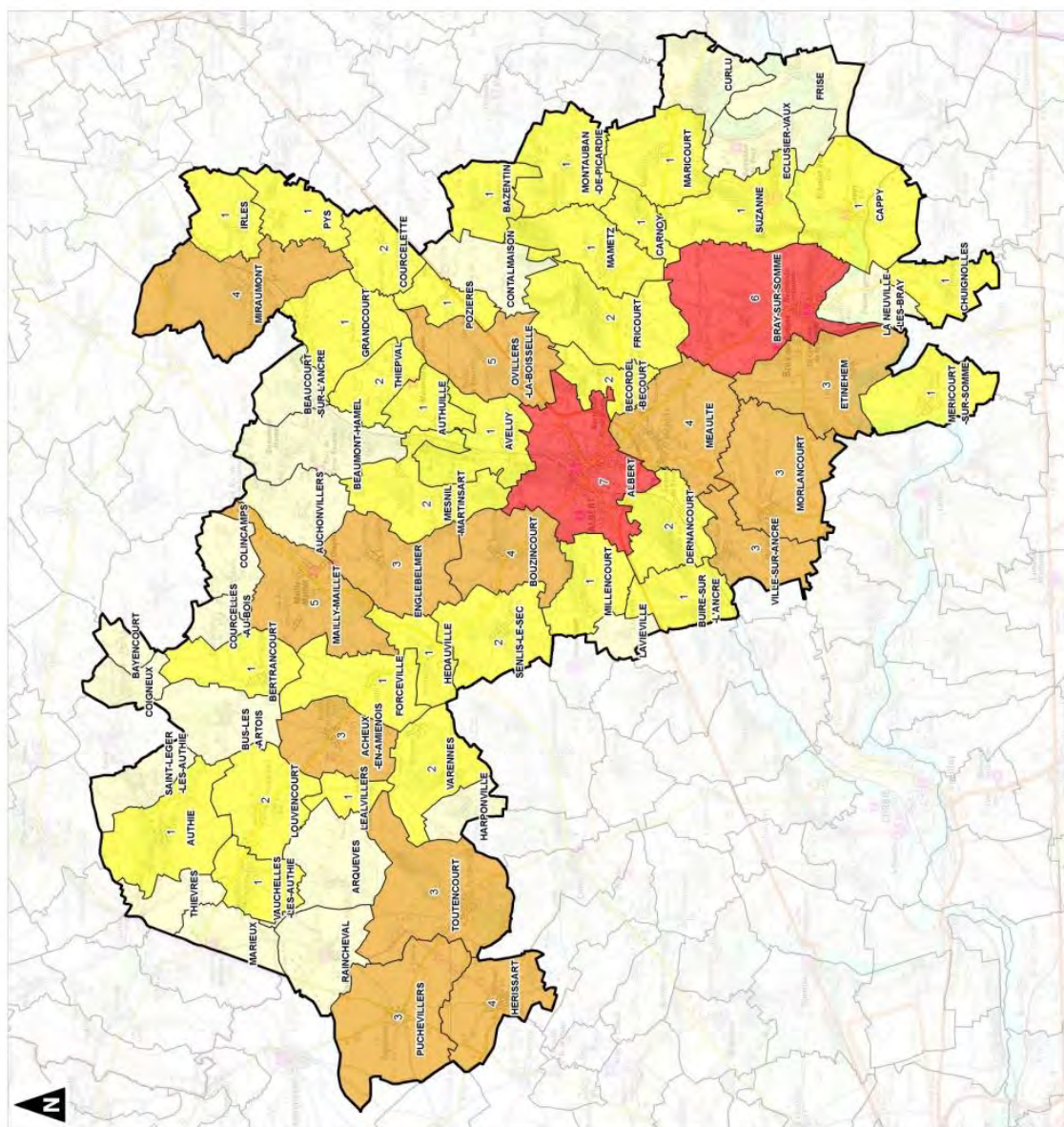
1.4.9.2.2. Diversité des artisans sur la Communauté de Communes

7 secteurs ont été étudiés pour appréhender la diversité des artisans sur le territoire :

- Réparation automobile et de matériel agricole
- Maçon
- Plâtrerie et peintre
- Menuiserie, charpentier, serrurier
- Plombier, couvreur, chauffagiste
- Electricien
- Entreprises générales du bâtiment

Les communes d'Albert et Bray-sur-Somme présentent la plus grande diversité d'artisans. De 6 à 7 sont représentés sur ces communes.

En général, l'artisanat est diversifié sur les communes accueillant des artisans. En effet, une vingtaine de communes présentent des artisans de plus de 3 secteurs différents.

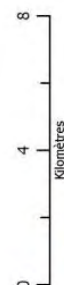


Diversité des artisans par commune en 2010



Sont appréhendés par la notion de « diversité » :

- Réparation automobile et de matériel agricole
- Maçon
- Plâtrier / Peintre
- Menuisier, charpentier, serrurier
- Plombier, couvreur, chauffagiste
- Electricien
- Entreprise générale du bâtiment



1.4.9.2.3. Répartition des artisans par catégorie sur la Communauté de Communes

L'étude qui suit présente la répartition des artisans sur le Pays du Coquelicot selon 5 catégories :

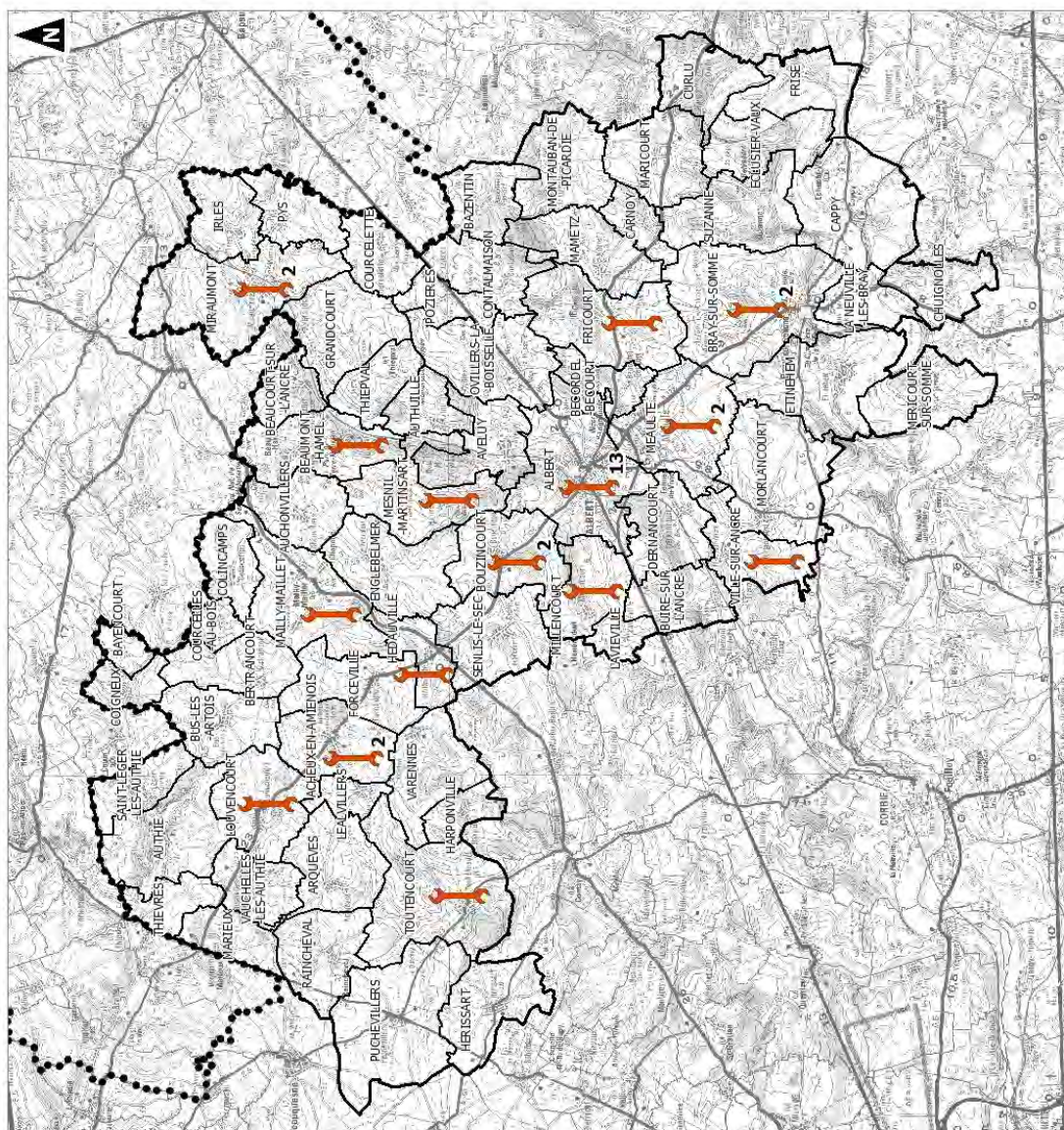
- Les artisans en réparation automobile
- Les artisans du bâtiment
- Les artisans boulangers
- Les artisans bouchers-charcutiers
- Les coiffeurs, esthéticiens et salons de beauté

L'étude cartographique prend en compte les artisans itinérants. Les constats démontrent en effet qu'un grand nombre d'artisans sont implantés notamment sur les communes de Marieux et Louvencourt. Pour ces deux cas, il s'agit souvent d'artisans itinérants.

1.4.9.2.3.1. *Artisans en réparation automobile*

Les artisans en réparation automobile sont globalement bien répartis sur le territoire de la Communauté de Communes. Ils se localisent de manière assez large autour d'Albert.

A l'image des constats établis pour les commerces, Albert concentre une bonne partie de ce nombre d'artisan. La prédominance d'Acheux-en-Amiénois et de Bray-sur-Somme est beaucoup moins marquée.



Répartition des artisans
en réparation automobile sur la
Communauté de communes
du Pays du Coquelicot

- ☐ Communauté de communes du Pays du Coquelicot
- ☐ Limites communales
- • • • • Limite régionale
-  Réparation automobiles
- 2 remise à l'état de la catégorie si 1-1



1:120.000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



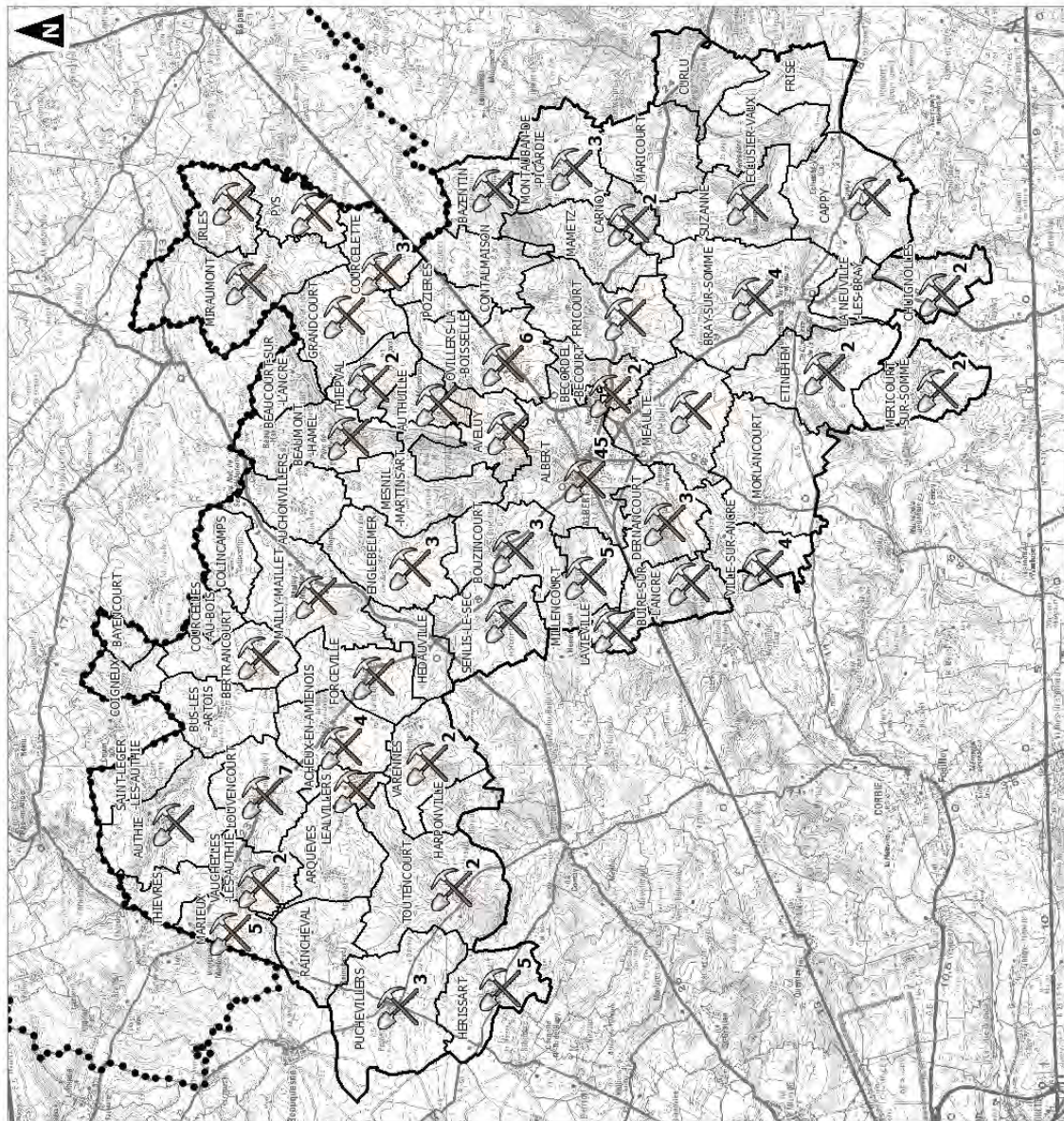
Groupe
audicé

Classification : AIRELE - 2014
 Source de fonds de carte : IGN, scan100
 Source de données : IGN - AIRELE 2014

1.4.9.2.3.2. *Artisans du bâtiment*

Les artisans du bâtiment sont bien répartis sur la Communauté de communes. Il faut noter la prédominance de leur présence sur Albert, avec 45 artisans. Il faut aussi apprécier le fait que le nombre d'artisans implantés sur une commune ne dépend pas de la taille de celle-ci.

En effet, si on prend l'exemple de Louvencourt, la proportion d'artisans est de 1 pour 37 habitants alors qu'elle est de 1 pour 221 à Albert.



bays du
coquelicot.

Répartition des artisans
du bâtiment sur la
Communauté de communes
du Pays du Coquelicot

- ☐ Communauté de communes du Pays du Coquelicot
 - ☐ Limites communales
 - • • • • Limite régionale
 -  Artisans du bâtiment



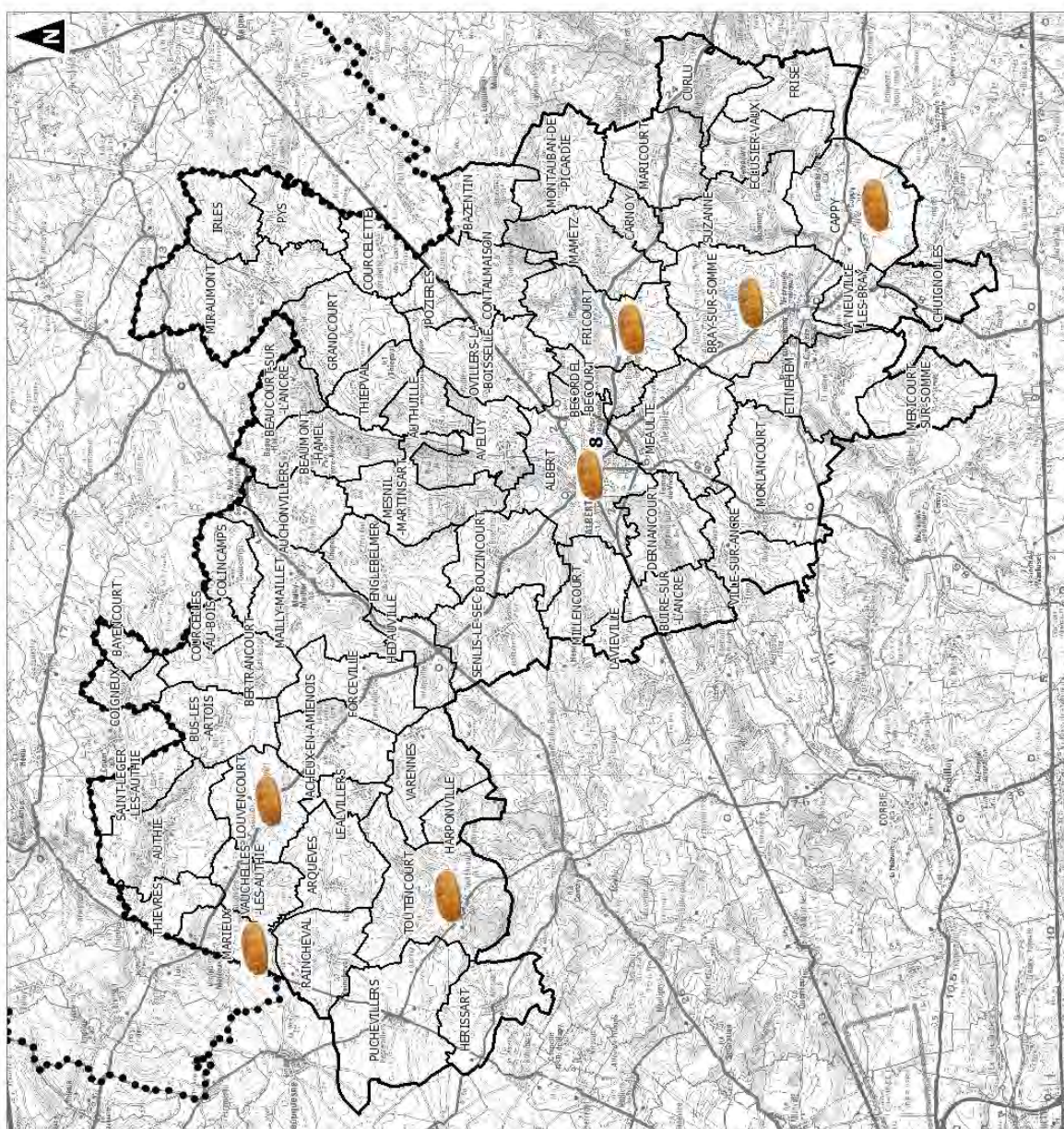
1:120.000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

1.4.9.2.3.3. *Artisans boulangers*

Les artisans boulangers sont répartis de manière hétérogène sur le Pays du Coquelicot. Elle se rapproche de la répartition globale des commerces.

Le canton d'Albert dispose de 1 boulangerie pour 8680 habitants. Cette proportion est assez mauvaise d'un point de vue économique si on la compare aux proportions des cantons d'Acheux-en-Amiénois et de Bray-sur-Somme. En effet, le canton d'Acheux-en-Amiénois dispose d'une boulangerie pour un peu moins de 2000 habitants et une boulangerie pour 2877 habitants pour le canton de Bray.

Il faut noter l'absence de boulangerie sur la commune d'Acheux-en-Amiénois, pourtant pôle de proximité. Il faudrait étudier la rentabilité de l'implantation d'une boulangerie sur cette commune.



Communauté de communes
du Pays du Coquelicot

PLU Intercommunal

Répartition des artisans
boulangers sur la
Communauté de communes
du Pays du Coquelicot

Communauté de communes
du Pays du Coquelicot

Limites communales

Limite régionale

Artisans boulangers
2 nombre d'artisans de 0 à 2

0 4 8
Kilomètres

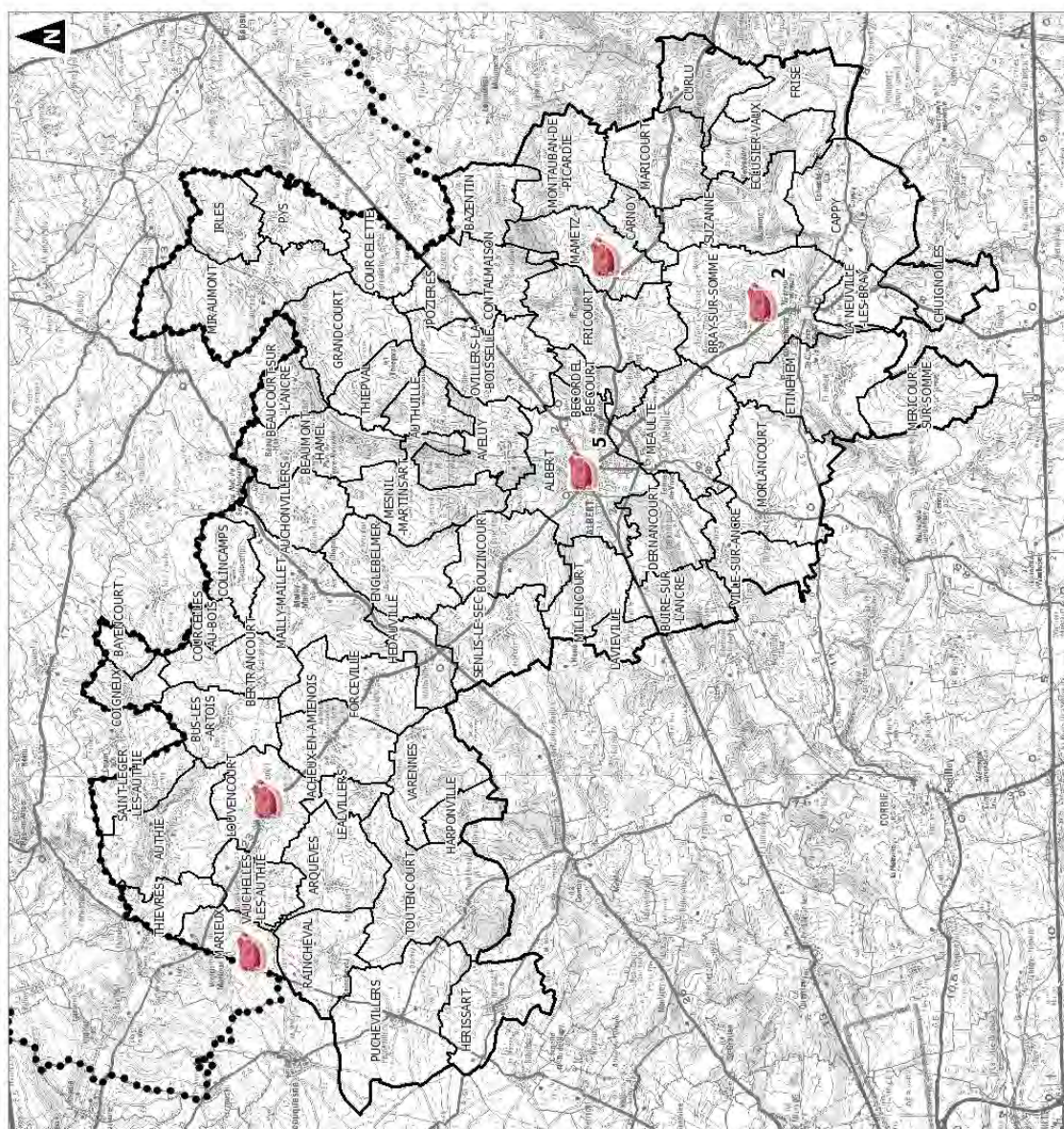
1:120.000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

COQUELICOT
auidicé
Régulation LIRELE - 2014
Source : IGN, IGN 2014, IGN 2014
Source : IGN, IGN 2014, IGN 2014

1.4.9.2.3.4. *Artisans bouchers-charcutiers*

Le même constat que pour la répartition des boulangeries peut être établie pour la répartition des boulangers.

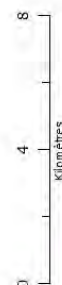
Peu nombreux, ils sont surtout concentrés dans le Sud du territoire.



Le pays du coquelicot

Répartition des artisans
bouchers sur la
Communauté de communes
du Pays du Coquelicot

- ☐ Communauté de communes du Pays du Coquelicot
 - ☐ Limites communales
 - • • Limite régionale
 - • • Artisans bouchers



1:120.000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Collection
audicé

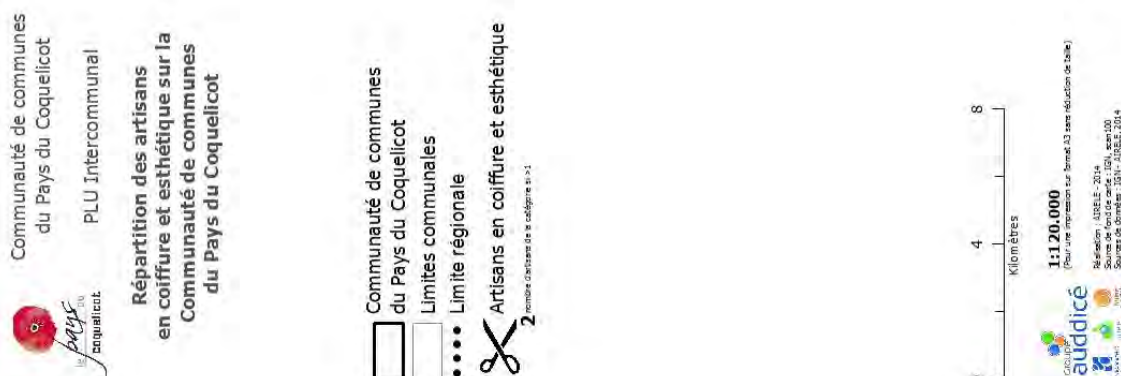
Réédition : 412015 - 2014
Source de fond de carte : IGN, sans 100
Source de données : IGN - 412015 - 2014

© 2014

1.4.9.2.3.5. *Coiffeurs, esthéticiens et salons de beauté*

Les coiffeurs et autres spécialistes en soin de beauté se localisent principalement sur le canton d'Albert. Un grand nombre d'entre eux sont des coiffeurs à domicile. La localisation fournie est leur lieu d'habitation. Cela explique le nombre important de ce type d'artisans sur des communes hors pôle urbain comme Bouzincourt ou Louvencourt.

Quant aux salons de coiffure, ils se concentrent sur Albert et les communes limitrophes.



Sources :

Mobilité

- Enquêtes déplacements dans le Grand Amiénois 2009 – 2010, Premiers résultats,
- Scénarios de développement économique et social des territoires de Picardie au regard des enjeux de mobilité, Syndicat mixte du Grand Amiénois 2013.
- Rapport : Communauté de Communes du Pays du Coquelicot, Conseil Départemental de la Somme, octobre 2013.
- INSEE.
- <http://www.courrier-picard.fr/region/en-route-pour-les-sites-de-memoire-sur-son-deux-roues-ia182b0n386715>

Webographie :

- <http://www.somme-developpement.fr/figeac-aero-cree-un-nouveau-site-a-meaulte.html>
- http://www.paysducoquelicot.com/entreprendre/index.php?option=com_content&view=article&id=136&Itemid=181

PDF :

- Grand Projet Vallée de la Somme
- Aéroport de Picardie, écosystème industriel grandeur nature
- ZDE Pays Coquelicot
- Site de la commune d'Albert (liste des commerces)

Documents papiers :

- Fiches Aéroport de Picardie.
- Dossier IndustriLAB
- Courrier picard – Entreprises en Picardie 2014 – CCI Picardie
- Enquête Publique RFF – à ramener à la mairie.
- 2 cartes Aduga – « où travaillent les personnes qui habitent dans le Pays du Coquelicot ? »
- « où habitent les personnes qui travaillent dans le Pays du Coquelicot ? »

Bibliothèque d'Albert :

- Histoire de Méaulte – 4 tomes

1.5 LES EQUIPEMENTS

1.5.1. Organisation du territoire

1.5.1.1. Les pôles d'équipements, commerces et services

La première carte présentée à la suite permet d'observer la structure du territoire en matière d'offre d'équipements, commerces et services (source : INSEE, Base Permanente des Equipements, 2015).

La taille des symboles est un indice du nombre d'équipements, commerces et services présents, tandis que les couleurs représentent leur diversité.

Albert ressort comme un pôle d'équipement majeur : il s'agit de la seule commune qui accueille tous les types de commerces, services et équipements recensés. Son importance dépasse d'ailleurs les limites de la Communauté de Communes : il s'agit, à l'échelle du Pays du Grand Amiénois, d'un des pôles de second rang derrière Amiens.

On peut noter que Méaulte, dans la continuité d'Albert, présente également une offre non négligeable.

On trouve également plusieurs pôles de proximité sur le territoire :

- Bray-sur-Somme se distingue comme le plus important d'entre eux, avec une offre relativement diverse et conséquente.
- A l'Ouest, Acheux-en-Amiénois et Mailly-Maillet apparaissent comme des pôles de proximité. L'importance d'Acheux-en-Amiénois, qui accueille un supermarché, un collège, et une maison de retraite n'apparaît pas complètement sur la carte.
- Au Nord, Miraumont se distingue par une diversité de commerces, services et équipements relativement importante (avec notamment la présence d'une gare dans la catégorie Transports et déplacements).

La seconde carte représente les pôles de proximité, intermédiaires et supérieurs. Elle se fonde sur une méthodologie de l'INSEE, qui classe tous les commerces, équipements, et services en trois catégories (proximité, intermédiaire, supérieur) selon la fréquence à laquelle les habitants en ont besoin, et le donc le temps qu'ils sont prêts à parcourir pour les atteindre.

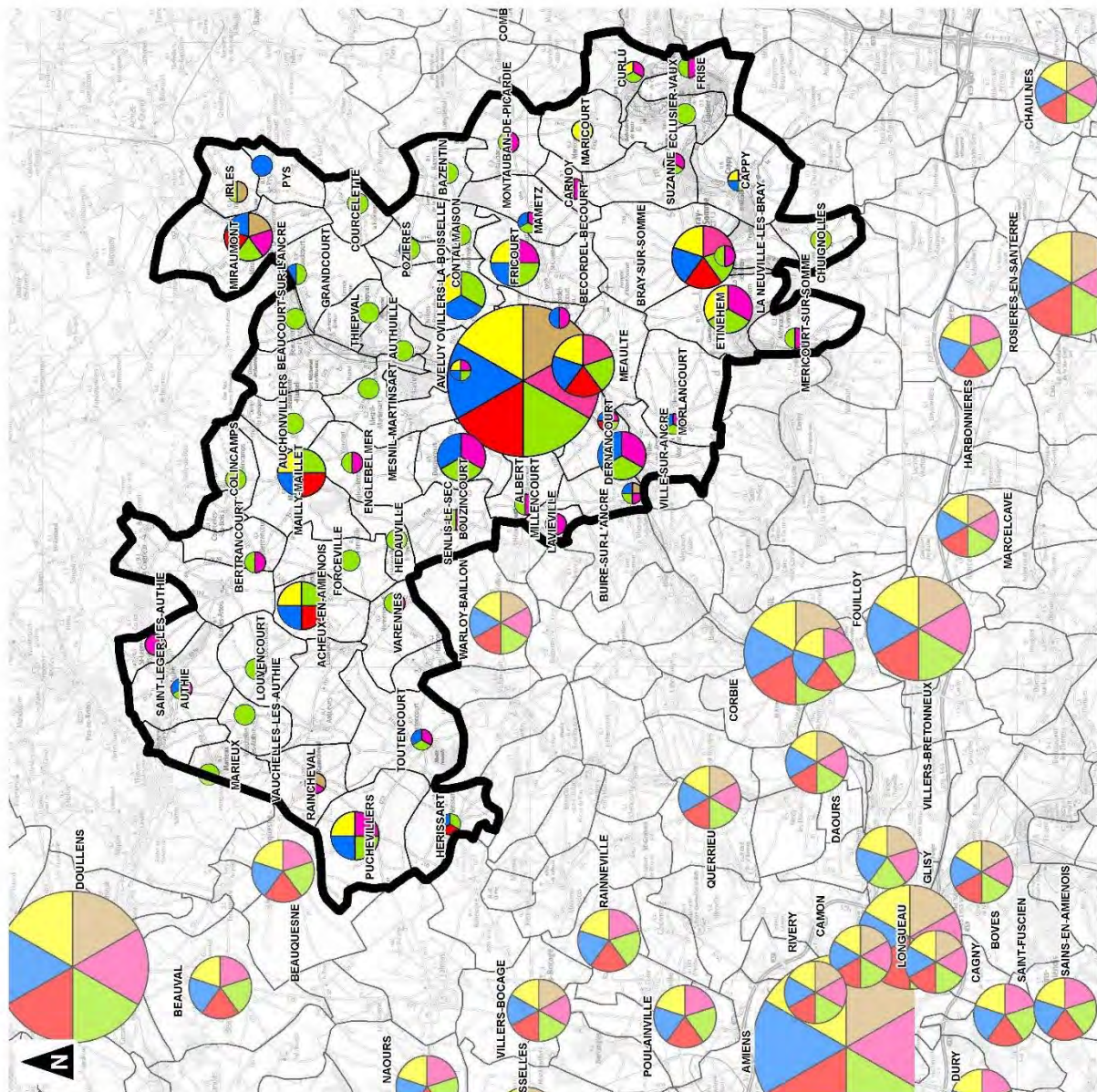
Un pôle de proximité est une commune qui comprend au moins la moitié des équipements de proximité, un pôle intermédiaire est un pôle qui comprend au moins la moitié des équipements intermédiaires, etc...

Elle fait apparaître Albert comme un pôle supérieur.

Seuls Méaulte et Bray-sur-Somme apparaissent comme des pôles de proximité à la lumière de cette analyse.

Acheux-en-Amiénois n'apparaît pas, car même si la commune accueille des services de proximité et des services intermédiaires (supermarché, collège, maison de retraite), elle n'atteint pas la moitié de ces services dans chaque catégorie. Miraumont n'apparaît pas non plus.

En dépit de ses imperfections, cette méthode met en lumière une certaine centralisation des équipements, commerces et services sur le pôle Albert – Méaulte. Le Val de Somme par exemple, présente un fonctionnement différent, avec 2 pôles intermédiaires (Corbie, Villers-Bretonneux), et 4 pôles de proximité (Warloy-Baillon, Daours, Fouilloy, Marcelcave) pour 32 communes.



Communauté de Communes du Pays du Coquelicot
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Les pôles d'équipements, commerces et services

Communauté de Communes du Pays du Coquelicot

Limites communales

Présence d'au moins un service de type :



Commerces

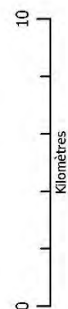
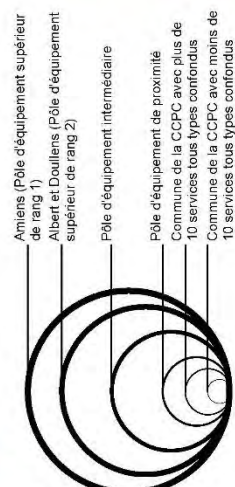
Enseignement

Santé

Services aux particuliers

Sports, loisirs, culture

Transports et déplacements

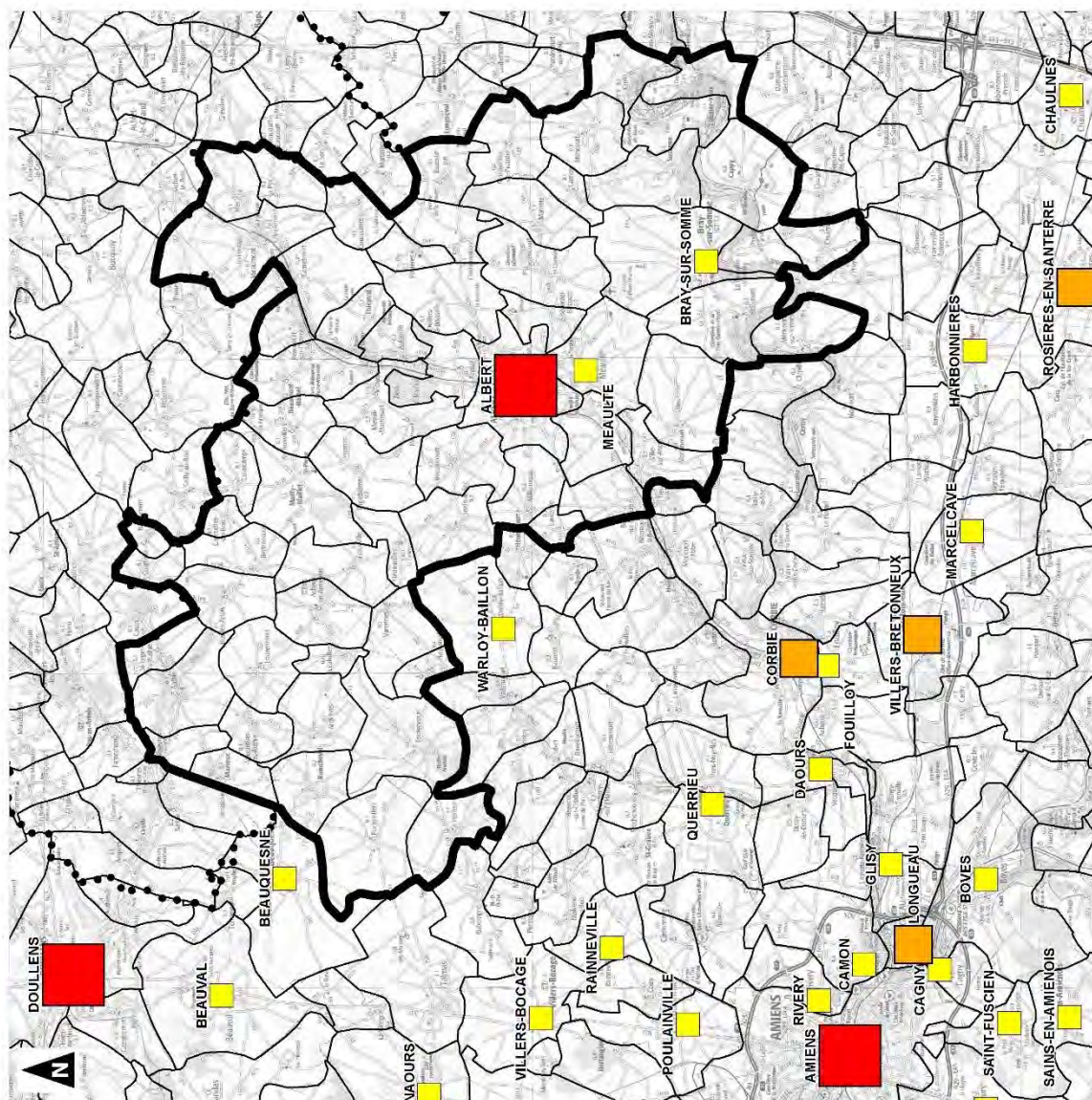


1:150 000

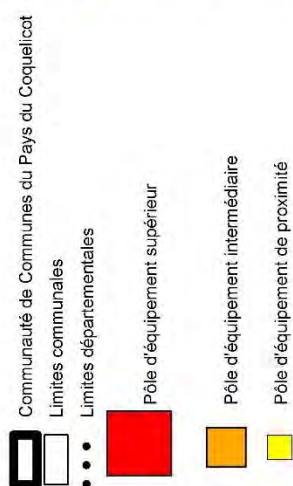
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

audidicé

Réalisation : audidicé urbanisme, 2017
Source de fond de carte : IGN, 2017
Sources de données : SRE 2015 - INSEE - IGN - audidicé urbanisme, 2017



Communauté de Communes du Pays du Coquelicot
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Les pôles d'équipements, commerces et services



1:150 000
(voir une impression sur format A3 sans réduction de taille)
Publication : auddicé urbanisme, 2017
Source du fond de carte : IGN, S2AN100
Sources de données : BPE 2015 - INSEE - IGN - auddicé urbanisme, 2017

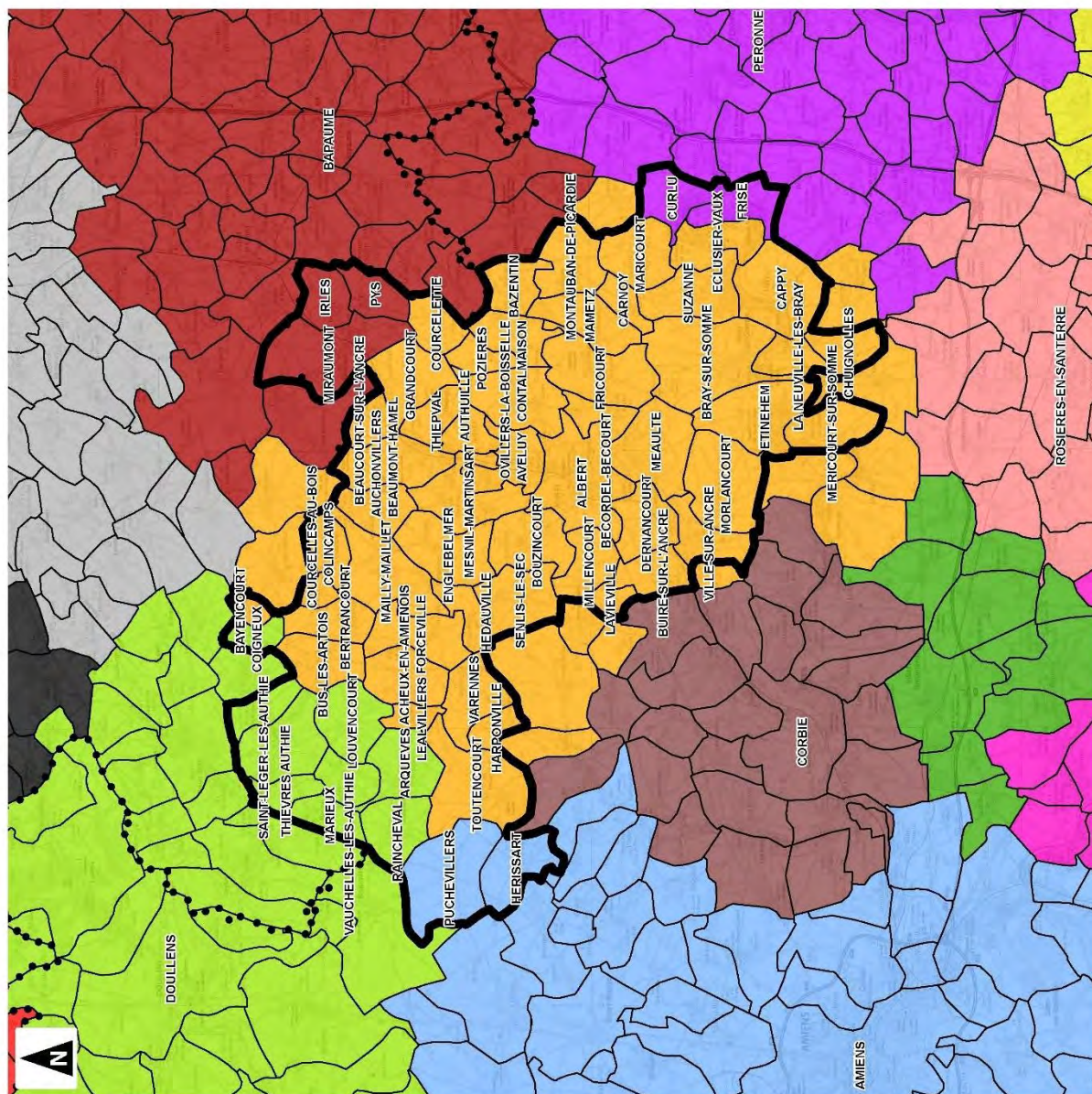


1.5.1.2. *Les bassins de vie*

La carte suivante présente les bassins de vie, qui ont été déterminés par l'INSEE, en fonction des temps de parcours des habitants pour accéder aux services intermédiaires.

Il confirme l'importance d'Albert, qui fédère presque tout le Pays du Coquelicot, voire au-delà.

A titre de comparaison, le Val de Somme voisin est lui divisé entre plusieurs bassins de vie : Corbie, mais aussi Villers-Bretonneux, Albert, et Amiens.



Communauté de Communes du Pays du Coquelicot

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Les bassins de vie en 2012

Communauté de Communes du Pays du Coquelicot

- Limites communales
- Limites départementales

Bassins de vie en 2012 :

- Albert
- Amiens
- Arras
- Avesnes-le-Comte
- Bapaume
- Corbie
- Doullens
- Frévent
- Moreuil
- Péronne
- Rosières-en-Santerre
- Roye
- Villers-Bretonneux



1:170 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

audicé

Réalisation : audicé urbanisme, 2017
Source de fond de carte : IGN, 1:100 000
Sources de données : INSEE, IGN, audicé urbanisme, 2017

1.5.2. Les équipements intercommunaux

Les équipements qui appartiennent à l'intercommunalité sont les suivants :

- ❖ Les locaux administratifs
6 rue Émile Zola, 80300 ALBERT
- ❖ La Bibliothèque-Médiathèque **et le Cybercentre communautaire d'Albert***
59 rue de Birmingham, 80300 ALBERT
- ❖ La Bibliothèque-Médiathèque de Bray-sur-Somme*
1 place de la Liberté, 80340 BRAY-SUR-SOMME
- ❖ La Bibliothèque-Médiathèque de Miraumont*
Rue de Trévequenne, 80300 MIRAUMONT
- ❖ **L'école de musique Maurice André***
Place Emile Leturcq, 80300 ALBERT
- ❖ **L'école de musique d'Acheux-en-Amiénois***
1 rue Raymond de Wazières, 80560 ACHEUX-EN-AMIÉNOIS
- ❖ **L'école de musique Pierre Carnat***
Rue Jules Lecoq, 80340 BRAY-SUR-SOMME
- ❖ **L'école de musique conventionnée d'Hérissart***
1 rue du Puit, 80260 HÉRISSART
- ❖ La **Déchèterie d'Albert**
Route de Péronne, 80300 ALBERT
- ❖ La Déchèterie des 4 buissons
Route de Varennes, 80560 ACHEUX-EN-AMIÉNOIS
- ❖ La Déchèterie de Bray-sur-Somme (Bientôt)
Rue de Corbie, 80340 BRAY-SUR-SOMME
- ❖ Local technique (en location)
1 Parc d'activités Henry Potez, 80300 ALBERT
- ❖ Office de **tourisme du Pays du Coquelicot d'Albert***
9 rue Gambetta, 80300 ALBERT
- ❖ Office de tourisme de Bray-sur-Somme*
Place de la liberté, 80340 BRAY-SUR-SOMME
- ❖ Office de tourisme d'Authie*
Prieuré d'Authie, Rue de l'Abbaye, 80560 AUTHIE
- ❖ Maison de la jeunesse*
Place du général De Gaule, 80300 ALBERT

*(les locaux appartiennent à la commune)

1.5.3. Les équipements communaux

Les 66 communes de l'intercommunalité possèdent également un grand nombre d'équipements communaux qui font la richesse du territoire. Les deux communes les plus importantes en termes de population (Albert et Bray-sur-Somme) sont celles qui possèdent le plus d'équipements.

Outre les équipements présentés dans les tableaux aux pages suivantes, il existe d'autres équipements communaux concentrés dans certaines communes :

- o **La commune d'Acheux-en-Amiénois** possède une déchèterie et une salle multisports.
- o **La commune d'Albert** possède des ateliers communaux, une crèche/halte-Garderie, une maison pour tous, un restaurant scolaire, 5 gymnases, une halle des Sports, une piscine, le théâtre du Jeu de Paume, une maison de la jeunesse et des Sports, un musée, un office du tourisme, un camping municipal, un marché **couvert, une station d'épuration, une bibliothèque, une déchèterie, une école de musique**, de petites maisons de retraite, ainsi que des bureaux, des locaux et des immeubles accueillant diverses activités. Albert possède également le château de Bécourt.
- o La commune d'Authie possède un office de tourisme, une cantine et une garderie.
- o La commune d'Aveluy possède une garderie.
- o La commune de Bray-sur-Somme **possède une station d'épuration**, une cantine, une garderie, un office du tourisme, une bibliothèque, un camping municipal, un complexe sportif couvert, ainsi que des locaux divers. Bientôt Bray possèdera une déchèterie.
- o La commune de Bouzincourt possède une garderie, une cantine et une salle multisports.
- o La commune de Cappy possède un camping municipal.
- o La commune d'Englebelmer possède un local pour les jeunes.
- o La commune d'Hérissart possède une cantine et une garderie.
- o La commune de Méaulte possède un restaurant scolaire, une garderie.
- o La commune de Miraumont possède une cantine, une bibliothèque et une garderie.

Enfin, les communes de Suzanne, Frise, Ville sur Ancre, Etinehem, Buire sur Ancre, Eclusier-Vaux, La Neuville-les-Bray, Curlu, Cappy, Méricourt sur Somme et Bray-sur-Somme possèdent des terrains en location dans les marais, il s'agit de locations de cabanes de pêche ou de chasse. Ses locations sont un gain pour le budget communal.

Communes	Mairie	Salle des fêtes	Ecole	Aire de jeux	Terrain de sports
Acheux-en-Amiénois	X	X	X		X
Albert	X	X	X 7	X	X
Arquèves	X	X			
Auchonvillers	X				X
Authie	X	X	X		X
Authuille	X	X			
Aveluy	X	Location d'une salle privée	X	X	X
Bayencourt	X				
Bazentin	X	X			X
Beaucourt sur l'Ancre	X				
Beaumont-Hamel	X 2 salles	X A Hamel			X
Bécardel-Bécourt	X	X Arrangement avec Albert	X Possible fermeture		X Arrangement avec Albert
Bertrancourt	X				X
Bouzincourt	X	X	X Bientôt trop petite	X	X
Bray-sur-Somme	X	X	X		X
Buire sur l'Ancre	X	X	X		X
Bus-lès-Artois	X				X
Cappy	X		X		
Carnoy	X	X			
Chuignolles	X				X
Coigneux	X				
Colincamps	X				
Contalmaison	X	X			
Courcelette	X	X A rénover			
Courcelles-au-Bois	X	X			X
Curlu	X	X			X
Dernancourt	X		X		X
Éclusier-Vaux	X				
Englebelmer	X	X		X	X
Étinehem	X	X		X	X
Forceville	X	X		X	X
Fricourt	X	X	X		X
Frise	X	X			
Grandcourt	X	X	X		X
Harponville	X	X			
Hédauville	X	X			X

Communes	Mairie	Salle des fêtes	Ecole	Aire de jeux	Terrain de sports
Hérissart	X	X	X		X
Irles	X	X			X
La Neuville-lès-Bray	X				
Laviéville	X	X En cours		X	
Léalvillers	X	X			
Louvencourt	X				
Mailly-Maillet	X	X	X		X
Mametz	X	X	X Possible fermeture		
Maricourt	X	X			
Marieux	X	X			
Méaulte	X	X	X	X	X
Méricourt-sur-Somme	X			X En cours	X
Mesnil-Martinsart	X	X			X
Millencourt	X	X			X
Miraumont	X	X	X	X	X
Montauban-de-Picardie	X	X			
Morlancourt	X	X	X		X
Ovillers-la-Boisselle	X 2 salles	X	X		X
Pozières	X		X		X
Puchevillers	X	X	X	X En cours	X
Pys	X		X		
Raincheval	X		X		
Saint-Léger-lès-Authie	X	X			
Senlis-le-Sec	X	X			X
Suzanne	X	X			X
Thiepval	X				
Thièvres	X				
Toutencourt	X	X	X	X	X
Varenes	X	X			X
Vauchelles-lès-Authie	X	X			X
Ville-sur-Ancre	X		X		X

D'après ce tableau, 70 % des communes de la CCPC ont une salle des fêtes. 37% des communes ont une école. 18% des communes ont une aire de jeux et 61% des communes ont un terrain de sports.

D'autre part, les communes suivantes possèdent des logements communaux (soit 69 % des communes) :

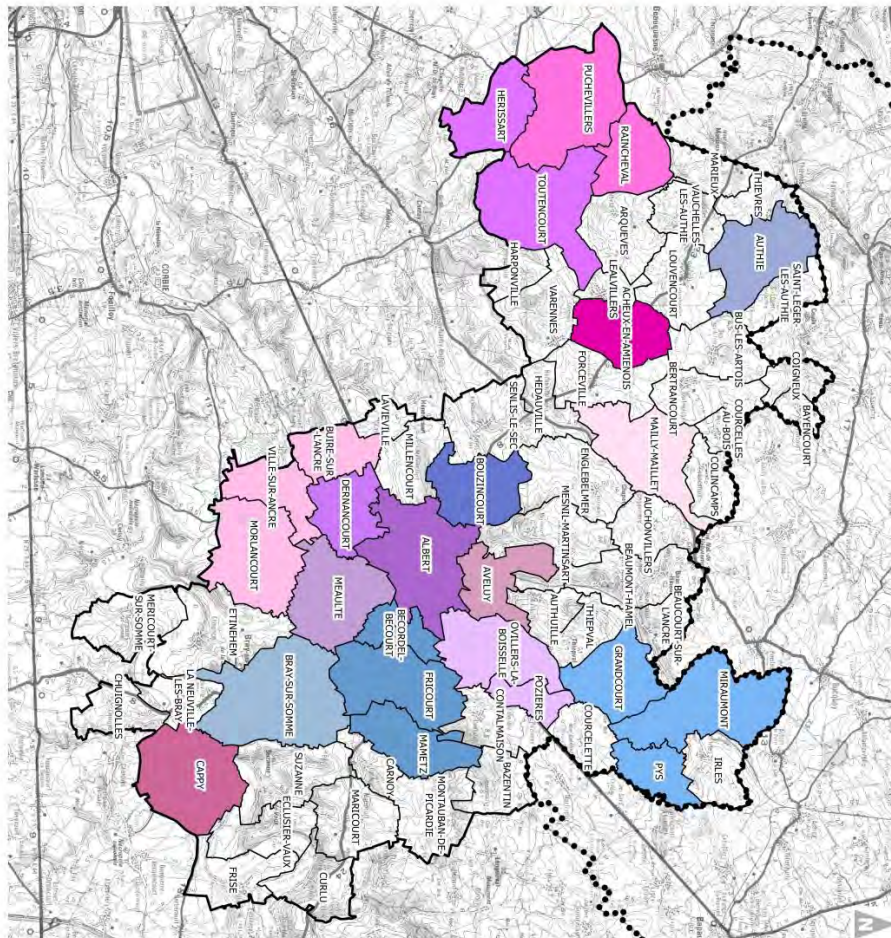
Communes	Logements communaux
Acheux-en-Amiénois	Plusieurs
Albert	Plusieurs
Arquèves	1
Auchonvillers	1
Authie	1
Aveluy	1
Beaucourt sur l'Ancre	1
Beaumont-Hamel	2
Bécardel-Bécourt	2
Bouzinourt	2
Buire sur l'Ancre	2
Bus-lès-Artois	1
Cappy	1
Coigneux	1
Contalmaison	2 (locatifs)
Courcelette	2
Curlu	1
Dernancourt	1 (locatif)
Éclusier-Vaux	2
Englebelmer	4
Étinehem	5
Forceville	1
Fricourt	3
Frise	1
Harponville	1
Hédauville	1 (social)
Hérissart	3
Irles	2
Laviéville	2
Louvencourt	3
Mailly-Maillet	2
Mametz	1
Maricourt	Plusieurs
Marieux	1
Méaulte	7
Mesnil-Martinsart	3
Miraumont	7
Montauban-de-Picardie	1
Morlancourt	3
Ovillers-la-Boisselle	2
Senlis-le-Sec	3
Suzanne	1
Thiepval	1
Toutencourt	1
Varenes	1
Vauchelles-lès-Authie	1

1.5.4. Les équipements scolaires

Les écoles de la CCPC sont soit en Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI), soit en Regroupements Pédagogiques Communaux (RPC), soit en Syndicat Intercommunal Scolaire (SISCO), soit autonomes.

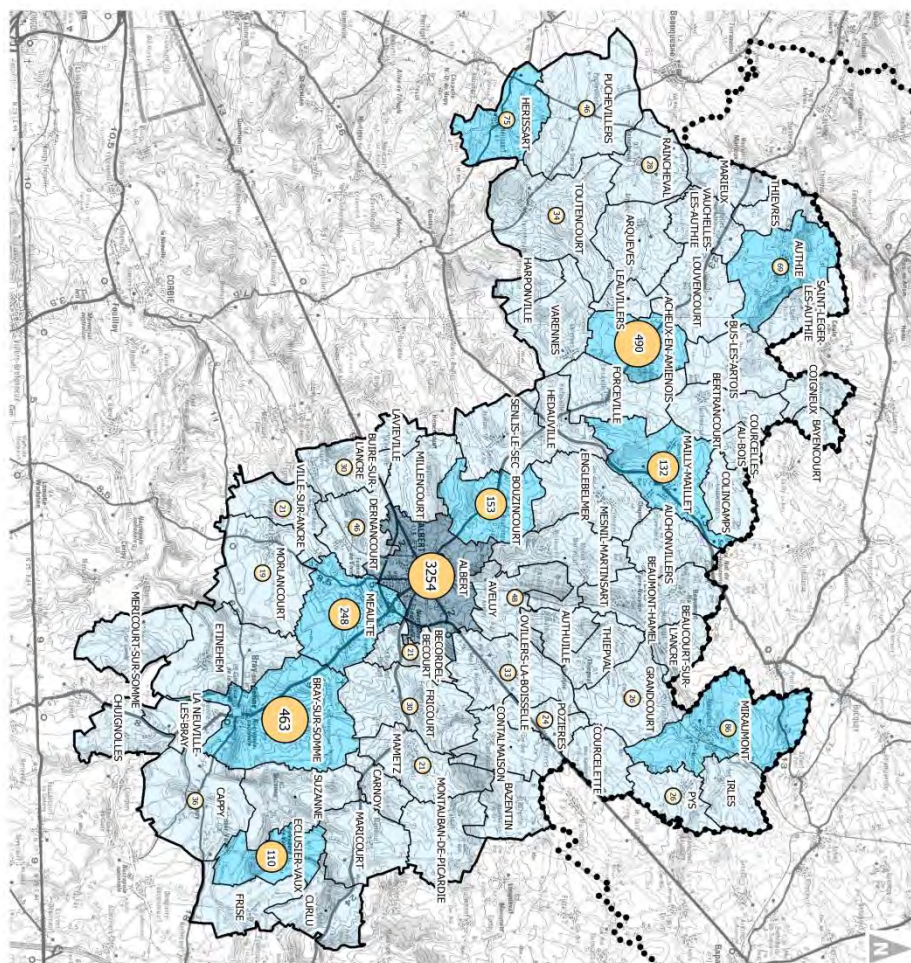
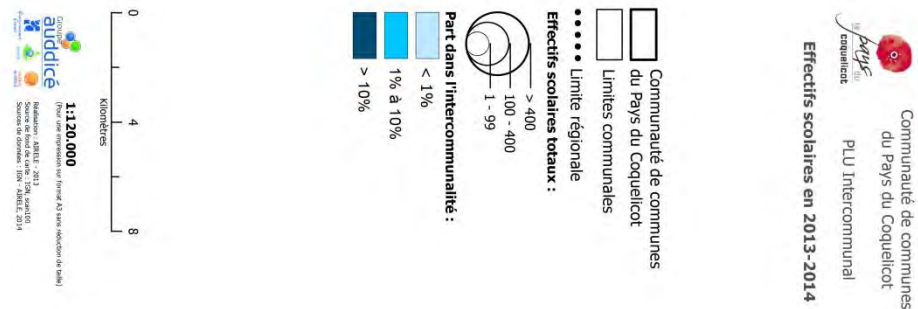
Un RPI correspond à **un groupement de communes qui s'unissent pour conserver leurs écoles, répartissant les niveaux sur les différentes infrastructures. Un RPC n'est constitué que d'une seule école où convergent les enfants des communes limitrophes.** Un SISCO est constitué de plusieurs écoles, fréquentées seulement par les enfants des communes adhérentes au syndicat. Les RPI et SCICO sont en vert dans les tableaux présentés dans les pages suivantes.

Ci-après une carte récapitulative des regroupements.



Sur le CCPC, il existe de 4 RPC, 5 RPI, 5 écoles autonomes, un SISCO et les écoles **d'Albert qui sont elles aussi en syndicat**. Les regroupements associés au maximum 4 communes, mais certains élèves peuvent venir d'autres communes de la CCPC et parfois même de plus loin.

Avec un lycée, 3 collèges et 7 écoles, Albert comptait en 2014, 3254 élèves et est donc le pôle majeur. Bray-sur-Somme et Acheux-en-Amiénois sont les deux autres pôles structurants concernant les équipements scolaires avec chacun une école et un collège. Eclusier-Vaux et Méaulte accueillent des structures scolaires particulières d'environ 110 élèves chacune.



Carte des effectifs scolaires en 2013-2014

Le tableau ci-dessous montre que 16 communes disposent de leur propre école : Authie (RPC), Mailly-Maillet (RPC), Bouzincourt (RPC), Bray-sur-Somme (RPC), Acheux à Amiénois, Aveluy, Méaulte, Dernancourt, Cappy et Albert (SISCO).

Les autres communes fonctionnent en RPI et en SISCO, parfois avec des communes qui ne font pas partie de l'intercommunalité. Il est à noter que la communauté de communes possédait en 2014, tout confondu, 31 écoles dont 15 en regroupement.

Les écoles de la CCPC regroupaient 2836 élèves lors de la rentrée 2013-2014. Les collèges en regroupaient 1581 et le lycée 932. Toutes filaires confondues, la CCPC accueillait 5592 élèves, soit environ 1/5 de la population totale de la CCPC.

Equipements scolaires	Situation géographique	Effectifs 2014/2013
RPC d'Authie	Authie	69
RPC des 3 versants	Mailly-Maillet	132
RPC des 5 Tilleuls	Bouzincourt	153
RPI aux sources de l'Ancre	Miraumont	86
	Pys	26
	Grandcourt	26
SISCO de Hérissart Toutencourt	Hérissart	75
	Toutencourt	34
RPI de Puchevillers Raincheval	Puchevillers	46
	Raincheval	28
Ecole d'Acheux	Acheux-en-Amiénois	166
Collège public Edmée Jarlaud	Acheux-en-Amiénois	324
RPI de Fricourt, Mametz, Bécordel-Bécourt	Fricourt	30
	Mametz	21
	Bécordel-Bécourt	21
Ecole primaire Francis Duflot	Aveluy	48
RPI de Pozières, Ovillers la Boisselle	Pozières	24
	Ovillers la Boisselle	33
Ecole de Méaulte	Méaulte	138
Lycée professionnel privé Airbus Henry Potez	Méaulte	110
Ecole de Dernancourt	Dernancourt	46
RPI de Morlancourt, Treux, Ville sur Ancre, Buire sur l'Ancre	Morlancourt	19
	Treux (hors CCPC)	23
	Ville sur Ancre	21
	Buire sur L'Ancre	30
Ecole de Cappy	Cappy	36
RPC de l'école Jean de la Fontaine	Bray-sur-Somme	281
Collège public Antoine de Saint Exupéry	Bray-sur-Somme	182
Maison Familiale et rurale d'Eclusier-Vaux	Eclusier Vaux	110
Ecole primaire Anatole France	Albert	184
Ecole primaire et mat Paul Langevin	Albert	178
Ecole primaire et mat Alphonse Daudet	Albert	168
Ecole primaire et mat Jules Ferry	Albert	192
Ecole privée Notre Dame	Albert	391
Ecole mat P. Kergomard	Albert	84
IME	Albert	50
Collège public Jean Moulin	Albert	324
Collège public Pierre et Marie Curie	Albert	450
Collège privé Charles de Foucault	Albert	301
Lycée général et technologique Lamarck	Albert	932
Total		5592

Le nombre de classes était de 234 en 2012-2013 sur l'ensemble des équipements scolaires : en voici le détail.

Equipements scolaires	Nombre de classes (en 2012/2013)
RPC d'Authie	3
RPC des 3 versants (Mailly-Maillet)	5
RPC des 5 Tilleuls (Bouzincourt)	6
RPI aux sources de l'Ancre (Miraumont, Grandcourt, Pys)	6
SISCO de Hérissart Toutencourt	5
RPI de Puchevillers Raincheval	3
Collège public Edmée Jarlaud (Acheux)	13
Ecole d'Acheux	6
RPI de Fricourt, Mametz, Bécordel- Bécourt	3
Ecole primaire Francis Duflot (Aveluy)	2
RPI de Pozières, Owillers la Boisselle	3
Lycée professionnel privé Airbus Henry Potez (Méaulte)	9
Ecole de Méaulte	5
Ecole de Dernancourt	2
RPI de Morlancourt, Treux, Ville sur Ancre, Buire sur l'Ancre	4
Ecole de Cappy	2
Collège public Antoine de Saint Exupéry (Bray)	8
RPC Ecoles Jean de la Fontaine (Bray)	11
Maison Familiale et rurale de Vaux- Eclusier	7
Ecole primaire Anatole France (Albert)	9
Ecole primaire et mat. Paul Langevin (Albert)	8
Ecole primaire et mat. Alphonse Daudet (Albert)	8
Ecole primaire et mat. Jules Ferry (Albert)	8
Ecole privée Notre Dame (Albert)	14
Ecole maternelle P. Kergomard (Albert)	4
IME (Albert)	2
Collège public Jean Moulin (Albert)	16
Collège public Pierre et Marie Curie (Albert)	17
Collège privé Charles de Foucault (Albert)	12

1.5.4.2. Evolution des effectifs des écoles

Le tableau ci-dessous reprend les effectifs de chaque école de la CCPC sur les 5 dernières années.

Ecoles	Situation géographique	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014
RPC d'Authie	Authie	74	84	77	61	69
RPC des 3 versants	Mailly-Maillet	128	133	133	138	132
RPC des 5 Tilleuls	Bouzincourt	142	148	147	156	153
RPI aux sources de l'Ancre	Miraumont	89	89	87	96	86
	Pys	22	22	23	24	26
	Grandcourt	22	20	20	20	26
SISCO de Hérissart Toutencourt	Hérissart	84	106	84	82	75
	Toutencourt	49	44	44	40	34
RPI de Puchevillers Raincheval	Puchevillers	42	49	50	49	46
	Raincheval	24	25	27	27	28
Ecole d'Acheux	Acheux-en-Amiénois	160	160	160	160	166
RPI de Fricourt, Mametz, Bécordel-Bécourt	Fricourt	37	35	34	35	30
	Mametz	18	19	20	18	21
	Bécordel-Bécourt	17	18	18	19	21
Ecole primaire Francis Duflot	Aveluy	36	36	36	45	48
RPI de Pozières, Owillers la Boisselle	Pozières	17	21	21	24	24
	Owillers la Boisselle	23	28	28	33	33
Ecole de Méaulte	Méaulte	140	145	147	145	138
Ecole de Dernancourt	Dernancourt	35	38	37	44	46
RPI de Morlancourt, Treux, Ville sur Ancre, Buire sur l'Ancre	Morlancourt	27	22	21	15	19
	Treux (hors CCPC)	22	22	24	24	23
	Ville sur Ancre	21	21	21	20	21
	Buire sur L'Ancre	22	27	26	33	30
Ecole de Cappy	Cappy	44	46	45	44	36
RPC des Ecoles Jean de la Fontaine	Bray-sur-Somme	NSP	NSP	NSP	NSP	281

Ecole primaire Anatole France	Albert	206	210	202	200	184
Ecole primaire et mat. Paul Langevin	Albert	189	190	191	186	178
Ecole primaire et mat. Alphonse Daudet	Albert	202	198	191	204	168
Ecole primaire et mat. Jules Ferry	Albert	180	150	197	197	192

Ecole privée Notre Dame	Albert	358	363	373	384	391
Ecole mat P. Kergomard	Albert	128	128	109	106	84
IME	Albert	50	50	50	50	50

1.5.4.3.

Ev

Evolution des effectifs des structures scolaires particulières

Le tableau ci-dessous reprend les effectifs des deux structures scolaires particulières de la CCPC sur les 5 dernières années.

Autres structures scolaires	Situation géographique	Effectifs 2010/2009	2011/2010	2012/2011	2013/2012	2014/2013
Lycée professionnel privé Airbus Henry Potez	Méaulte	110	110	110	110	110
Maison Familiale et rurale de Vaux-Eclusier	Eclusier Vaux	90	85	104	97	110

1.5.4.3.1. Lycée professionnel privé Airbus Henry Potez (Méaulte)

Le lycée professionnel privé Airbus Henry Potez accueille chaque année 110 élèves. Il propose un bac pro en 2 ans et 3 ans, environ 45 élèves chaque année et un CAP (certificat d'aptitude professionnelle) en 2 ans environ 65 élèves par an. Les effectifs sont relativement **stables, ils sont fonction de l'entreprise STELIA**, de ses besoins. Les débouchés sont dans l'aéronautique, principalement chez STELIA. Les élèves viennent principalement du département à 87 %, du Pas de Calais à 10 %, et de l'extérieur de la région à 3 %.

1.5.4.3.2. Maison Familiale et rurale (MFR) d'Eclusier-Vaux

En 2014, la MFR accueillait 110 élèves (un chiffre en augmentation par rapport aux années précédentes). La MFR est dotée de classes de 4^{ème}, 3^{ème}, Second, Première et Terminale. Mais également d'un certificat d'aptitude professionnelle agricole, CAPA : diplôme de niveau V⁹, qui est accessible par la voie de l'apprentissage à tout jeune de 16 à 26 ans. Il permet l'entrée dans la vie professionnelle en tant qu'ouvrier qualifié des entreprises agricoles et para-agricoles. Et enfin elle proposait jusqu'en 2009 un brevet d'études professionnelles agricole (BEPA), qui est lui aussi un diplôme de niveau V. Mais à la différence du CAPA, il présente une double finalité : l'entrée dans la vie active ou bien la poursuite d'études dans les voies professionnelles et technologiques. Autrement dit, il laisse la porte ouverte au bac professionnel, au brevet de technicien agricole ou encore au bac technologique. L'admission se fait après une classe de troisième, un CAP ou encore un CAPA.

Pour plus de précisions sur l'évolution des effectifs de la MFR, se référer au tableau ci-joint.

⁹ Equivaut à deux ans de scolarité au-delà du premier cycle de l'enseignement du second degré (Seconde, Première).

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
4°							22	22	20	23	24	25	27	20	27
3°		9	10	10	11	18	20	22	26	29	33	26	30	24	27
BEPA 1	14	11	13	8	15	14	18	22	10	7	0				
BEPA 2		9	14	14	6	14	12	14	17	8	6				
Seconde											7	17	18	16	12
Première													13	10	14
Terminale														11	14
CAPA 1									11	11	10	8	8	9	8
CAPA 2										8	10	9	8	7	8
TOTAL	14	29	37	32	32	46	72	80	84	86	90	85	104	97	110

Illustration 2 : Evolution des effectifs depuis la création de la MFR des Etangs de Haute Somme

Les élèves de 4ème-3ème sont majoritairement issus des communes dans un rayon de 20 à 30 km maximum autour de la MFR, tout comme les apprentis en Entretien de l'Espace Rural. En revanche, les élèves de Bac Pro Productions Aquicoles sont issus d'un périmètre beaucoup plus vaste : Nord Pas de Calais Picardie, Seine Maritime et Eure, Champagne Ardennes, Ile de France, Seine et Marne. La MFR est le seul établissement de Picardie à dispenser cette spécialité, toutes familles d'enseignement confondues.

1.5.4.4. L'enseignement supérieur

Les universités les plus proches se trouvent à Amiens et Arras. Le territoire ne possède pas de grandes écoles.

1.5.5. Les équipements et services de santé

La carte suivante représente les services de santé.

Albert apparaît comme le principal pôle de santé du territoire, grâce notamment à la présence d'un hôpital et de médecins spécialisés.

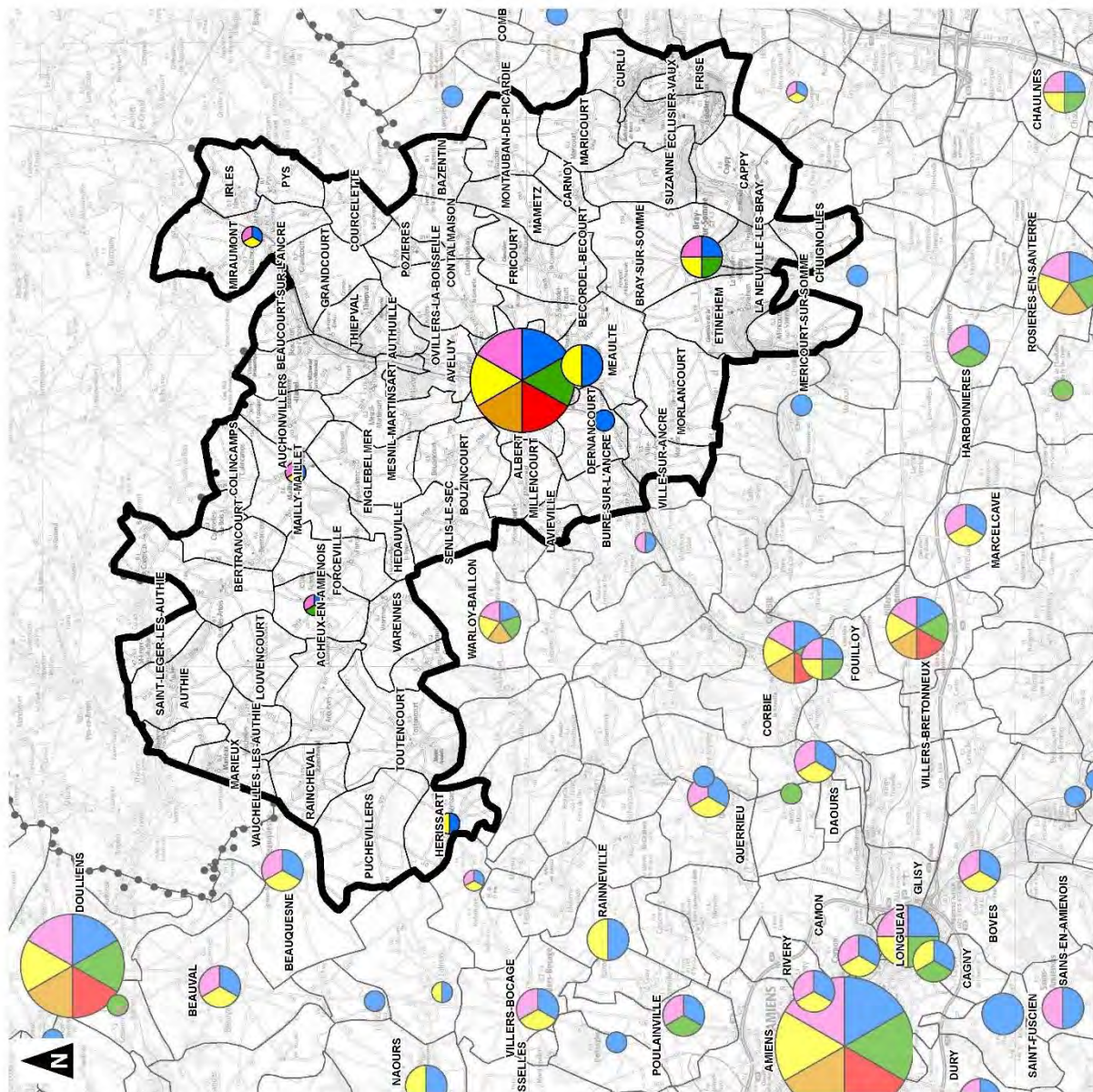
Bray-sur-Somme apparaît comme la seconde commune la mieux équipée : elle propose tous les types de services recensés, sauf l'hôpital, et les médecins spécialisés.

Les autres pôles de santé sont : Acheux-en-Amiénois, Mailly-Maillet, Miraumont.

Warloy-Baillon, située sur la Communauté de Communes du Val de Somme, complète l'offre dans le secteur d'Acheux-en-Amiénois.

La seconde carte présentée à la suite met en relation la part des 78 ans et plus dans la **population, et l'offre de services de santé**.

On constate qu'au Nord-Ouest, à proximité de l'Authie, certaines communes présentent une part de personnes âgées importante, mais sont dépourvues de services de santé. Le pôle de santé le plus proche est Acheux-en-Amiénois : cette carte fait apparaître l'importance de cette commune dans le fonctionnement du secteur Nord-Ouest.



Communauté de Communes du Pays du Coquelicot

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Les services de santé

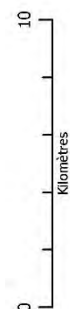
- Communauté de Communes du Pays du Coquelicot
- Limites communales
- Limites départementales

Présence d'au moins un service de santé de type :



- Pharmacies
- Médecins généralistes
- Médecins spécialisés
- Hôpitaux, Cliniques, Urgences, Maternités
- Hébergements pour personnes âgées ou handicapées
- Professions paramédicales

- Amiens (Pôle d'équipement supérieur de rang 1)
- Albert et Doullens (Pôle d'équipement supérieur de rang 2)
- Pôle d'équipement intermédiaire
- Pôle d'équipement de proximité
- Commune rurale avec présence d'au moins un service de santé

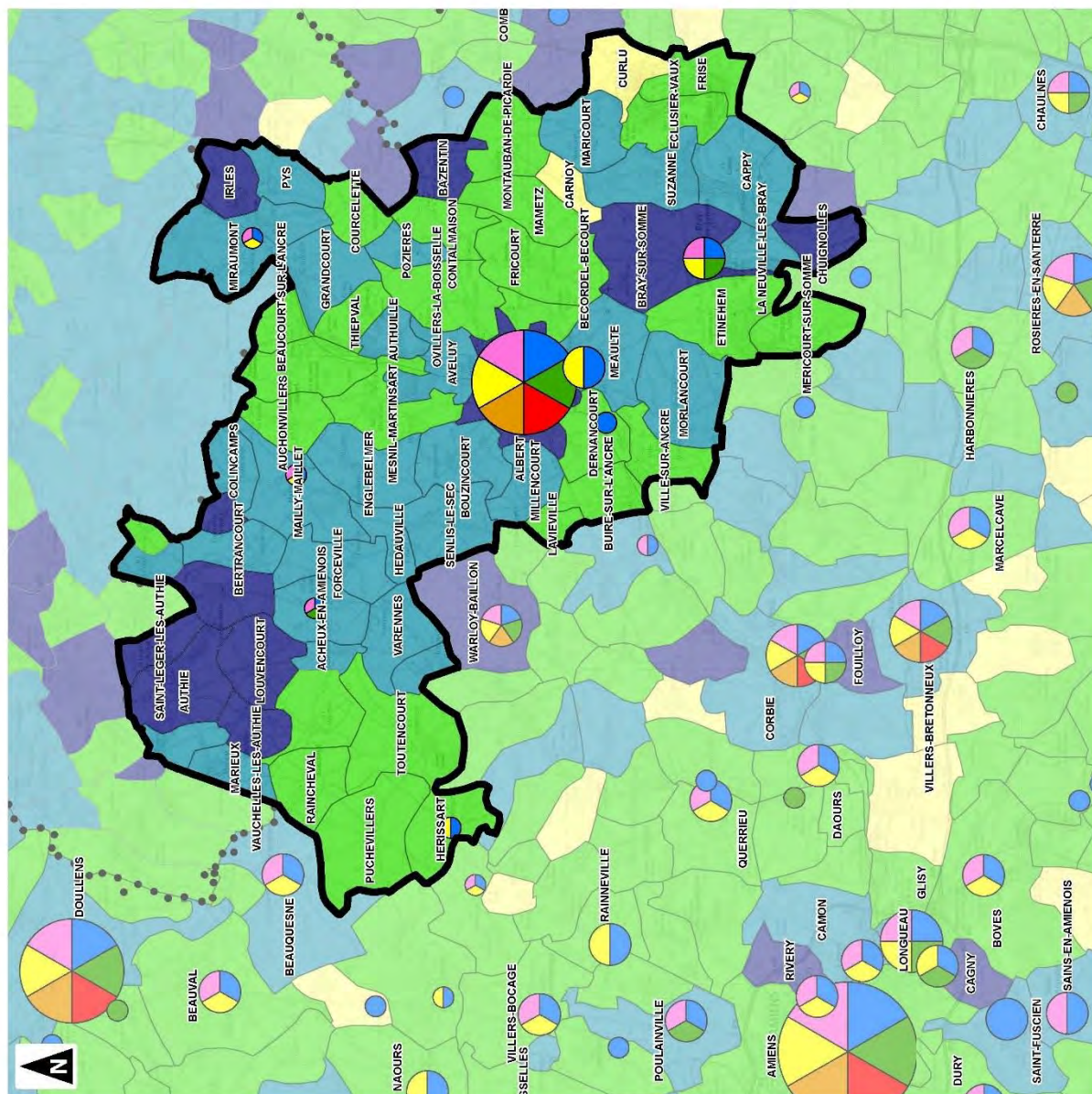


1:150 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

audicé

Réalisation : audicé urbanisme, 2017
Source de fond de carte : IGN, 2017
Sources de données : PPE 2015 - INSEE - IGN - audicé urbanisme, 2017



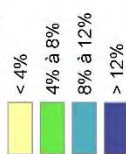
Communauté de Communes du Pays du Coquelicot

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Part des personnes âgées et services de santé

- Communauté de Communes du Pays du Coquelicot
- Limites communales
- Limites départementales

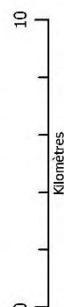
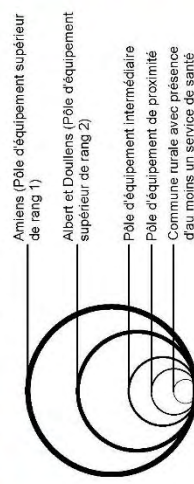
Part des 78 ans et plus en 2013 :



Présence d'au moins un service de santé de type :



- Pharmacies
- Médecins généralistes
- Médecins spécialisés
- Hôpitaux, Cliniques, Urgences, Maternités
- Hébergements pour personnes âgées ou handicapées
- Professions paramédicales



1:150 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

audicé

Réalisation : audicé urbanisme, 2017
Source de fond de carte : IGN, 2015
Sources de données : INSEE, 2015 ; INSEE - IGN - audicé urbanisme, 2017

1.5.6. Les services détaillés commune par commune, pour les mieux équipées

1.5.6.1. *Acheux-en-Amiénois*

Services et équipements disponibles à Acheux-en-Amiénois
1 Gendarmerie
1 Bureau de Poste
1 Maison de retraite
1 Trésorerie
2 infirmiers
2 vétérinaires
1 Médecin généraliste
1 Pharmacie

1.5.6.2. *Albert*

Services et équipements disponibles à Albert

Services de Santé	
1 Centre hospitalier : - o 1 Service Médecine, - o 1 Service de Soins de Suite et de Réadaptation, - o 1 Résidence "Rose de Picardie" (EHPAD, 150 places), - o 1 Maison d'Accueil Spécialisé (M.A.S.) "La Ronde des Fleurs", - o 1 Service d'Hospitalisation à Domicile, - o Consultations externes en gastro-entérologie, pneumologie, chirurgie digestive-viscérale, cardiologie, rhumatologie, endocrinologie diabétologie, gériatrie, radiologie échographie, gynécologie obstétrique, addictologie, médecine physique et réadaptation, nutrition.	Clinique du Val d'Ancre : - o 1 Maison Locale de Santé qui fait des consultations en orthopédie, rhumatologie, urologie, viscérale, angiologie, ORL, cardiologie, pédicurie - o 1 Unité de radiologie, mammographie, échographie - o 1 Unité de réadaptation fonctionnelle, - o 1 Hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD, 35 places).
10 Médecins généralistes	8 Chirurgiens-dentistes
1 Sage-femme	8 Infirmiers
1 Ophtalmologiste	1 Centre de radiologie
5 Pharmacies	3 Services d'ambulances
Services publics	
1 Caserne de pompiers	1 Poste de Police
1 Trésorerie	1 Gendarmerie
1 Relais Pôle Emploi	1 Permanence Pôle Emploi
Autres Equipements	
1 Résidence pour les personnes âgées	Locaux pour les associations de la «Croix Rouge» et de «Resto du Cœur»
Locaux à disposition d'autres associations	1 Maison des syndicats
1 Cinéma	
Autres services	
3 Services de Pompes funèbres	1 Bureau de Poste
2 Vétérinaires	

1.5.6.3. *Authie*

Services et équipements disponibles à Authie

1 Local pour les associations

1.5.6.4. *Bray-sur-Somme*

Services et équipements disponibles à Bray-sur-Somme

1 Local pour les associations

1 Caserne des pompiers

6 Médecins généralistes

1 Chirurgien-dentiste

5 Infirmiers

1 Trésorerie

1 Gendarmerie

1 Service de Pompes funèbres

1 Bureau de Poste

2 Pharmacies

1 Maison de retraite

1 Service d'ambulance

1 Maison d'accueil des autistes

1.5.6.5. *Dernancourt*

Services et équipements disponibles à Dernancourt

1 Infirmier

1.5.6.6. *Mailly-Maillet*

Services et équipements disponibles à Mailly-Maillet

1 Agence postale communale

1 Foyer rural

2 Médecins

1 Caserne de pompiers

1 Pharmacie

2 Vétérinaires

1.5.6.7. *Méaulte*

Services et équipements disponibles à Méaulte

1 Local pour les associations

1 Bureau de poste

1 Médecin généraliste

2 Infirmiers

1.5.6.8. *Miraumont*

Services et équipements disponibles à Miraumont

1 Médecin
1 Sage-femme
2 Infirmiers
1 Service de pompes funèbres
1 Agence postale communale
1 Pharmacie
1 Caserne de Pompier

1.5.6.9. *Hérissart*

Services et équipements disponibles à Hérissart

1 Service d'Ambulance
1 Médecin

1.5.6.10. *Pozières*

Services et équipements disponibles à Pozières

1 Foyer rural
1 Service de Pompes funèbres

1.5.6.11. *Toutencourt*

Services et équipements disponibles à Toutencourt

1 Bureau de poste

Enfin il est à noter que les maternités les plus proches sont à Abbeville, Amiens, Doullens et Péronne. Il en va de même pour le service des urgences. Il n'y a pas non plus de laboratoire d'analyses médicales sur le territoire. (Source : base permanente des équipements-2012).

1.5.7. La sécurité incendie

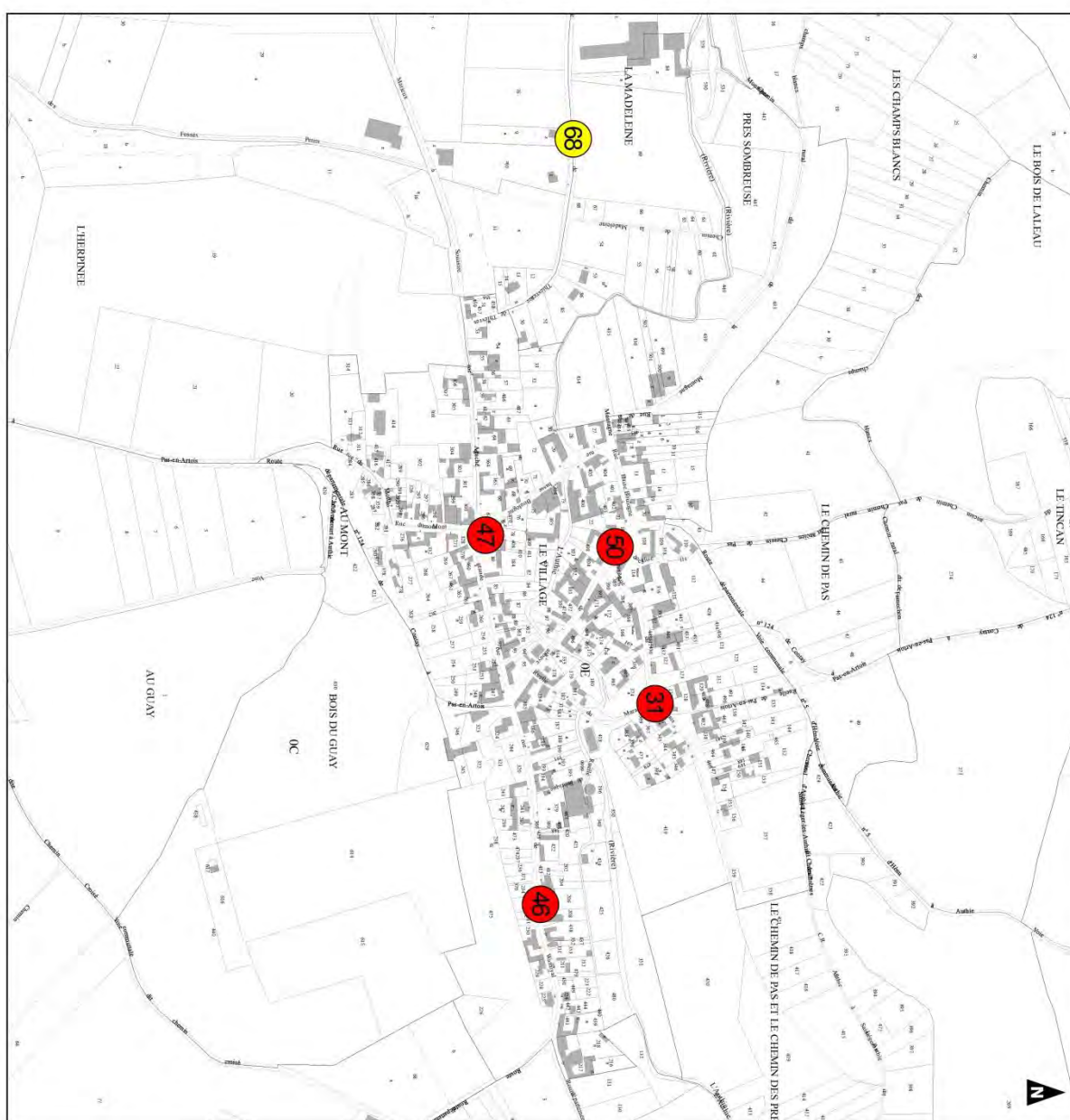
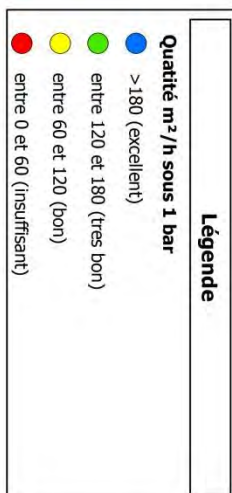
La situation de la sécurité incendie n'est précisément connue (localisation des bornes et débit) que sur 13 communes :

- o Authie
- o Bouzincourt
- o Buire-sur-l'Ancre
- o Courcellette
- o Curlu
- o Dernancourt
- o Mailly-Maillet
- o Maricourt
- o Pozières
- o Puchevillers
- o Raincheval
- o Saint-Léger-lès-Authie
- o Ville-sur-Ancre

Sur les autres communes, la localisation des bornes est généralement connue, mais pas leur débit.

1.5.7.1. Authie (exemple)

Authie possède 4 bornes qui ne sont pas aux normes. Elles nécessitent des travaux de rénovation, afin d'atteindre les 60m³/h sous 1 bar de pression et les 120m³ pour deux heures. Cela se fera à condition que le réseau d'eau potable soit adapté à de tels changements, et sera également conditionné par le budget communal. Une seule des 5 bornes du village est aux normes, elle permet d'assurer la sécurité incendie sur la partie ouest du village.



1.6 MOBILITE

1.6.1. La mobilité des personnes

1.6.1.1. *La mobilité au sein de l'ancienne région Picardie*

L'ancienne région Picardie est historiquement reconnue comme étant une terre de passage et de liaison. Elle est en effet traversée par l'axe Nord-Sud avec notamment l'A1, la ligne de train à grande vitesse reliant Paris à Lille, ainsi que par des axes moins fréquentés comme les autoroutes des estuaires (A16, A4, A26) et la ligne de TGV Est. La Picardie possède de plus un important maillage de transports collectifs même si quelques disparités sont à noter à l'intérieur du territoire (25% des communes picardes ne sont pas desservies par un réseau de transports en communs).

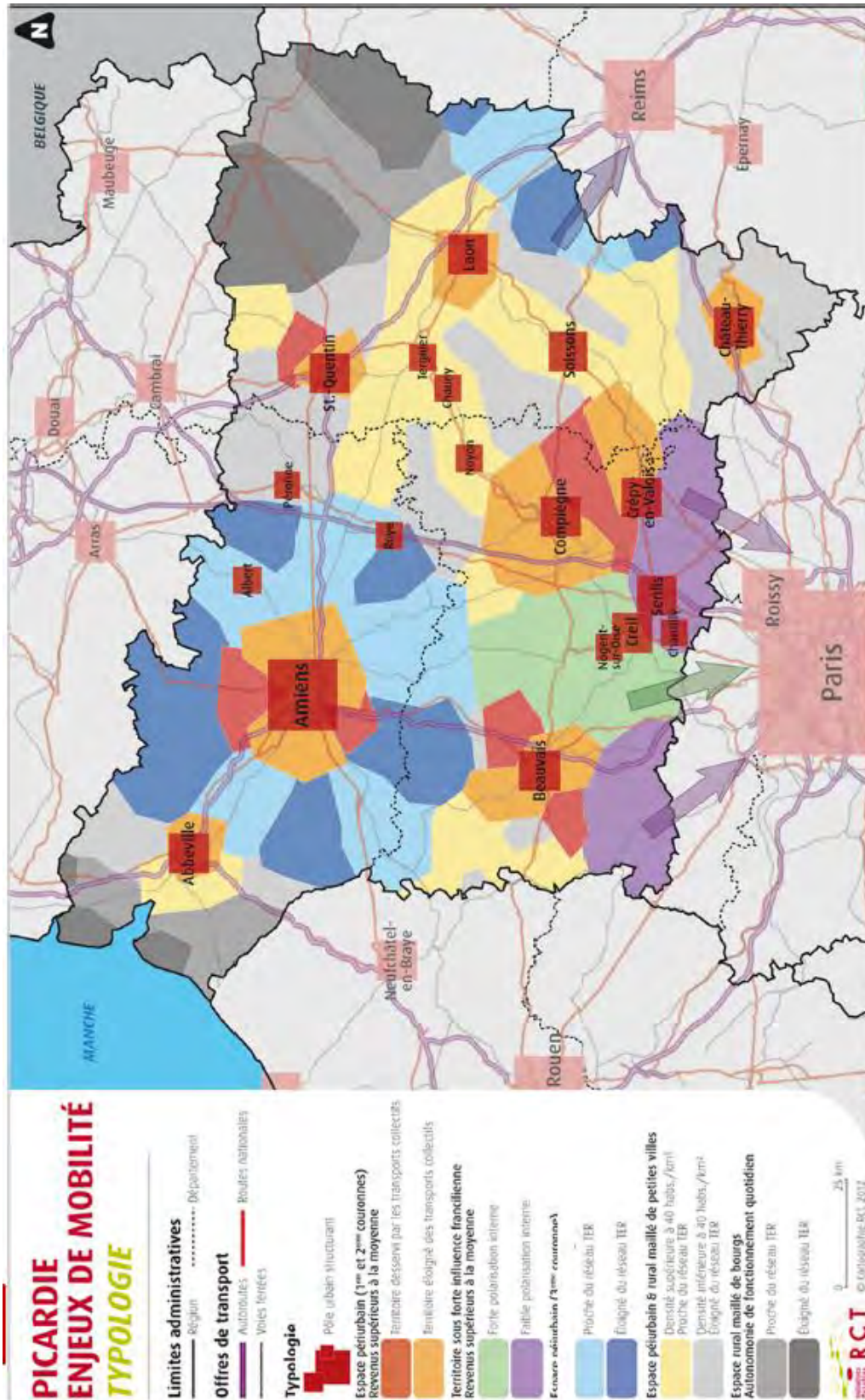
Malgré la présence de ces infrastructures de niveau européen, les réseaux locaux n'y sont pas ou peu reliés. L'emploi ainsi que les équipements sont principalement concentrés dans les villes et agglomérations, ceci engendrant des flux de déplacements importants. Les petites villes et les espaces ruraux sont de plus en plus dépendants des agglomérations en ce qui concerne les équipements, l'emploi et les services. Cela entraîne un allongement des distances quotidiennes de déplacements, rendant alors peu efficaces les transports collectifs. L'utilisation de la voiture individuelle est, de fait, prédominante.

De plus, la Picardie profite de la proximité de la région Ile-de-France, de l'agglomération Lilloise et de Reims. Cela entraîne des migrations importantes pour les actifs, obligeant à renforcer d'avantage l'offre ferroviaire et autoroutière.

En Picardie, on peut considérer trois grands types d'espaces :

- Les pôles urbains qui peuvent organiser leurs déplacements quotidiens par eux-mêmes,
- Les bassins sous influence de ces pôles,
- Et enfin, les territoires ruraux, soumis à une influence urbaine moins marquée.

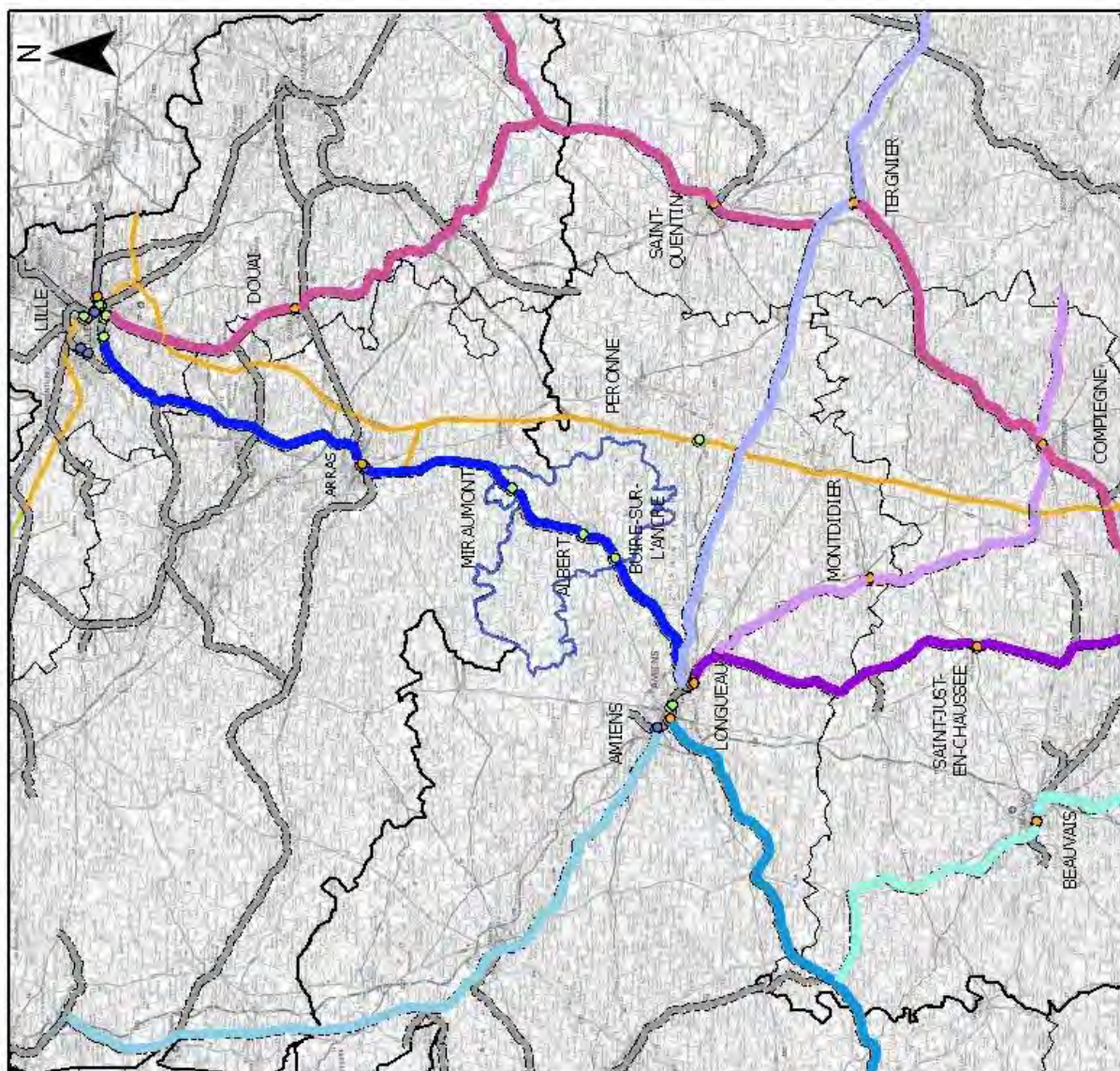
Au regard de la région Picardie, le territoire du Pays du Coquelicot, s'il n'est pas considéré comme un pôle urbain en soi, est à la fois composé d'un pôle majeur structurant mais également d'espaces ruraux dépendants de ce pôle. Le Pays du Coquelicot est à la fois sous influence pour l'emploi et les loisirs (ceux d'Amiens en particulier), mais peut aussi être vu comme un territoire autonome, notamment grâce à l'influence d'Albert et de son pôle d'emplois Albert-Méaulte.



Source : Scénarios de développement économique et social des territoires de Picardie au regard des enjeux de mobilité, Syndicat mixte du Grand Amiénois 2013.

Concernant la desserte de transport, la Picardie est un territoire desservi de manière hétérogène. L'Est du territoire est bien moins desservi que le Centre-Ouest.

Quant au Pays du Coquelicot, il se distingue par une desserte de qualité malgré quelques hétérogénéités sur le territoire de l'intercommunalité. En effet, on remarque la proximité d'axes autoroutiers majeurs et de lignes ferroviaires d'importance. La carte suivante est ainsi représentative de cette desserte exceptionnelle. Le Pays du Coquelicot fait partie des territoires les mieux desservis entre Amiens et Lille en ce qui concerne la desserte ferroviaire. Le reste du territoire connaît un manque flagrant de lignes ferroviaires le traversant.

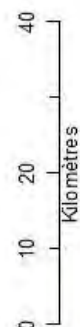


Communauté de communes
du Pays du Coquelicot

Localisation
des gares et lignes ferroviaires à proximité
de la Communauté de communes
du Pays du Coquelicot

Lignes ferroviaires

- Ligne 1
- Ligne 24
- Ligne 4,11
- Ligne 2
- Ligne 21
- Ligne 12
- Ligne 22
- Ligne 16
- Ligne TGV
- Autres lignes
- Gare de fret
- Gare de voyageurs
- Gare de voyageurs et de fret

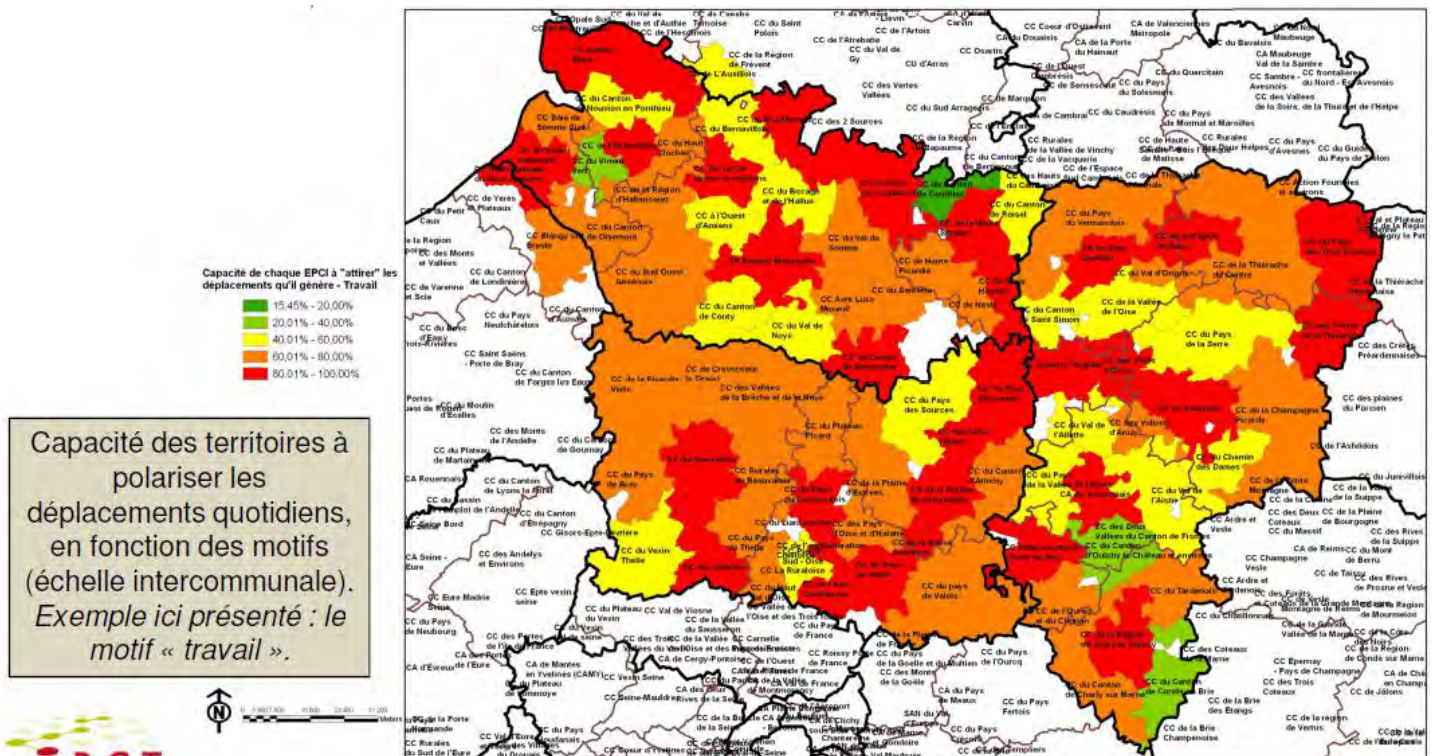


1:774.435
Réalisation : Airelle 2014

Source : Rapport des mobilités picardes



Grâce à cette desserte exceptionnelle, à la présence du pôle d'emplois d'Albert-Méaulte et aux futurs projets en cours sur le territoire - le Canal Seine-Nord notamment - le Pays du Coquelicot est l'un des territoires picards ruraux le plus privilégié. Son dynamisme, sa proximité de la capitale régionale ainsi que la présence de gros employeurs permettent à ce territoire d'être peu touché par la crise et la diminution de l'activité industrielle si on le compare aux autres territoires de Picardie. Il s'inscrit en effet dans l'un des secteurs les moins touchés par cette crise : l'aéronautique. Le Pays du Coquelicot est ainsi capable d'accueillir des habitants travaillant sur le territoire de l'intercommunalité, contrairement aux EPCI de type rural traversé par des infrastructures structurantes. Le Pays du Coquelicot attire à plus de 80% les déplacements qu'il génère, tout comme l'agglomération amiénoise, comme le montre la carte suivante.



1.6.1.2. L'accidentologie dans la Région Picardie et dans la Somme

La Région Picardie est classée parmi les régions qui recensent le plus d'accidents de la route. Ce fait est dû à la forte prédominance du réseau routier rural. Le département de la Somme est classé à la 31^{ème} place des départements où il y a le plus d'accidents. Le Pays du Coquelicot est représentatif de ces territoires ayant un fort maillage de réseaux routiers ruraux.

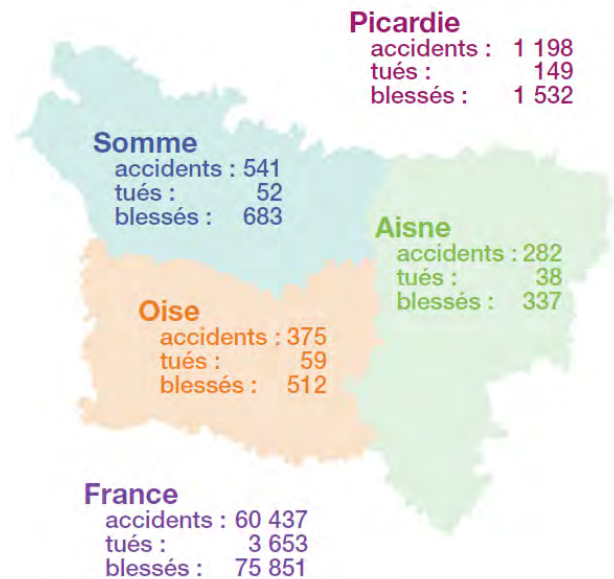
Les élus recensent également des accidents relatifs au partage des voiries entre automobilistes et engins agricoles.

Chiffres clés 2012 : Accidents corporels de la route
en Picardie

En 2012, le bilan de la sécurité routière de la France métropolitaine recense 60 437 accidents corporels, 3 653 tués, 75 851 blessés dont 27 142 blessés hospitalisés. Entre 2011 et 2012 ces chiffres ont néanmoins baissés. L'indice de gravité est en légère baisse depuis 2011 (6,1) et est de 6,0 en 2012.

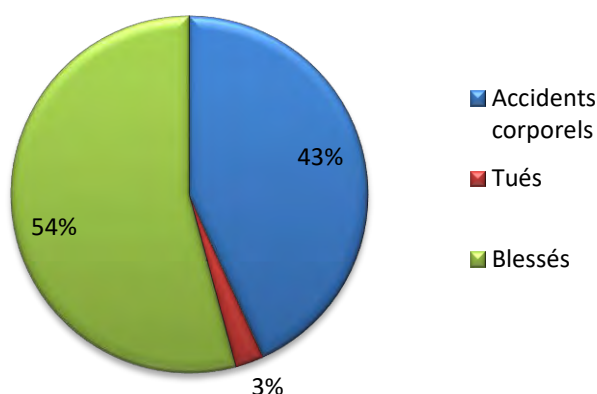
En Picardie, la même année, il a été recensé 1 198 accidents corporels, 149 tués, 1 532 blessés dont 737 blessés hospitalisés. Pour la région Picardie, le constat est le même. Ces chiffres sont en baisse.

Pour le département de **la Somme c'est** au total 541 accidents corporels, 52 tués et 683 blessés. Ces chiffres sont bien plus élevés que dans les départements voisins.



Source : Observatoire Régional de Sécurité Routière

Accidents de la route en 2012 - France

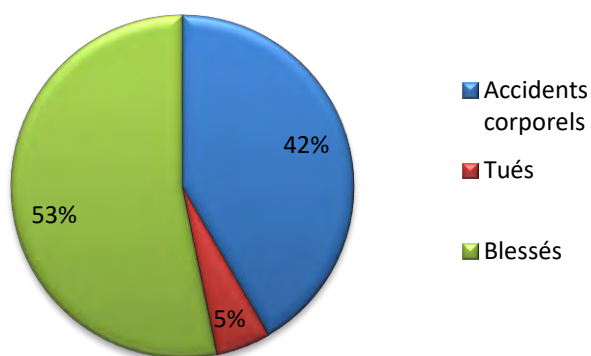


Source : Observatoire Régional de Sécurité Routière

Si l'on compare le taux de gravité des accidents en France et en Région Picardie, il est beaucoup plus élevé en Picardie. Il s'élevait à 12,4 en 2011, soit à plus du double de celui de la France métropolitaine (6,0). Cet indice de gravité a augmenté à 13,3 en 2012 dans la Région.

En effet, en France Métropolitaine, on déplore 3% de tués dans les accidents de la route. En Picardie, ce chiffre est plus élevé et atteint les 5%.

Accidents de la route en 2012 - Picardie



Source : Observatoire Régional de Sécurité Routière

Les départements de la Somme et de l'Oise sont les départements picards qui recensent le plus de tués sur la route avec 52 et 59 tués en 2012, contre 38 personnes pour l'Aisne.

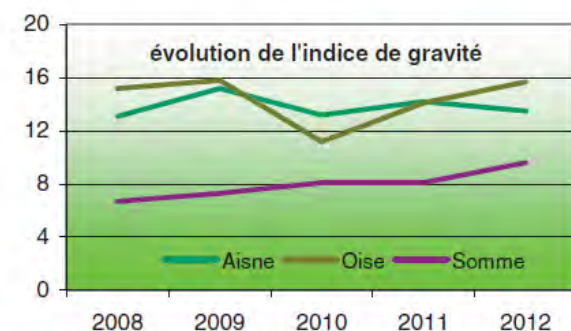
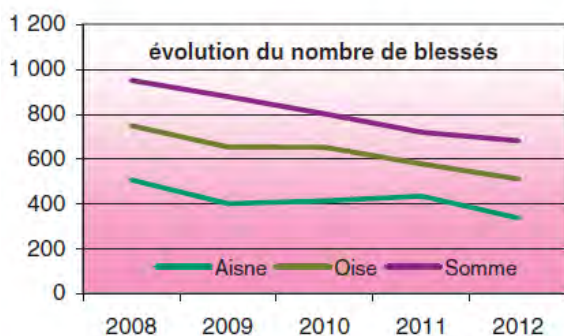
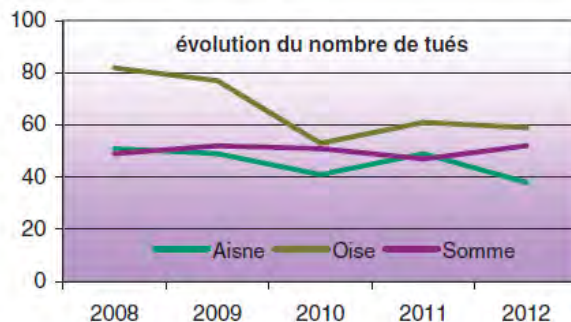
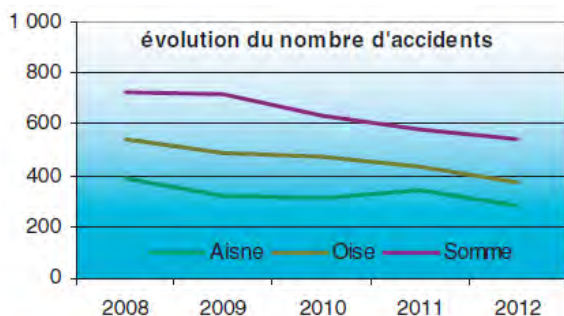
En revanche, le département de la Somme a connu une nette augmentation du nombre de tués sur les routes entre 2011 et 2012. Il y aurait plus de tués à 10,6%. Il s'agit du seul département de Picardie à connaître une telle hausse. Les autres départements recensent, sur les deux années, une baisse du nombre de tués sur la route.

Si l'on se base sur le constat des cinq dernières années, le nombre d'accidents et de blessés sont à la baisse depuis 2009 dans le département de la Somme (voir tableau ci-dessous). Quand au nombre de tués, il a augmenté sur les deux dernières années pour atteindre le taux recensé en 2009. L'indice de gravité reste proche de celui du niveau national.

Chiffres clés d'accidentologie sur le département de la Somme

	Accidents corporels	Evolution	Tués	Evolution	Blessés	Evolution	Indice de gravité
2008	728	+ 3,3%	49	- 32,9%	951	+ 10,2%	6,7
2009	716	- 1,7%	52	+ 6,1%	879	- 7,6%	7,3
2010	630	- 12,0%	51	- 1,9%	802	- 8,8%	8,1
2011	583	- 7,5%	47	- 7,9%	720	- 10,2%	8,1
2012	541	- 7,2%	52	+ 10,6%	683	- 5,1%	9,6

Source : Observatoire Régional de Sécurité Routière



Comparaison du nombre d'accidents, de blessés de tués et du taux de gravité sur les trois départements de Picardie

Même si le nombre d'accidents est plus faible pour les autres départements que pour la Somme, l'indice de gravité des accidents du département reste plus faible. Il est, en revanche, en constante évolution. Cela s'explique par le fait que le nombre de blessés et le nombre d'accidents corporels sont en baisse tandis que le nombre de tués augmente.

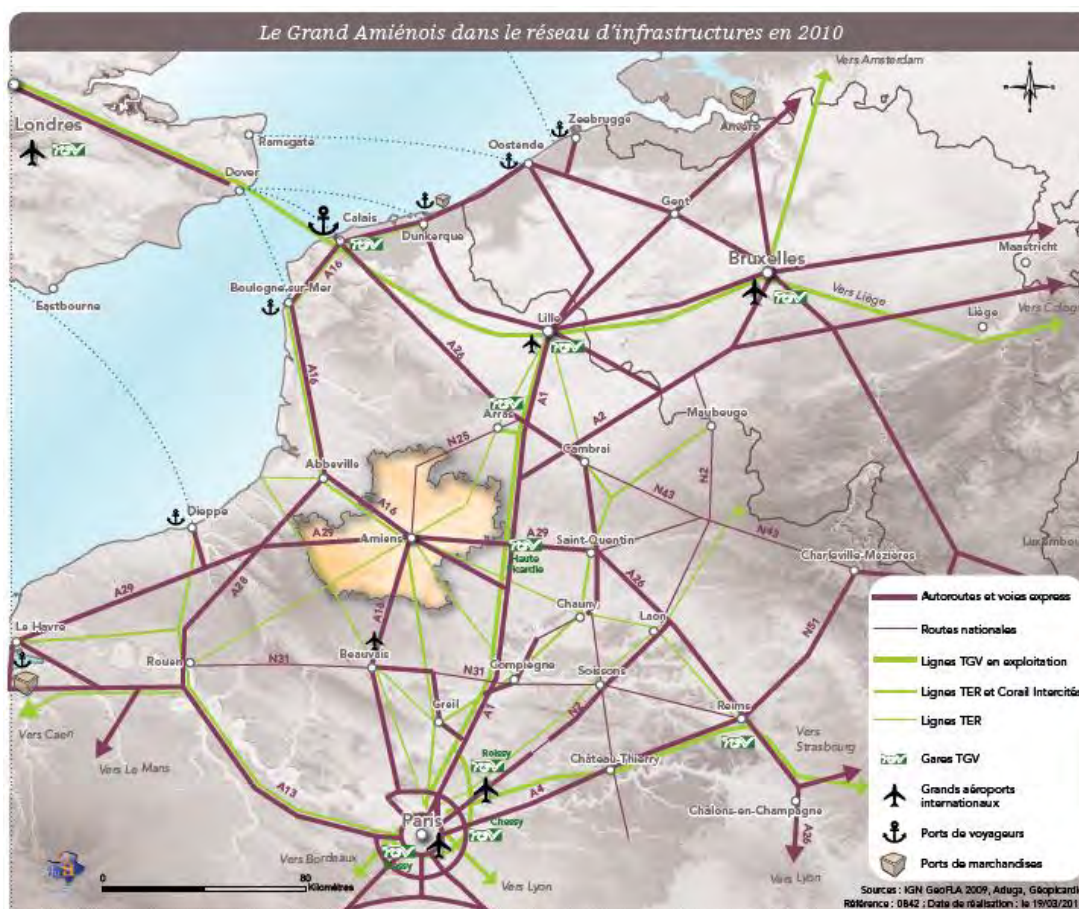
1.6.1.3. Le Coquelicot dans le Pays du Grand Amiénois selon l'enquête mobilité ménages

L'enquête mobilité ménages réalisée par le Pays du Grand Amiénois en 2010 permet de replacer la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot dans son environnement. Le constat global pour le Grand Amiénois révèle que les pratiques de déplacements sont liées au caractère rural du territoire : la voiture est le principal moyen de locomotion, le travail est l'activité qui structure les pratiques de mobilité et Amiens Métropole polarise une grande partie des flux.

Sur le territoire du Grand Amiénois, on distingue deux grandes entités : Amiens Métropole et le reste du Grand Amiénois. Les pratiques de mobilité sont très différentes entre les deux types de territoire. Dans le cas d'Amiens Métropole, les habitants réalisent plus de déplacements que pour le reste du Grand Amiénois (3,8 déplacements contre 3,32 déplacements pour le reste du Grand Amiénois). Ils utilisent plus la marche, le vélo ou les transports collectifs que le reste du Grand Amiénois mais l'utilisation de la voiture reste prédominante et représente 56% des déplacements.

1.6.1.3.1. Les infrastructures de transports dans le Grand Amiénois et les modes de déplacement

Le réseau de transports dans le Grand Amiénois est bien développé. Le territoire se trouve à la croisée de deux grands axes routiers de transit : l'A16 reliant l'Ile-de-France et la Côte d'Opale, l'A29 reliant Saint-Quentin et le littoral normand. Il est aussi traversé par 7 lignes ferroviaires commerciales reliant Amiens aux autres capitales régionales et aux villes voisines (notamment Albert avec la ligne TER Albert-Lille).

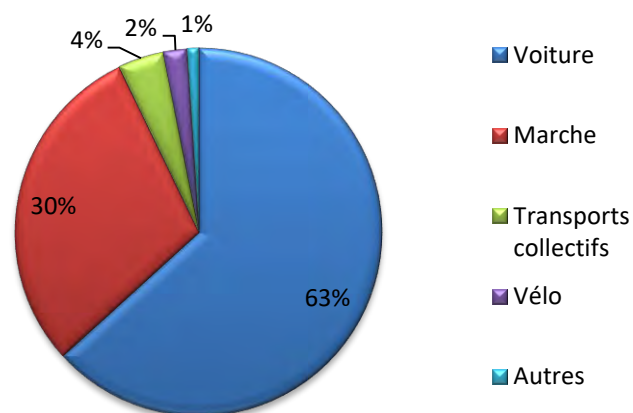


Source : Enquêtes déplacements dans le Grand Amiénois 2009 – 2010, Premiers résultats.

La desserte en transport collectif est assurée par le réseau de bus Ametis d'Amiens Métropole et le réseau d'autocar Trans'80 permettant de circuler sur tout le département de la Somme.

Toutefois, pour le Grand Amiénois, l'étude des mobilités révèle les mêmes constats que ce qui a été observé pour les mobilités picardes. En effet, la voiture reste le principal moyen de locomotion et est utilisée pour 6 déplacements sur 10, au détriment des transports collectifs, qui restent peu attractifs face à la voiture (seulement 4% contre 63% pour la voiture individuelle).

Moyen de transport utilisé pour les déplacements quotidiens



Moyen de transport utilisé pour les déplacements quotidiens

Source : Enquêtes déplacements dans le Grand Amiénois 2009 – 2010, Premiers résultats.

Pour le Pays du Coquelicot, le constat est le même. Les habitants utilisent principalement leur véhicule personnel pour se déplacer. La voiture représente 66% des déplacements.

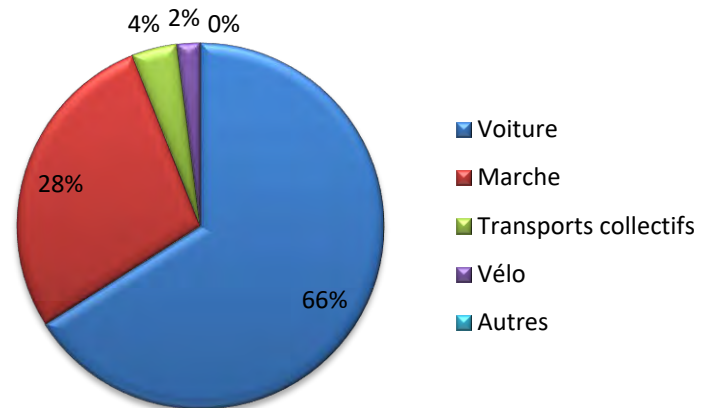
En revanche, le réseau ferroviaire du Pays du Coquelicot est très développé si on le compare aux intercommunalités voisines. Il possède même un avantage sur Amiens Métropole : la proximité de la ligne de Train à Grande Vitesse et de la gare TGV Haute-Picardie. Les habitants du Pays du Coquelicot sont ainsi de ceux qui utilisent le moins la voiture pour se déplacer sur le territoire du Grand Amiénois, hors Amiens Métropole.

Le train et la marche restent deux modes de transport assez développés :

28 % des déplacements se font à pied car Albert, notamment, est une ville dense et bien équipée, donc propice à la marche. Les habitants effectuent 33% de leurs déplacements à pied dans Albert intramuros.

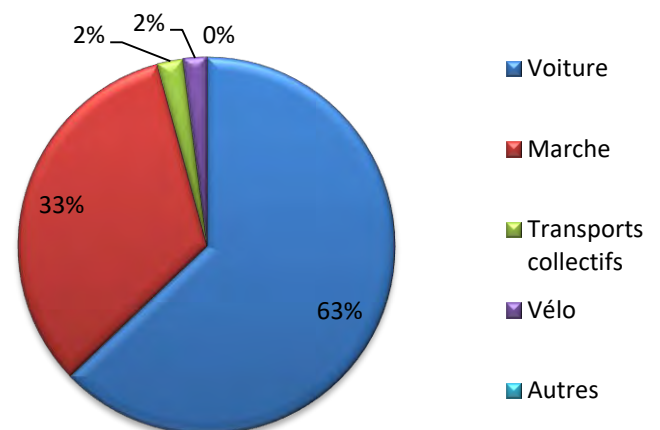
Quant au train, il s'agit d'un mode de déplacement privilégié sur le territoire de la Communauté de Communes. En 2010, 640 déplacements quotidiens se font en train par la ligne Albert-Amiens. Pour les 2/3, il s'agit d'habitants d'Albert et Méaulte.

Seulement 4,3% des déplacements se font en transport en commun. Ce taux est représentatif d'une bonne desserte en transports scolaires. Les transports scolaires représentent les $\frac{3}{4}$ des déplacements effectués en transports collectifs. Les lignes régulières sont toutefois très peu utilisées par les habitants, l'offre étant peu adaptée à la demande.



Moyen de transports utilisé par les habitants pour les déplacements quotidiens dans le Pays du Coquelicot

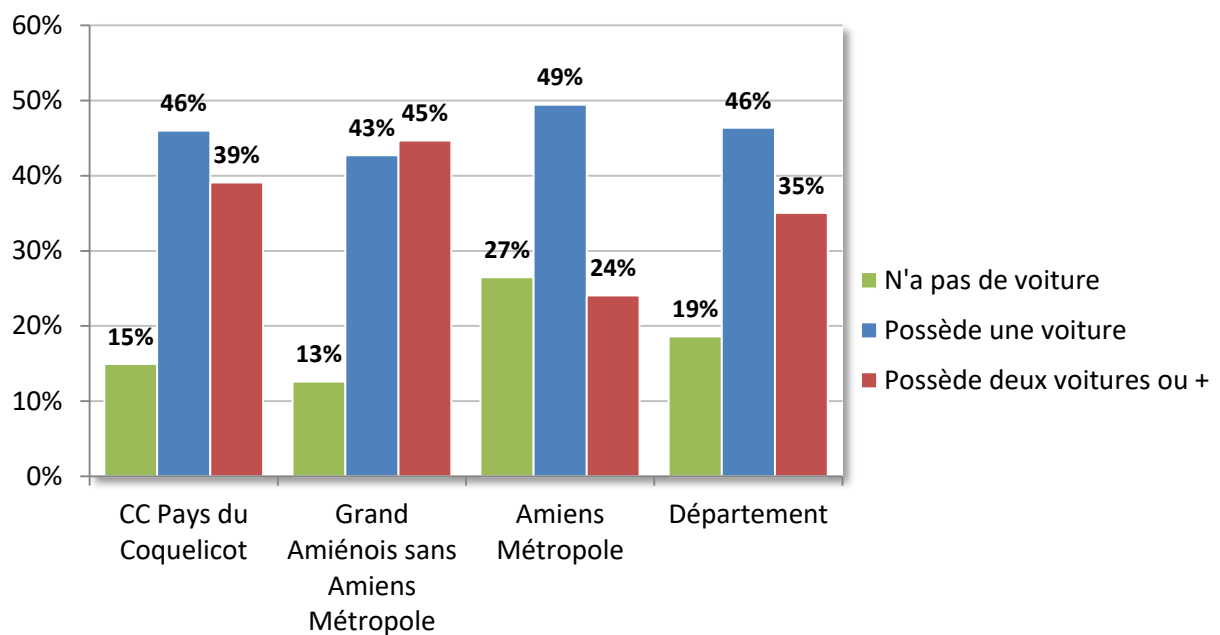
Moyen de transport utilisé pour les déplacements quotidiens à Albert-Méaulte



Moyen de transport utilisé par les habitants d'Albert-Méaulte pour effectuer leurs déplacements quotidiens

1.6.1.3.2. L'équipement en voiture des ménages

L'équipement en voiture des ménages vivant sur le Pays du Coquelicot est équivalent à celui du territoire du Grand Amiénois. Sur la Communauté de Communes, 46% des ménages possédaient une voiture en 2010 et 39% en possédaient au moins deux (voir Graphique ci-dessous). L'équipement en voiture des ménages est toutefois nettement supérieur à celui des habitants du pôle urbain, Amiens Métropole : seulement 15% des ménages ne possèdent pas de voitures contre 27% pour les ménages du Grand Amiénois.



Equipements en voiture des ménages
Source : INSEE RP2010

Ce taux de motorisation élevé vient appuyer le constat précédemment établi. La voiture est un élément indispensable pour se déplacer pour les habitants résidants dans les communes du Pays du Coquelicot, hors Albert notamment. Le SCoT du Grand Amiénois propose de s'engager sur deux pistes pour remédier à cette dépendance des habitants à la voiture :

- Sachant que plus de 45 % de la population sont directement desservis par le train que ce soit à Albert ou sur les deux autres gares de desserte, il serait possible d'aller dans le sens d'un accroissement des utilisateurs en créant des pistes cyclables, en facilitant l'accessibilité à pieds et en valorisant les quartiers de gare.
- En favorisant l'utilisation des transports collectifs et en mettant en place une politique d'aires de covoiturage.

1.6.1.3.3. Nombre de déplacements réalisés par jour par les habitants du Grand Amiénois

Les habitants du Grand Amiénois effectuent en moyenne 3,57 déplacements par jour et par personne, ce qui est égal à la moyenne française. Ce sont les habitants d'Amiens Métropole qui se déplacent le plus. Ils réalisent en moyenne 3,80 déplacements par jour et par personne contre 3,32 pour les territoires ruraux alentours.

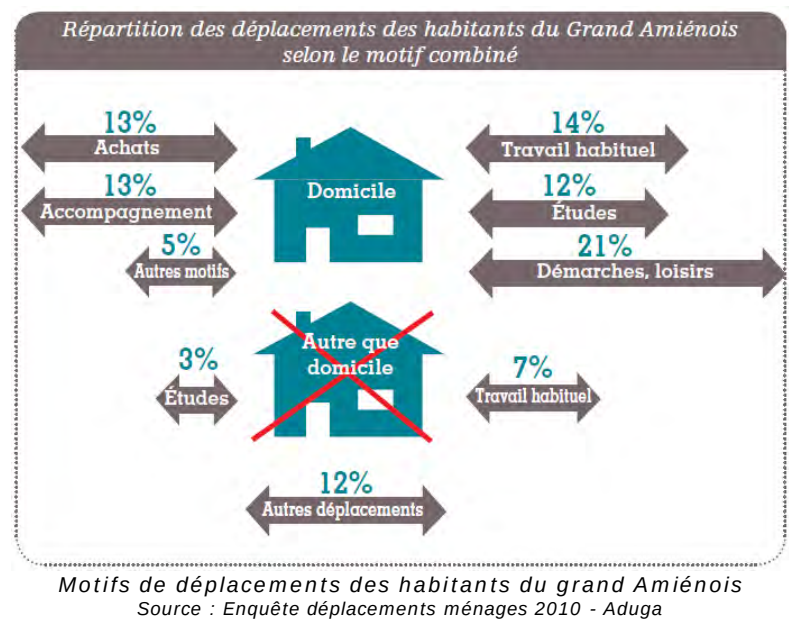
On observe trois types de territoires hors Amiens Métropole si l'on prend en compte le nombre de déplacements journaliers par personne :

- Les zones les plus rurales où l'on observe la moyenne la plus basse en raison de déplacements réalisés hors du Grand Amiénois qui ne sont alors pas comptabilisés ;
- Les territoires proches de l'agglomération avec une moyenne située entre 3,27 et 3,42 déplacements quotidiens par personne ;
- Les territoires ruraux possédant leur pôle structurant.

Le territoire du Pays du Coquelicot se situe dans cette troisième catégorie, avec Albert comme ville structurante. Les habitants du Coquelicot réalisent 3,5 déplacements par jour et par personne. Plus de la moitié de ces déplacements sont réalisés en voiture (1,85) pour le Pays du Coquelicot, révélant une moyenne plus importante que sur le Grand Amiénois (1,69).

1.6.1.3.4. Les motifs de déplacement

Les habitants du Grand Amiénois se déplacent particulièrement pour se rendre sur leur lieu de travail en voiture. Cela représente un déplacement sur 5, et 78% des déplacements domicile-travail se font en voiture. 47% des déplacements ont pour motif les achats, les loisirs, l'accompagnement d'une personne ou autres démarches.



1.6.1.3.5. Les destinations privilégiées par les habitants du Grand Amiénois

La majorité des flux du Grand Amiénois sont en lien avec Amiens Métropole : 29% des flux internes sont des échanges entre Amiens Métropole et le reste du Grand Amiénois et 16% des flux mécanisés ont pour origine ou destination le centre-ville d'Amiens.

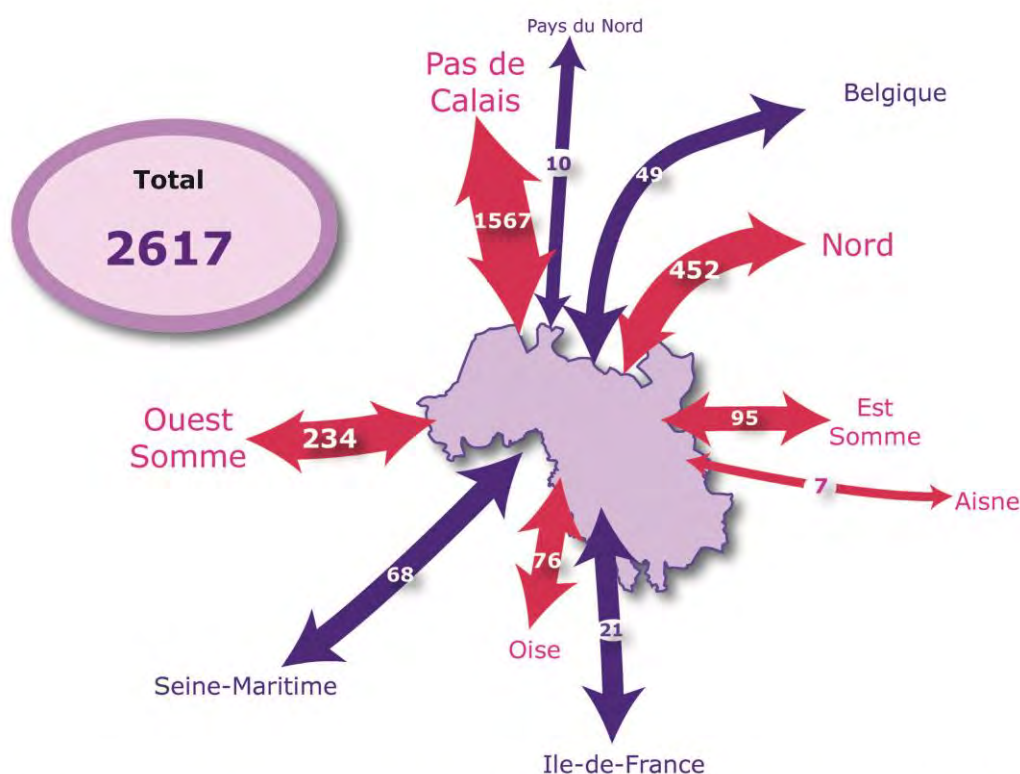
Il se rend sur le Grand Amiénois 88370 véhicules légers par jour et 13960 poids-lourds. Les axes routiers les plus fréquentés sont l'A16, l'A29, la D934 et la N25 qui comptabilisent entre 8200 et 19200 véhicules en transit ou échange par jour.

Chiffres clés du trafic routier sur le Grand Amiénois

102 300 véhicules franchissent les limites du Grand amiénois
84 400 d'entre eux proviennent du Grand amiénois ou s'y rendent
17 900 traversent le Grand amiénois sans s'y arrêter

Source : Enquête déplacement-ménages, Aduga 2010

Selon les chiffres de l'enquête déplacements-ménages réalisée par en 2010, on peut observer que le territoire du Pays du Coquelicot échange principalement avec la région Nord-Pas-de-Calais. 2019 déplacements sont effectués en moyenne par jour entre le territoire et cette région. Cela représente 77% des véhicules sortants. Le territoire échange ensuite principalement avec le reste du département, notamment avec le reste du Grand Amiénois. Les relations avec le Nord-Pas-de-Calais s'expliquent par la proximité de cette région : le Pays du Coquelicot se trouve à la frontière. De plus, les grands axes autoroutiers qui jouxtent le territoire raccourcissent les temps de parcours pour se rendre dans l'agglomération lilloise ou Cambrai.

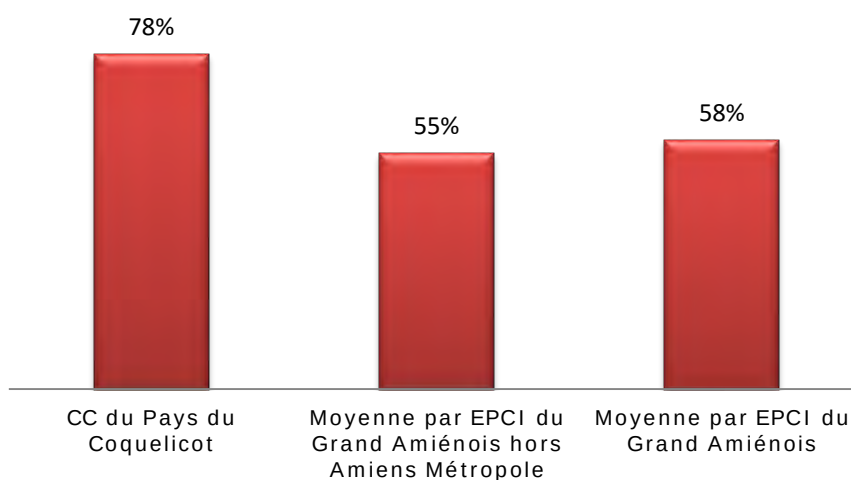


Déplacements des véhicules légers partant du Pays du Coquelicot par jour vers une destination extérieure

Destination des véhicules légers partant du Pays du Coquelicot
Source : Enquête Déplacements-ménages 2009-2010

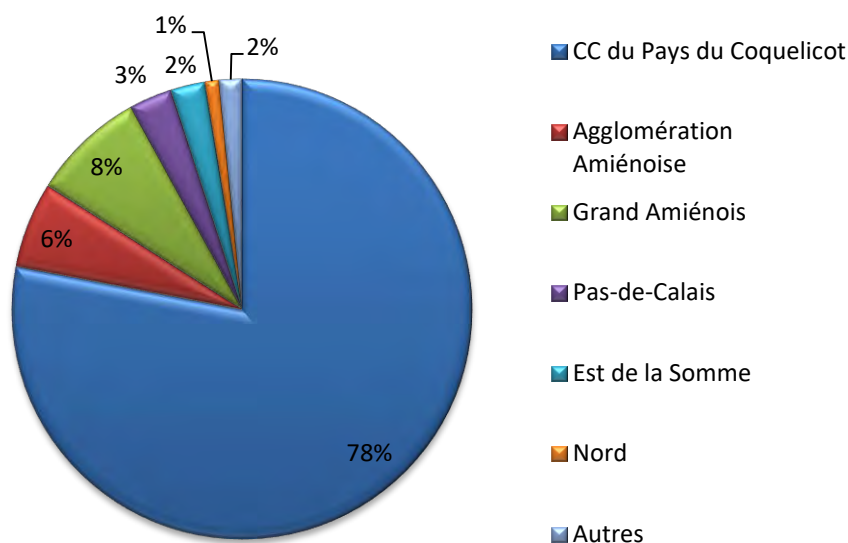
Part de déplacements internes à l'EPCI de résidence

Toutefois, la Communauté de Communes est un territoire autonome en termes de déplacement : 78 % des déplacements des habitants du Pays du Coquelicot se font à **l'intérieur du territoire**. Ce chiffre est bien plus élevé que dans les autres territoires périurbains et ruraux du Grand Amiénois et de la Picardie.



Part de déplacements internes à l'EPCI de résidence
Source : Enquêtes déplacements dans le Grand Amiénois 2009 – 2010, Premiers résultats.

Cela s'explique par le fait que la communauté de communes est l'intercommunalité du territoire du Grand Amiénois qui offre le plus d'emplois à ses habitants.



Les habitants du territoire de la communauté de communes ne restent pas sans échanger avec les autres territoires. Ils fréquentent surtout l'agglomération amiénoise (6%) et l'extérieur du Grand amiénois (8%), le Pas-de-Calais (3%), l'Est de la Somme (2,4%) et le département du Nord (1%).

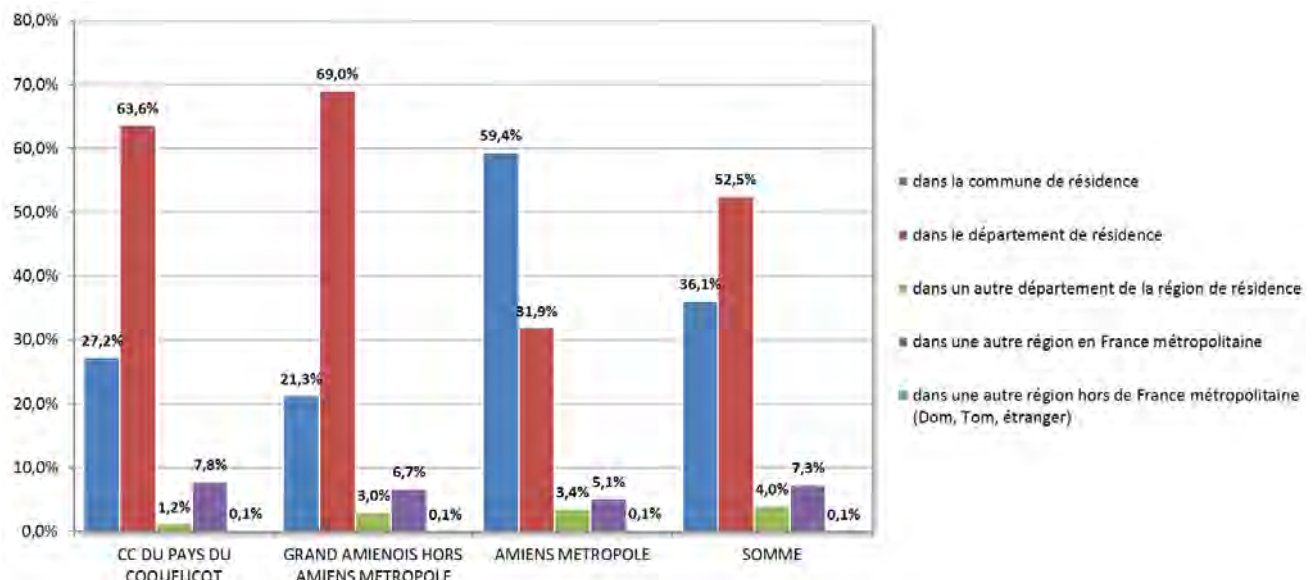
Territoires fréquentés par les habitants de la CC du Pays du Coquelicot
Source : INSEE RP2009

1.6.1.3.6. Mobilité et emplois

La Communauté de Communes disposait de 9 704 emplois en 2014 pour 12 845 actifs, dont 11 093 occupant un emploi. Cela représente une concentration d'emploi de 87 emplois pour 100 actifs occupés.

Ce grand nombre d'emplois est dû la présence de pôles d'emploi, notamment le pôle Albert-Méaulte qui regroupe Stelia et de nombreuses autres entreprises, des services, commerces et équipements.

Comme le montre le graphique suivant, 27% des actifs résidant dans la CCPC travaillent dans leur commune de résidence. Ce chiffre est plus élevé que la moyenne du Grand Amiénois Hors Amiens Métropole (21%), car à la présence de pôles d'emploi. La majorité de ces actifs travaillent néanmoins dans une autre commune du Département (64%). Environ 8% des actifs travaillent dans une autre région (en prenant en compte les régions existant en 2013, c'est-à-dire les anciennes régions), un chiffre relativement élevé lié au positionnement du Pays du Coquelicot entre l'ancienne région Picardie et l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais.



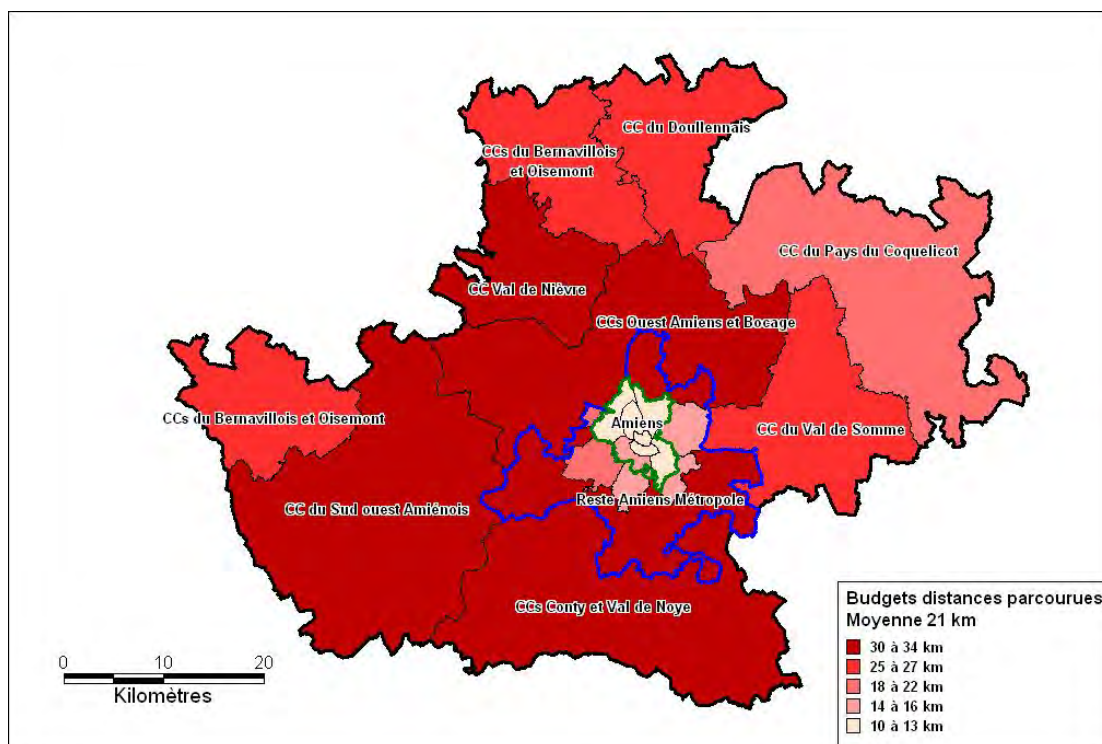
Lieu de travail des habitants de la CC du Pays du Coquelicot
Source : INSEE RP2013

Contrairement au reste du Grand Amiénois Hors Amiens Métropole, qui pour la majorité du territoire est fortement dépendant de l'Agglomération Amiénoise, le territoire du Pays du Coquelicot sait polariser ses propres déplacements, avec la présence d'un pôle d'emploi majeur à l'échelle locale : Albert - Méaulte.

Le territoire du Pays du Coquelicot profite également de la proximité avec différents pôles d'emplois régionaux :

- Amiens à 30km d'Albert,
- Doullens à 31km d'Albert,
- Péronne à 23,8km d'Albert,
- Arras à 41km d'Albert.

La carte suivante, réalisée avec des données issues de l'enquête ménages déplacements de 2010, illustre l'originalité de la CCPC au sein du Grand Amiénois. Grâce à la présence du pôle Albert – Méaulte, le territoire est relativement peu dépendant de l'agglomération amiénoise, ce qui engendre des déplacements plus courts que dans le reste du Grand Amiénois Hors Amiens Métropole.



Budgets distances moyens au sein du Grand Amiénois en 2010
Source : ADUGA

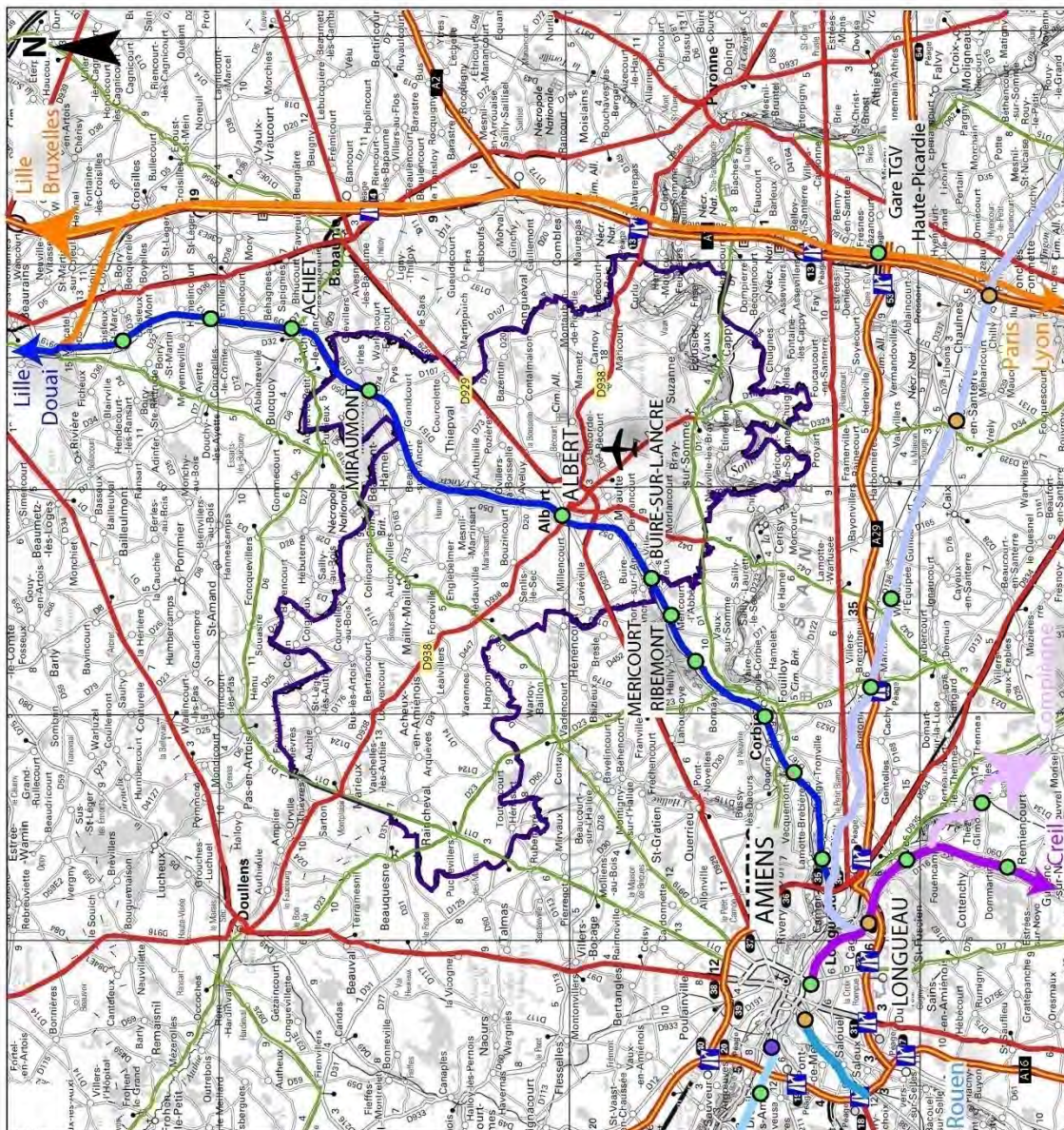
1.6.1.4. Les infrastructures de déplacement sur le territoire du Pays du Coquelicot

Le Pays du Coquelicot bénéficie d'une situation privilégiée dans la région Picardie et le département de la Somme :

- Le territoire se trouve en effet à la porte de deux axes autoroutiers de grandes circulations : **l'autoroute A1 et l'autoroute A2**. Un échangeur autoroutier à sortie d'Albert relie le territoire aux grands axes.
- Le territoire profite aussi d'une très bonne desserte ferroviaire grâce à la ligne TER Lille-Amiens comportant trois gares d'arrêt sur son territoire et à la proximité de la ligne TGV avec sa gare d'arrêt : la gare TGV Haute-Picardie.

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot possède son propre aéroport de transport de fret, **l'aéroport Albert-Picardie** localisé à Méaulte, permettant à l'entreprise Stelia de fonctionner.

Le Pays du Coquelicot est, par ce fait, un territoire relativement bien desservi malgré quelques disparités. La carte suivante répertorie l'ensemble des infrastructures qui jouxtent le territoire.



Communauté de Communes du Pays du Coquelicot
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Grandes infrastructures de transport traversant le Pays du Coquelicot

Axes routiers
Autoroutes
Routes à grande circulation
Départementales majeures

Echangeur autoroutiers

Lignes ferroviaires

Ligne 1

Ligne 24

Ligne 4 et 11

Ligne 2

Ligne 21

Ligne 22

Ligne 16

Ligne TGV

Gare de fret

Gare de voyageurs

Gare de voyageurs et de fret

Aéroport Albert Picardie

Limites

Limites intercommunales

0 4 8
Kilomètres

1:200000

(Pour une impression sur format A4 sans réduction de taille)

Réalisation : ARELE - 2014

Source de fond de carte : IGN, scan100

Sources de données : IGN - ARELE, 2013



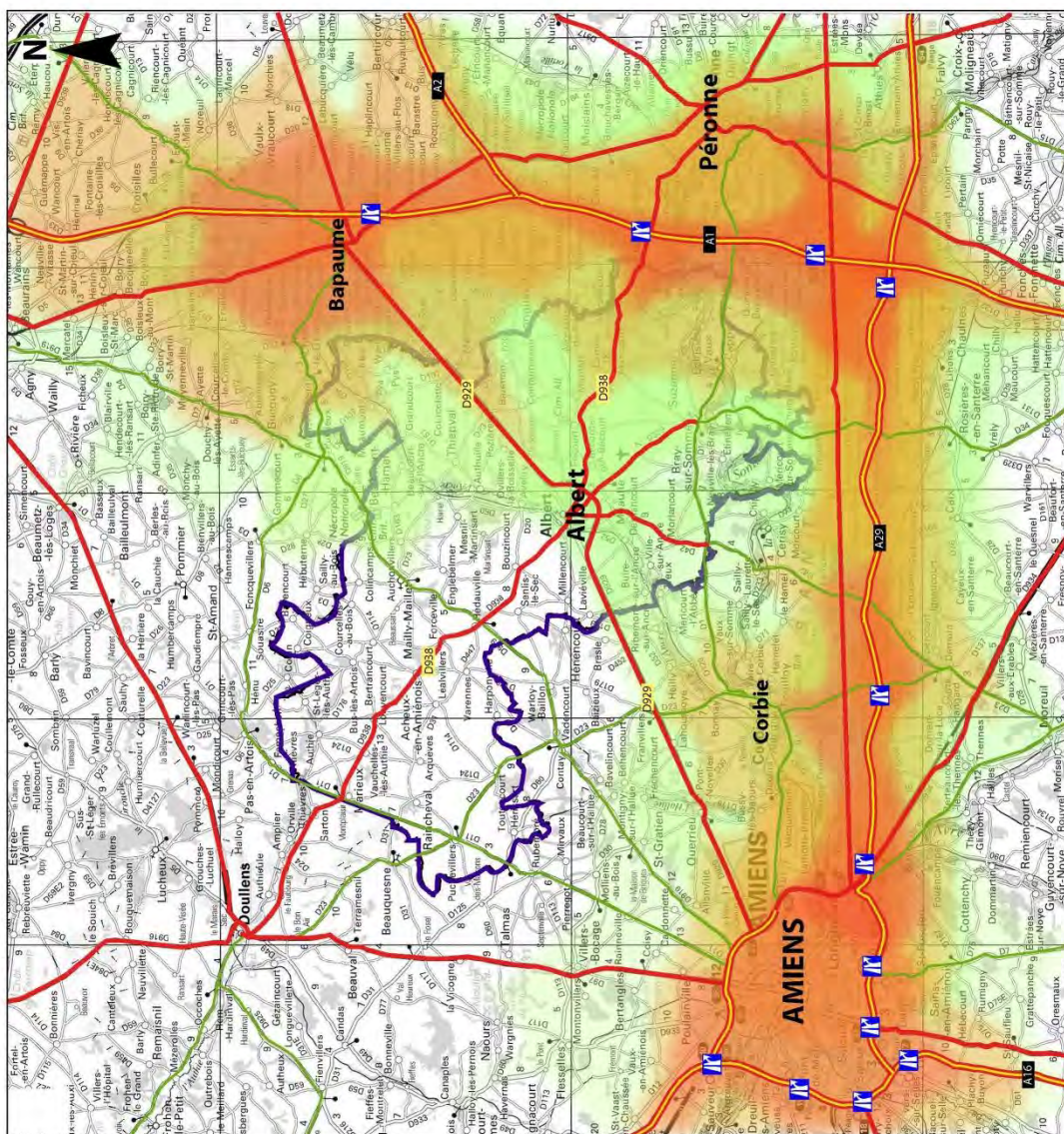
1.6.1.4.1. La Desserte autoroutière et routière

Le territoire de l'intercommunalité est situé à la porte d'axes autoroutiers majeurs :

- L'autoroute A1, reliant Paris et Lille, grand axe très fréquenté et d'envergure européenne.
- L'autoroute A29, reliant Amiens et Reims en passant par Saint-Quentin.

Ces deux grands axes permettent aux habitants de la communauté de communes de se trouver à une heure de Lille, à moins de deux heures de Paris, à une heure trente de Reims et à quarante minutes de Cambrai.

Les échangeurs de ces deux axes permettent de desservir en particulier l'Est du territoire. Ce **territoire a d'ailleurs la particularité de se trouver à moins de 30 minutes d'au moins un** échangeur autoroutier. La proximité de ces échangeurs bien qu'un atout pour le développement économique, n'est évidemment pas le seul facteur aidant à la concurrence territoriale.



Communauté de Communes du Pays du Coquelicot
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Aires de chalandise des échangeurs autoroutiers autour du Pays du Coquelicot

- Autoroutes
- Routes à grande circulation
- Départementales majeures
- Echangeur autoroutiers
- Secteur situé à moins de 10 minutes en voiture d'un échangeur
- Secteur situé entre 10 et 20 minutes d'un échangeur
- Secteur situé à plus de 20 minutes d'un échangeur
- Limites
- Limites intercommunales

0 4 8
Kilomètres

1:200000
(Pour une impression sur format A4 sans réduction de taille)
Groupe **auddicé**
Réalisation : AIREL - 2014
Source de fond de carte : IGN, scan100
Sources de données : IGN - AIREL 2013

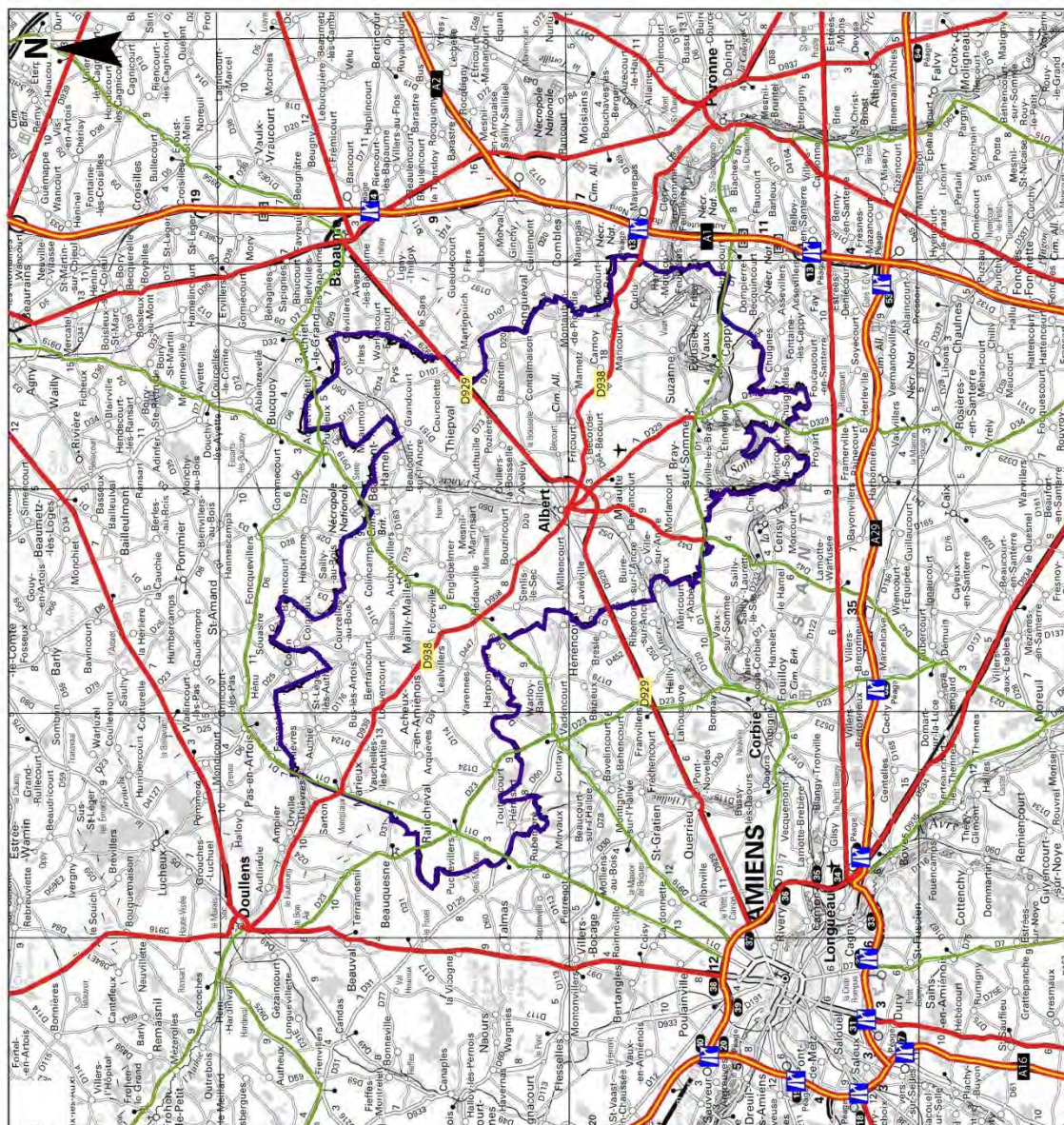
En ce qui concerne la desserte routière, le territoire de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot est traversé par 2 grands axes majeurs :

- la RD929 qui relie Amiens à Bapaume, en passant par Albert.
- la RD938 reliant Péronne à Doullens.

La RD929 est l'axe le plus fréquenté et est parcourue par 6217 véhicules par jour. Cette fréquentation importante de l'axe est à mettre en relation avec la présence du pôle d'emplois d'Albert-Méaulte qui accueille l'entreprise Stelia. Le flux de véhicule se concentre notamment sur Méaulte, comme on peut le constater sur la carte.

Cette axe effectue également la liaison avec la métropole régionale, Amiens, qui accueille de nombreux actifs pour leur travail, et rassemble d'importants équipements et services pour les achats ou les loisirs. Il y aurait un projet de création d'une liaison Albert-Amiens en double voie routière par Amiens Métropole. Ce doublement de voie permettrait un rapprochement en temps des deux villes. La ville d'Albert est aujourd'hui située à trente minutes de la capitale régionale.

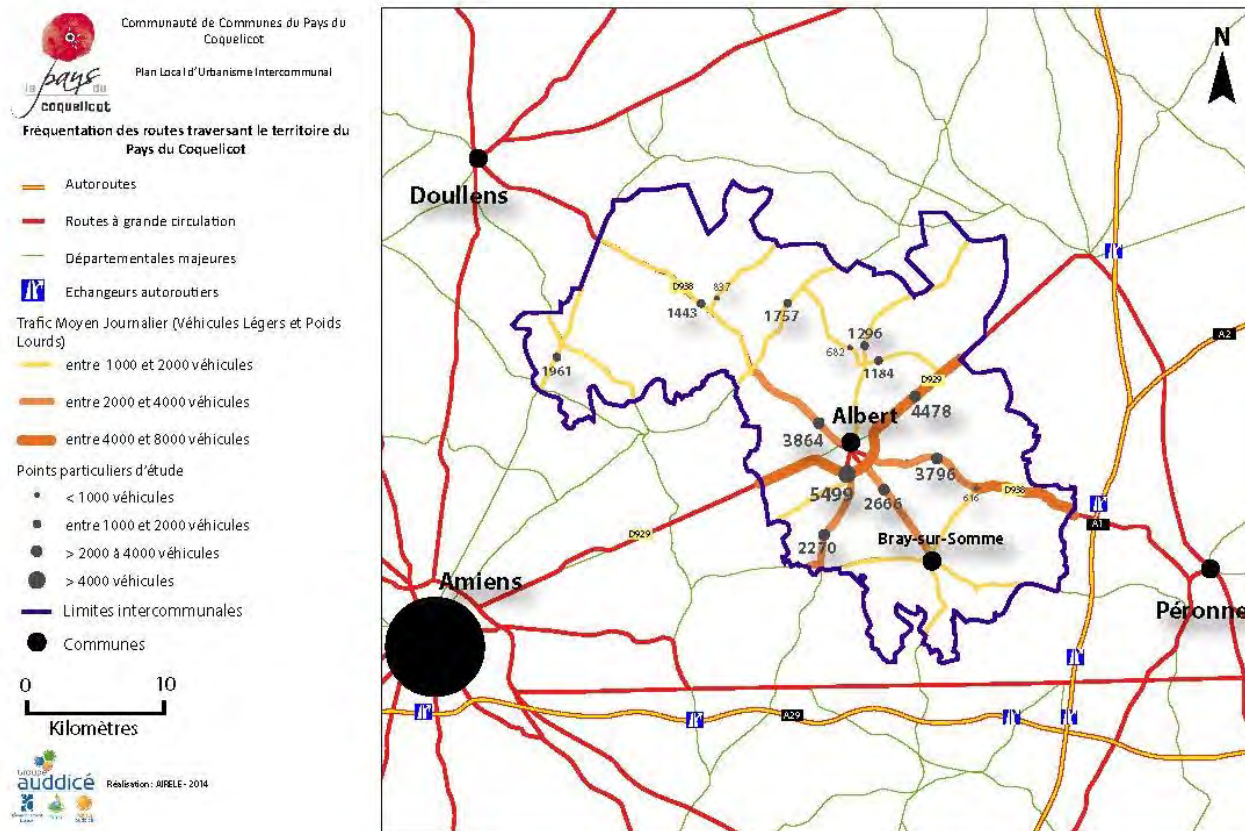
La Route départementale 938 est aussi un axe routier très fréquenté, notamment entre Albert et Péronne. En effet, Péronne est à quelques minutes des villes situées au Sud du Pays du Coquelicot et représente une commune de même envergure qu'Albert.



Localisation des routes majeures et des échangeurs autoroutiers autour et dans le Pays du Coquelicot

-  Autoroutes
-  Routes à grande circulation
-  Départementales majeures
-  Echangeur autoroutiers
-  Limites
-  Limites intercommunales

0 4 8
Kilomètres

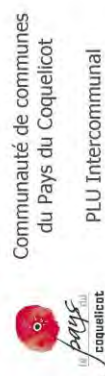
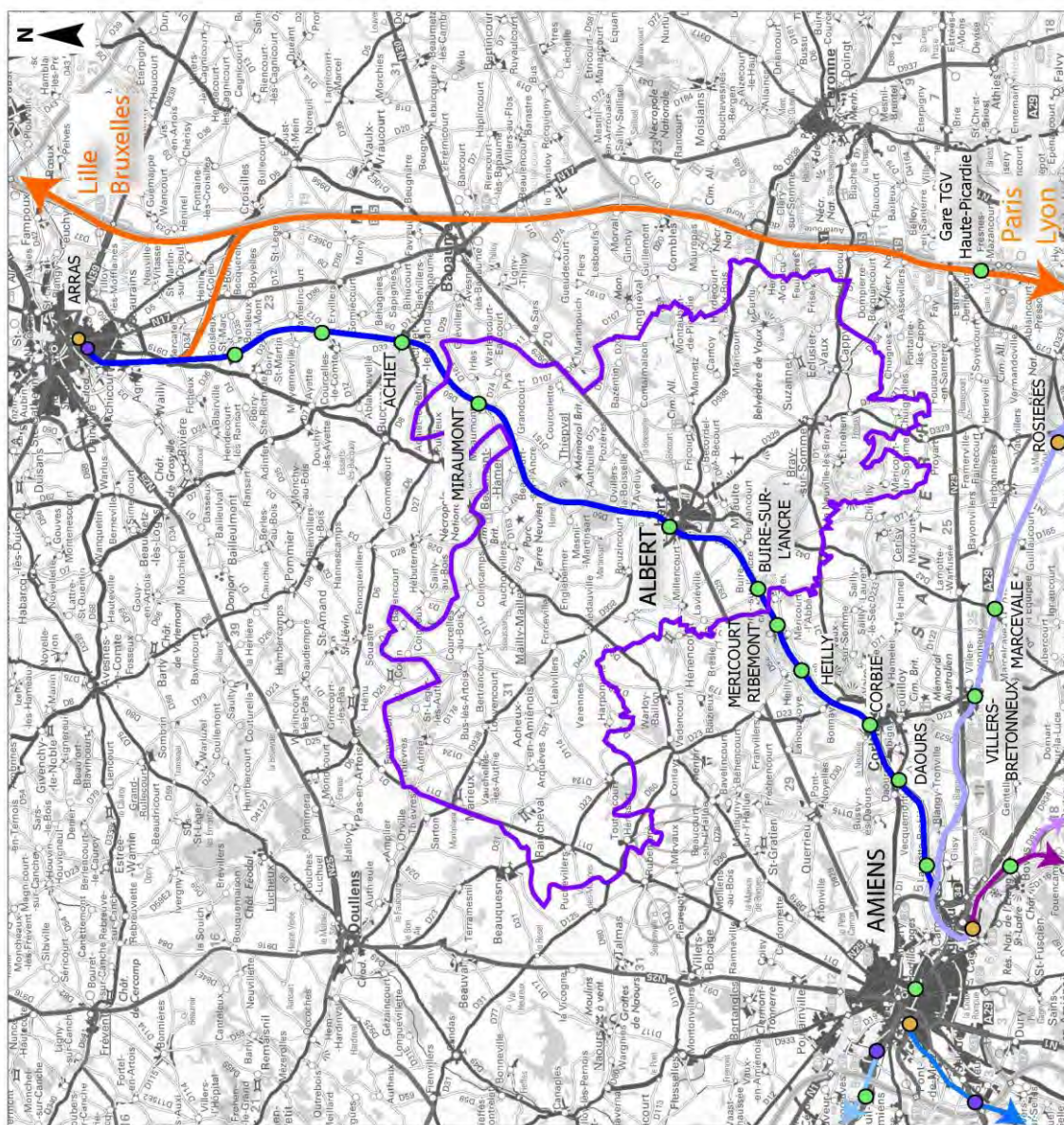


Fréquentation des axes routiers traversant le Pays du Coquelicot
Source : Conseil Régional

1.6.1.4.2. *La desserte ferroviaire*

Le Pays du Coquelicot profite d'une très bonne desserte ferroviaire, avec trois gares TER implantées sur le territoire et la **proximité d'une gare de ligne à grande vitesse** : la gare TGV Haute-Picardie. Ces gares et cette desserte sont l'atout majeur de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot.

Deux lignes TER principales permettent au Pays du Coquelicot de conforter sa relation avec la capitale régionale : la ligne Lille-Amiens et la ligne Amiens-Saint-Quentin.



Localisation des gares TER et TGV à proximité et dans le Pays du Coquelicot

Lignes ferroviaires

- Ligne 1
- Ligne 24
- Ligne 4 et 11
- Ligne 2
- Ligne 21
- Ligne 22
- Ligne 16
- Ligne TGV

- Gare de fret
- Gare de voyageurs
- Gare de voyageurs et de fret

Limites

- Limites intercommunales



1:200,000
aaddicé
Pour une information sur le territoire (à la carte ou à la demande)
Séjourisme - ADELE - 2014
Sources de données : IGN - ADELE

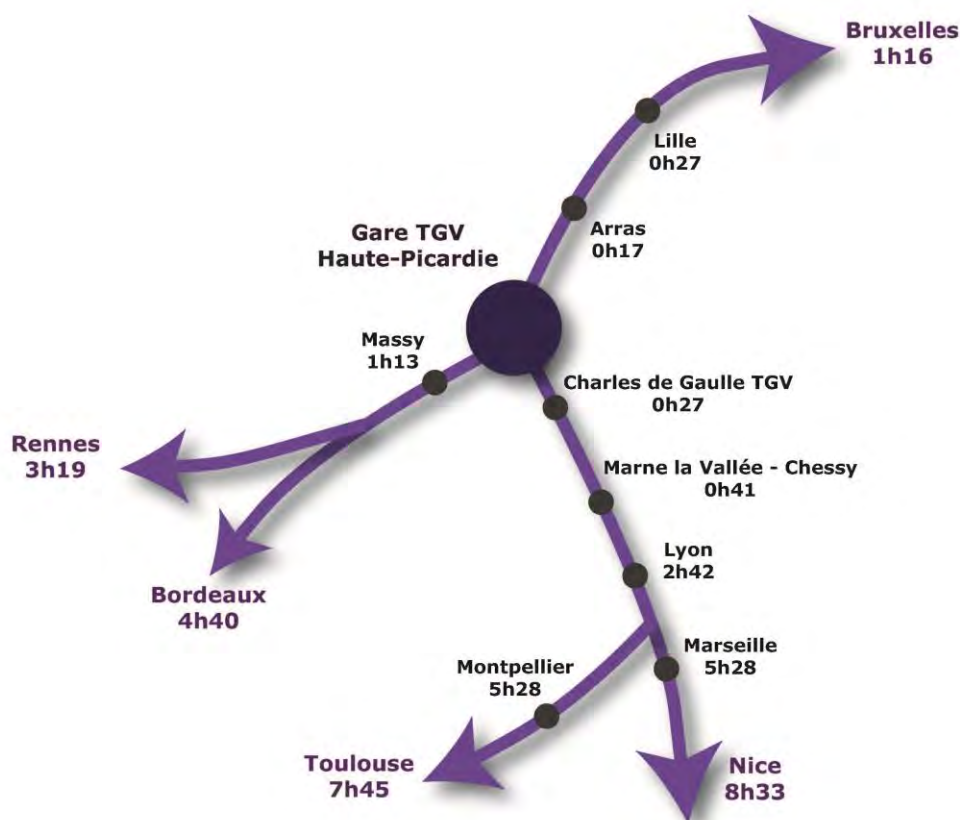
La desserte de Train à Grande Vitesse

Les gares TGV les plus proches du territoire du Pays du Coquelicot sont les **gares d'Arras et la gare TGV Haute-Picardie**. Elles assurent une excellente desserte, rare pour un territoire rural.

La gare d'Arras profite de la liaison en TER de la ligne Albert-Lille. Environ 28 TGV par jour s'y arrêtent. Plus de 10000 passagers y transitent chaque jour. Il s'agit d'une gare importante pour la communauté de communes, Amiens ne possédant pas sa propre gare TGV.

La Communauté de communes du Pays du Coquelicot est aussi relativement proche de la ligne de Train à Grande Vitesse reliant Lille au Sud de la France (Lyon) avec une gare d'arrêt, la gare TGV Haute-Picardie. Elle n'est située à proximité d'aucune agglomération et ne profite d'aucune correspondance ferroviaire avec Albert, Amiens et Saint-Quentin. Des liaisons régulières en bus assurent ces correspondances. Cette gare est, en revanche, proche des axes autoroutiers et bien accessible pour les communes du Sud du territoire. Elle est située à moins de 20 minutes en voiture de Bray-sur-Somme, Méricourt-sur-Somme et Chuignolles et à trente minutes d'Albert.

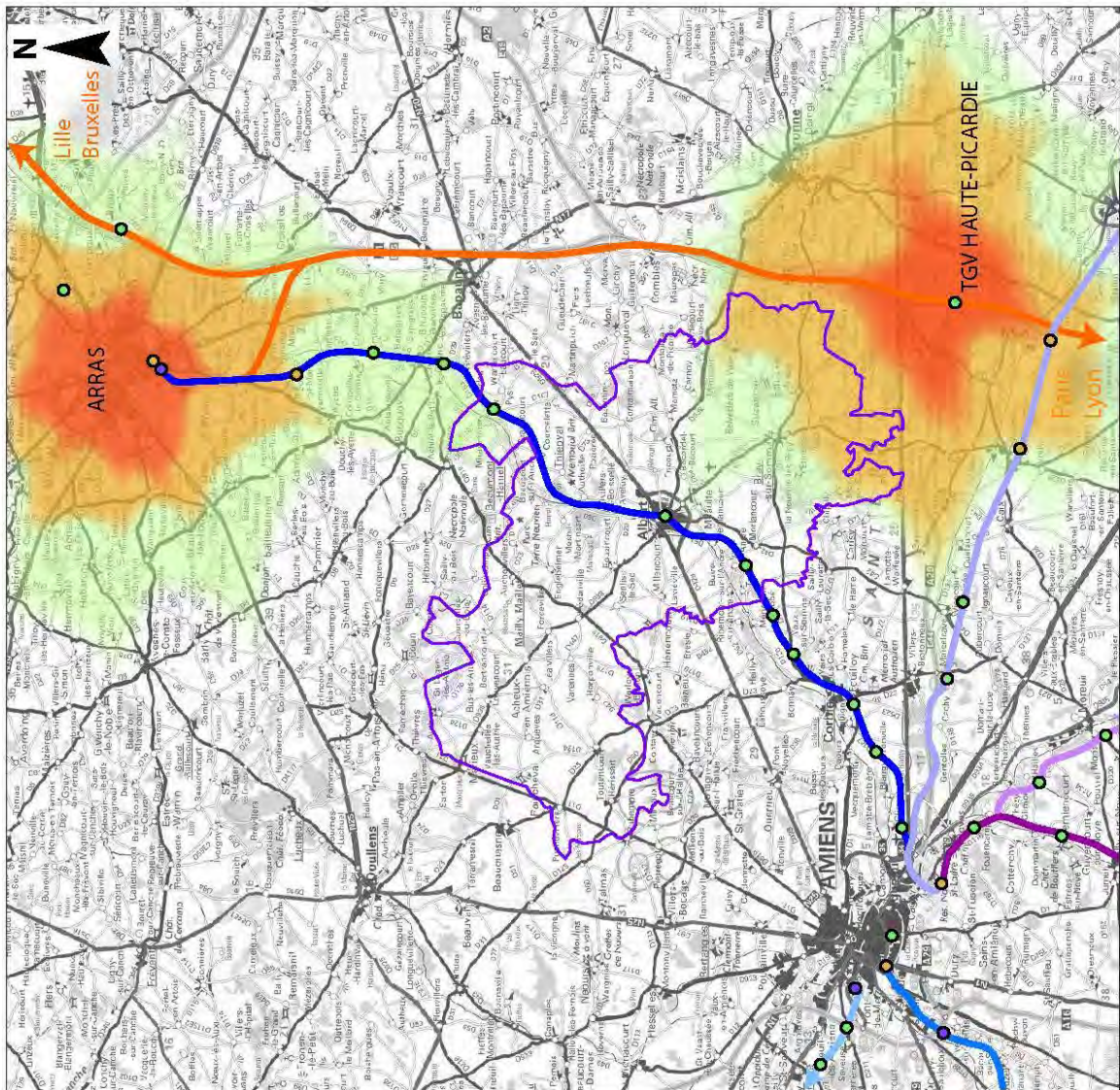
La gare TGV Haute-Picardie permet de desservir les autres communes de province : Lille, Lyon, Marseille, Montpellier et Rennes, ainsi que des métropoles européennes comme Bruxelles, à raison d'environ 25 trains tous les jours.



Destinations à partir de la gare de TGV Haute-Picardie

Source : DRE Picardie

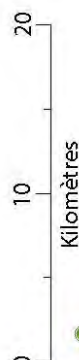
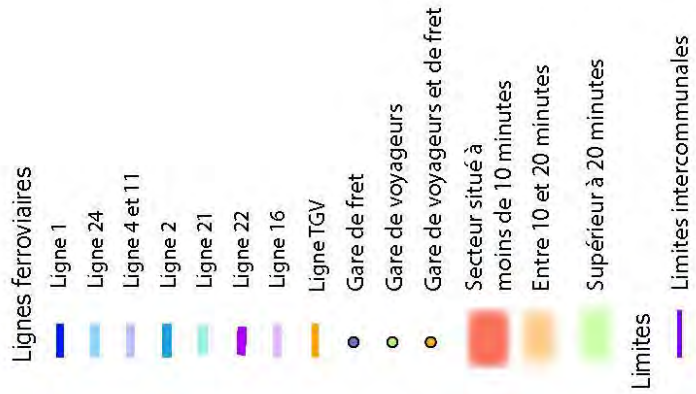
La gare TGV Haute-Picardie ne permet en revanche pas de rejoindre directement Paris intramuros. Les personnes privilégieront alors Arras, plus adaptée pour cette offre.

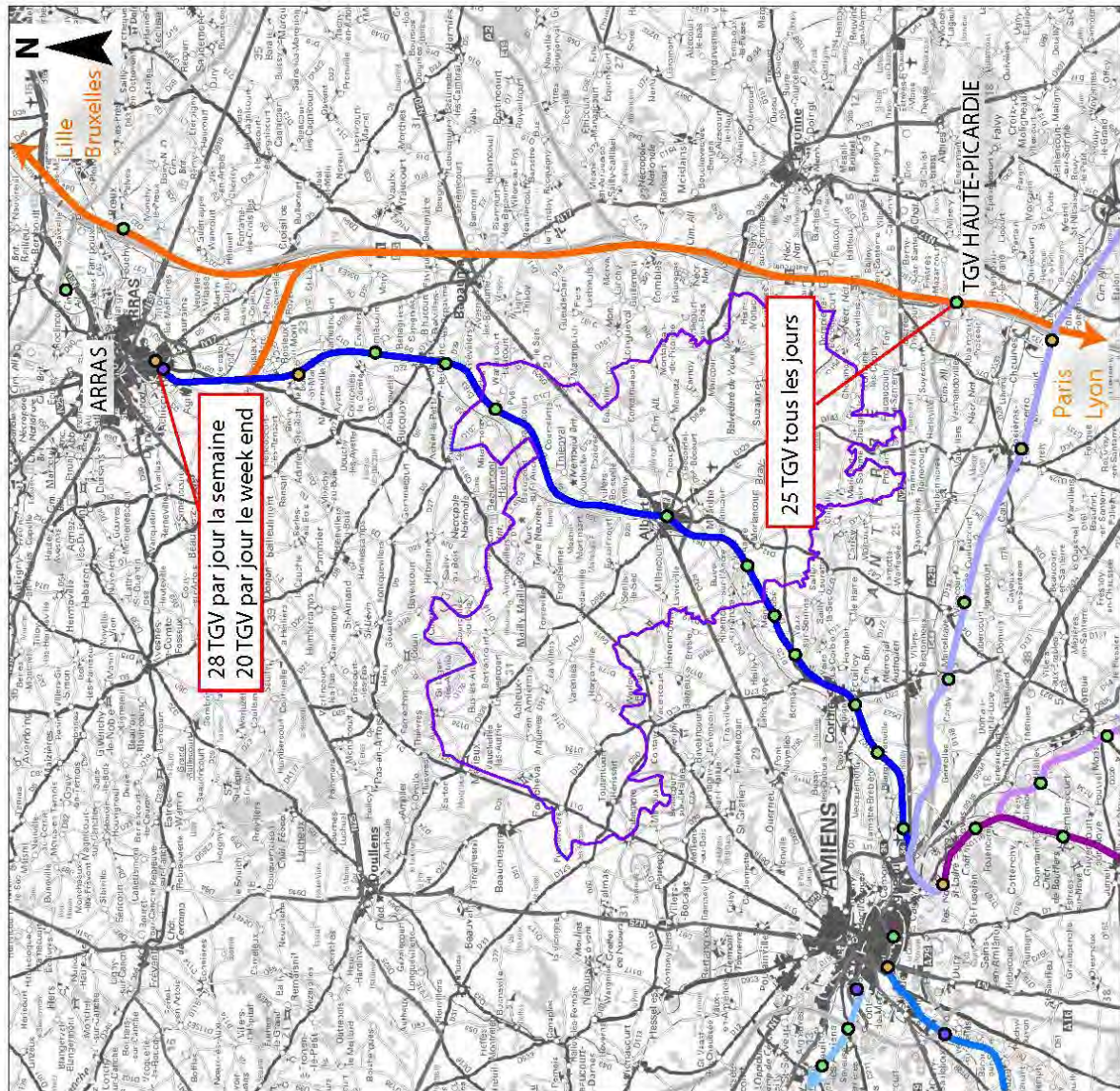


Communauté de Communes du Pays
du Coquelicot

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Aires de chalandises selon les temps de
déplacement en voiture des gares TGV
d'Arras et TGV Haute-Picardie**





Indicateur du trafic journalier moyen aux
des gares TGV d'Arras et TGV
Haute-Picardie

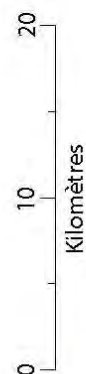
Lignes ferroviaires

- Ligne 1
- Ligne 24
- Ligne 4 et 11
- Ligne 2
- Ligne 21
- Ligne 22
- Ligne 16
- Ligne TGV

- Gare de fret
- Gare de voyageurs
- Gare de voyageurs et de fret

Limites

- Limites intercommunales



La desserte de TER

Concernant la desserte de TER, la communauté de communes du Pays du Coquelicot est traversée par la ligne Amiens-Lille, avec trois gares d'arrêt sur le territoire. Cette ligne relie 3 pôles régionaux majeurs : Lille – Arras – Amiens.

Mise en service en 1846, la gare d'Amiens dessert les communes de Rouen, Creil, Cambrai et Saint-Quentin. Même si Amiens ne possède pas sa propre gare TGV, sa proximité du Pays du Coquelicot est un véritable atout. Un train toutes les demi-heures permet de se rendre à Amiens depuis Albert. En termes de temps de trajet, le train est compétitif : en effet, il faut plus de trente minutes pour se rendre à Amiens en voiture, et seulement 20 minutes pour s'y rendre en train (voir carte suivante). La problématique des usagers du train est celle du dernier kilomètre : en effet, si la destination ne se situe pas à proximité immédiate de la gare, la voiture redevient le mode de transport le plus simple et le plus rapide.

On recense 640 déplacements quotidiens sur la ligne Amiens-Lille, au niveau du Pays du Coquelicot. L'importance du trafic ferroviaire sur le Pays du Coquelicot est à l'image de ses relations avec Amiens.

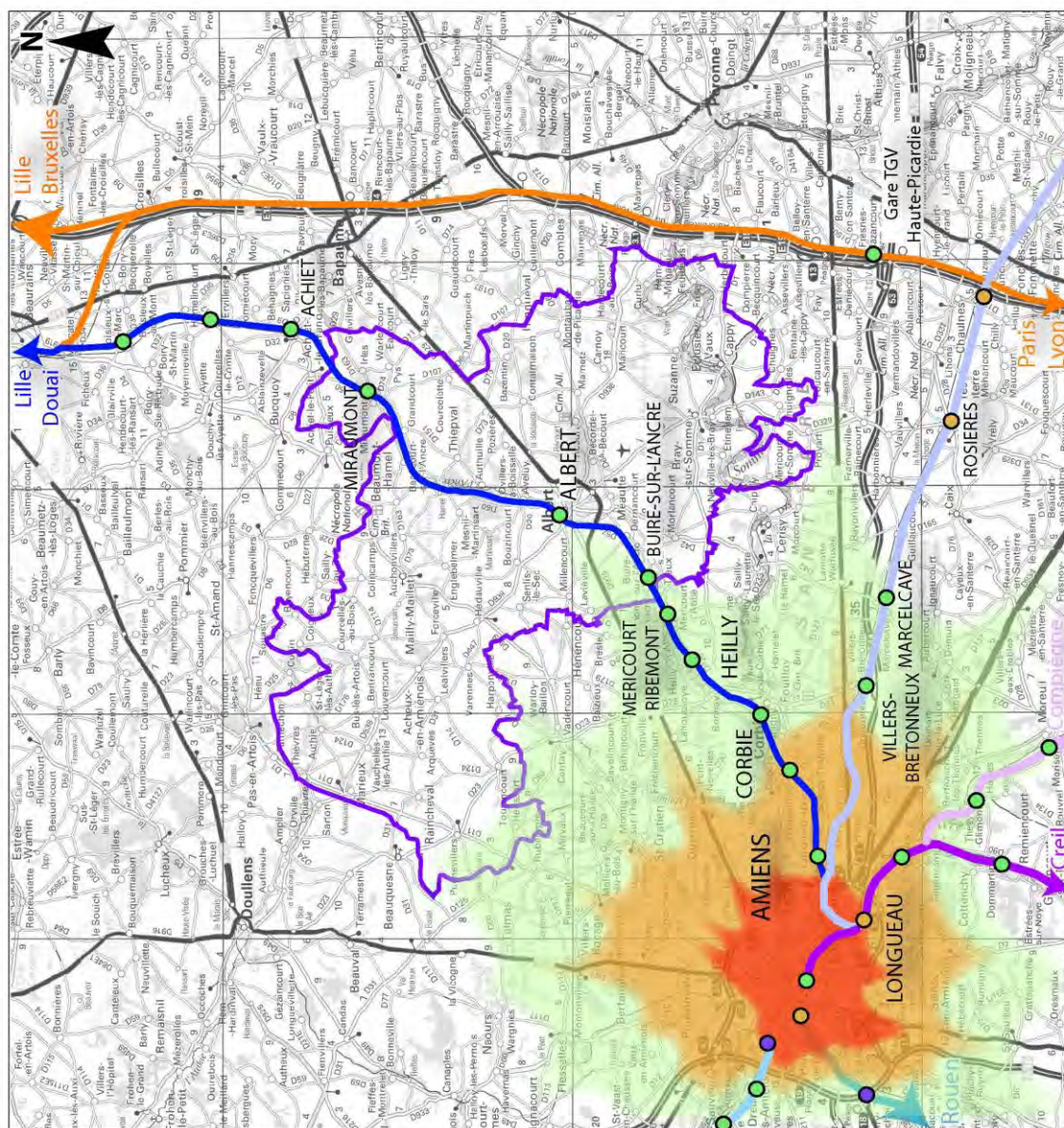
La gare d'Amiens Saint-Roch n'est en revanche pas desservie par le train à grande vitesse. Les gares TGV les plus proches du territoire sont celles d'Arras et de TGV Haute-Picardie. De plus, la gare d'Amiens ne permet pas de liaison directe avec Beauvais et son aéroport, pourtant régulièrement fréquenté par les employés d'Artelia, l'usine la plus importante du Pays du Coquelicot. Les voyageurs voulant rejoindre les aéroports nationaux et internationaux rejoindront, là encore, plutôt Arras ou TGV Haute-Picardie. Cette dernière permet de rejoindre l'aéroport Roissy Charles de Gaulle en moins de trente minutes.

Malgré ces points négatifs, **la gare d'Amiens reste l'une des plus fréquentées du secteur** avec 23 046 voyageurs par jour. Elle devance largement la gare d'Arras qui recevait 10 380 voyageurs par jour dans l'année 2008. De plus, entre 2002 et 2012, la fréquentation de la gare d'Amiens a presque doublée avec une progression moyenne annuelle de 5%.

Tableau 16 : Fréquentation des gares en nombre de voyages par gare et par jour

Gare	Fréquentation 2002	Fréquentation 2012	évolution annuelle moyenne sur 2002-2012
ALBERT	1 406	1 944	3,3%
AMIENS	14 164	23 046	5,0%
BUIRE-SUR-L'ANCRE	5	5	0,0%
CORBIE	1 095	1 467	3,4%
HEILLY	24	17	- 2,9%
LONGUEAU	1 135	2 120	6,4%
MERICOURT RIBEMONT	87	138	4,7%
MIRAUMONT	21	57	10,5%
TGV HAUTE PICARDIE	1 021	1 464	3,7%
ST ROCH SOMME	99	359	13,7%

Source : Conseil Général de la Somme



Communauté de Communes du Pays du Coquelicot

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Aire de chalandise selon les temps de déplacement en voiture de la gare d'Amiens

Lignes ferroviaires

Ligne 1

Ligne 24

Ligne 4 et 11

Ligne 2

Ligne 21

Ligne 22

Ligne 16

Ligne TGV

Gare de fret

Gare de voyageurs

Gare de voyageurs et de fret

Secteur situé à

moins de 10 minutes

Entre 10 et 20 minutes

Supérieur à 20 minutes

Limites

Limites intercommunales

0 4 8

Kilomètres

1200000

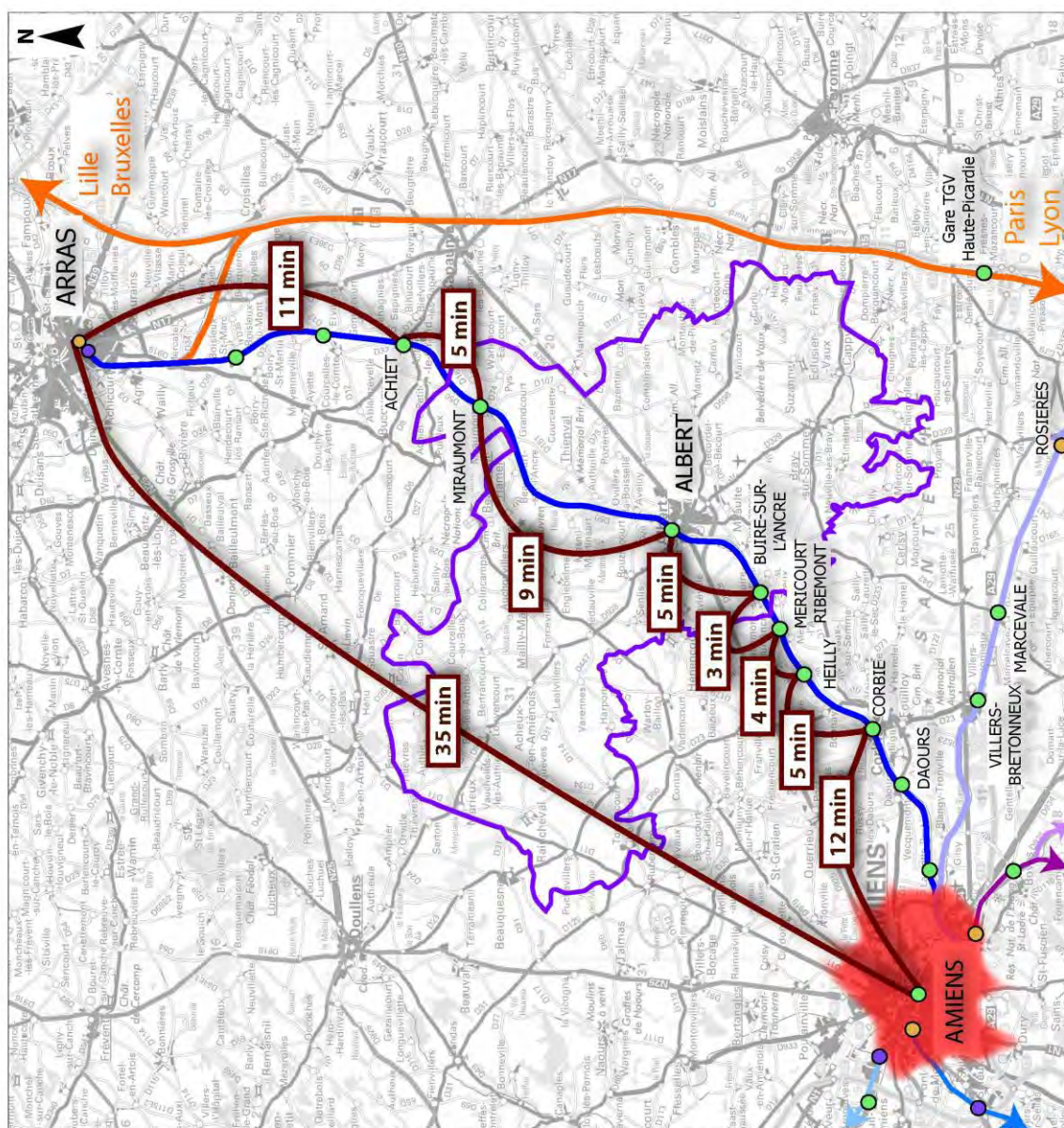
audicé

(Pour une impression sur format A4 sans réduction de taille)

Réalisation : AIRELE - 2014

Source de fond de carte : IGN, scan 100

Sources de données : IGN - AIRELE 2013



La communauté de communes du Pays du Coquelicot est desservie par la ligne TER Amiens-Lille (ligne 1) et possède trois gares d'arrêt : les gares de Buire-sur-l'Ancre, Miraumont et Albert. Les trois points d'arrêt permettent de desservir une bonne partie du territoire, la partie Nord-Ouest de la CCPC étant la plus éloignée des gares.

*Des trois gares d'arrêt présents sur le territoire du Pays du Coquelicot, la gare la plus **fréquentée est celle d'Albert**. Elle recensait 1944 voyages (ayant la gare pour origine ou destination) en moyenne par jour en 2012 contre 5 pour Buire-sur-ancre et 57 pour Miraumont. Ce chiffre est en hausse depuis 2002.*

La gare représentant la plus forte hausse dans sa fréquentation est la gare de Miraumont : le nombre de voyages au départ ou à l'arrivée de la gare a plus que doublé entre 2002 et 2012. Cependant, la fréquentation de cette gare demeure modeste. L'amélioration de la fréquentation a peut-être été un des facteurs importants de cette hausse de la fréquentation.

L'utilisation du train sur le Pays du Coquelicot est une alternative performante par rapport à la voiture, pour les communes les plus proches des gares. Le train relie Miraumont et Buire-sur-l'Ancre en moins de 20 minutes, et divise le temps par deux par rapport à la voiture pour relier Miraumont à Albert. Il en est de même pour Buire-sur-l'Ancre. Alors qu'il faut dix minutes en voiture pour rejoindre Albert, il en faut cinq en train.

Le train est aussi très avantageux pour les habitants d'Albert ou Miraumont qui se rendent à Arras. La fréquence des trains est importante et les temps de déplacement en train sont plus avantageux que la voiture :

- Il faut 45 minutes pour rejoindre Arras à partir d'Albert et seulement 25 minutes en train.
- Il faut seulement 16 minutes pour relier Arras et Miraumont en train, contre 38 minutes en voiture.

Pour se rendre à Amiens à partir d'Albert, il faudra 30 minutes de voiture et 20 minutes en train (pour les trains les plus rapides, qui ne s'arrêtent pas à toutes les gares).

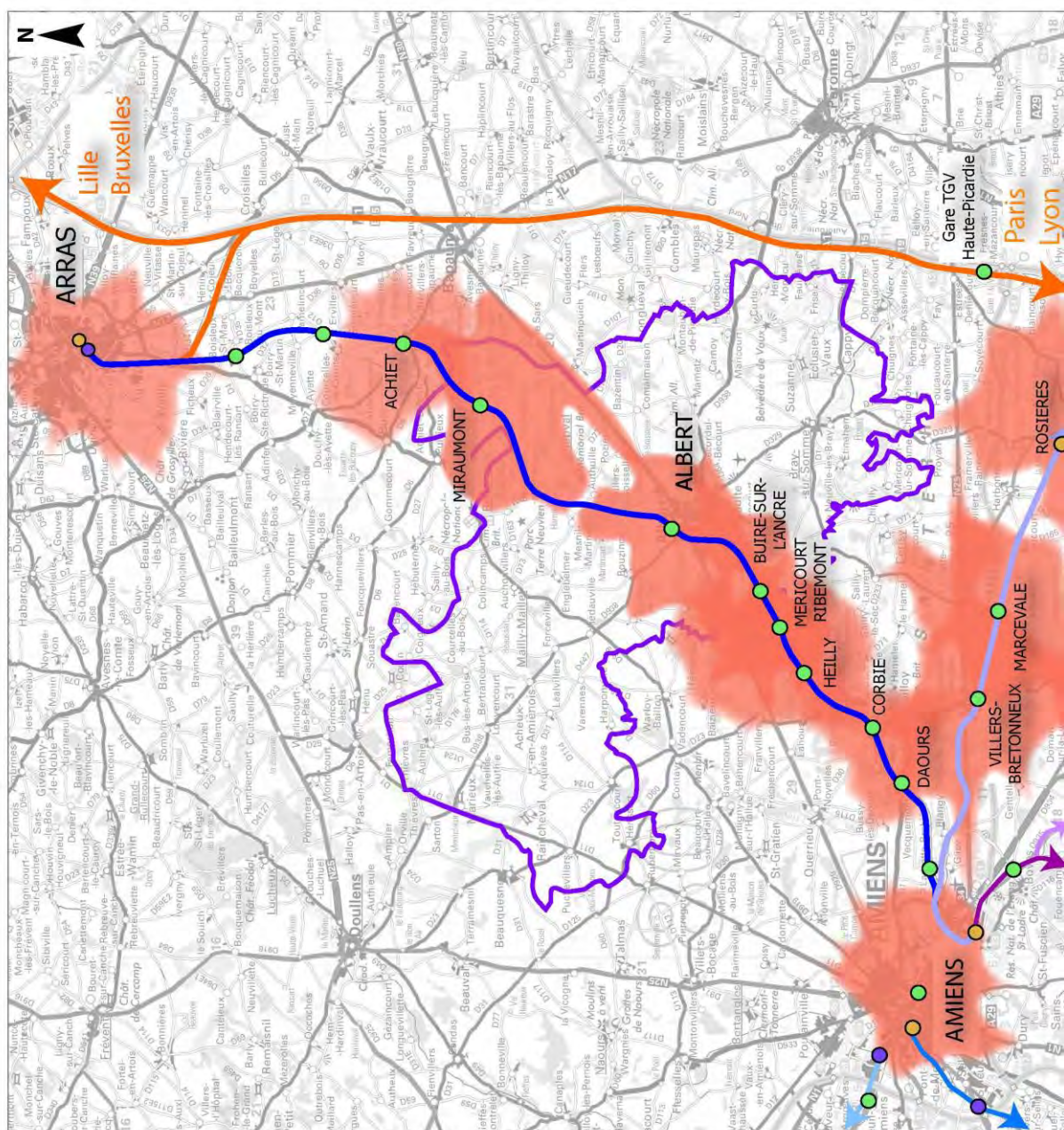
Quant à la gare de Buire, elle reste peu fréquentée. Cela peut s'expliquer par la fréquence de train qui reste assez faible sur cette gare. Avant 2012, seulement 9 trains par jour desservaient cette gare. Les personnes préféreront se rendre à Corbie dont la gare profite de la même desserte que la gare d'Albert, soit un train toutes les demi-heures.

Les deux gares limitrophes de cette ligne, Méricourt-Ribémont et Achiet peuvent aussi être utilisées par les habitants du Pays du Coquelicot vivant dans les communes proches. Elles ne proposent toutefois pas vraiment de desserte plus avantageuse que les gares du territoire : la fréquence des trains est la même, voire moins importante. La gare de Méricourt-Ribémont reste plus fréquentée que celle de Buire-sur-l'Ancre qui ne voit passer que 5 voyageurs par jour contre 138 pour Méricourt-Ribémont.

Les élus observent l'existence de rabattements vers la gare de Corbie, qui bénéficie d'une excellente desserte. Ces rabattements proviennent des communes les plus proches de Corbie n'ayant pas de desserte ferroviaire comme Toutencourt ou Hérissart.

Les élus ont remarqué que les habitants du Pays du Coquelicot se rendaient aussi aux gares situées au sud du territoire, sur la ligne reliant Amiens et Saint-Quentin : Villers-Bretonneux, Marcelcave et Rosières. Ces gares sont assez proches des communes de Chuignolles et Méricourt-sur-Somme. Les habitants de ces deux communes pourront, par exemple, préférer aller à la gare

de Marcelcave qu'à celle d'Albert. Le train n'étant pas beaucoup plus rapide que la voiture pour ces trajets, l'utilisation du chemin de fer reste marginale par rapport à celle de la voiture.



Communauté de communes
du Pays du Coquelicot

PLUi Intercommunal



**Aires de chalandise cumulées selon
les temps de déplacement en voiture
des gares à proximité du Pays du
Coquelicot**

Lignes ferroviaires

Ligne 1

Ligne 24

Ligne 4 et 11

Ligne 2

Ligne 21

Ligne 22

Ligne 16

Ligne TGV

Gare de fret

Gare de voyageurs

Gare de voyageurs et de fret

Limites

Limites intercommunales

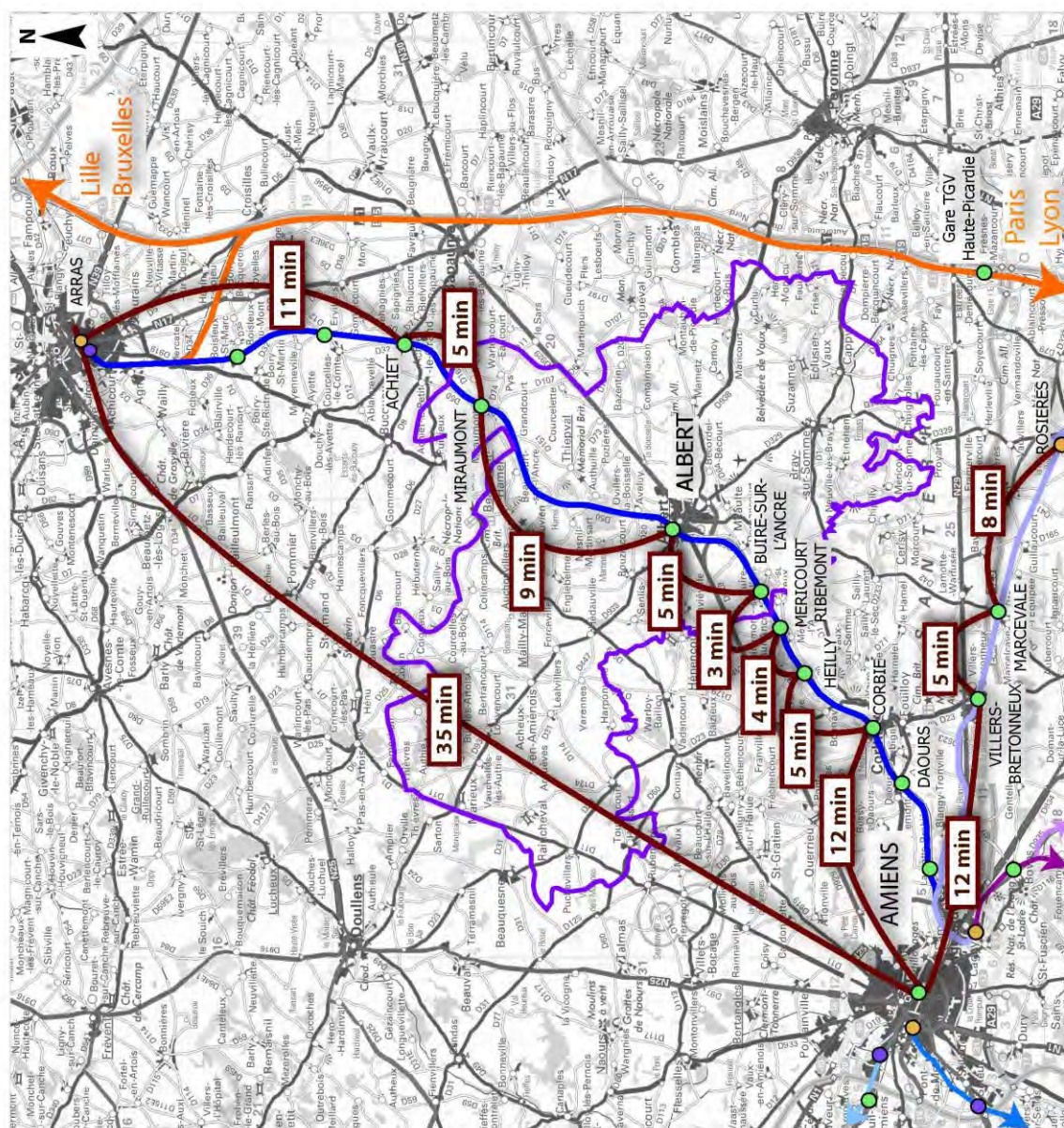
Secteur situé à moins de 10 minutes en
voiture d'une gare

0 4 8
Kilomètres

1:200.000
(pour une impression sur format A4 sans réduction de taille)

audicé

Réalisation : ARBIE - 2014
Sources de données : IGN - ARBIE



Communauté de communes
du Pays du Coquelicot

PLUi Intercommunal

Temps de déplacement en train sur les lignes Amiens-Lille et Amiens- Saint-Quentin

Lignes ferroviaires

Ligne 1

Ligne 24

Ligne 4 et 11

Ligne 2

Ligne 21

Ligne 22

Ligne 16

Ligne TGV

Gare de fret

Gare de voyageurs

Gare de voyageurs et de fret

Limites

Limites intercommunales

Temps de déplacement en train

0 4 8
Kilomètres

1:200 000
Groupe
audicé
Réalisation : APELE - 2014
Source de fond de carte : IGN, IGN++
Source de données : IGN - APELE

Depuis 2012, la fréquence de passage des trains TER a été augmentée, notamment pour les communes de Miraumont et de Buire-sur-l'Ancre. Un bus Amiens-Albert a aussi été mis en place en complément depuis 2012. Ainsi, à partir d'Amiens, les personnes peuvent prendre une correspondance pour se rendre vers Paris.

Le nombre d'arrêts à Miraumont passe de 9 à 23 par jour et à Buire-sur-l'Ancre de 9 à 16. Cela peut expliquer, pour la gare de Miraumont, l'augmentation de sa fréquentation en dix ans. Grâce à sa gare, la commune de Miraumont constitue, d'après le SCoT du Grand Amiénois, un important pôle relais de transport pour le Pays du Coquelicot.

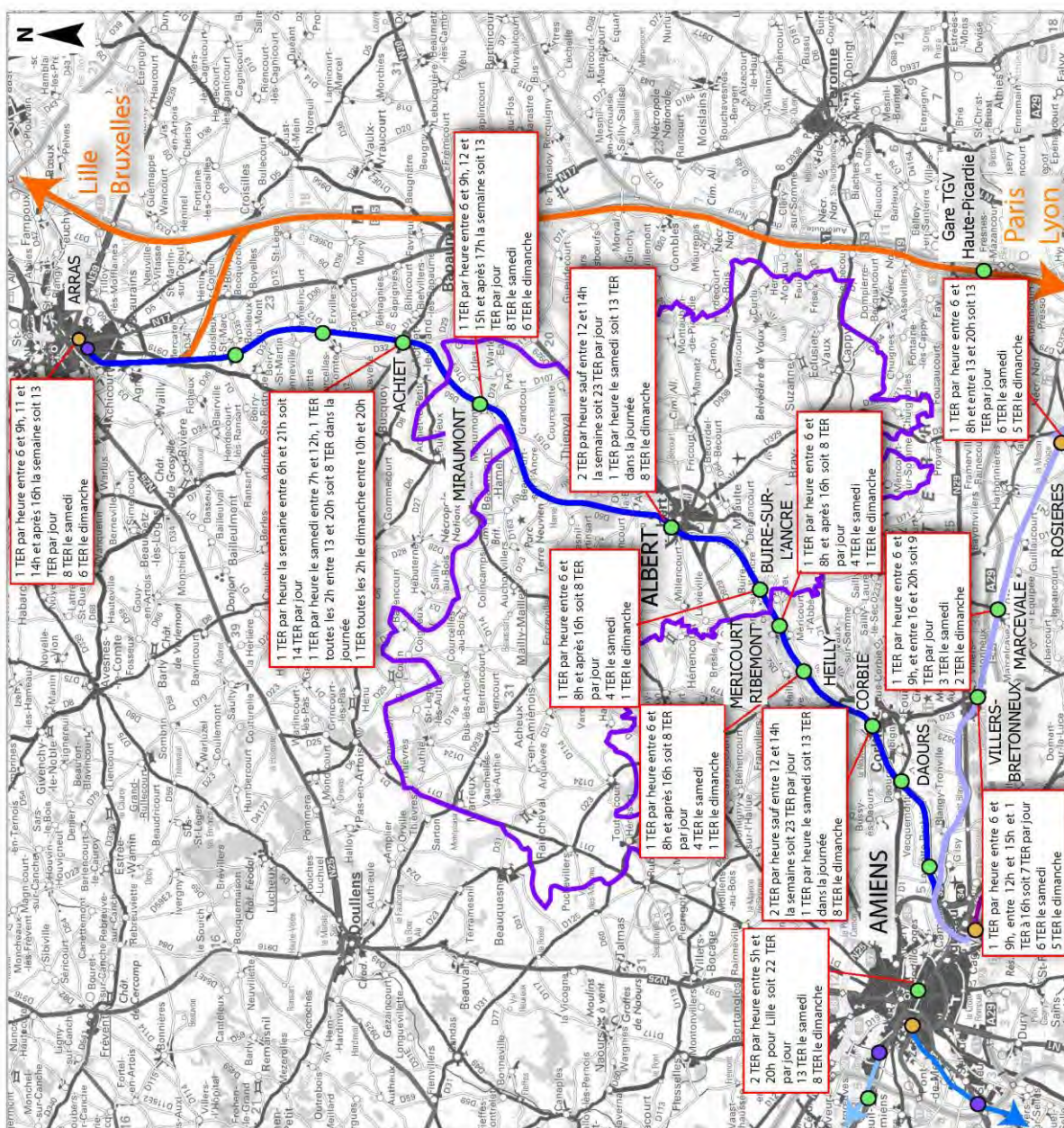
La gare d'Albert reste la gare la plus fréquentée hors gares d'Amiens. Elle a reçu en 2012, 1944 voyageurs contre moins de cent pour les autres gares TER du territoire (voire Carte 2). Cela peut s'expliquer par la qualité de la desserte proposée : 2 TER par heure se rendent en **direction d'Amiens ou Lille**. De plus, la gare d'Albert se situe en plein centre-ville. Elle peut donc facilement être accessible à pied. Les lignes de bus s'arrêtent sur son parking et relient Albert à Péronne, Doullens, ou encore Amiens en passant par de nombreuses villes du territoire.

A Buire-sur-l'Ancre, malgré une augmentation des fréquences de passage des trains, la fréquentation n'a pas augmenté. Elle reste à 5 voyageurs par jour. Ce constat pose la question de l'accessibilité des petites gares. Aujourd'hui, les usagers préfèrent parcourir plus de kilomètres pour atteindre une gare avec une meilleure desserte.

Finalement, la desserte permet à une dizaine de villes du territoire, situées le long de la voie Lille-Amiens, de se retrouver à moins de dix minutes en voiture d'une gare. Trois des gares situées sur la ligne Saint-Quentin-Amiens permettent aux habitants de la Vallée de la Somme de profiter d'une double desserte.

Ainsi, le territoire du Pays du Coquelicot est l'un des rares espaces ruraux à posséder une si bonne desserte ferroviaire, à la fois grâce à la traversée de la ligne TER Amiens-Lille mais aussi de par la proximité de deux gares TGV et de la ligne Amiens-Saint-Quentin. Elle offre aux habitants situés à proximité de ces gares un moyen de transport performant pour rejoindre deux pôles importants : Amiens et Arras. Si le temps de trajet de gare à gare est plus court en train qu'en voiture, le transport ferroviaire reste désavantagé par la problématique du dernier kilomètre : pour toute destination qui n'est pas à proximité immédiate d'une gare, la voiture reste l'alternative la plus simple. Il faut par ailleurs que les temps pour rejoindre Lille et Paris sont fortement raccourcis.

Cette desserte constitue donc un atout exceptionnel favorisant l'attractivité du territoire et, par conséquent, aidant à son développement économique.



Communauté de communes
du Pays du Coquelicot



PLU Intercommunal

Fréquence de passage des TER aux gares proches du Pays du Coquelicot

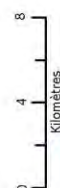
Lignes ferroviaires

- Ligne 1
- Ligne 24
- Ligne 4 et 11
- Ligne 2
- Ligne 21
- Ligne 22
- Ligne 16
- Ligne TGV

- Gare de fret
- Gare de voyageurs
- Gare de voyageurs et de fret

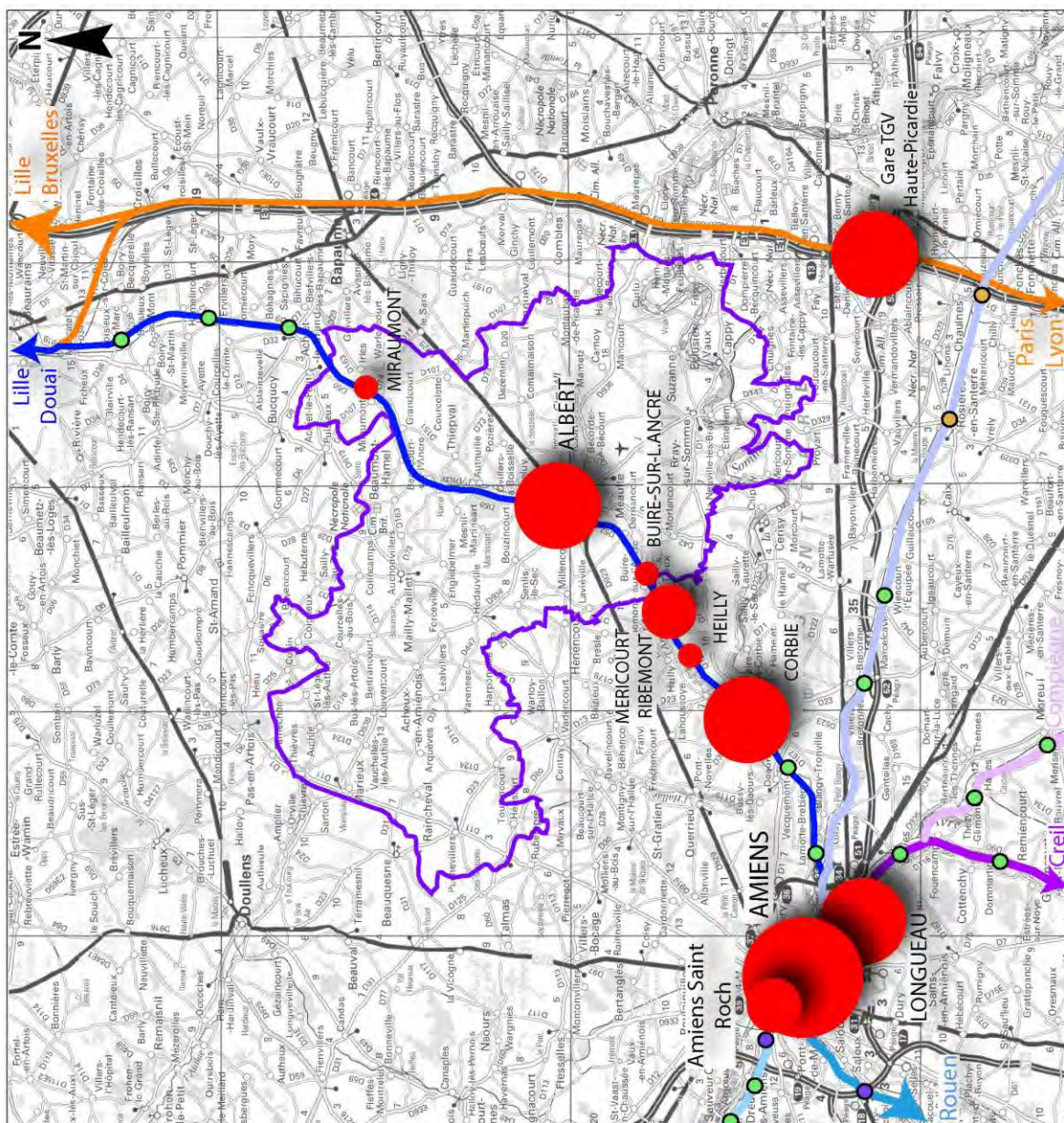
Limites

- Limites intercommunales



1:200.000
Pour une information sur l'impact de la réduction de la taille

audicé
Sources de fond de carte: IGN, IGN+...
Sources de données: IGN - ABLE.



Communauté de Communes du Pays
du Coquelicot

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Densité du trafic journalier par gares

Lignes ferroviaires

Ligne 1

Ligne 24

Ligne 4 et 11

Ligne 2

Ligne 21

Ligne 22

Ligne 16

Ligne TGV

Gare de fret

Gare de voyageurs

Gare de voyageurs et de fret

Nombre de voyageurs
par jour

Limites

Limites intercommunales

0 4 8
Kilomètres

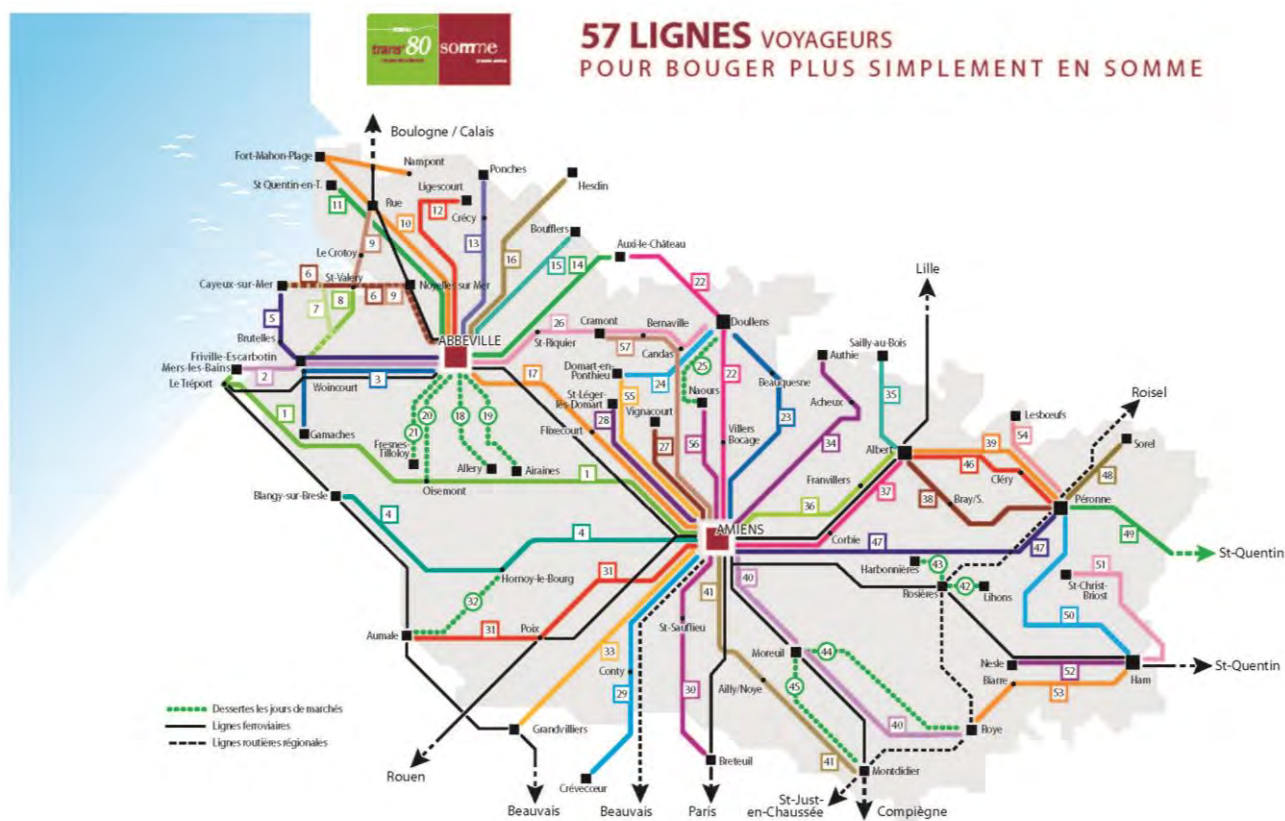
1:200000
(Pour une impression sur format A4 sans réduction de taille)

Groupement
audicé
Réalisation : AIREL - 2014
Source de fond de carte : IGN - scan 100
Sources de données : IGN - AIREL, 2013

1.6.1.4.3. Les transports par autocar

Le Conseil Général de la Somme a mis en place un réseau de Bus, le réseau Trans'80, qui permet de desservir l'ensemble du territoire du département : 57 lignes le traversent et relient les communes d'Abbeville et Amiens à l'ensemble des communes d'importances localisées sur les territoires ruraux.

Il vient s'ajouter aux lignes régulières, le réseau de TER et des lignes routières régionales.



Le territoire du Pays du Coquelicot est desservi par 8 lignes du réseau du Conseil Général, Trans'80. 6 lignes du réseau permettent de raccorder Albert au reste du territoire et aux communes d'importances situées aux limites de l'intercommunalité (Péronne, Doullens, Amiens). Le Pays du Coquelicot profite là encore d'une bonne desserte si on le compare au reste du territoire. Le Sud-Ouest de la Somme n'est en effet desservi que par quelques lignes de bus, le maillage de lignes TER étant prédominant.

Voici une liste des lignes traversant le Pays du Coquelicot et les communes desservies :

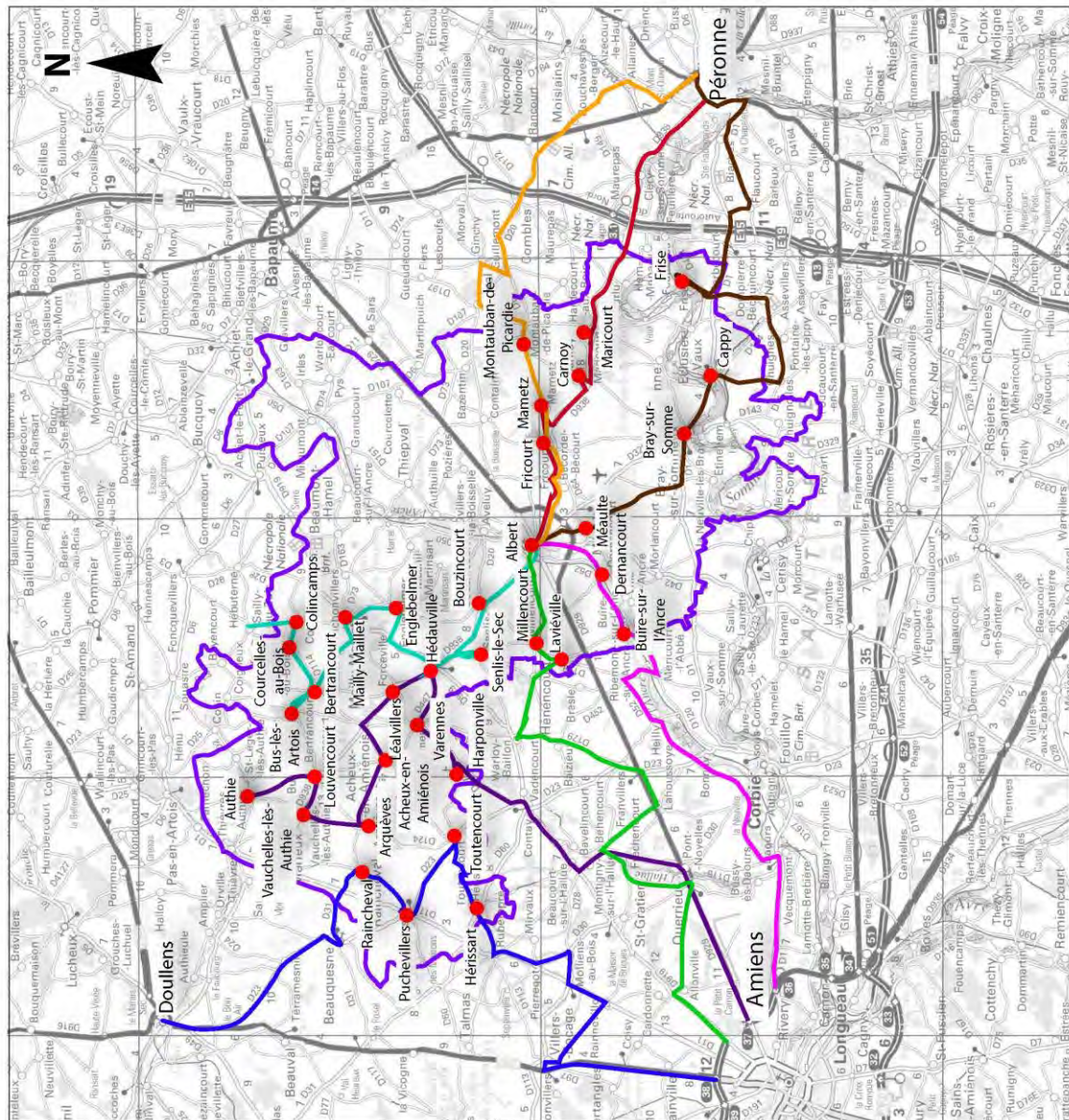
- *Ligne 23 : Amiens – Doullens desservant les communes de Raincheval, Puchevillers, Toutencourt et Hérissart.*
- *Ligne 34 : Authie - Amiens desservant Louvencourt, Vauchelles-lès-Authie, Arquèves, Acheux-en-Amiénois, Léalvillers, Hédauville, Varennes et Harponville.*
- *Ligne 35 : Albert - Sailly-au-Bois desservant Colincamps, Courcelles-au-Bois, Bus-lès-Artois, Bertrancourt, Mailly-Maillet, englebelmer, Hédauville, Senlis-le-Sec et Bouzincourt.*
- *Ligne 36 : Albert – Amiens desservant Millencourt et Laviéville.*
- *Ligne 37 : Albert – Amiens desservant Dernancourt et Buire-sur-l'Ancre.*
- *Ligne 38 : Albert – Péronne desservant Méaulte, Bray-sur-Somme, Cappy et Frise.*
- *Ligne 39 : Albert – Péronne desservant Fricourt, Mametz et Montauban-de-Picardie.*
- *Ligne 46 : Albert – Péronne desservant Fricourt, Mametz, Carnoy et Maricourt.*

La moitié des communes (35 communes) du territoire sont desservies par au moins une ligne du réseau. La plupart d'entre elles ne possèdent qu'un arrêt sur leur territoire.

La partie Nord-Est du territoire est en revanche dépourvue de toute ligne de bus la traversant. Ce manque est compensé au par la présence de la gare de Miraumont, le train étant, un moyen de transport bien plus attractif.

En effet, la fréquence des bus est plutôt faible : un bus part de chaque point d'arrêt le matin entre 6h00 et 7h00, un bus en part le midi et un bus assure le retour le soir entre 18h00 et 19h00 pour la plupart des lignes.

Les transports en commun sont encore peu utilisés par les habitants de la communauté de communes. Ils représentent seulement 0,15 déplacements par jour contre 0,21 déplacements en moyenne pour le Grand Amiénois. Le réseau Trans'80 est très peu utilisé par les habitants du Pays du Coquelicot d'après les élus. Il est rare de voir des personnes monter dans les bus.



Desserte de transports en commun sur la Communauté de communes du Pays du Coquelicot - Bus Trans'80

Lignes Trans'80

Ligne 23

Ligne 34

Ligne 35

Ligne 36

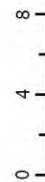
Ligne 37

Ligne 38

Ligne 39

Ligne 46

Communes desservies du Pays du
Coquelicot par une ligne de bus



Les transports scolaires

Il s'ajoute à ce réseau, de nombreuses dessertes pour les transports scolaires, aussi gérées par le Conseil Général de la Somme, avec l'existence des SISCO qui assurent le transport des élèves vers les établissements des regroupements scolaires et vers les collèges et lycées.

1.6.1.5. Les pôles d'emplois générateurs de déplacements sur le Pays du Coquelicot

Le territoire du Pays du Coquelicot est un des rares territoires ruraux du grand amiénois à pouvoir polariser des déplacements domicile-travail. Il possède de grands pôles d'emplois et offre ainsi aux actifs la possibilité de travailler sur leur territoire de résidence.

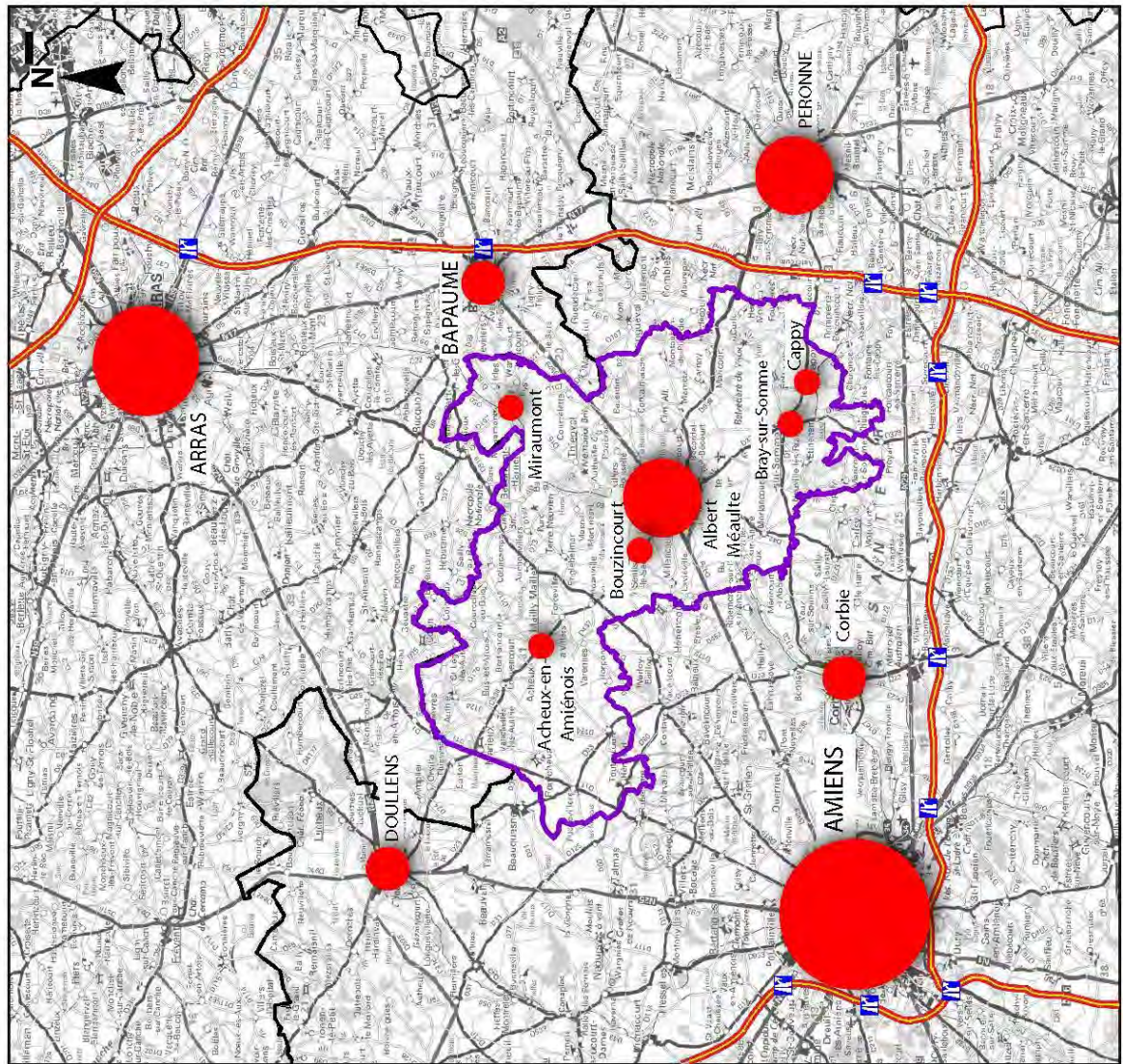
De plus, la communauté de communes profite de sa proximité avec différents pôles d'emplois régionaux :

- Amiens à 30km d'Albert,
- Doullens à 31km d'Albert,
- Péronne à 23,8km d'Albert,
- Arras à 41km d'Albert,

Le pôle d'Amiens ne reste pas sans importance malgré l'autonomie du territoire. De nombreux actifs du Pays du Coquelicot s'y rendent tous les jours.

Les infrastructures de transport sont aussi un atout majeur pour relier le territoire aux pôles périphériques, notamment avec la ligne Amiens-Lille et les transports en commun mis en place par le Conseil général.

La communauté de communes du Pays du Coquelicot possède elle-même des pôles qui concentrent les activités et l'emploi : le pôle principal est Albert-Méaulte qui concentre à lui seul plus de 6000 emplois.



Communauté de communes
du Pays du Coquelicot



Localisation des principaux pôles
d'emplois à proximité de la
Communauté de Communes du Pays
du Coquelicot



Pôle d'emplois

Autoroutes



Echangeurs autoroutiers

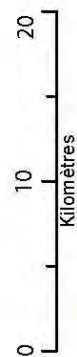


Limites

Limites intercommunales



Limites départementales



1:331,493

(pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AIREL - 2014

1.6.1.5.1. Les pôles d'emplois à proximité du territoire du Pays du Coquelicot

Amiens, pôle d'envergure régionale

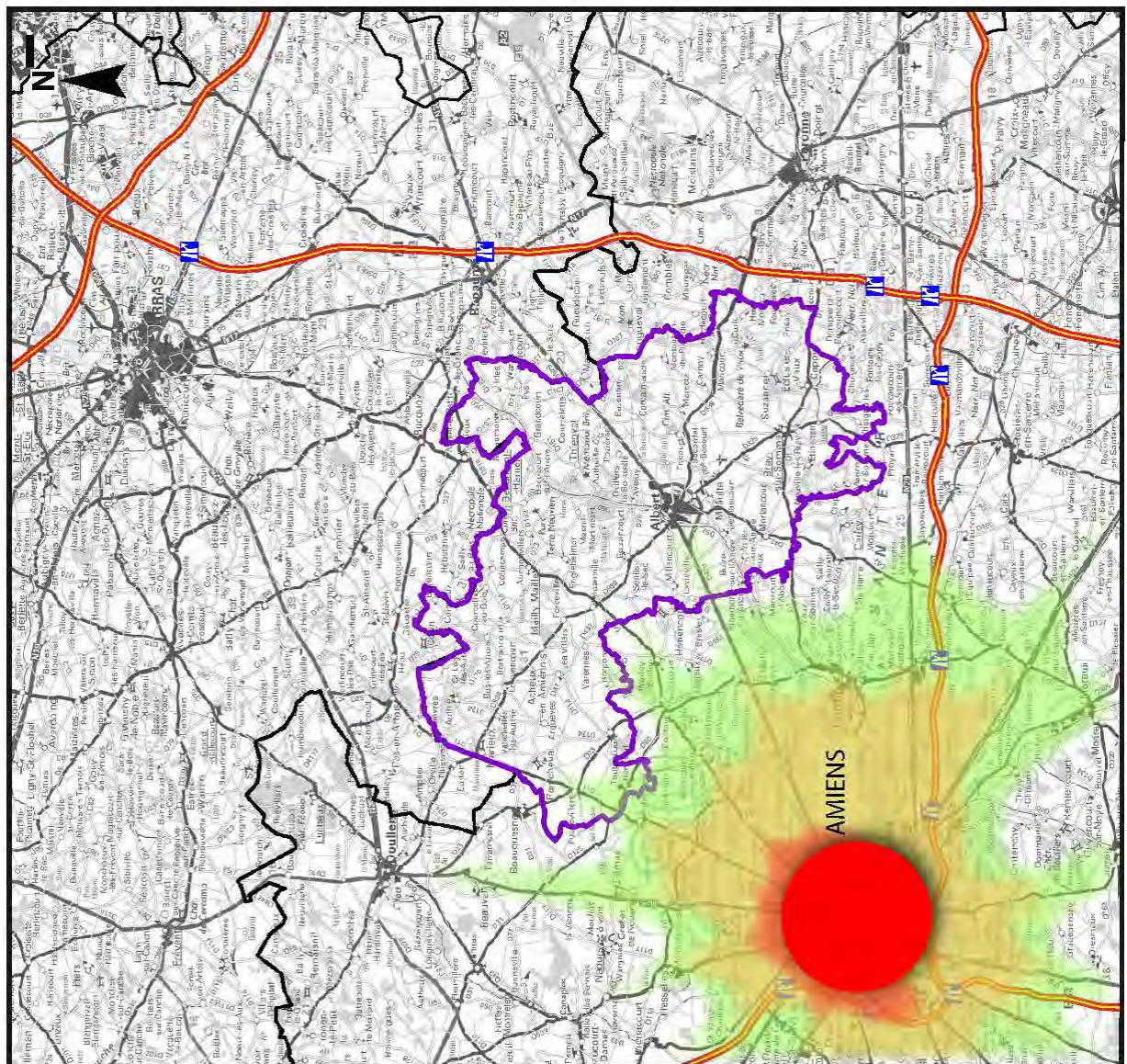
La ville d'Amiens est le second pôle d'emploi le plus peuplé de l'ancienne région Picardie. Elle concentre 78 814 emplois et compte 132 479 habitants (d'après l'INSEE en 2014). La Communauté d'Agglomération d'Amiens compte quant à elle 95 004 emplois et 175 201 habitants.

Avec la fusion des régions, la ville a perdu son statut de capitale régionale, néanmoins elle demeure l'un des pôles majeurs de la grande région Hauts-de-France. La proximité d'Amiens (30 kilomètres depuis Albert) représente un atout pour le territoire du Pays du Coquelicot, même s'il n'en est pas totalement dépendant. Si Amiens concentre 40% de la population de la zone d'emploi, le phénomène de périurbanisation a déplacé la croissance démographique vers l'extérieur de l'agglomération. Amiens abrite une population jeune, avec un haut niveau de qualification.

Le secteur tertiaire représente 84 % de l'emploi amiénois (42% pour les commerces / services / transports, et 42% pour l'administration publique et la santé), ce qui constitue une proportion élevée. Cette situation est caractéristique des pôles urbains, notamment ceux qui ont fonction de préfecture, qui concentrent les services administratifs et les établissements publics d'éducation et de santé. Les établissements les plus générateurs d'emplois sont les centres hospitaliers, universitaires ou spécialisés et les administrations locales. De ce point de vue, Amiens est fragilisée par la perte de son statut de capitale régionale.

Amiens se situe à 30 minutes d'Albert. Elle exerce une articulation particulièrement forte sur les communes de l'Ouest du territoire. **Près de 1800 habitants du Pays du Coquelicot s'y rendent chaque jour pour leur travail.** L'ancienne capitale régionale est aussi un lieu privilégié pour les loisirs et les achats.

En 2013, l'industrie représentait 12% des emplois d'Amiens. La part de ce secteur connaît un recul important : elle était de 17% en 1999. Amiens est spécialisée dans la chimie-plasturgie-caoutchouc, la construction aéronautique et l'industrie agroalimentaire. Plusieurs établissements importants ont connu des difficultés ces dernières années, comme Goodyear Dunlop, Valeo-embrayages, ou encore Whirlpool.



Communauté de communes
du Pays du Coquelicot



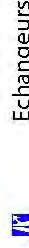
Aire de chalandise du pôle
d'emplois d'Amiens



Pôle d'emplois d'Amiens



Autoroutes



Echangeurs autoroutiers

Secteur situé à moins de 10
minutes



Entre 10 et 20 minutes



Supérieur à 20 minutes

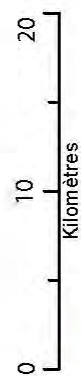


Limites

Limites intercommunales



Limites départementales



1:331.493

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AIREL - 2014

Arras et son attractivité croissante

Au total, Arras comptabilise 34 702 emplois, soit moitié moins qu'Amiens. La Communauté Urbaine d'Arras rassemble quant à elle 55 65 emplois.

*En revanche, Arras a plusieurs fois été classée comme étant **l'agglomération la plus dynamique de France** (magazine l'Entreprise). Elle accueille un gros employeur depuis 1992 : Häagen-Dazs (300 emplois). L'agglomération a aussi créé de nombreuses pépinières d'entreprises et la zone Actiparc.*

La zone Actiparc s'étend sur 280 ha. Le site est stratégiquement positionné entre l'A1 et l'A26, et a la particularité de proposer de grandes parcelles (jusqu'à 20 ha).



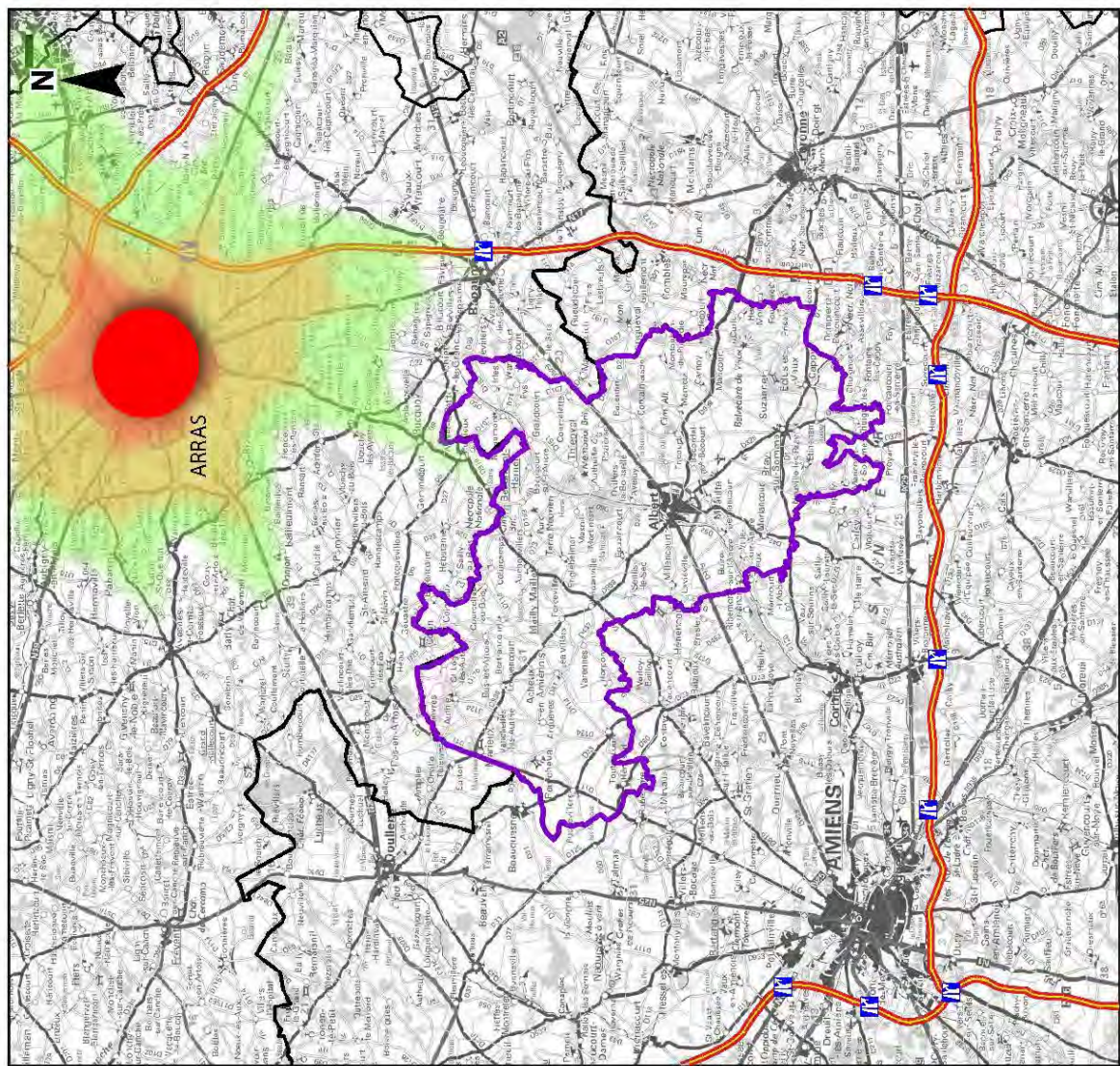
Image 1 : Parc d'activités Actiparc
Source : <http://www.cu-arras.fr>

*Le secteur d'Arras est **spécialisé dans l'industrie agroalimentaire** et accueille de gros employeurs dans ce domaine : Les produits laitiers Ingredia, Haagen-Dazs, la coopérative agricole Unéal. Elle a aussi une activité dans le transport logistique (transports Lebas-Laridant et les transports urbains de la communauté d'Arras) et dans les **secteurs de l'industrie électronique** et de la chimie (Usine de batteries et de chargeurs Hawker, les emballages plastiques Alcan et les détecteurs de gaz Oldham).*

Arras est moins dépendante du secteur administratif qu'Amiens, même si elle est le siège de la Chambre de Commerce de d'Industrie de l'Artois qui gère le port fluvial de Saint-Laurent-Blangy et l'aéroport Roclincourt.

***Arras bénéficie aussi d'une desserte TGV**, contrairement à Amiens, qui renforce son attractivité économique.*

Arras se situe à plus de 30 minutes de voiture du Pays du Coquelicot. En revanche, cette ville est elle aussi située sur la ligne TER Amiens-Lille et est très bien desservie.



Communauté de communes
du Pays du Coquelicot



Aire de chalandise du pôle
d'emplois d'Arras



Pôle d'emplois d'Arras

Autoroutes



Echangeurs autoroutiers



Secteur situé à moins de 10
minutes



Entre 10 et 20 minutes



Supérieur à 20 minutes

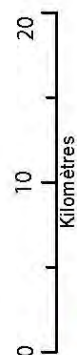


Limites

Limites intercommunales



Limites départementales



1:331.493

(pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : ARRELE - 2014

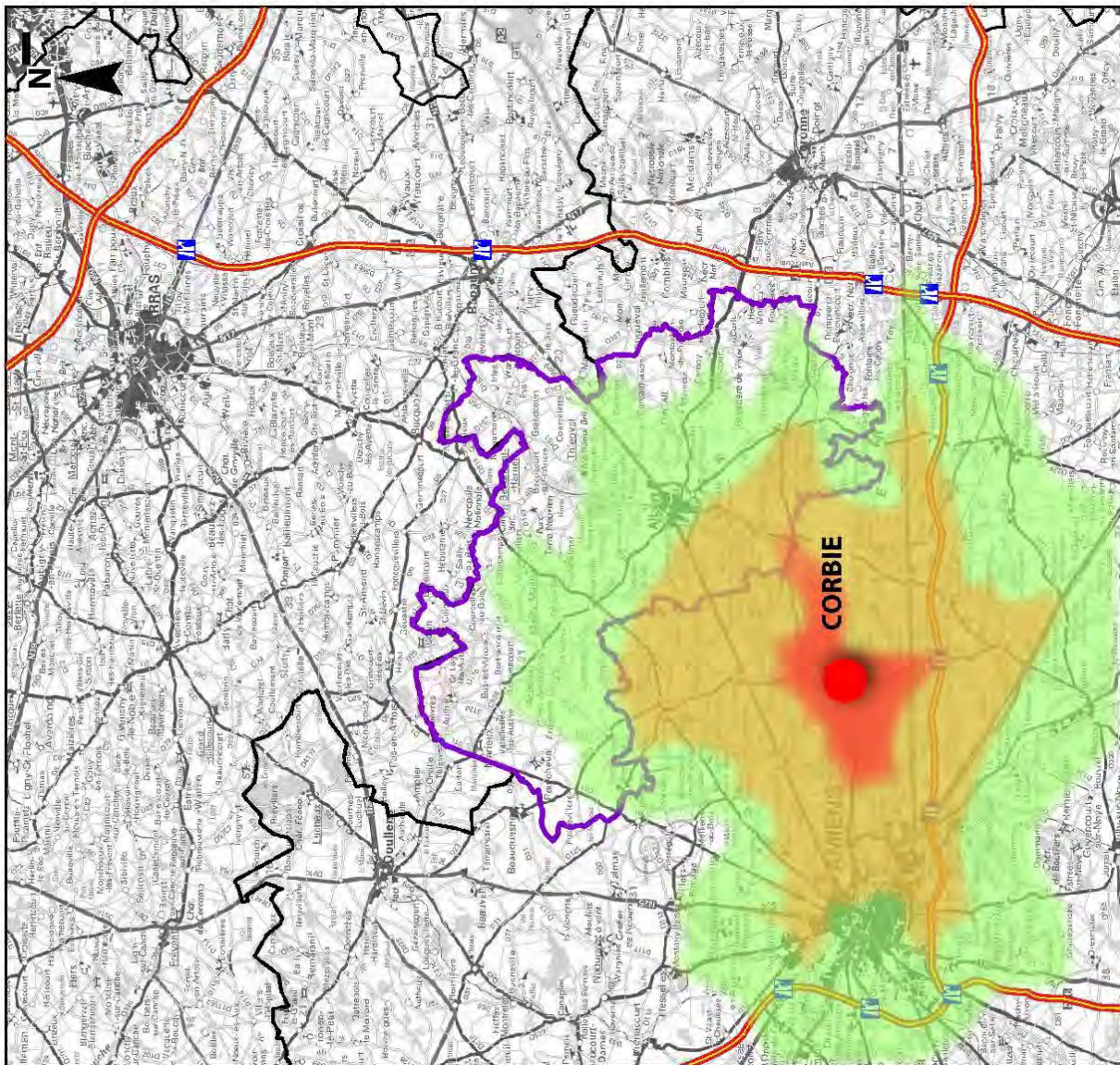


Corbie

*La commune de Corbie représente un pôle d'emploi secondaire. En 2014, elle rassemblait 6 347 habitants et 2 539 emplois. Son aire de chalandise englobe une bonne partie du Pays du Coquelicot (voir carte suivante). En effet, **174 habitants du Pays du Coquelicot s'y rendent chaque jour pour travailler.***

L'emploi Corbéen repose principalement sur les secteurs de l'administration publique et de la santé (46%), et des Commerces / Services / Transports (31%). La commune compte notamment un hôpital, un centre de rééducation fonctionnelle et cardiaque, une maison de retraite, et des établissements scolaires publics et privés.

Certaines communes proches de Corbie accueillent également des entreprises importantes ou des zones d'activités : Aubigny (usine et centre de recherche Nestlé Purina), Vecquemont (usine Roquette), Villers-Bretonneux (zone d'activités du Val de Somme).



Communauté de communes
du Pays du Coquelicot



Aire de chalandise du pôle d'emplois de Corbie

Pôle d'emplois de Corbie



Autoroutes



Echangeurs autoroutiers



Secteur situé à moins de 10
minutes



Entre 10 et 20 minutes



Supérieur à 20 minutes

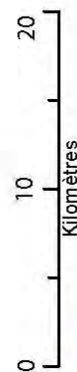


Limites

Limites intercommunales



Limites départementales



1:331.493

(pour une impression sur format A4 sans réduction de taille)

Réalisation : AIRELE - 2014

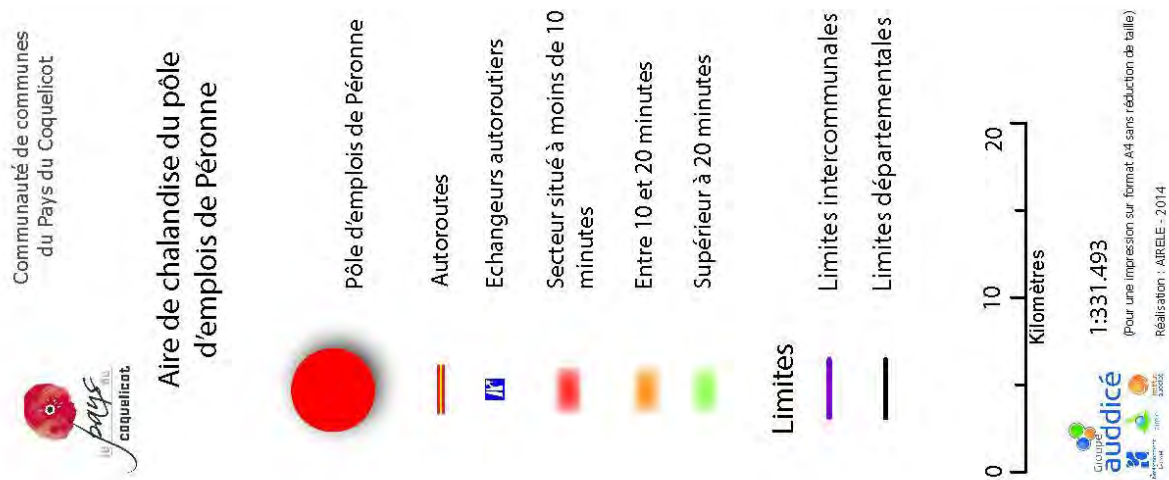
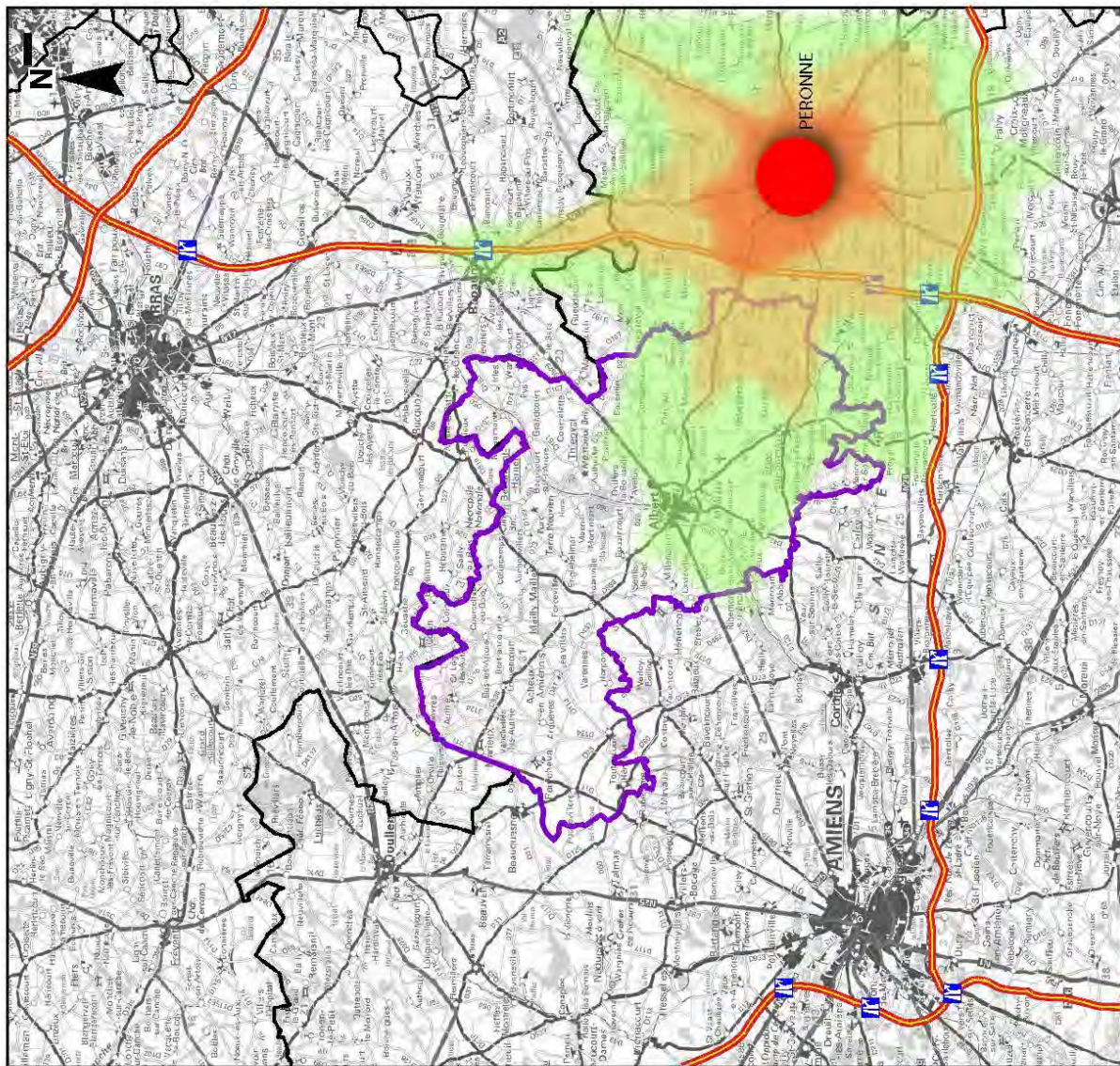
Péronne

Le pôle de Péronne concentrait 5 279 emplois en 2014. Il s'agit de la sous-préfecture du département de la Somme. Autrefois dynamique et principale concurrente d'Albert, Péronne connaît un déclin démographique depuis les années 90. Elle a perdu plus de 1000 habitants en 30 ans et atteint aujourd'hui 7 676 habitants contre 10 064 pour Albert. Elle a aussi perdu des emplois avec 5 279 emplois en 2014 contre 5 808 en 1999.

L'emploi péronnais s'articule principalement autour des secteurs du commerce, transports et services divers, (47% des emplois) ainsi que l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale (41% des emplois). L'industrie ne représente que 9% des emplois.

Disposant d'un tissu de zones commerciales développé, Péronne représente aussi une zone d'achat pour le Pays du Coquelicot, notamment pour les communes du Sud de la communauté de communes : Montauban-de-Picardie, Mametz, Carnoy, Maricourt, Curlu, Eclusier-Vaux, Frise, Cappy, Suzanne, Bray-sur-Somme, La Neuville-lès-Bray, Etinehem, Chuignolles, ... (voir carte ci-après).

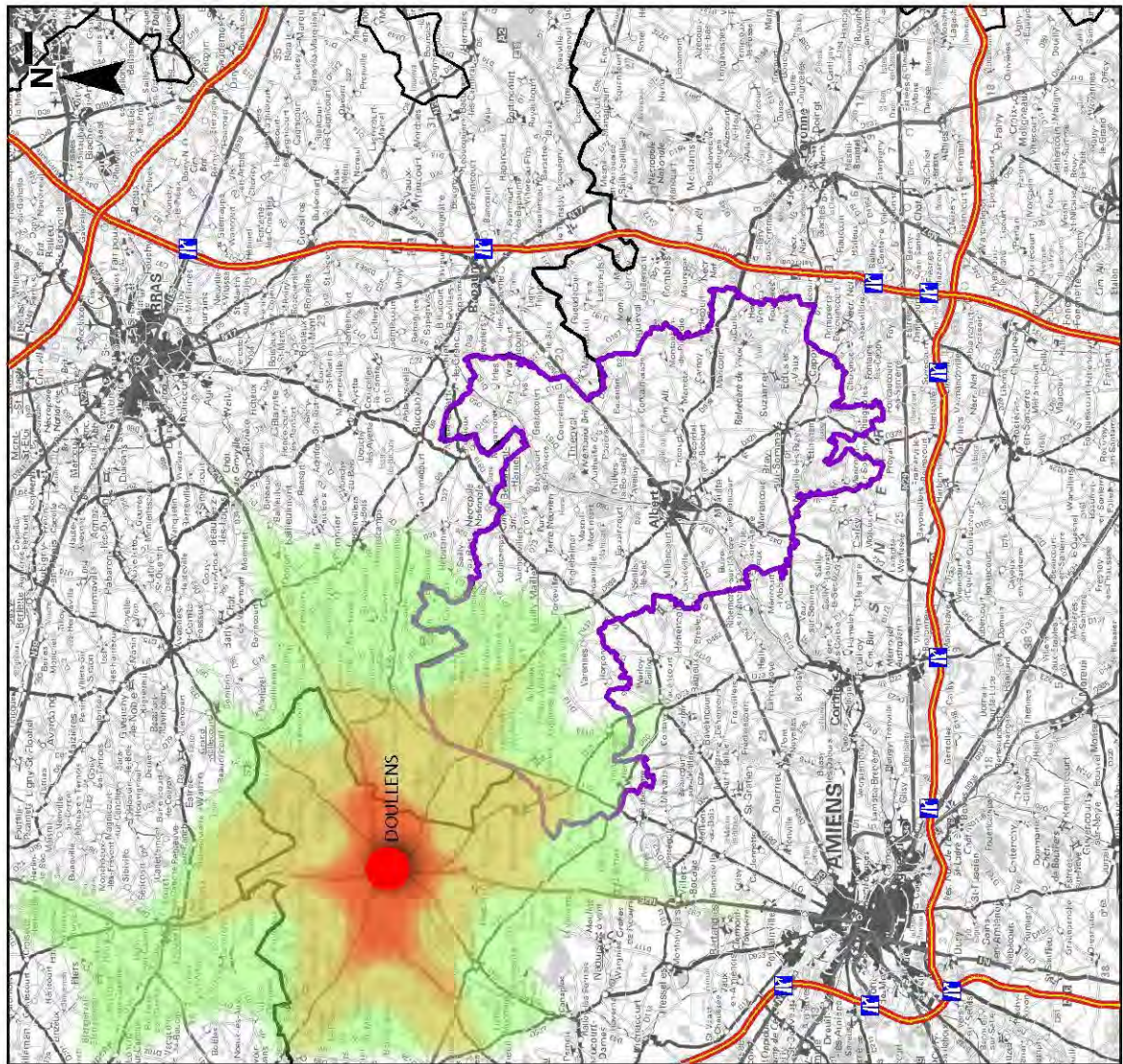
Malgré un déclin en termes d'emplois, Péronne parvient à capter chaque jour 284 actifs vivant dans le Pays du Coquelicot. Elle reste ainsi plus attractive que les pôles d'emplois de Corbie et Doullens.



Doullens

La commune de Doullens, située au Nord-Ouest du Pays du Coquelicot, comportait 6 351 habitants en 2014. Elle comptabilisait 3 388 emplois en 2014, principalement tournés vers le secteur public et la santé (46% des emplois). Les secteurs des commerces, transports et services et celui de l'industrie s'inscrivent en 2^{ème} (31%) et 3^{ème} (16%) secteurs d'emplois à Doullens. Doullens joue, comme le pôle Albert-Méaulte, le rôle de pôle structurant sur le territoire du Grand Amiénois. Son influence touche en particulier le territoire du Doullennais mais aussi les communes du Nord-Ouest du Pays du Coquelicot. Ces dernières se tournent déjà vers Acheux-en-Amiénois en ce qui concerne les achats. Doullens parvient à capter 127 actifs provenant du Pays du Coquelicot.

Les communes situées à moins de 30 minutes de Doullens sont Marieux, Vauchelles-lès-Authie, Authie, Saint-Léger-lès-Authie, Bus-lès-Artois, Courcelle-au-Bois, Coigneux, Bertrancourt, Louvencourt, Acheux-en-Amiénois, Léalvillers, Arquèves, Raincheval, Puchevillers, Toutencourt, Hérissart, Forceville.



Communauté de communes
du Pays du Coquelicot



Aire de chalandise du pôle d'emplois de Doullens

Pôle d'emplois de Doullens



Autoroutes



Echangeurs autoroutiers



Secteur situé à moins de 10
minutes



Entre 10 et 20 minutes



Supérieur à 20 minutes

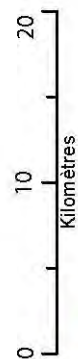


Limites

Limites intercommunales



Limites départementales



1:331.493

(pour une impression sur format A4 sans réduction de taille)

Réalisation : AIRTEL - 2014

Bapaume

En 2014, la commune de Bapaume accueillait 3 946 habitants. Elle comptabilisait 2 842 emplois, principalement dans le secteur public (42%), les commerces, transports et services divers (37%). L'industrie représente 16% des emplois.

Bapaume est considérée comme un point de passage. Quelques lycéens s'y rendent pour leurs études mais il s'agit d'une commune qui reste en retrait vis-à-vis du Pays du Coquelicot. En effet, seuls 97 actifs du Pays du Coquelicot se rendent à Bapaume pour travailler. Ce chiffre est bien moins élevé que pour Péronne ou Corbie.

1.6.1.5.2. Les pôles d'emplois du Pays du Coquelicot

Les emplois de la Communauté de Communes sont principalement localisés sur Albert et Méaulte, avec la ZAC de l'Aéropole de Picardie qui accueille Stellia (1600 emplois environ). Les autres zones d'activités ajoutent à cette offre particulièrement importante pour un territoire rural. Elles sont au nombre de 6. Quatre d'entre elles se localisent sur le territoire d'Albert et Méaulte, les deux autres sont sur Bray-sur-Somme et Bouzincourt.

Voici les caractéristiques de ces zones d'activités, d'après l'atlas des zones d'activités du Grand Amiénois :

Zones d'Activités du Pays du coquelicot

Nom ZAC	Commune	Superficie (en ha)	Nombres établissements (INSEE)	Nombres d'emplois
Aéropole de Picardie	Méaulte	326	18	2056
Parc d'activités Henry Potez	Albert	66	40	665
Parc d'activités André Liné	Albert	20	22	295
Zone commerciale de Bellevue	Albert, Méaulte	28	22	198
Parc d'activités de l'Avenir	Bouzincourt	10	9	160
Parc d'activités de Bray-sur-Somme	Bray-sur-Somme	7	6	54

On distingue aussi sur le territoire l'importance des communes d'Acheux-en-Amiénois, pôle relais pour les services, de Cappy, pôle touristique, et de Miraumont et sa gare de plus en plus attractive. Bray-sur-Somme constitue un important pôle relais de services pour le Sud du territoire.

Albert-Méaulte, pôle majeur structurant

*Albert-Méaulte est le principal pôle d'emplois du Pays du Coquelicot, avec 6 946 emplois au total sur les deux communes. Ce pôle concentre **71,6 % de l'emploi de la Communauté de Communes**.*

Dans le SCoT initialement approuvé, Albert et Méaulte constituaient ensemble l'un des pôles majeurs structurants pour le Grand Amiénois. Suite à une modification, Méaulte jouit d'un statut à part de « Pôle Relais d'Emplois » : il s'agit d'une commune dont la physionomie est rurale, mais qui joue un rôle structurant en matière d'emploi. Albert est un pôle majeur parce qu'elle présente un poids démographique, des activités économiques, des équipements et des services, qui en font un important lieu de vie. Les pôles majeurs comme Albert concentrent les flux de personnes au sein de bassins de vie qui sont organisés autour d'eux. Ainsi, l'influence d'Albert-Méaulte s'exerce sur l'ensemble du territoire du Pays du Coquelicot mais elle s'étend aussi au-delà. En effet, si 2410 albertins travaillent sur le territoire, 378 amiénois viennent aussi dans le même but. Ceci s'explique par l'importance du pôle aéronautique, décrite plus précisément dans les paragraphes qui suivent.

L'économie du pôle d'Albert-Méaulte est marquée par le secteur industriel : ce dernier **représente 40% de l'emploi total des 2 communes**. Les communes d'Albert et de Méaulte possèdent quatre des six zones d'activités qui peuvent être répertoriées sur le territoire du Pays du Coquelicot.

Ces quatre zones d'activités 46% des emplois du pôle, soit 3 260 emplois. **L'Aéropôle de Picardie a pour spécialité l'aéronautique** et joue un rôle primordial sur le territoire. Les parcs d'activités Henry Potez et André Liné accueillent 62 entreprises dont quelques sous-traitants en aéronautique, des industries spécialisées dans le secteur de la chimie et quelques commerces. La zone commerciale de Bellevue accueille principalement des grandes enseignes commerciales et chaînes de restauration (Intermarché, Intersport, Lidl, Flunch, ...).

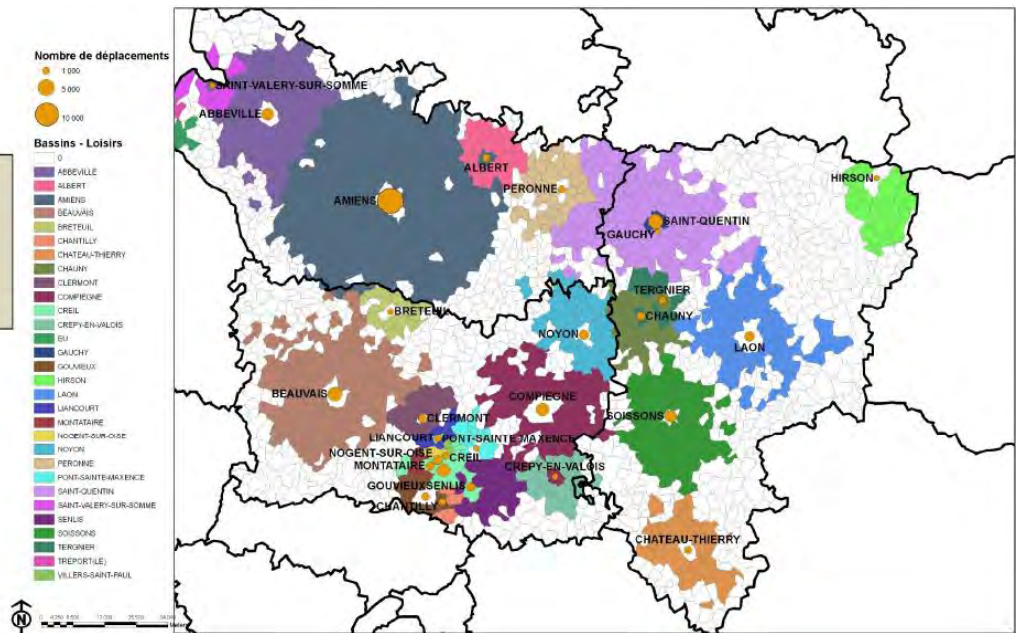
L'aéronautique est le secteur majeur qui caractérise le pôle d'emploi Albert-Méaulte, depuis plus de 90 ans.

*D'un point de vue économique, le département de la Somme et la Communauté de commune du Pays du Coquelicot tirent tous deux avantages de l'implantation de Stelia à Méaulte mais aussi du **Pôle Hydraulique et Mécanique d'Albert**. Il s'agit d'une association de 25 entreprises industrielles se décomposant en plusieurs métiers : l'usinage de métaux, l'assemblage de structures d'avions, la mécanique de précision, les équipements hydrauliques, la machine-outil et la plasturgie. Ces industries se répartissent sur Albert et ses environs, dans les ZAC notamment. L'industrie d'Albert ne repose pas seulement sur le secteur de l'aéronautique. Albert profite en effet d'un savoir-faire particulier en matière de mécanique de précision, de la plasturgie et dans le secteur de l'hydraulique. La commune connaît le développement des machines-outils, représenté aujourd'hui par l'entreprise Forest Liné.*

Les emplois du pôle Albert-Méaulte restent principalement concentrés sur l'Aéropôle de Picardie. Ce pôle est constitué de Stelia, de l'Aéroport et d'une ZAC importante. La zone d'activités et le site de Stelia feront partie d'une étude spécifique s'inscrivant dans le diagnostic économique.

Ces zones d'activités constituent un atout pour la Communauté de communes. Elles concentrent une grande partie des emplois du pôle. Les déplacements domicile-travail vers ces zones sont importants, notamment vers l'Aéropôle. Des personnes de toute la région viennent y travailler. Cela constitue un atout pour l'accueil des populations qui pourraient être attirés par les villages ruraux aux alentours du pôle.

Carte présentant les pôles de loisirs et les communes dépendant de leur zone d'influence.



Carte présentant les pôles de loisirs et les communes dépendant de leur zone d'influence

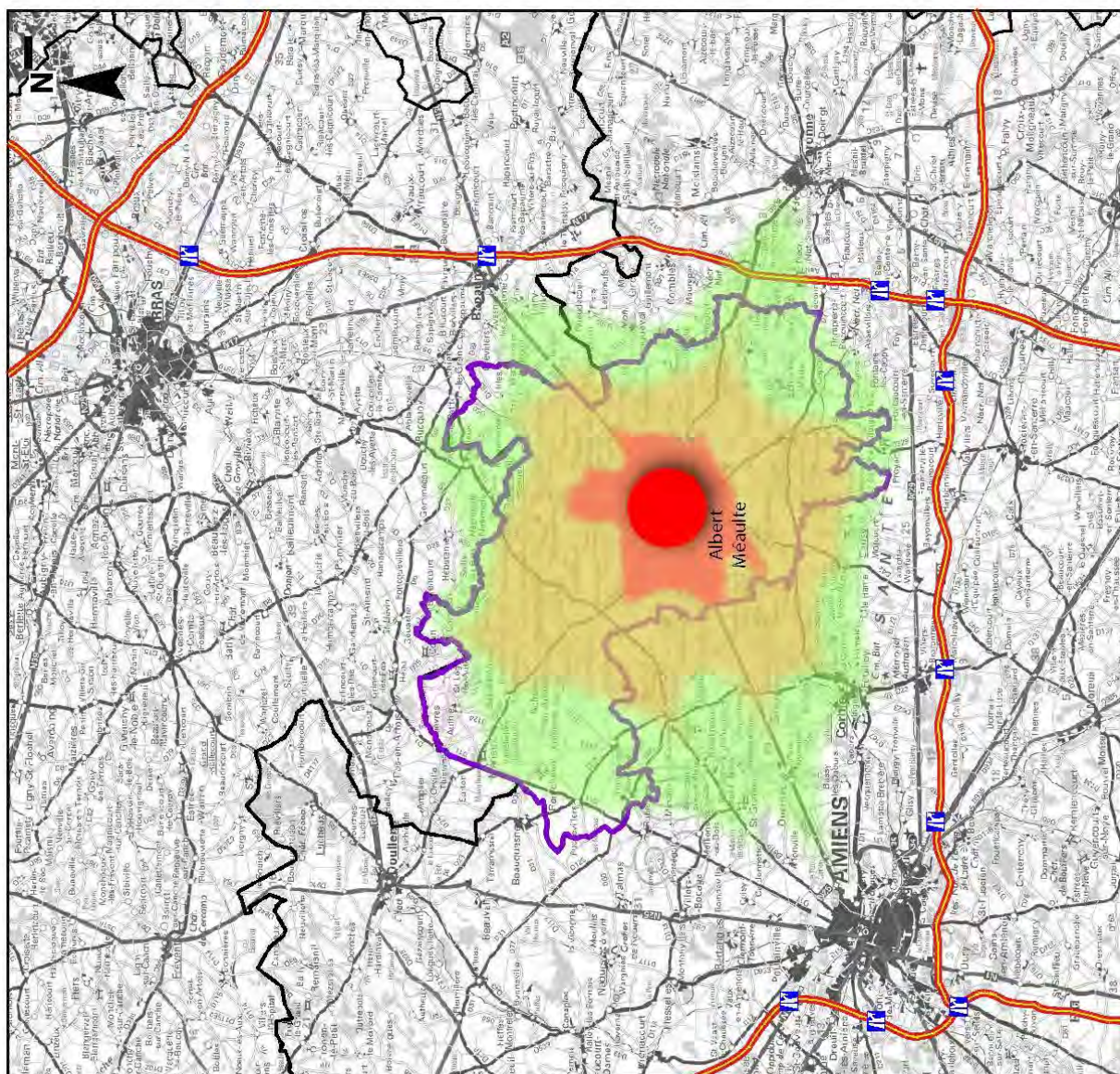
Source : rapport des mobilités picardes

Le rayonnement d'Albert est plus faible en matière de commerces. Pourtant, avec la zone Bellevue (25 enseignes environ), Albert est la zone privilégiée des villages ruraux pour les achats de fin de semaine. En revanche, son principal manque est l'offre de loisirs. Les albertins se rabattent alors sur Amiens comme le montre la carte ci-dessous.

L'autre point faible du pôle d'Albert-Méaulte est le manque d'un centre hospitalier important. Albert possède uniquement une clinique privée trauma mais sans service de chirurgie ni maternité. Dans ce domaine le pôle est dépendant d'Amiens.

En termes d'accessibilité, le pôle d'Albert Méaulte présente toutefois des atouts majeurs. Il est en effet bien desservi, avec la ligne TER Amiens-Lille, la proximité de la gare TGV Haute-Picardie, la proximité de grands axes autoroutiers (A1 notamment).

De plus, le pôle d'Albert occupe une position centrale sur le territoire, à moins de trente minutes de la majorité des communes mais aussi à trente minutes d'Amiens, ancienne capitale de la région. Ainsi, Albert engendre de nombreux déplacements pour se rendre dans les zones commerciales, pour les loisirs, ou pour les études avec la présence d'un lycée important, le lycée Henry Potez. En revanche, les communes localisées au Nord du Pays du coquelicot peuvent préférer Acheux-en-Amiénois ou Doullens pour ce genre de déplacements. Péronne est aussi l'un des concurrents majeurs du pôle.



Communauté de communes
du Pays du Coquelicot



Aire de chalandise du pôle
d'emplois d'Albert-Méaulte

Pôle d'emplois d'Albert-Méaulte



Autoroutes



Echangeurs autoroutiers



Secteur situé à moins de 10
minutes



Entre 10 et 20 minutes



Supérieur à 20 minutes

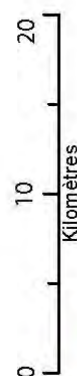


Limites

Limites intercommunales



Limites départementales



1:331.493

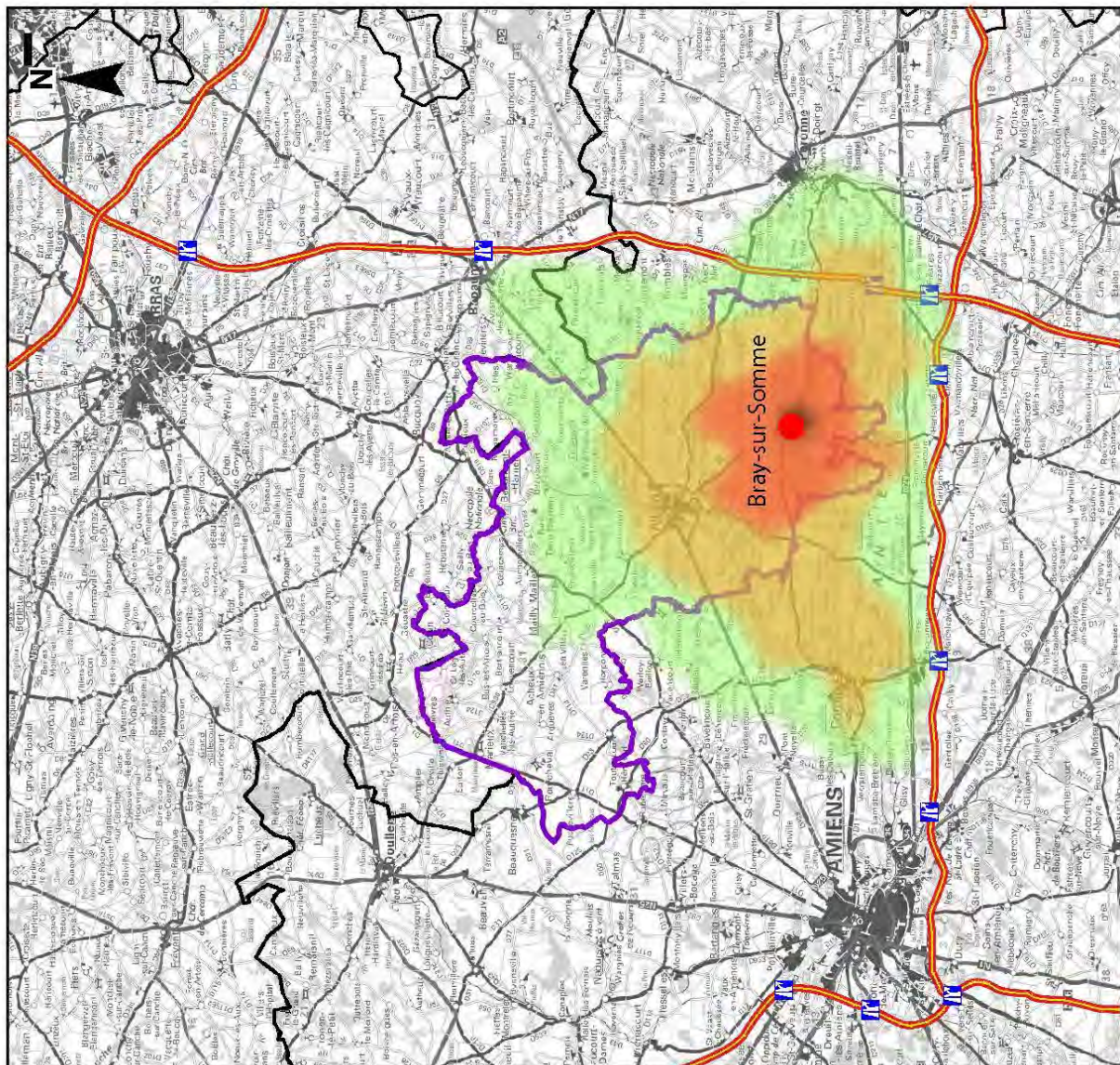
(pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AIRELE - 2014

Bray-sur-Somme

La commune de Bray-sur-Somme est désignée comme un pôle de proximité structurant. Elle permet aux habitants de répondre à leurs besoins au quotidien en proposant des équipements et des services. La commune rayonne sur un sous-ensemble du Pays du Coquelicot.

*La commune de Bray-sur-Somme possède sa propre zone d'activités avec 6 établissements regroupant 54 emplois. **Elle rassemble au total 459 emplois liés à la zone d'activités, aux activités touristiques et aux commerces de proximité.** Bray-sur-Somme représente un pôle de proximité pour les villages proches, rassemblant les commodités nécessaires aux habitants : boulangerie, petit supermarché, boucherie, etc. Ce pôle est important en particulier pour les communes situées à moins de dix minutes comme les communes de Cappy, Eclusier-Vaux, La-Neuville-lès-Bray, Etinehem, Chuignolles, Morlancourt ou Méricourt-sur-Somme.*



Communauté de communes
du Pays du Coquelicot



Aire de chalandise du pôle
d'emplois de Bray-sur-Somme

Pôle d'emplois de
Bray-sur-Somme



Autoroutes



Echangeurs autoroutiers



Secteur situé à moins de 10
minutes



Entre 10 et 20 minutes



Supérieur à 20 minutes

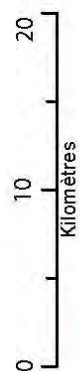


Limites

Limites intercommunales



Limites départementales



1:331.493

(pour une impression sur format A4 sans réduction de taille)

Réalisation : ARIELE - 2014



Cappy

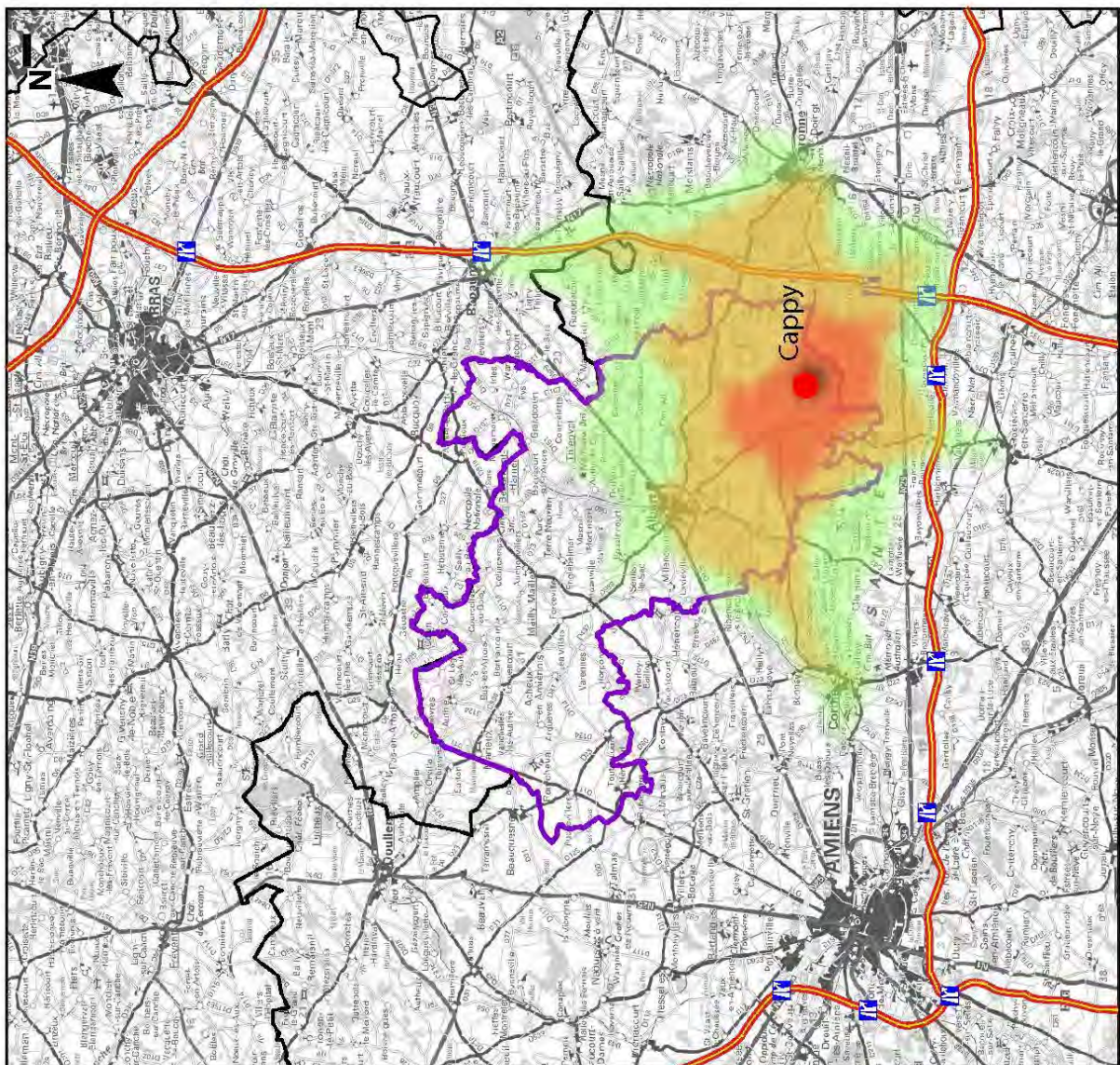
La commune de Cappy regroupe 59 emplois et 517 habitants. Il s'agit du second bourg le plus important du canton de Bray-sur-Somme.

En termes d'emploi, Cappy ne peut pas être considéré comme un pôle. Néanmoins, ce bourg rural présente des atouts dans le domaine du tourisme. Située dans la Vallée de la Somme, la commune profite de sa situation avec l'implantation de deux campings, d'une base de location de bateaux et de gîtes. Située de part et d'autre du canal de la Somme, la commune est une base de départ pour le tourisme fluvial.



Base de location de bateaux à Cappy

Cappy se localise à moins de 10 minutes de Bray-sur-Somme, chef-lieu de canton. Cappy attire surtout les flux touristiques. Ses habitants sont dépendants des communes alentours en ce qui concerne les achats, services, et la scolarité des enfants.



Communauté de communes
du Pays du Coquelicot



Aire de chalandise du pôle d'emplois de Cappy

Pôle d'emplois de Cappy



Autoroutes



Echangeurs autoroutiers



Secteur situé à moins de 10
minutes



Entre 10 et 20 minutes



Supérieur à 20 minutes

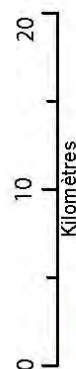


Limites

Limites intercommunales



Limites départementales



1:331.493

(Pour une impression sur format A4 sans réduction de taille)

Réalisation : AIRELE - 2014

Miraumont

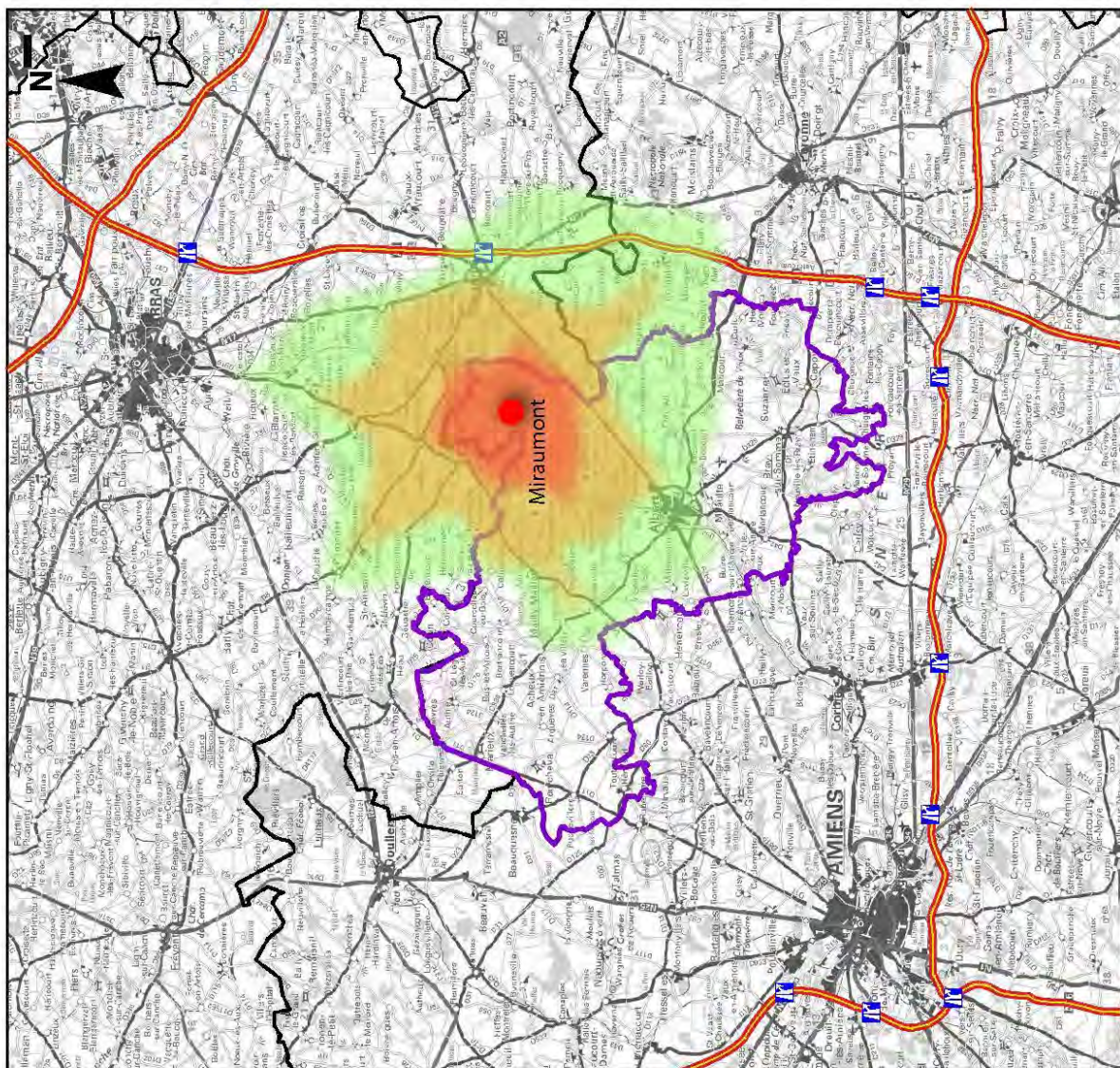
La commune de Miraumont concentre 161 emplois pour 680 habitants en 2014. La commune accueille un gros employeur : Beauty Packaging Service. Cet établissement est spécialisé dans le conditionnement de produits comme des parfums ou eau de toilette.



Entreprise Beauty Packaging Service

Miraumont est principalement un pôle résidentiel, attractif pour les actifs, avec la présence de la gare. Avec sa gare, il joue le rôle de pôle relais de transport en commun, tout comme la commune de Buire-sur-l'Ancre.

Miraumont est de plus assez proche d'Arras, pôle d'emplois qui gagne en importance, et situé à moins d'une demi-heure d'Albert.



Communauté de communes
du Pays du Coquelicot



Aire de chalandise du pôle d'emplois de Miraumont

Pôle d'emplois de Miraumont



Autoroutes



Echangeurs autoroutiers



Secteur situé à moins de 10
minutes



Entre 10 et 20 minutes



Supérieur à 20 minutes

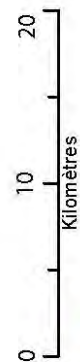


Limites

Limites intercommunales



Limites départementales



1:331.493

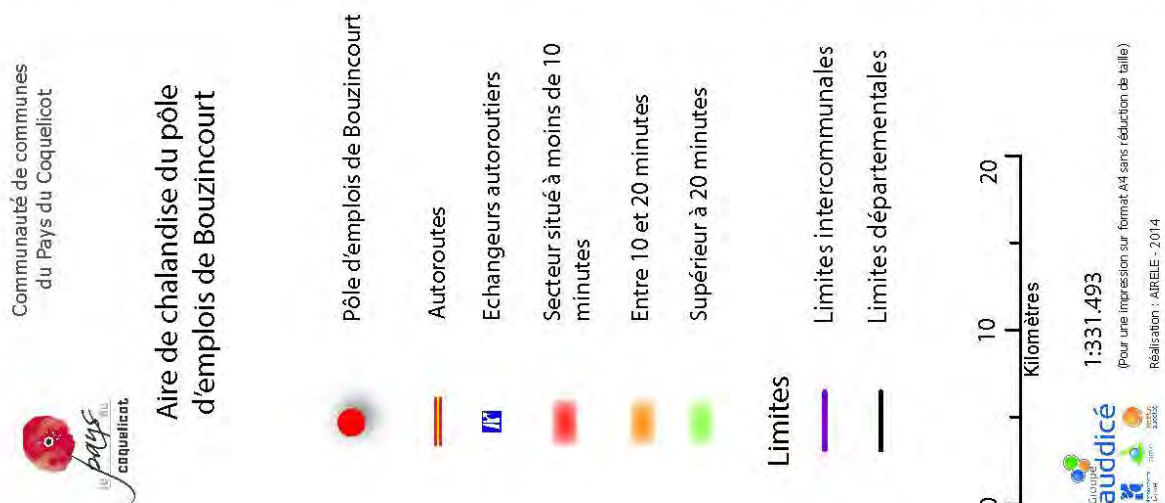


(pour une impression sur format A4 sans réduction de taille)

Réalisation : AIRELE - 2014

Bouzincourt

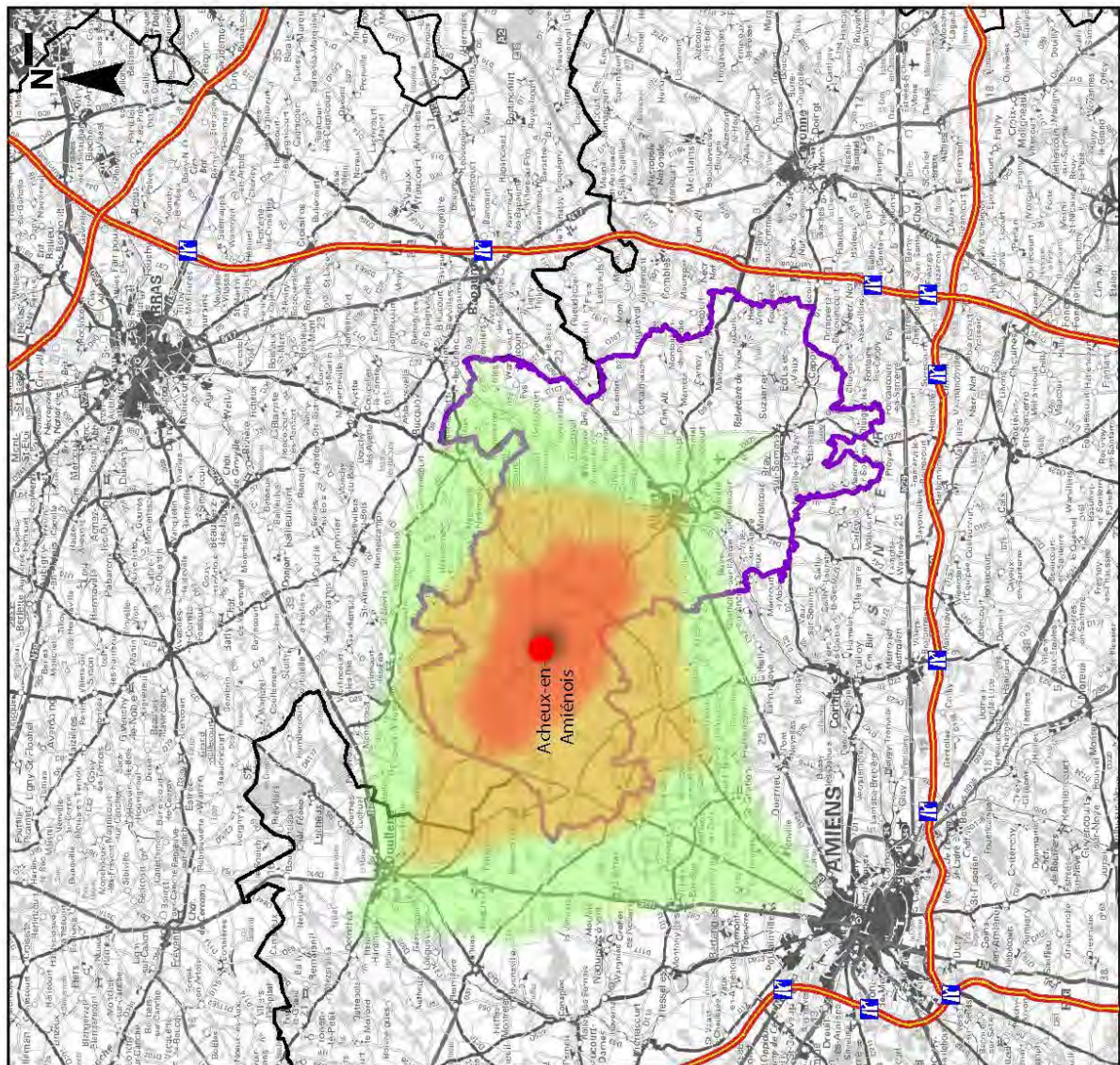
*La commune de Bouzincourt constitue un pôle secondaire par rapport à Albert – Méaulte, dont elle est géographiquement proche. Elle concentre de cette manière 276 emplois sur son territoire pour 552 habitants. Ces emplois sont concentrés sur la ZAC, **Le Parc de l'Avenir**, avec 160 emplois au total et 9 établissements. Cette zone d'activités est dédiée à l'artisanat et à la petite entreprise. Elle est spécialisée dans la mécanique industrielle. Les entreprises font parties du groupe du Pôle Hydraulique et Mécanique d'Albert. Une extension de 4 hectares devrait être aménagée par la communauté de communes du Pays du Coquelicot, en complément de l'Aéropôle de Picardie.*



Acheux-en-Amiénois

Acheux-en-Amiénois abrite 292 emplois pour 631 habitants. Ancien chef-lieu de canton, la commune **joue le rôle de pôle relais d'équipements et de services pour le Nord du Pays du Coquelicot**. Elle propose en effet de nombreux services et commerces avec un Intermarché et un important groupement scolaire. Le principal employeur est la maison des services et **de l'accueil temporaire destinée aux personnes âgées**. Acheux-en-Amiénois possède aussi une école, un collège, une gendarmerie, des administrations publiques et des entreprises commerciales et artisanales qui assurent un certain nombre d'emplois pour une commune relativement de petite taille.

L'aire de chalandise d'Acheux s'étend sur tout le Nord-Ouest du territoire, touchant en particulier les communes limitrophes : Vauchelles-les-Authie, Louvencourt, Bus-lès-Artois, Forceville, Léalvillers, Bertrancourt, etc.



Communauté de communes
du Pays du Coquelicot



Aire de chalandise du pôle
d'emplois
d'Acheux-en-Amiénois

Pôle d'emplois
d'Acheux-en-Amiénois

Autoroutes

Echangeurs autoroutiers

Secteur situé à moins de 10
minutes

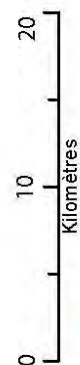
Entre 10 et 20 minutes

Supérieur à 20 minutes

Limites

Limites intercommunales

Limites départementales



1:331,493

Pour une impression sur format A4 sans réduction de taille)

Réalisation : ARELE - 2014

La présence des pôles d'emplois d'Albert-Méaulte, Bouzincourt, Acheux-en-Amiénois, Miraumont, Bray-sur-Somme et la proximité d'Amiens, pôle d'importance régionale, assurent une certaine attractivité au territoire du Pays du Coquelicot. Tout en étant un territoire rural, le Pays du Coquelicot possède sa propre indépendance économique et ne tombe pas dans le travers des territoires périurbains ou ruraux qui deviennent principalement résidentiels.

1.6.1.6. Les aires de stationnement

Les parkings et aires de stationnement se répartissent de manière assez hétérogène sur le Pays du Coquelicot.

Albert dispose de nombreuses aires de stationnement notamment avec le parking de la place Leturcq, comportant 120 places. Localisé devant la mairie, il est idéalement situé par rapport au centre-ville. Il y a aussi de nombreux parkings autour de la gare : le dépôt minute en zone bleue et des parkings gratuits près de l'emprise SNCF (voir photographie 4). Le reste du stationnement se fait le long des rues et sur quelques espaces dédiés (photographie 5). La majeure partie de ces stationnements n'est pas payante.



Photographie 1 : Parcelle n°451 - Albert



Photographie 2 : Parcelle n°166 - parking non organisé - Albert



Photographie 3 : Place Emile Leturcq - Albert

A l'inverse d'Albert, Acheux-en-Amiénois et Miraumont, pourtant assez importantes, ne disposent que de très peu de stationnements. Les parkings sont souvent privés.

Méaulte, quant à elle, offre de nombreux stationnements à ses habitants le long des routes mais aussi aux employés de la zone d'activité. Plusieurs parkings sont entièrement dédiés aux employés de l'usine.



Photographie 4 : Parking résidentiel - Méaulte

es autres communes organisent leur stationnement le long des trottoirs ou sur la place publique pour la plupart.

Places de stationnement par commune sur le Pays du Coquelicot :

Localisation du parking	Nombre de places
Acheux-en-Amiénois	
Place du village	10
Albert	
Parcelle n°61 - 1/6	28
Avenue Anatole France	15
Rue Aristide	20
Rue Chandennier	20
Parcelle n°166 - 2/6	12
Parcelle n°450 - 451 - 2/6	60
Parcelle n°451 - parking bus	4
Parcelles n°579-580 - 2/6	10
Parcelle n°649 - 2/6	45
Rue de Bordeaux	30
Rue du Pont Blanc	20
Rue du Moulin à Huile	20
Place Emile Leturcq	120
Arquèves	
Pas de stationnement	
Auchonvillers	
Pas de stationnement	
Authie	
Place de la mairie	10
Authuille	
Pas de stationnement	
Aveluy	
Pas de stationnement	
Bayencourt	
Pas de stationnement	
Bazentin	
Pas de stationnement	
Beaucourt-sur-l'Ancre	
Pas de stationnement	
Beaumont-Hamel	
Pas de stationnement	
Bécardel-Bécourt	
Pas de stationnement	
Bertrancourt	
Pas de stationnement	
Bouzincourt	
Parcelle n°119	8

Grande Rue	10
Route de Doullens	10
Place de la Mairie	10
Bray-sur-Somme	
Parcelle n°296	5
Parcelle n°453	12
Parcelle n°505	15
Devant n°21	5
Buire-sur-l'Ancre	
Pas de stationnement	
Bus-lès-Artois	
Pas de stationnement	
Cappy	
Pas de stationnement	
Carnoy	
Place de la Mairie	5
Chuignolles	
Face église	4
Coigneux	
Pas de stationnement	
Colincamps	
Pas de stationnement	
Contalmaison	
Pas de stationnement	
Courcelette	
Courcelles-au-Bois	
Pas de stationnement	
Curlu	
Place de la Mairie	20
Dernancourt	
Pas de stationnement	
Eclusier-Vaux	
Place du Canal	5
Englebelmer	
Parcelle n°695a	20
Etinehem	
Pas de stationnement	
Forceville	
Pas de stationnement	
Fricourt	
Parcelle n°171	5
Frise	
Parcelle n°21	10

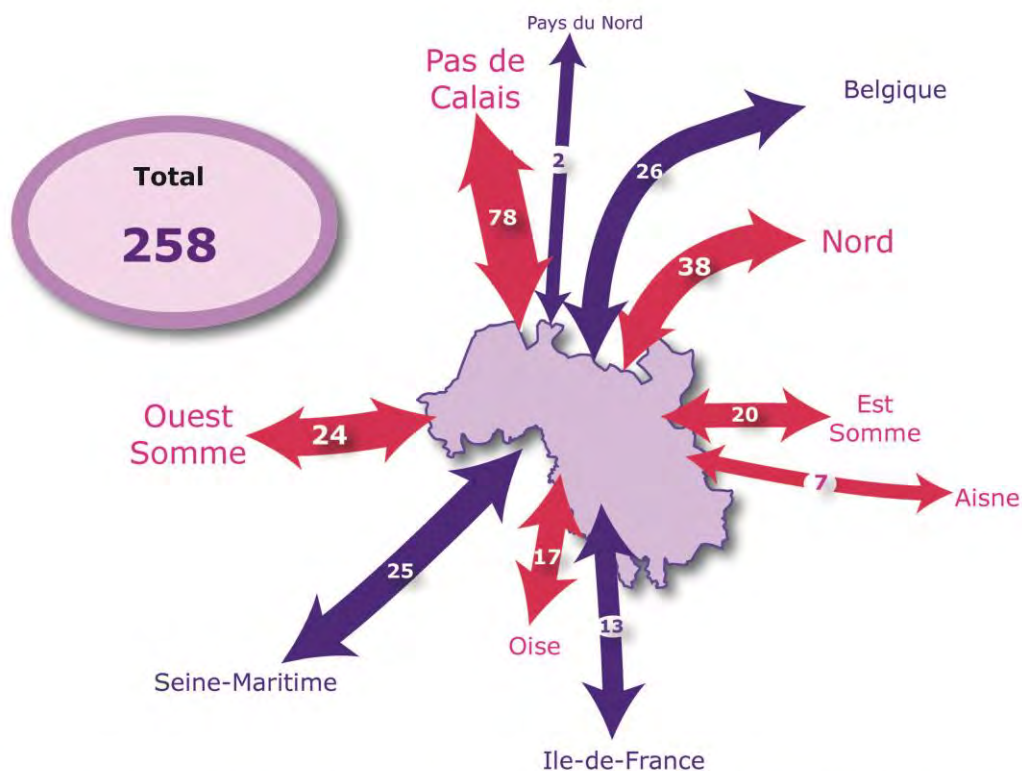
Grandcourt	
Parcelle n°96 - Salle des fêtes	30
Harponville	
Pas de stationnement	
Hédauville	
Pas de stationnement	
Hérissart	
Parcelle n°199	5
Résidence Saint Martin	20
Irles	
Pas de stationnement	
La Neuville-lès-Bray	
Pas de stationnement	
Laviéville	
Pas de stationnement	
Léalvillers	
Pas de stationnement	
Louvencourt	
Parking de la mairie	10
Mailly-Maillet	
Mametz	
Pas de stationnement	
Maricourt	
Parking de la salle des fêtes	20
Marieux	
Pas de stationnement	
Méaulte	
Parking d'Aérolia	200
Parcelle n°160	4
Rue résidentielle	30
Face de l'eglise	10
Place du Souvenir	20
Rue de l'aviation	20
Méricourt-sur-Somme	
Mesnil-Martinsart	
Pas de stationnement	
Millencourt	
Pas de stationnement	
Miraumont	
Place de la Mairie	8
Montauban-de-Picardie	

Pas de stationnement	
Morlancourt	
Parcelle n°38	3
Parcelle n°134	10
Ovillers-la-Boisselle	
Pas de stationnement	
Pozières	
Parking du mémorial	6
Puchevillers	
Parcelle n°46	20
Parcelle n°183	10
Pys	
Pas de stationnement	
Raincheval	
Pas de stationnement	
Saint-Léger-lès-Authie	
Pas de stationnement	
Senlis-le-Sec	
Parcelle n°185-184	5
Suzanne	
Pas de stationnement	
Thiepval	
Pas de stationnement	
Thièvres	
Pas de stationnement	
Toutencourt	
Pas de stationnement	
Varennes-en-Croix	
Pas de stationnement	
Vauchelles-lès-Authie	
Pas de stationnement	
Ville-sur-Ancre	
Pas de stationnement	

1.6.2. La mobilité des marchandises

Le transport de marchandise est assuré par la voie routière et la voie aérienne. Aucune gare de fret n'est à recenser sur le territoire.

Le transport par voie routière est assuré quotidiennement par 258 poids lourds en moyenne qui sortent du Pays du Coquelicot. La majorité d'entre eux se rendent vers la région Nord-Pas-de-Calais.



Déplacements des poids lourds partant du Pays du Coquelicot par jour vers une destination extérieure

Source : Enquête Déplacements-Ménages 2009-2010

2. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2.1. LES DOCUMENTS CADRES

2.1.1. LE SDAGE Artois-Picardie 2016-2021

Le Schéma **Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux** est le document de planification appelé « *plan de gestion* » dans la Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000. A ce titre, il a vocation d'encadrer les choix de tous les acteurs du bassin dont les activités ou les aménagements ont un impact sur la ressource en eau. Les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être « *compatibles, ou rendus compatibles* » avec les dispositions des SDAGE (art. L.212-1 du code de l'environnement). Il fixe les objectifs à atteindre sur la période considérée. C'est le Comité de Bassin, rassemblant des représentants des collectivités, des administrations, des activités économiques et des associations, qui est en charge de l'élaboration, l'animation et la mise en œuvre du SDAGE.

La Communauté de Communes du Pays du Coquelicot est incluse dans le périmètre du SDAGE Artois Picardie, à cheval sur deux commissions géographiques : Canche-Authie-Boulonnais, et Somme.



La loi du 21 avril 2004 (loi de transposition de la DCE du 23 octobre 2000) a renforcé la portée juridique du SDAGE et des SAGE par des modifications du **Code de l'Urbanisme** : articles L 122-1, L123-1 et L 124-2 : les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations définies par le SDAGE et les objectifs définis par les **Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux** (SAGE).

Le Plan Local d'Urbanisme « doit également être compatible avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité définis par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux en application de l'article L.212-1 du code de l'environnement ainsi qu'avec les objectifs de protection définis par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux en application de l'article L.212-3 du même code. Lorsqu'un de ces documents est approuvé après l'approbation d'un plan local d'urbanisme, ce dernier doit, si nécessaire, être rendu compatible dans un délai de trois ans. »

Cet article se traduit par des recommandations et des orientations en matière d'aménagement, de gestion et de protection de la ressource. Son élaboration est conduite par la Commission **Locale de l'Eau** (CLE) organe décisionnel dont la composition a été définie par arrêté préfectoral avec des représentants des collectivités, des usagers et de l'Etat.

Le SDAGE Artois Picardie en vigueur a été approuvé par le préfet le 23 Novembre 2015. Ce document remplace le SDAGE datant de 1996. Pour être conforme aux prescriptions de la Directive Cadre sur l'Eau, il est complété sur les thèmes suivants : surveillance des milieux, analyse économique, consultation du public, coopération et coordinations transfrontalières. Il porte sur les années 2016 à 2021 incluses.

Les 5 enjeux du bassin Artois-Picardie sont désignés par des lettres :

- Enjeu A : Maintenir et améliorer la biodiversité des milieux aquatiques
- Enjeu B : Garantir une eau potable en qualité et en quantité satisfaisante
- Enjeu C : S'appuyer sur le fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations
- Enjeu D : Protéger le milieu marin
- Enjeu E : Mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes avec le domaine de l'eau

Voici les enjeux qui concernent directement le PLU :

⇒ Enjeu A : Maintenir et améliorer la biodiversité des milieux aquatiques

Orientation A-2 : Maîtriser rejets par temps de pluie en milieu urbanisé par des voies **alternatives (maîtrise de la collecte et des rejets) et préventives (règles d'urbanisme notamment pour les constructions nouvelles)** :

- Les orientations et prescriptions des SCOT et des PLU communaux et intercommunaux comprennent des dispositions visant à **favoriser l'infiltration des eaux de pluie** à l'emprise du projet et contribuent à la réduction des volumes collectés et déversés sans traitement au milieu naturel.
- Les collectivités, lors de la réalisation des zonages, veilleront à identifier les secteurs où des mesures (techniques alternatives, ...) doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation et maîtriser le débit et l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement et les secteurs où il est nécessaire de prévoir des installations de collecte, de stockage éventuel et si nécessaire de traitement des eaux pluviales et de ruissellement.

Les zonages pluviaux seront pris en compte dans les documents d'urbanisme et figureront dans leurs annexes.

Orientation A-4 : **Adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de limiter les risques de ruissellement, d'érosion, et de transfert des polluants** vers les cours d'eau, les eaux souterraines et la mer :

- L'autorité administrative, les collectivités et les maîtres d'ouvrages veillent à éviter l'urbanisation et le retournement des surfaces en prairies dans les zones à enjeu pour la lutte contre l'érosion, la préservation des zones humides et des aires d'alimentation des captages. Les collectivités veillent dans leurs documents d'urbanisme

au maintien des prairies et des éléments de paysage, notamment par la mobilisation de certains outils tels que les zones agricoles protégées, les orientations d'aménagement et de programmation, les espaces boisés classés (y compris les haies), l'identification des éléments de paysage dans les documents d'urbanisme.

Dans le cas, exceptionnel, d'une urbanisation dans les zones à enjeu pour la lutte contre l'érosion, la préservation des zones humides et des aires d'alimentation des captages, cette compensation maintenant les fonctionnalités « eau » de la prairie prendra la forme :

- o Soit de dispositifs qualitatifs de protection de la ressource en eau ou de lutte contre les aléas érosion (linéaire de haies, plantation d'arbres, fascines...).
- o Soit d'une compensation de prairie permanente en surface au moins équivalente.

Orientation A-6 : Assurer la continuité écologique et sédimentaire :

- Les cours d'eau ou parties de cours d'eau jouant un rôle de réservoir biologique nécessaire au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant sont définis dans la Carte 17.

Un objectif de restauration de la continuité entre ces réservoirs et le reste de la masse d'eau sur laquelle ils sont situés ainsi que les grands axes migratoires, devra être recherché. Les cours d'eau présentant un enjeu de continuité écologique à long terme sont identifiés par la Carte 18. Cette carte identifie notamment l'enjeu de protection des poissons migrateurs vivant alternativement en eau douce et en eau salée.

Les cours d'eau présentant un enjeu de continuité écologique à court ou moyen terme sont identifiés par la Carte 19. Il sera particulièrement tenu compte dans les projets de rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau classés liste 1 et 2 de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement (Carte 31 et Carte 32).

Orientation A-8 : Réduire l'incidence de l'extraction des matériaux de carrière :

- **L'ouverture de nouvelles carrières** et l'extension des carrières existantes sont soumises à certaines conditions visant la non dégradation de la ressource en eau (état écologique, chimique et quantitatif) et des milieux aquatiques associés :
 - o L'ouverture de nouvelles carrières est proscrite dans les zones visées par la réglementation, le lit majeur des réservoirs biologiques - carte 2 - et celui des rivières de première catégorie piscicole,
 - o Le maintien de l'intérêt écologique global préexistant des milieux naturels devra être assuré. Le cas échéant, les mesures compensatoires garantiront le maintien ou la création de milieux d'intérêt écologique équivalents ou à forte valeur patrimoniale.
- Les documents d'urbanisme, de planification, les schémas et projets d'activité prennent en compte dans leur porter à connaissance les fonctionnalités écologiques des cours d'eau et des milieux aquatiques susceptibles d'être impactés.

Orientation A-9 : Stopper la disparition, la dégradation des zones humides à l'échelle du bassin Artois-Picardie et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité

- Les SCOT, les PLU communaux, les PLU intercommunaux et les cartes communales prévoient les conditions nécessaires pour préserver les zones humides et le lit majeur des cours d'eau de toute nouvelle implantation, y compris les habitations légères de loisirs (définies dans l'article R 111-31 du code de l'urbanisme), qui entraîneraient leur dégradation.

L'Etat et les collectivités locales prennent des dispositions harmonisées à l'échelle du bassin afin d'éviter la sédentarisation d'habitations légères de loisirs dans les zones humides et le lit majeur des cours d'eau.

- Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU communaux, PLU intercommunaux et cartes communales) et les décisions administratives dans le domaine de l'eau prennent en compte les zones humides en s'appuyant notamment sur la carte des zones à dominante humide (Carte 21) et les inventaires des SAGE.

La carte des Zones à Dominante Humide correspond à une identification réalisée par photographie aérienne. Son échelle d'utilisation est le 1/50 000ème.

- Dans le cadre des procédures administratives, le pétitionnaire devra prouver que **son projet n'est pas situé en zone humide** au sens de la police de l'eau, à défaut, il devra par ordre de priorité :

1. Eviter d'impacter les zones humides en recherchant une alternative à la destruction de zones humides,
2. Réduire l'impact de son projet sur les zones humides en cas d'absence d'alternative avérée à la destruction ou dégradation de celles-ci et sous réserve de justifier de l'importance du projet au regard de l'intérêt général des zones humides détruites ou dégradées,
3. Compenser l'impact résiduel de son projet sur les zones humides en prévoyant par ordre de priorité :
 - o la restauration de zones humides équivalentes sur le plan fonctionnel, à hauteur de 150% minimum de la surface perdue ;
 - o la création de zones humides équivalentes sur le plan fonctionnel, à hauteur de 100% minimum de la surface perdue.

Et justifier de l'importance du projet au regard de l'intérêt général des zones humides détruites ou dégradées. Les mesures compensatoires devront se faire, dans la mesure du possible, sur le même territoire de SAGE que la destruction. La gestion et l'entretien de ces zones humides doivent être garantis à long terme. Pour prendre en compte les aspects positifs de l'élevage en zone humide, le service instructeur peut adapter ou déroger à cette disposition pour les bâtiments liés à l'élevage.

⇒ Enjeu B : Garantir une eau potable en qualité et en quantité satisfaisante

Orientation B-1 : Poursuivre la reconquête de la qualité des captages et préserver la ressource en eau dans les zones à enjeu eau potable définies dans le SDAGE :

- Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU communaux, PLU intercommunaux et cartes communales) ainsi que les PAGD (Plans d'Aménagement de Gestion Durable) et règlements des SAGE contribuent à la préservation et la restauration qualitative et quantitative des **aires d'alimentation des captages** situées dans les zones à enjeu eau potable figurant en Carte 22.

Orientation B-2 : Anticiper et prévenir les situations de crise par la gestion équilibrée des ressources en eau :

- Dans le but de préserver les milieux naturels et de sécuriser l'approvisionnement en eau de la population (interconnexion, ressources alternatives,...), les collectivités veillent à optimiser l'exploitation des ouvrages de production existants, en prenant en compte les besoins en eau des milieux naturels aquatiques. En particulier, les collectivités établissent des schémas d'alimentation afin de diversifier et sécuriser leur approvisionnement en eau potable, mettre en regard les projets d'urbanisation avec les ressources en eau disponibles et les équipements à mettre en place. Les SCOT, les PLU

communaux et les PLU intercommunaux doivent être élaborés en cohérence avec ces schémas d'alimentation.

⇒ **Enjeu C : S'appuyer sur le fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations :**

Orientation C-1 : Limiter les dommages liés aux inondations :

- Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU communaux, PLU intercommunaux, cartes communales) préservent le caractère inondable des zones définies, soit dans les atlas des zones inondables, soit dans les Plans de Prévention de Risques d'Inondations, soit à défaut dans les études hydrologiques et/ou hydrauliques existantes à l'échelle du bassin versant ou à partir d'évènements constatés ou d'éléments du PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) et du règlement du SAGE.

Orientation C-2 : Limiter le ruissellement en zones urbaines et en zones rurales pour **réduire les risques d'inondation et les risques d'érosion des sols et coulées de boues** :

- Pour de **l'ouverture à l'urbanisation nouvelles zones**, les orientations et les prescriptions SCOT, les PLU communaux et intercommunaux comprennent des dispositions visant à ne pas aggraver les risques d'inondations notamment à l'aval, en limitant l'imperméabilisation, en privilégiant l'infiltration, ou à défaut, la rétention des eaux pluviales et en facilitant le recours aux techniques alternatives et au maintien, éventuellement par identification, des éléments de paysage (haies...) en application de l'article L 151-23 du code de l'urbanisme.

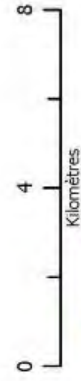
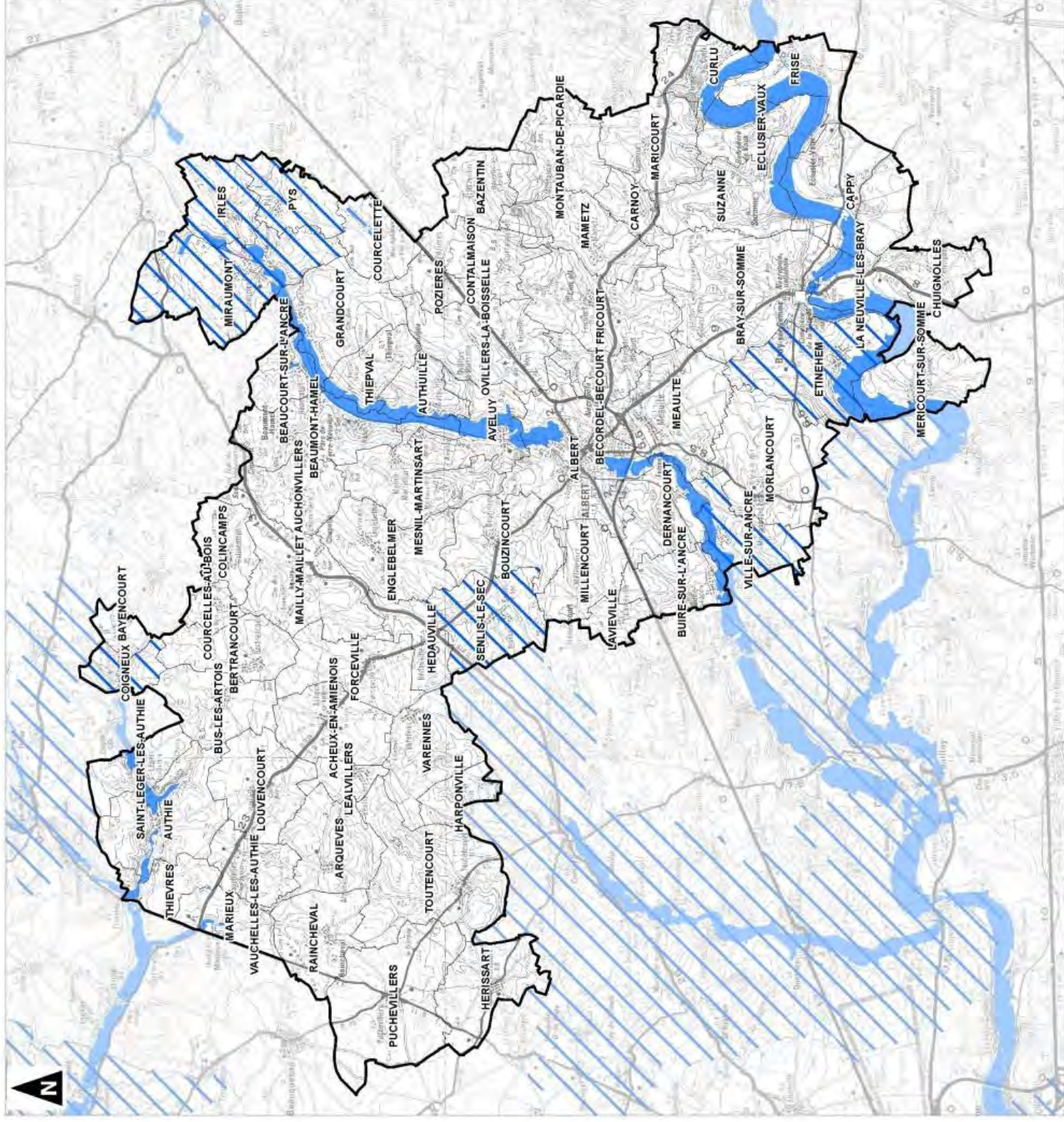
Les autorisations et déclarations au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau) veilleront à ne pas aggraver les risques d'inondations en privilégiant le recours par les pétitionnaires à ces mêmes moyens.

Orientation C-4 : **Préserver et restaurer la dynamique naturelle des cours d'eau** :

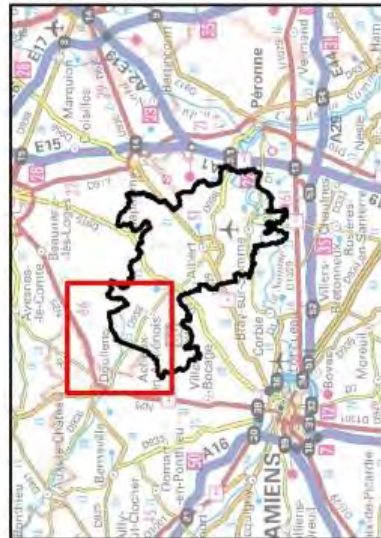
- Les documents d'urbanisme (les SCOT, les PLU communaux, les PLU intercommunaux, les cartes communales) et les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau au titre du code de l'environnement ou du code rural préservent le caractère naturel des annexes **hydrauliques et des zones naturelles d'expansion de crues**. Les zones naturelles d'expansion de crues pourront être définies par les SAGE ou les Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) ou les PPRI.

Enjeux du SDAGE

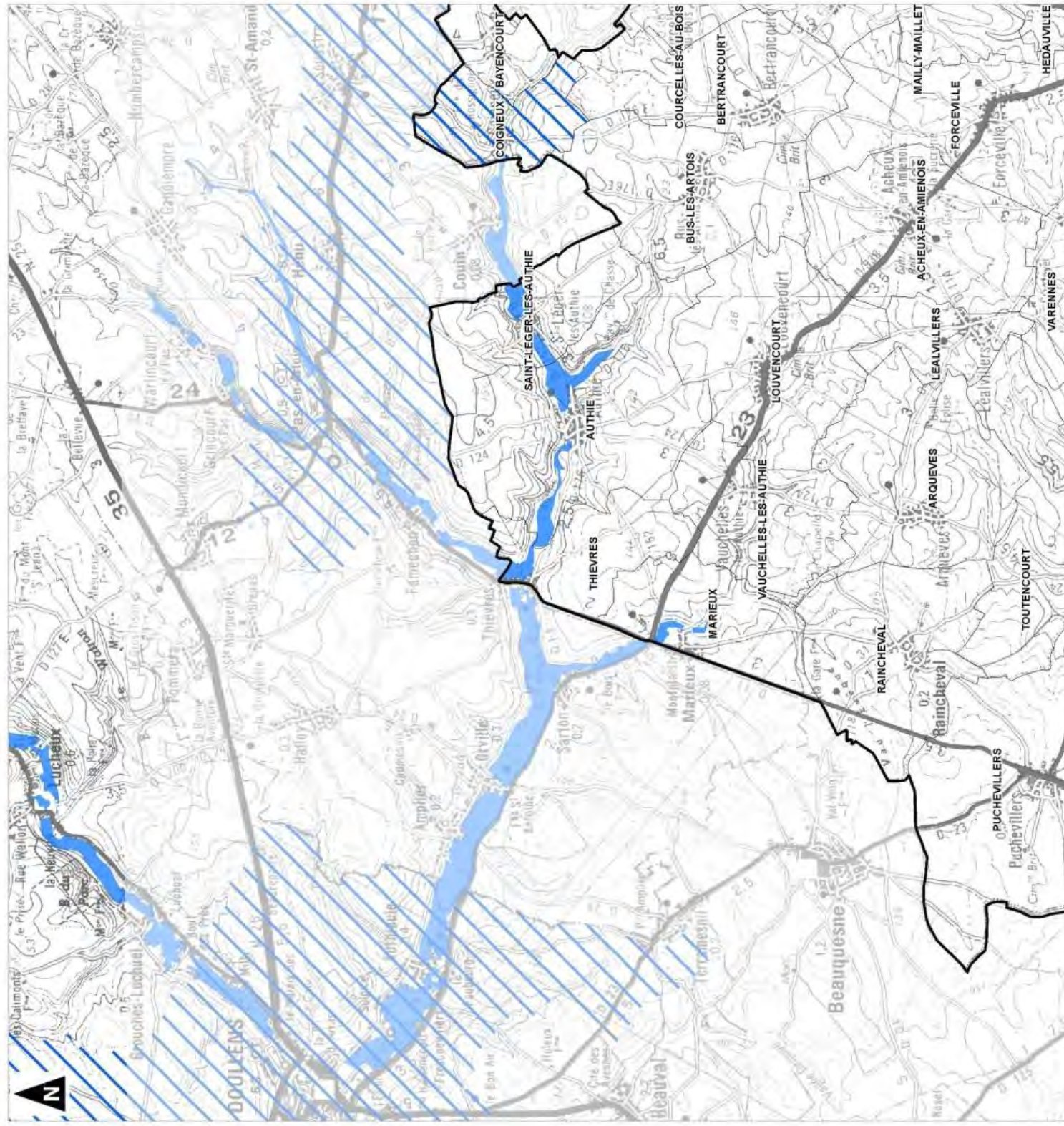
-  Communauté de Communes
du Pays du Coquelicot
-  Limites communales
-  Zone à Dominante Humide du SDAGE
-  Aires d'alimentation des captages prioritaires
pour la protection de la ressource
en eau potable du SDAGE



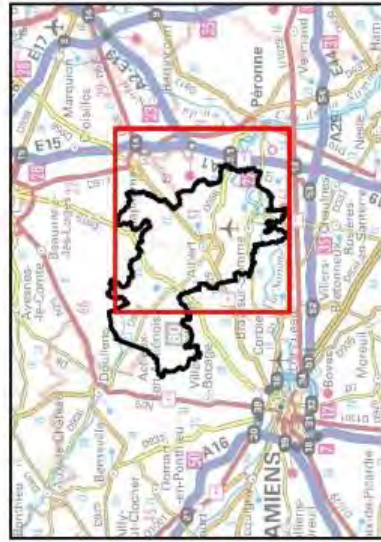
Enjeux du SDAGE



-  Communauté de Communes du Pays du Coquelicot
-  Limites communales
-  Zone à Dominante Humide du SDAGE
-  Aires d'alimentation des captages prioritaires pour la protection de la ressource en eau potable du SDAGE



Enjeux du SDAGE

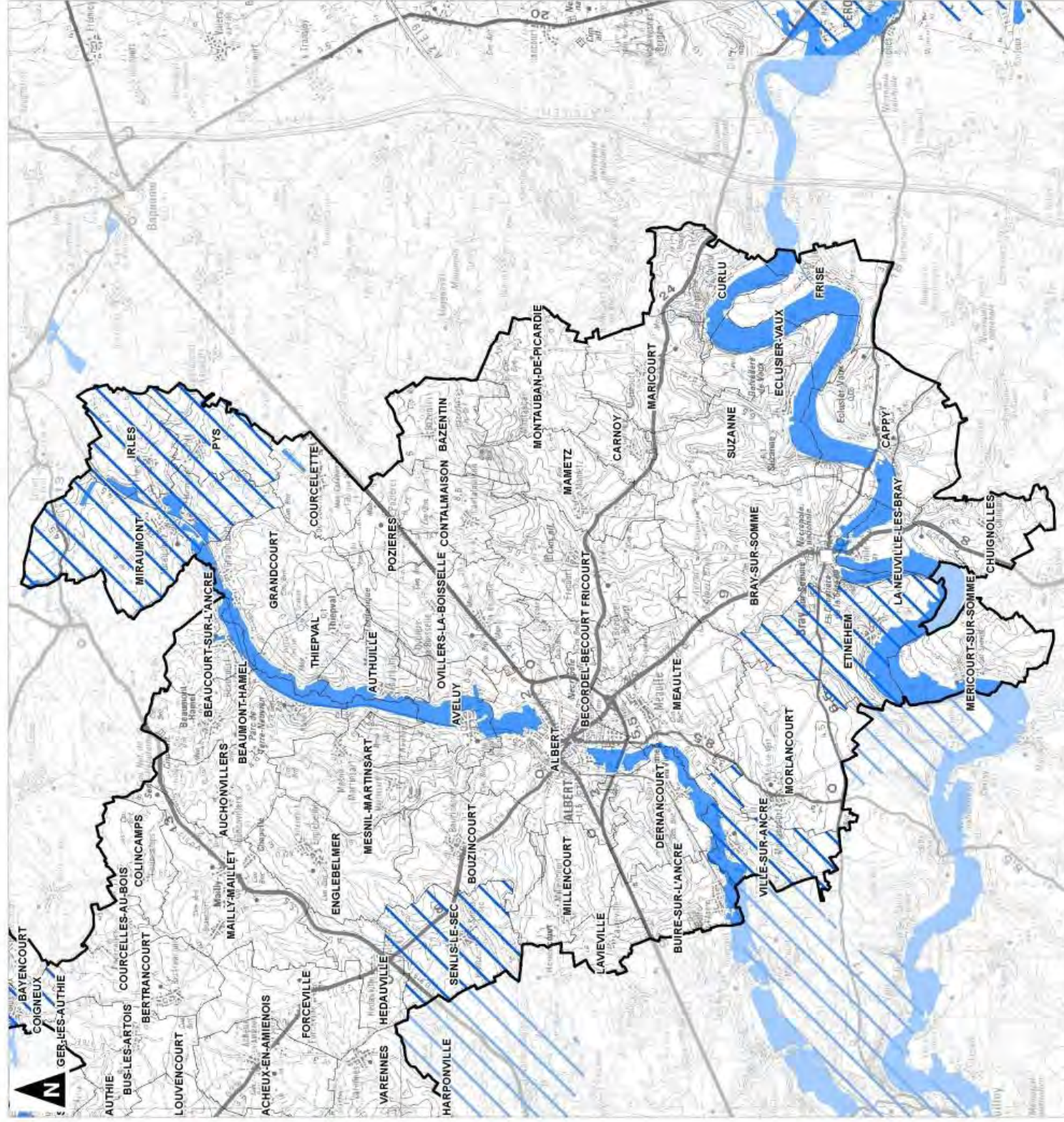
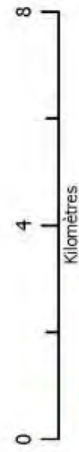
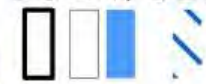


Communauté de Communes
du Pays du Coquelicot

Limites communales

Zone à Dominante Humide du SDAGE

Aires d'alimentation des captages prioritaires
pour la protection de la ressource
en eau potable du SDAGE



2.1.2. Les SAGE de l'Authie, de la Haute Somme et de la Somme Aval et cours d'eau côtiers

⇒ Présentation

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin versant, aquifère...). Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Il doit être compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Le SAGE est un document élaboré par les acteurs locaux (élus, usagers, associations, représentants de l'Etat...) réunis au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE). Ces acteurs locaux établissent un projet pour une gestion concertée et collective de l'eau.

Le projet de SAGE est soumis à enquête publique et approuvé par l'Etat qui veille à sa mise en œuvre à travers la police de l'eau. Le SAGE constitue un instrument essentiel de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (DCE).

Le SAGE est constitué d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD), dans lequel sont définis les objectifs partagés par les acteurs locaux, d'un règlement fixant les règles permettant d'atteindre ces objectifs, et d'un rapport environnemental.

Une fois approuvé, le règlement et ses documents cartographiques sont opposables aux tiers : les décisions dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendues compatibles avec le PAGD. Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les objectifs de protection définis par le SAGE.

⇒ Le SAGE de l'Authie

- Caractéristiques physiques, socio-économiques et institutionnelles du bassin

Le bassin versant de l'Authie présente une dissymétrie nord-sud avec un fort développement au nord de vallées adjacentes, le plus souvent sèches. Les vallées du sud sont plus courtes, plus raides, et encore plus sèches que celles du flanc nord. L'Authie compte six affluents principaux dont les bassins versants s'étendent sur quelques dizaines de km². Les autres affluents, tant en rive gauche qu'en rive droite, sont de moindre importance et la plupart intermittents.

La population du bassin versant est de 75 000 habitants environ, concentrés surtout le long du cours d'eau et dans les principales villes du bassin. L'activité industrielle de cette vallée est peu développée puisqu'il s'agit essentiellement d'une activité agricole.

Le bassin relève de la compétence de multiples administrations et organismes. Le territoire est partagé entre :

- o deux régions (le Nord/Pas-de-Calais et la Picardie) ;
- o deux départements (Pas-de-Calais et Somme) ;
- o 14 cantons (9 dans le Pas-de-Calais et 5 dans la Somme), dont deux (Berck-sur-Mer et Doullens) sont totalement inclus dans le périmètre du SAGE. Afin de favoriser la gestion cohérente du bassin versant, l'Institution Interdépartementale Pas-de-Calais/Somme pour l'Aménagement de la Vallée de l'Authie a été créée en 1992. Elle assure la maîtrise d'ouvrage des études et des animations nécessaires à l'élaboration du SAGE.

Le SAGE est **piloté par l'Institution Interdépartementale Pas-de-Calais/Somme** pour l'Aménagement de la Vallée de l'Authie qui est la structure porteuse.

- Thèmes et enjeux majeurs

Les thèmes majeurs de la gestion des eaux sont : la gestion des zones humides (augmentation des surfaces cultivées au détriment de ces espaces), le développement anarchique des loisirs de proximité (camping, mobile home, étangs de pêche et de chasse), la dégradation importante des milieux (du fait des aménagements hydrauliques réalisés), l'érosion des sols agricoles, la contamination de la nappe par les nitrates et les pesticides.

- Déroulement et état d'avancement

La réflexion préalable a débuté en novembre 1994. Un dossier préliminaire, une consultation des communes et du Comité de Bassin ont ensuite réalisés entre 1996 et 1998. L'arrêté de périmètre date d'août 1999. L'arrêté de création de la Commission Locale de l'Eau arrive en juillet 2002. La validation de l'état des lieux, du diagnostic, des tendances et des scénarios et du choix de la stratégie se sont faits entre 2010 et 2011.

Le SAGE n'a pas encore été approuvé.

⇒ Le SAGE de la Haute Somme

- Caractéristiques physiques, socio-économiques et institutionnelles du bassin

Le bassin versant de la Haute-Somme, d'une superficie de 1800 km², représente une entité homogène au point de vue du réseau hydrographique superficiel et concerne l'ensemble du système de cours d'eau convergeant vers la Somme en amont de Corbie. Il s'étend sur le territoire de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et figure en totalité dans le district hydrographique « Escaut », tel que défini pour la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau.

Ce territoire compte 6 masses d'eau superficielles et 2 masses d'eau souterraines (comprises entièrement dans le périmètre du SAGE ou pour partie).

Le bassin de la Haute Somme est caractérisé par une activité agricole intensive (plus de 70% de surface agricole utile) et une activité industrielle essentiellement agroalimentaire.

Les autres secteurs industriels sont assez diversifiés avec notamment de la mécanique, de la chimie et de l'industrie textile. La pêche et la chasse sont les activités de loisirs les plus présentes sur le territoire.

Le SAGE est piloté par le Syndicat Mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Somme (AMEVA) qui est la structure porteuse.

- Thèmes et enjeux majeurs

Le PAGD s'organise autour de 4 enjeux :

- Enjeu 1 : Préserver et gérer la ressource en eau. Cet enjeu se compose de 7 objectifs généraux :
 - o Protéger la ressource en eau et les captages d'alimentation en eau potable
 - o Optimiser l'utilisation de la ressource et stabiliser la consommation
 - o Lutter contre les pollutions générées par les eaux usées
 - o Lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricole
 - o Lutter contre les pollutions d'origine industrielle
 - o Réaliser un suivi des sédiments pollués
 - o Lutter contre l'utilisation de produits phytosanitaires en zones agricoles
- Enjeu 2 : Préserver et gérer les milieux aquatiques. Cet enjeu se compose de 3 objectifs généraux :
 - o Préserver et reconquérir les zones humides
 - o Améliorer l'hydromorphologie des cours d'eau et restaurer les potentialités piscicoles
 - o Concilier les usages liés aux milieux humides et aquatiques
- Enjeu 3 : Gérer les risques majeurs. Cet enjeu se compose de 4 objectifs généraux :
 - o Contrôler et limiter l'aléa inondation/ruissellement/érosion des sols
 - o Contrôler et réduire la vulnérabilité vis-à-vis des risques majeurs
 - o Anticiper et se préparer à gérer une crise
 - o Entretenir la culture de prévention/mémoire du risque
- Enjeu 4 : Communication et gouvernance
 - o Communiquer et sensibiliser les utilisateurs de la ressource en eau
 - o Diffuser le SAGE
 - o Garantir la gouvernance autour du SAGE.

Le règlement du SAGE comprend deux règles :

1. Protéger les zones à dominante humide du territoire
2. **Limiter l'implantation de nouveaux plans d'eau**

- Déroulement et état d'avancement

Le SAGE a été adopté le 27 février 2017. Il est donc opposable.

⇒ **Le SAGE de la Somme aval et Cours d'eau côtiers**

- Caractéristiques physiques, socio-économiques et institutionnelles du bassin

La Somme, est un fleuve côtier qui reçoit, tout au long de son cours, un nombre limité d'affluents. Son bassin versant présente une physionomie générale de grands plateaux incisés par leurs vallées. Sur le territoire du SAGE, la Somme s'écoule dans une large vallée pratiquement plane et aux flancs caractérisés par une série de terrasses dont certaines ont donné leur nom aux âges préhistoriques de l'Abbevillien et de l'Acheuléen.

Le territoire compte près de 427 000 habitants et a une densité moyenne de 76 hab/km². La population du territoire est concentrée dans les grandes agglomérations : Amiens, Abbeville et les villes telles que Montdidier, Albert, Breteuil, Crèvecœur-le-Grand et Grandvilliers. Son territoire est rural et sa population plus largement regroupée le long des cours d'eau : la vallée de la Somme et ses affluents.

Le SAGE est piloté par le Syndicat Mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Somme (AMEVA) qui est la structure porteuse.

- Thèmes et enjeux majeurs

Les thèmes majeurs du SAGE sont les suivants :

- o Gestion qualitative de la ressource dus aux différentes activités ;
- o Gestion quantitative de la ressource ;
- o Gestion de la santé publique ;
- o Gestion de la sécurité avec les inondations de la Somme ;
- o Gestion économique pour les activités liées à l'eau.

- Déroulement et état d'avancement

La réflexion préalable a débuté en janvier 2009. Un dossier préliminaire, une consultation des communes et du Comité de Bassin ont ensuite réalisés entre 2009 et 2010. L'arrêté de périmètre date d'avril 2010. La composition de la Commission Locale de l'Eau a été arrêtée le 17 décembre 2010.

Les travaux d'élaboration sont encore en cours : l'état des lieux et le diagnostic ont été validés en 2016, comme les scénarios tendanciels d'évolution. L'année 2017 est consacrée à la rédaction des différents enjeux.

Le SAGE n'a pas encore été approuvé.

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Communauté de Communes
du Pays du Coquelicot

Limites communales

SAGE :

Somme aval et Cours d'eau côtiers

Haute Somme

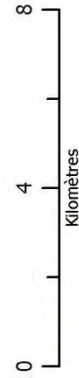
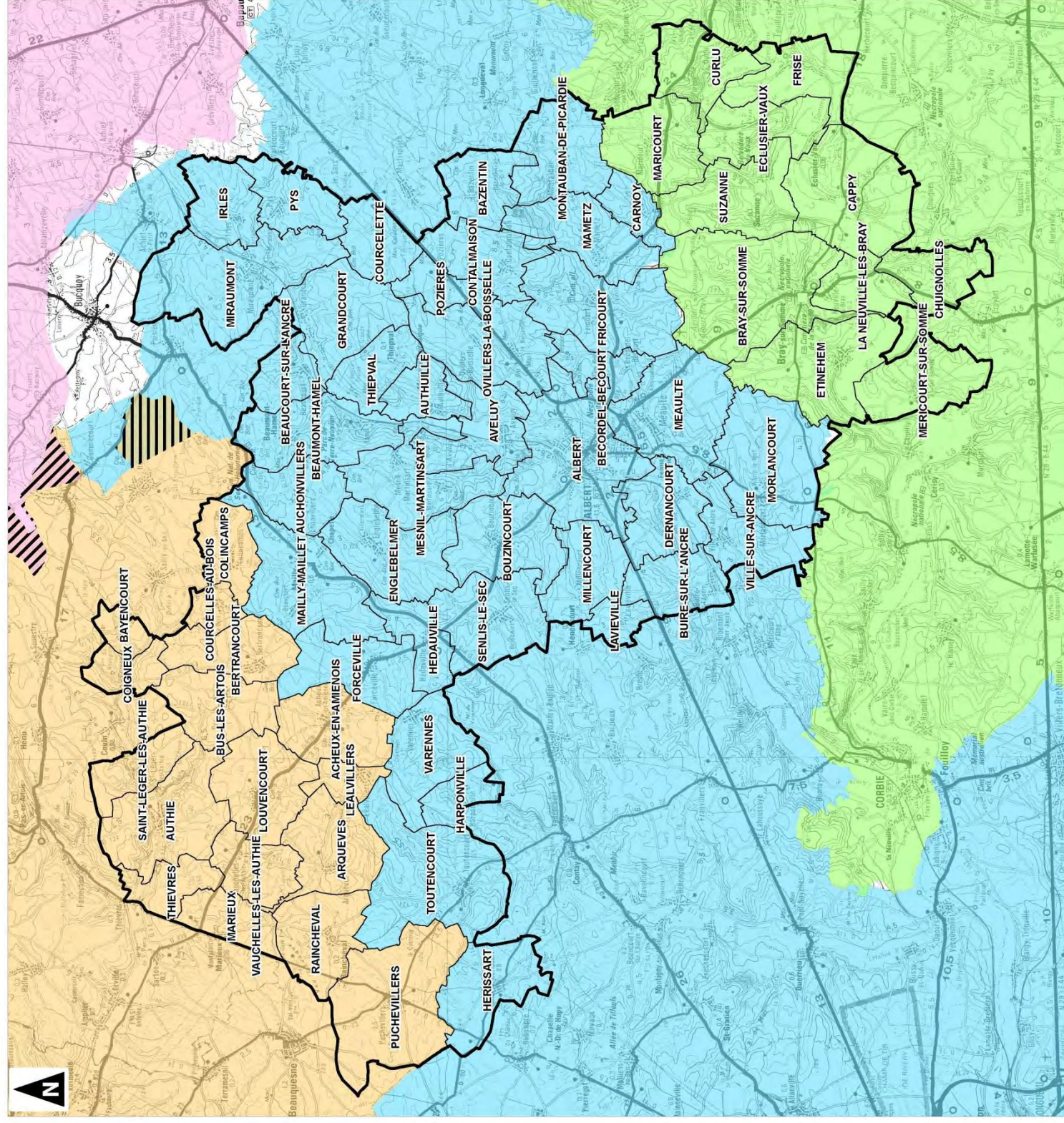
Authie

Sensée

Superposition du SAGE Authie avec :

SAGE Sensée

SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers



Groupe
audicé
1:120 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AIRELE - 2013
Source de fond de carte : IGN, scan100
Sources de données : IGN - AIRELE, 2013

2.1.3. LE SRCE

La loi n°2009-967 du 3 août 2009 de mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement dite "Loi Grenelle I" instaure dans le droit français la création **de la Trame verte et bleue, d'ici à 2012**, couvrant tout le territoire français, impliquant l'État, les collectivités territoriales et les parties concernées sur une base contractuelle.

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement, dite "Loi Grenelle II", précise ce projet au travers d'un ensemble de mesures destinées à préserver la diversité du vivant. Elle dispose que dans chaque région, un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) doit être élaboré conjointement par l'Etat et le Conseil Régional. Elle prévoit par ailleurs l'élaboration d'orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, ces dernières devant être prises en compte par les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique.

L'effet juridique majeur du SRCE est une obligation faite aux documents de planification et projets de l'État, des collectivités territoriales et de leurs EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) de prendre en compte le SRCE et de préciser les mesures permettant d'éviter, de réduire et le cas échéant, de compenser les atteintes aux continuités écologiques que leur mise en œuvre est susceptible d'entraîner (article L371-3 du Code de l'environnement). Les projets d'infrastructures linéaires de l'État sont explicitement visés.

Le SRCE comprend notamment, outre un résumé non technique :

- Une présentation et une analyse des enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques ;
- Un volet identifiant les espaces naturels, les corridors écologiques, ainsi que les cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux ou zones humides mentionnés respectivement aux 1° et 2° du II et aux 2° et 3° du III de l'article L. 371-1 du code de l'environnement ;
- Une cartographie comportant la trame verte et la trame bleue ;
- Les mesures contractuelles permettant, de façon privilégiée, d'assurer la préservation et, en tant que de besoin, la remise en bon état de la fonctionnalité des continuités écologiques ;
- Les mesures prévues pour accompagner la mise en œuvre des continuités écologiques pour les communes concernées par le projet de schéma.

Le SRCE de Picardie a été arrêté, mais jamais approuvé. Il existe donc un projet qui a une valeur technique, mais aucune valeur juridique.

2.1.4. LE SRCAE

Le schéma régional climat air énergie (SRCAE), créé par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, a pour objectif d'accompagner l'intervention des acteurs territoriaux : élaboré par le préfet et le président du Conseil régional, le SRCAE vise à la fois à décliner à l'échelle de la région les objectifs européens et nationaux et à mettre en cohérence des politiques et des actions dans les domaines du climat de l'air et de l'énergie.

Dans ce contexte, le préfet et le président du Conseil régional ont engagé dès novembre 2010 une réflexion pour la réalisation du SRCAE picard.

Le SRCAE est un document à portée stratégique visant à définir à moyen et long terme les objectifs régionaux, éventuellement déclinés à une échelle infrarégionale, en matière de lutte contre le changement climatique, d'efficacité carbone, de développement des énergies renouvelables et d'amélioration de la qualité de l'air. Il définit des orientations plus que des actions. De ce fait, ils constituent le point de départ, ou plus précisément un point d'étape, dans le travail partenarial associant l'ensemble des acteurs régionaux.

Le SRCAE Picardie est construit conformément aux dispositions du décret n°2011-678 du 16 juin 2011. Il comprend :

- Une première partie qui présente le diagnostic de la situation actuelle en matière de Climat, d'Air et d'Energie en Picardie. Elle met également en évidence la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique. L'analyse de la situation actuelle montre que si la Picardie est globalement confrontée aux mêmes problématiques que les autres régions françaises, les caractéristiques économiques et sociales régionales exacerbent ces enjeux ;
- Une deuxième partie qui présente dans un premier temps les **potentiels d'amélioration** de l'efficacité carbone, de développement des énergies renouvelables. Dans un deuxième temps, elle expose le scénario cible retenu par le SRCAE, élaboré notamment à partir de la concertation territoriale menée de février à mai 2011 ;
- Une troisième partie qui expose les orientations stratégiques du SRCAE ainsi que des dispositions à portée plus opérationnelle. L'objectif de cette partie est de constituer une feuille de route à moyen terme pour les acteurs territoriaux dans l'ensemble des domaines traités ;
- En annexe figure le Schéma Régional Eolien qui présente les zones favorables au développement de l'énergie éolienne en région ;
- Deux volets spécifiques accompagnent le schéma : le premier détaille la stratégie de développement des énergies renouvelables et le second se rapporte à la thématique de la **qualité de l'air**, reprenant la stratégie du Plan Régional de la Qualité de l'Air.

Le SRCAE de Picardie est entré en vigueur le 30 juin 2012, suite à l'arrêté préfectoral du 14 juin 2012.

Les orientations du SRCAE en matière de transports et urbanisme :

- Orientation 2 - La Picardie favorise une mobilité durable par ses politiques d'aménagement ;
- Orientation 7 - La Picardie contribue à l'amélioration de la performance énergétique des modes de transport ;
- Orientation 12 - La Picardie limite l'artificialisation des sols par une urbanisation maîtrisée.

Les dispositions du SRCAE en matière de transports et urbanisme :

- Développer l'urbanisation près des points d'accès aux transports collectifs et promouvoir la mixité fonctionnelle ;
- Optimiser l'usage des transports collectifs ;
- Adapter les infrastructures et l'aménagement urbain aux modes de déplacement alternatifs ;
- Développer le travail et les services à distance ;
- Diminuer la consommation de carburants fossiles ;
- Soutenir et amplifier la recherche et développement régionale sur les transports collectifs et de marchandise ;
- Encourager la densification des zones urbaines existantes et la reconversion des friches urbaines ;
- Prendre en compte les évolutions liées au changement climatique dans les projets de territoire et d'aménagement ;
- Préserver les fonctionnalités écologiques des milieux (notamment, les zones humides et les trames vertes et bleues du territoire).

2.1.5. Le SCoT du Grand Amiénois

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Amiénois a été approuvé lors du Comité Syndical du 21 décembre 2012.

En matière d'environnement, eau et biodiversité, voici une synthèse des prescriptions dans le Document d'Orientations et d'Objectifs.

⇒ Espaces naturels, biodiversité :

Prescription 1.1 : Protéger les espaces naturels remarquables

- Préserver de toute urbanisation les cœurs de nature d'intérêt écologique majeur :

Dans leur document d'urbanisme, elles identifieront les cœurs de nature d'intérêt écologique majeur composant la trame verte et bleue et mettront en œuvre les mesures visant à les préserver.

Ces sites feront l'objet d'une délimitation précise dans les documents graphiques. Pour assurer leur préservation, un classement en zone naturelle inconstructible (N) dans les PLU est obligatoire.

- Prendre des mesures de protection pour les cœurs de nature complémentaires

Dans leur document d'urbanisme, elles répertorient les éléments de biodiversité qui constituent des cœurs de nature complétant la trame verte et bleue.

La protection de ces milieux naturels est assurée par un classement en zone naturelle stricte (N) dans les PLU. Toutefois, en concertation avec le monde agricole, le classement en zone agricole (A) est envisageable dès lors que l'activité est compatible avec le maintien et la valorisation des qualités écologiques du milieu.

- Protéger les vallées humides

Les communes et intercommunalités délimiteront les zones humides dans leur document d'urbanisme en s'appuyant notamment sur les zones à dominante humide identifiées dans les SDAGE et assureront leur protection par un classement en zone naturelle.

En dehors de secteurs particuliers à identifier graphiquement et pour lesquels des mesures destinées à préserver la qualité des zones humides seront mises en œuvre, le développement de nouvelles habitations légères et de loisirs est interdit dans les zones naturelles humides et les lits majeurs des cours d'eau.

Dans ces zones, les affouillements, exhaussements et le drainage qui ne sont pas nécessaires à la gestion conservatoire des sites sont également interdits, sauf secteur(s) qui serai(en)t identifié(s) au schéma départemental des carrières comme pouvant accueillir des carrières.

Prescription 1.2 : Conforter et restaurer le maillage de continuités écologiques

- Délimiter le réseau de continuités écologiques et mettre en œuvre les mesures de préservation adaptées

Elles précisent et délimitent les continuités écologiques identifiées dans la trame verte et bleue du Grand Amiénois. L'échelon intercommunal est à privilégier pour la délimitation de ces continuités pour une meilleure prise en compte du fonctionnement écologique du territoire.

S'il est acquis que plus la largeur de la continuité préservée est importante, plus la circulation et les échanges sont facilités, la délimitation de la continuité écologique dans les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux doit être justifiée au regard :

- du niveau d'enjeux de la continuité écologique et de la nature des milieux considérés ;
- du contexte territorial dans lequel elle s'inscrit (espace urbanisé, territoire agricole, zone inondable, etc.).

Les continuités écologiques à enjeux majeurs :

Dans les fonds de vallée dont le rôle écologique est avéré, ces espaces doivent être préservés de toute urbanisation, en complément de la prise en compte du risque inondation quand celui-ci existe. Pour ce faire, un classement en zone naturelle stricte (N) dans les PLU ou inconstructible dans les cartes communales est obligatoire. Une zone de protection de 20 mètres minimum de part et d'autre des berges est à définir dans les documents d'urbanisme. Elle peut être de 10 mètres dans les secteurs à dominante urbaine ou déjà bâtis.

Les continuités écologiques à enjeux très élevés :

Dans les documents d'urbanisme, une zone de protection de 20 mètres minimum de part et d'autre des berges et de 10 mètres dans les secteurs à dominante urbaine ou déjà bâtis doit être définie pour maintenir ou restaurer la végétation qui contribue à l'équilibre naturel de la rivière. Par ailleurs, les aménagements et ouvrages hydrauliques entraînant une rupture de la continuité hydrographique ne sont pas autorisés, sauf s'ils s'accompagnent de mesures permettant de garantir la circulation des espèces aquatiques (notamment des poissons migrateurs).

Les continuités écologiques à enjeux élevés :

Dans les continuités écologiques à enjeux élevés constituées de pelouses calcicoles formant un réseau écologique fonctionnel, la construction et les aménagements fragilisant les pelouses calcaires sont interdits, à l'exception des abris et des constructions précaires et nécessaires à la gestion et l'entretien des sites.

Dans les continuités écologiques à enjeux élevés constituées de boisements, les opérations d'aménagement et d'urbanisme peuvent être autorisées sous réserve qu'elles intègrent des dispositions assurant la circulation des espèces (principe de création ou restauration de coulée verte, passage à faune à créer, etc.).

Les continuités écologiques à enjeux secondaires :

Dans les continuités écologiques à enjeux secondaires, les communes et intercommunalités ont à garantir la protection des principales haies et principaux boisements existants afin de conforter le maillage bocager et les continuités boisées.

- Résorber les points de blocage identifiés au sein du réseau écologique du territoire

Les communes et intercommunalités précisent dans les documents d'urbanisme les points de blocage identifiés dans le SCOT et définissent les principes à mettre en oeuvre pour les résorber, ou au moins ne pas les amplifier.

En milieu urbain, dans les zones concernées par un point de blocage, les documents d'urbanisme ainsi que les cahiers des charges définis dans le cadre d'opérations d'aménagement ou de renouvellement urbain intègrent des principes visant la reconstitution des continuités dégradées via le maintien d'espaces inconstructibles ou la réalisation d'espaces verts.



Réseau de continuités écologiques à préserver



- ⑪ Corbie / Fouilloy
- ⑫ Albert
- ⑬ Bray-sur-Somme / La Neuville-lès-Bray

Cœurs de natures à protéger



Prescription 2.1 > Adapter l'intensité et les conditions de développement à la sensibilité des milieux naturels

- Définir une ambition de développement en adéquation avec l'objectif de préservation de l'environnement

Elles déclinent les orientations du SCOT en matière de localisation préférentielle et d'intensité des développements (résidentiel, économique, en matière d'équipements et de services) en prenant en compte les milieux naturels recensés sur leur territoire et ceux situés à proximité.

- Organiser le développement à l'échelle des systèmes territoriaux

Dès lors qu'une commune identifiée en tant que pôle structurant présente un environnement naturel remarquable et fragile nécessitant un ajustement de l'intensité de développement (résidentiel, économique, en matière d'équipements et de services) affichée dans le SCOT, un report de tout ou partie du développement pourra être envisagé dans le cadre d'une réflexion menée avec la ou les commune(s) qui lui sont proches et qui ne sont pas soumises aux mêmes exigences environnementales.

- Adapter les modes d'urbanisation dans les secteurs où les exigences environnementales sont élevées

Dans les communes de la trame verte et bleue, notamment celles situées dans les vallées, le développement de l'urbanisation se fait prioritairement en renouvellement urbain et en densification. Dans ce dernier cas, le recensement des terrains situés en dents creuses s'accompagne d'une identification des parcelles ayant un rôle avéré dans le fonctionnement écologique d'une continuité. Ce travail de repérage se traduit au plan de zonage par un classement en zone inconstructible de toute ou partie des terrains concernés afin de garantir les échanges et la mobilité des espèces. Pour les développements prévus en extension, le choix de localisation des zones à urbaniser s'accompagne d'une justification des mesures mises en place pour ne pas impacter les milieux sensibles.

- Allier recherche de densité et offre d'espaces publics de qualité dans les secteurs sensibles

Les conditions d'optimisation du foncier disponible (en densification, en renouvellement urbain et en extension) au cœur des communes de la trame verte et bleue cherchent à associer densité et qualité du cadre de vie par des formes urbaines appropriées et des aménagements renforçant la proximité avec la nature.

Prescription 2.2 > Promouvoir la nature dans le projet urbain

- Consolider ou recréer une trame écologique urbaine

Elles veillent à préserver ou à conforter le réseau écologique présent en identifiant les espaces verts et de nature (jardins et parcs, places végétalisées, coulées vertes, jardins familiaux, etc.), publics et privés, qui contribuent au maintien, voire au renforcement des fonctionnalités écologiques. Dans les documents d'urbanisme, les communes s'interrogeront sur la mise en place, à l'échelle de leur territoire, d'un « plan vert » définissant des objectifs en matière de création de massifs et d'espaces verts collectifs qui sont à mettre en réseau.

Dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des PLU, un pourcentage d'espaces verts publics peut être imposé dans les projets d'aménagement d'ensemble afin qu'ils contribuent à l'offre d'espaces publics proposée à l'échelle de la commune.

Prescription 3.1 > Préserver et mettre en valeur les éléments de nature ordinaire et identitaire

- Identifier, protéger voire reconstituer les éléments naturels identitaires

Les éléments de nature ordinaire qui participent à l'identité des villes et villages du territoire et à la biodiversité sont à préserver dans les documents d'urbanisme.

⇒ Ressource en eau :

Prescription 1.1 : Sécuriser l'alimentation en eau potable

- Conditionner l'ouverture à l'urbanisation à la sécurisation de l'alimentation en eau potable

La préservation des points de captage existants devra être assurée dans les documents d'urbanisme par la définition de mode d'occupation et d'usage des sols adaptés à l'intérieur des périmètres de protection. Pour la planification de leur développement, les communes et intercommunalités prennent en compte, quand ils ont été identifiés, les aires d'alimentation des captages et les différents niveaux de vulnérabilité de la ressource au sein de ces aires. Chaque projet d'extension de l'urbanisation est en outre subordonné à la vérification que la capacité des réseaux et des installations est en mesure de garantir l'alimentation en eau dans des conditions satisfaisantes quantitativement et qualitativement, pour l'alimentation en eau potable mais aussi la défense incendie.

- Maîtriser les rejets polluants au milieu naturel par des installations d'assainissement adaptées

Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec le contenu des zonages d'assainissement, quand ils existent, et programmer les développements urbains en priorité à proximité des réseaux d'assainissement existants. Tout projet d'extension de l'urbanisation doit également être en adéquation avec la capacité des milieux récepteurs à en supporter les rejets, ainsi qu'avec la capacité des systèmes d'épuration à traiter les futurs volumes et charges de pollution. Les PLU conditionneront l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux secteurs à la réalisation effective des programmes de mise aux normes et d'extension des réseaux d'assainissement et stations d'épuration qui les concernent.

Prescription 1.2 : Améliorer la gestion des eaux pluviales

- Limiter l'imperméabilisation des sols

À l'échelle du bassin versant, elles traiteront la question des eaux pluviales dans le cadre de leur document d'urbanisme via l'élaboration de schémas de gestion des eaux pluviales et définiront les modalités destinées à limiter les surfaces imperméabilisées et permettre l'installation de dispositifs de rétention et de récupération des eaux de pluie. L'utilisation de techniques alternatives, tant au niveau des espaces publics qu'au niveau des opérations d'aménagement, sera privilégiée.

⇒ Risques et nuisances :

Prescription 1.1 : **Prendre en compte le risque d'inondation par débordement et remontée de nappes et son intensité**

- Définir leur stratégie de développement urbain en compatibilité avec les plans de prévention des risques d'inondations

Il s'agit de privilégier l'urbanisation dans les zones non exposées et de justifier de la limitation des développements projetés dans les secteurs concernés autorisant les constructions.

- Améliorer la connaissance du risque d'inondation, en l'absence de PPRI, et adapter les règles d'urbanisme

Les documents d'urbanisme veilleront à identifier graphiquement les secteurs exposés aux risques d'inondations en s'appuyant, lorsqu'ils existent, sur les atlas des zones inondables, ou en évaluant sa probabilité et son intensité au regard des éléments de connaissance et d'expérience dont les communes et intercommunalités disposent. Ils définiront des règles d'urbanisme adaptées à la nature des risques identifiés.

- Préserver les champs d'expansion de crue

Il s'agit de définir dans les documents d'urbanisme les mesures pour maintenir voire constituer

des zones d'expansion des crues le long des cours d'eau en préservant les champs d'inondation naturels, dont les zones humides.

Prescription 1.2 : Identifier et gérer le risque d'inondation par ruissellement

- Se doter d'un schéma de gestion des eaux pluviales

Leur réalisation à une échelle pluri-communale ou intercommunale sera privilégiée. Dans ce cadre, il s'agit notamment de recenser et de protéger les talwegs ainsi que les secteurs présumés d'expansion des ruissellements. Les éléments naturels et paysagers (mares, haies, talus plantés, etc.) dont le rôle sur la régulation et le ralentissement des ruissellements est avéré seront conservés voire recréés. En complément, il s'agit d'identifier les emprises foncières à réserver ou à maintenir pour créer des dispositifs de rétention et résorber les problèmes d'inondation par ruissellement à la source.

- Maîtriser l'imperméabilisation et les débits de fuite en zone urbanisée pour limiter le risque en aval

Les documents d'urbanisme exposeront dans leur règlement les dispositions prises afin de limiter l'imperméabilisation des sols et de favoriser l'infiltration des eaux pluviales à l'échelle de la parcelle dans les nouvelles opérations. Lorsque cela n'est pas possible, la maîtrise de l'écoulement des eaux, notamment par la mise en œuvre de techniques alternatives (noues, bassins, toitures végétalisées, parkings semi-imperméabilisés, etc.), sera privilégiée. À défaut, démonstration sera faite que le rejet à débit limité dans le réseau pluvial est la seule solution. Par ailleurs, dans les nouvelles opérations d'aménagement, les réseaux séparatifs seront privilégiés pour contribuer à limiter le risque.

Prescription 1.3 : Intégrer les risques liés aux mouvements de terrain dans les projets d'aménagement

- Délimiter les sites et secteurs exposés

Il s'agit de faire mention de la présence de cavités et galeries souterraines dans le rapport de présentation des documents d'urbanisme, de localiser les secteurs potentiellement concernés et d'indiquer les dispositions prises au regard de leur présence. Elles tiendront à jour un inventaire en fonction des éléments de connaissance et d'expérience à leur disposition.

- Limiter l'urbanisation dans les zones concernées par un risque d'effondrement

Les documents d'urbanisme interdiront l'implantation de toute construction dans les secteurs où le risque est avéré et dont les cavités recensées n'auraient pas été traitées en vue de neutraliser le risque d'effondrement.

Prescription 2.1 : Maîtriser l'urbanisation autour des sites et infrastructures générant des risques et nuisances

- Prendre en compte les plans de prévention des risques technologiques

Lors de toute opération d'aménagement ou lors de l'élaboration de documents de planification, elles tiendront compte des périmètres de danger autour des installations classées afin de ne pas entraîner un accroissement du risque, notamment par une augmentation de la population exposée.

- Orienter l'implantation des nouvelles installations classées pour la protection de l'environnement

Les activités dangereuses ou génératrices de nuisances feront l'objet de mesures de limitation du risque à la source. L'implantation des nouvelles activités classées se fera à l'écart des secteurs résidentiels et des zones soumises au risque d'inondation. Le choix de leur implantation prendra également en compte le nouveau trafic généré par la nature de l'activité et la fragilité des milieux naturels sous influence des vents dominants notamment.

- Adapter les choix d'urbanisation à la présence de canalisations et infrastructures de transport de matières dangereuses

Il s'agit de tenir compte, dans les choix d'aménagement, des infrastructures supportant des transports de matières dangereuses (lignes ferrées, axes routiers majeurs) et de celles transportant des sources d'énergie (gazoduc, lignes à haute et très haute tension) pour rechercher, lorsque cela est possible, à ne pas augmenter l'exposition aux risques des populations.

Prescription 2.2 : **Réduire l'exposition** des personnes aux nuisances sonores et olfactives

- Limitier l'exposition des personnes aux nuisances sonores générées par les infrastructures de transport

Elles tiendront compte des périmètres affectés par le bruit et appliqueront les mesures concernant la construction en bordure des grands axes routiers, ferroviaires et à proximité des infrastructures aéroportuaires. Ces mesures, inscrites dans les classements établis par arrêté préfectoral et dans les Plans d'exposition au bruit (PEB) , doivent être prises en compte dans les documents d'urbanisme.

- Prendre en compte les vents dominants dans les choix de localisation des nouveaux secteurs d'habitat

La localisation des nouveaux secteurs de développement de l'habitat prendra en compte les vents dominants et le relief afin de ne pas exposer les occupants des logements à des nuisances olfactives éventuelles liées à la présence d'exploitations d'élevage ou d'autres activités susceptibles de générer de telles nuisances.

- Anticiper l'impact sonore des futurs parcs éoliens

Ils s'implanteront à une distance minimale de 500 m par rapport au bâti. Cette distance pourra être étendue en tenant compte de la configuration des lieux (notamment la topographie du site, l'orientation des vents dominants, le bruit généré, etc.).

Prescription 2.3 : Poursuivre les efforts en matière de lutte contre les pollutions

- Identifier les sites et sols pollués existants

Il s'agit, à l'occasion de l'élaboration des documents d'urbanisme, de favoriser leur connaissance en s'appuyant notamment sur les bases de données gérées par les services de l'État, dans l'optique de prévoir les conditions d'usages du sol en conséquence et de faciliter les opérations de renouvellement urbain.

- Protéger la ressource en eau

Elles garantiront dans les documents d'urbanisme la préservation des eaux souterraines des pollutions de surface, par le respect des périmètres de protection de captage et la préservation des bassins d'alimentation identifiés sur le territoire. Des mesures efficaces de maîtrise des rejets polluants dans les secteurs de forte vulnérabilité des nappes et vers les cours d'eau seront mises en place.

Prescription 2.4 : Améliorer la sécurité routière

- Prendre en compte les points noirs en termes de sécurité routière dans les choix de développement de l'urbanisation

Les projets d'aménagement intégreront la présence de sites et secteurs présentant des risques en matière de sécurité routière (carrefours dangereux, secteurs où la vitesse est excessive, conflits entre piétons et véhicules, etc.) et veilleront à ne pas les amplifier.

- Améliorer les conditions de trafic dans les secteurs urbanisés

Il s'agit d'inciter, lors de la réalisation des documents d'urbanisme, à la conception de plans de circulation hiérarchisant le réseau en fonction de la typologie des trafics et de la typologie des espaces traversés.

- Limitier l'urbanisation et les accès sur les routes départementales et les voies à grande circulation

Il s'agit, lors de la définition des projets d'aménagement à vocation d'habitat, d'activités ou d'équipements, de ne pas multiplier les accès sur ces axes routiers.

2.1.6. Le Plan Climat Energie Territoire

Le territoire du Pays du Coquelicot n'est pas concerné par un PCET.

Néanmoins, le Conseil Départemental de la Somme a mis en place un Plan Climat Energie. Depuis mai 2009, le Département s'est doté d'une politique de développement durable du territoire ambitieuse et structurée. La déclinaison opérationnelle de cette politique se retrouve dans les 80 projets de l'Agenda 21, adopté par l'Assemblée départementale en octobre 2010.

Le Plan climat énergie départemental constitue donc le volet énergie-**climat de l'Agenda 21** du Conseil général. Le PCED n'a pas vocation à constituer un plan d'actions venant se superposer aux dynamiques transversales déjà lancées dans le cadre de l'Agenda 21. Il peut encore moins proposer des orientations ou des actions dont la mise en œuvre irait à l'encontre des 4 autres finalités du développement durable. Le Plan climat énergie départemental vient éclairer et compléter les projets existants sous l'angle de la réduction des consommations énergétiques, de la diminution des émissions de gaz à effet de serre, et de l'adaptation au changement climatique.

Dans le **deuxième volet de son Plan d'Action**, le Conseil Général identifie les éléments suivants :

	Actions	Objectifs
11.	Mettre en œuvre la conditionnalité développement durable de la PACTe	Réduire les émissions départementales liées à l'habitat, aux bâtiments tertiaires publics et à l'éclairage public
12.	Contractualiser avec les intercommunalités pour une intégration des enjeux énergie climat dans leur projet de développement durable de territoire	Permettre à chaque territoire de connaître et de s'appropriier localement les enjeux
13.	Inciter à la prise en compte des enjeux énergétiques et climatiques dans les documents d'urbanisme	Permettre une prise en compte de l'atténuation et de l'adaptation
14.	Lutter contre la précarité énergétique	Réduire les émissions départementales liées à l'habitat
15.	Intégrer un volet prévention au Fonds de Solidarité Logement	Réduire les émissions départementales liées à l'habitat
16.	Accompagner le monde agricole dans une démarche de progrès et procéder à l'évaluation des projets soutenus par le Conseil général	Réduire les émissions départementales liées aux intrants azotés en agriculture et permettre l'appropriation des enjeux
17.	Mettre en œuvre un accompagnement des entreprises vers l'efficacité énergétique	Réduire les émissions départementales liées à l'industrie et aux bâtiments tertiaires privés
18.	Soutenir la construction du Canal Seine Nord Europe	Réduire les émissions départementales liées au transport de marchandises
19.	Soutenir et accompagner les projets de réseaux de chaleur EnR portés par les petites collectivités	Réduire les émissions liées aux bâtiments tertiaires et à l'habitat
20.	Mettre en œuvre le plan départemental de prévention des déchets	Réduire les émissions départementales liées aux déchets
21.	Questionner l'aménagement du territoire sur le littoral au regard des impacts futurs du changement climatique	Aménager le territoire pour réduire les risques liés au climat futur
22.	Intégrer le changement climatique et ses conséquences dans les politiques stratégiques du Conseil général : espaces naturels sensibles, ressource en eau, Plan Somme, etc.	Intégrer et s'approprier les hypothèses liées au changement climatique et ses conséquences futures

Le Conseil Général catalyseur – PCED du Conseil Général de la Somme

2.1.8. Les PPRI

Les principaux risques naturels en Picardie sont les risques inondation et les mouvements de terrain. 700 000 Picards résident dans des communes qui ont réalisés des plans de prévention de risque inondation (PPRI). Près de la moitié des communes de la région ont été concernées par des inondations intérieures et des phénomènes associés au moins une fois depuis ces 20 dernières années.

Afin de maîtriser l'urbanisme dans les zones à risques, des outils réglementaires de prévention ont été mis en place. Les plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPR), prévus par la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite "loi Barnier"), visent, à l'échelle de chaque commune, à interdire les constructions nouvelles dans les zones les plus exposées et à réglementer les constructions nouvelles et les activités dans les zones les moins exposées.

À la suite des inondations exceptionnelles de 2001, les services de l'État ont prescrit un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) pour 118 communes du bassin de la Somme. Quatre PPRI complémentaires ont été approuvés pour les cantons de Conty, Chaulnes/Bray-sur-Somme et pour les communes de Curlu et de Mesnil-Martinsart.

PPRI	Date de prescription	Date d'approbation	Annulation
Vallée de la Somme et de ses affluents	25/04/2001	02/08/2012	/
Cantons de Chaulnes et Bray-sur-Somme	26/09/2005	22/07/2008	/
Mesnil-Martinsart	26/09/2005	22/07/2008	/
Curlu	26/09/2005	22/07/2008	16 mai 2012

Les différents PPRI sont détaillés au sein de la partie « Risques naturels – inondations / ruissellements ».



Synthèse documents cadre

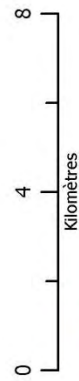
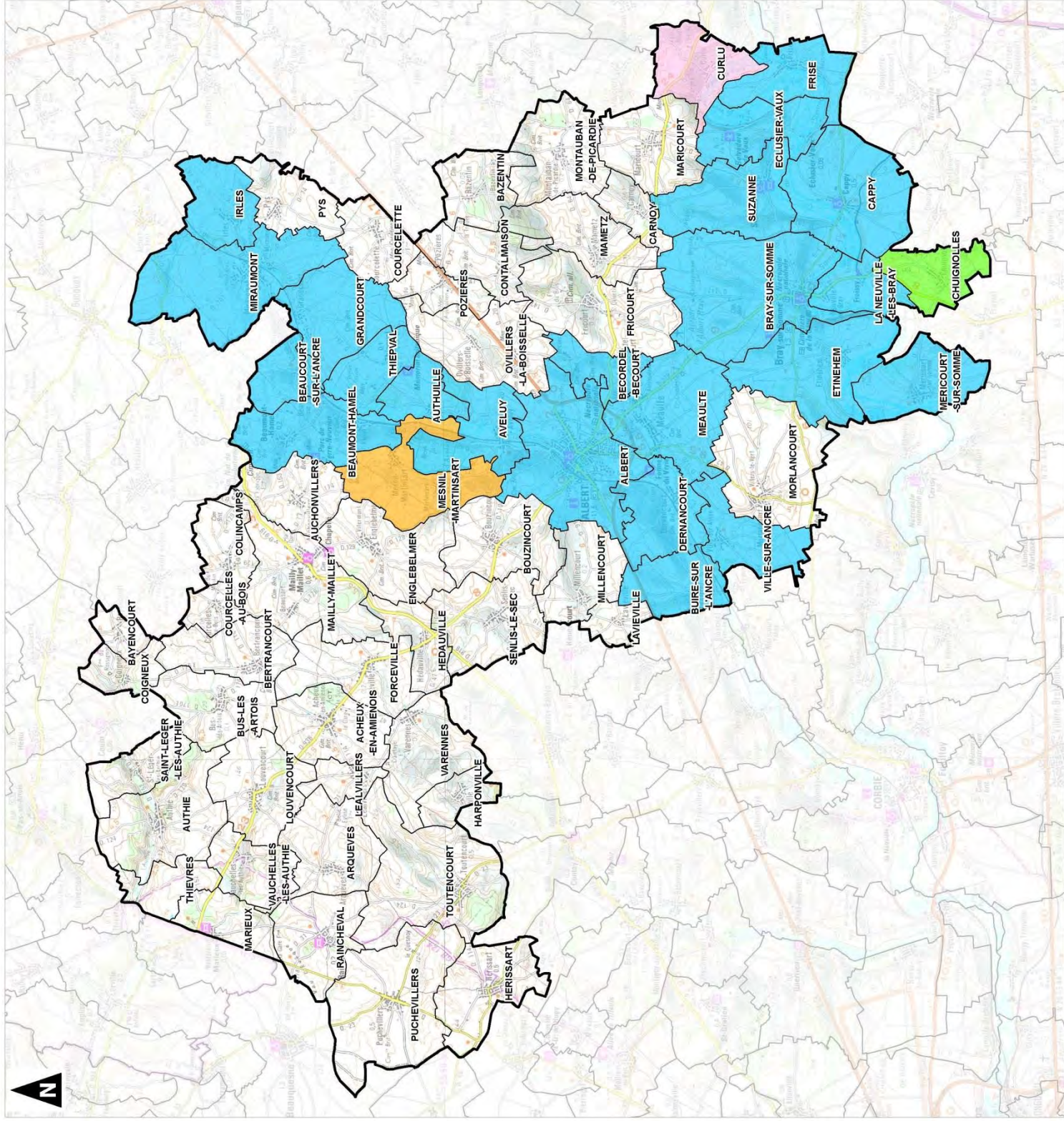
De nombreux documents en matière d'environnement cadrent la démarche de PLUi.

Leurs différents niveaux d'opposabilité sont à bien prendre en compte ainsi que leurs différentes orientations.

Depuis la parution de la loi ALUR, le principe intégrateur du SCoT a été renforcé, en faisant le document référence sur de nombreuses thématiques.

Plans de Prévention des Risques Inondations

-  Communauté de Communes
du Pays du Coquelicot
-  Limites communales
-  PPRI de Chuignolles
-  PPRI de la Somme
-  PPRI de Mesnil-Martinsart
-  PPRI de Curlu



2.2. TOPOGRAPHIE

Le territoire du Pays du Coquelicot présente une topographie relativement marquée. Au nord, l'influence du **plateau de l'Artois** se fait sentir, tandis que sur la partie sud, la vallée de la Somme et ses différents affluents, comme l'Ancre, creusent le paysage.

L'altitude oscille entre 35 et 165 mètres NGF. Les points les plus hauts sont localisés globalement au nord du territoire sur les communes de Saint-Léger-les-Authie, Bayencourt, Colincamps ou encore Pozières, Contalmaison et Bazentin. Certaines communes, l'image de d'Arquèves, Lealvillers et Varennes, présentent des dénivelés importants.

Les points les plus bas se situent majoritairement dans le lit majeur de la Somme, et concernent les communes de Curlu, Frise, Eclusier-Vaux, Cappy, La-Neuville-les-Bray et Mericourt-sur-Somme. **L'Ancre en tant qu'affluent présente également une altitude** faible, principalement ressentie à Buire-sur-l'Ancre et Ville-sur-Ancre.



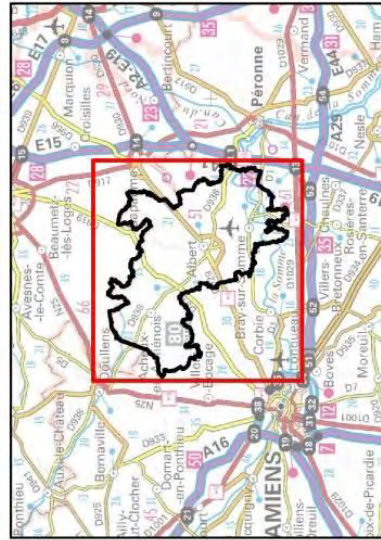
Synthèse topographie

La topographie, relativement marquée sur le territoire, façonne les paysages, les points de vue paysagers et les activités humaines.

Les ruissellements et l'érosion des sols peuvent en être une conséquence. Les vallées sont creusées par les cours d'eau et génèrent des risques de débordements.

L'urbanisation en fond de vallée, comme sur les versants doit être faite de manière à limiter les risques aux personnes et aux biens.

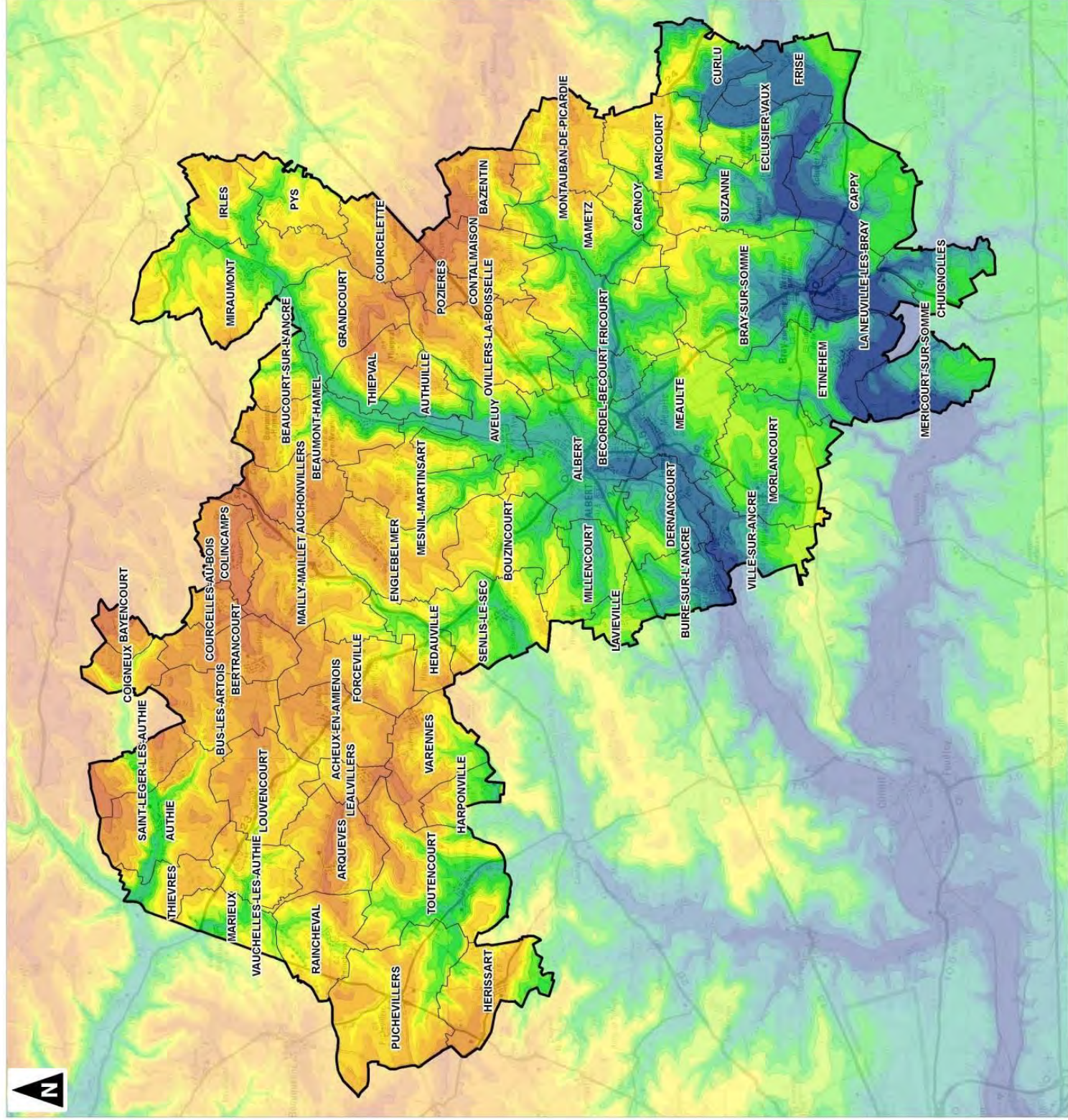
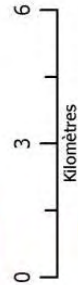
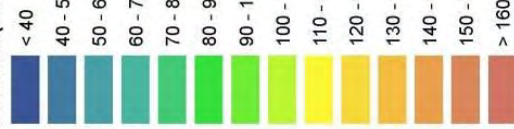
Topographie



Communauté de Communes
du Pays du Coquelicot

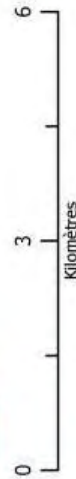
Limites communales

Altitude (en m):



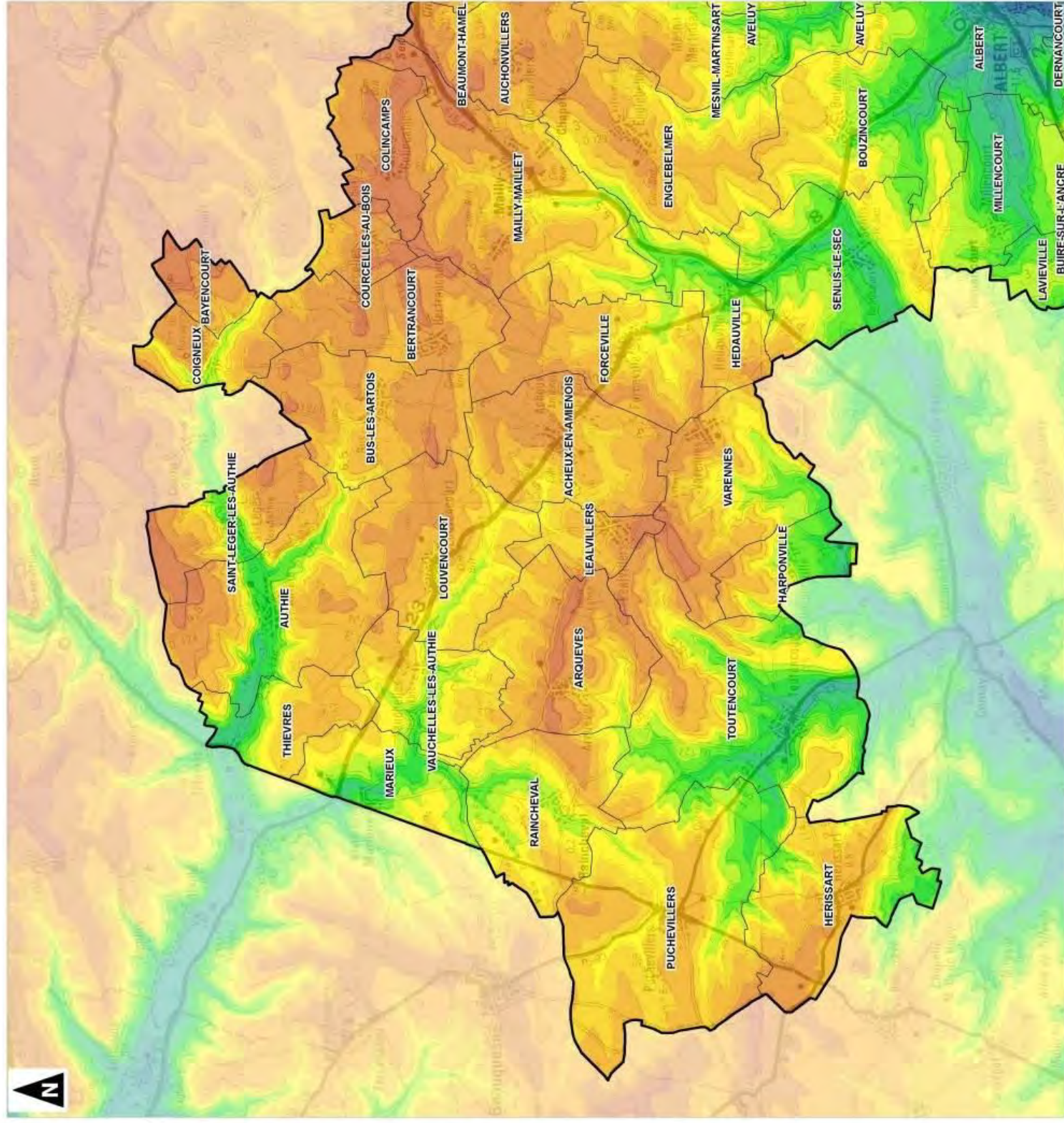
Limites communales

< 40

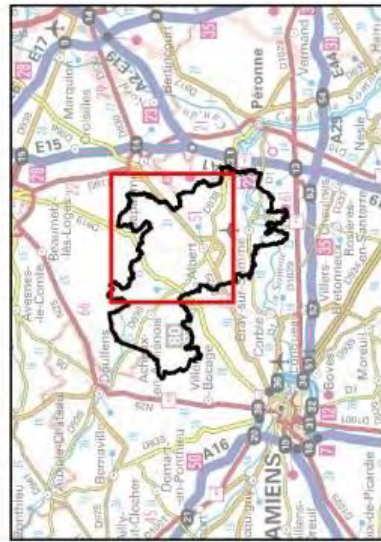


1:70 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AIRELE - 2013
Source du fond de carte : IGN, scan100
Sources de données : IGN - AIRELE - 2013



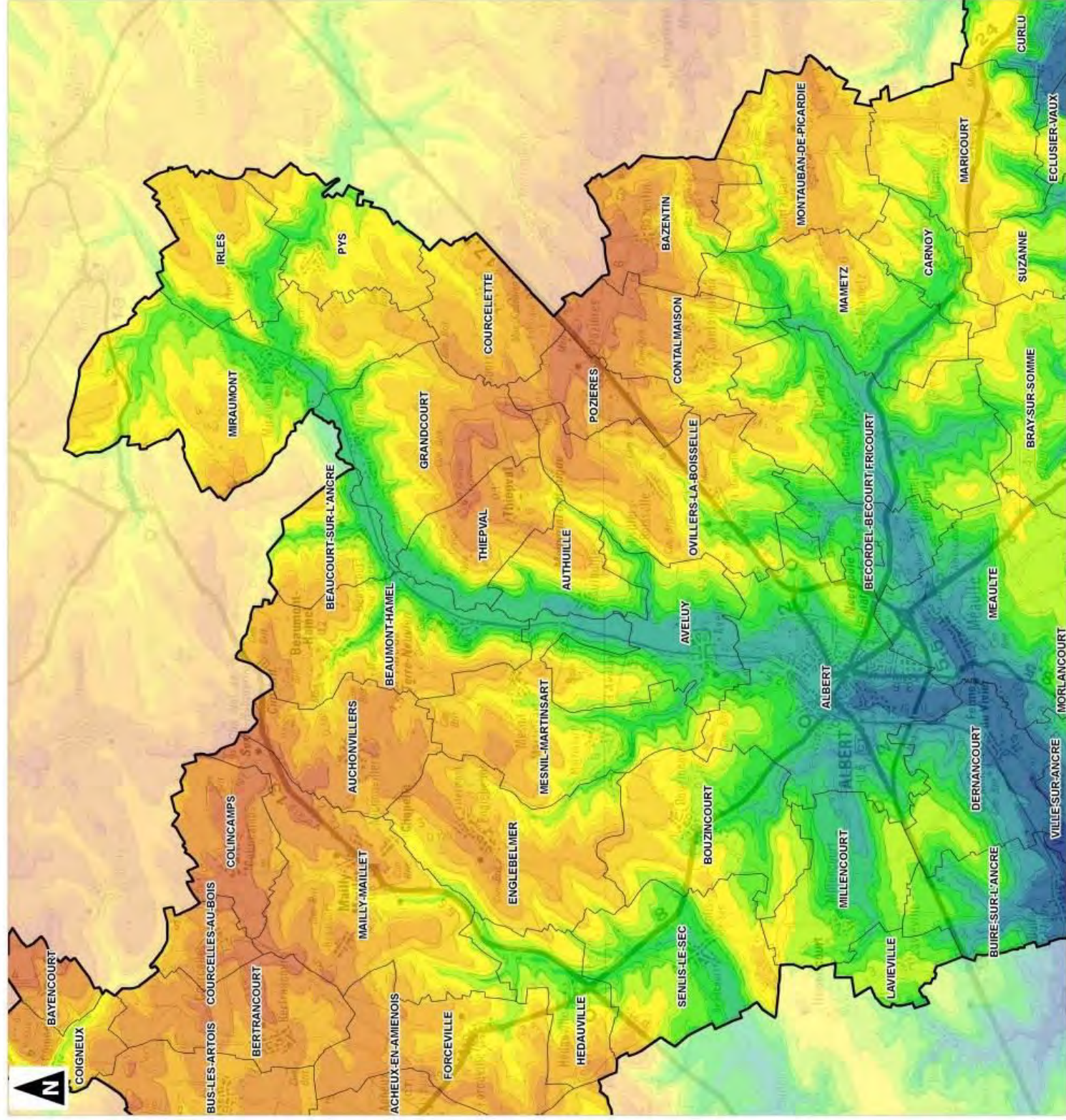
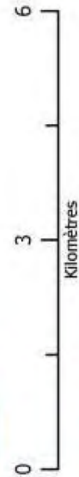
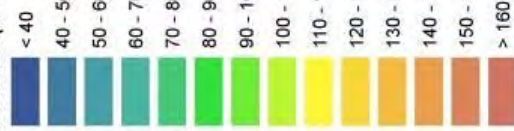
Topographie



Communauté de Communes
du Pays du Coquelicot

Limites communales

Altitude (en m):



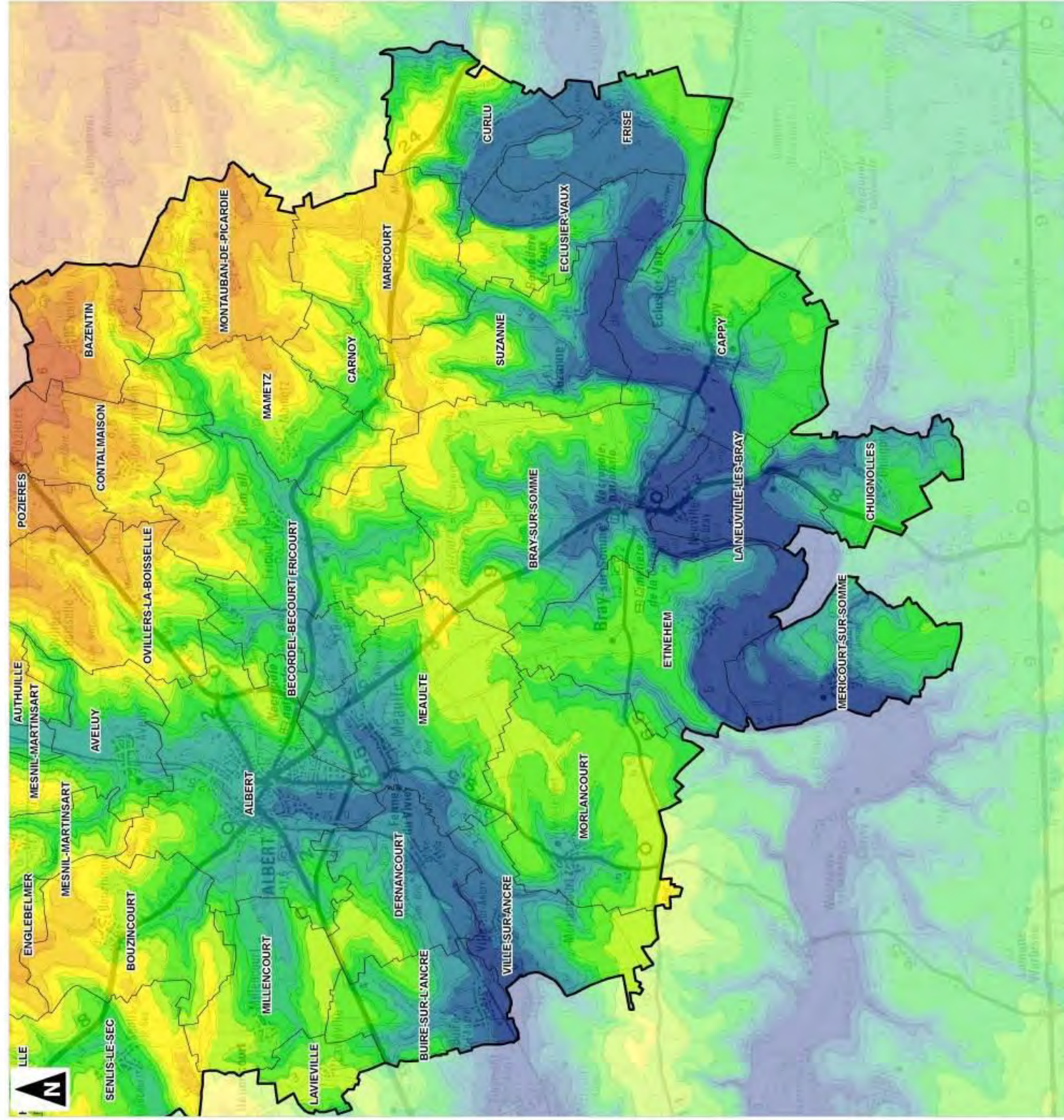
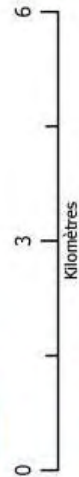
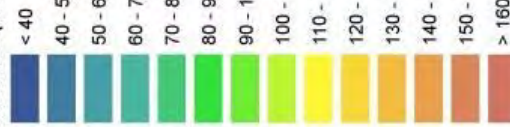
Topographie



Communauté de Communes
du Pays du Coquelicot

Limites communales

Altitude (en m):



2.3. GEOLOGIE

⇒ Contexte géologique

L'analyse géologique est réalisée sur la base des informations fournies par la carte géologique du BRGM au 1/50000 d'Albert.

La morphologie générale est déterminée par le plateau picard, profondément entamé par la vallée de la Somme qui coule en contrebas du plateau, d'est en ouest selon un tracé très sinueux. La vallée de l'Ancre, descendant du nord-est et affluent de la Somme, a aussi fortement entaillé la paléosurface.

L'ossature de la région est constituée par la craie blanche, apparente surtout sur les pentes raides, bien que souvent cachée par des colluvions récentes descendant des plateaux ou par des limons. Ceux-ci forment une couverture épaisse d'une dizaine de mètres, dont la base est constituée par les limons argileux à silex et le sommet par les limons des plateaux.

Les fonds de vallée sont colmatés par des alluvions récentes où alternent cailloutis et bancs tourbeux.

⇒ Étages géologiques présents à l'affleurement

Les différents étages géologiques présents à l'affleurement sur la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot sont décrits ci-dessous, de la plus récente à la plus ancienne.

- Alluvions récentes (Fz) :

Épaisses de 5 à 10 m, le long de la Somme et de l'Ancre, il s'agit d'alternances de graviers, de cailloutis où dominent les silex et les gravelles de craie, parfois sableux, de tourbe, de sable et d'argiles tourbeuses surmontées par des horizons vaseux.

- Colluvions (C)

Ont été bloqués sous ce terme de minces placages actuels ou sub-actuels cachant plus ou moins la craie sur les pentes, provenant du glissement ou du remaniement des limons plus ou moins mélangés de terre arable et de gravelles crayeuses.

- Limons remaniés sur pente CLP

Dans le nord-ouest de la feuille et le centre, le long des vallées de la Somme et de l'Ancre, des placages limoneux provenant du glissement ou du remaniement des limons précédents ont été distingués. Les sondages de l'autoroute A1 au nord de Feuillères montrent leur superposition aux alluvions récentes de la Somme

- Limons des plateaux LP

Il s'agit d'une formation de loess beige épaisse de 5 à 10 m, qui couronne le sommet des plateaux.

- Thanétien - Sparnacien (e2-e3)

Les sables gris ou fauves du Thanétien (sables de Bracheux), à silex anguleux ou bien roulés, épais de quelques mètres, reposant sur un niveau argileux à silex verdis, s'observent rarement. Il est possible de mentionner la région d'Hénencourt, les environs de Chuignes—Dompierre-Becquicourt.

- Santonien inférieur, moyen et supérieur—Campanien inférieur (C5c-6a)

Il s'agit de craies blanches pauvres en silex.

- Coniacien moyen et supérieur (C4b-c)

Ce sous-étage est représenté par des craies blanches moins riches en silex, pauvres en macrofaune.

- Turonien terminal—Coniacien inférieur (C3c-4a)

Cette formation se présente sous la forme d'une craie blanche à nombreux silex noirs à patine rosée très caractéristiques.

Les sondages géologiques ci-après permettent de caractériser la structure géologique du périmètre d'étude.

Profondeur	Lithologie	Stratigraphie
De 0 à 0.5 m	LIMONS	QUATERNAIRE
De 0.5 à 54 m	CRAIE BLANCHE A SILEX	SENONIEN
De 54 à 55 m	DIEVES	TURONIEN

Log géologique à Forceville (Source : BRGM)

Profondeur	Lithologie	Stratigraphie
De 0 à 2 m	SUPERF: ARGILE	QUATERNAIRE
De 2 à 4.1 m	SUPERF: ARGILE, A-SILEX	QUATERNAIRE
De 4.1 à 32 m	CRAIE, A-SILEX	SENONIEN
De 32 à 37 m	CRAIE, ROUX BOULANT	TURONIEN-SUP
De 37 à 66 m	CRAIE, A-SILEX	TURONIEN-SUP
De 66 à 85 m	ALT/MARNE, GRIS/MARNE, BLEU/	TURONIEN-MOYEN
De 85 à 104.5 m	MARNE, GRIS	TURONIEN-MOYEN
De 104.5 à 107 m	MARNE, ARGILEUX BLEU	TURONIEN-SUP

Log géologique à Thiepval (Source : BRGM)

Profondeur	Lithologie	Stratigraphie
De 0 à 6 m	ALLUV: LIMON, SABLEUX JAUNE TOURBEUX	QUATERNAIRE
De 6 à 9.5 m	ALLUV: ARGILE, VERT	QUATERNAIRE
De 9.5 à 10 m	ALLUV: ARGILE, VERT A-SILEX	QUATERNAIRE
De 10 à 18.5 m	CRAIE, BLANC FISSURE	SENONIEN
De 18.5 à 21.5 m	CRAIE, FISSURE	SENONIEN
De 21.5 à 22.3 m	CRAIE, BLANC	SENONIEN
De 22.3 à 24 m	PRE/CRAIE, BLANC/SILEX, ABONDANT/	SENONIEN
De 24 à 25 m	CRAIE, A-SILEX	SENONIEN
De 25 à 26 m	CRAIE, BLANC MICROFISSURE	SENONIEN
De 26 à 35 m	CRAIE, INDURE A-SILEX MASSIF	TURONIEN-SUP
De 35 à 35.01 m	MARNE, VERT CLAIR ARGILEUX	TURONIEN-MOYEN

Log géologique à Albert (Source : BRGM)

Profondeur	Lithologie	Stratigraphie
De 0 à 0.4 m	LIMON	QUATERNAIRE
De 0.4 à 5 m	LIMON ARGILEUX	QUATERNAIRE
De 5 à 9 m	LIMON SABLEUX	QUATERNAIRE
De 9 à 42 m	CRAIE BLANCHE	SENONIEN
De 42 à 76 m	CRAIE JAUNE AVEC DES PASSAGES DURS	SENONIEN

Log géologique à Bray-sur-Somme (Source : BRGM)

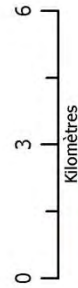
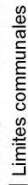


Synthèse géologie

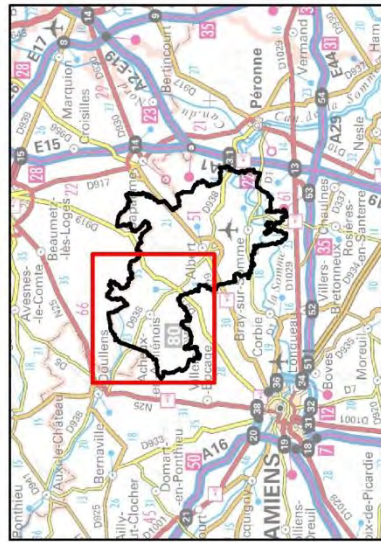
Les couches géologiques du Pays de Coquelicot sont la source de nombreuses caractéristiques du territoire.

La dominante limoneuse sur craie induit d'une part une agriculture fertile et de qualité, et d'autre part, une vulnérabilité de cette nappe de la craie aux différentes sources de pollutions (urbaines, agricoles, industrielles).

La couverture limoneuse explique les risques importants d'érosion des sols sur les versants. Cette érosion a des conséquences sur la qualité agronomique des sols, mais également sur la qualité des cours d'eau en augmentant leur taux de Matière En Suspension (MES).



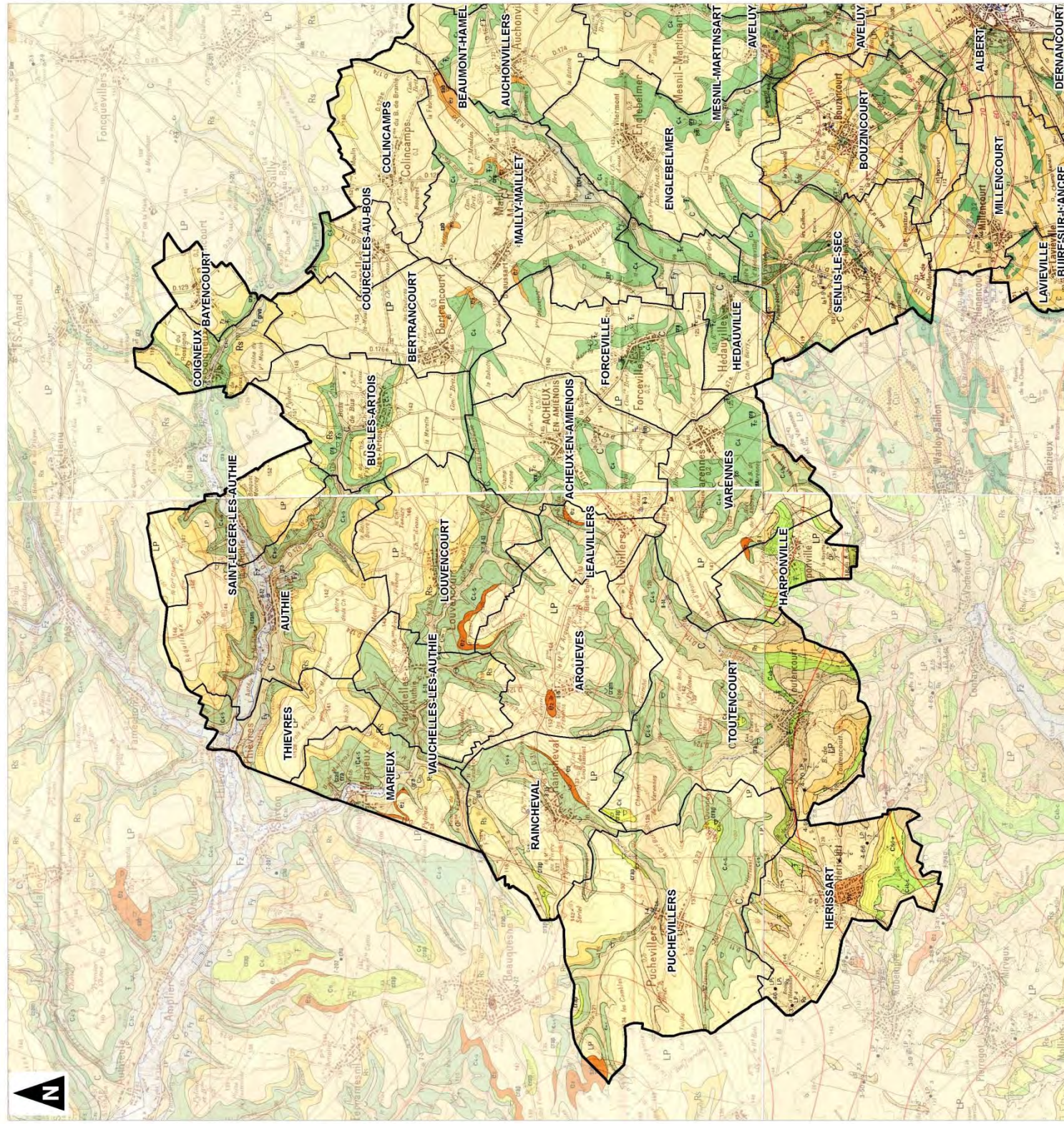
Géologie



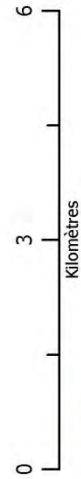
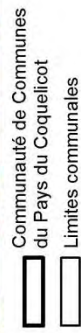
Communauté de Communes
du Pays du Coquelicot

Limites communales

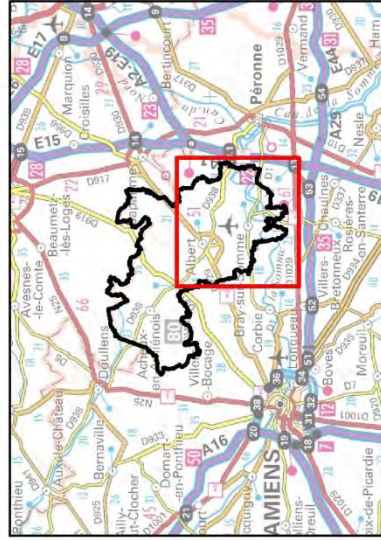
0 3 6
Kilomètres



PLU Intercommunal

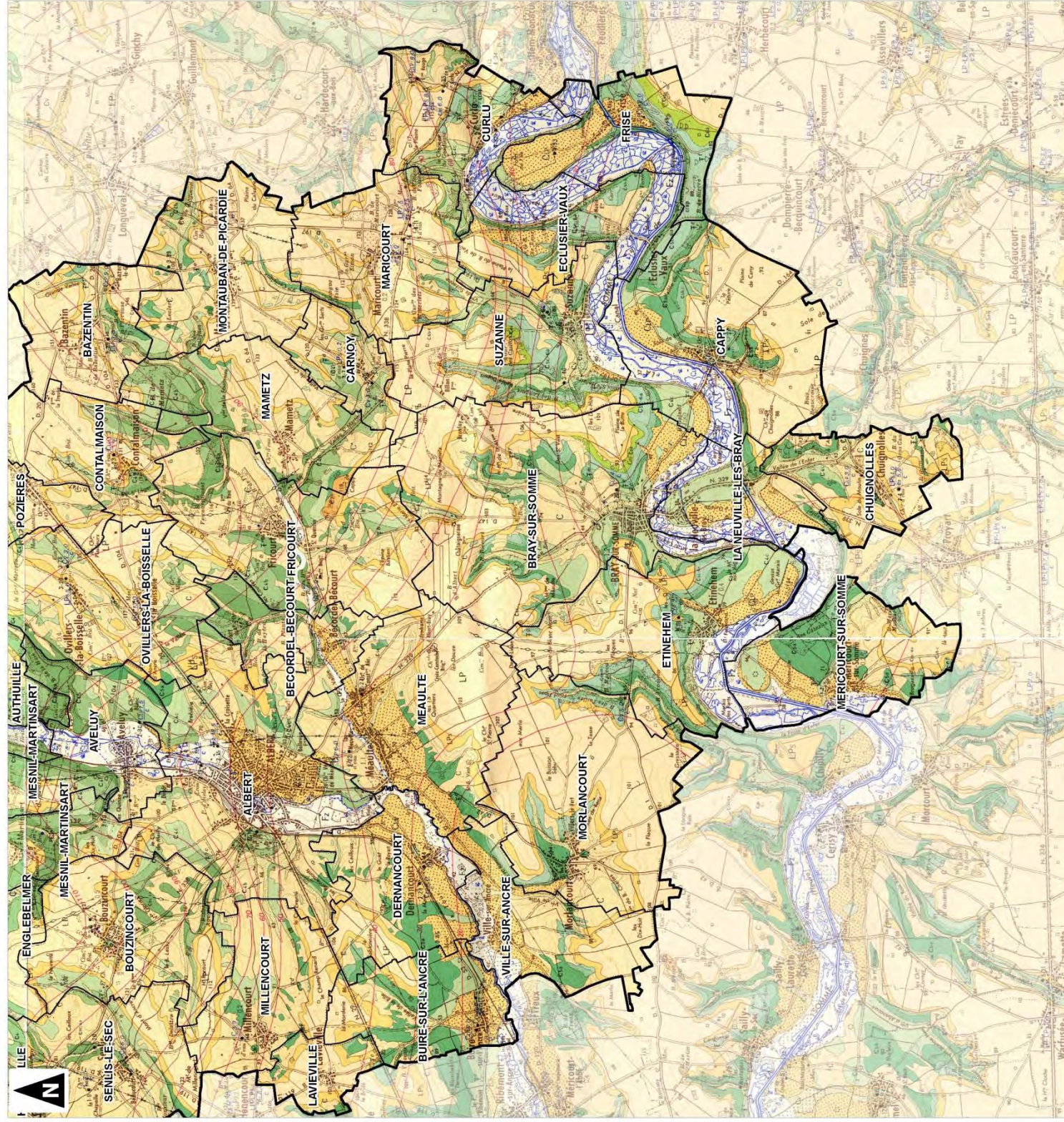


Géologie



Communauté de Communes
du Pays du Coquelicot
Limites communales

0 3 6
Kilomètres



2.4. LA RESSOURCE EN EAU

2.4.1. L'eau souterraine

- ⇒ Description et vulnérabilité des nappes présentes sur la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot

Les nappes aquifères peuvent être groupées en deux catégories :

Les nappes superficielles

- ⇒ Nappe du Tertiaire

Les sables tertiaires (e2) peuvent retenir une nappe d'eau de manière localisée, dont la profondeur du plan d'eau est toujours inférieur à 10 m. La nappe du tertiaire, de faible extension, ne peut servir qu'à l'alimentation de puits particuliers, traditionnels.

- ⇒ Nappe des alluvions

Les alluvions grossières de la Somme et de ses affluents contiennent une nappe alimentée par la nappe de la craie sous-jacente. Ce niveau est peu exploité si ce n'est pour les puits particuliers. Dans l'exécution des captages de la craie, la nappe des alluvions est généralement isolée.

Les nappes profondes

- ⇒ Nappe de la craie

Cette nappe est de loin la plus importante de toute la région picarde, la seule permettant par ses ressources une exploitation industrielle. Toutes les communes et industries sont alimentées par la nappe de la craie. Le mur de la nappe est formé par les assises marnaises du Turonien moyen, superposées aux dièves verte du Turonien inférieur. La hauteur de craie immergée varie entre 20 et 30 mètres.

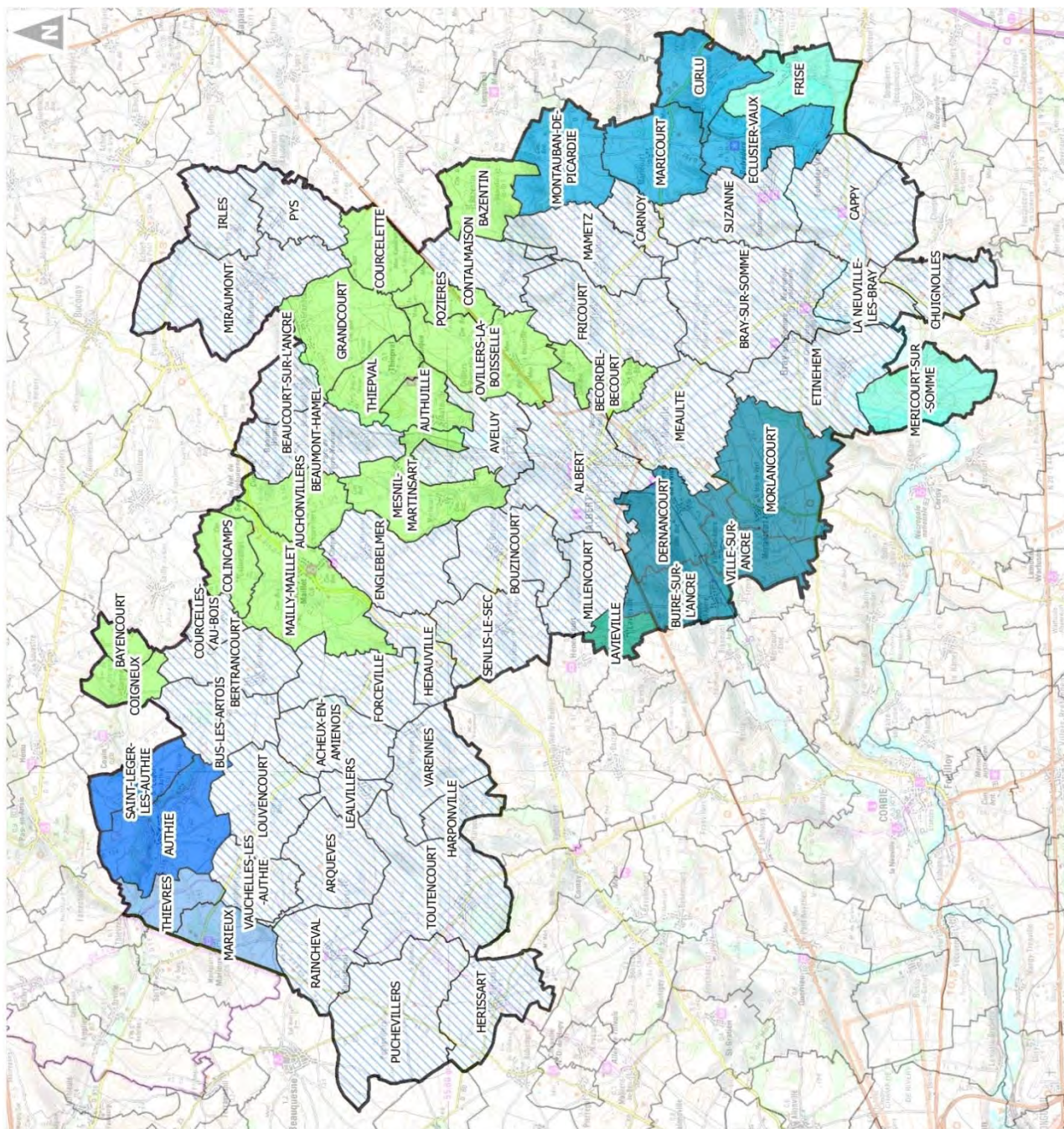
- ⇒ **Le réseau d'eau potable**

Le réseau d'eau potable est partagé sur la CCPC entre les communes autonomes et les Syndicats d'Adduction d'Eau Potable (SAEP) ou Syndicats Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP). Les communes autonomes gèrent elles-mêmes leurs réseaux d'eau potable : de l'alimentation à la distribution. Elles peuvent faire appel à un délégataire afin de se décharger de cette compétence.

Les communes d'Albert, Bray-sur-Somme, Acheux-en-Amiénois, Cappy et La Neuville-les-Bray ont déléguées cette compétence soit à la SAUR, soit à Véolia Eau.

Les syndicats peuvent également faire appel à ses entreprises pour la gestion de leurs réseaux, c'est le cas du SIAEP Plateau Nord Albert, du SAEP de Combles et du SAEP du Santerre (Nantaise des Eaux).

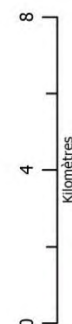
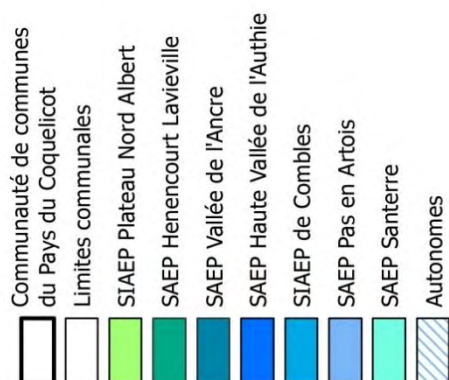
D'autres comme le SAEP Haute vallée de l'Authie, le SAEP de la Vallée de l'Ancre, le SAEP de Pas en Artois et le SAEP d'Hénencourt/Lavieville ont leurs propres services techniques.



Communauté de communes
du Pays du Coquelicot
PLUi Intercommunal



Syndicats d'Adduction d'Eau Potable

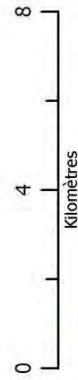
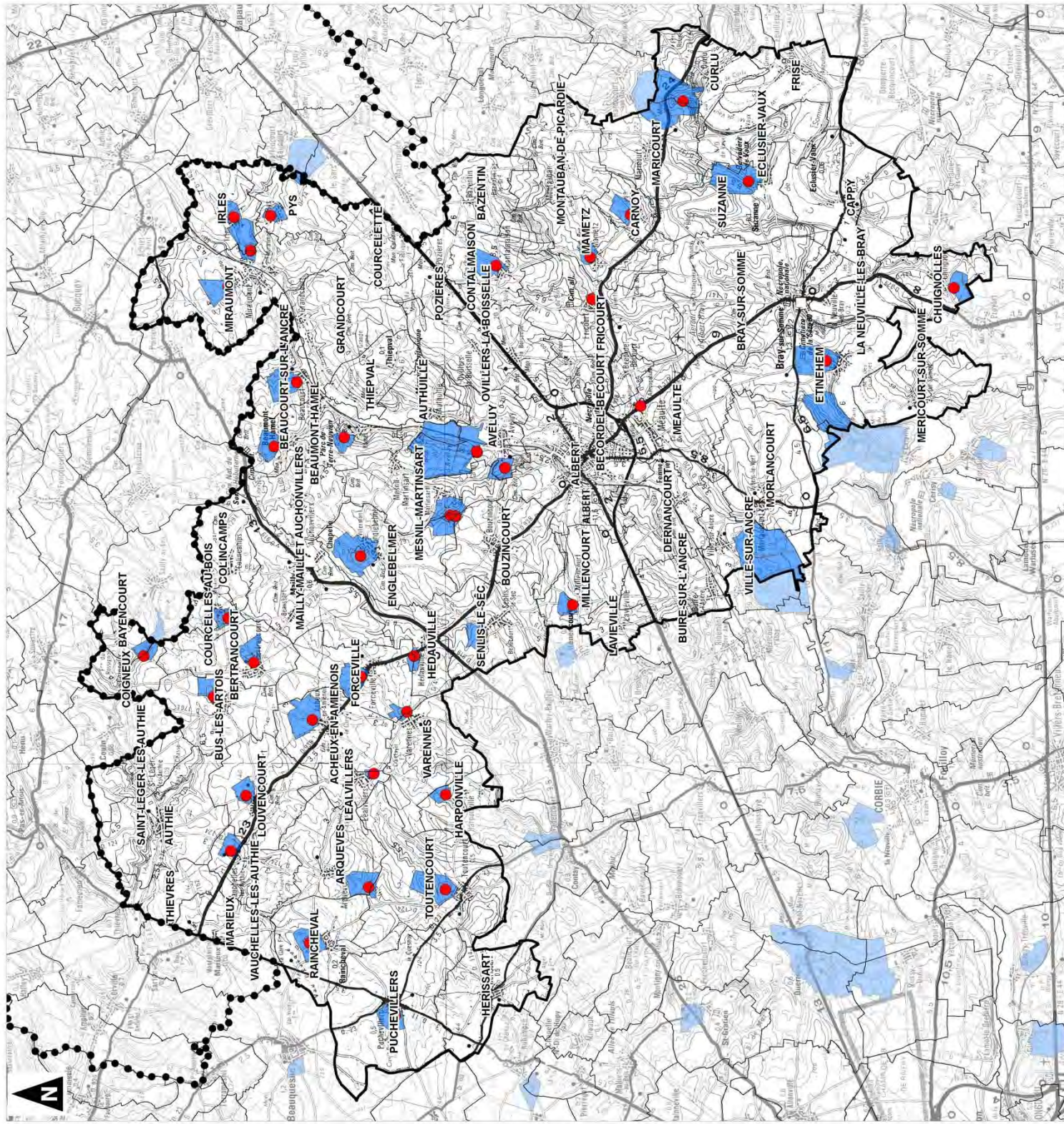


1:120.000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
Réalisation : AIRELE - 2014
Source de fond de carte : IGN, scan100
Sources de données : IGN - AIRELE, 2014



Captages en eau potable et périmètres de protection des captages

- Captages (données ARS)
- Périmètre de protection (données DDTM80)
- Communauté de Communes
du Pays du Coquelicot
- Limites communales
- ● ● ● ● Limite régionale



Les communes sans captage

⇒ Captage de Chipilly

Communes	Propriétaire du réseau	Gestionnaire	Informations
Albert	Albert	Véolia Eau	Consommation annuelle communale : 444589 m ³ Captage : CHIPILLY Réservoir : Châteaux d'eau d'Albert Le réseau dessert 100 % des habitations
Bray-sur-Somme	Bray-sur-Somme	SAUR	Consommation annuelle communale : 53820 m ³ Captage : CHIPILLY Réservoir : Château d'eau de Bray (a stocké 84845 m ³ en 2012) alimente Bray (68521 m ³ en 2012), Cappy et La Neuville (16324 m ³ en 2012 pour les deux communes) Le réseau dessert 100 % des habitations
Cappy	Cappy	SAUR	Consommation annuelle communale : 29 517 m ³ Captage : CHIPILLY Réservoir : Château d'eau de Bray Le réseau dessert environ 99 % des habitations (3 autonomes)
La Neuville-les-Bray	La Neuville-les-Bray	SAUR	Consommation annuelle communale : 15 000 m ³ Captage : CHIPILLY Réservoir : Château d'eau de Bray Le réseau dessert 100 % des habitations

La commune d'Albert est raccordée au captage de Chipilly, dont elle est le propriétaire et qui est protégé. La commune d'Albert vend de l'eau à Bray-sur-Somme, qui la revend à Cappy et à La Neuville-les-Bray.

La commune d'Albert est autorisée à prélever 7000 m³/jour, soit 2 555 000 m³/an. En 2013 la commune a prélevé 654 176 m³ (dont 122 204 m³ ont été revendu à d'autres services d'eau potable). Cela représente seulement 26 % de son volume autorisé. Cependant, la capacité maximum du captage a été évalué à 3600m³/j, soit 1 314 000m³/an : la moitié du volume autorisé. Le captage serait donc exploité à la moitié de sa capacité maximale.

La commune d'Albert possède 3 châteaux d'eau (2 de 400m³ au 55 rue Daussey et 1 de 500m³ au 75 Chemin Croisé de la Justice). Deux captages ont été abandonnés en 2009 sur le territoire d'Albert.

⇒ SIAEP Plateau Nord Albert

Communes	Propriétaire du réseau	Gestionnaire	Informations (2013)
Auchonvillers	Syndicat Plateau Nord Albert	Véolia Eau	Consommation annuelle communale : 7440 m ³ Captage : IRLES / AVELUY Réservoir : Surpresseur de Thiepval
Authuille	Syndicat Plateau Nord Albert	Véolia Eau	Consommation annuelle communale : 10595 m ³ Captage : IRLES / AVELUY Réservoir : Surpresseur de Thiepval
Bayencourt	Syndicat Plateau Nord Albert	Véolia Eau	Consommation annuelle communale : 2765 m ³ Captage : COIGNEUX Réservoir : Surpresseur de Bayencourt
Bazentin	Syndicat Plateau Nord Albert	Véolia Eau	Consommation annuelle communale : 5565 m ³ Captage : IRLES / AVELUY Réservoir : Surpresseur de Thiepval
Bécordel-Bécourt	Syndicat Plateau Nord Albert	Véolia Eau	Consommation annuelle communale : 7427 m ³ Captage : IRLES / AVELUY Réservoir : Surpresseur de Thiepval
Colincamps	Syndicat Plateau Nord Albert	Véolia Eau	Consommation annuelle communale : 7137 m ³ Captage : IRLES / AVELUY Réservoir : Surpresseur de Thiepval
Courcelette	Syndicat Plateau Nord Albert	Véolia Eau	Consommation annuelle communale : 5272 m ³ Captage : IRLES / AVELUY Réservoir : Surpresseur de Thiepval
Grandcourt	Syndicat Plateau Nord Albert	Véolia Eau	Consommation annuelle communale : 10463 m ³ Captage : IRLES / AVELUY Réservoir : Surpresseur de Thiepval
Mailly-Maillet	Syndicat Plateau Nord Albert	Véolia Eau	Consommation annuelle communale : 28265 m ³ Captage : IRLES / AVELUY Réservoir : Surpresseur de Thiepval / Château d'eau de Mailly-Maillet
Mesnil-Martinsart	Syndicat Plateau Nord Albert	Véolia Eau	Consommation annuelle communale : 12526 m ³ Captage : IRLES / AVELUY Réservoir : Surpresseur de Thiepval / Château d'eau de Mesnil-Martinsart
Ovillers la Boisselle	Syndicat Plateau Nord Albert	Véolia Eau	Consommation annuelle communale : 17079 m ³ Captage : IRLES / AVELUY Réservoir : Surpresseur de Thiepval / Château d'eau d'Ovillers raccordé au syndicat avec ajout d'un surpresseur
Pozières	Syndicat Plateau Nord Albert	Véolia Eau	Consommation annuelle communale : 13446 m ³ Captage : IRLES / AVELUY Réservoir : Surpresseur de Thiepval / Château d'eau d'Ovillers
Thiepval	Syndicat Plateau Nord Albert	Véolia Eau	Consommation annuelle communale : 6525 m ³ Captage : IRLES / AVELUY Réservoir : Surpresseur de Thiepval

Martinpuich (hors CCPC)	Syndicat Plateau Nord Albert	Véolia Eau	Consommation annuelle communale : 18809 m ³ Captage : IRLES / AVELUY Réservoir : Surpresseur de Thiepval
----------------------------	---------------------------------	------------	--

⇒ Captage du Bois Saint Pierre

Communes	Propriétaire du réseau	Gestionnaire	Informations
Authie	Syndicat Haute Vallée de l'Authie	Syndicat Haute Vallée de l'Authie	Consommation annuelle communale : NSP Captage : BOIS SAINT PIERRE Réservoir : Château d'eau de Pas en Artois
Marieux	Syndicat de Pas en Artois	Syndicat de Pas en Artois	Consommation annuelle communale : NSP Captage : BOIS SAINT PIERRE Réservoir : Château d'eau de Pas en Artois
Saint Léger les Authie	Syndicat Haute Vallée de l'Authie	Syndicat Haute Vallée de l'Authie	Consommation annuelle communale : NSP Captage : BOIS SAINT PIERRE Réservoir : Château d'eau de Pas en Artois
Thièvres	Syndicat de Pas en Artois	Syndicat de Pas en Artois	Consommation annuelle communale : NSP Captage : BOIS SAINT PIERRE Réservoir : Château d'eau de Pas en Artois

⇒ Captage de Treux

Communes	Propriétaire du réseau	Gestionnaire	Informations
Buire sur Ancre	Syndicat Vallée de l'Ancre	Syndicat Vallée de l'Ancre	Consommation annuelle communale : 33000m ³ Captage : TREUX Réservoir : Château d'eau de Treux
Dernancourt	Syndicat Vallée de l'Ancre	Syndicat Vallée de l'Ancre	Consommation annuelle communale : NSP Captage : TREUX Réservoir : Château d'eau de Treux
Morlancourt	Syndicat Vallée de l'Ancre	Syndicat Vallée de l'Ancre	Consommation annuelle communale : NSP Captage : TREUX Réservoir : Château d'eau de Treux
Ville sur Ancre	Syndicat Vallée de l'Ancre	Syndicat Vallée de l'Ancre	Consommation annuelle communale : NSP Captage : TREUX Réservoir : Château d'eau de Treux
Méaulte	Méaulte	Méaulte	Consommation annuelle communale : NSP Captage : TREUX Réservoir : Château d'eau de Méaulte Le réseau dessert environ 100 % des habitations, 2 habitations sont autonomes

⇒ Captage de Curlu

Communes	Propriétaire du réseau	Gestionnaire	Informations
Eclusier-Vaux	Syndicat de Combles	SAUR	Consommation annuelle communale : NSP Captage : CURLU Réservoir de Curlu
Maricourt	Syndicat de Combles	SAUR	Consommation annuelle communale : NSP Captage : CURLU Réservoir de Curlu
Montauban-de-Picardie	Syndicat de Combles	SAUR	Consommation annuelle communale : NSP Captage : CURLU Réservoir de Curlu

⇒ Captage de Caix

Communes	Propriétaire du réseau	Gestionnaire	Informations
Frise	Syndicat Santerre	Nantaise des Eaux	Consommation annuelle communale : 8745 m ³ Captage : CAIX Réservoir : Château d'eau de Caix
Méricourt sur Somme	Syndicat Santerre	Nantaise des Eaux	Consommation annuelle communale : NSP Captage : CAIX Réservoir : Château d'eau de Caix

⇒ Captage de Rubempré

Communes	Propriétaire du réseau	Gestionnaire	Informations
Hérissart	Hérissart	Hérissart	Consommation annuelle communale : 25000 m ³ Captage : RUBEMPRE Réservoir : Château d'eau d'Hérissart

⇒ Laviéville

Communes	Propriétaire du réseau	Gestionnaire	Informations
Laviéville	Syndicat de Henencourt/Laviéville	Syndicat de Henencourt/Laviéville	Consommation annuelle communale : NSP Captage : NSP Réservoir : Château d'eau d'Henencourt

Les communes avec captage

La protection des captages mise en œuvre par les ARS comporte trois niveaux, établis à partir d'études de l'hydrographie : ce sont le périmètre de protection immédiate (toutes les activités y sont interdites), le périmètre de protection rapprochée (secteur plus vaste pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou soumise à prescription particulière), enfin le périmètre de protection éloignée (souvent le bassin versant). L'objectif de ces périmètres est d'empêcher que le captage soit pollué. Chaque captage de la CCPC est décrit ci-dessous.

33 captages de la CCPC alimentent chacun une seule commune (soit 89 % des captages), et sauf exception d'Acheux-en-Amiénois, ils sont tous gérés en régie par cette commune. Chacune de ses communes possède son propre château d'eau. Ces 33 communes sont donc **autonomes pour l'alimentation en Eau Potable**.

Seuls 4 captages sont intercommunaux, soit 11 % des captages (3 appartiennent au Syndicat Plateau Nord Albert et 1 au Syndicat de Combles). Ces 4 captages sont gérés par des entreprises de distribution de l'eau.

⇒ Captage d'Acheux-en-Amiénois

Nom du captage	Situation géographique	Propriétaire	Gestionnaire	Usage
ACHEUX-EN-AMIENOIS	ACHEUX-EN-AMIENOIS	ACHEUX EN AMIENOIS	VEOLIA EAU	ALIMENTATION EAU POTABLE

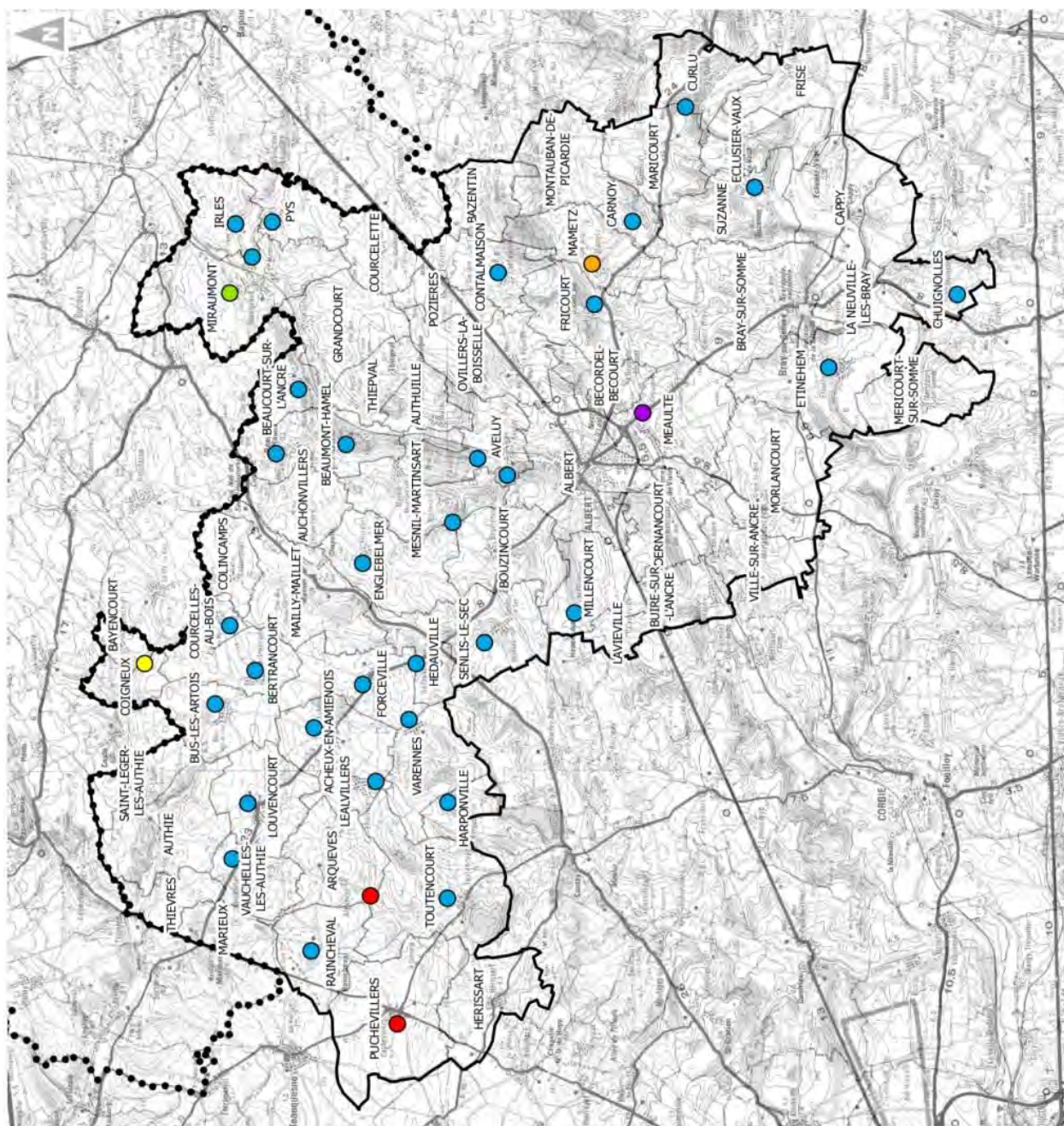
Utilisateurs	Etat	Autorisation prélèvement du captage, en m3	Production annuelle captage, en m3 (2013)	Capacité utilisée	Informations
ACHEUX-EN-AMIENOIS	Actif	NSP	23500	NSP	Réservoir : château d'eau d'Acheux (23500 m3/an) Le réseau dessert 100 % des habitations

⇒ Captage d'Arquèves

Nom du captage	Situation géographique	Propriétaire	Gestionnaire	Usage
ARQUEVES	ARQUEVES	ARQUEVES	ARQUEVES	ALIMENTATION EAU POTABLE

Utilisateurs	Etat	Autorisation prélèvement du captage, en m3	Production annuelle captage, en m3 (2013)	Capacité utilisée	Informations
ARQUEVES	Perspective d'abandon confirmée	NSP	9000	NSP	Réservoir : château d'eau d'Arquèves (9000m3/an) Le réseau dessert 100 % des habitations

Ce captage n'est pas protégeable.



Communauté de communes
du Pays du Coquelicot

PLU Intercommunal

Captages d'eau potable
recensés auprès des communes

- Communauté de communes
du Pays du Coquelicot
- Limites communales
- Limite régionale
- Captages actifs
- Captage actif sous dérogation
- Captage grenelle
- Captage actif mais pollution
- Captage prospectif d'abandon
- Captage à destination de la ZAC
aeropolis de Picardie (NR)

0 4 8
Kilomètres

1:120.000
(Pour une impression au format A3 sans réduction de taille)
Bibliographie : AIRELE - 2014
Source de fond de carte : IGN, scan100
Sources de données : AIG - AIGP - IGN - AIRELE - 2014

audicé
urbanisme

⇒ Captages d'Aveluy

Nom du captage	Situation géographique	Propriétaire	Gestionnaire	Usage
AVELUY	AVELUY	AVELUY	AVELUY	ALIMENTATION EAU POTABLE

Utilisateurs	Etat	Autorisation prélèvement du captage, en m3	Production annuelle captage, en m3 (2013)	Capacité utilisée	Informations
AVELUY	Actif	NSP	14652	NSP	Réservoir : château d'eau d'Aveluy (14652m3/an) Le réseau dessert 100 % des habitations

Nom du captage	Situation géographique	Propriétaire	Gestionnaire	Usage
AVELUY	AVELUY	Syndicat Plateau Nord Albert	Véolia Eau	ALIMENTATION EAU POTABLE

Utilisateurs	Etat	Autorisation prélèvement du captage, en m3	Production annuelle captage, en m3 (2013)	Capacité utilisée	Informations
Auchonvillers, Authuille, Bayencourt, Bazentin, Bécordel-Bécourt, Coigneux, Colincamps, Courcelette, Grandcourt, Mailly-maillet, Martinpuich, Mesnil Martinsart, Ovillers La Boisselle, Pozieres, Thiepval + Aveluy Et Englebelmer (bientôt)	Actif (2 puits)	378 000	19 913	10%	2 surpresseurs Thiepval (avec réservoir) et Bayencourt + 3 châteaux d'eau desservis (Ovillers, Mailly et Mesnil) Le réseau dessert 100 % des habitations

La capacité des 3 captages étant de 189 800 m3/an pour le captage de Coigneux, de 657000m3/an pour le captage d'Aveluy et de 693500 m3/an pour le captage de Irles.

⇒ Captage de Beaucourt sur Ancre

Nom du captage	Situation géographique	Propriétaire	Gestionnaire	Usage
BEAUCOURT SUR L'ANCRE	BEAUCOURT SUR L'ANCRE	BEAUCOURT SUR L'ANCRE	BEAUCOURT SUR L'ANCRE	ALIMENTATION EAU POTABLE

Utilisateurs	Etat	Autorisation prélèvement du captage, en m3	Production annuelle captage, en m3 (2013)	Capacité utilisée	Informations
BEAUCOURT SUR L'ANCRE	Actif	NSP	11803	NSP	Réservoir : château d'eau de Beaucourt (11803 m3/an) Le réseau dessert 100 % des habitations + Gare de Beaucourt-Hamel

⇒ Captages de Beaumont-Hamel

Nom du captage	Situation géographique	Propriétaire	Gestionnaire	Usage
BEAUMONT	BEAUMONT	BEAUMONT	BEAUMONT	ALIMENTATION EAU POTABLE

Utilisateurs	Etat	Autorisation prélèvement du captage, en m3	Production annuelle captage, en m3 (2013)	Capacité utilisée	Informations
BEAUMONT	Actif	15 000	7229	50%	Réservoir : château d'eau de Beaumont (7229 m3/an) Le réseau dessert 100 % des habitations

Nom du captage	Situation géographique	Propriétaire	Gestionnaire	Usage
HAMEL	HAMEL	HAMEL	HAMEL	ALIMENTATION EAU POTABLE

Utilisateurs	Etat	Autorisation prélèvement du captage, en m3	Production annuelle captage, en m3 (2013)	Capacité utilisée	Informations
HAMEL	Actif	11 000	4538	40%	Réservoir : château d'eau de Hamel (4538 m3/an) Le réseau dessert 100 % des habitations

⇒ Captage de Bertrancourt

Nom du captage	Situation géographique	Propriétaire	Gestionnaire	Usage
BERTRANCOURT	BERTRANCOURT	BERTRANCOURT	BERTRANCOURT	ALIMENTATION EAU POTABLE

Utilisateurs	Etat	Autorisation prélèvement du captage, en m3	Production annuelle captage, en m3 (2013)	Capacité utilisée	Informations
BERTRANCOURT	Actif	NSP	NSP	NSP	Réservoir : château d'eau de Bertrancourt Le réseau dessert 100 % des habitations

⇒ Captage de Bouzincourt

Nom du captage	Situation géographique	Propriétaire	Gestionnaire	Usage
BOUZINCOURT	ENGLEBELMER	BOUZINCOURT	BOUZINCOURT	ALIMENTATION EAU POTABLE

Utilisateurs	Etat	Autorisation prélèvement du captage, en m3	Production annuelle captage, en m3 (2013)	Capacité utilisée	Informations
BOUZINCOURT	Actif (2 puits)	NSP	37 220	NSP	Réservoir : château d'eau de Bouzincourt + surpresseur (37220m3/an) Consommation annuelle communale: 26298m3 Le réseau dessert 100 % des habitations

⇒ Captage de Bus les Artois

Nom du captage	Situation géographique	Propriétaire	Gestionnaire	Usage
BUS LES ARTOIS	BUS LES ARTOIS	BUS LES ARTOIS	BUS LES ARTOIS	ALIMENTATION EAU POTABLE

Utilisateurs	Etat	Autorisation prélèvement du captage, en m3	Production annuelle captage, en m3 (2013)	Capacité utilisée	Informations
BUS LES ARTOIS	Actif	NSP	10000	NSP	Réservoir : château d'eau de Bus (10000m3/an) Le réseau dessert 100 % des habitations

⇒ Captage de Carnoy

Nom du captage	Situation géographique	Propriétaire	Gestionnaire	Usage
CARNOY	CARNOY	CARNOY	CARNOY	ALIMENTATION EAU POTABLE

Utilisateurs	Etat	Autorisation prélèvement du captage, en m3	Production annuelle captage, en m3 (2013)	Capacité utilisée	Informations
CARNOY	Actif	NSP	5720	NSP	Réservoir : château d'eau de Carnoy (5720m3/an) Consommation annuelle communale: 5500m3 Le réseau dessert 100 % des habitations

⇒ Captage de Chuignolles

Nom du captage	Situation géographique	Propriétaire	Gestionnaire	Usage
CHUIGNOLLES	CHUIGNOLLES	CHUIGNOLLES	CHUIGNOLLES	ALIMENTATION EAU POTABLE

Utilisateurs	Etat	Autorisation prélèvement du captage, en m3	Production annuelle captage, en m3 (2013)	Capacité utilisée	Informations
CHUIGNOLLES	Actif	NSP	20000	NSP	Réservoir : château d'eau de Chuignolles (20000m3/an) Le réseau dessert 100 % des habitations

⇒ Captage de Coigneux

Nom du captage	Situation géographique	Propriétaire	Gestionnaire	Usage
COIGNEUX	COIGNEUX	Syndicat Plateau Nord Albert	Véolia Eau	ALIMENTATION EAU POTABLE

Utilisateurs	Etat	Autorisation prélèvement du captage, en m3	Production annuelle captage, en m3 (2013)	Capacité utilisée	Informations
COIGNEUX, BAYENCOURT	Actif, mais pb de pollution	7300	14 453	100%	1 surpresseur sur Bayencourt Consommation annuelle communale: 2400 m3 (Coigneux) 25% des maisons sont raccordées au réseau les autres l'utilisent seulement lors des pics de consommation

⇒ Captage de Contalmaison

Nom du captage	Situation géographique	Propriétaire	Gestionnaire	Usage
CONTALMAISON	CONTALMAISON	CONTALMAISON	CONTALMAISON	ALIMENTATION EAU POTABLE

Utilisateurs	Etat	Autorisation prélèvement du captage, en m3	Production annuelle captage, en m3 (2013)	Capacité utilisée	Informations
CONTALMAISON	Actif	NSP	9500	NSP	Réservoir : château d'eau de Contalmaison (9500m3/an) Le réseau dessert 100% des habitations

La rénovation du Château d'eau est engagée.

⇒ Captage de Courcelles aux Bois

Nom du captage	Situation géographique	Propriétaire	Gestionnaire	Usage
COURCELLES-AU-BOIS	COURCELLES-AU-BOIS	COURCELLES AU BOIS	COURCELLES AU BOIS	ALIMENTATION EAU POTABLE

Utilisateurs	Etat	Autorisation prélèvement du captage, en m3	Production annuelle captage, en m3 (2013)	Capacité utilisée	Informations
COURCELLES-AU-BOIS	Actif	18 250	10 000	55%	Réservoir : château d'eau de Courcelles (10000m3/an) Consommation annuelle communale: 6334 m3 Le réseau dessert 100 % des habitations

⇒ Captage de Curlu

Nom du captage	Situation géographique	Propriétaire	Gestionnaire	Usage
CURLU	CURLU	Syndicat de Combles	SAUR	ALIMENTATION EAU POTABLE

Utilisateurs	Etat	Autorisation prélèvement du captage, en m3	Production annuelle captage, en m3 (2013)	Capacité utilisée	Informations
Combles, Curlu, Eclusier, Feuillères, Flers, Gueudecourt, Guillemont, Hardecourt, Hem Monacu, Mesnil en Arrouaise, Longueval, Maricourt, Maurepas, Montauban de Picardie, Rancourt, Saily Saillisel (1828 abonnés)	Actif	1460000	204245	14%	6 réservoirs (Maricourt, Flers, Rancourt, Saily-Saillisel, Combles, Curlu) dont 4 équipés de supresseurs (204245m3/an) Consommation annuelle des communes: 170937 m3 Le réseau dessert 100 % des habitations

La qualité de l'eau du captage est régulièrement mise en danger par des dépôts de matières fermentescibles (boues de station d'épuration) à l'intérieur du périmètre de protection rapprochée du captage.

⇒ Captage d'Englebelmer

Nom du captage	Situation géographique	Propriétaire	Gestionnaire	Usage
ENGLEBELMER	ENGLEBELMER	ENGLEBELMER	ENGLEBELMER	ALIMENTATION EAU POTABLE

Utilisateurs	Etat	Autorisation prélèvement du captage, en m3	Production annuelle captage, en m3 (2013)	Capacité utilisée	Informations
ENGLEBELMER	Actif	NSP	13000	NSP	Réservoir : château d'eau d'Englebelmer (13 000m3/an) Consommation annuelle communale: 12 800 m3 Le réseau dessert 100 % des habitations

Le périmètre de protection du captage est défini et appliqué, mais un problème semble exister avec le propriétaire. Si le captage est abandonné, la commune se raccorderait sur le réseau d'Auchonvillers qui est raccordé au captage d'Aveluy, possession du Syndicat Plateau Nord Albert. Les travaux étant coûteux, ce raccordement se fera sans doute dans 2-3 ans, avec l'obligation de se raccorder au syndicat.

⇒ Captage d'Etinehem

Nom du captage	Situation géographique	Propriétaire	Gestionnaire	Usage
ETINEHEM	ETINEHEM	ETINEHEM	ETINEHEM	ALIMENTATION EAU POTABLE

Utilisateurs	Etat	Autorisation prélèvement du captage, en m3	Production annuelle captage, en m3 (2013)	Capacité utilisée	Informations
ETINEHEM	Actif	73 000	30000	40%	Réservoir : château d'eau d'Etinehem (30000m3/an) Consommation annuelle communale: 17 000 m3 Le réseau dessert 100 % des habitations

⇒ Captage de Forceville

Nom du captage	Situation géographique		Propriétaire	Gestionnaire	Usage
FORCEVILLE	FORCEVILLE		FORCEVILLE	FORCEVILLE	ALIMENTATION EAU POTABLE

Utilisateurs	Etat	Autorisation prélèvement du captage, en m3	Production annuelle captage, en m3 (2013)	Capacité utilisée	Informations
FORCEVILLE	Actif	NSP	28 342	NSP	Réservoir : château d'eau de Forceville (28342m3/an) Le réseau dessert 100 % des habitations

La commune ne souhaite pas adhérer au syndicat.

⇒ Captage de Fricourt

Nom du captage	Situation géographique	Propriétaire	Gestionnaire	Usage	
FRICOURT	FRICOURT	FRICOURT	FRICOURT	ALIMENTATION EAU POTABLE	
Utilisateurs	Etat	Autorisation prélèvement du captage, en m3	Production annuelle captage, en m3 (2013)	Capacité utilisée	Informations
FRICOURT	Actif	NSP	22 000	NSP	Réservoir : château d'eau de Fricourt (22 000m3/an) Consommation annuelle communale: 20 000 m3 Le réseau dessert environ 100 % des habitations, 1 autonome

⇒ Captage de Harponville

Nom du captage	Situation géographique		Propriétaire	Gestionnaire	Usage
HARPONVILLE	HARPONVILLE		HARPONVILLE	HARPONVILLE	ALIMENTATION EAU POTABLE

Utilisateurs	Etat	Autorisation prélèvement du captage, en m3	Production annuelle captage, en m3 (2013)	Capacité utilisée	Informations
HARPONVILLE	Actif	NSP	8 800	NSP	Réservoir : château d'eau de Harponville (8800 m3/an) Consommation annuelle communale: 8446 m3 Le réseau dessert 100 % des habitations

⇒ Captage de Hédauville

Nom du captage	Situation géographique	Propriétaire	Gestionnaire	Usage
HEDAUVILLE	HEDAUVILLE	HEDAUVILLE	HEDAUVILLE	ALIMENTATION EAU POTABLE

Utilisateurs	Etat	Autorisation prélèvement du captage, en m3	Production annuelle captage, en m3 (2013)	Capacité utilisée	Informations
HEDAUVILLE	Actif	NSP	8242	NSP	Réservoir : château d'eau de Hédauville (8242 m3/an) Le réseau dessert 100 % des habitations

⇒ Captages d'Irles

Nom du captage	Situation géographique	Propriétaire	Gestionnaire	Usage
IRLES	IRLES	IRLES	IRLES	ALIMENTATION EAU POTABLE

Utilisateurs	Etat	Autorisation prélèvement du captage, en m3	Production annuelle captage, en m3 (2013)	Capacité utilisée	Informations
IRLES	Actif	NSP	13000	NSP	Réservoir : château d'eau d'Irles (13000m3/an) Consommation annuelle communale: 12800m3 Le réseau dessert environ 100 % des habitations, 1 maison secondaire autonome

Nom du captage	Situation géographique	Propriétaire	Gestionnaire	Usage
IRLES	IRLES	Syndicat Plateau Nord Albert	Véolia Eau	ALIMENTATION EAU POTABLE

Utilisateurs	Etat	Autorisation prélèvement du captage, en m3	Production annuelle captage, en m3 (2013)	Capacité utilisée	Informations
Auchonvillers, Authuille, Bayencourt, Bazentin, Bécordel Bécourt, Coigneux, Colincamps, Courcellette, Grandcourt, Mailly-Maillet, Martinpuich, Mesnil Martinsart, Ovillers La Boisselle, Pozieres, Thiepval	Actif	1642500	129 785	10%	2 surpresseurs Thiepval (avec réservoir) et Bayencourt + 3 châteaux d'eau desservis (Ovillers, Mailly et Mesnil) Le réseau dessert 100 % des habitations

⇒ Captage de Léalvillers

Nom du captage	Situation géographique	Propriétaire	Gestionnaire	Usage
LEALVILLERS	LEALVILLERS	LEALVILLERS	LEALVILLERS	ALIMENTATION EAU POTABLE

Utilisateurs	Etat	Autorisation prélèvement du captage, en m3	Production annuelle captage, en m3 (2013)	Capacité utilisée	Informations
LEALVILLERS	Actif	NSP	NSP	NSP	Réservoir : château d'eau de Léalvillers Le réseau dessert 100 % des habitations

⇒ Captage de Louvencourt

Nom du captage	Situation géographique	Propriétaire	Gestionnaire	Usage
LOUVENCOURT	LOUVENCOURT	LOUVENCOURT	LOUVENCOURT	ALIMENTATION EAU POTABLE

Utilisateurs	Etat	Autorisation prélèvement du captage, en m3	Production annuelle captage, en m3 (2013)	Capacité utilisée	Informations
LOUVENCOURT	Actif	NSP	44 374	NSP	Réservoir : château d'eau de Louvencourt (44 374m3/an) Le réseau dessert 100 % des habitations

Des fuites semblent être constatées dans le réseau d'eau de Louvencourt.

⇒ Captage de Mametz

Nom du captage	Situation géographique	Propriétaire	Gestionnaire	Usage
MAMETZ	MAMETZ	MAMETZ	MAMETZ	ALIMENTATION EAU POTABLE

Utilisateurs	Etat	Autorisation prélèvement du captage, en m3	Production annuelle captage, en m3 (2013)	Capacité utilisée	Informations
MAMETZ	Actif sous dérogation	NSP	11 000	NSP	Réservoir : château d'eau de Mametz (11 000m3/an) Consommation annuelle communale: 9000m3 Le réseau dessert 100 % des habitations

Le captage de Mametz est non protégeable car la zone proche du captage a été construite : il n'y a donc pas de périmètre.

⇒ Captage de Millencourt

Nom du captage	Situation géographique	Propriétaire	Gestionnaire	Usage
MILLENCOURT	MILLENCOURT	MILLENCOURT	MILLENCOURT	ALIMENTATION EAU POTABLE

Utilisateurs	Etat	Autorisation prélèvement du captage, en m3	Production annuelle captage, en m3 (2013)	Capacité utilisée	Informations
MILLENCOURT	Actif	NSP	15 000	NSP	Réservoir : château d'eau de Millencourt (15 000m3/an) Le réseau dessert 100 % des habitations

⇒ Captage de Miraumont

Nom du captage	Situation géographique	Propriétaire	Gestionnaire	Usage
MIRAUMONT	MIRAUMONT	MIRAUMONT	MIRAUMONT	ALIMENTATION EAU POTABLE

Utilisateurs	Etat	Autorisation prélèvement du captage, en m3	Production annuelle captage, en m3 (2013)	Capacité utilisée	Informations
MIRAUMONT	Grenelle ¹⁰	NSP	44 384	NSP	Réservoir : château d'eau de Miraumont (44384 m3/an) Le réseau dessert 100 % des habitations

Le captage de Miraumont a été rénové.

¹⁰ "Grenelle : captage prioritaire pour la protection, plus protégé actuellement

⇒ Captage de Puchevillers

Nom du captage	Situation géographique	Propriétaire	Gestionnaire	Usage
PUCHEVILLERS	PUCHEVILLERS	PUCHEVILLERS	PUCHEVILLERS	ALIMENTATION EAU POTABLE

Utilisateurs	Etat	Autorisation prélèvement du captage, en m3	Production annuelle captage, en m3 (2013)	Capacité utilisée	Informations
PUCHEVILLERS	Perspective d'abandon confirmée	NSP	20 000	NSP	Réservoir : château d'eau de Puchevillers (20000 m3/an) Le réseau dessert 100 % des habitations

Des maisons ont été construites trop près du captage, celui-ci n'est donc plus protégeable : possible raccordement sur Beauquesne.

⇒ Captage de Pys

Nom du captage	Situation géographique	Propriétaire	Gestionnaire	Usage
PYS	PYS	PYS	PYS	ALIMENTATION EAU POTABLE

Utilisateurs	Etat	Autorisation prélèvement du captage, en m3	Production annuelle captage, en m3 (2013)	Capacité utilisée	Informations
PYS	Actif	NSP	6500	NSP	Réservoir : château d'eau de Pys (6500 m3/an) Le réseau dessert 100 % des habitations

⇒ Captage de Raincheval

Nom du captage	Situation géographique	Propriétaire	Gestionnaire	Usage
RAINCHEVAL	RAINCHEVAL	RAINCHEVAL	RAINCHEVAL	ALIMENTATION EAU POTABLE

Utilisateurs	Etat	Autorisation prélèvement du captage, en m3	Production annuelle captage, en m3 (2013)	Capacité utilisée	Informations
RAINCHEVAL	Actif	NSP	12 500	NSP	Réservoir : château d'eau de Raincheval (12500 m3/an) Le réseau dessert 100 % des habitations

⇒ Captage de Senlis le Sec

Nom du captage	Situation géographique	Propriétaire	Gestionnaire	Usage
SENLIS-LE-SEC	SENLIS-LE-SEC	SENLIS LE SEC	SENLIS LE SEC	ALIMENTATION EAU POTABLE

Utilisateurs	Etat	Autorisation prélèvement du captage, en m3	Production annuelle captage, en m3 (2013)	Capacité utilisée	Informations
SENLIS-LE-SEC	Actif	NSP	17000	NSP	Réservoir : château d'eau de Senlis le Sec (17000 m3/an) Consommation annuelle communale: 14 000m3 Le réseau dessert 100 % des habitations

⇒ Captage de Suzanne

Nom du captage	Situation géographique	Propriétaire	Gestionnaire	Usage
SUZANNE	SUZANNE	SUZANNE	SUZANNE	ALIMENTATION EAU POTABLE

Utilisateurs	Etat	Autorisation prélèvement du captage, en m3	Production annuelle captage, en m3 (2013)	Capacité utilisée	Informations
SUZANNE	Actif	NSP	50 000	NSP	Réservoir : château d'eau de Suzanne (50 000 m3/an) Consommation annuelle communale: 35 000m3 (fuites) Le réseau dessert 100 % des habitations

⇒ Captage de Toutencourt

Nom du captage	Situation géographique	Propriétaire	Gestionnaire	Usage
TOUTENCOURT	TOUTENCOURT	TOUTENCOURT	TOUTENCOURT	ALIMENTATION EAU POTABLE

Utilisateurs	Etat	Autorisation prélèvement du captage, en m3	Production annuelle captage, en m3 (2013)	Capacité utilisée	Informations
TOUTENCOURT	Actif	NSP	NSP	NSP	Réservoir : château d'eau de Suzanne Le réseau dessert 100 % des habitations

⇒ Captage de Varennes en Croix

Nom du captage	Situation géographique	Propriétaire	Gestionnaire	Usage
VARENNES EN CROIX	FORCEVILLE	VARENNES EN CROIX	VARENNES EN CROIX	ALIMENTATION EAU POTABLE

Utilisateurs	Etat	Autorisation prélèvement du captage, en m3	Production annuelle captage, en m3 (2013)	Capacité utilisée	Informations
VARENNES EN CROIX	Actif	NSP	15705	NSP	Réservoir : château d'eau de Varennes sur Forceville (15705 m3/an) Consommation annuelle communale: 12449m3 Le réseau dessert 100 % des habitations

⇒ Captage de Vauchelles les Authie

Nom du captage	Situation géographique	Propriétaire	Gestionnaire	Usage
VAUCHELLES-LES-AUTHIE	VAUCHELLES-LES-AUTHIE	VAUCHELLES LES AUTHIE	VAUCHELLES LES AUTHIE	ALIMENTATION EAU POTABLE

Utilisateurs	Etat	Autorisation prélèvement du captage, en m3	Production annuelle captage, en m3 (2013)	Capacité utilisée	Informations
VAUCHELLES-LES-AUTHIE	Actif	NSP	NSP	NSP	Réservoir : château d'eau de Vauchelles Le réseau dessert 100 % des habitations

Captage particulier

⇒ Captage de Méaulte

Nom du captage	Situation géographique	Propriétaire	Gestionnaire	Usage
AIRBUS CAP	MEAULTE	AEROSPATIALE MATRA AIRBUS	AEROSPATIALE MATRA AIRBUS	Prélèvement à usage industriel

Utilisateurs	Etat	Autorisation prélèvement du captage, en m3	Production annuelle captage, en m3 (2013)	Capacité utilisée	Informations
AEROSPATIALE MATRA AIRBUS	En perspective d'abandon car non protégeable	NSP	NSP	NSP	NSP

Par ailleurs, la ZA est alimentée par le réseau d'Albert issue du captage de Chipilly.

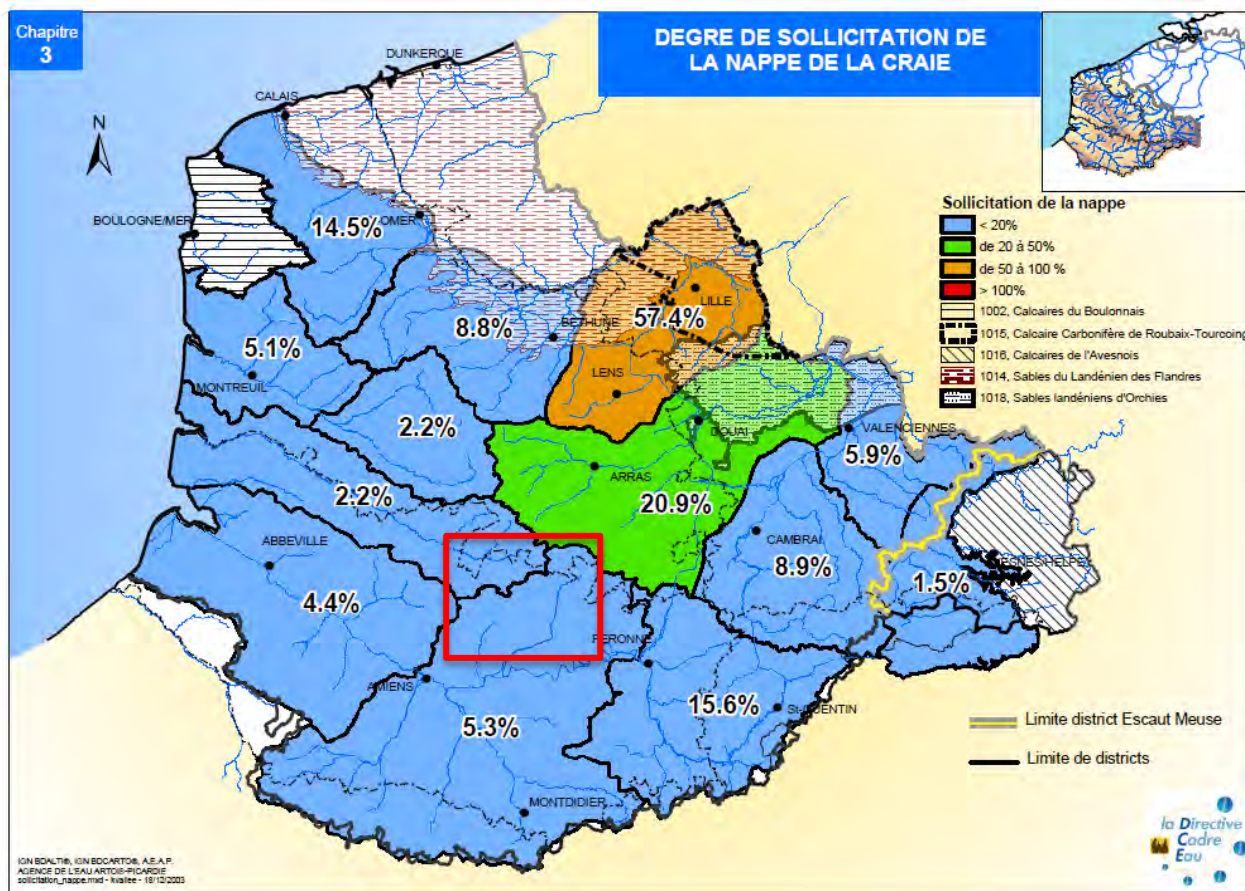
Sur l'ensemble du territoire, les communes suivantes présentent un défaut de qualité :

Communes	Défaut de qualité mentionnées
Mametz	<i>Eau conforme, pour les paramètres analysés, aux limites et références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, pour les eaux destinées à la consommation humaine. Cependant, votre ressource en eau (captage) ne répond pas aux obligations de protection comme le demande l'article L1321-2 du Code de la Santé Publique. Votre responsabilité peut ainsi être engagée pour des faits d'imprudence ou de négligence.</i>
Millencourt	<i>L'analyse a révélé la présence de perchlorate en concentration comprise entre une valeur strictement supérieure à 4µg/l et une valeur inférieure ou égale à 15µg/l, l'Anses préconise de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois.</i>
Miraumont	<i>Eau conforme, pour les paramètres analysés, aux limites et références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, pour les eaux destinées à la consommation humaine. Cependant, votre ressource en eau (captage) ne répond pas aux obligations de protection comme le demande l'article L1321-2 du Code de la Santé Publique. Votre responsabilité peut ainsi être engagée pour des faits d'imprudence ou de négligence.</i>
Puchevillers	<i>Eau conforme, pour les paramètres analysés, aux limites et références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, pour les eaux destinées à la consommation humaine. Cependant, votre ressource en eau (captage) ne répond pas aux obligations de protection comme le demande l'article L1321-2 du Code de la Santé Publique. Votre responsabilité peut ainsi être engagée pour des faits d'imprudence ou de négligence.</i>
Pys	<i>L'analyse a révélé la présence de perchlorate en concentration comprise entre une valeur strictement supérieure à 4µg/l et une valeur inférieure ou égale à 15µg/l, l'Anses préconise de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois.</i>
Cappy	<i>Eau conforme, pour les paramètres analysés, aux limites et références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique pour les eaux destinées à la consommation humaine. Il est cependant impératif de maintenir un taux de traitement à un niveau suffisant pour garantir la désinfection et gérer efficacement le résiduel de désinfectant en réseau.</i>
Toutencourt	<i>L'analyse a révélé la présence de perchlorate dans une concentration toutefois inférieure au seuil de 4µg/l, seuil de restriction d'usage pour les nourrissons recommandé par l'Anses.</i>
Varennes-en-Croix	<i>L'analyse a révélé la présence de perchlorate dans une concentration toutefois inférieure au seuil de 4µg/l, seuil de restriction d'usage pour les nourrissons recommandé par l'Anses.</i>
Vauchelles-lès-Authie	<i>J'attire votre attention sur la concentration élevée en bactéries aérobies revivifiables qui nécessite un suivi renforcé de vos installations.</i>
Arquèves	<i>Eau conforme, pour les paramètres analysés, aux limites et références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, pour les eaux destinées à la consommation humaine. Cependant, votre ressource en eau (captage) ne répond pas aux obligations de protection comme le demande l'article L1321-2 du Code de la Santé Publique. Votre responsabilité peut ainsi être engagée pour des faits d'imprudence ou de négligence.</i>

Motifs des défauts de qualité en eau potable

⇒ Degré de sollicitation de la nappe de la craie

La nappe de la craie n'est pas sollicitée sur le territoire d'étude.

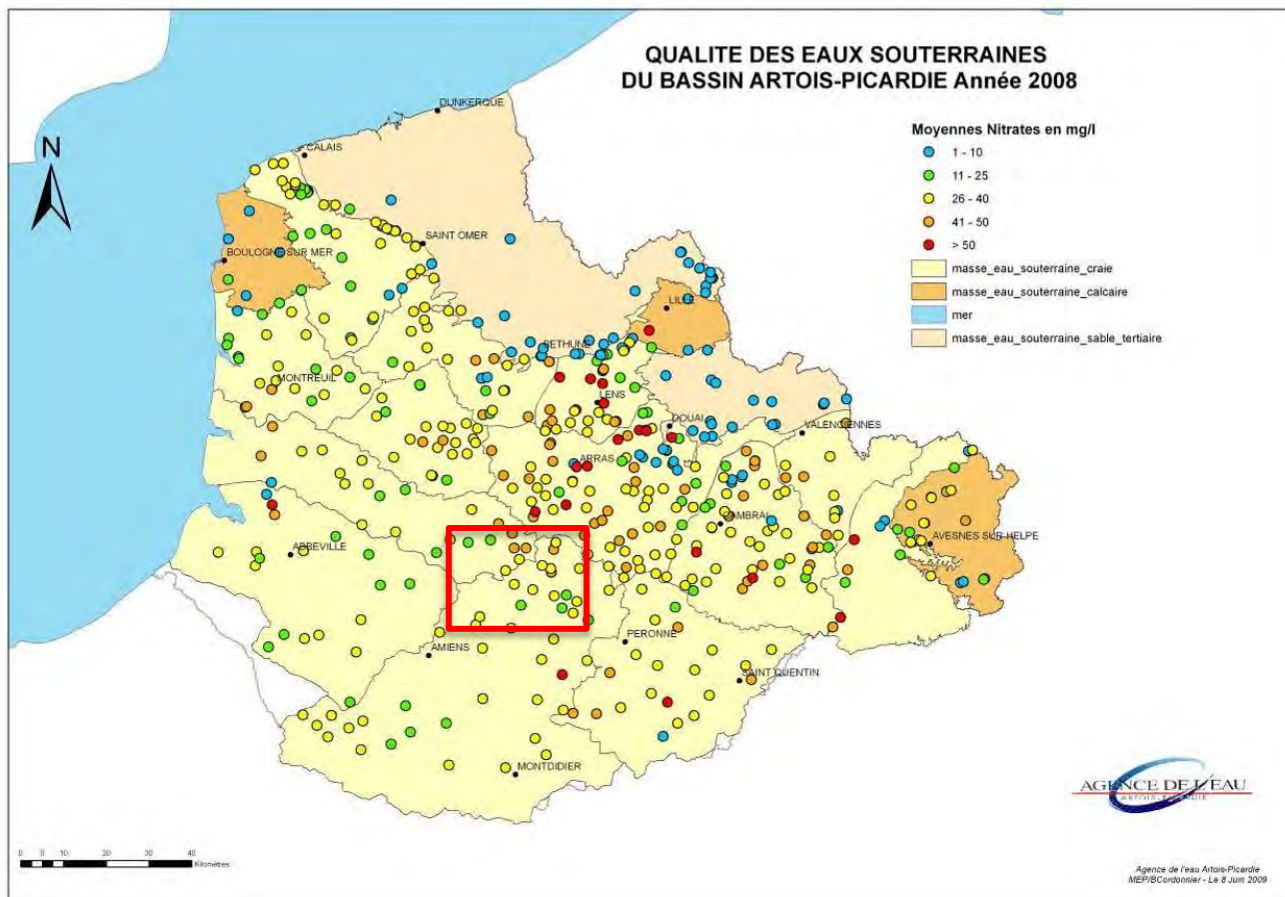


Degré de sollicitation de la nappe de la craie en 2003 (Agence de l'eau Artois – Picardie)

⇒ Qualité des eaux souterraines

Les nitrates

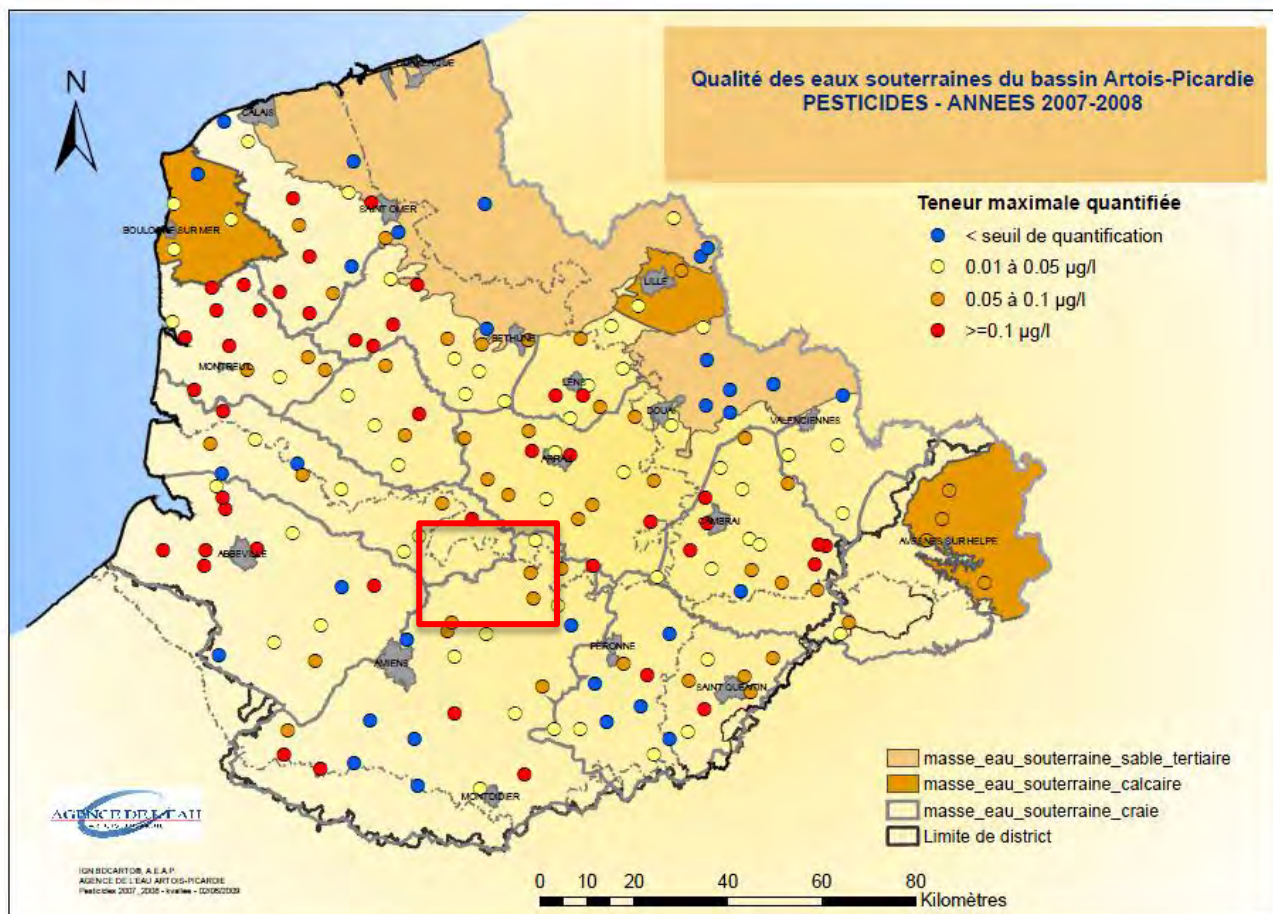
Les concentrations en nitrates apparaissent élevées, entre 11 et 50 mg/l, dans les plateaux crayeux du territoire où la nappe de la craie est vulnérable, dans un contexte agricole de grandes cultures et d'assainissement non collectif (ANC) très présent.



Concentrations moyennes en nitrates dans les captages AEP du bassin Artois-Picardie en 2008 (Agence de l'eau Artois – Picardie)

Les pesticides

La qualité de la nappe de la craie est altérée sur le territoire (pays de craie, vulnérable aux pollutions agricoles). Ainsi, des dépassements de seuils sont observés à proximité directe du territoire dans l'Amiénois.



Concentrations moyennes en pesticides dans les captages agence de l'eau du bassin Artois-Picardie en 2008 (Agence de l'eau Artois – Picardie)

2.4.2. L'eau superficielle

⇒ Le réseau hydrographique

Le réseau hydrographique principal est constitué de la Somme et ses méandres, l'Ancre et le canal de l'Ancre sur sa partie amont et de l'Authie. Quelques cours d'eau intermittent sont recensés à Toutencourt, Senlis-le-Sec, Meaulte, Becordel-Becourt et Fricourt.

Ces différents cours d'eau façonnent des paysages de vallées qui peuvent conduire à des ruissellements sur pente de manière localisée.

La Somme est longue de 245 km et prend sa source à Fonsommes (à une dizaine de kilomètres d'Amiens), pour se jeter dans la Manche à Saint-Valéry-sur-Somme. L'Ancre est un de ses affluents en rive droite sur le territoire du Pays du Coquelicot. Jusqu'à Amiens, le fleuve décrit de nombreux méandres, sa vallée est étroite et encaissée.

L'Ancre prend sa source sur la commune de Miraumont au nord du territoire. Elle se jette dans la Somme à la sortie d'Aubigny, après avoir passé la commune d'Albert. Le canal de l'Ancre débute à Thiepval, traverse Authuille et conflue à Aveluy.

L'Authie prend sa source à Coigneux à l'extrémité nord du Pays du Coquelicot à une latitude de 100 m et se jette dans la Manche entre Berck et Fort-Mahon. Le territoire est concerné par la haute vallée de l'Authie (de la source à Occoches) sur laquelle les écoulements sont vifs.

⇒ Aspect qualitatif

L'Agence de l'Eau Artois Picardie fournit les données de qualités des eaux pour la Somme, l'Ancre et l'Authie sur le territoire intercommunal.

Le bon état global est atteint par un bon état écologique ainsi qu'un bon état chimique.

Le SDAGE Artois-Picardie 2010-2015 fournit les objectifs de qualités suivantes :

Cours d'eau	Objectif de bon état global	Objectif de bon potentiel écologique	Objectif de bon état chimique
Ancre	Bon état 2027	Bon état 2015	Bon état 2027
Authie	Bon état 2027	Bon état 2015	Bon état 2027
Somme canalisée de la confluence avec le canal du Nord à l'écluse n°13 Sailly aval	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2015

Objectifs de qualité selon la SDAGE 2010 – 2015

D'après le SDAGE 2010 – 2015, **l'objectif de qualité pour l'état global de la masse d'eau « Somme canalisée de la confluence avec le canal du Nord à l'écluse n°13 Sailly aval »** est reporté de 2015 à 2027. **L'objectif de bon potentiel écologique est fixé à 2021.** Le motif de dérogation du report de qualité est lié aux conditions naturelles et économiques. Le SDAGE précise que la masse d'eau est située à l'aval d'une masse d'eau en dérogation et indique des coûts disproportionnés.

L'objectif de bon état global, et chimique, de l'Ancre et de l'Authie est reporté à 2027.

Le motif de dérogation dans les deux cas est d'ordre technique avec une pollution aux HAP constatée issue de nombreuses sources diffuses.

L'Agence de l'eau indique en 2010-2011 **un bon état écologique de l'Authie.** Sur la même période, **l'état écologique est qualifié de moyen pour la Somme et l'Ancre.**

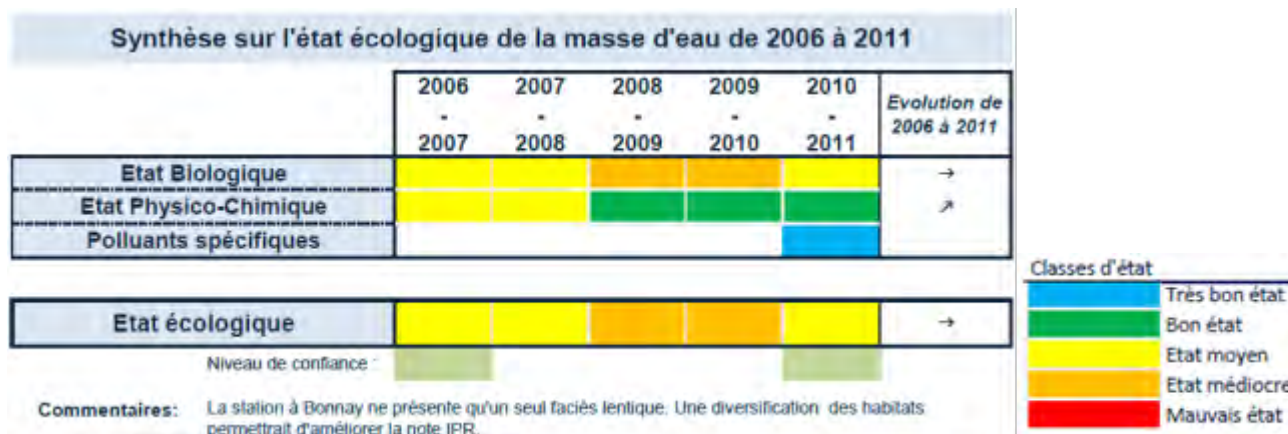
- ## Réseau hydrographique

Très mauvaise

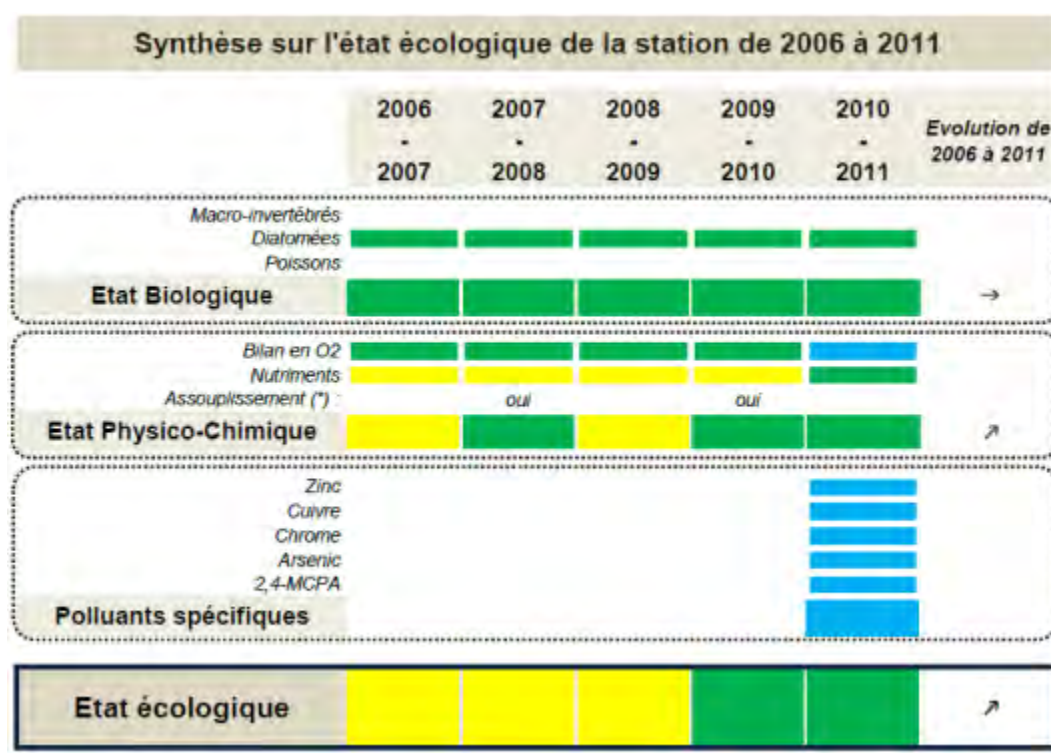
Qualité 3



Concernant l'Ancre, une amélioration de l'état écologique a été constatée à Albert en 2010-2011, tandis qu'à Bonnay à l'aval la qualité est restée moyenne. L'état biologique (macro-invertébrés, diatomées, poissons) est le paramètre déclassant de l'état écologique. Une dégradation de la qualité de l'eau a donc lieu entre Albert et Bonnay.

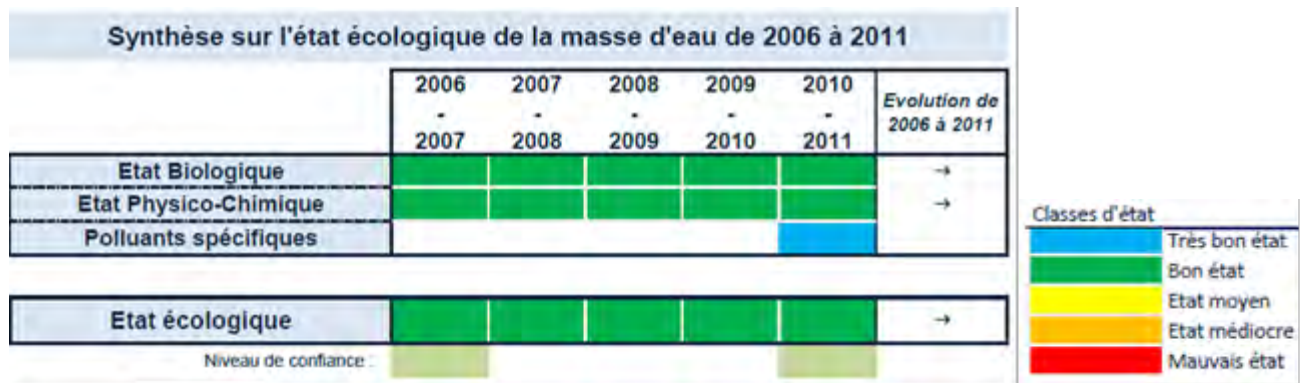


Synthèse de la qualité écologique de l'Ancre (Agence de l'Eau 2010-2011)

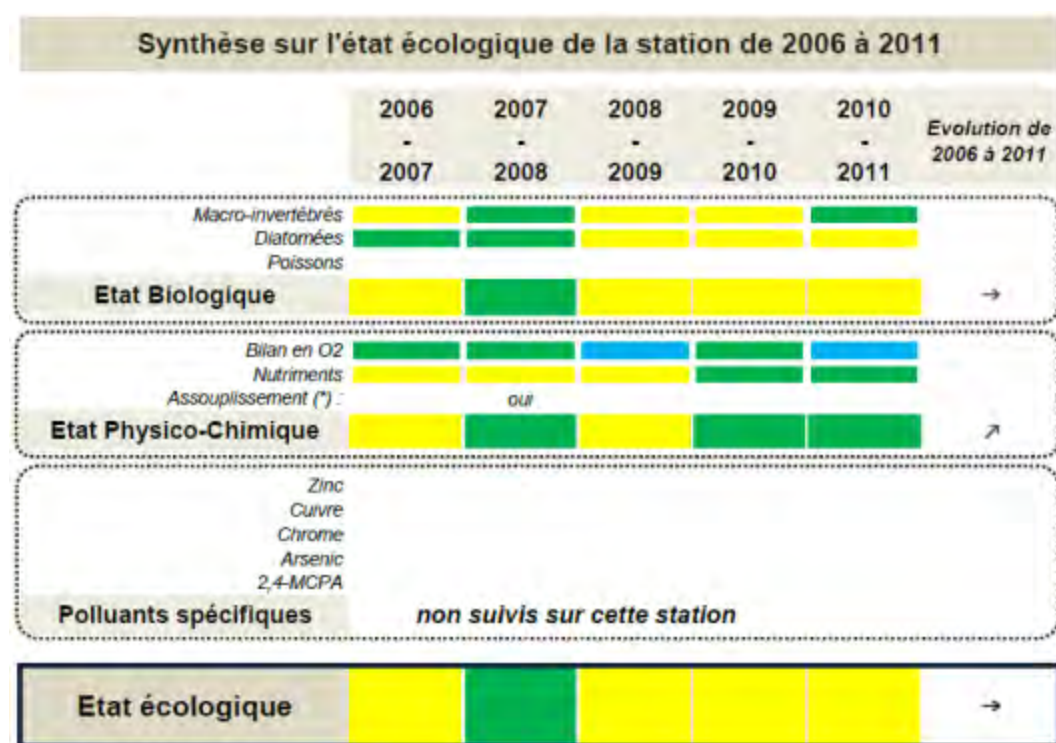


L'Ancre à Albert (Agence de l'Eau 2010-2011)

Concernant l'Authie, l'état écologique est globalement bon, bien qu'à Thièvres ce-dernier soit qualifié de moyen. L'état biologique, l'indice en diatomées et en poissons notamment, est le paramètre déclassant.



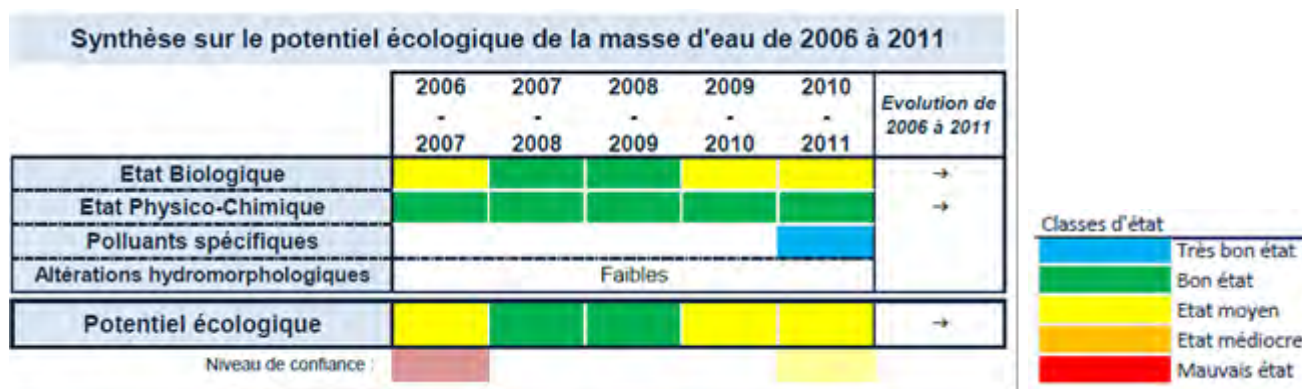
Synthèse de la qualité écologique de l'Authie (Agence de l'Eau 2010-2011)



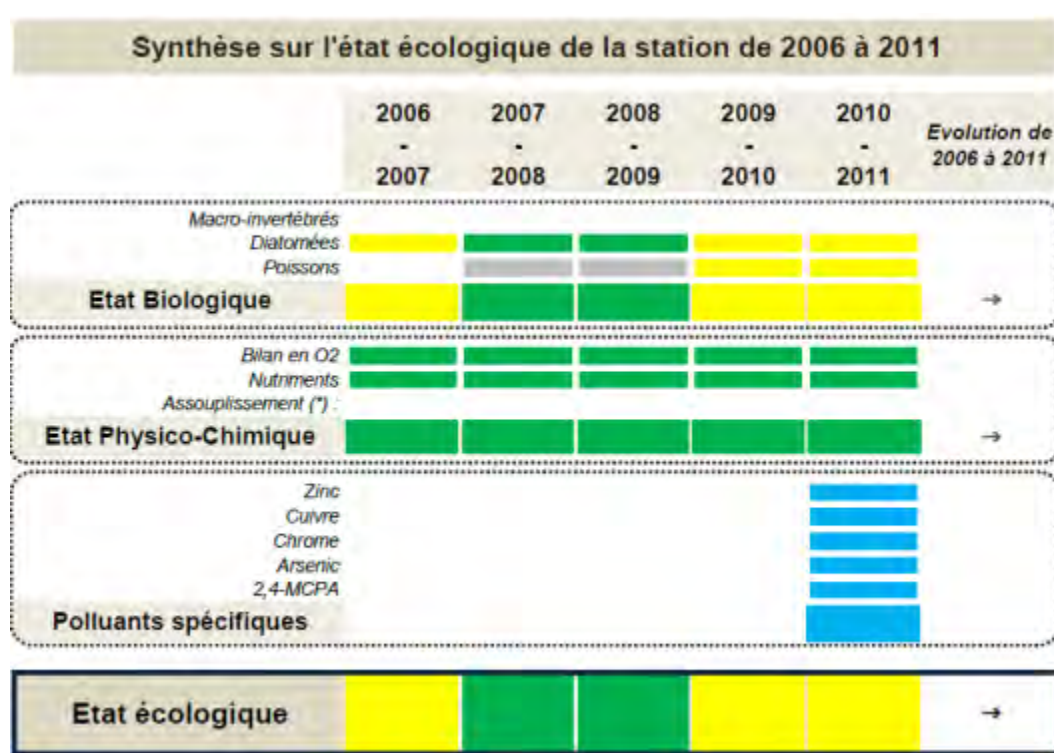
L'Authie à Thièvres (Agence de l'Eau 2010-2011)

La Somme présente une qualité écologique globalement moyenne, due à un état biologique moyen. L'état physico-chimique et en polluants spécifiques sont bon à très bon. Les altérations hydro-morphologiques sur la masse d'eau sont considérées comme faibles.

Sur la station de Bray-sur-Somme, l'indice en diatomées et en poissons renseignent effectivement un état biologique moyen.

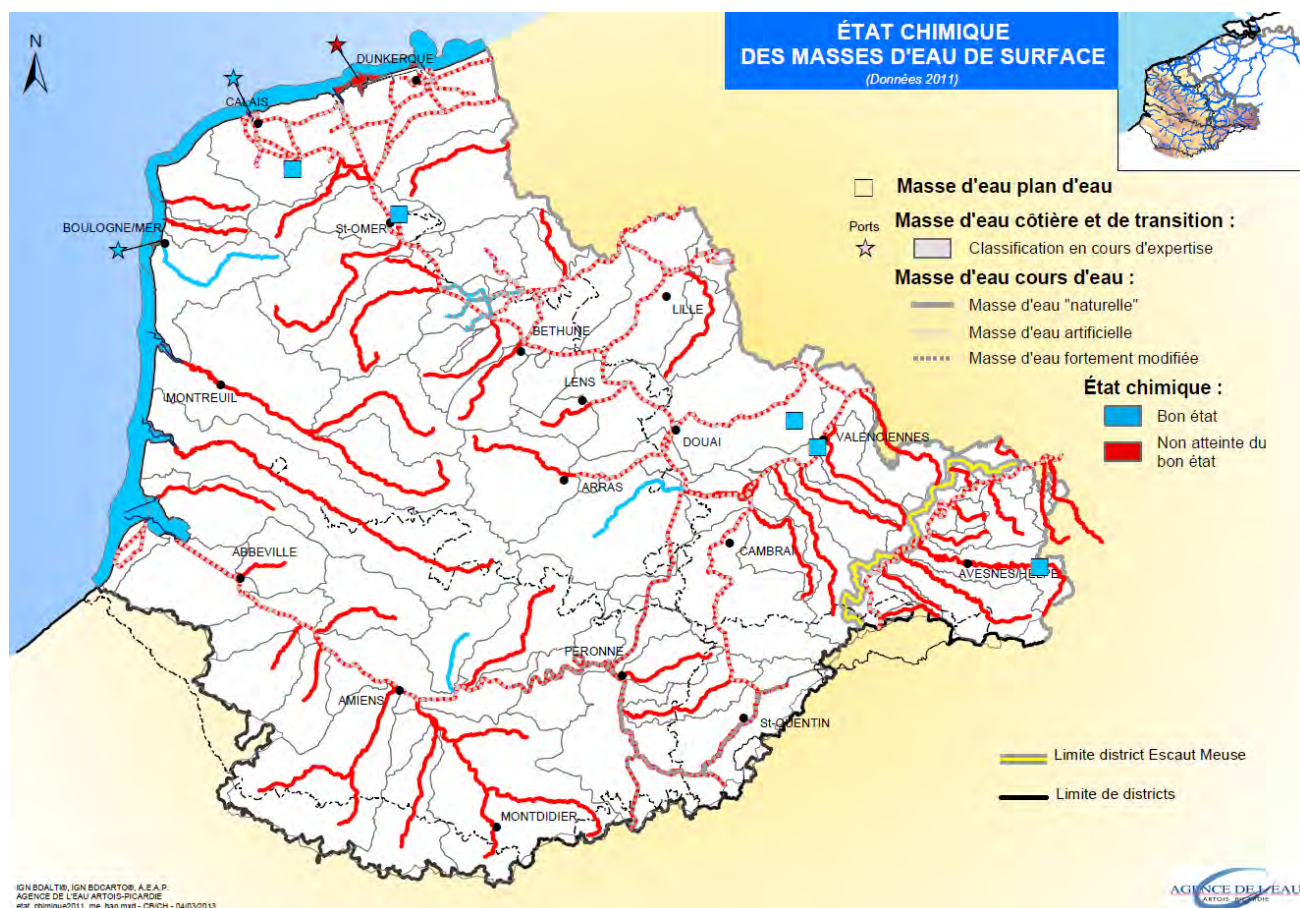


Synthèse de la qualité écologique de la Somme canalisée de la confluence avec le canal du Nord à l'écluse n°13 Sailly aval (Agence de l'Eau 2010-2011)



La Somme à Bray-sur-Somme (Agence de l'Eau 2010-2011)

L'Agence de l'Eau Artois Picardie indique un **mauvais état chimique de l'Ancre, de l'Authie et de la Somme** en 2011. Pour les trois cours, les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) sont responsables de cette mauvaise qualité chimique (notamment par la présence de Benzo(g,h,i)perylène et Indéno(1,2,3-cd)pyrène). La qualité chimique est jugée comme bonne hors HAP.



Etat chimique des eaux de surface 2011 – Agence de l'Eau Artois Picardie

⇒ Les zones humides

Définitions

Une zone humide est un espace où l'eau est le principal facteur qui contrôle le milieu naturel et la vie animale et végétale associée. Elle apparaît là où la nappe phréatique arrive près de la surface ou affleure, ou encore, là où des eaux peu profondes recouvrent les terres.

L'article 2 de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 (Code de l'Environnement) définit les zones humides comme « *les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ».

La convention de Ramsar¹¹ a adopté une optique plus large pour déterminer quelles zones humides peuvent être placées sous son égide. Les zones humides sont « *des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres* ».

Ainsi, les milieux aquatiques correspondent aux mares, étangs, plans d'eau, fossés, canaux... souvent d'origine anthropique. Ils sont compris dans les milieux humides.

Les zones humides sont souvent une partie constituante des écosystèmes d'eaux de surface et également généralement liées aux eaux souterraines : elles forment en général des milieux de transition entre la terre et les eaux de surface, douces ou côtières, et/ou les eaux souterraines. Les zones humides constituent un patrimoine naturel remarquable, en particulier par les espèces qu'elles abritent à un moment ou un autre de leur cycle de vie.

Mais elles remplissent également des fonctions d'infrastructure naturelle, avec un rôle tampon dans le régime des eaux (retard et amoindrissement des pics de crue, échanges avec les nappes et les rivières...) et des **capacités d'autoépuration**.

Attention : Une zone humide n'est pas nécessairement une zone inondable ou une zone où l'eau est visible. Les protocoles de désignation d'une zone humide et d'une zone inondable ne sont pas les mêmes.

Les zones humides peuvent être identifiées selon deux critères : pédologique ou floristique. Seule l'absence des deux critères permet d'affirmer qu'une zone n'est pas humide.



Critère pédologique



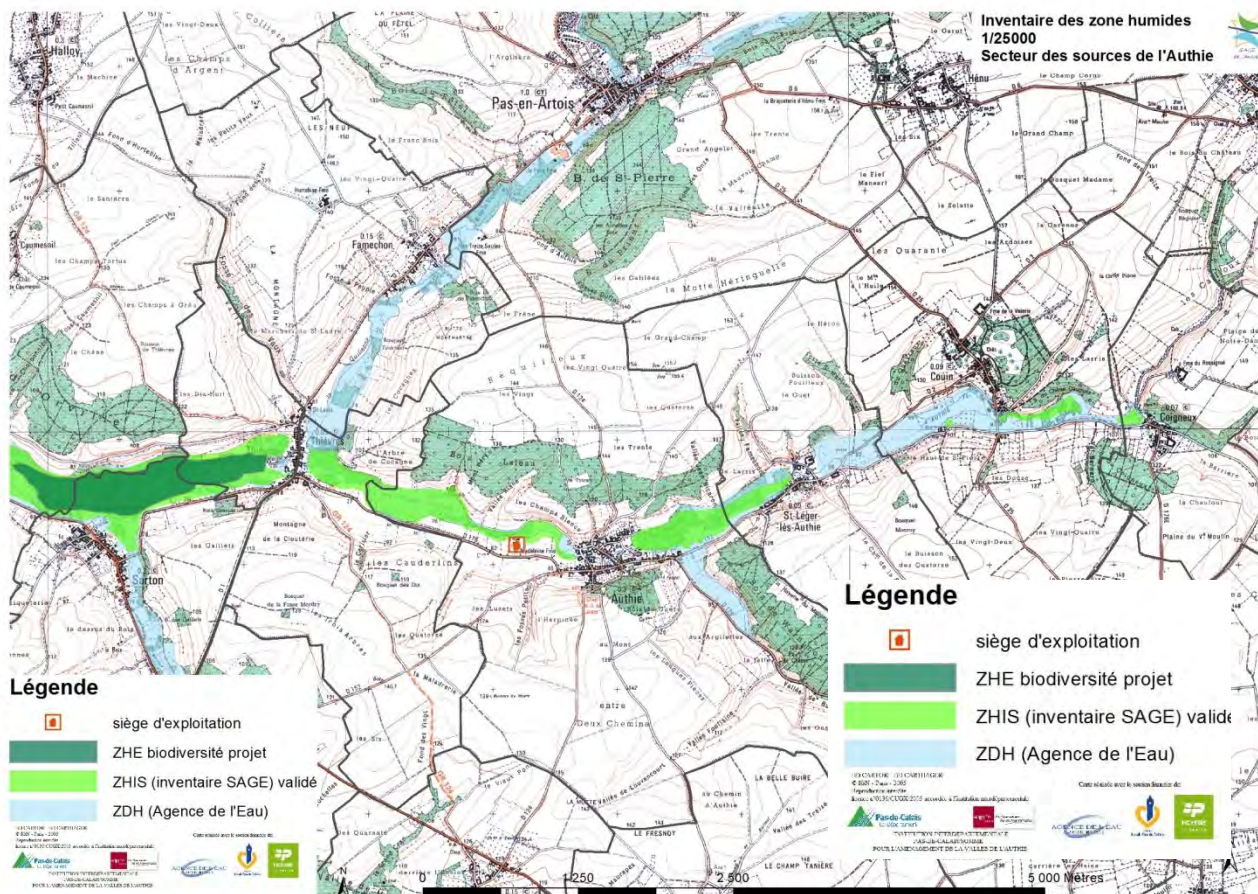
Critère floristique

¹¹ Traité international adopté le 2 février 1971 pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides, visant à enrayer la dégradation et la perte de zones humides, en reconnaissant les fonctions écologiques fondamentales de celles-ci ainsi que leur valeur économique, culturelle, scientifique et récréative.

Sur le territoire intercommunal :

Les SAGE de la Haute Somme et de Somme aval et cours d'eau côtiers ne disposent pas encore d'inventaires de zones humides sur leur territoire. Les Zones à Dominantes Humides sont donc utilisées.

Le SAGE de l'Authie a réalisé un inventaire au 1/25000 des zones humides et une délimitation des zones humides à enjeu biodiversité.



Zones humides du SAGE de l'Authie sur le territoire

⇒ L'assainissement

L'assainissement collectif

L'assainissement est dit "collectif" lorsque les habitations sont raccordées aux égouts par un réseau communal d'assainissement. En revanche, lorsque les habitations ne sont pas raccordées à un **réseau communal, elles doivent être équipées d'installations autonomes** dites "d'assainissement non collectif" pour traiter individuellement leurs eaux usées domestiques.

Les communes qui ont choisi l'assainissement collectif sont les suivantes, le tableau indique également le nombre d'habitations restées en assainissement non collectif. Ses habitations **devront dans la mesure du possible se raccorder au réseau ou justifier d'une installation individuelle** aux normes.

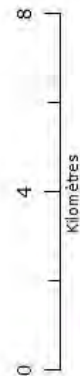
Communes	Choix du zonage d'assainissement	Nombre de logements zonés en non collectif en 2012
Albert	Mixte	3
Aveluy	Mixte	4
Bouzinourt	Mixte	5
Bray-sur-Somme	Mixte	2
Dernancourt	Mixte	3
Hérissart	Mixte	2
Méaulte	Mixte	5

Le traitement des eaux usées est assuré à **46% par de l'Assainissement Non Collectif** sur le territoire intercommunal (soit 6186 installations et 14 303 habitants desservis au total (estimation)) et à 54% par des installations collectives (soit 7 295 logements et 13602 habitants desservis au total (estimation)). Ses chiffres sont calculés à partir du nombre de logements en 2010, qui était de 13481 logements. Les chiffres pour la population sont également de 2010 : 27905 habitants en tout).

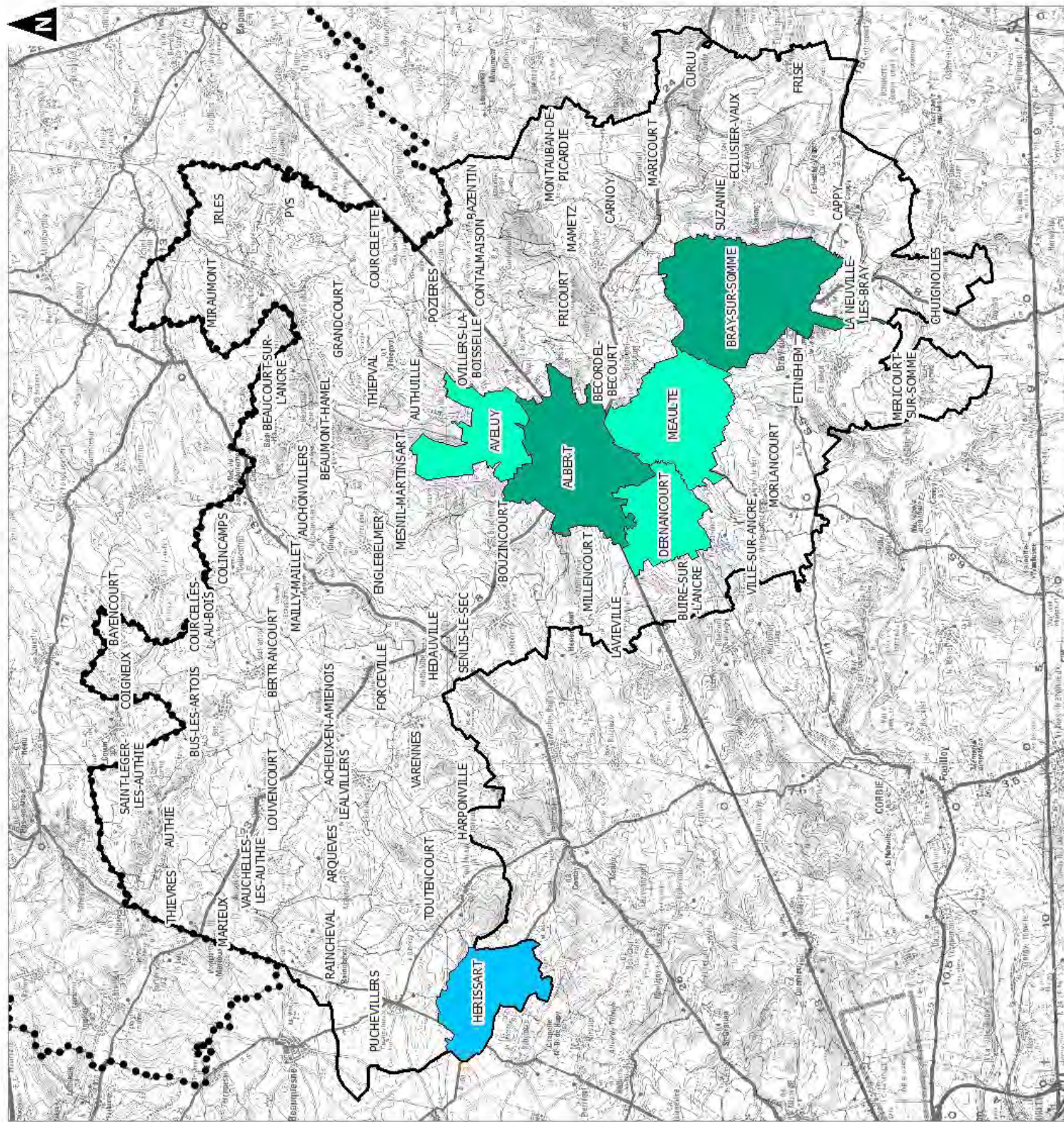
Bray-sur-Somme et Albert **possèdent une station d'épuration**. La commune de Hérissart est raccordée sur une lagune naturelle qui se trouve sur Rubempré. Les communes **d'Aveluy, Dernancourt et Méaulte sont raccordées à la station d'épuration d'Albert**.

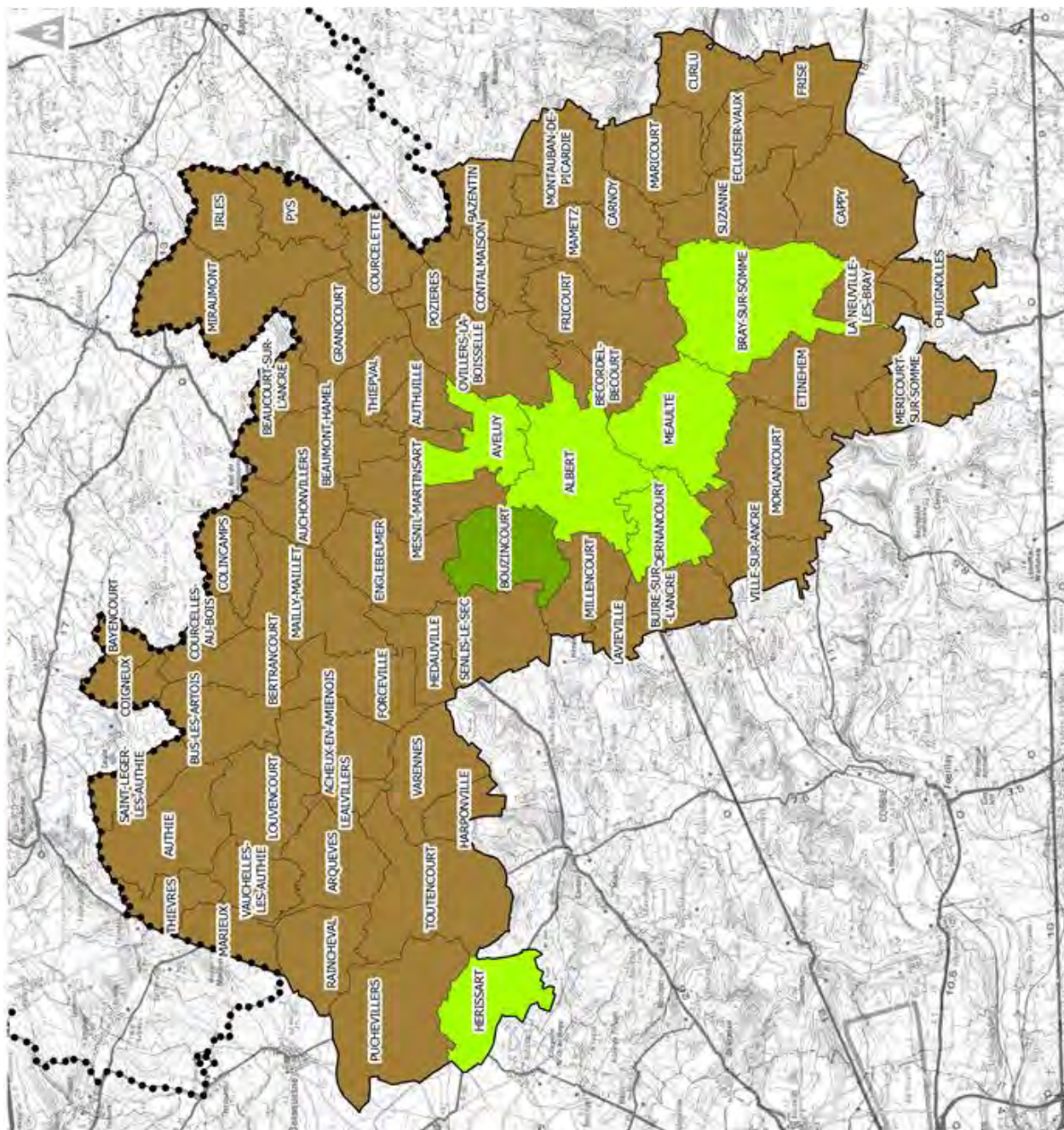
Assainissement collectif

-  Communauté de communes
du Pays du Coquelicot
-  Limites communales
-  Limite régionale
-  Communes avec
une station d'épuration
-  Communes raccordées
à une station d'épuration
-  Commune raccordée
à une lagune naturelle



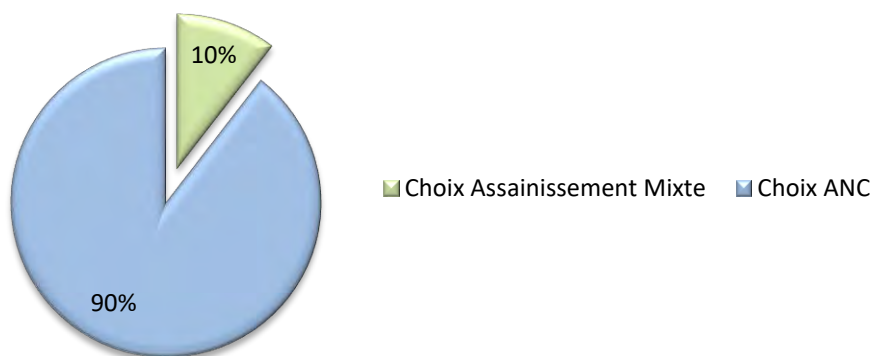
1:1 20 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)





Lors de la mise en place du SPANC, 60 communes ont décidés de rester en non collectif et sept ont **fait le choix de l'assainissement collectif**.

Cela représente seulement 10 % des communes, mais près de la moitié de la population de la CCPC.



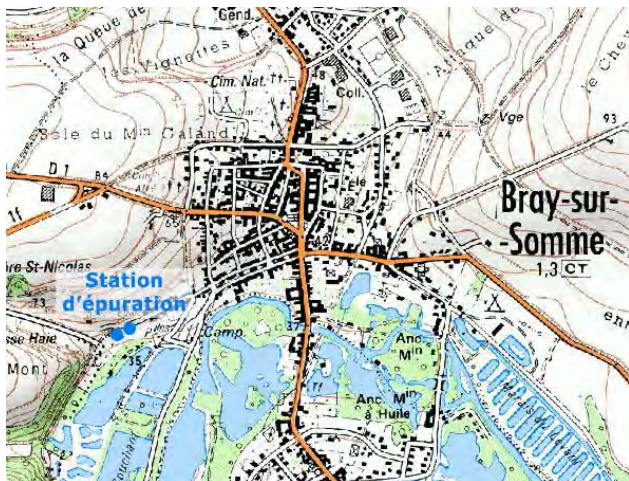
Six communes sont actuellement complètement ou partiellement en assainissement collectif. La commune d'Aveluy est en train de se raccorder à la station d'épuration d'Albert et les travaux de mise en place des réseaux sont avancés aux 2/3. La commune de Bouzincourt quant-à-elle a décidé de passer en collectif, cependant ce projet est toujours à l'étude.

Le choix de l'assainissement collectif impose à la commune d'assurer la collecte et le transport des eaux usées domestiques ; le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation des eaux collectées ; l'élimination des boues d'épuration ; le contrôle des raccordements au réseau public de collecte. Comme pour toute compétence communale la commune peut déléguer ce service à un délégataire.

La commune de Bray-sur-Somme a ainsi chargé la SAUR de l'entretien du réseau d'assainissement et de la station d'épuration. Pour la ville d'Albert c'est la lyonnaise des eaux qui s'en charge.

⇒ LES STATIONS D'EPURATION ET LA LAGUNE NATURELLE

Station d'épuration de Bray-sur-Somme



Localisation de la station d'épuration de Bray-sur-Somme



Station d'épuration de Bray-sur-Somme

Selon l'arrêté de rejet de 2007, la station d'épuration de Bray-sur-Somme est considérée comme conforme.

Le réseau d'assainissement de Bray-sur-Somme est unitaire. En effet, c'est un réseau unique d'égout qui recueille l'ensemble des eaux usées et des eaux pluviales pour les acheminer jusqu'à la station d'épuration. Ce type de réseau n'est autorisé que si le mélange des eaux n'entraîne pas de problème d'épuration. Par ailleurs, cela suppose la mise en place d'un dispositif permettant de réguler le flux envoyé vers le système de traitement en cas de fortes pluies, la station d'épuration devant nécessairement fonctionner à faible charge. Ceci est en effet un des points noirs de l'assainissement de Bray comme décrit par la suite.

Bien que le réseau d'assainissement de Bray-sur-Somme a été étendu à la zone artisanale. Il subsiste quelques problèmes. **Le déversoir d'orage de la rue de Béthisy est bien souvent au-dessus de sa capacité réelle et au camping, les réseaux sont fréquemment bouchés. Le délégataire préconise donc une réhabilitation du réseau et de la station d'épuration qui sont vieillissants, afin d'éviter le déversement d'eaux polluées hors des réseaux.** Des mesures ont été mises en place pour endiguer ce phénomène, mais il ne s'agit là que de prévention. La station d'épuration a également besoin d'être mieux protégée, pour que son fonctionnement soit optimal. A moyen terme, le délégataire préconise même la création **d'une nouvelle station d'épuration. La mairie y réfléchit déjà.**

Au niveau de la station actuellement toutes les valeurs nominales sont respectées. Les rendements de la station sont les suivants pour l'année 2012 :

Polluants	Rendements (%)
MES	94.2
DCO	93
DBO5	98.9
NKT	90.1
Pt	24.6

Performance de la station d'épuration de Bray-sur-Somme – SAUR – 2012

Les résultats obtenus sont très bon sur l'élimination des matières en suspension (MES) et des

matières organiques présentes sous forme particulaire et dissoute (mesuré par la demande biochimique en oxygène (DBO) et la demande chimique en oxygène (DCO)). C'est la même chose pour l'élimination de l'azote NKT (organique et ammoniacal), mais en ce qui concerne le phosphore (Pt), le rendement est médiocre. La station est équipée pour le traitement des matières organiques, et de l'azote : nitrification-dénitrification, la station n'est par contre pas équipée pour traiter le phosphore. Il semble de plus que la station n'est pas d'exigence de rejet pour ces déchets-là.

La station d'épuration de Bray-sur-Somme utilise les procédés de boues activées et d'aération prolongée.

Informations générales **sur la station d'épuration de** Bray-sur-Somme :

Nom de la station	BRAY-SUR-SOMME SE
Date de mise en service	1982
Maitre d'ouvrage	COMMUNE DE BRAY-SUR-SOMME
Exploitant	SAUR
Liste des communes raccordées	BRAY-SUR-SOMME
Capacité nominale	2500 EH ¹²
Débit de référence	375 m ³ /j = 136 875 m ³ /an
Taille de l'agglomération en 2012	1400 EH
Somme des charges entrantes	1400 EH
Débit entrant moyen	157 m ³ /j = 57 305 m ³ /an
Production de boues	6 tMS/an ¹³
Milieu récepteur	Rejet dans les étangs de la Somme
Conformité en équipement et en performance au 31/12/2013	OUI

Caractéristiques de la station de Bray-sur-Somme en 2013

Actuellement la station d'épuration n'utilise que 56 % de sa capacité totale. Elle peut être amenée à traiter 1100 EH de plus, soit 79 570 m³ en plus par an (soit 218m³ en plus par jour).

¹² Equivalent Habitant : Unité de pollution correspondant à celle d'un habitant en une journée.

¹³ Tonnes de matières sèches par an.

Station d'épuration d'Albert



Localisation de la station d'épuration d'Albert, route de Dernancourt



Station d'épuration d'Albert

La commune d'Albert est dotée d'un dispositif d'assainissement collectif qui dessert l'ensemble de l'agglomération, ainsi que Méaulte, Dernancourt et Aveluy.

Ce réseau d'assainissement est un réseau partiellement séparatif (une partie est en réseau unitaire). Il assure une gestion distincte des eaux suivant quelles doivent ou non faire l'objet d'un traitement avant leur rejet. Autrement dit, ce système est composé de deux réseaux, un pour les eaux usées, l'autre pour les eaux pluviales.

La ville d'Albert a transféré sa compétence Assainissement à un délégataire. La Lyonnaise des Eaux a donc la responsabilité de la gestion de la station d'épuration et de la collecte des eaux usées de la ville d'Albert.

Celle-ci signale que quelques problèmes sont à déplorer :

- Place d'Armes : le collecteur unitaire a été perforé par le passage d'un forage dirigé et n'est plus étanche.
- Lors de fortes pluies, de l'eau s'infiltre dans le musée situé sous le collecteur.
- En juin 2013, inondation importante sur l'ensemble de la commune, ont poussé la commune en entreprendre une étude des bassins versants.
- D'importantes arrivées d'eaux claires parasites ont été observées sur les six premiers mois de l'année 2013. Les débits traités étaient environ trois fois supérieurs au débit journalier de temps sec. L'arrivée massive d'eau claire parasite vers la station d'épuration peut rendre non-conforme le système de traitement car la station ne peut plus respecter les valeurs de rejets de son arrêté préfectoral.
- Quatre hydroéjecteurs dans le bassin d'orage sont hors-service et engendrent une sédimentation dans celui-ci. Le bassin est souvent plein du fait d'arrivées eaux claires parasites. De par leur conception, il n'est pas possible de démonter les hydroéjecteurs lorsque le bassin d'orage est en eau, ce qui rend l'opération délicate à entreprendre. Cependant, la sédimentation des boues dans le bassin d'orage peut s'avérer très problématique à long terme.

Il est urgent de solutionner les problèmes liés aux arrivées massives d'eaux claires parasites ainsi qu'aux hydroéjecteurs du bassin d'orage.

D'autre part, certains linéaires de réseau sont également à surveiller plus que d'autres :
Rue Emile Duplan, Rue de Verdun, Rue de la Prairie, Place du Général de Gaulle, Rue Jean Mermoz, Chemin de la Mauresse.

Les réseaux d'assainissement de l'agglomération sont raccordés à la station d'épuration, Route de Dernancourt. Cette station utilise les procédés de boues activées, **d'aération prolongée** et épandage. A savoir, les bactéries se développent dans des bassins alimentés d'une part en eaux usées à traiter et d'autre part en oxygène par des apports d'air. Les bactéries, en suspension dans l'eau des bassins, sont donc en contact permanent avec les matières polluantes dont elles se nourrissent.

Les principes de fonctionnement diffèrent suivant que l'objectif est de traiter seulement le carbone ou le carbone, l'azote et/ou le phosphore. En d'autres termes, il s'agit de permettre la sélection des espèces de bactéries capables soit de transformer le carbone en CO₂, soit de transformer l'azote en nitrates puis les nitrates en gaz (N₂), soit de stocker le phosphore. Dans tous les cas, la séparation de l'eau traitée et de la masse des bactéries (que l'on appelle « boues ») se fait dans un ouvrage spécifique appelé "clarificateur".

Pour conserver un stock constant et suffisant de bactéries dans le bassin de boues activées, une grande partie des boues extraites du clarificateur est renvoyée dans le bassin. L'autre partie, évacuée du circuit des bassins d'aération, est dirigée vers les unités de traitement des boues. Ses boues sont ensuite épandues.

Concernant **la station d'Albert, la filière boues est conforme à la réglementation.**

Comme la station d'épuration reçoit une charge brute de pollution organique de 810 kg/j, elle dispose de dispositifs de mesure et d'enregistrement des débits amont et aval et de préleveurs automatiques asservis au débit. La station est donc conforme à son arrêté préfectoral.

Cependant, du fait des intempéries, la station **d'Albert a reçu en 2013 plus de m3 que prévu**, à savoir 1 150 461 m³ au lieu de 579 985 m³ (débit de référence annuel). Le débit traité par jour était de 2 772 m³/j (soit 1183 m³/j de plus que le débit de référence journalier). En 2013, il y a eu 145 dépassements du débit de référence.

Néanmoins toutes les autres valeurs nominales sont respectées. Les rendements de la station sont les suivants pour l'année 2013 :

Polluants	Rendements (%)
MES	99
DCO	95
DBO5	98
NH4+ (Ammonium)	93
NTK	90
NGL (Azote global)	87
Pt	82

Performance de la station d'épuration d'Albert – Lyonnaise des eaux – 2013

Les résultats obtenus sont très bon sur l'élimination de tous les polluants. La station est équipée pour le traitement des matières en suspension, des matières organiques, de **l'azote** : nitrification-dénitrification, et du phosphore.

Informations générales **sur la station d'épuration d'Albert** :

Nom de la station	ALBERT
Date de mise en service	2010
Maitre d'ouvrage	COMMUNE D'ALBERT
Exploitant	LYONNAISE DES EAUX
Liste des communes raccordées	ALBERT DERNANCOURT MEAULTE AVELUY
Capacité nominale	15 000 EH
Débit de référence	1 589 m ³ /j (temps sec) = 579985 m ³ /an
Taille de l'agglomération en 2013	9 774 EH
Somme des charges entrantes	9 774 EH
Débit entrant moyen (2013)	2 772 m ³ /j = 1011780 m ³ /an
Milieu récepteur	Rejet dans l'Ancre
Production de boues	241 tMS/an
Conformité en équipement et en performance au 31/12/2013	OUI

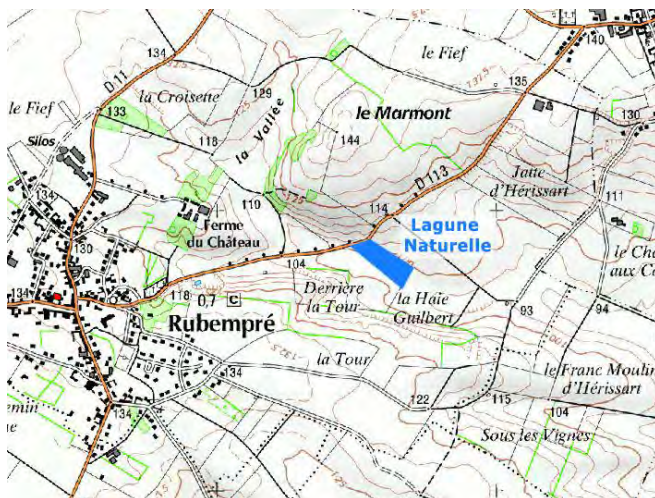
Caractéristiques de la station d'Albert en 2013

Le volume facturé en 2013 était de 520 800m³, (volume légèrement en dessous du débit de référence annuel). Les volumes facturés à des collectivités extérieures étaient de 1677 m³ pour Aveluy, de 6455 m³ pour la ZA Coquelicot/Aérolia, et de 83719 m³ pour Méaulte et Dernacourt.

Actuellement la **station d'épuration d'Albert** utilise 65 % de sa capacité totale, **cependant elle traite plus de m³ qu'autorisé.**

D'autre part, 3 zones ont été identifiées comme non raccordées au réseau d'assainissement collectif du fait de leur éloignement. Pour cette raison, elles resteront en assainissement non collectif. Il s'agit de la ferme du Vivier au sud de la commune, de la ferme « le dessus des vigne » et de la ferme de la rue d'Ovillers au Nord de la commune.

Lagune naturelle de Rubempré



Lagune naturelle de Rubempré

Localisation de la lagune naturelle du Rubempré

La commune d'Hérissart est raccordée à l'assainissement collectif à 75%, reste un quart du village à raccorder. La lagune naturelle de Rubempré est constituée de 12 bassins dont 9 bassins d'infiltration.

Les lagunes sont constituées de plans d'eau peu profonds, en général au nombre de trois. Ses bassins de traitement des eaux brutes éliminent essentiellement les polluants carbonés. Les bassins suivants, dits d'infiltration, peuvent également permettre l'élimination des contaminants biologiques par l'action du rayonnement solaire. Le lagunage est en fort développement en France dans les petites communes rurales, en raison de sa rusticité et de performances d'épuration honorables.

Informations générales sur la lagune naturelle de Rubempré :

Nom de la station	RUBEMPRE
Date de mise en service	01/11/2010
Maitre d'ouvrage	SI TRAITEMENT EAUX USEES RUBEMPRE
Exploitant	SI TRAITEMENT EAUX USEES RUBEMPRE
Liste des communes raccordées	HERISSART RUBEMPRE
Capacité nominale	1 400 EH
Débit de référence	233 m ³ /j = 85 045 m ³ /an
Taille de l'agglomération en 2012	623 EH
Somme des charges entrantes	623 EH
Débit entrant moyen	70 m ³ /j = 25 550 m ³ /an
Milieu récepteur	Sol par infiltration
Production de boues	0 tMS/an
Conformité en équipement et en performance au 31/12/2013	OUI

Caractéristiques de la lagune naturelle de Rubempré en 2013

Actuellement la lagune **n'utilise** que 45 % de sa capacité totale. Elle peut être amenée à traiter 777 EH de plus, soit 59 495m³ en plus par an (soit 163m³ en plus par jour).

L'assainissement non-collectif

L'assainissement non collectif (ANC) désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Les eaux usées traitées sont constituées des eaux vannes (eaux des toilettes) et des eaux grises (lavabos, cuisine, lave-linge, douche...). **Les installations d'ANC doivent permettre le traitement commun de l'ensemble de ces eaux usées.**

Les eaux pluviales sont celles qui proviennent des précipitations atmosphériques. Sont assimilées à ces eaux pluviales, celles provenant des gouttières, du ruissellement des cours et des terrasses et autres surfaces imperméabilisées, à l'exclusion des eaux de lavage de véhicules et des sols. Pour permettre le bon fonctionnement de l'installation d'assainissement non collectif, l'évacuation de ces eaux pluviales ne doit, en aucun cas être dirigée vers l'installation. La séparation des eaux doit se faire en amont et en aval de l'assainissement non collectif.

Ces eaux usées, polluées, contenant des micro-organismes potentiellement pathogènes, des matières organiques, de la matière azotée, phosphorée ou en suspension, peuvent être à l'origine de nuisances environnementales et de risques sanitaires significatifs. **L'assainissement non collectif vise donc à prévenir plusieurs types de risques, qu'ils soient sanitaires ou environnementaux.**

L'assainissement non collectif consiste d'abord en la collecte de ses eaux usées. Suite à la collecte, les eaux usées domestiques sont prétraitées dans une fosse étanche qui permet la décantation des matières en suspension dans les eaux collectées, la rétention des éléments flottants et une première étape de dégradation. Les eaux usées sont par la suite acheminées vers le traitement, où l'élimination de la pollution est assurée par dégradation biochimique des eaux grâce au passage dans un réacteur naturel, siège de l'activité microbiologique.

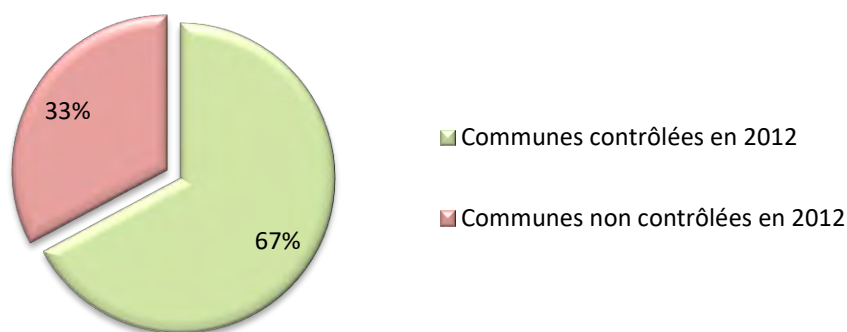
La Communauté de Communes du Pays du Coquelicot est compétente en matière **d'assainissement non collectif. Elle dispose ainsi d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).** Le SPANC est le service qui permet de réaliser des contrôles de conformité des installations d'assainissement et de préconiser des interventions pour mettre en conformité des dispositifs au vu d'éventuelles pollutions du milieu naturel. Le SPANC est également chargé de conseiller et d'accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif.

Par contre, les compétences entretien et réhabilitation ne sont pas prise en compte.

Tout comme l'assainissement collectif, ce service public fait l'objet d'une redevance qui en assure ainsi l'équilibre financier.

Le nombre de communes desservies en 2012 était de 62 (contre 67 actuellement), soit environ 6000 installations ANC, soit l'équivalent d'environ 13 000 habitants desservis au total (actuellement environ 14 000 habitants). **La gestion de l'assainissement non collectif est une des compétences de la communauté de communes qu'elle a déléguée à Veolia Eau.**

En 2012, seulement **37 % des dispositifs d'assainissement non collectif était conforme** au SPANC de la CCPC. En 2012, 117 contrôles de conception, ainsi que 44 contrôles de bonne exécution ont été réalisés. **Ses derniers ont permis d'attester la conformité de 44 installations, dont 37 étaient des installations réhabilitées et 7 des installations neuves.** 67% des communes ont fait l'objet d'au moins un contrôle en 2012. 33% n'ont pas été contrôlées.



Sur les installations existantes des diagnostics de bon fonctionnement et d'entretien ont été effectués. L'objectif est de vérifier que le fonctionnement de l'installation ne crée pas de nuisance environnementale ou de risque sanitaire et de repérer les défauts d'entretien et d'usure.

En l'application de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, et de son arrêté interministériel d'application du 27 avril 2012 qui fixe les critères de conformité des installations d'assainissement non collectif existantes, Véolia a qualifié les installations de la CCPC selon 4 niveaux de priorité. A chacun de ces niveaux correspond un cumul de points résultant de la cotation de plusieurs aspects portant sur la nature du dispositif, son fonctionnement, son impact sur le milieu et les risques sanitaires qu'il représente.

La pondération est la suivante :

- o Dispositif : – inexistant (2 points) – partiel (1 point) – complet (0 point) ;
- o Fonctionnement : – odeurs/nuisances (2 points) – aléatoire (1 point) – satisfaisant (0 point) ;
- o Impact sur le milieu : – élevé (2 points) – faible (1 point) – nul (0 point) ;
- o Risques sanitaires : – élevés (2 points) – faibles (1point) – nuls (0 point).

L'évaluation du système est basée sur le barème suivant :

- Etat acceptable – priorité 4 (p4) : 0 à 2 points

L'installation paraît satisfaisante à la fois d'un point de vue conception que fonctionnement. L'utilisateur doit en poursuivre l'entretien régulier.

- Etat acceptable – priorité 3 (p3) : 3 ou 4 points

L'installation présente quelques imperfections à corriger (par exemple : ventilation mal raccordée, tampon de regard à découvrir, ou à rehausser pour le prochain contrôle). Les vidanges de la fosse sont trop espacées ou l'utilisateur n'a pu présenter de justificatifs de vidange. L'utilisateur doit s'attacher à améliorer les points évoqués pendant le contrôle.

- Etat non acceptable – priorité 2 (p2): 5 ou 6 points

L'installation présente de nombreux éléments non visibles qui ne permettent pas de juger objectivement l'état de la filière. Dans certains cas, il n'existe pas de ventilation des ouvrages ou il faut dégager le regard de la fosse ou encore la vidange n'a pas été réalisée depuis plus de 4 ans, l'installation présente un défaut de résistance structurelle, un couvercle non sécurisé ou dispositif électrique associé est défectueux... Il est conseillé à l'utilisateur de remédier à ces carences dans un délai raisonnable de 4 ans.

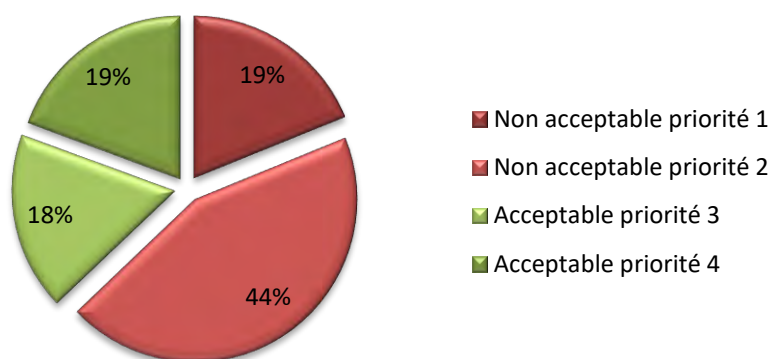
- Etat non acceptable – priorité 1 (p1): 7 ou 8 points

L'installation présente des dysfonctionnements majeurs, une installation significativement sous dimensionnée, ou un contact direct avec les eaux usées est

possible, ou voire une absence d'installation. Des travaux de réhabilitation complète s'imposent, si l'installation se situe dans une zone à enjeu sanitaire ou environnemental.

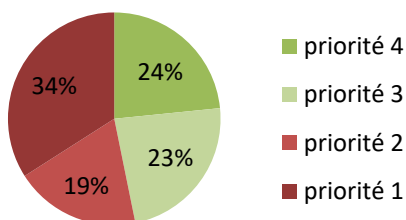
Des diagnostics des installations ont été réalisés en 2012, suite à des réunions publiques.

Sur les 7 communes étudiées en 2012 le taux de conformité des dispositifs **d'assainissement non collectif** est de 37 % (p3+p4). Sur 361 installations : 68 sont classées non acceptable priorité 1 (19%), 159 sont classées en non acceptable priorité 2 (44%), 64 installations sont classées acceptables priorité 3 (18%), 70 sont classées acceptables priorité 4 (19%).

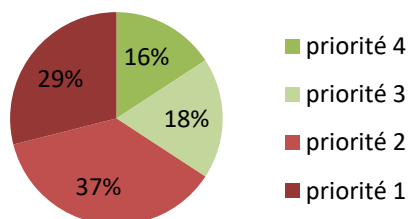


Depuis, Véolia est passé faire un diagnostic dans d'autres villes, voici le résultat de leurs visites depuis 2012 :

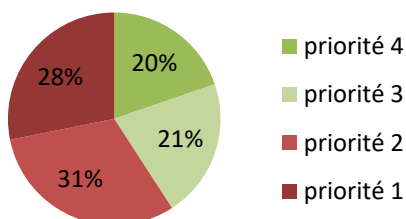
Arquèves



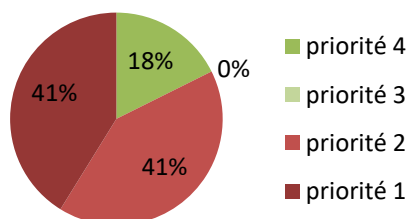
Authie



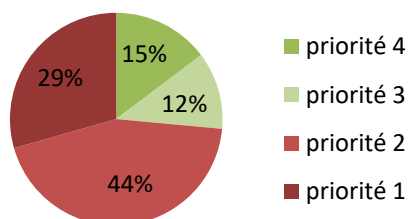
Authuille



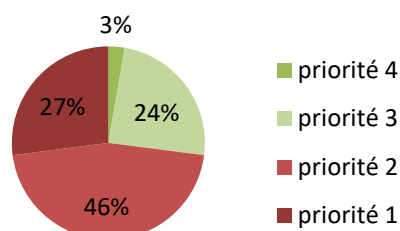
Bayencourt



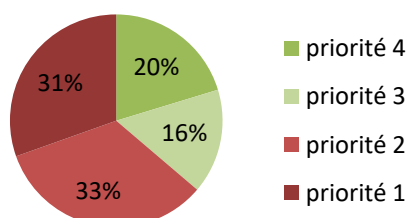
Bazentin



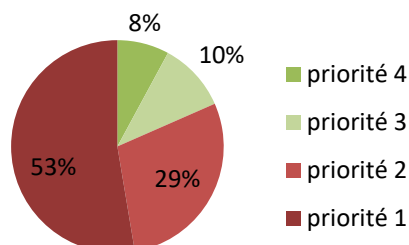
Beaucourt sur Ancre



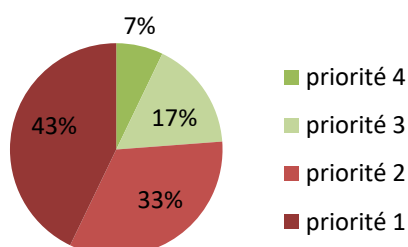
Beaumont hamel



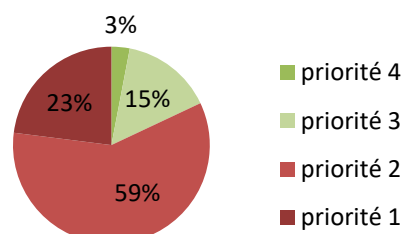
Marieux



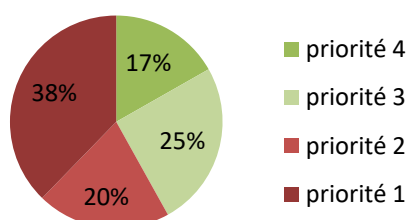
Irles



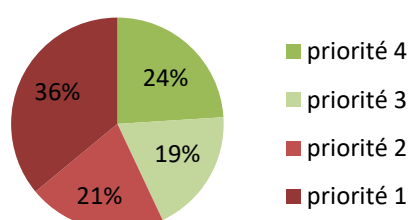
Montauban de Picardie



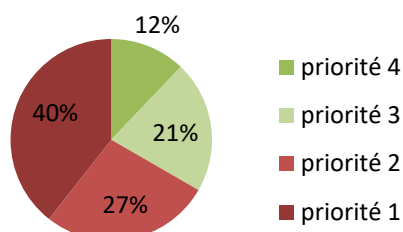
Puchevillers



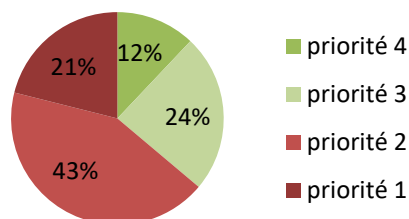
Raincheval



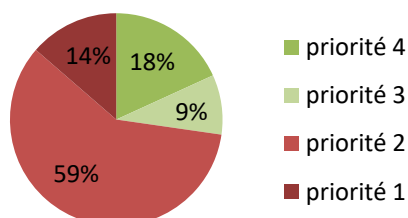
Saint léger les Authie



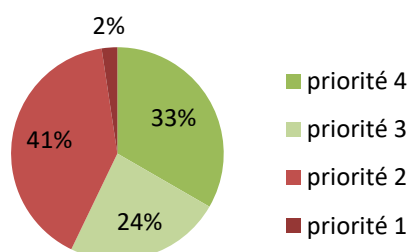
Toutencourt



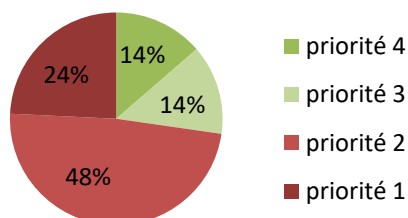
Thièvres



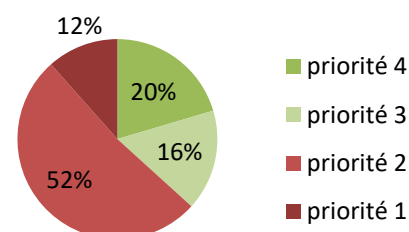
Contalmaison



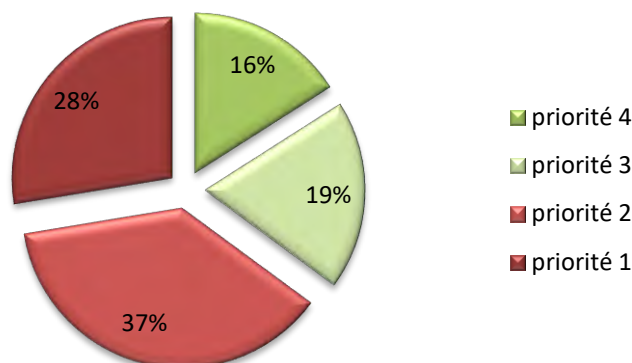
Grandcourt



Ovillers la Boiselle



Sur les 18 communes étudiées depuis 2012, le taux de conformité des dispositifs **d'assainissement non collectif est de 35 %** (p3+p4) seulement. Sur 1262 installations : 348 sont classées non acceptable priorité 1 (28%), 471 sont classées en non acceptable priorité 2 (37%), 241 installations sont classées acceptables priorité 3 (19%), 202 sont classées acceptables priorité 4 (16%).



Le territoire de la CCPC est caractérisé par **un important nombre d'habitations disposant d'un assainissement non collectif**. Le taux de non-conformité élevé : 65 % indique un impact environnemental important. En effet, le nombre d'assainissements non conformes engendre des pollutions dans les nappes superficielles et souterraines importantes, notamment concernant les nitrates.

Le rythme de mise en conformité apparaît relativement peu soutenu avec seulement 44 installations mises aux normes en 2012.

Prix du service de l'assainissement Non collectif (montant en 2012) :

Contrôle technique de conception des ouvrages neufs ou réhabilités	42.47€
Contrôle technique d'exécution des ouvrages neufs ou réhabilités	85.29€
Contrôle des installations existantes	56.82€
Contrôle de conformité en cas de vente de propriété	96.88€
Contrôle périodique de bon fonctionnement	44.46€

Sources :

- RAD SPANC 2012, RAD STATION D'EPURATION DE BRAY-SUR-SOMME, RAD STATION D'EPURATION D'ALBERT.
- <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/tout-savoir-sur-l-assainissement-r56.html>
- <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>
- <http://www.pap.fr/travaux-deco/conseils/tout-savoir-sur-l-assainissement/a4851/l-assainissement-collectif>
- <http://www.ademe.fr/partenaires/boues/pages/f14.htm>

<http://www.eaufrance.fr/agir-et-participer/prevenir-les-risques/protection-des-captages>



Synthèse ressource en eau

La nappe de la craie, aquifère principal pour la ressource en eau potable, est vulnérable sur le territoire. Les concentrations en nitrates et en pesticides apparaissent relativement élevées.

La gestion de l'eau potable est soit assurée en régie par les communes, soit déléguée à un prestataire ou soit confiée à un syndicat.

Au vu des données récoltées, les réserves de capacités des captages apparaissent globalement bonnes.

Dix communes semblent présenter une qualité d'eau potable altérée ou non conforme dans leur réseau de distribution (présence de perchlorate etc.).

Le réseau hydrographique principal est constitué de la Somme et ses méandres, l'Ancre et de l'Authie. Les objectifs de bon état global (état écologique + état chimique) sont fixés à 2027 pour l'Ancre et l'Authie et à 2021 pour la Somme sur le territoire.

L'état écologique de l'Ancre et la Somme est moyen en 2011, tandis qu'il est bon pour l'Authie. Les trois cours d'eau ont un mauvais état chimique en 2011, principalement par la présence de HAP.

Les zones à dominante humides du SDAGE sont situées le long des cours d'eau. Seul le SAGE de l'Authie a pour l'heure réalisé un inventaire précis de ses zones humides.

Selon une estimation, le traitement des eaux usées est assuré à 46% par de l'Assainissement Non Collectif sur le territoire intercommunal et à 54% par des installations collectives. Les stations d'épuration de Bray-sur-Somme, d'Albert, la lagune naturelle de Rubempré assurent l'assainissement collectif et disposent toutes de réserves de capacité.

Concernant l'assainissement collectif, 67% des communes ont été contrôlées en 2012. Sur les dispositifs d'assainissement contrôlés en 2012, seuls 37% étaient conformes.

2.5. LE PATRIMOINE NATUREL ET LA BIODIVERSITE

Sous le terme de « **zones naturelles d'intérêt reconnu** » sont regroupés :

- les espaces naturels protégés par : les Réserves Naturelles Nationales (RNN), les Réserves Naturelles Régionales (RNR), les Réserves Biologiques de l'ONF (RNB), les sites Natura 2000 (Sites d'Importance Communautaire et Zones de Protection Spéciale), les Arrêtés de Protection de Biotope (APB), les Espaces Naturels Sensibles (ENS)...
- les espaces inventoriés au titre du patrimoine naturel : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)...

Ces zones sont recensées à partir des données fournies par la Direction Régionale de l'**Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Picardie (DREAL)**.

2.5.1. Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

(Source : DREAL Picardie, INPN)

- Le cadre réglementaire

Le programme **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique** (ZNIEFF) a été initié par le ministère de l'Environnement en 1982. Il a pour objectif de se doter d'un outil de connaissance des milieux naturels français. L'intérêt des zones définies repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacés. **L'inventaire des ZNIEFF n'impose aucune réglementation opposable** aux tiers.

L'inventaire Z.N.I.E.F.F est réalisé à l'échelle régionale par des spécialistes dont le travail est validé par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) nommé par le préfet de région. Les données sont ensuite transmises au Muséum national d'histoire naturelle pour évaluation et intégration au fichier national informatisé. Cet inventaire est permanent : une actualisation régulière du fichier est programmée pour inclure de nouvelles zones décrites, exclure des secteurs qui ne présenteraient plus d'intérêt et affiner, le cas échéant, les délimitations de certaines zones. Dans chaque région, le fichier régional est disponible à la DIREN.

Deux types de zones sont définis :

- ZNIEFF de type I : secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable.
- ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches, peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.



La prise en compte d'une zone dans le fichier ZNIEFF ne lui confère aucune protection réglementaire. Dans le cadre de **l'élaboration de documents d'urbanisme** (PLU, Carte Communale, Schéma directeur, SCoT...), l'inventaire ZNIEFF est une base essentielle pour localiser les espaces naturels et les enjeux induit. Une jurisprudence maintenant étoffée rappelle que l'existence d'une ZNIEFF n'est pas en elle-même de nature à interdire tout aménagement.

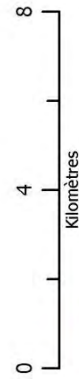
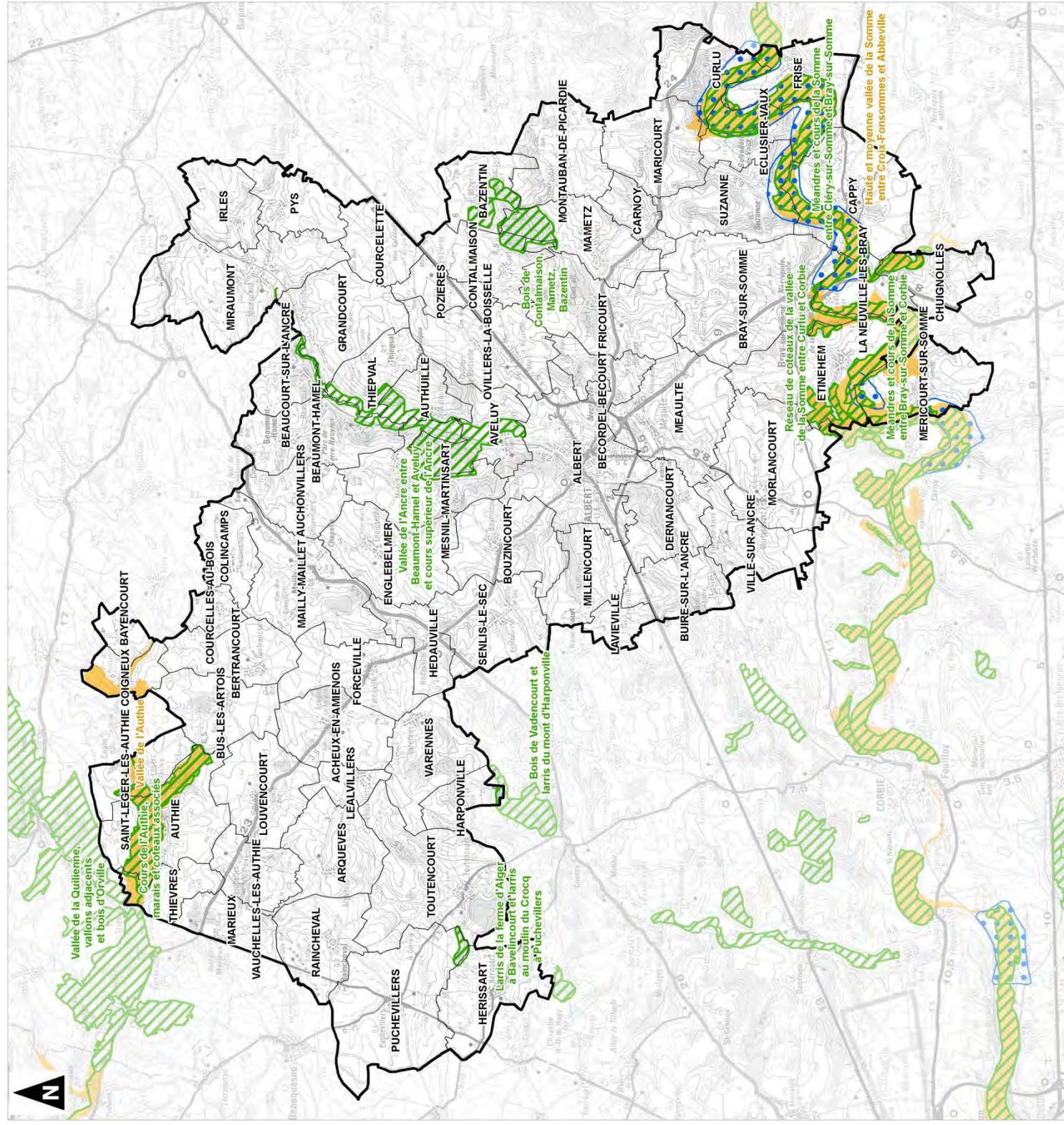
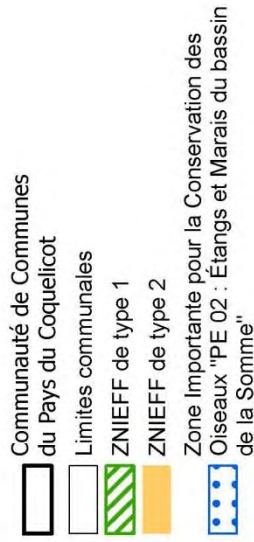
En revanche, **la présence d'une ZNIEFF est un élément révélateur d'un intérêt biologique** et, par conséquent, peut constituer un indice pour le juge lorsqu'il doit apprécier la légalité d'un acte administratif au regard des dispositions législatives et réglementaires protectrices des espaces naturels. Il arrive donc que le juge sanctionne des autorisations d'ouverture de carrière, de défrichement, de classement en zone à urbaniser sur des espaces classés ZNIEFF. Il arrive aussi qu'il estime que la prétendue atteinte à une ZNIEFF ne révèle en fait aucune atteinte à un espace méritant d'être sauvegardé. L'objectif de l'inventaire ZNIEFF est d'établir une base de connaissance, accessible à tous et consultable avant-projet, afin d'améliorer la prise en compte de l'espace naturel et d'éviter autant que possible que certains enjeux d'environnement ne soient révélés trop tardivement.

- Les ZNIEFF présentes le territoire intercommunal :

Zone naturelle	Intitulé	Localisation
ZNIEFF 1	Cours de l'Authie, marais et coteaux associés (220013966)	BUS-LES-ARTOIS AUTHIE THIEVRES SAINT-LEGER-LES-AUTHIE
ZNIEFF 1	Larris de la ferme d'Alger à Bavelincourt et larris au moulin du Crocq à Puchevillers (220320023)	PUCHEVILLERS TOUTENCOURT HERISSART
ZNIEFF 1	Bois de Vadencourt et larris du mont d'Harponville (220013970)	HARPONVILLE
ZNIEFF 1	Vallée de l'Ancre entre Beaumont-Hamel et Aveluy et cours supérieur de l'Ancre (220013968)	AVELUY ESNIL-MARTINSART AUTHUILLE THIEPVAL BEAUMONT-HAMEL BEAUCOURT-SUR-L'ANCRE GRANDCOURT MIRAUMONT
ZNIEFF 1	Bois de Contalmaison, Mametz, Bazentin (220013971)	MAMETZ BAZENTIN CONTALMAISON FRICOURT MONTAUBAN-DE-PICARDIE
ZNIEFF 1	Cours de la Somme (220320036)	MERICOURT-SUR-SOMME ETINEHEM LA NEUVILLE-LES-BRAY BRAY-SUR-SOMME CAPPY SUZANNE ECLUSIER-VAUX FRISE CURLU
ZNIEFF 1	Méandres et cours de la Somme entre Bray-sur-Somme et Corbie (220320014)	BRAY-SUR-SOMME ETINEHEM MERICOURT-SUR-SOMME NEUVILLE-LES-BRAY (LA)
ZNIEFF 1	Réseau de coteaux de la vallée de la Somme entre Curlu et Corbie (220005005)	BRAY-SUR-SOMME CAPPY CHUIGNOLLES CURLU ECLUSIER-VAUX ETINEHEM FRISE MORLANCOURT NEUVILLE-LES-BRAY (LA)
ZNIEFF 1	Méandres et cours de la Somme entre Cléry-sur-Somme et Bray-sur-Somme (220005008)	BRAY-SUR-SOMME CAPPY CURLU ECLUSIER-VAUX FRISE NEUVILLE-LES-BRAY (LA) SUZANNE
ZNIEFF 2	Vallée de l'Authie (220320032)	BAYENCOURT COIGNEUX BUS-LES-ARTOIS AUTHIE THIEVRES SAINT-LEGER-LES-AUTHIE
ZNIEFF 2	Haute et moyenne vallée de la Somme entre Croix-Fonsommes et Abbeville (220320034)	BRAY-SUR-SOMME CAPPY CHUIGNOLLES CURLU ECLUSIER-VAUX ETINEHEM FRISE MORLANCOURT NEUVILLE-LES-BRAY (LA) MARICOURT SUZANNE

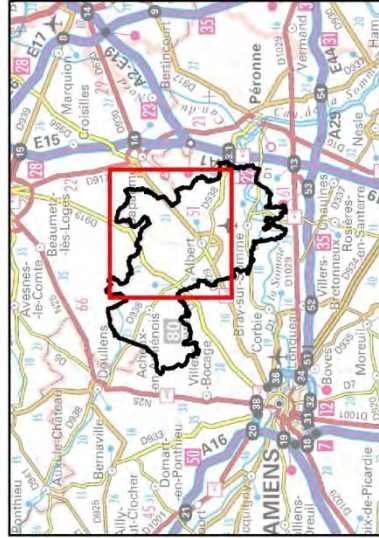
Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu concernée par le territoire d'étude

Zones Naturelles d'intérêt Reconnu
- Zones d'inventaires -



Sources de données : DREAL - IGN - AIREL, 2013

Zones Naturelles d'intérêt Reconnu - Zones d'inventaires -

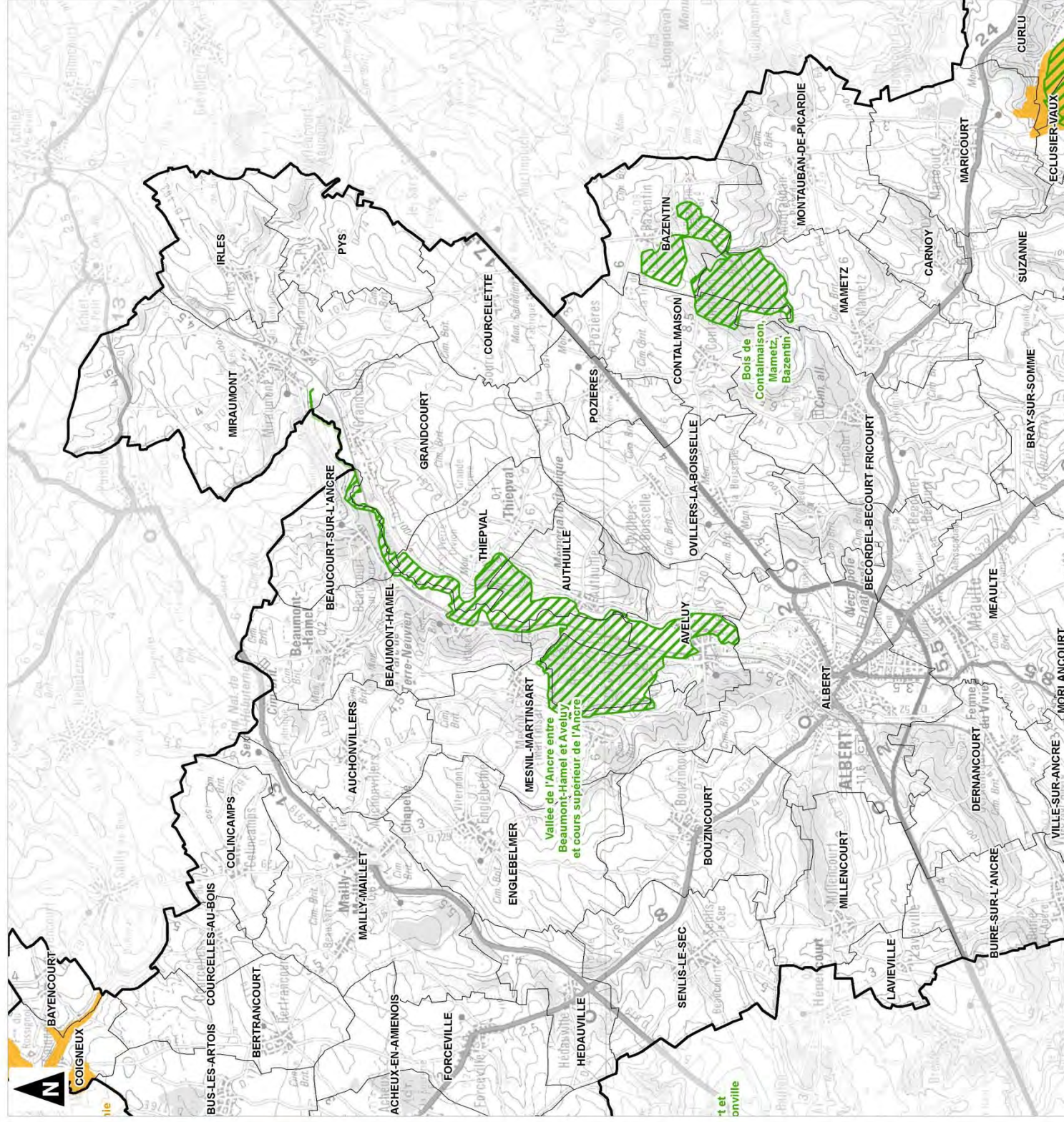
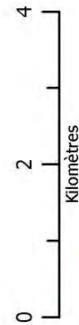


Communauté de Communes
du Pays du Coquelicot

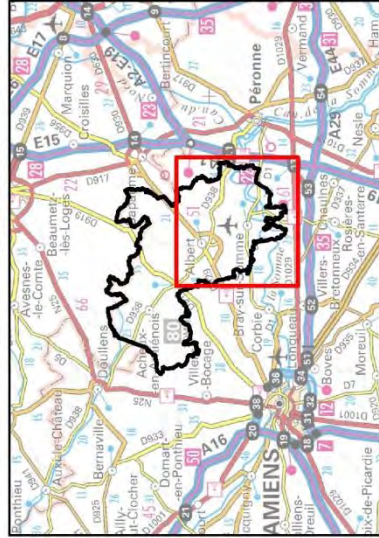
Limites communales

ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2



Zones Naturelles d'intérêt Reconnu - Zones d'inventaires -



Communauté de Communes
du Pays du Coquelicot

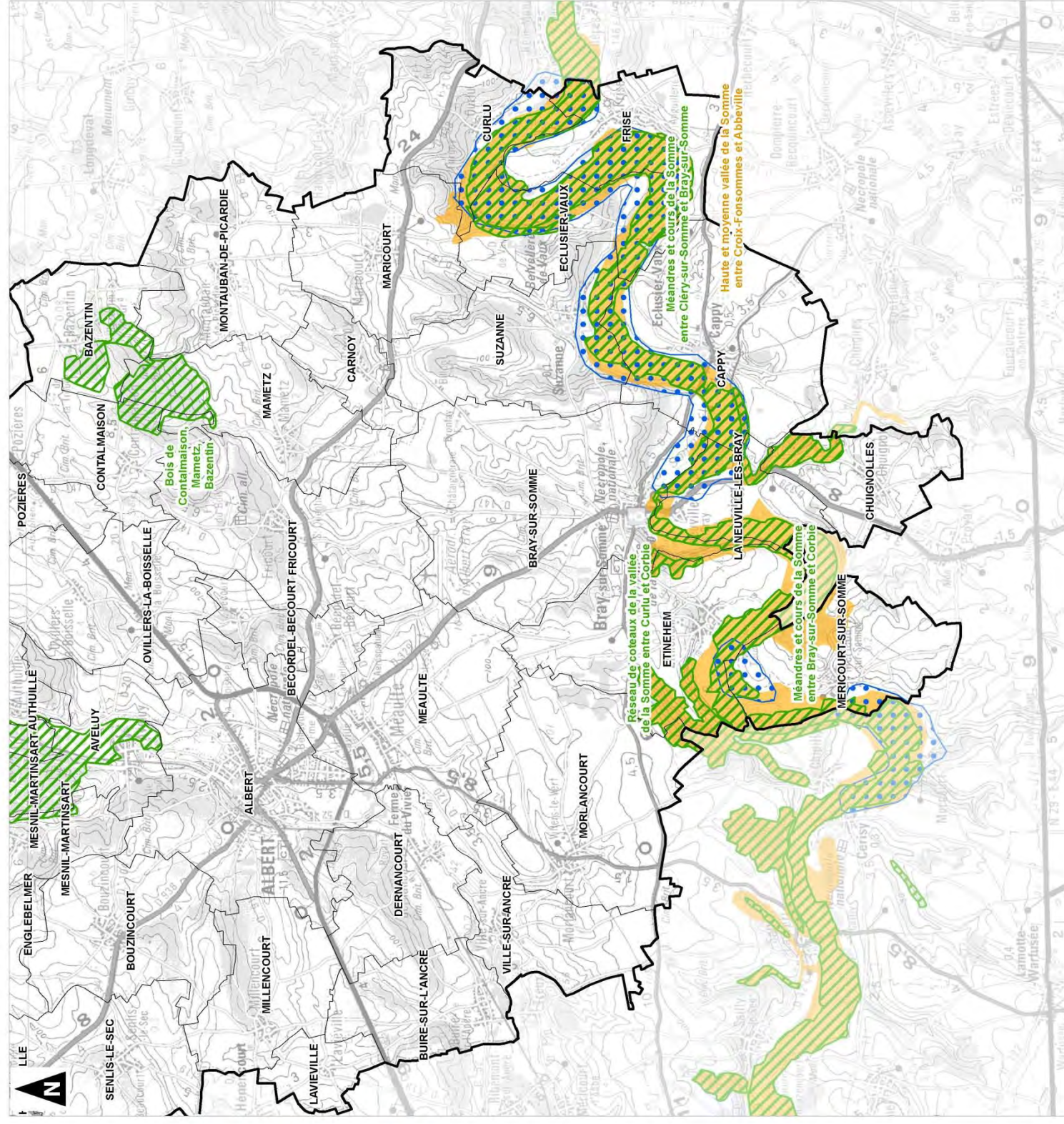
Limites communales

ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2

Zone Importante pour la Conservation des
Oiseaux "PE 02 : Étangs et Marais du bassin
de la Somme"

0 2 4
Kilomètres



ZNIEFF 1 - Cours de l'Authie, marais et coteaux associés (220013966)



Le site correspond au cours de l'Authie depuis ses sources à Coigneux jusqu'à son embouchure. Il comprend également les secteurs marécageux les plus intéressants du département de la Somme qui sont situés en moyenne et basse vallée de l'Authie, avec notamment : les marais de Boufflers/Vitz-sur-Authie, les marais d'Argoules/Dominois, les marais de Nampont (marais de Montigny, marais du Désert, marais de Colline). Le coteau des Préaux à Nampont est également pris en compte (pelouses calcicoles). Le contour intègre aussi le secteur de la haute vallée de l'Authie entre Thièvres et Saint-Léger-lès-Authie, comprenant des reliques de pelouses et des bois remarquables.

La zone correspond à une unité fonctionnelle comprenant une séquence d'habitats alluviaux aquatiques et terrestres remarquables.

L'Authie s'étend globalement selon un axe sud-est/nord-ouest. Ce fleuve est suspendu en de nombreux endroits du fait du cloisonnement important, surtout en amont de Tollent. La pente est relativement faible, mais des secteurs de plus forte pente offrent des conditions favorables au décolmatage des substrats. Les berges, parfois dégradées par le piétinement et par une ripisylve, ne jouent pas toujours leur rôle de maintien des sols (peupliers).

Le secteur terrestre de la haute vallée d'Authie, en amont de Thièvres comprend le tronçon de la vallée d'Authie, situé entre Saint-Léger-lès-Authie et Thièvres. Le paysage est constitué de prairies mésophiles pâturées (*Cynosurion cristati*), de prairies mésophiles à hygrophiles (*Mentha aquatica*-*Juncus inflexi*), de mégaphorbiaies (*Calystegion sepium*), de roselières (*Phragmites australis*) et de peupleraies. Le versant exposé au sud, situé au nord de l'Authie (« Bois Laleau »), comprend des chênaies-charmaies du *Carpinus betuli* et des reliques de pelouses calcicoles (*Mesobromion erecti*).

Le « Bois de Warnimont » est implanté le long de la vallée sèche de Bus, adjacente à la vallée de l'Authie. Il est disposé sur le plateau et sur le versant exposé au sud-ouest, qui s'inscrit dans la craie blanche du Coniacien-Santonien. Ce bois est par ailleurs entaillé par des petits vallons perpendiculaires à la vallée de Bus. Le plateau est occupé par de la chênaie-charmaie et, localement, par des plantations de résineux. Sur le haut du versant, la présence de formations résiduelles à silex se traduit par une légère tendance acidocline des boisements (*Lonicero-Carpinus*). Enfin, les versants pentus sont occupés par des hêtraies calcicoles.

ZNIEFF 1 - Larris de la ferme d'Alger à Bavelincourt et larris au moulin du Crocq à Puchevillers (220320023)



Le site englobe deux larris du nord-est amiénois qui hébergent des espèces remarquables. Les prairies et les bois (Bois des Falises et Bois du Quesnoy) attenants sont également pris en compte dans la zone (critère de fonctionnalité). Les cultures sont exclues.

La zone comprend deux sites distincts : le larris de la Ferme d'Alger, en connexion écologique avec le « Bois de Falise », et le larris "Au moulin du Crocq", en connexion avec le « Bois du Quesnoy ».

Le premier comprend un versant exposé au nord, s'inscrivant dans la craie blanche à silex du Coniacien et du Santonien. Ce versant est occupé par une prairie calcicole, pâturée par des bovins, conservant un cortège d'espèces des pelouses calcicoles sur les pentes les plus fortes (parties les moins amendées). Quelques arbustes de recolonisation y sont présents. Le « Bois de Falise » est disposé sur les limons des plateaux et sur les formations résiduelles à silex.

Le deuxième site correspond à un versant également exposé au nord et s'inscrivant dans la craie coniacienne. Il s'agit de pelouses calcicoles (*Mesobromion erecti*) et de brachypodiaies (*Trifolion medii*). Quelques banquettes à Héliantheme nummulaire (*Helianthemum nummularium*) témoignent d'une activité cuniculigène sur le site, qui permet de maintenir quelques zones rases. Le site comporte également une petite carrière, une prairie pâturée par des bovins (*Cynosurion cristati*) et le bois « du Quesnoy ».

Les pelouses calcicoles relèvent de *l'Avenulo pratensis-Festucetum lemanii*, groupement végétal rare et menacé en Picardie, inscrit à la directive "Habitats" de l'Union Européenne.

L'intérêt de la zone se concentre sur la présence de la Parnassie des marais (*Parnassia palustris*), espèce rare et menacée en Picardie, qui présente une belle population sur le larris du "Moulin du Crocq".

ZNIEFF 1 - Bois de Vadencourt et larris du mont d'Harponville (220013970)



Le site comprend le Bois de Vadencourt et le coteau situé sur le "Mont d'Harponville". Ces deux milieux accueillent des espèces remarquables. Les cultures ont été exclues.

Le « Bois de Vadencourt » s'étend sur les pentes crayeuses du Santonien, sur les formations résiduelles à silex et sur les limons de plateaux. Les boisements correspondent à des chênaies-charmaies (*Carpinion betuli*) présentant des variantes basiclines sur les pentes (*Mercurialo-Carpinenion*) et des variantes acidiclinales sur le plateau (*Lonicero-Carpinenion*). Les layons forestiers permettent l'expression d'une flore légèrement hygrophile. Quelques taillis de *Tilia platyphyllos* sont représentés. Des haies de vieux charmes taillés en têtards se trouvent sur une partie du pourtour du bois.

Dans la partie nord-est du site s'observe un coteau disposé sur la craie blanche du Coniacien. Il est pâturé par des bovins, sur une partie, et laissé en friche plus à l'est. Il est occupé par des pelouses calcicoles (*Mesobromion erecti*), dans les parties les plus pentues et par des prairies calcicoles mésophiles (*Cynosurion cristati*), en bas de versant et dans la partie sommitale en contact avec les cultures.

En périphérie du bois s'étendent quelques prairies et des cultures.

Les pelouses calcicoles sont des milieux rares et menacés en Picardie. Le groupement végétal représenté sur le site (*Avenulo pratensis-Festucetum lemanii*) est inscrit à la directive "Habitats" de l'Union Européenne.

Les boisements, relativement diversifiés, sont favorables à plusieurs espèces remarquables de la faune et de la flore.

ZNIEFF 1 - Vallée de l'Ancre entre Beaumont-Hamel et Aveluy et cours supérieur de l'Ancre (220013968)



Le site correspond à la vallée de l'Ancre entre Miraumont et Aveluy. L'intérêt du site se décompose en deux parties :

- entre le barrage de Miraumont et le pont de la D163E au niveau de Beaumont-Hamel, l'intérêt repose essentiellement sur le lit mineur de l'Ancre (intérêt ichtyologique),
- entre Beaumont-Hamel et Aveluy, l'intérêt repose essentiellement sur les milieux marécageux, les prairies humides et les étangs qui accueillent une flore et une faune remarquables pour la Picardie. Les Bois d'Aveluy et d'Authuille constituent des milieux complémentaires non dissociables du fond de vallée.

Sur l'ensemble du site, les cultures ont été évitées autant que possible.

Le site couvre les moyenne et haute vallées de l'Ancre. Chacune de ces parties présente des caractéristiques spécifiques.

Entre Miraumont et Beaumont-Hamel, le site englobe essentiellement le lit mineur de l'Ancre. A ce niveau, ce dernier s'étend selon un axe est-nord-est/ouest-sud-ouest et son cours est exempt de cloisonnement (absence de barrages infranchissables). La rivière traverse quelques bois épars et des champs cultivés, directement en bordure du lit (exclus de la zone). Les berges sont peu stables, car occupées par une ripisylve moyennement développée. La pente du lit est relativement élevée, ce qui assure le décolmatage des substrats.

Entre Beaumont-Hamel et Aveluy, le site comprend le lit majeur de l'Ancre ainsi que les « Bois d'Aveluy » et « Bois d'Authuille », occupant respectivement les versants ouest et est de la vallée. A ce niveau, l'Ancre s'étend selon un axe globalement nord/sud et traverse des zones humides, plus ou moins tourbeuses. Le fond de la vallée comprend quelques roselières éparses (*Phragmites australis*) en voie d'atterrissement, des mégaphorbiaies (*Thalictrum-Filipendulion*, *Convolvulion*), des cariçaies (*Caricion elatae*), des prairies humides (*Mentho-Juncion*), notamment au niveau d'Aveluy, des prairies mésophiles pâturées (*Cynosurion cristati*) et de très nombreux étangs et mares, majoritairement privés, utilisés à des fins de loisirs (chasse, pêche).

Les végétations aquatiques appartiennent notamment au *Nymphaeion albae*, au *Ranunculion aquatilis*, à l'*Hydrocharition morsus-ranae*. Quelques boisements, à base de Saules cendrés (*Salicion cinereae*) et d'Aulnes glutineux (*Alno-Ulmion*), colonisent plusieurs secteurs. Des plantations de peupliers marquent le paysage en plusieurs points.

Les « Bois d'Aveluy » et « Bois d'Authuille » sont disposés sur les versants crayeux du Turonien et du Coniacien. Le « Bois d'Aveluy » s'étend également sur les limons argileux rouges à silex et les limons de plateau. Les végétations forestières correspondent à des chênaies-hêtraies-charmaies, du *Carpinion betuli* (*Lonicero-Carpinenion* et *Mercurialo-Carpinenion*), à des frênaies-acéraies de pente et à des chênaies-charmaies submontagnardes, sur les pentes froides et raides (*Mercurialo-Carpinion* submontagnard à *Tilia platyphyllos*).

Les roselières, les prairies humides, les mares et le lit mineur de l'Ancre, entre Miraumont et Beaumont-Hamel, sont les milieux les plus précieux de la zone. Ils accueillent plusieurs espèces remarquables pour la Picardie. La pente élevée de l'Ancre, sur ce tronçon, permet des conditions assez favorables à la reproduction et au développement de la faune salmonicole. Les substrats (cailloux et pierres) offrent quelques zones de frayères intéressantes pour la Truite fario (*Salmo trutta fario*). Il s'agit du seul secteur de ce cours d'eau qui puisse accueillir la fraie des salmonidés.

ZNIEFF 1 - Bois de Contalmaison, Mametz, Bazentin (220013971)



Le site englobe les Bois de Mametz, de Contalmaison, de Bazentin et de la Perreuse, qui sont d'intérêt écologique élevé. Ces bois s'individualisent au sein d'un environnement très cultivé du nord-est-amiénois. Les cultures sont exclues de la zone.

Situés à l'est d'Albert, les « Bois de Contalmaison », « de Mametz », « de Bazentin » et « de la Perreuse » s'étendent sur les versants de faible pente des vallées sèches de la "Vallée Wagnon" et "la Vallée", ainsi que sur le plateau. Du fond des vallées jusqu'au plateau, les affleurements géologiques se succèdent de la manière suivante : craie blanche du Turonien et du Coniacien, limons argileux rouges à silex, puis limons des plateaux.

Les formations forestières correspondent principalement à des hêtraies-chênaies-charmaies mésophiles neutroclines à neutrophiles du *Mercurialo-Carpinenion* et à des hêtraies-chênaies acidoclines de plateau du *Lonicero-Carpinenion* (*Hyacinthoido non-scriptae-Fagetum sylvaticae*). On trouve également des frênaies-érablières de pente mésohygrophiles du *Fraxino-Carpinenion*. Des taillis importants de Tilleuls à grandes feuilles (*Tilia platyphyllos*) et de Tilleuls à petites feuilles (*Tilia cordata*) sont représentés. La gestion sylvicole est principalement menée en taillis sous futaie. Le sous-bois offre de belles populations de fougères.

Quelques prairies occupent les lisières du bois ainsi que des haies de charmes taillées en têtards. Des reliques de pelouses calcicoles (*Mesobromion erecti*) et des friches se maintiennent sur le versant exposé à l'ouest de la « Vallée Wagnon ». Le site présente également un intérêt historique puisqu'il concerne le pays natal de Lamarck. Certains combats de la Première Guerre mondiale eurent lieu dans ce secteur, laissant un certain nombre de marques visibles : anciennes tranchées, arbres malingres aux troncs tordus, relief marqué par les cratères de bombes...

Les boisements accueillent plusieurs espèces remarquables de la faune et de la flore. Ce massif forestier, au sein d'un paysage de grande culture, joue un rôle de refuge pour certains animaux (rapaces, mammifères).

Les hêtraies-chênaies subatlantiques à Jacinthe des bois du *Hyacinthoido non-scriptae-Fagetum sylvaticae* sont des milieux inscrits à la directive "Habitats" de l'Union Européenne.

ZNIEFF 1 - Cours de la Somme (220320036)

La zone correspond au lit mineur de la Somme depuis Péronne (pont de la Nationale 17) jusqu'à l'embouchure à Saint-Valery-sur-Somme. Deux tronçons sont distingués : le tronçon entre Péronne et la confluence de l'Avre à Longueau (tronçon 1), et le tronçon de Longueau jusqu'à l'embouchure (tronçon 2).

Le cours de la Somme est déjà pris en compte dans les ZNIEFF de type 1 suivantes :

- Baie de la Somme, parc ornithologique du Marquenterre et Champ Neuf,
- Prairies et marais de la basse vallée de la Somme entre Port-le-Grand et Noyelles-sur-mer,
- Marais, prairies, bocage et bois entre Cambron et Boismont,
- Marais de la vallée de la Somme entre Eaucourt-sur-Somme et Abbeville,
- Marais de la vallée de la Somme entre Crouy-Saint-Pierre et Pont-Rémy,
- Marais de la vallée de la Somme entre Ailly-sur-Somme et Yzeux,
- Marais de la vallée de la Somme entre Daours et Amiens,
- Marais et larris de Daours/Corbie,
- Méandres et cours de la Somme entre Bray-sur-Somme et Corbie,
- Méandres et cours de la Somme entre Cléry-sur-Somme et Bray-sur-Somme,
- Marais de la haute vallée de la Somme entre Voyennes et Cléry-sur-Somme.

De manière plus globale, l'ensemble du cours de la Somme est pris en compte dans la ZNIEFF de type 2 "Haute et moyenne vallée de la Somme entre Croix-Fonsommes et Abbeville".

La présente ZNIEFF de type I "cours de la Somme" permet de rendre compte de l'aspect fonctionnalité et du rôle de corridor écologique que joue la Somme sur l'ensemble de son cours. Cette ZNIEFF permet d'intégrer en type 1 les secteurs de cours d'eau qui n'ont pas déjà été pris en considération dans les autres ZNIEFF.

Sur le tronçon 1, le cours d'eau est orienté nord-est/sud-ouest et il traverse essentiellement des d'étangs et de marais, d'étangs plus ou moins boisés (notamment par des peupliers). Des cultures sont présentes en fond de vallée. Sur une partie du tronçon, le cours est indiscernable des étangs traversés. Il est cloisonné par les limites de propriétés privées.

Le tronçon 1 (Somme amont) présente une succession de zones inondables remarquables pour le frai. La végétation aquatique, support de ce frai, est assez abondante et diversifiée. Les communications entre les étangs sont limitées, ce qui rend difficile l'accomplissement du cycle biologique de nombreuses espèces (Anguille en particulier).

La principale espèce possédant un intérêt particulier sur le tronçon 1 est l'Anguille (*Anguilla anguilla*), qui présente de fortes biomasses. Le Brochet (*Esox lucius*) trouve quelques zones potentielles pour le frai. Une assez bonne diversité ichtyologique est rencontrée sur ce tronçon (16 espèces observées), dont le Barbeau fluviatile (*Barbus barbus*), très peu fréquent en Picardie et la Bouvière (*Rhodeus sericeus*), inscrite à l'annexe 2 de la directive "Habitats".

ZNIEFF 1 - Méandres et cours de la Somme entre Bray-sur-Somme et Corbie (220320014)



Le site est délimité par les agglomérations de Bray-sur-Somme et de Corbie. Bray marque la fin du secteur des étangs de la Haute-Somme, limite après laquelle les étangs changent d'origine, et Corbie marque la transition entre la haute Somme et la moyenne Somme (fin du secteur des méandres). Le site comprend la partie des méandres de la Somme où l'extraction de la tourbe a laissé place à de nombreux étangs alimentés par la nappe souterraine et, dans une moindre mesure, par le cours de la Somme.

Ce tronçon appartient à la grande vallée tourbeuse alcaline de la Somme, unique en France et formant une entité écologique à part entière. Cette zone des méandres des moyenne et haute vallées de la Somme constitue un formidable corridor fluvial, parsemé de nombreux étangs tourbeux et favorable aux flux migratoires de multiples espèces végétales et animales.

Ce tronçon se caractérise par une dynamique évoluant vers le vieillissement quasi-généralisé du fond de vallée, conduisant à la fermeture des milieux par boisement, par envasement et par disparition des dernières prairies tourbeuses.

Le paysage, qui était autrefois façonné par l'extraction de la tourbe à des fins de combustible domestique, se traduisait par une vallée composée d'étangs, de tourberies, ainsi que de marais fauchés et pâturés. Aujourd'hui, cette vallée est constituée de tremblants, de roselières et de forêts alluviales (bois tourbeux à saules, aulnes et bouleaux).

Cette dynamique entraîne, localement, un processus d'acidification de la tourbe basique et permet la formation d'un complexe d'habitats acidoclines à acidophiles original.

Ce corridor naturel, unique en Europe, offre un dégradé de conditions climatiques depuis l'atlantique atténué jusqu'au subcontinental.

Ce tronçon, le plus à l'ouest du secteur de la Haute Somme, subit moins les influences continentales que les secteurs plus amonts (fait illustré, par exemple, par la disparition ou l'appauvrissement du *Cicuto-Caricetum*), mais bénéficie d'influences atlantiques plus nettes (présence de *Cirsium dissectum*, par exemple).

La diversité des milieux aquatiques, souvent développés sur des sols tourbeux, confère au site un intérêt national à international. De nombreux milieux présents sont reconnus d'intérêt communautaire et inscrits, à ce titre, à la directive "Habitats" de l'Union Européenne.

ZNIEFF 1 - Réseau de coteaux de la vallée de la Somme entre Curlu et Corbie (220005005)



La zone correspond au réseau de coteaux de la vallée de la Somme entre Curlu et Corbie, comprenant un ensemble de pelouses calcicoles et de boisements d'intérêt écologique élevé, de niveau européen. Les fourrés de recolonisation, les prairies mésophiles et les quelques cultures interstitielles sont laissés dans la zone pour leur intérêt fonctionnel.

Le site comprend un réseau de pelouses calcicoles et de boisements situé sur les versants pentus de la vallée de la Somme, ainsi que sur les versants des vallées sèches attenantes à la Somme, entre Curlu et Corbie. Les versants s'inscrivent dans les craies blanches du Coniacien, du Santonien et du Campanien inférieur.

Certains larris sont colonisés par les Genévriers communs (*Juniperus communis*), témoins de l'utilisation pastorale ancestrale qui était mise en œuvre sur les coteaux de la vallée de la Somme. L'évolution spontanée de la végétation vers le boisement est localement accélérée par des plantations diverses (pins, feuillus).

La zone présente également un intérêt paysager remarquable de par la nature des milieux représentés, ainsi que par le point de vue remarquable qu'offrent certains coteaux sur les marais de la vallée de la Somme.

L'ensemble du site regroupe une grande variété de pelouses et forme un réseau de grande qualité pour la Picardie. Les ambiances hygrophiles et submontagnardes, liées à la position des pelouses sur les versants exposés au nord de la vallée de la Somme, sont tout à fait originales. La totalité des habitats pelousaires, se rattachant à l'*Avenulo pratensis-Festucetum lemanii*, sont des milieux remarquables, en forte régression en Picardie et inscrits à la directive "Habitats" de l'Union Européenne. Les pelouses accueillent, notamment, de nombreuses orchidées. Les fourrés à Genévriers communs (*Juniperus communis*) relèvent également de la directive "Habitats".

Les éboulis crayeux, du *Rumici acetosae-Seslerietum caeruleae*, sont exceptionnels en Picardie et témoignent de conditions submontagnardes. Précisons que la position submontagnarde de la Séslière bleuâtre dans le nord de la France est particulièrement originale par rapport au reste du territoire national, où elle est thermophile.

La vallée de la Somme constitue une limite pour de nombreuses espèces thermophiles qu'on ne retrouve quasiment plus (ou en faible abondance) au nord, telles que la Globulaire ponctuée (*Globularia bisnagarica*) et la Pulsatille commune (*Pulsatilla vulgaris*).

ZNIEFF 1 - Méandres et cours de la Somme entre Cléry-sur-Somme et Bray-sur-Somme (220005008)



Le périmètre de cette grande zone intègre le fond de la vallée de la Somme entre les bourgs de Cléry-sur-Somme et de Bray-sur-Somme; il délimite en partie la haute vallée caractérisée par ses nombreux méandres. Cette zone est particulièrement riche et diversifiée; elle a la particularité de receler de multiples étangs artificiels créés à l'aide de biefs, que l'on retrouve régulièrement entre Cléry et Bray-sur-Somme. Le contour exclut les milieux les plus artificiels : les cultures qui bordent le fond de vallée, les peupleraies de bordure, les petites agglomérations, et les zones les plus dégradées par la pression anthropique (secteurs "cabanisés" fortement fréquentés).

Ce tronçon appartient à la grande vallée tourbeuse alcaline de la Somme, unique en France, formant une entité écologique à part entière. Cette zone de méandres de la haute vallée de la Somme constitue un formidable corridor fluvial, parsemé de nombreux étangs tourbeux, favorable aux flux migratoires de multiples espèces végétales et animales.

A l'aval de Péronne, la Somme change brusquement de direction pour adopter une orientation globalement est-ouest. La portion de vallée, limitée par l'étang de Cléry-sur-Somme à l'amont et par Bray-sur-Somme à l'aval, est caractérisée par un encaissement puissant du cours du fleuve dans sa vallée et par une succession de méandres très marqués. Cette géomorphologie est héritée de la fin de la période glaciaire, à une époque où l'action conjuguée des eaux et des alternances gel/dégel donnait au cours d'eau un pouvoir de creusement, sans commune mesure avec ce que l'on observe aujourd'hui.

Ce secteur représente la partie aval de la région des étangs de la Haute-Somme. Les milieux et les paysages ont été fortement influencés par l'homme depuis l'époque romaine, période à partir de laquelle la construction de chaussées-barrages s'est développée. Ces digues, qui permettaient de franchir la vallée, renaient également les eaux en amont. La ZNIEFF étudiée comprend sept de ces biefs, surtout construits à l'époque médiévale. C'est grâce à ces retenues que les milieux aquatiques et amphibies ont acquis un tel développement.

Ce tronçon est touché par le vieillissement quasi-généralisé du fond de vallée, conduisant à la fermeture des milieux par boisement et par envasement. Le paysage, qui était autrefois façonné par l'extraction de la tourbe, à des fins de combustible domestique, et par la récolte des roseaux, est aujourd'hui constitué de tremblants, de roselières et de forêts alluviales (bois tourbeux à saules, aulnes et bouleaux).

Cette dynamique entraîne localement un processus d'acidification de la tourbe basique et forme un complexe d'habitats acidoclines à acidophiles original.

2.5.2. Les Sites Natura 2000

- Présentation générale

Les Directives européennes 92/43, dite directive « Habitats-faune-flore », et 79/409, dite directive « Oiseaux », sont des instruments législatifs communautaires qui définissent un cadre commun pour la conservation des plantes, des animaux sauvages et des habitats d'intérêt communautaire.

La Directive « Oiseaux » propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3000 sites ont été classés par les Etats de l'Union en tant que Zones de Protection spéciale (ZPS).

La Directive « Habitats faune flore » établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune (hors avifaune) et de flore sauvages ainsi que de leur habitat. Cette Directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), actuellement plus de 20 000 pour 12 % du territoire européen, permettent une protection de ces habitats et espèces menacées.

L'ensemble de ces ZPS et ZSC forme le réseau Natura 2000. Ce réseau écologique européen est destiné à préserver à long terme la biodiversité sur l'ensemble de l'Europe en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire.



Les procédures de désignation des sites Natura 2000 s'appuient sur la garantie scientifique que représentent les inventaires des habitats et espèces selon une procédure validée, en France, par le **Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN)**.

Il s'agit de promouvoir une gestion adaptée des habitats naturels et des habitats de la faune et de la flore sauvages, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités régionales et locales de chaque État membre.

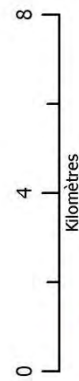
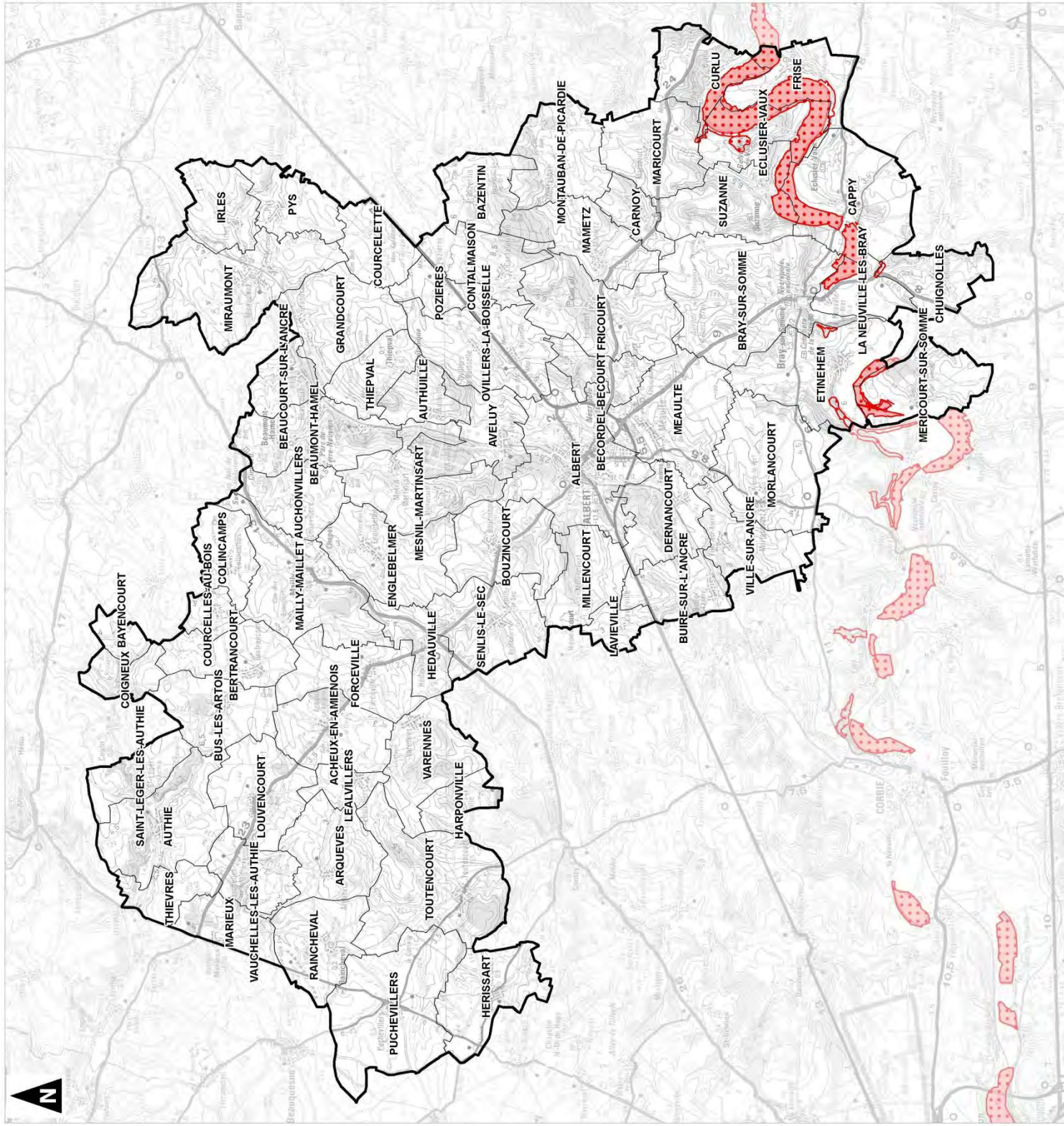
Le réseau Natura 2000 n'a pas pour objet de constituer des "sanctuaires de nature" où toute activité humaine serait proscrite. La procédure de concertation mis en place en France permet à un comité de pilotage constitué localement, avec une forte représentation des collectivités territoriales et une représentation de l'ensemble des activités économiques et de loisirs intéressés par le site, de déterminer les orientations et principes de gestion durable.

Des outils contractuels (contrat Natura 2000, mesures agro-environnementales et chartes Natura 2000) permettent de mettre en œuvre concrètement les orientations de gestion définies dans les documents d'objectifs (DOCOB).

L'expérience des sites où l'opérateur a achevé l'élaboration du DOCOB ou a seulement commencé à travailler démontre que, le plus souvent, il offre aux communes et structures intercommunales une opportunité exceptionnelle de résoudre des problèmes de gestion de l'espace (enfrichement d'un marais ou de coteaux) ou de cohabitations d'activités sur un même site. Cette résolution de problème va ainsi au-delà de la simple préservation des habitats et des espèces. La démarche permet de prévenir les conflits en projetant toutes les parties prenantes dans une gestion à long terme des sites.

Réseau Natura 2000

-  Communauté de Communes
du Pays du Coquelicot
-  Limites communales
-  Zone de Protection Spéciale "Étangs et marais
du bassin de la Somme"
-  Zone Spéciale de Conservation "Moyenne
vallée de la Somme"

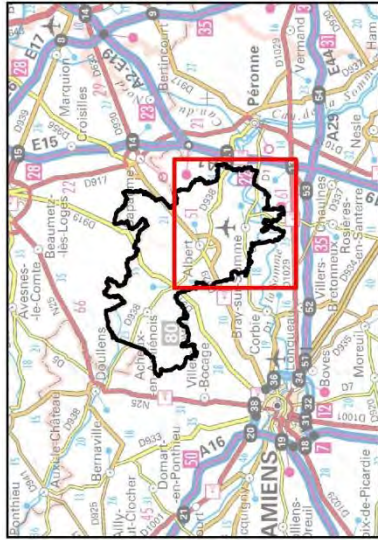




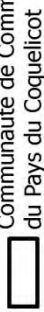
Communauté de communes
du Pays du Coquelicot

PLU Intercommunal

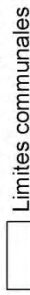
Réseau Natura 2000



Communauté de Communes

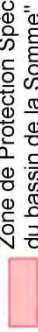


du Pays du Coquelicot

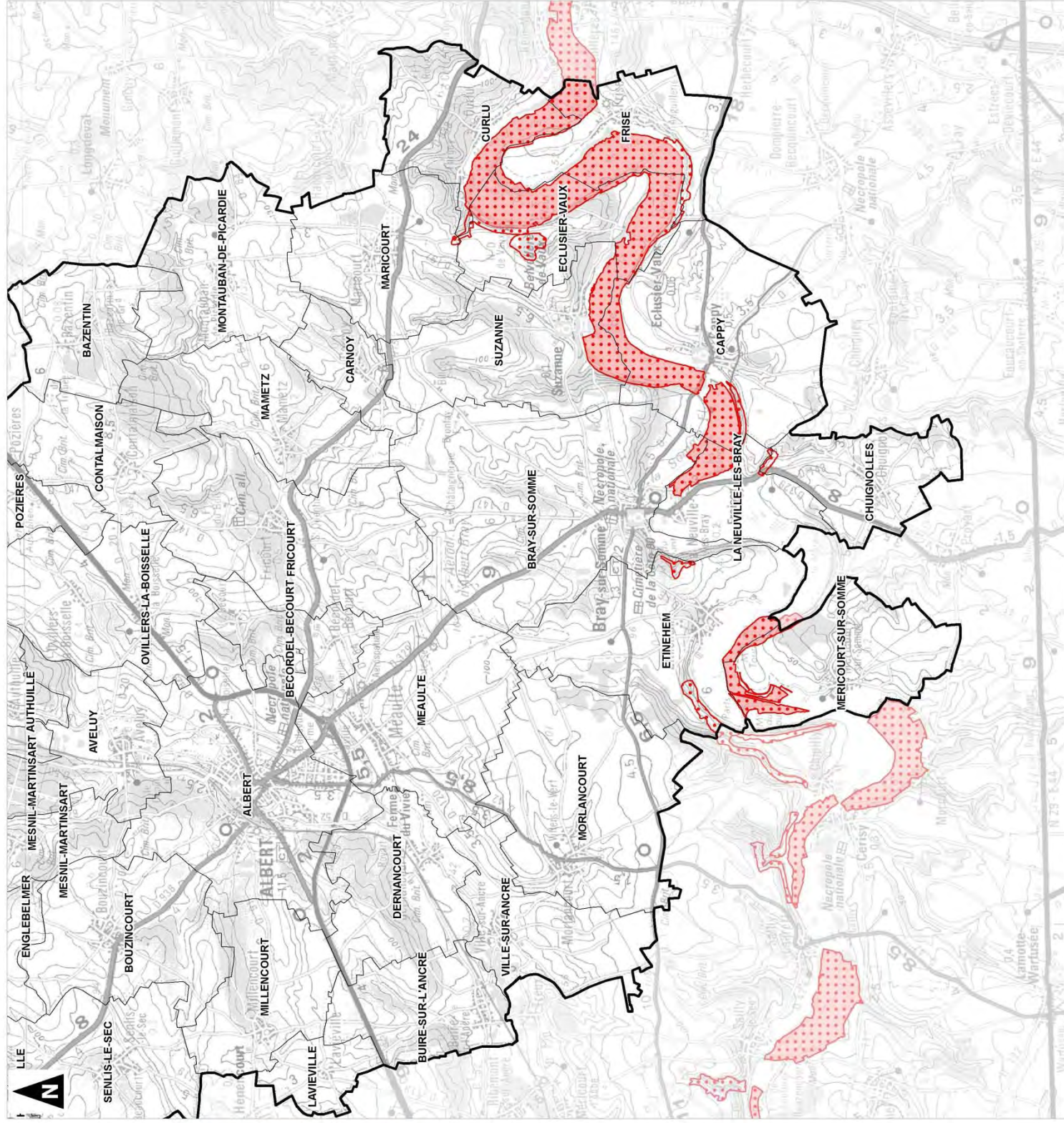
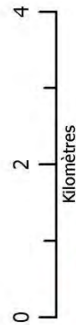
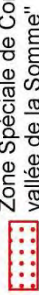


Limites communales

Zone de Protection Spéciale "Étangs et marais
du bassin de la Somme"



Zone Spéciale de Conservation "Moyenne
vallée de la Somme"



Deux sites du réseau Natura 2000 sont présents sur le territoire intercommunal : La Zone de Protection Spéciale "Étangs et marais du bassin de la Somme" et la Zone Spéciale de Conservation "Moyenne vallée de la Somme".

Statut	Intitulé	Localisation
ZSC	Moyenne vallée de la Somme (FR2200357)	BRAY-SUR-SOMME CAPPY CHUIGNOLLES CURLU ECLUSIER-VAUX ETINEHEM FRISE LA NEUVILLE-LES-BRAY MARICOURT MERICOURT-SUR-SOMME SUZANNE
ZPS	Etangs et marais du bassin de la Somme (FR2212007)	BRAY-SUR-SOMME CAPPY CURLU ECLUSIER- VAUX ETINEHEM FRISE LA NEUVILLE-LES- BRAY MERICOURT-SUR-SOMME SUZANNE

Zones du réseau Natura 2000 concernée par le territoire d'étude

⇒ FR2200357 - Moyenne vallée de la Somme



Qualité et importance :

Les intérêts spécifiques sont nombreux et élevés, surtout floristiques :

- plantes supérieures avec 21 espèces protégées
- nombreuses plantes rares et menacées
- diversité du cortège des tourbières alcalines et des pelouses calcaires
- isolats et limites d'aire
- diversité génétique des populations pelousaires
- présence d'une espèce de la directive : *Sisymbrium supinum*
- Bryophytes remarquables, notamment le groupe des sphaignes
- Richesse en orchidées

Intérêts faunistiques :

- *ornithologiques* :
 - o avifaune paludicole nicheuse (rapaces, anatidés, passereaux notamment fauvettes, Blongios nain) ;
 - o plusieurs oiseaux menacés au niveau national (ZICO et ZPS pour partie).
- *entomologiques* : plusieurs insectes menacés dont un papillon de la directive (*Lycaena dispar*) ;
- *herpétologiques* avec d'importantes populations de Vipère péliade.

Vulnérabilité :

Actuellement la vallée de la Somme ne fonctionne plus comme un système exportateur : avec la régression ou la disparition des pratiques de fauche, pâturage, étrépage, tourbage, l'exportation de nutriments est insuffisante pour maintenir un état trophique correct du système. Il en résulte des phénomènes d'atterrissement et de minéralisation de la tourbe, de vieillissement des roselières, cariçaies, moliniaies au profit des mégaphorbiaies et fourrés hygrophiles. Ces processus ont été gravement accélérés par la pollution du cours de la Somme et les envasements qui l'accompagnent. Il s'en suit une perte importante de diversité et une régression progressive des intérêts biologiques. Pour être efficace, la gestion des habitats ne peut se concevoir globalement qu'à l'échelle de l'ensemble de la vallée et de son bassin versant, puis à l'échelle de chaque marais.

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant cette désignation :

1 - Liste des habitats naturels figurant à l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et justifiant la désignation du site au titre du I de l'article L.414-1 du code de l'environnement :

- 3130 Eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes avec végétation du *Littorelletea uniflorae* et/ou du *Isoëto-Nanojuncetea* ;
- 8160 Eboulis ouest-méditerranéen et thermophiles ;
- 91E0 Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) ;
- 5130 Formations à *Juniperus communis* sur Landes ou Pelouses calcaires ;
- 9130 Hêtraies du *Asperulo-Fagetum* ;
- 3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition ;
- 7210 Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae* ;
- 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins ;
- 6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) ;
- 6410 Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) ;
- 7230 Tourbières basses alcalines ;
- 91D0 Tourbières boisées ;
- 7140 Tourbières de transition et tremblantes.

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages figurant à l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et justifiant la désignation du site au titre du I de l'article L.414-1 du code de l'environnement :

Faune piscicole :

- 1134 Bouvière.

Lépidoptère :

- 1078 Ecaille chinée.

Flore :

- 1493 Sisymbre couché.

⇒ FR2212007 - Etangs et marais du bassin de la Somme



Qualité et importance :

Ce site constitue un ensemble exceptionnel avec de nombreux intérêts spécifiques, notamment ornithologiques : avifaune paludicole nicheuse (populations importantes de Blongios nain, Busard des roseaux, passereaux tels que la Gorgebleue à miroir,...), et plusieurs autres espèces d'oiseaux menacés au niveau national (Sarcelle d'hiver, Canard souchet...).

Outre les lieux favorables à la nidification, le rôle des milieux aquatiques comme sites de halte migratoire est fondamental pour les oiseaux d'eau.

Vulnérabilité :

Actuellement la vallée de la Somme ne fonctionne plus comme un système exportateur : avec la régression ou la disparition des pratiques de fauche, pâturage, étrépage, tourbage, l'exportation de matière est le plus souvent insuffisante pour maintenir un état trophique correct du système. Il en résulte des phénomènes d'atterrissement et de minéralisation de la tourbe, de vieillissement des roselières, cariçaies, moliniaies au profit des mégaphorbiaies et fourrés hygrophiles. Ces processus ont été accélérés par la pollution du cours de la Somme et par l'envasement. Les vastes surfaces de roselières inondées qui dominaient de nombreux secteurs il y a 50 ans ont été

considérablement réduites, de même que les herbiers aquatiques de qualité et les prairies humides pâturées.

Par ailleurs, les inondations de 2001 ont déposé des limons qui ont notamment altéré l'état de conservation des roselières et des habitats tourbeux et accéléré l'envasement de nombreux étangs.

Enfin, phénomène plus récent, la prolifération de la Jussie, dans un premier temps dans les étangs de la Haute Somme et plus récemment à l'aval d'Amiens, est une menace importante qui pèse sur les milieux aquatiques.

De ces différents phénomènes évolutifs ou ponctuels s'en suit une perte importante de diversité et une régression progressive de l'intérêt biologique. Quelques secteurs sont mieux préservés car bénéficient d'une gestion cynégétique adaptée, de mesures de protection (réserve naturelle, arrêtés préfectoraux de protection de biotope) ainsi que de projets de gestion conservatoire spécifiques.

A l'aval de Corbie, plusieurs marais font l'objet d'une gestion conservatoire contractuelle afin de limiter les phénomènes de vieillissement de la végétation et de préserver le patrimoine naturel en particulier ornithologique), en concertation avec les acteurs locaux. Citons, le Grand Marais de la Queue à Blangy-Tronville, les marais de Tirancourt et le marais communal de la Chaussée-Tirancourt, le marais communal de Belloy-sur-Somme, les Prés à Pion à Longpré-les-Corps-Saints et l'étang le Maçon à Mareuil-Caubert. Entre Amiens et Abbeville, la zone de préemption au titre des ENS du Conseil général de la Somme est un outil d'intervention utilisé à l'amiable.

Liste des types des espèces de faune et de flore sauvages justifiant cette désignation :

Liste des espèces de faune et flore sauvages figurant à l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et justifiant la désignation du site au titre du I de l'article L.414-1 du code de l'environnement :
Oiseaux :

- A026 Aigrette garzette ;
- A023 Bihoreau gris ;
- A022 Blongios nain ;
- A072 Bondrée apivore ;
- A081 Busard des roseaux ;
- A082 Busard Saint-Martin ;
- A272 Gorgebleue à miroir ;
- A119 Marouette ponctuée ;
- A229 Martin-pêcheur d'Europe ;
- A193 Sterne pierregarin.

2.5.3. Les Espaces Naturels Sensibles

Source : Conseil Général de la Somme)

- Présentation générale

Le développement des activités nature et les mutations économiques font peser sur les milieux naturels de nombreuses menaces. Aussi, le Conseil général, conformément à ses compétences, mène une politique de préservation, de gestion et de mise en valeur de ces espaces naturels.



- La politique départementale :

Les espaces naturels sensibles constituent une composante essentielle du cadre de vie et un patrimoine culturel à part entière car ils résultent le plus souvent de pratiques ancestrales (pâturage, exploitation de la tourbe). Au même titre que les monuments historiques ou que les richesses architecturales, la nature et les paysages qu'elle façonne sont un précieux héritage du passé, qui fait partie de notre mémoire.

Ces milieux sont par ailleurs des lieux privilégiés d'expression de la biodiversité, dont le maintien constitue un enjeu reconnu au plan international.

Les mutations économiques survenues au cours du dernier siècle, à l'origine de pollutions diverses, d'exploitation intensive ou au contraire d'abandon progressif, font toutefois peser sur ces milieux de nombreuses menaces. C'est pourquoi, la préservation du patrimoine naturel constitue une priorité des acteurs publics (Europe, Etat, Région, communes) parmi lesquels le Département se distingue, compte tenu des compétences qui lui ont été dévolues par la loi du 31 décembre 1976, modifiée le 18 juillet 1985.

- Les zones de préemption :

Pour mettre en œuvre cette politique, le Département dispose de moyens juridiques et financiers spécifiques : les zones de préemption au sein desquelles il dispose d'une priorité d'achat des terrains mis en vente et la taxe départementale des espaces naturels sensibles (T.D.E.N.S.).

- Les sites préservés et mis en valeur :

Le Département, conformément aux compétences qui lui ont été dévolues par la loi, a initié dès 1980, une politique de préservation, de gestion et de mise en valeur des espaces naturels sensibles. Elle repose résolument sur un fort partenariat avec de nombreux acteurs (l'Europe, l'Etat, la Région, le Conservatoire du Littoral, l'Agence de l'Eau, le SMACOP, le Conservatoire des sites naturels de Picardie, les collectivités, les usagers).

Actuellement dans la Somme, près de 50 sites, totalisant 5 000 ha, sont aujourd'hui préservés et valorisés. Ils sont localisés en Picardie maritime, dans la vallée de la Somme, dans le nord et le sud amiénois et en Haute Somme.

- Sur le territoire intercommunal

Deux sites sont présents sur le territoire du Pays du Coquelicot. Il s'agit de la Montagne de Frise et la Montagne d'Eclusier-Vaux.

2.5.3.1.1.1. « La Montagne » de Vaux :

REFERENCE CADASTRALES	Commune d'Eclusier-Vaux, section AB, parcelle n°1.
LIEUDIT	Le Marais de Vaux.
SURFACE	11 hectares
PROPRIETAIRE	Commune d'Eclusier-Vaux
GESTIONNAIRE	Conservatoire des sites naturels de Picardie
CONTRAT POUR LA GESTION	Bail de 20 ans (1996/2016)

Entre Amiens et Péronne, sur le territoire d'Eclusier-Vaux, la Montagne de Vaux domine les étangs de la Haute Somme. Elle constitue l'un des derniers grands larris de la vallée de la Somme avec une végétation aride et clairsemée, ainsi qu'une forte pente où affleure la craie. Bordant un des plus beaux méandres de la vallée de la Somme, le site offre un panorama exceptionnel et contribue à la qualité paysagère de ce secteur.



Montagne de Vaux (Source : Conseil Général de la Somme)

Description générale du secteur :

Les pentes ensoleillées du coteau ont favorisé le développement d'une flore aux affinités méridionales dont certaines plantes aromatiques, comme le Thym ou l'Origan, attirent de nombreux insectes. 9 espèces d'orchidées sauvages sont présentes sur le larris avec notamment l'Orchis homme-pendu (orchidée rare) qui trouve ici une de ses plus belles populations de Picardie. Les éboulis de craie ombragés accueillent une plante rare d'origine montagnarde, la Digitale jaune. Enfin, un cortège d'espèces animales sont associées au larris (papillons et criquets en particulier) et dépendent étroitement de cet espace pour vivre.

Patrimoine naturel protégé :

HABITATS	Pelouse sur éboulis à Thym couché et Cirse acaule, Pelouse écorchée à Rhinanthé à petites fleurs, Pelouse rase à Aceras homme-pendu et Thym couché
FAUNE	Azuré bleu-céleste, Fluoré, Machaon, Hespérie de la Mauve, Point de Hongrie, Onychie à huit tâches, Sphinx-pygmée, Dectique verrucivore, Grillon d'Italie.
FLORE	Digitale jaune, Germandrée botryde, Sorbier alouchier, Céphalanthère à grandes fleurs, Campanule agglomérée, Erigeron âcre, Bunium noix-de-terre, Séséli libanotide, Chlore perfoliée, Rhinanthé à petites fleurs,

HABITATS	Pelouse sur éboulis à Thym couché et Cirse acaule, Pelouse écorchée à Rhinanthé à petites fleurs, Pelouse rase à Aceras homme-pendu et Thym couché
	Gaillet couché.

Motivation de l'intervention/menaces :

Avec l'abandon du pâturage itinérant et la forte diminution des populations de lapins, le larris était progressivement recouvert par des fourrés d'arbustes. En 1996, il ne restait plus que quelques clairières menacées par les cornouillers sanguins et les graminées. Progressivement, la flore typique et sa faune associée étaient cantonnés aux quelques espaces encore ouverts. En moins de 10 ans, sans la relance d'un entretien, le larris aurait totalement disparu sous les broussailles, probablement de manière irréversible.

Gestion mise en œuvre :

GRANDS OBJECTIFS DE GESTION	Maintien et extension des espaces de pelouse calcicole.
PLAN DE GESTION	Le Conservatoire des sites naturels de Picardie a rédigé un plan de gestion pour la période 2005-2009.
PRINCIPAUX MODES DE GESTION	Pour la remise en état, le débroussaillage, la coupe de rejets (essentiellement par des chantiers de bénévoles avec les acteurs locaux) ont été employés. Pour l'entretien des espaces débroussaillés, un pâturage estival par des chèvres a été rétabli en collaboration avec un éleveur depuis 1997.

Autres vocations du site :

Dans la continuité du belvédère de Vaux, le site est régulièrement fréquenté jusqu'au panneau d'information. L'aménagement d'une boucle de découverte et l'édition d'une fiche descriptive dans le cadre de la collection "découverte des sites naturels" sont en cours de réalisation par le Département. L'entretien de ce circuit de randonnée est réalisé par la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot. Le Conservatoire organise régulièrement des sorties et des chantiers-nature. Il faut souligner la forte implication de la commune d'Eclusier-Vaux et de ses habitants, ce qui permet au site de retrouver sa place au sein de la vie locale. La chasse est pratiquée et gérée par la commune.

Curiosités et éléments d'histoire locale :

Le belvédère et une petite chapelle (restaurée et à nouveau fréquentée par les habitants du village) constituent un attrait supplémentaire pour les promeneurs. L'ancien sentier de la "Voyette", réouvert en 2004, permet à nouveau aux promeneurs d'accéder au belvédère et à la chapelle.

Perspectives :

Les principaux enjeux pour l'avenir sont d'inscrire le site dans un ensemble préservé et de maintenir les activités générées (pâturage notamment).

2.5.3.1.1.2. La Montagne de Frise :

REFERENCE CADASTRALES	Commune de Frise - Section C, parcelle n°447.
LIEUDIT	La montagne.
SURFACE	9,75 hectares.
PROPRIETAIRE	Commune d'Eclusier-Vaux.
GESTIONNAIRE	Conservatoire des sites naturels de Picardie
CONTRAT POUR LA GESTION	Bail emphytéotique de 20 ans (1998-2018).

A 40 kilomètres environ à l'Est d'Amiens, la "Montagne de Frise" s'étend sur les pentes crayeuses et abruptes du versant exposé au Nord de la vallée de la Somme. Elle occupe ainsi la bordure Sud d'un des méandres les plus remarquables de la haute vallée de la Somme qui s'étend de la chaussée barrage d'Eclusier à celle de Curlu. Sa pente est coiffée d'un replat au relief chaotique délimité par des zones de culture.



Montagne de Frise (Source : Conseil Général de la Somme)

Description générale du secteur :

En raison de sa situation topographique et de l'irrégularité du relief, le larris de la Montagne de Frise offre un ensemble de situations écologiques qui favorisent l'expression d'une grande diversité biologique. Ainsi, l'exposition au nord et l'humidité de la vallée ont permis à une végétation aux affinités montagnardes de côtoyer, sur les terrasses ensoleillées du replat, des reliquats de "garrigue".

Plusieurs plantes rares sont liées à ces conditions particulières dont trois sont protégées par la loi. Il s'agit de la Sesslerie bleuâtre, formant ici une belle population sur les éboulis frais. Une orchidée habituelle des marais, l'Orchis négligé, remonte également un peu les pentes. Enfin, la Phalangère rameuse est une plante de la famille des Lys. L'Anémone pulsatille, plante emblématique des larris, trouve suffisamment de soleil pour fleurir sur les hauteurs. Enfin, trois espèces de criquets et deux espèces de papillons dépendant des pelouses calcicoles ont été répertoriés sur le site.

Patrimoine naturel protégé :

HABITATS	Eboulis à Epervière tachetée et Laitue vivace, pelouse à Sésliérie bleuâtre, ourlet à Brachypode penné.
FAUNE	Azuré bleu céleste, Dectique verrucivore, Méconème fragile.
FLORE	Sésliérie bleue, Phalangère rameuse, Dactylorhize négligé, Polygala d'Autriche, Séseli libanotide, Epervière tachetée, Céphalanthère à grande fleurs, Campanule agglomérée, Pulsatille commune.

Motivation de l'intervention/menaces :

Le site était surfréquenté (stationnement de voitures, places de feu, déchets), ce qui apportait de nombreuses dégradations. Par ailleurs, en l'absence d'entretien, le larris était progressivement embroussaillé et perdait ses caractéristiques écologiques et paysagères.

Gestion mise en œuvre :

GRANDS OBJECTIFS DE GESTION	Maintenir les éboulis calcaires, maintenir et restaurer les pelouses calcicoles et favoriser une mosaïque de milieux, support d'une plus grande biodiversité
PLAN DE GESTION	Le Conservatoire a rédigé un plan de gestion pour la période 2003/2007.
PRINCIPAUX MODES DE GESTION	Plusieurs opérations de nettoyage et de débroussaillage ont été effectuées lors de chantiers de bénévoles (habitants de la commune et public scolaire). Depuis 2004, l'entretien de la strate herbacée est assuré par un pâturage ovin extensif en partenariat avec un éleveur local.

Autres vocations du site :

En raison de son fort intérêt paysager, ce site, balcon sur les étangs de la Haute Somme est très apprécié par les promeneurs. Des aménagements visant à guider les visiteurs ont été mis en place pour respecter la sensibilité du site.
La chasse est pratiquée et gérée par la commune.

Curiosités et éléments d'histoire locale :

Le relief chaotique du sommet de la montagne témoigne de la violence des bombardements pendant la première guerre mondiale. Les récits de ces batailles par Blaise Cendrars, dans son roman "la main coupée", au cours desquels plusieurs lieux de la commune de Frise sont dépeints, ajoute un intérêt historique et littéraire au site.

Perspectives :

Mettre en valeur à la fois le patrimoine naturel et le patrimoine historique dans le cadre de l'aménagement du site et des outils d'information et de sensibilisation qui seront produits (panneaux, plaquettes, etc).

2.5.4. Les sites en gestion du Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie

(Source : CENP)

- Présentation générale

Le Conservatoire des sites naturels de Picardie est une association à but non lucratif qui a pour objectif la préservation et la mise en valeur des richesses naturelles et paysagères de Picardie. Il gère plus de 120 sites naturels de grand intérêt (coteaux calcaires, marais, étangs, tourbières, prairies alluviales, landes, cavités souterraines...) permettant à de nombreuses espèces animales et végétales, souvent très rares, de s'épanouir. Les sites gérés constituent une richesse que chacun doit pouvoir découvrir, aussi une partie des sites gérés est aménagée, en visite libre, pour l'accueil du public.



Pour mieux en profiter, le Conservatoire des sites naturels de Picardie y organise régulièrement des sorties de découverte et des chantiers nature. Expositions, événements, publications et animations diverses sont également réalisées.

- Sur le territoire intercommunal

Outre les deux sites de la Montagne de Frise et de Vaux présentés ci-avant, le CENP gère les espaces suivants sur le Pays du Coquelicot :

- ✓ Le Marais des Villes à Méricourt-sur-Somme ;
- ✓ Les Etangs de la Chaussée-Barrage à Eclusier-Vaux ;
- ✓ L'Etang de Frise ;
- ✓ Les Marais communaux d'Eclusier-Vaux ;
- ✓ Les Marais communaux de Cappy.

2.5.4.1.1.1. Le Marais des Villes à Méricourt-sur-Somme :



Le Marais des Villes (Source : CENP)

LOCALISATION	Méricourt-sur-Somme, Somme
MILIEUX	Marais et étang
PROPRIETAIRE	Commune de Méricourt-sur-Somme
SURFACE	11.60 Ha
DESCRIPTION	Le Marais des Villes se trouve, à environ 30km d'Amiens, sur la commune de Méricourt-sur-Somme (Somme). Logé au sein de la vallée tourbeuse de la haute Somme, il est essentiellement constitué d'une vaste mégaphorbiaie parsemée de fourrés de saules plus ou moins étendus. Pourvu de nombreuses espèces patrimoniales, le marais des Villes présente un intérêt patrimonial certain, avec des éléments d'intérêt européen. Les habitats nécessitent néanmoins des actions de préservation importantes afin de maintenir les milieux herbacés et développer la richesse écologique de cet espace naturel.
HABITATS	Eboulis à Epervière tachetée et Laitue vivace, pelouse à Séslerie bleuâtre, ourlet à Brachypode penné.
FAUNE	Azuré bleu céleste, Dectique verrucivore, Méconème fragile.
FLORE	Séslerie bleue, Phalangère rameuse, Dactylorhize négligé, Polygala d'Autriche, Séseli libanotide, Epervière tachetée, Céphalanthère à grande fleurs, Campanule agglomérée, Pulsatille commune.

2.5.4.1.1.2. Les Etangs de la Chaussée-Barrage à Eclusier-Vaux :



Les Etangs de la Chaussée-Barrage (Source : CENP)

LOCALISATION	Eclusier-Vaux, Somme
MILIEUX	Marais et étang
PROPRIETAIRE	Conseil Général de la Somme
SURFACE	21,10 Ha
DESCRIPTION	Propriété du Conseil Général de la Somme, cet espace naturel sensible est voué à devenir un lieu d'accueil et de sensibilisation à la nature pour le public.
HABITATS	Herbiers aquatiques à Nénuphars jaunes et blancs, cariçaies à Laîche paniculé, Végétations pionnières à Souchet brun, bois marécageux d'Aulnes glutineux et de Saules cendrés, aulnaies tourbeuses à Fougère des marais.
FAUNE	Conocéphale des roseaux, Grenouille agile, Blongios nain
FLORE	Peucedan des marais, Marisque, Fougère des marais, Souchet brun

2.5.4.1.1.3. Les Marais communaux de Cappy, Somme :



Les Marais communaux de Cappy (Source : CENP)

LOCALISATION	Cappy, Somme
MILIEUX	Marais et étang
PROPRIETAIRE	Commune de Cappy
SURFACE	67.00 Ha
DESCRIPTION	Les marais communaux de Cappy sont situés dans le lit majeur de la Somme, dans le méandre entre Bray-sur-Somme et Eclusier-Vaux. Ils sont constitués d'un vaste complexe d'îlots plus ou moins tourbeux, ou l'on recense quelques roselières à fougères des marais, roselières d'intérêt patrimonial. Ce site est placé sous un contrat Natura 2000.
HABITATS	Marais, Roselières à fougères des marais, mégaphorbiaies
FAUNE	Bouscarle de cetti, Blongios nain
FLORE	Peucedan des marais, stellaire des marais, Séneçon des marais

2.5.4.1.1.4. Les Marais communaux d'Eclusier-Vaux :



Les Marais communaux d'Eclusier-Vaux (Source : CENP)

LOCALISATION	Eclusier-Vaux, Somme
MILIEUX	Marais et étang
PROPRIETAIRE	Commune d'Eclusier-Vaux
SURFACE	134,81 Ha
DESCRIPTION	Les Marais communaux d'Eclusier-Vaux (Somme) sont situés dans le lit majeur de la Somme, dans le méandre de Frise / Eclusier-Vaux, et font partie du vaste complexe de marais tourbeux alcalins de la Haute vallée de la Somme. Cet espace naturel comprend 135 ha sur lesquels a été mis en place un contrat Natura 2000, afin de restaurer les milieux ouverts par des opérations de déboisement. Ces opérations de restauration permettent de retrouver des habitats caractéristiques des milieux tourbeux alcalins, telle que la roselière à Phragmite et Fougère des marais, ainsi que leurs cortèges d'espèces floristiques et faunistiques associés.
HABITATS	Roselière à Phragmite et Fougère des marais, Mégaphorbiais eutrophes à Eupatoie chanvrine et Cirse des maraîchers
FAUNE	Gorgebleue à miroir, Busard des roseaux, Conocéphale des roseaux, Vertigo de Desmoulins
FLORE	Peucedan des marais, Fougère des marais, Cresson à petites feuilles, Epilobe des marais, Rubanier nain, Laîche à fruits écailleux

2.5.4.1.1.5. L'Etang de Frise :



L'Etang de Frise (Source : CENP)

LOCALISATION	Frise, Somme
MILIEUX	Marais et étang
PROPRIETAIRE	Commune de Frise
SURFACE	58,21 Ha
DESCRIPTION	L'Etang de Frise (Somme) est situé dans le lit majeur de la Somme, dans le méandre de Frise / Eclusier-Vaux, et fait partie du vaste complexe de marais tourbeux alcalins de la Haute vallée de la Somme. Cet espace naturel comprend 59 ha sur lesquels a été mis en place un contrat Natura 2000, afin de restaurer les milieux ouverts par des opérations de déboisement. Ces opérations de restauration permettent de retrouver des habitats caractéristiques des milieux tourbeux alcalins, telle que la roselière à Phragmite et Fougère des marais, ainsi que leurs cortèges d'espèces floristiques et faunistiques associés.
HABITATS	Roselière à Phragmite et Fougère des marais, Mégaphorbiaie eutrophe à Eupatoire chanvrine et Cirse des maraichers, Végétation à Marisque, Saulaie-Bétulaie à Sphaignes, Thyphaie à massette à feuille étroite, Bas marais tourbeux à Hydrocotyle et Jonc à fleurs obtuses
FAUNE	Blongios nain, Bouscarle de Cetti
FLORE	Fougère des marais, Peucedan des marais, Souchet brun, Sirpe des lacs, Epilobe palustre, Massette à feuille étroite, Marisque, Nénuphar blanc, Morrène

2.5.5. Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux

L'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (Z.I.C.O.) a été réalisé afin de faciliter l'identification des territoires stratégiques pour l'application de la Directive Oiseaux relative à la conservation des oiseaux sauvages.

Cette directive est applicable depuis 1981 à tous les états membres de l'Union Européenne, qui doivent prendre « toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisante d'habitats pour toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen », y compris les espèces migratrices non occasionnelles.

Le territoire intercommunal est concerné par la ZICO « Etangs et Marais du bassin de la Somme », qui représente environ 6 900 ha.

2.5.6. Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Le SRCE de Picardie a été arrêté, mais jamais approuvé. Il existe donc un projet qui a une valeur technique, mais aucune valeur juridique.

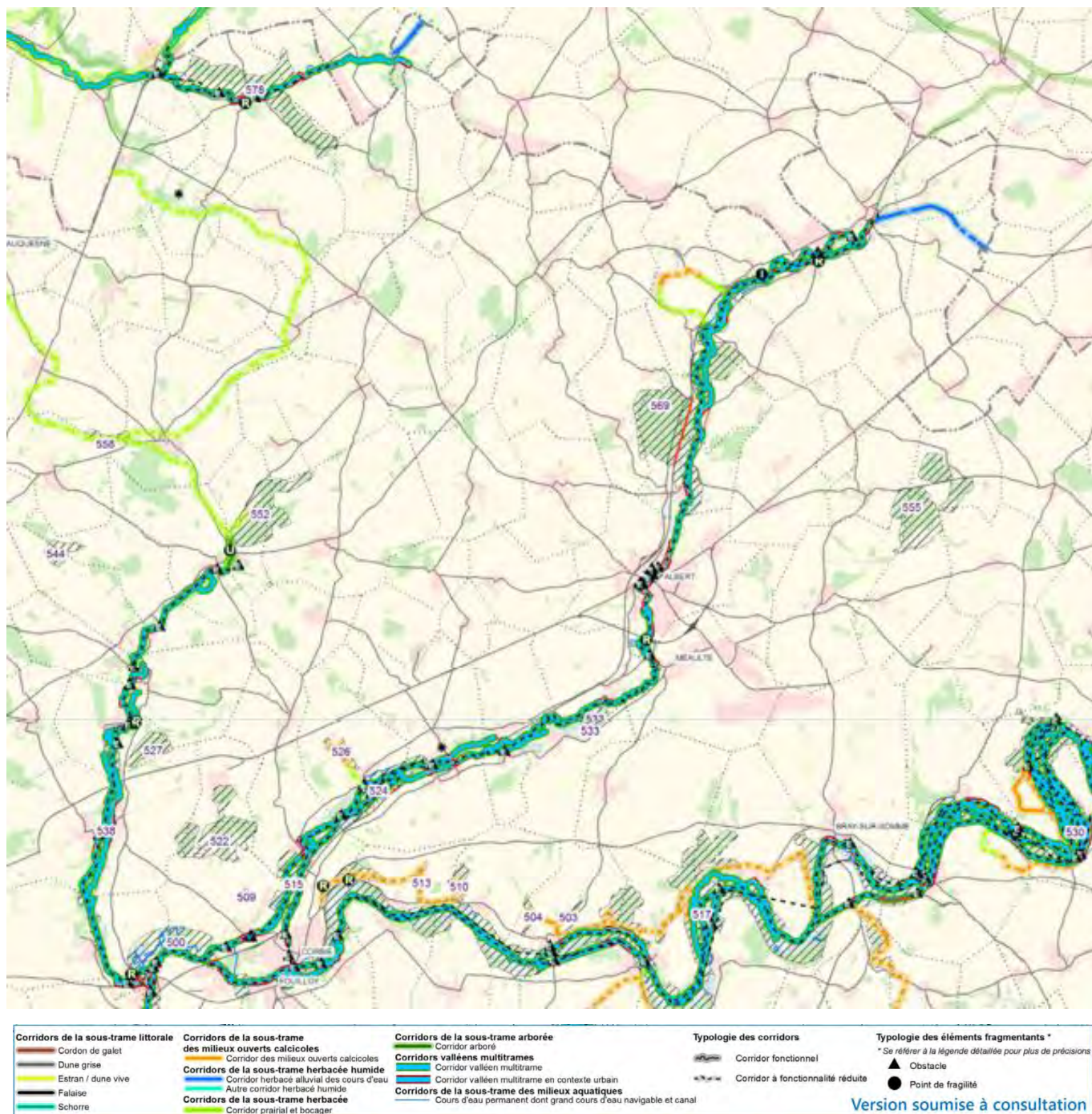
Les travaux en cours du SRCE ont retenus les espaces suivants comme réservoirs de biodiversité :

- les Réserves Naturelles Nationales et Régionales (RNN et RNR) ;
- les Réserves Biologiques Dirigées ou intégrales ;
- les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes (APPB) ;
- les sites classés au titre du patrimoine naturel ;
- les Aires marines protégées ;
- les ZNIEFF de type I ;
- les sites Natura 2000 ;
- les cours d'eau classés au titre du L214-17 du code de l'environnement ;
- les zones de frayères ;
- les sites gérés du Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie (avec gestion pleinement conservatoire) ;
- les sites d'intérêt floristique identifiés par la Conservatoire Botanique National de Bailleul (2011) ;
- les sites du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ;
- les sites d'intérêt pour les chiroptères (hibernation, parturition, swarming), identifiés par le CENP et Picardie Nature ;
- les sites (ENS). Ces sites comprennent à la fois les zones de préemption ainsi que les sites d'ores-et-déjà acquis.

Le choix des corridors écologiques est fait sur la base d'une modélisation cartographique à partir de la méthode dite « des Aires de Migration Simulée ». Cette technique identifie la perméabilité d'un milieu pour plusieurs guildes d'espèces cibles et révèle ainsi des continuums écologiques.

Le projet de SRCE fait apparaître plusieurs axes éléments de trame verte et bleue :

- Les vallées de l'Ancre, de l'Authie. Tandis que les rivières constituent des corridors aquatiques, le versant Nord de la Somme abrite des milieux ouverts calcicoles,
- Des boisements qui constituent des réservoirs de biodiversité. Souvent, ils bordent les cours d'eau,
- Des corridors prairiaux et bocagers, à Beaumont-Hamel, et au Nord de l'Hallue (notamment autour de Toutencourt).



La trame verte et bleue sur le Pays du Coquelicot d'après le projet de SRCE

2.5.7. La fragmentation des espaces naturels

La fragmentation des habitats constitue la **principale cause d'extinction des espèces** animales et végétales dans les pays industrialisés. Elle se manifeste lorsqu'un écosystème de large étendue se retrouve éclaté, de par les actions humaines¹⁴, en de nombreux petits habitats isolés les uns des autres.

La **capacité de dispersion d'une espèce est liée à sa mobilité et aux éléments naturels** structurant le paysage.

Lorsque les sous-populations dispersées ne peuvent parcourir la distance qui les sépare, elles évoluent indépendamment les unes des autres et se retrouvent isolées. Les populations sont alors génétiquement isolées et vouées, à plus ou moins long terme, à disparaître.

On dénombre plusieurs types de fragmentations majeures :

- les infrastructures de transport ;
- **l'urbanisation** (habitat, zones économiques...) ;
- la pollution lumineuse.

⇒ Infrastructures de transport

Les routes et autoroutes constituent des éléments linéaires d'autant plus fragmentants que le maillage est dense et les infrastructures sont larges.

L'impact morcelant de ces axes est souvent sous-estimé. En plus de la barrière physique qu'ils forment pour de nombreuses espèces (amphibiens, insectes terrestres...), de nombreux phénomènes influencent d'autres espèces sensibles. On peut par exemple citer la rupture du continuum thermo-hygrométrique (température et hygrométrie différente au niveau de la route et des accotements), bloquant certains insectes dans leur déplacement.

En plus de la fragmentation occasionnée, ces infrastructures sont responsables de mortalités directes par collisions.

Le **territoire d'étude est traversé par différents axes de transport** dont certains particulièrement fragmentant :

- La voie de chemin de fers reliant Amiens à Arras passant par Albert ;
- Une route fortement fréquentée comme la RD 629 reliant Amiens et Bapaume et classée à grande circulation ;
- Des routes reliant les cœurs de village, en particulier la RD 938, la RD 919, la RD 11 ou la RD 1.

Enfin, il est important de noter que les lignes de transports d'électricité participent très probablement à la fragmentation écologique en privilégiant certaines espèces de prédateurs.

¹⁴ Urbanisation linéaire ou non maîtrisée, agriculture intensive, infrastructures routières, ferroviaires, fluviales..., certains aménagements touristiques (campings en fond de vallée, bases nautiques...), les zones industrielles ou commerciales non aménagées...

⇒ Urbanisation

Le phénomène **d'étalement urbain** empiète de plus en plus sur les espaces ruraux et accentue les coupures dans la matrice écologique du territoire. Cette densification comprend tant l'habitat (lotissements, habitat pavillonnaire en périphérie...), que les zones d'activités et commerciales. De plus, les ceintures bocagères traditionnellement implantées dans les secteurs ruraux du territoire **s'en trouve compromise**.

Les **cœurs** des villages et leur périphérie constituent une des plus grandes barrières écologiques du territoire. Cet effet pourrait être atténué par une politique de gestion écologique des espaces verts et par l'encouragement de la population aux pratiques écologiques d'entretien des jardins particuliers.

Les espaces urbanisés engendrent une régression des zones-tampons. Ces abords de réservoirs de biodiversité et corridors jouent un rôle primordial dans la protection et le fonctionnement de ceux-ci.

La gestion des espaces urbains, anciens ou en projet, doivent permettre une plus grande perméabilité écologique.

De nombreux villages disposent d'une couronne bocagère, à l'image d'Hérissart, Louvencourt ou encore Forceville. L'extension du tissu urbain à l'intérieur de celle-ci sans mesure de protection ou de compensation diminue grandement les potentialités écologiques de ces milieux.

⇒ Pollution lumineuse

La pollution lumineuse est un facteur susceptible d'augmenter la fragmentation générée par les espaces artificialisés.

En effet, certaines espèces ou groupes d'espèces, majoritairement nocturnes ou crépusculaires, peuvent être négativement influencés dans leurs déplacements ou leur cycle de vie (alimentation, repos, reproduction) par un éclairage artificiel excessif ou mal orienté.

Il s'agit notamment des insectes (lépidoptères hétérocères), des chiroptères (chauves-souris) et, dans une moindre mesure, de **l'avifaune** (rapaces nocturnes et espèces migratrices).

La totalité de la lumière dégagée par l'éclairage public, les habitations, les zones d'activités et l'éclairage des infrastructures de transport crée la nuit une ambiance lumineuse. Cette ambiance lumineuse impacte négativement sur le fonctionnement des écosystèmes en dérégulant le comportement de nombreux animaux ou en créant des barrières écologiques.



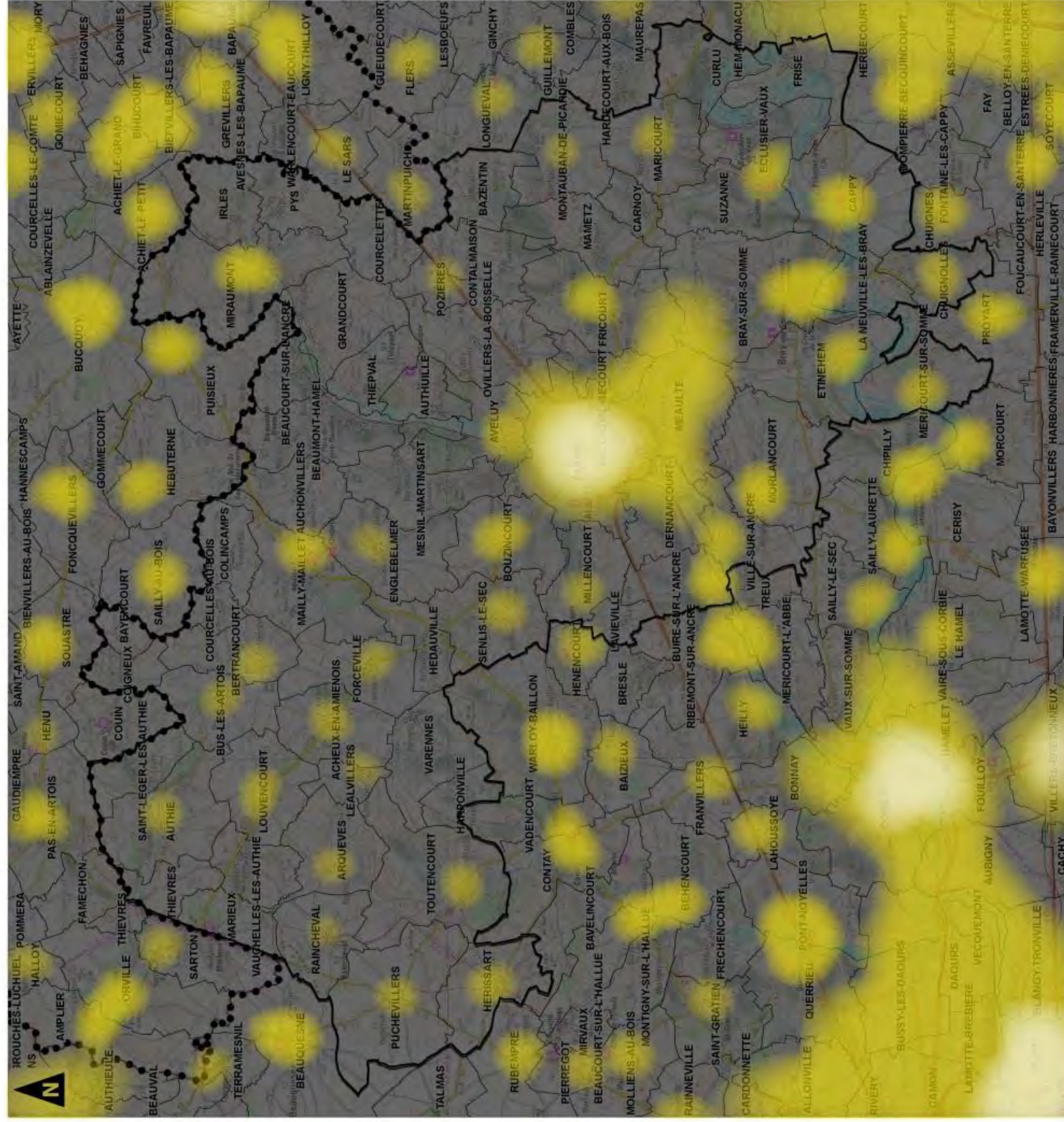
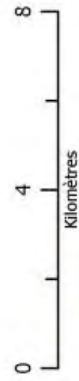
AVEX 2011

Le **territoire d'étude est impacté par cette pollution lumineuse**, et de façon encore plus forte au niveau des centres de villages. La pollution est plus présente aux abords d'Albert.

La carte ci-après est basée sur les données par temps brumeux de l'AVEX, association d'astronomie ayant cartographié la pollution lumineuse sur l'ensemble du territoire nationale.

Pollution lumineuse

-  Communauté de Communes
du Pays du Coquelicot
-  Limites communales
-  Zone de forte pollution lumineuse
(< 250 étoiles visibles)
-  Zone de pollution lumineuse
(entre 250 et 500 étoiles visibles)
-  Zone de relative obscurité
(> 500 étoiles visibles)





Synthèse patrimoine naturel

Le Pays du Coquelicot est pourvu d'un patrimoine naturel remarquable qu'il est important de préserver.

Les vallées de l'Ancre ou de la Somme, les différents coteaux et larris, les quelques milieux forestiers, qu'ils soient inventoriés, acquis ou protégés (ZNIEFF, ENS, Natura 2000) sont autant d'éléments qu'il est nécessaire de préserver et de protéger, à la fois pour être en accord avec les documents cadres (et le SCoT particulièrement), et d'autre part parce qu'il s'agit d'une richesse valorisable pour le territoire, aussi bien d'un point de vue économique, que touristique, et participant au cadre de vie.

Il est à noter que les éléments de biodiversité dits « ordinaires » sont tout aussi importants à préserver pour les nombreux services-rendus qu'ils apportent (lutte contre l'érosion et le ruissellement, tamponnement des eaux, intérêts paysagers et du cadre de vie etc.).

Malgré le caractère rural du secteur, la présence à proximité d'Amiens Métropole et d'autres communes de taille importante (Doullens ou Bapaume par exemple) sont de nature à accroître les pressions anthropiques sur les milieux naturels du territoire, notamment à travers leur fragmentation (développement urbain, création d'infrastructures de transport etc.). Les différents corridors écologiques identifiés doivent pouvoir avoir leur fonctionnalité maintenue et améliorée.

2.6. LES RISQUES NATURELS

2.6.1. Les inondations / ruissellements

⇒ Les différents types d'inondations

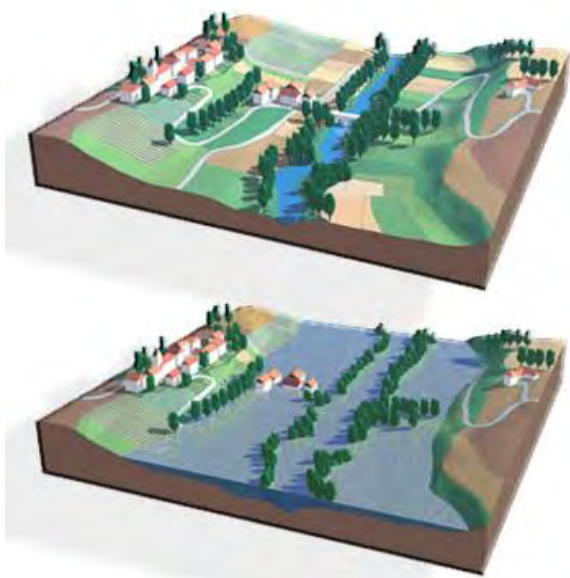
Le risque d'inondation est à l'origine d'approximativement 80% du coût des dommages dus aux catastrophes naturelles en France et 60% du nombre total d'arrêtés de catastrophes naturelles. Il concerne environ 280 **000 kilomètres de cours d'eau** répartis sur l'ensemble du territoire national.

Le **Ministère de l'Écologie et du Développement Durable** a établi une typologie des phénomènes naturels dans le cadre de leur suivi sur le territoire français. Cette typologie distingue cinq catégories d'inondations :

- **par une crue (débordement de cours d'eau) ;**
- par ruissellement et coulée de boue ;
- par lave torrentielle (torrent et talweg) ;
- par remontées de nappes phréatiques ;
- par submersion marine.



⇒ Les inondations par débordements de cours d'eau



On appelle inondation, la submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables. Elle résulte dans le cas des présents ruisseaux, de crues liées à des précipitations prolongées.

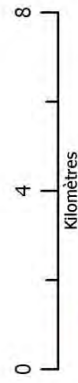
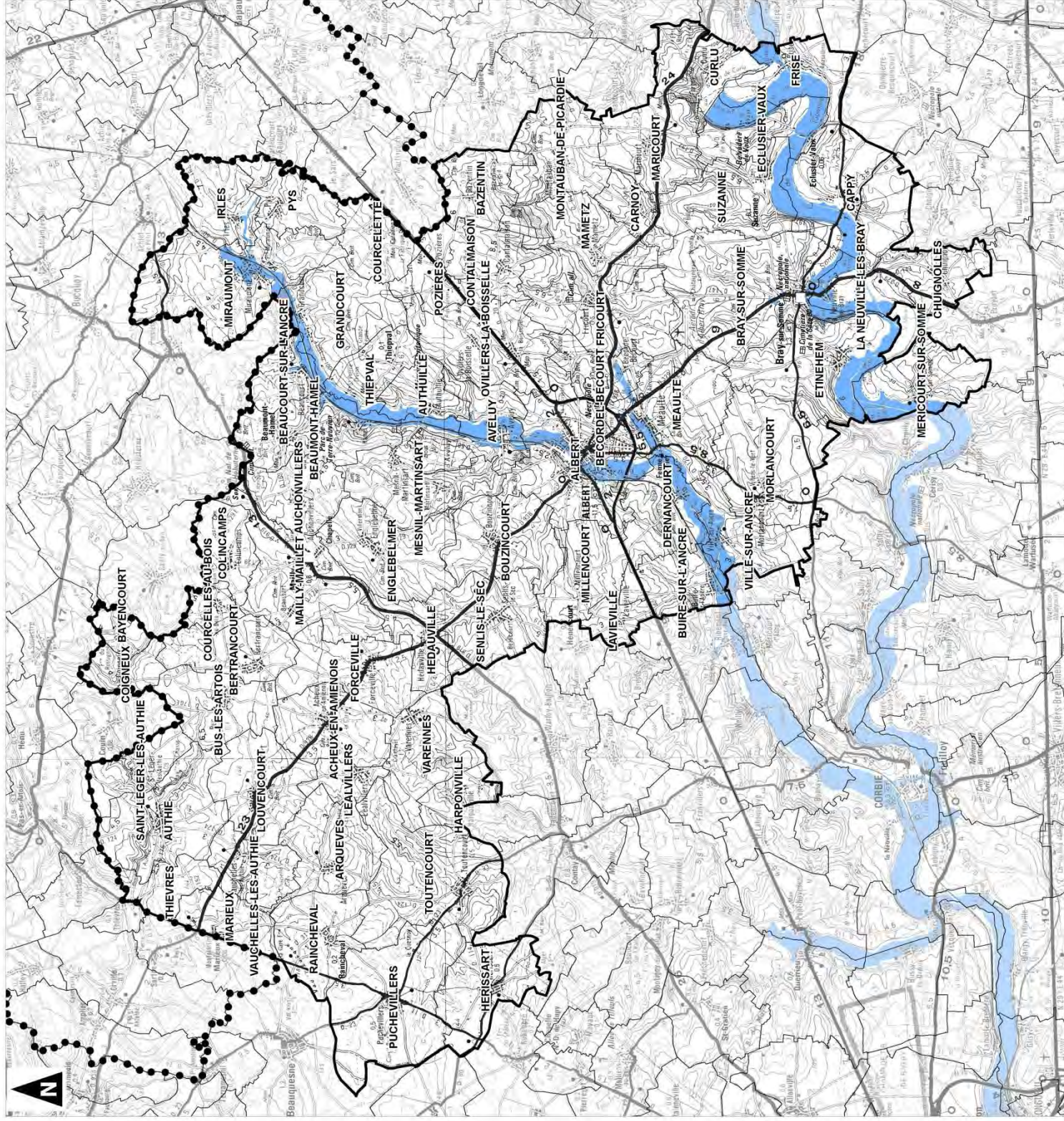
La crue correspond à **l'augmentation soudaine** et importante du **débit du cours d'eau** dépassant plusieurs fois le débit naturel. Lorsqu'un cours d'eau est en crue, il sort de son lit habituel nommé lit mineur pour occuper en partie ou en totalité son lit majeur qui se trouve dans les zones basses situées de part et d'autre du lit mineur.

Le Portail de Prévention des Risques majeurs identifie 25 communes soumises au risque **d'inondation par débordement de cours d'eau** :

- | | | |
|---------------------------|-------------------|-------------------------|
| • Albert ; | • Cappy ; | • Méaulte ; |
| • Authuille ; | • Chuignolles ; | • Méricourt-sur-Somme ; |
| • Aveluy ; | • Curlu ; | • Mesnil-Martinsart ; |
| • Beaucourt-sur-l'Ancre ; | • Dernancourt ; | • Miraumont ; |
| • Beaumont-Hamel ; | • Eclusier-Vaux ; | • Neuville-lès-Bray ; |
| • Bécordel-Bécourt ; | • Etinehem ; | • Suzanne ; |
| • Bray-sur-Somme ; | • Frise ; | • Thiepval ; |
| • Buire-sur-l'Ancre ; | • Grandcourt ; | • Ville-sur-Ancre. |
| | • Irles ; | |

Risques d'inondations : zones inondables

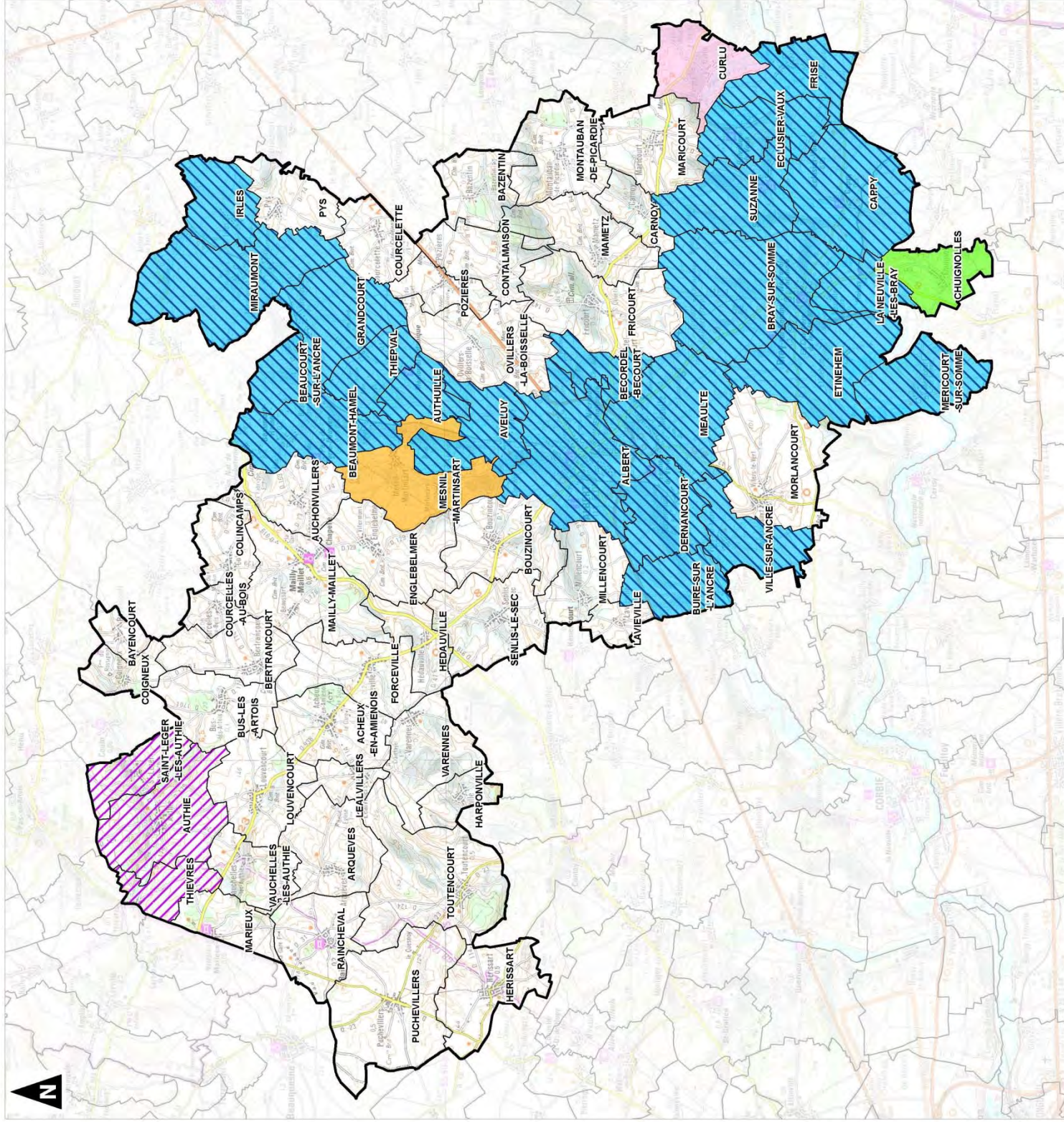
-  Zones inondables
-  Communauté de Communes
du Pays du Coquelicot
-  Limites communales
-  Limite régionale



Group
audicé
1:120 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Plans de Prévention des Risques Inondations et Atlas des Zones Inondables

-  Communauté de Communes
du Pays du Coquelicot
-  Limites communales
-  Atlas des Zones Inondables de l'Authie
-  Atlas des Zones Inondables de la Somme
-  PPRI de Chuignolles
-  PPRI de la Somme
-  PPRI de Mesnil-Martinsart
-  PPRI de Curlu



0 4 8
Kilomètres

Trois communes sont concernées par l'Atlas de Zones Inondables de l'Authie diffusé le 08/06/2006 : Authie, Saint-Léger-lès-Authie, Thièvres.

22 communes sont concernées par l'Atlas de Zones Inondables de la Somme diffusé le 01/01/2003 :

- Albert ;
- Authuille ;
- Aveluy ;
- Beaucourt-sur-l'Ancre ;
- Beaumont-Hamel ;
- Bécordel-Bécourt ;
- Bray-sur-Somme ;
- Buire-sur-l'Ancre ;
- Cappy ;
- Dernancourt ;
- Eclusier-Vaux ;
- Etinehem ;
- Frise ;
- Grandcourt ;
- Irles ;
- Méaulte ;
- Méricourt-sur-Somme ;
- Miraumont ;
- Neuville-lès-Bray ;
- Suzanne ;
- Thiepval ;
- Ville-sur-Ancre.

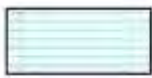
Le Plan de Prévention des Risques inondations (PPRi) de la vallée de la Somme et de ses affluents concerne 22 communes pour son volet inondation par débordement de **cours d'eau** :

- Albert ;
- Authuille ;
- Aveluy ;
- Beaucourt-sur-l'Ancre ;
- Beaumont-Hamel ;
- Bécordel-Bécourt ;
- Bray-sur-Somme ;
- Buire-sur-l'Ancre ;
- Cappy ;
- Dernancourt ;
- Eclusier-Vaux ;
- Etinehem ;
- Frise ;
- Grandcourt ;
- Irles ;
- Méaulte ;
- Méricourt-sur-Somme ;
- Miraumont ;
- Neuville-lès-Bray ;
- Suzanne ;
- Thiepval ;
- Ville-sur-Ancre

Le PPRi a été prescrit le 25/04/2001 et approuvé le 02/08/2012. Le PLU doit respecter le règlement du PPRi et le zonage réglementaire.

Légende :

Type de zone	Caractéristiques principales	Objectifs et exigences
1 	Zones soumises à un aléa important ou présentant des caractéristiques naturelles à préserver	1. Le libre écoulement des eaux superficielles et souterraines ainsi que le maintien des caractéristiques naturelles sont assurés, avec la possibilité de préserver ou de créer des champs d'expansion de crue. 2. Les constructions et les ouvrages existants peuvent être maintenus, en permettant des adaptations.
2 	Zones soumises à un aléa significatif et à vocation d'activités agricoles ou de loisirs	1. L'écoulement des eaux superficielles et souterraines est facilité. 2. Le développement des constructions et des ouvrages est limité. Les aménagements ne conduisent pas à augmenter l'exposition au risque d'inondation.
3	Zones soumises à un aléa et à vocation urbaine	1. Le fonctionnement hydraulique n'est pas entravé.

		2. Les aménagements doivent prendre en compte le risque d'inondation.
4 	Zones sensibles aux remontées de nappe en sous-sol et à vocation urbaine	1. Les constructions sont adaptées aux caractéristiques du sous-sol.

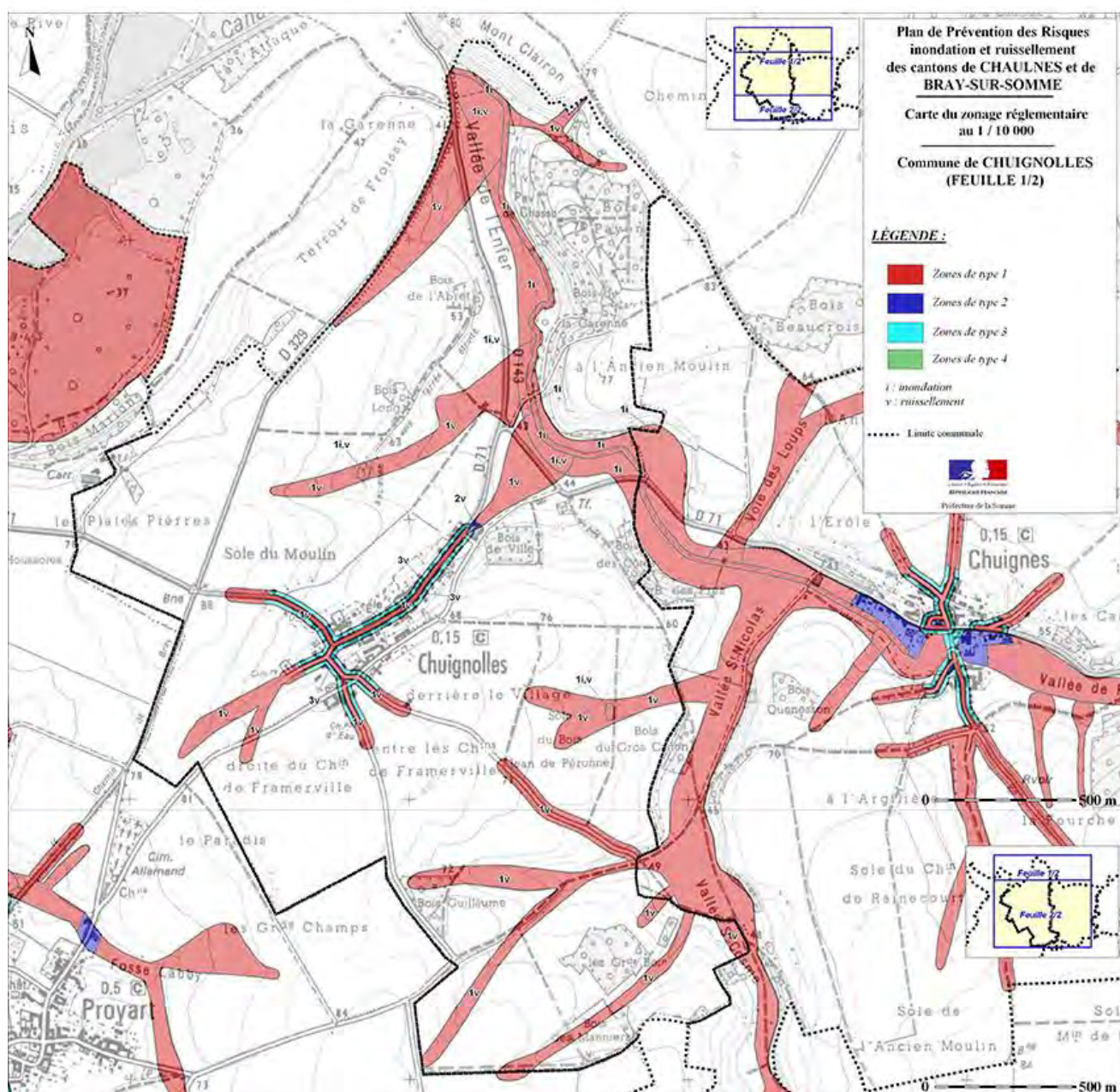
Légende du PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents

Le Plan de Prévention des Risques inondations (PPRI) des cantons de Chaulnes et Bray-sur-Somme concerne la commune de Chuignolles. Il a été prescrit le 26/09/2005 et approuvé le 22/07/2008. Le PLU doit respecter le règlement du PPRI et le zonage réglementaire.

Légende :

Type de zone	Objectifs et exigences
1 i et 1 v	1. Le libre écoulement des eaux superficielles et souterraines ainsi que le maintien des caractéristiques naturelles sont assurées, avec la possibilité de préserver ou de créer des champs d'expansion de crue. 2. Les constructions et les ouvrages existants peuvent être maintenus, en permettant des adaptations. 3. Les fondations doivent être adaptées aux conditions d'érosion résultant du ravinement.
2 i et 2 v	1. L'écoulement des eaux superficielles et souterraines est facilité. 2. Le développement des constructions et des ouvrages est limité. 3. Les aménagements ne conduisent pas à augmenter l'exposition au risque d'inondation.
3 i et 3 v	1. Le fonctionnement hydraulique n'est pas entravé. 2. Les aménagements doivent prendre en compte le risque d'inondation.
4 i	1. Les constructions sont adaptées aux caractéristiques du sous-sol.

Légende du PPRI des cantons de Chaulnes et Bray-sur-Somme



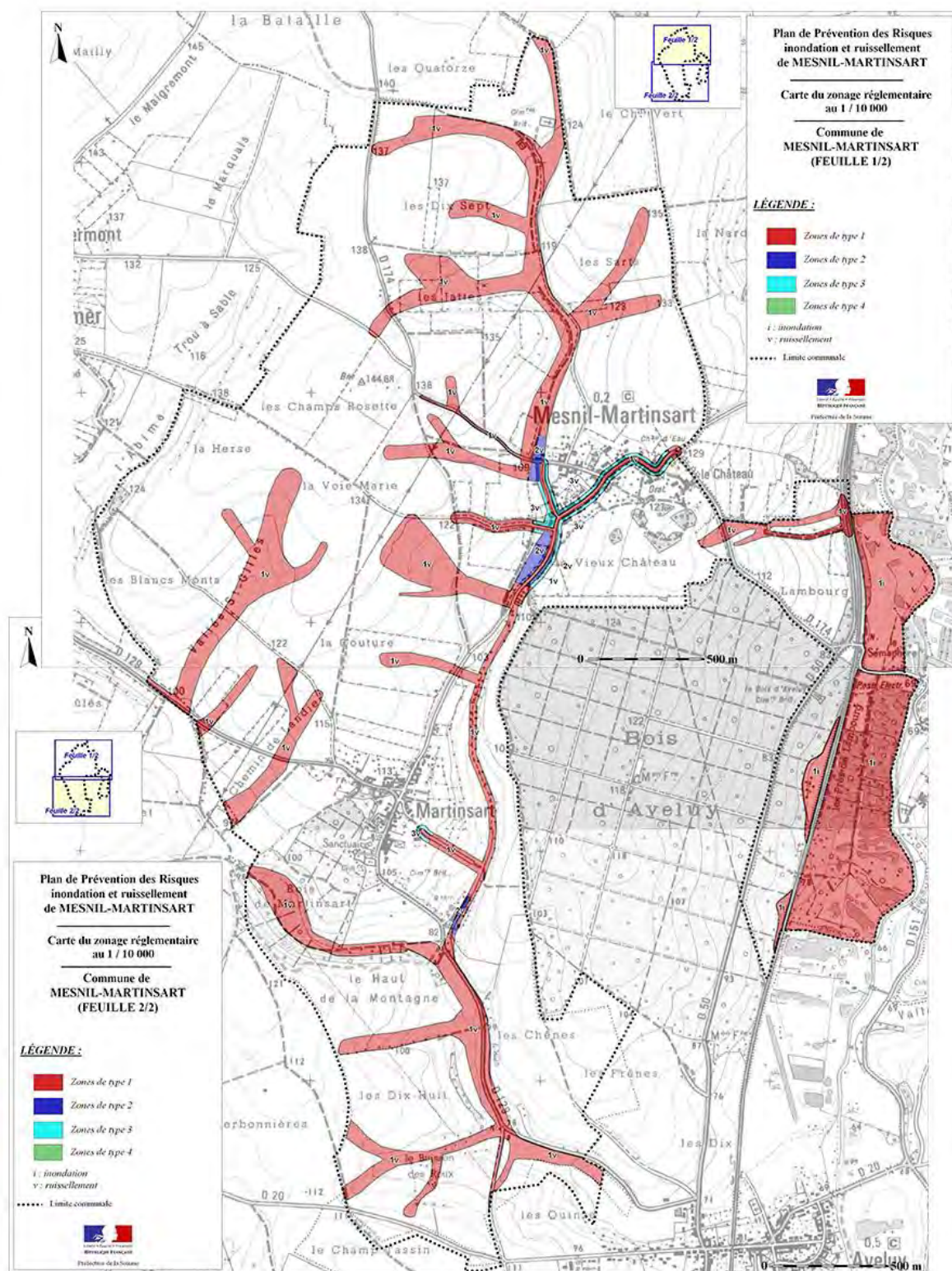
Zonage sur la commune de Chuignolles du PPRI des cantons de Chaulnes et Bray-sur-Somme

Le Plan de Prévention des Risques inondations (PPRi) de Mesnil-Martinsart a été prescrit le 26/09/2005 et approuvé le 22/07/2008. Le PLU doit respecter le règlement du PPRi et le zonage réglementaire.

Légende :

Type de zone	Objectifs et exigences
1 i et 1 v	1. Le libre écoulement des eaux superficielles et souterraines ainsi que le maintien des caractéristiques naturelles sont assurées, avec la possibilité de préserver ou de créer des champs d'expansion de crue. 2. Les constructions et les ouvrages existants peuvent être maintenus, en permettant des adaptations. 3. Les fondations doivent être adaptées aux conditions d'érosion résultant du ravinement.
2 i et 2 v	1. L'écoulement des eaux superficielles et souterraines est facilité. 2. Le développement des constructions et des ouvrages est limité. 3. Les aménagements ne conduisent pas à augmenter l'exposition au risque d'inondation.
3 i et 3 v	1. Le fonctionnement hydraulique n'est pas entravé. 2. Les aménagements doivent prendre en compte le risque d'inondation.
4 i	1. Les constructions sont adaptées aux caractéristiques du sous-sol.

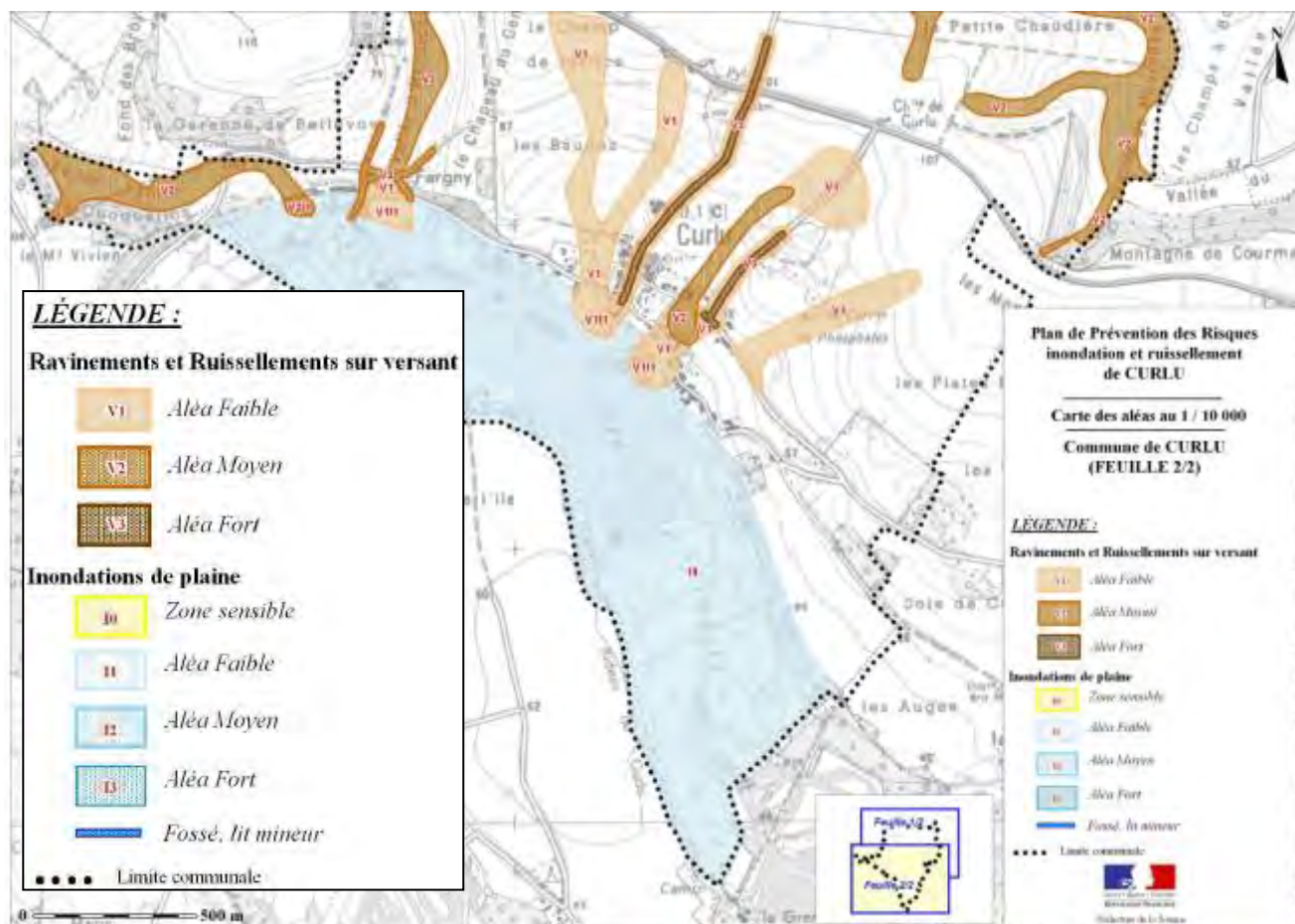
Légende du PPRi des cantons de Mesnil-Martinsart



Zonage du PPRI du Mesnil-Martinsart

Le Plan de Prévention des Risques inondations (PPRI) de Curlu a été prescrit le 26/09/2005 et approuvé le 22/07/2008. Ce secteur est impacté par trois risques naturels (Inondation par débordement, inondation par remontées de nappes naturelles, inondation par ruissellement et coulée de boue).

Suite à un recours d'un particulier, il a été annulé par la cour administrative d'appel de Douai le 16 mai 2012 pour "manque d'identification précise de chaque parcelle susceptible d'être grevée de servitudes". Ce PPRI est toujours prescrit.



Extrait de la carte d'aléa (2/2) sur Curlu - PPRI de Curlu

⇒ **L'inondation par ruissellement et coulée de boue**

Une inondation par ruissellement pluvial est provoquée par « *les seules précipitations tombant sur l'agglomération, et (ou) sur des bassins périphériques naturels ou ruraux de faible taille, dont les ruissellements empruntent un réseau hydrographique naturel (ou artificiel) à débit non permanent, ou à débit permanent très faible, et sont ensuite évacués par le système d'assainissement de l'agglomération ou par la voirie. Il ne s'agit donc pas d'inondation due au débordement d'un cours d'eau permanent, traversant l'agglomération, et dans lequel se rejettent les réseaux pluviaux* ».

Ce type d'inondation se manifeste en cas **d'épisode pluvieux intense**. Il arrive que les bassins versants concernés n'aient jamais subi d'inondations connues, même modérées, et qu'ils soient subitement affectés par une inondation exceptionnelle.

Cette situation accroît la vulnérabilité des habitants exposés, qui n'ont pas conscience de l'existence d'un risque.

De nombreuses caractéristiques du bassin versant, morphologiques, topographiques, géologiques, pédologiques, hydrauliques peuvent influencer le développement et **l'ampleur du ruissellement** :

- sa superficie et la position des exutoires ;
- la pente : les vitesses d'écoulement seront d'autant plus élevées que les pentes moyennes sur le bassin versant seront fortes ;
- la nature, la dimension et la répartition des axes d'écoulement naturels (fossés, ...) et artificiels (réseau et ouvrages hydrauliques, configuration du réseau de voiries), courants et exceptionnels ;
- les points bas, les dépressions topographiques qui peuvent constituer des zones de stockage (mares, ...), ouvrages souterrains ;
- les lieux et mécanismes de débordement (influence des ouvrages et aménagements) ;
- le couvert végétal des bassins est un élément important en zones rurales et périurbaines : bois et forêts, prairies, terres labourées, ... Un sol peu végétalisé favorisera le ruissellement des eaux et conduira à des temps de réponse beaucoup plus courts qu'un couvert forestier ou herbeux dense ;
- L'imperméabilisation du sol : un sol goudronné produit immédiatement et en totalité le ruissellement de la pluie reçue ;
- la nature du sol et son état sont déterminants : les sols secs et les sols saturés notamment, mais aussi le phénomène de battance (le sol devient compact et absorbe moins rapidement l'eau), favorisent l'apparition du ruissellement.

Le Portail de Prévention des Risques majeurs identifie 24 communes soumises au risque **d'inondation par ruissellement et coulée de boue** :

- | | | |
|---------------------------|-------------------|-------------------------|
| • Albert ; | • Chuignolles ; | • Méricourt-sur-Somme ; |
| • Aveluy ; | • Curlu ; | • Mesnil-Martinsart ; |
| • Beaucourt-sur-l'Ancre ; | • Dernancourt ; | • Miraumont ; |
| • Beaumont-Hamel ; | • Eclusier-Vaux ; | • Neuville-lès-Bray ; |
| • Bécordel-Bécourt ; | • Etinehem ; | • Suzanne ; |
| • Bray-sur-Somme ; | • Frise ; | • Thiepval ; |
| • Buire-sur-l'Ancre ; | • Grandcourt ; | • Ville-sur-Ancre |
| • Cappy ; | • Irles ; | |
| | • Méaulte ; | |

Le Plan de Prévention des Risques inondations (PPRi) de la vallée de la Somme et de **ses affluents dispose également d'un volet inondations par ruissellement et coulée de boue qui s'applique sur les 22 communes concernées du territoire (cf. ci-dessus).**

⇒ **L'inondation par remontée de nappes phréatiques**

Des débordements peuvent se produire par remontée de nappes phréatiques. Lorsque le sol est saturé d'eau, il arrive que la nappe affleure et qu'une inondation spontanée se produise. Ce phénomène concerne particulièrement les terrains bas ou mal drainés et peut perdurer.

On appelle zone « *sensible aux remontées de nappes* » un secteur dont les caractéristiques d'épaisseur de la Zone Non Saturée, et de l'amplitude du battement de la nappe superficielle, sont telles qu'elles peuvent déterminer une émergence de la nappe au niveau du sol, où une inondation des sous-sols à quelques mètres sous la surface du sol.

Le Portail de Prévention des Risques majeurs identifie 25 communes soumises au risque **d'inondation par remontée de nappes** :

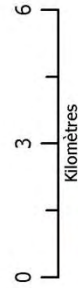
Albert ;	Chuignolles ;	Méricourt-sur-Somme ;
Authuille ;	Curlu ;	Mesnil-Martinsart ;
Aveluy ;	Dernancourt ;	Miraumont ;
Beaucourt-sur-l'Ancre ;	Eclusier-Vaux ;	Neuville-lès-Bray ;
Beaumont-Hamel ;	Etinehem ;	Suzanne ;
Bécordel-Bécourt ;	Frise ;	Thiepval ;
Bray-sur-Somme ;	Grandcourt ;	Ville-sur-Ancre.
Buire-sur-l'Ancre ;	Irles ;	
Cappy ;	Méaulte ;	

La carte ci-après montre une sensibilité qui va de forte à nappe sub-affleurante face au risque d'inondations par remontées de nappes phréatique notamment sur les zones en fonds de vallée (Somme, Ancre, Authie, et leurs affluents) et les zones topographiquement peu élevées.

Le Plan de Prévention des Risques inondations (PPRi) de la vallée de la Somme et de **ses affluents et celui de Curlu disposent également d'un** volet inondations par remontées de nappes naturelles (cf. ci-dessus).

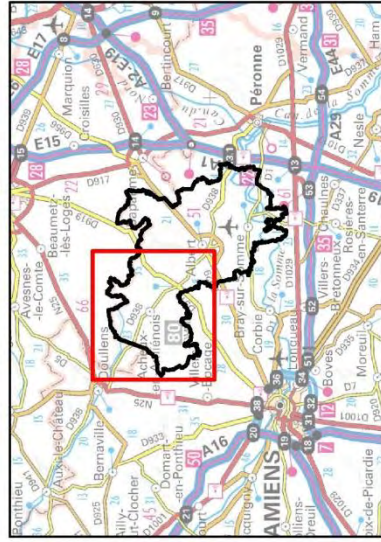
Limites communales

Nappe sub-affleurante
 Sensibilité très forte
 Sensibilité forte
 Sensibilité moyenne
 Sensibilité faible
 Sensibilité très faible



1.120 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Risques d'inondations : remontées de nappes

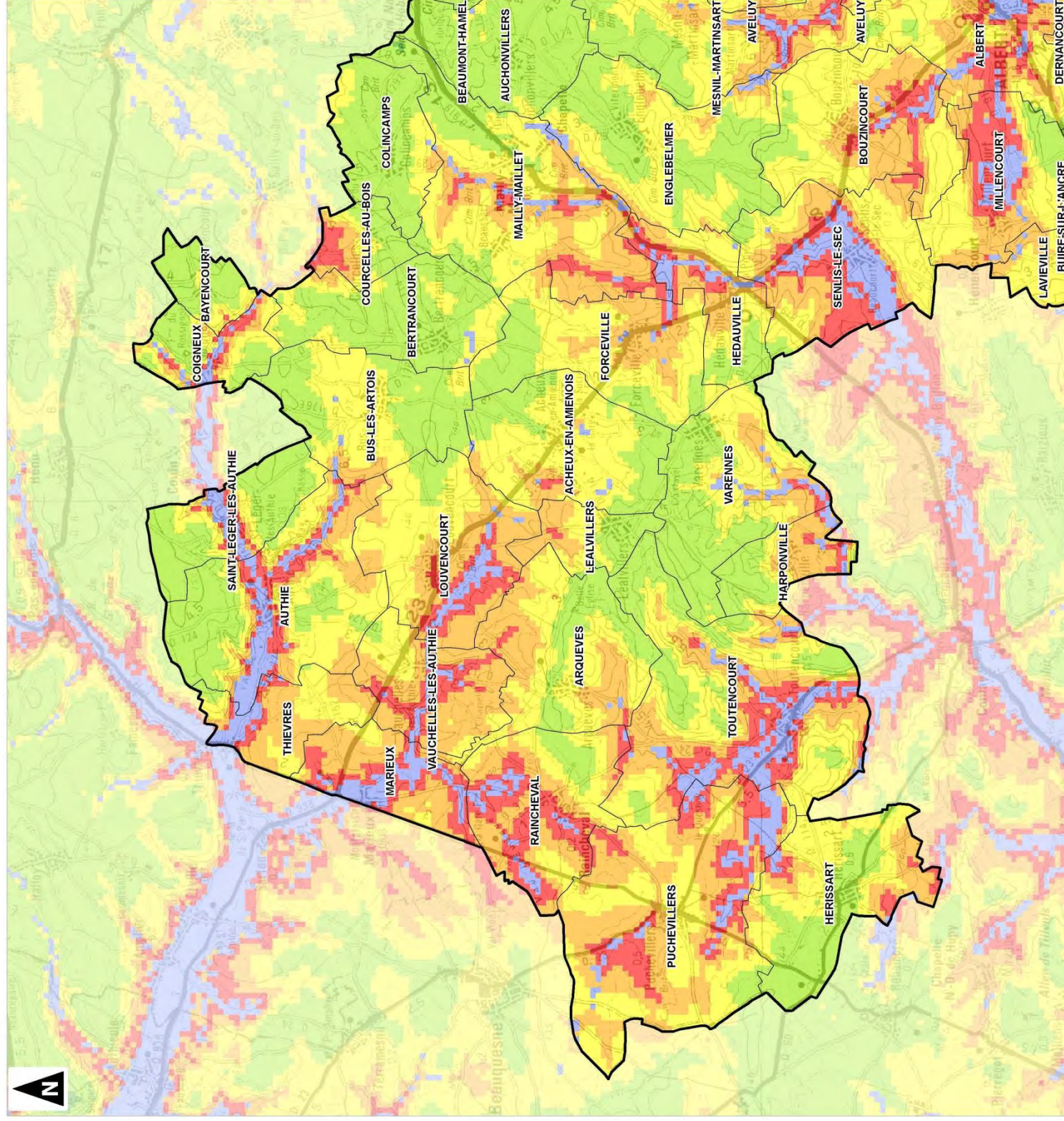
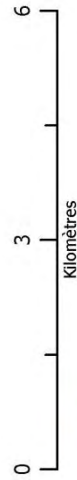


Communauté de Communes
du Pays du Coquelicot

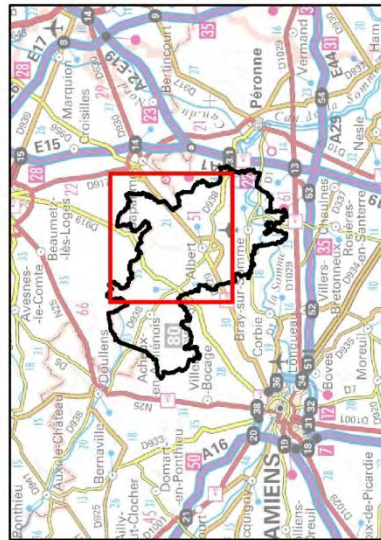
Limites communales

Sensibilité aux remontées de nappes :

- Nappe sub-affleurante
- Sensibilité très forte
- Sensibilité forte
- Sensibilité moyenne
- Sensibilité faible
- Sensibilité très faible



Risques d'inondations : remontées de nappes



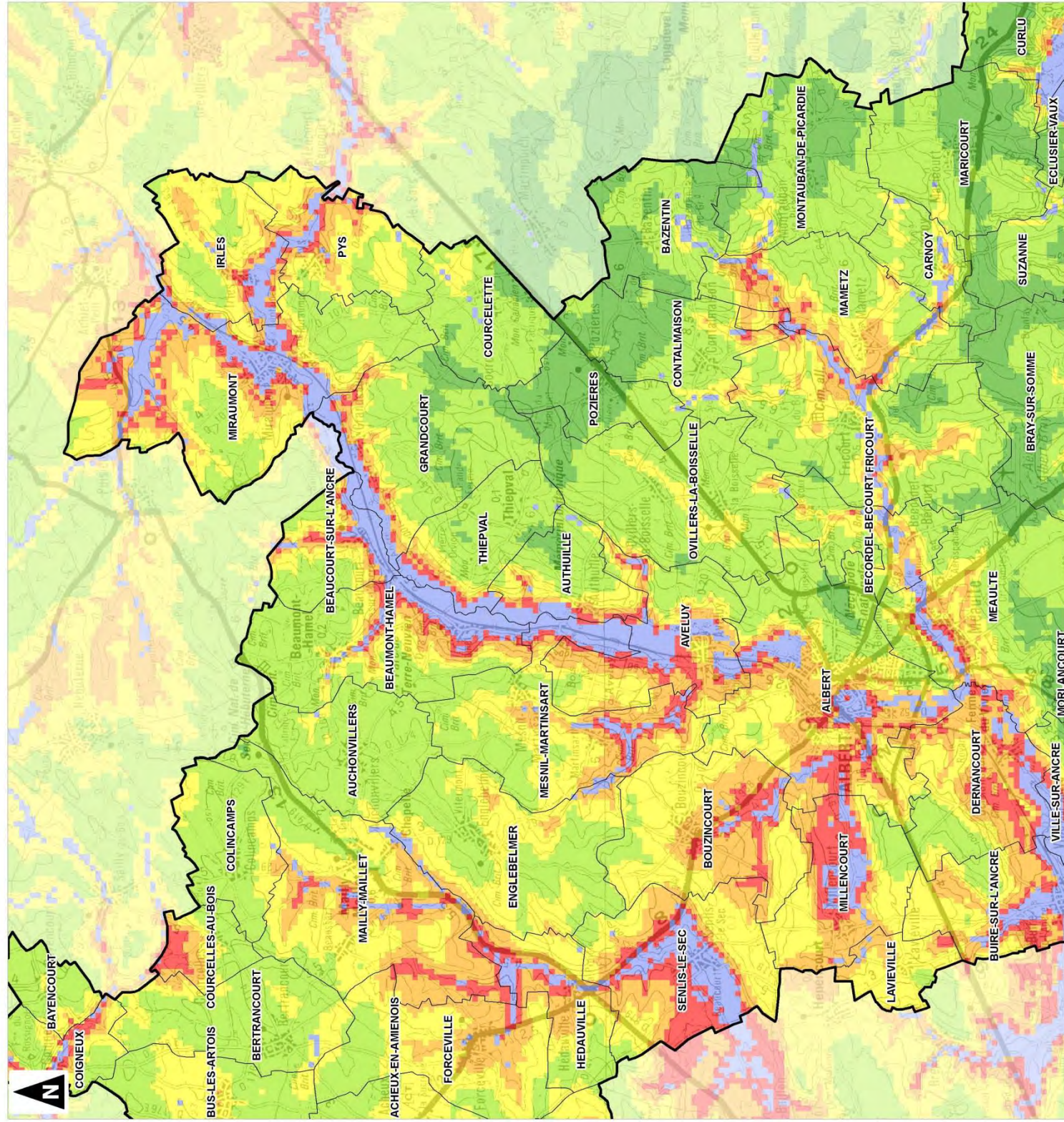
Communauté de Communes
du Pays du Coquelicot

Limites communales

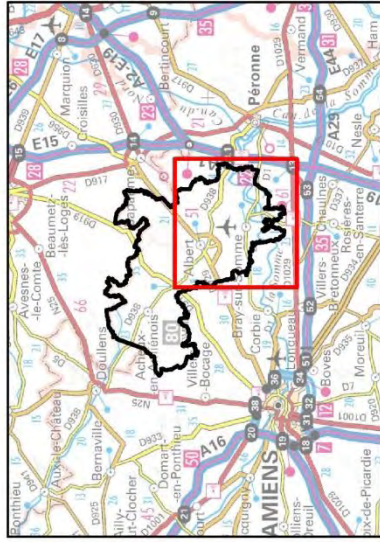
Sensibilité aux remontées de nappes :

- Nappe sub-affleurante
- Sensibilité très forte
- Sensibilité forte
- Sensibilité moyenne
- Sensibilité faible
- Sensibilité très faible

0 3 6
Kilomètres



Risques d'inondations : remontées de nappes

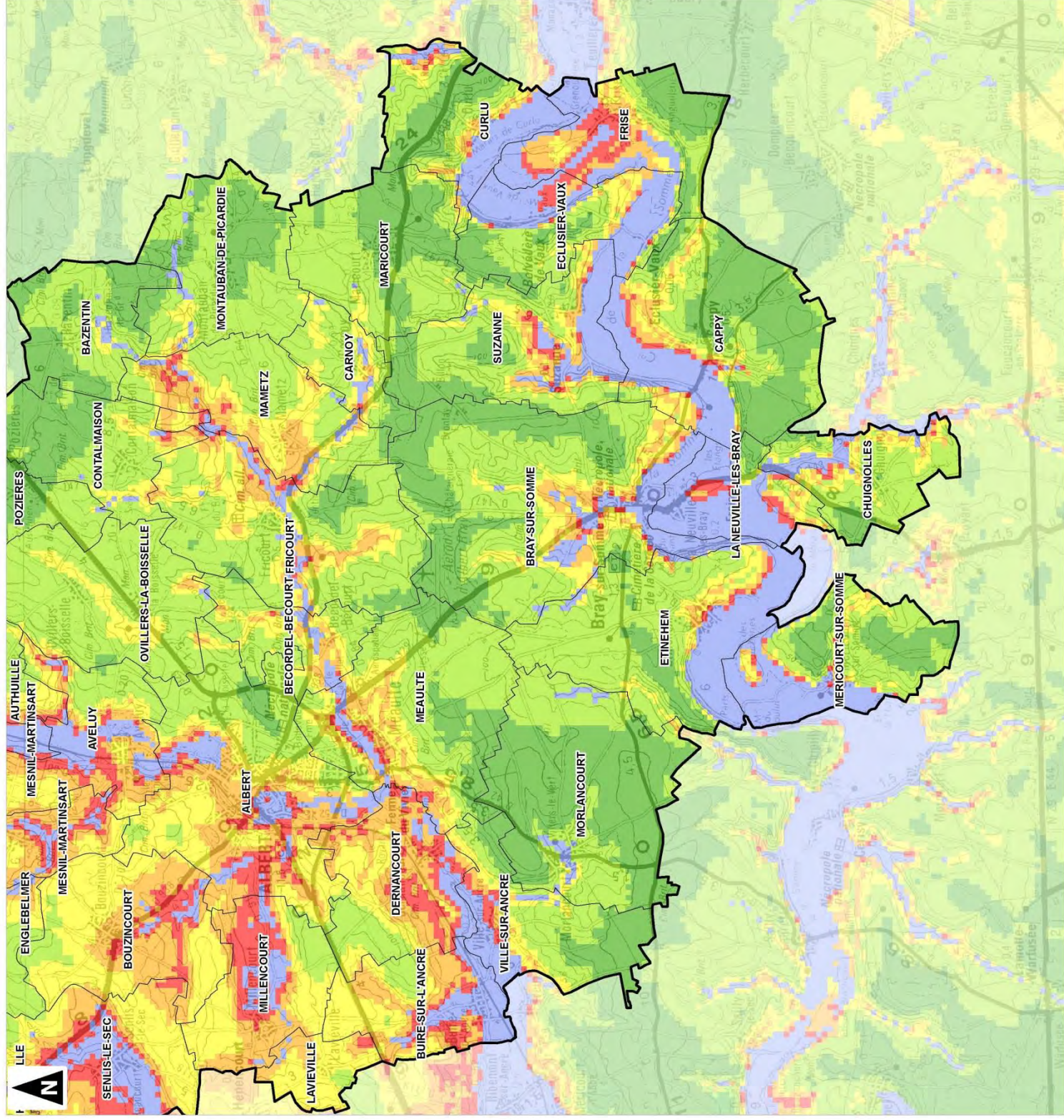
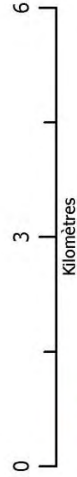


Communauté de Communes
du Pays du Coquelicot

Limites communales

Sensibilité aux remontées de nappes :

- Nappe sub-affleurante
- Sensibilité très forte
- Sensibilité forte
- Sensibilité moyenne
- Sensibilité faible
- Sensibilité très faible



⇒ Les arrêtés et reconnaissance de catastrophes naturelles

Le territoire du Pays du Coquelicot a fait l'objet des arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle suivants :

Date arrêté / Date JO	Type	Communes
05/01/1989 14/01/1989	Inondations par remontées de nappe phréatique	Beaumont-Hamel Grandcourt
24/12/1992 16/01/1993	Inondations et coulées de boue	Acheux-en-Amiénois Auchonvillers Authie Aveluy Beaumont-Hamel Bertrancourt Bouzincourt Chuignolles Coigneux Courcelles-au-Bois Englebelmer Forceville Grandcourt Louvencourt Mailly-Maillet Mesnil-Martinsart Miraumont Oivillers- la-Boisselle Senlis-le-Sec Thiepval Varennes
16/08/1993 03/09/1993	Inondations et coulées de boue	Beaucourt-sur-l'Ancre Chuignolles Courcelles-au- Bois Louvencourt
27/05/1994 10/06/1994	Inondations et coulées de boue	Bray-sur-Somme Neuville-lès-Bray
18/08/1995 08/09/1995	Inondations par remontées de nappe phréatique	Albert Toutencourt
29/12/1998 13/01/1999	Inondations et coulées de boue	Curly Chuignolles
29/12/1999 30/12/1999	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Acheux-en-Amiénois Albert Arquèves Auchonvillers Authie Authuille Aveluy Bayencourt Bazentin Beaucourt-sur-l'Ancre Beaumont-Hamel Bécordel- Bécourt Bertrancourt Bouzincourt Bray-sur-Somme Buire-sur-l'Ancre Bus-lès-Artois Cappy Carnoy Chuignolles Coigneux Colincamps Contalmaison Courcellette Courcelles-au-Bois Curly Dernancourt Eclusier- Vaux Englebelmer Etinehem Forceville Fricourt Frise Grandcourt Harponville Hédauville Hérissart Irles Laviéville Léallvillers Louvencourt Mailly-Maillet Mametz Maricourt Marieux Méaulte Méricourt-sur-Somme Mesnil-Martinsart Millencourt Miraumont Montauban-de-Picardie Morlancourt Neuville-lès-Bray Oivillers-la-Boisselle Pozières Puchevillers Pys Raincheval Saint-Léger-lès-Authie Senlis-le-Sec Suzanne Thiepval Thièvres Toutencourt Varennes Vauchelles-lès-Authie Ville- sur-Ancre
19/12/2000 29/12/2000	Inondations et coulées de boue	Méaulte
26/04/2001 27/04/2001	Inondations et coulées de boue	Albert Aveluy Bray-sur-Somme Cappy Coigneux Etinehem Méaulte Méricourt-sur-Somme Miraumont Neuville-lès-Bray Suzanne Toutencourt Ville-sur-Ancre
26/04/2001 27/04/2001	Inondations par remontées de nappe phréatique	Albert Aveluy Beaumont-Hamel Bécordel-Bécourt Bray-sur-Somme Cappy Coigneux Etinehem Irles Méaulte Méricourt-sur-Somme Miraumont Neuville- lès-Bray Senlis-le-Sec Suzanne Toutencourt Ville- sur-Ancre
09/10/2001	Inondations et coulées	Mesnil-Martinsart

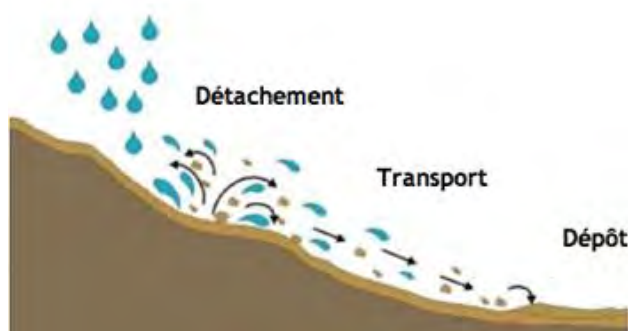
Date arrêté / Date JO	Type	Communes
27/10/2001	de boue	Saint-Léger-lès-Authie
09/10/2001 27/10/2001	Inondations par remontées de nappe phréatique	Dernancourt Grandcourt Saint-Léger-lès-Authie
02/04/2003 18/04/2003	Inondations et coulées de boue	Bray-sur-Somme
10/05/2010 13/05/2010	Inondations et coulées de boue	Cappy
18/10/2012 21/10/2012	Inondations et coulées de boue	Miraumont
22/10/2013 26/10/2013	Inondations et coulées de boue	Dernancourt Méaulte

Arrêtés de catastrophes naturelles inondations sur le territoire – PRIM NET avril 2014

Il est à noter que lors de la tempête de 1999 en France, les 36 000 communes françaises ont bénéficié d'un arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle. Les communes présentant le plus d'arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle sont Bray-sur-Somme (7), Miraumont (6) et Méaulte (5). Le Pays du Coquelicot est fortement soumis au risque d'inondation.

2.6.2. L'érosion des sols

L'érosion est un phénomène naturel, dû au vent, à la glace et **particulièrement à l'eau**.



Les trois phases de l'érosion des sols

Elle peut faciliter ou provoquer des dégâts aux installations ou à la qualité de l'eau. A plus long terme, l'érosion a pour conséquence une perte durable de la fertilité et un déclin de la biodiversité des sols. Le phénomène des coulées boueuses a tendance à s'amplifier à cause de l'érosion.

L'intensité et la fréquence des coulées de boues dépend de l'occupation (pratiques agricoles, artificialisation) et de la nature des sols, du relief et des précipitations. Les dommages dépendent notamment de **l'urbanisation des zones** exposées.

Le grand principe de la lutte à l'érosion des sols consiste à empêcher l'eau de devenir érosive. Trois

approches sont possibles pour limiter le phénomène érosif. Mais le meilleur est et restera toujours la végétation. Il faut la préserver au maximum.

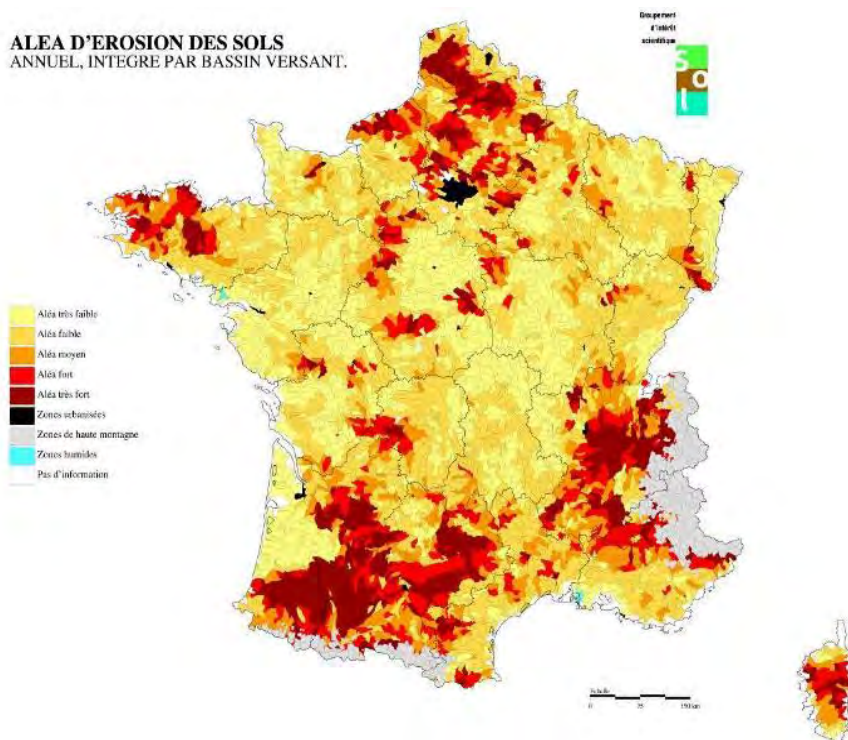
Les trois moyens de lutter contre l'érosion :

- Préserver la végétation (prairies, linéaire de haies...) ;
- Empêcher l'eau d'atteindre sa vitesse d'érosion ;
- Couvrir rapidement les sols mis à nu.

Le Pas-de-Calais et la Picardie font fortement soumis à cet aléa par la nature limoneuse des sols.

La carte page suivante est le fruit d'une modélisation croisant la pente et l'occupation du sol. Elle ne prend donc pas en compte le type de sol, critère majeur pour définir précisément un aléa érosion.

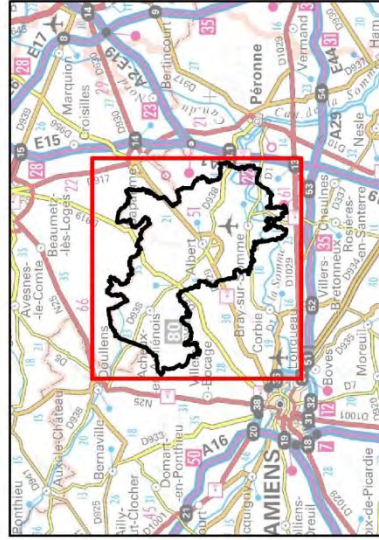
ALÉA D'ÉROSION DES SOLS
ANNUEL, INTÈGRE PAR BASSIN VERSANT.



L'aléa d'érosion des sols en France par bassin versant (Source : INRA)

La nature limoneuse des sols ainsi que la topographie marquée par les vallées amènent un aléa érosion fortement présent sur le territoire du Pays du Coquelicot.

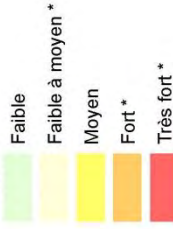
Erosion



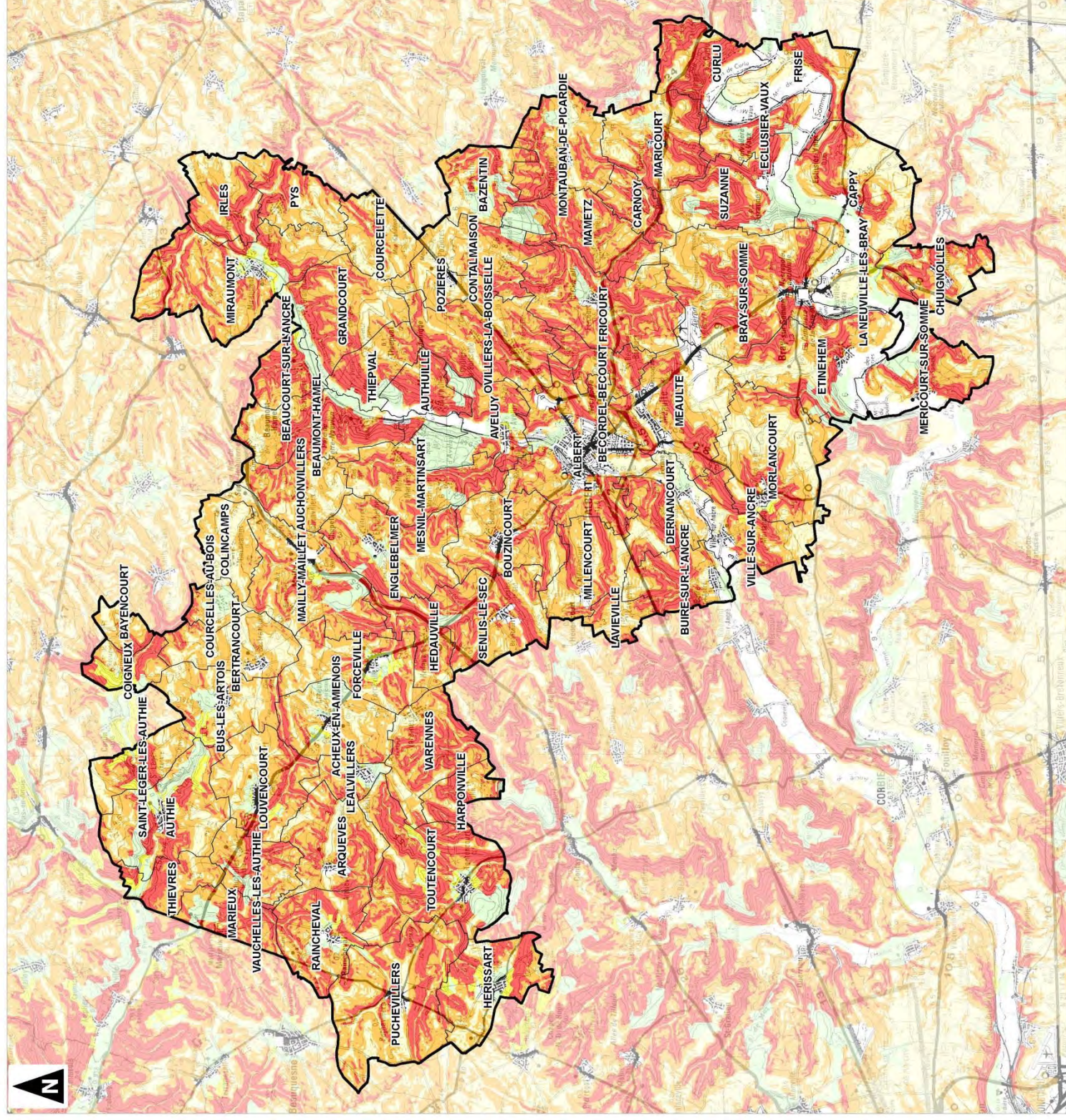
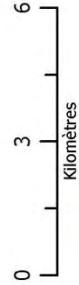
Communauté de Communes
du Pays du Coquelicot

Limites communales

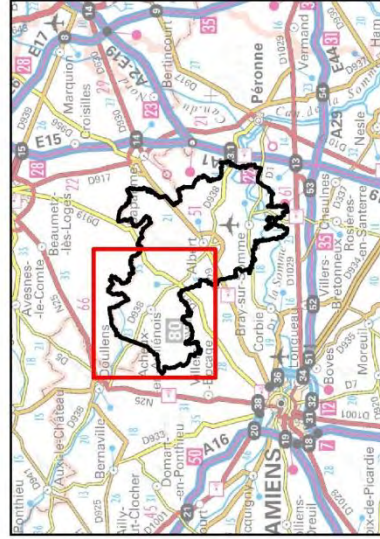
Enjeux :



* Variable en fonction de la texture du sol
et des pratiques culturales



Erosion

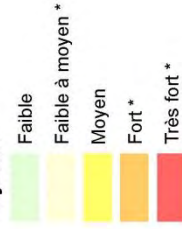


Communauté de Communes
du Pays du Coquelicot

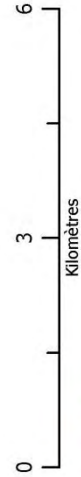


Limites communales

Enjeux :



* Variable en fonction de la texture du sol
et des pratiques culturales



Groupe
audicé

1:70 000

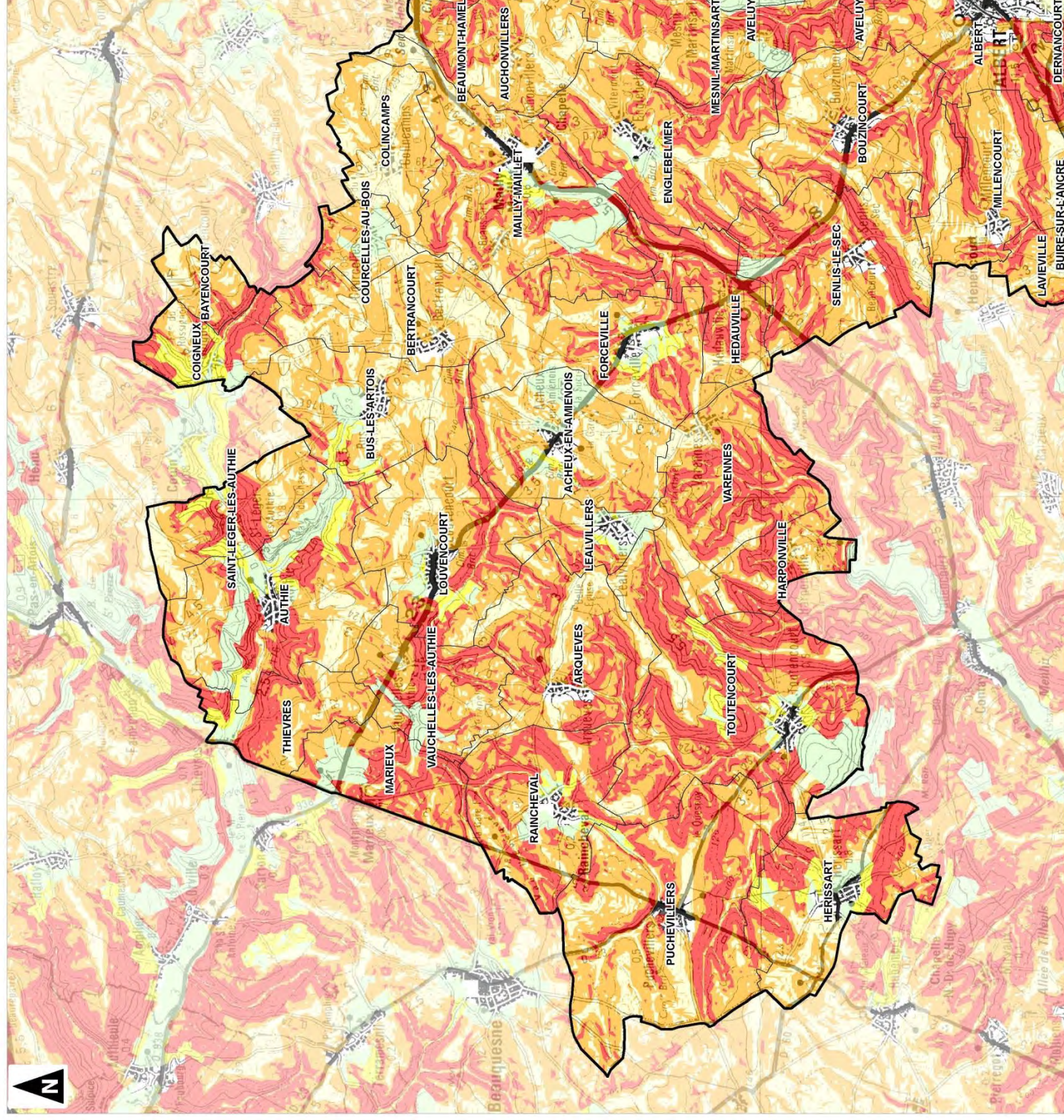
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AIRELE - 2013

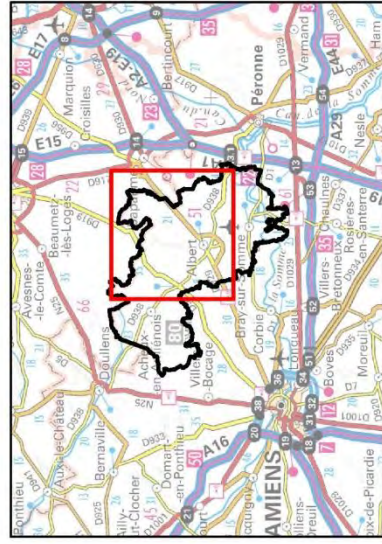
Source de fond de carte : IGN, scan100

Sources de données : IGN - AIRELE, 2013

Environnement
Cœur



Erosion



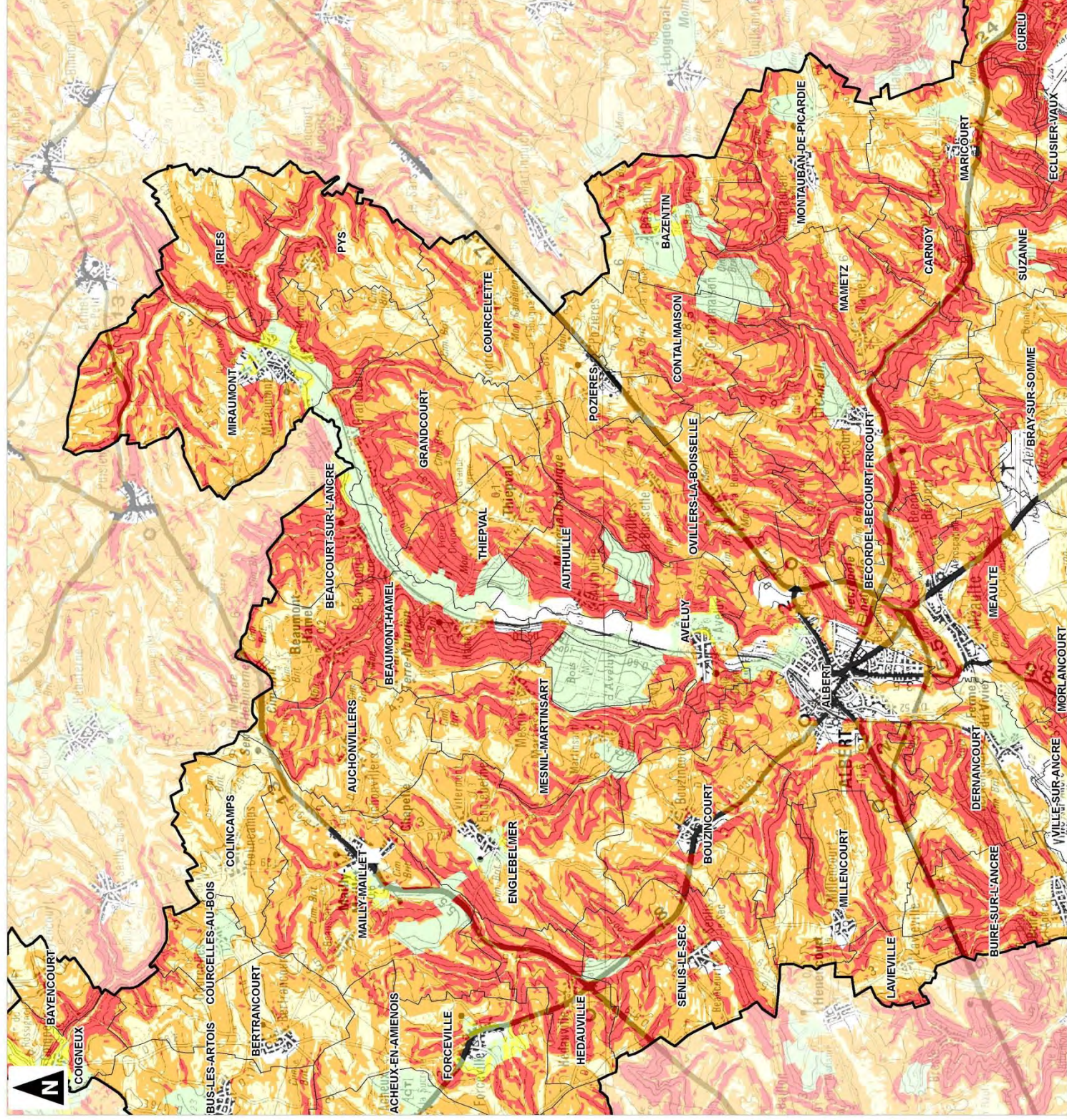
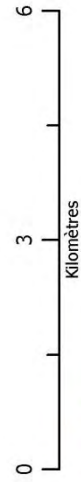
Communauté de Communes
du Pays du Coquelicot

Limites communales

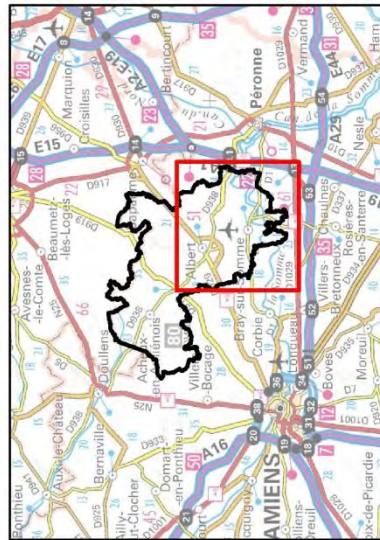
Enjeux :

- Faible
- Faible à moyen *
- Moyen
- Fort *
- Très fort *

* Variable en fonction de la texture du sol
et des pratiques culturales



Erosion



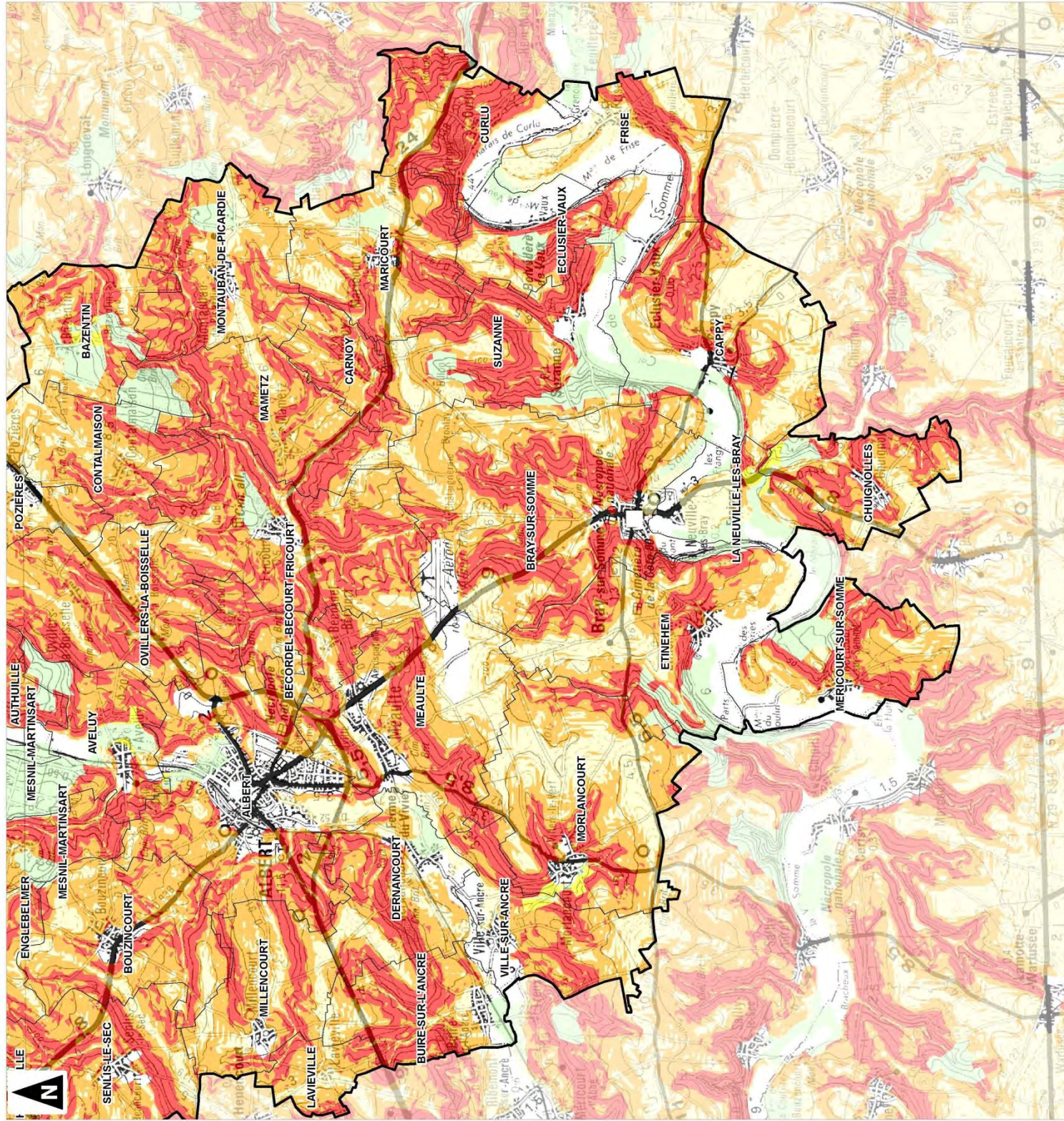
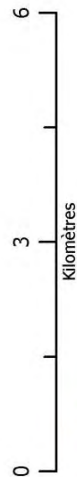
Communauté de Communes
du Pays du Coquelicot

Limites communales

Enjeux :



* Variable en fonction de la texture du sol
et des pratiques culturales



2.6.3. Les mouvements de terrains

⇒ Les différents types de mouvements de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles (agent d'érosion, pesanteur, séismes...) ou anthropiques (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement...). Les volumes en jeux sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour). Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il peut se traduire sur le territoire par :

- Un affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines ou artificielles (mines, carrières, muches, cagnas...) ;
- Des phénomènes de gonflements-retraits des argiles liés aux changements d'humidité des sols ;
- Des glissements de terrains par rupture d'un versant instable.

D'après le portail de la Prévention des Risques Majeurs du Ministère de l'écologie, seule la commune de Bray-sur-Somme est concernée par le risque « Mouvement de terrain ». Aucun Plan de Prévention des Risques naturels « Mouvements de terrains » n'a été prescrit sur le territoire.

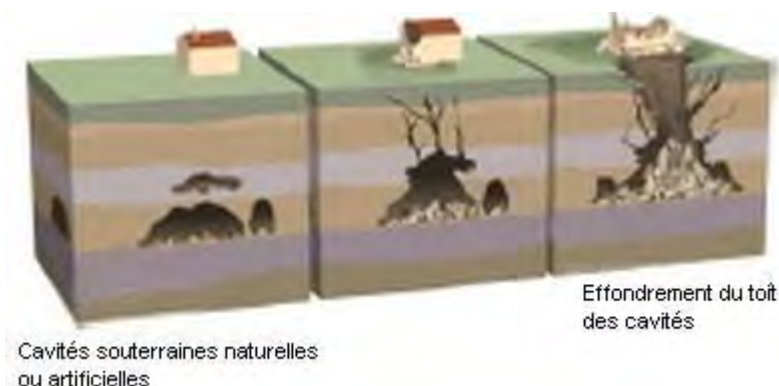
Deux arrêtés préfectoraux de déclaration de catastrophes naturelles « mouvements de terrains » ont été édictés sur la commune de Bray-sur-Somme.

En revanche, selon le BRGM, 20 communes ont subi 42 mouvements de terrains :

- | | | |
|--------------------|-------------------|---------------------------|
| • ALBERT ; | • COURCELETTE ; | • MEAULTE ; |
| • AUCHONVILLERS ; | • CURLU ; | • MERICOURT-SUR-SOMME ; |
| • AVELUY ; | • ECLUSIER-VAUX ; | • MESNIL-MARTINSART ; |
| • BRAY-SUR-SOMME ; | • FRICOURT ; | • MIRAUMONT ; |
| • CAPPY ; | • FRISE ; | • MONTAUBAN-DE-PICARDIE ; |
| • CHUIGNOLLES ; | • MAMETZ ; | • THIEPVAL. |
| • CONTALMAISON ; | • MARICOURT ; | |

Ces mouvements de terrains sont à 95 % (40 évènements) des effondrements. Les deux évènements restants étant des glissements de terrains.

⇒ Les cavités souterraines



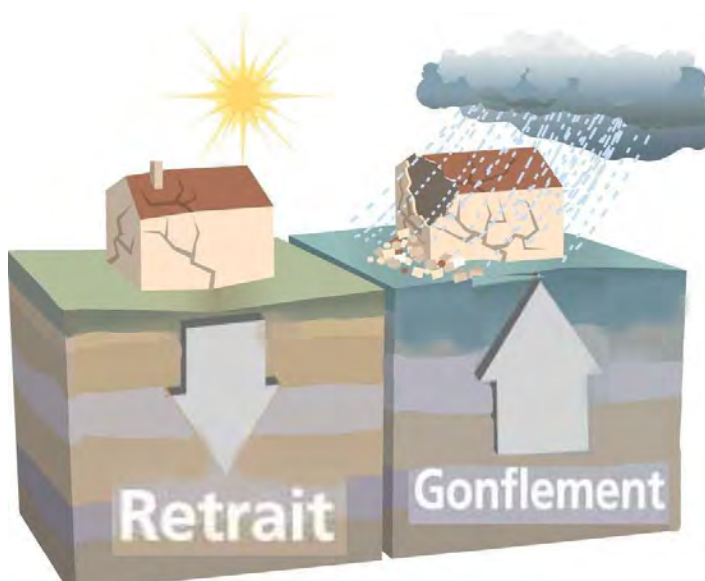
D'après le BRGM, 124 cavités souterraines sont recensées sur le Pays du Coquelicot et concernent 44 communes. Parmi ces cavités souterraines, 101 concernent des ouvrages civils, 12 des ouvrages militaires, 9 des carrières abandonnées et 2 sont indéterminées.

Par ailleurs, 32 communes sont concernées par des cavités souterraines non minières non localisées (Albert Arquèves Aveluy Bayencourt Beaumont-Hamel Bertrancourt Bouzincourt Bray-sur-Somme Bus-lès-Artois Chuignolles Coigneux Colincamps Courcellette Frise Harponville Hédauville Irlès Léalvillers Louvencourt Mailly-Maillet Marieux Méaulte Méricourt-sur-Somme Millencourt Miraumont Montauban-de-Picardie Morlancourt Puchevillers Pys Raincheval Senlis-le-Sec Vauchelles-lès-Authie).

⇒ Phénomène de gonflement/retrait des argiles

Sous l'effet de certaines conditions météorologiques (précipitations insuffisantes, températures et ensoleillement supérieurs à la normale), les horizons superficiels du sous-sol peuvent se dessécher plus ou moins profondément.

Sur les formations argileuses, cette dessiccation se traduit par un phénomène de retrait, avec un réseau de fissures parfois très profondes. L'argile perd son eau et se rétracte, ce phénomène peut être accentué par la présence d'arbres à proximité. Lorsque ce phénomène se développe sous le niveau de fondations, la perte de volume du sol support génère des tassements différentiels pouvant entraîner des fissurations au niveau du bâti.



Un seul arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle a été édicté sur le Pays du Coquelicot :

Date arrêté / Date JO	Type	Communes
06/07/2001 18/07/2001	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	Léalvillers

Arrêtés de catastrophes naturelles mouvements de terrains sur le territoire- PRIM NET avril 2014

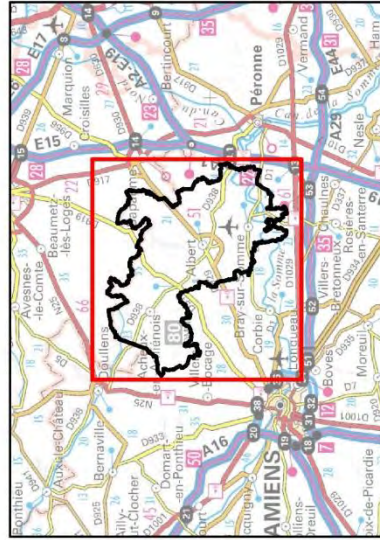
Globalement, suivant la carte de retrait-gonflement des argiles réalisée par le BRGM, le territoire est faiblement à moyennement soumis à ce risque.



Communauté de communes
du Pays du Coquelicot

PLU Intercommunal

Risques de mouvements de terrains : retrait/gonflement des argiles et cavités souterraines



Communauté de Communes
du Pays du Coquelicot

Limites communales

Cavités souterraines

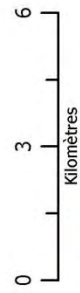
Mouvements de terrain

Aléas gonflement/retrait des argiles :

Faible

Moyen

Fort



Groupe
audicé

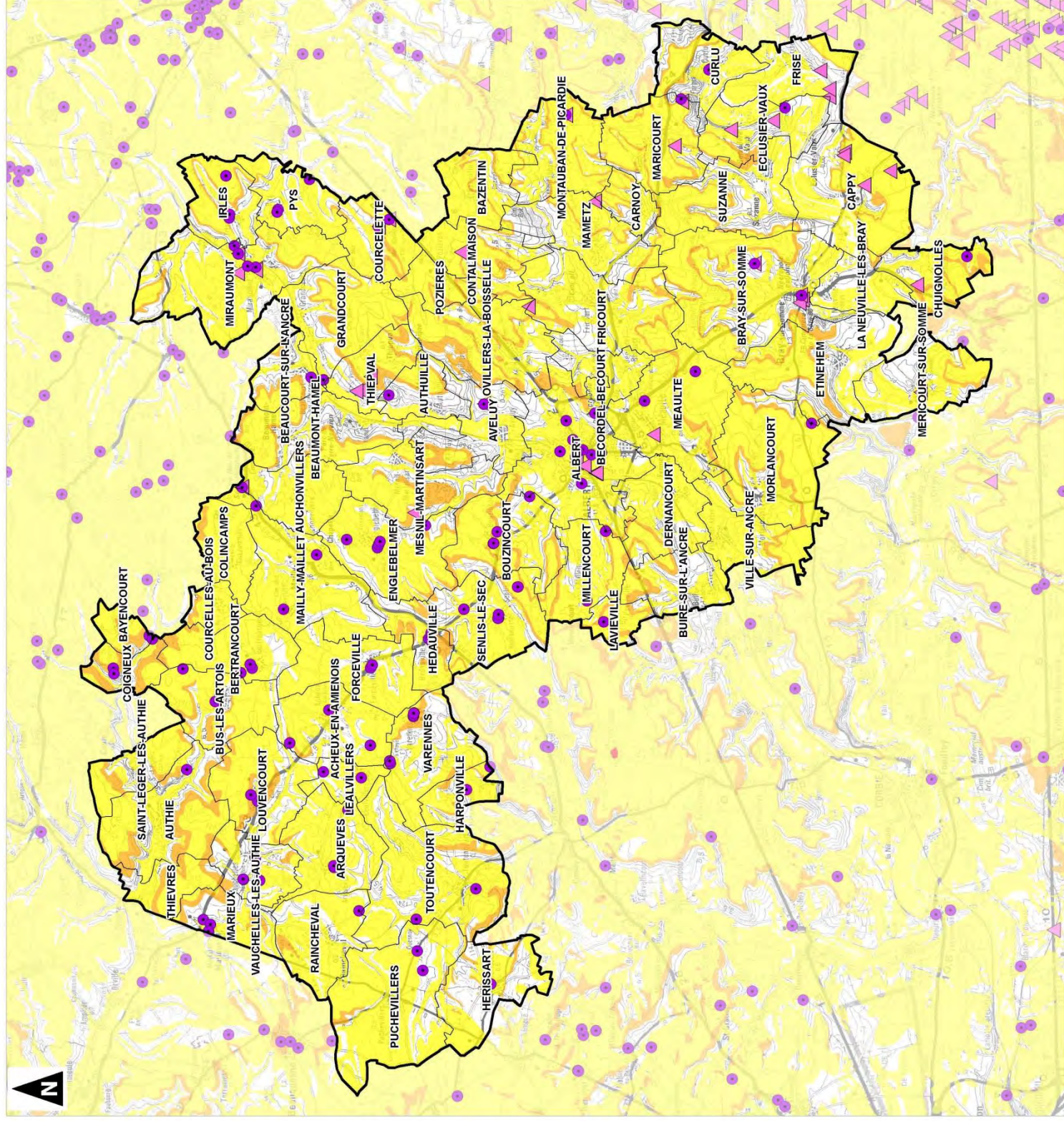
1:120 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

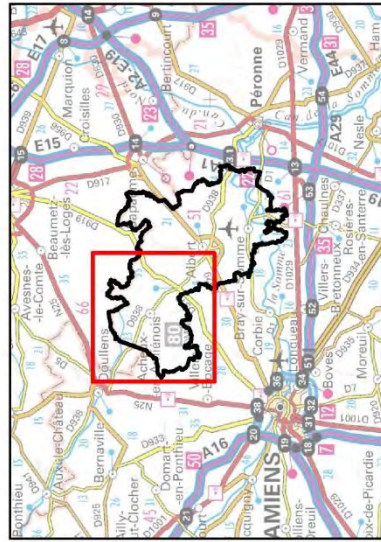
Réalisation : AIRELE - 2013

Source de fond de carte : IGN, scan100

Sources de données : BRGM, 2013 - IGN - AIRELE, 2013



Risques de mouvements de terrains : retrait/gonflement des argiles et cavités souterraines



Communauté de Communes
du Pays du Coquelicot

Limites communales

Cavités souterraines

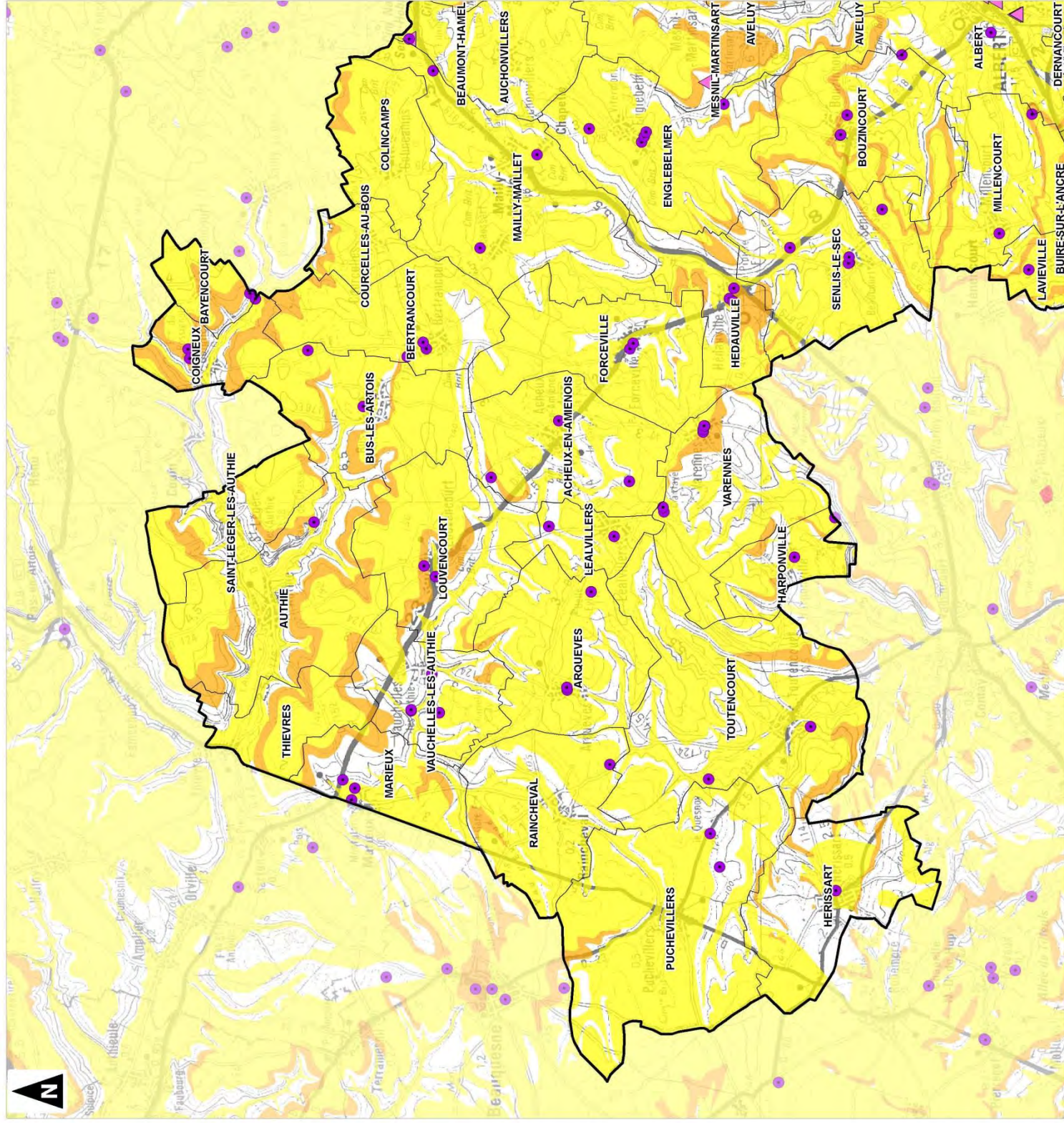
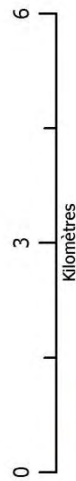
Mouvements de terrain

Aléas gonflement/retrait des argiles :

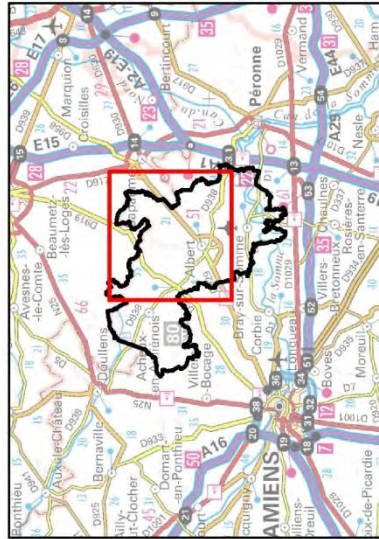
Faible

Moyen

Fort



Risques de mouvements de terrains : retrait/gonflement des argiles et cavités souterraines



Communauté de Communes

du Pays du Coquelicot

Limites communales

Cavités souterraines

Mouvements de terrain

Aléas gonflement/retrait des argiles :

Faible

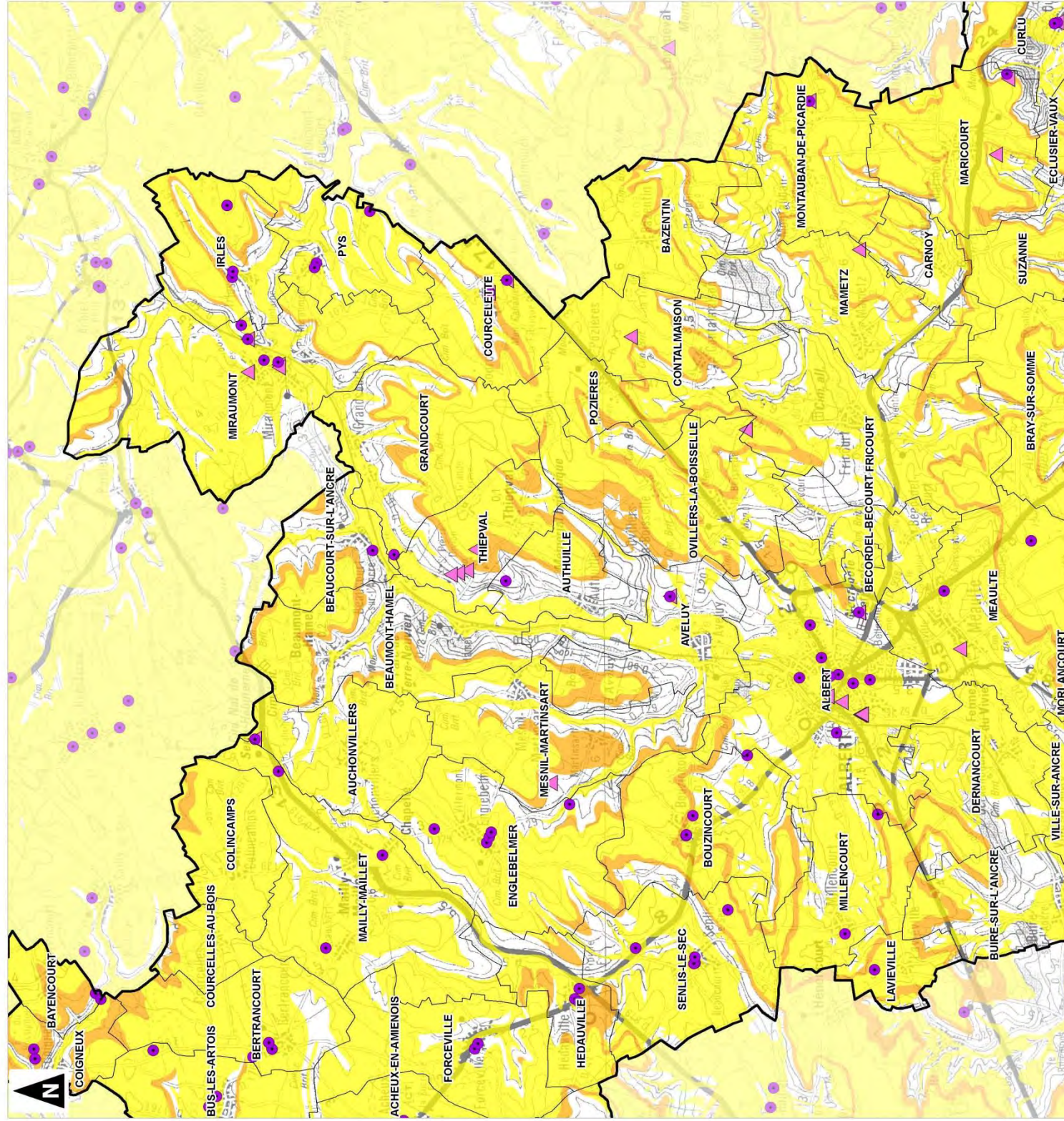
Moyen

Fort

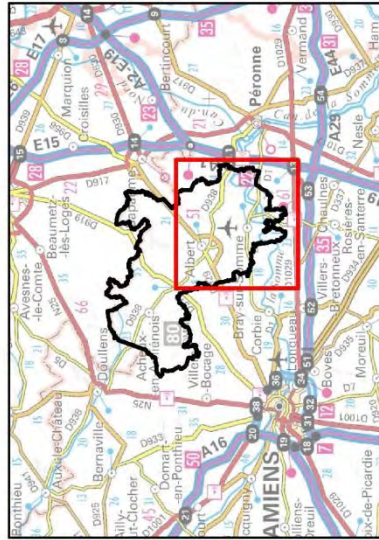
0 3 6
 Kilomètres

Groupe
audicé
 1:70 000
 (Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AIRELE - 2013
 Sources de fond de carte : IGN, scan100
 Sources de données : BRGM, 2013 - IGN - AIRELE, 2013



Risques de mouvements de terrains : retrait/gonflement des argiles et cavités souterraines



Communauté de Communes
du Pays du Coquelicot

Limites communales

Cavités souterraines

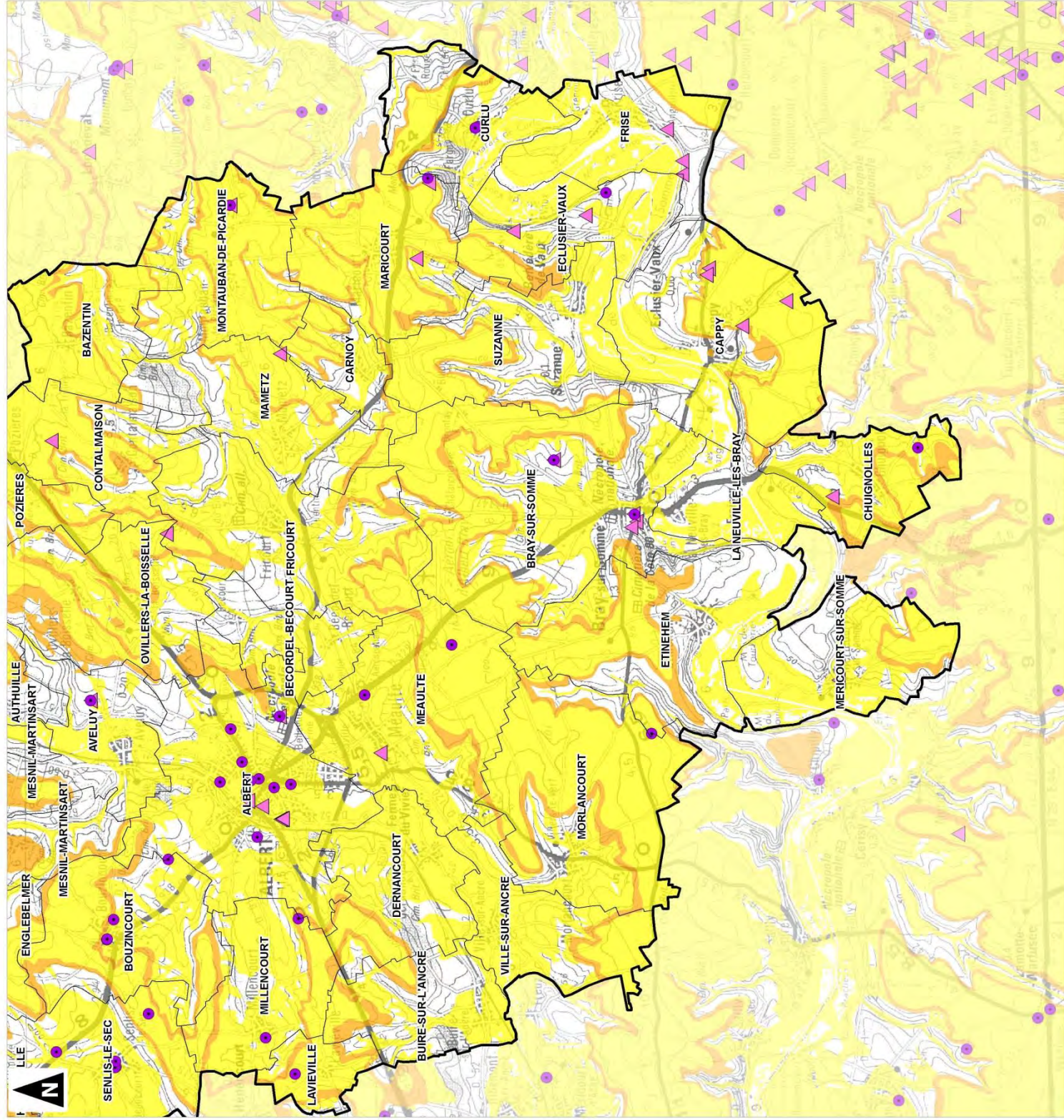
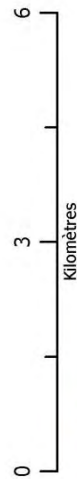
Mouvements de terrain

Aléas gonflement/retrait des argiles :

Faible

Moyen

Fort



2.6.4. Le risque sismique

Un zonage sismique de la France, basé sur un découpage communal, a été élaboré par le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010. Ces zones sont classées de façon croissante en fonction de leurs occurrences, 1 (très faible), 2 (faible), 3 (modéré), 4 (moyenne) et 5 (forte).

L'ensemble des communes du PLUi du Coquelicot est en zone de sismicité 1 (très faible). Cela n'exclut pas la possibilité de séismes destructeurs mais ceux-ci demeurent très peu probables.

Selon la Base de données nationale de la sismicité historique SisFrance, les séismes suivants ont eu leur épicentre entre Flandres-Artois et Picardie :

Année	Intensité épacentrale	DEPT	Région ou pays de l'épicentre	Localisation épacentrale
1756	6	60	PICARDIE	BEAUVAISIS (WAVIGNIES)
1756	5	60	PICARDIE	BEAUVAISIS (GANNES)
1783	6	59	FLANDRE-ARTOIS	CAMBRESIS (CAMBRAI)
1812	5	62	FLANDRE-ARTOIS	FLANDRE (ST-OMER)
1857	5	59	FLANDRE-ARTOIS	CAMBRESIS (RUMILLY)
1882	5	80	PICARDIE	PONTHIEU ET VIMEU (AULT)
1896	6	62	FLANDRE-ARTOIS	CAMBRESIS (VITRY-EN-ARTOIS)
1908	5	60	PICARDIE	BEAUVAISIS (GANNES)
1991	5	62	FLANDRE-ARTOIS	BOULONNAIS (LONGUEVILLE)

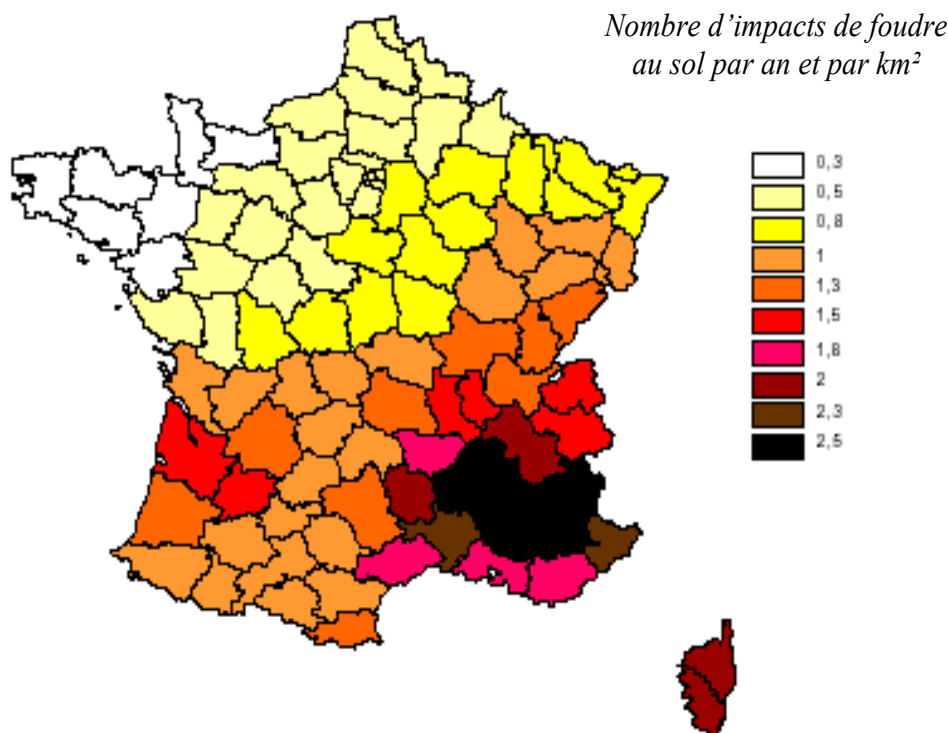
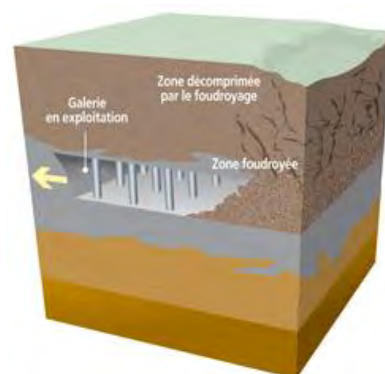
Séismes ressentis à proximité du territoire – SIS France avril 2014

2.6.5. Le risque de foudroiement

La densité de foudroiement indique le nombre de coups de foudre/an/km². Le relevé est effectué à l'aide d'un réseau de stations de détection qui captent les ondes électromagnétiques lors des décharges, les localisent et les comptabilisent.

La densité de foudroiement en Picardie est de 0,5 coups/km²/an (moyenne nationale : 1,2).

Aussi **le risque d'un impact de foudre susceptible d'avoir une incidence matérielle** est faible.



Densité de foudroiement en France par département (impacts foudre au sol par année et par km²) - Source : meteorage



Synthèse risques naturels

Le territoire du PLUi est essentiellement soumis aux risques d'inondations, par débordement de cours d'eau en fond de vallée, par ruissellement sur les versants et par remontées de nappes.

Le risque lié aux mouvements de terrains est également important sur le Pays du Coquelicot.

Différents Plans de Prévention des Risques ont été établis qu'il convient d'intégrer.

2.7. LES RISQUES INDUSTRIELS, LES POLLUTIONS ET NUISANCES

2.7.1. Les risques industriels et technologiques

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves et parfois irréversibles pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.

⇒ Les engins de guerre

Il s'agit d'un risque uniquement engendré par l'activité de l'homme en période de conflit. Il émane de la présence potentielle dans le sol et le sous-sol « *d'engins de guerre et de munitions* ». Les conséquences peuvent être l'explosion d'engins et de munitions abandonnés, la dispersion dans l'air de gaz toxiques, voire mortels. Un « *engin de guerre* » est une arme utilisée par l'armée en période de conflit. Il s'agit, la plupart du temps, d'engins explosifs qui peuvent prendre différentes formes telles que bombes, grenades, obus, détonateurs ou mines.

La découverte d'« *engins de guerre* » peut représenter un danger mortel pour la ou les personnes présentes sur place lorsqu'il y a manipulation.

En cas de découverte d'engins explosifs, les risques peuvent être :

- L'explosion suite à une manipulation, un choc ou au contact de la chaleur ;
- L'intoxication par inhalation, ingestion ou contact ;
- La dispersion dans l'air de gaz toxiques. Les armes chimiques, utilisées pendant la guerre, renferment des agents toxiques mortels ; si leur enveloppe se rompt, des gaz toxiques sont susceptibles de contaminer l'air.

Bien que le risque « *engin de guerre* » existe sur l'ensemble de la Picardie, aucune commune n'est précisément identifiée face à ce risque sur le Pays du Coquelicot.

⇒ Installations classées pour la protection de l'environnement

Afin de limiter l'occurrence et les conséquences des risques industriels¹⁵, l'État a répertorié les établissements les plus dangereux et les a soumis à réglementation. La loi de 1976 sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E) distingue :

- ⇒ les installations, assez dangereuses, soumises à déclaration ;
- ⇒ les installations, plus dangereuses, soumises à autorisation et devant faire l'objet d'études d'impact et de dangers ;
- ⇒ les plus dangereuses, dites « installations Seveso » sont assujetties à une réglementation spécifique (loi de juillet 1987).

Cette classification s'opère pour chaque établissement en fonction de différents critères : activités, procédés de fabrication, nature et quantité des produits élaborés, stockés...

Afin de maîtriser au mieux les enjeux humains, économiques et environnementaux liés à ces I.C.P.E, l'Etat a créé une inspection des installations classées et s'implique fortement pour le respect de la réglementation en vigueur.

Selon le site gouvernemental installations-classees.gouv.fr, la communauté de communes du Pays du Coquelicot dispose de nombreuses Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

¹⁵ Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement. Les conséquences d'un accident dans ces industries génèrent des effets thermiques (explosion, inflammation), mécaniques (surpression, onde de choc), ou toxiques (inhalation).

(ICPE) sur son territoire. Elles sont réparties comme suit :

Nom	Commune	Régime	Activité principale
Betrancourt SA	Albert	Autorisation	Fabrication produits métalliques sf machine & équipement
Douce Hydro usine B	Albert	Autorisation	Fabrication de machines et équipements n.c.a.
Douce Hydro usine A	Albert	Autorisation	Fabrication de machines et équipements n.c.a.
Novial	Albert	Autorisation	Industries alimentaires
Suma Albert	Albert	Autorisation	Fabrication produits métalliques sf machine & équipement
Parc éolien ecotera	Authie	Autorisation	Production d'électricité
Somepic Technologie	Bouzin-court	Autorisation	Mécanique industrielle
GAEC CARNAT et Michel LEIGNEL	Bray-sur-Somme	Autorisation	Elevage de bovins
BOUFFEL TP (source PAC)	Cappy	?	Assainissement- Travaux publics
Pierres de Cappy	Cappy	Autorisation	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise
2C Matériaux	Chiug-nolles	Autorisation	Autres activités extractives n.c.a.
GAEC BILLAUD	Colincamps	Autorisation	Culture de céréales, de légumineuses et de graines oléagineuses ou Elevage de bovins
LESAFFRE	Colincamps	Autorisation	Elevage de porcs
LESAFFRE DENNE Guy	Colincamps	Autorisation	Elevage de porcs
Etinehem Mairie	Etinehem	Autorisation	Carrières
Fricourt Environnement Recyclage SARL	Fricourt	Autorisation	Collecte, gestion déchets, récupération
GAEC Vallée d'Ancre	Grandcourt	Autorisation	Elevage de volailles
Cuvillier Jacques	Louvencourt	Autorisation	Abattoirs ?
Mairie de Louvencourt	Louvencourt	Autorisation	Carrières
Aerolia	Méaulte	Autorisation	Fabrication des pointes avant de l'ensemble des avions de la famille Airbus
SARL Roussel Olivier	Millencourt	Autorisation	Elevage de volailles
Parc éolien du coquelicot 2 (H2AIR)	Miraumont	Autorisation	Production d'électricité
Pisciculture de Miraumont (PIERRU)	Miraumont	Autorisation	Piscicultures
SCEA AVICOLE DE L'ANCRE	Miraumont	Autorisation	Elevage de volailles

Nom	Commune	Régime	Activité principale
CHOQUET Jacky	Pozières	Enregistrement	Réparation & installation machine & équipements
Gourdel Maryvonne	Senlis-le-Sec	Autorisation	Elevage de volailles
Thulliez SCEA	Senlis-le-Sec	Autorisation	Culture & Production animale, chasse & sce ann.
PARENT Nathalie	Ville-sur-Ancre	Autorisation	Elevage de chiens
PARENT Rene	Ville-sur-Ancre	Autorisation	Elevage de chiens

Installations classées pour la protection de l'environnement – instalaltions-classees.gouv.fr avril 2014

D'après le portail de la Prévention des Risques Majeurs du Ministère de l'écologie, seule la **commune d'Albert est concernée par des risques industriels** « Effet de surpression » et « Effet thermique ».

⇒ Transport de marchandises dangereuses

Le risque de transport de marchandises dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

Le transport de matières dangereuses concerne principalement les voies routières (2/3 du trafic en tonnes kilomètre) et ferroviaires (environ 1/3 du trafic); la voie d'eau et la voie aérienne participent à moins de 5% du trafic.

D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), seule la commune d'Albert est concernée par le risque lié au transport de marchandises dangereuses, principalement par la présence de la RD 921 et de la voie ferrée.

Le Portail de Prévention des Risques Majeurs du Ministère de l'environnement n'identifie aucune commune soumise au risque de transports de matières dangereuses.



2.7.2. La pollution des sols

La base de données BASOL du Ministère de l'écologie, recense deux sites ou sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif, sur le territoire intercommunal.

Il s'agit des sites suivants :

Commune	Nom usuel	Description
Albert	Esso	La société a exercé des activités de commerce de type station-service. Un récépissé de déclaration a été délivré à ESSO SAF le 30 octobre 1986 pour une modification des installations de de dépôts de liquides inflammables, soit 120 m ³ de capacité totale de stockage de liquides inflammables. Par courrier du 9 décembre 2010, la société ESSO SAF déclare la cessation de ses activités à Albert. Le site se trouve en zone urbaine dense. L'entourage immédiat est composé : vers l'Est, d'une zone pavillonnaire vers le Sud, d'une zone pavillonnaire vers l'Ouest, d'une zone pavillonnaire puis de la rivière ancre à 250 m vers le Nord, d'une zone pavillonnaire.
Méaulte	Aérospatiale	Cette usine fondée en 1924 par Henri POTEZ est utilisée depuis 1975 pour la fabrication d'avions ou d'éléments. Des activités de construction métallique, de traitement de surface et de peinture y sont actuellement exercées, indépendamment d'autres techniques métallurgiques polluantes qui ont pu y être exercées historiquement.

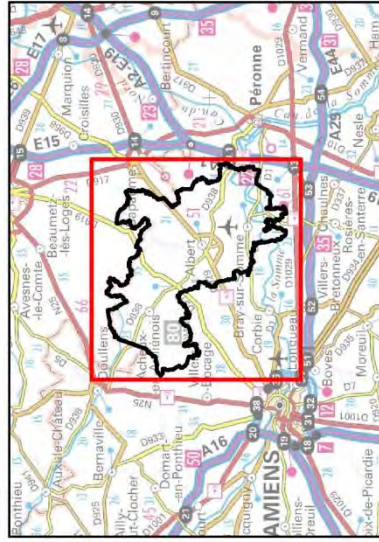
Sites BASOL du Pays du Coquelicot – BRGM 2014

Par ailleurs, la base de données BASIAS, retraçant l'inventaire d'anciens sites industriels et activités de services, inventorie 220 sites industriels ou activités de service, anciens ou en activité, méritant une attention particulière car pouvant être pollués au sein du périmètre d'étude. Ces sites sont situés sur les 37 communes suivantes :

Bray-sur-Somme	Miraumont	Bazentin
Bouzincourt	Montauban-de-Picardie	Becordel-Becourt
Irles	Hedauville	Mametz
Albert	Courcelette	Pys
Frise	Millencourt	Varennes
Authie	Aveluy	Contalmaison
Acheux-en-Amiénois	Pozières	Morlancourt
Buire-sur-L'Ancre	Ville-sur-Ancre	Eclusier-Vaux
Cappy	Louvencourt	Herissart
Curly	Raincheval	Puchevillers
Fricourt	Dernancourt	Toutencourt
Méaulte	Thiepval	
Mailly-Maillet	La-Neuville sur-Bray	

Parmi ces 220 sites BASIAS, 22 % concernent des ateliers de fabrications, 11 % des garages, 10 % des ateliers de mécanique industrielle, 8 % des stations-services, 7 % des coopératives agricoles avec entrepôt d'engrais et de produits phytosanitaires.

Pollutions des sols : Sites BASIAS et BASOL

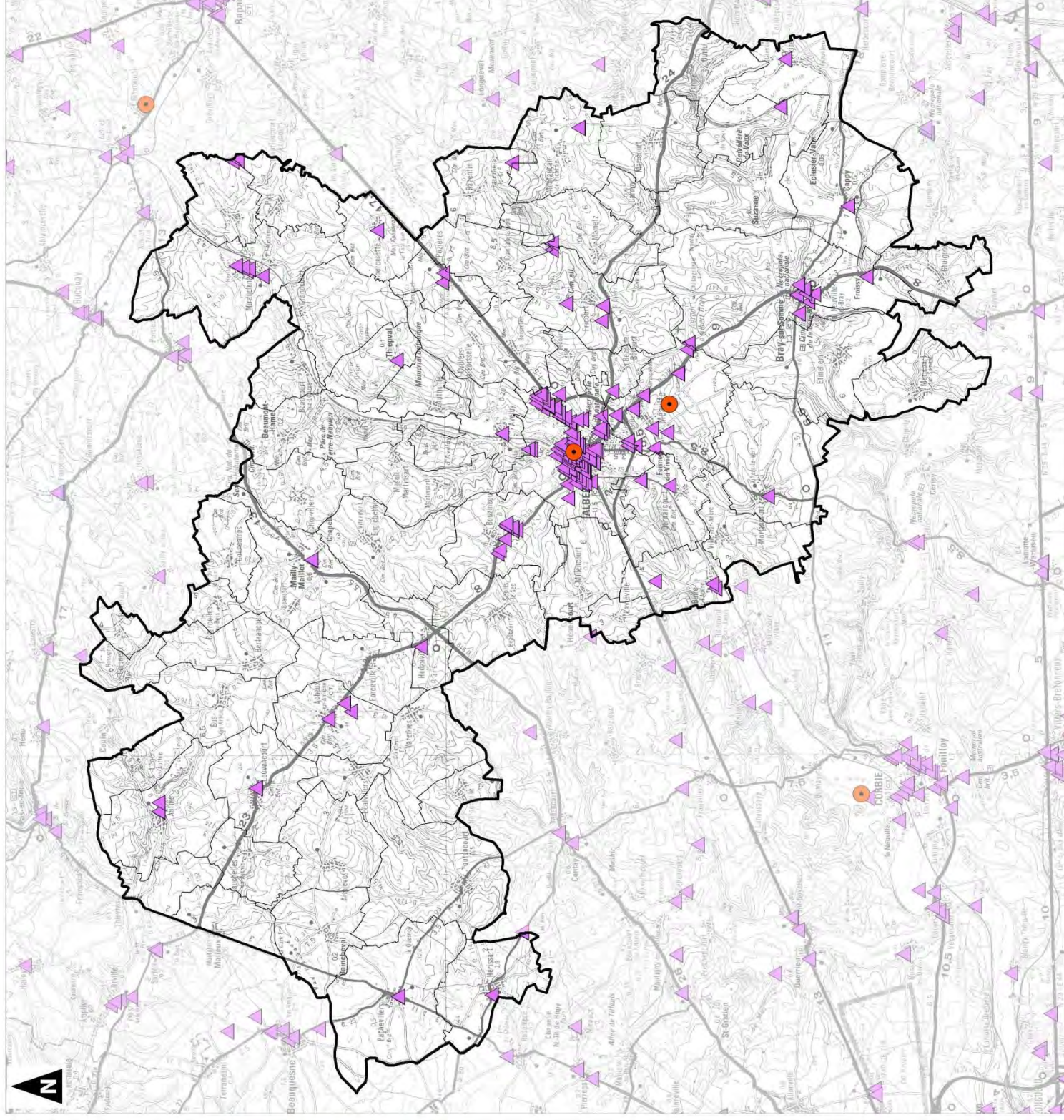


Communauté de Communes
du Pays du Coquelicot

Limites communales

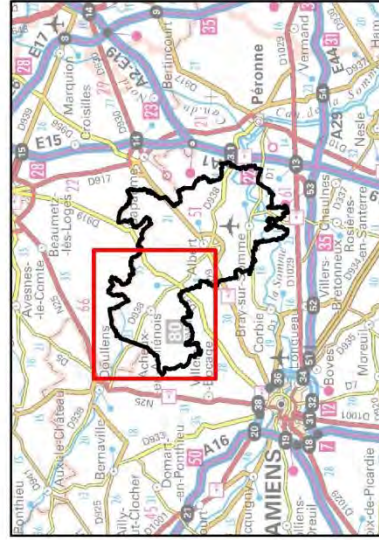
Inventaire historique de sites industriels
et activités de service

Base de données Basol sur les sites et sols
pollués ou potentiellement pollués

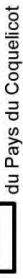


0 3 6
Kilomètres

Pollutions des sols : Sites BASIAS et BASOL



Communauté de Communes
du Pays du Coquelicot

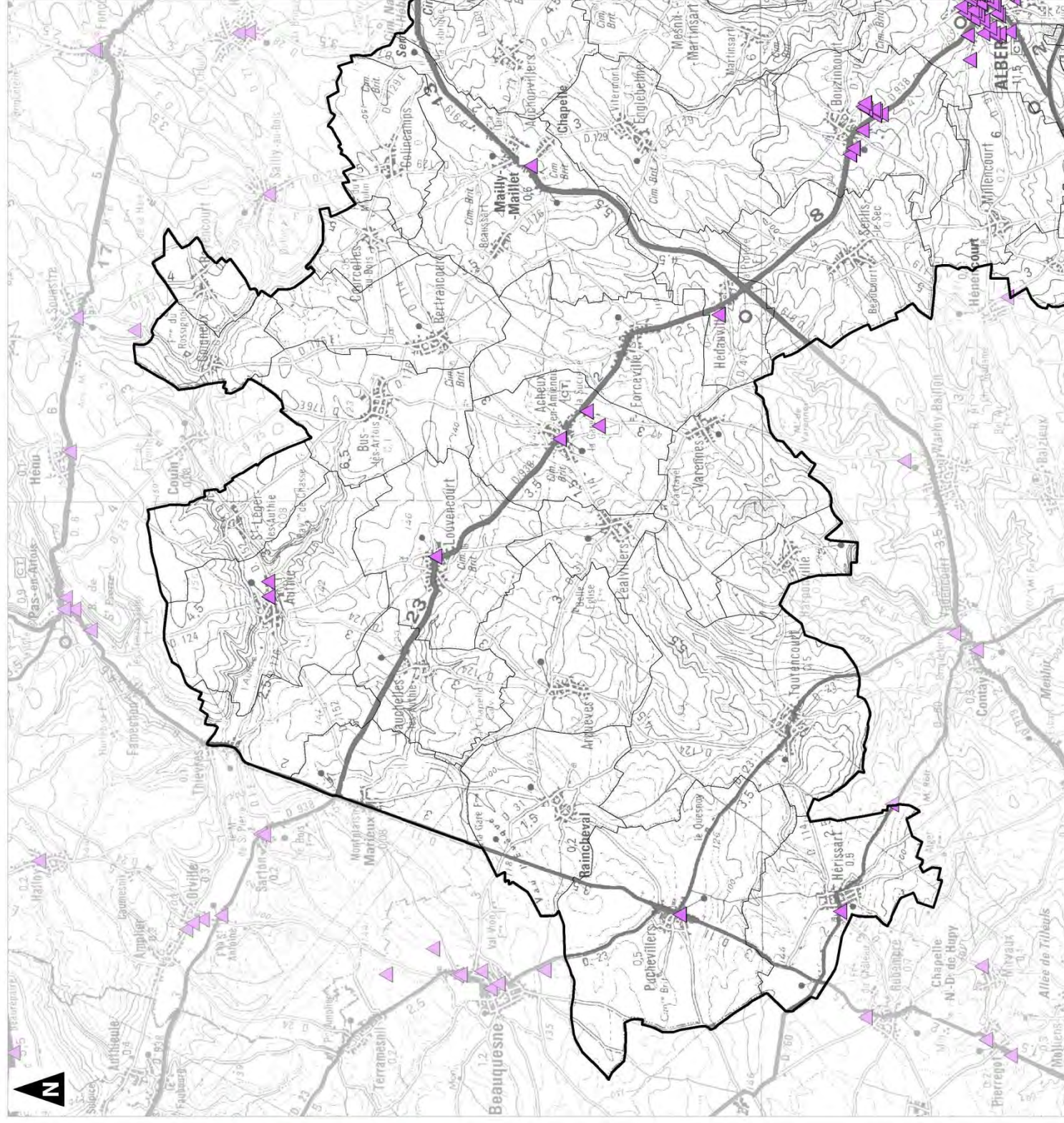
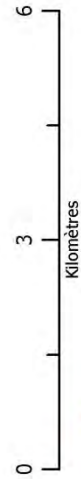


Limites communales

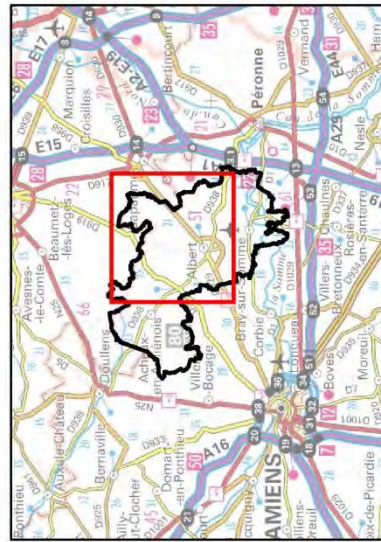
Inventaire historique de sites industriels
et activités de service



Base de données Basol sur les sites et sols
pollués ou potentiellement pollués



Pollutions des sols : Sites BASIAS et BASOL

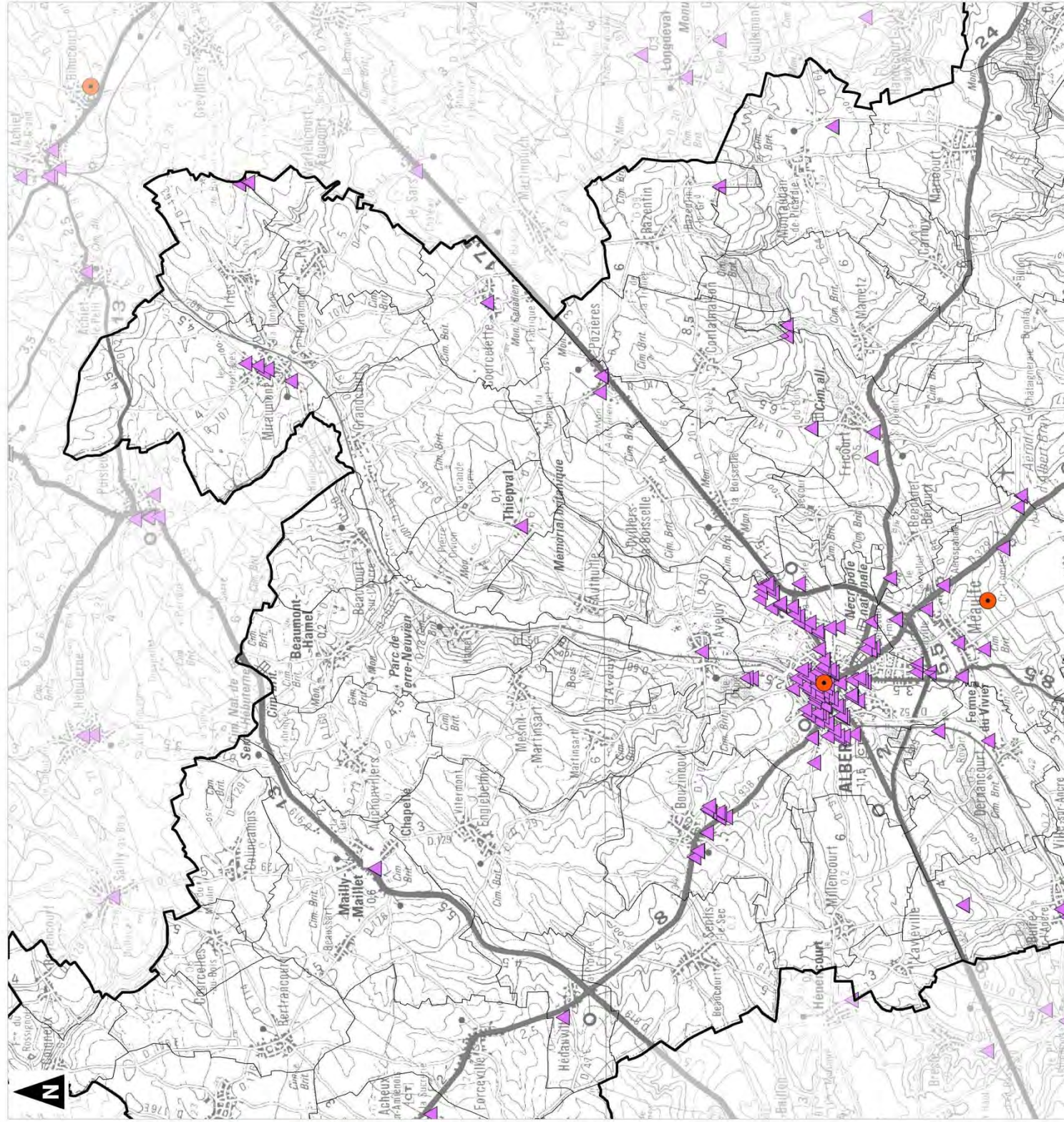
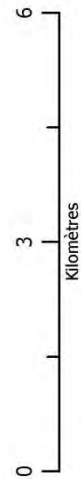


Communauté de Communes
du Pays du Coquelicot

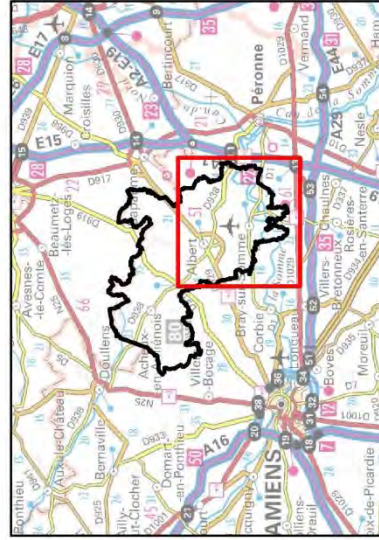
Limites communales

Inventaire historique de sites industriels
et activités de service

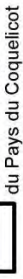
Base de données Basol sur les sites et sols
pollués ou potentiellement pollués



Pollutions des sols : Sites BASIAS et BASOL

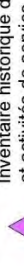


Communauté de Communes
du Pays du Coquelicot

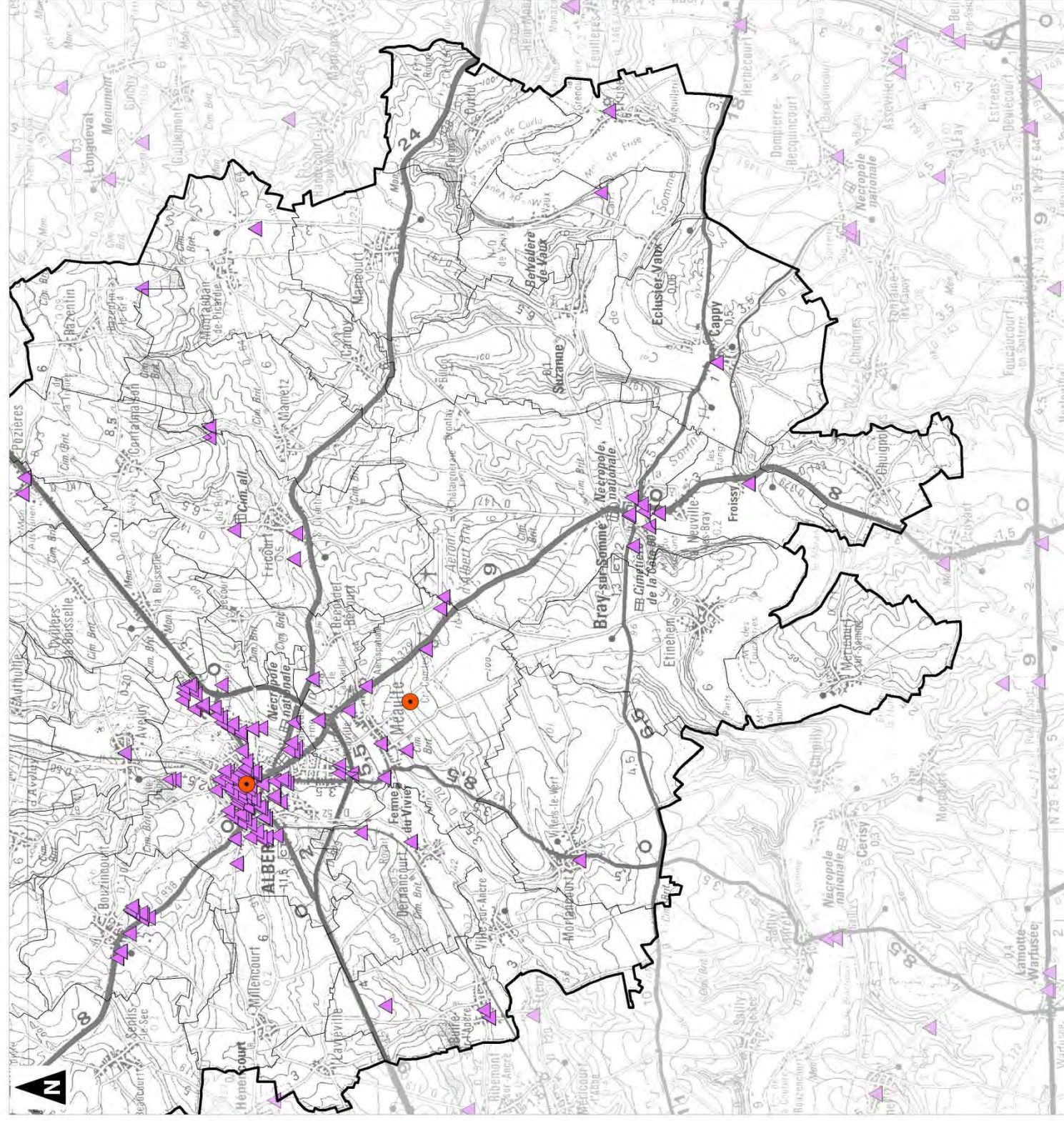
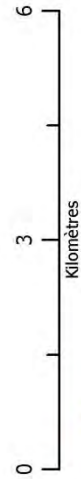


Limites communales

Inventaire historique de sites industriels
et activités de service



Base de données Basol sur les sites et sols
pollués ou potentiellement pollués



2.7.3. Les nuisances sonores

⇒ Nuisances sonores liées aux infrastructures routières

L'arrêté du 29 novembre 1999, pris en application de l'arrêté du 30 mai 1996, définit les tronçons d'infrastructures concernés par la réglementation au bruit. Les tableaux présentés ci-après donnent le classement dans une des 5 catégories et les largeurs des secteurs affectés par le bruit ainsi que le type de tissu urbain.

Dans les communes concernées, les bâtiments d'habitation, les bâtiments d'enseignement, les bâtiments de soins et d'action sociale ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique à construire dans les secteurs affectés par le bruit doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs. Les secteurs affectés par le bruit doivent être reportés dans les documents graphiques du plan local d'urbanisme.

Ainsi, le classement sonore des infrastructures impose une bande de recul à partir de la voirie de 30 à 300 mètres (selon la catégorie de classement). Toute construction y est soumise à des **règles d'isolation** acoustique minimales (notamment pour les bâtiments d'habitation, établissements de santé et hôtels).

Cette réglementation est **retranscrite dans les documents d'urbanismes communaux** :

- Catégorie 1 : maximum 300 mètres de secteur affecté ;
- Catégorie 2 : 250 mètres ;
- Catégorie 3 : 100 mètres ;
- Catégorie 4 : 30 mètres ;
- Catégorie 5 : 10 mètres.

Les communes du territoire concernées par ce classement sont les suivantes :

Nom de la voie	Communes	PR début	PR fin	Catégorie	Largeur	Type de tissu
RD 929	Buire-sur-l'Ancre Dernancourt Millencourt Albert Méaulte	13+345	29+625	3	100 m	Ouvert
RD 929	Ovillers-la-Boiselle	69+625	30+579	4	30 m	Ouvert
RD 929	Ovillers-la-Boiselle	30+579	32+918	3	100 m	Ouvert
RD 929	Pozières	32+918	34+57	4	30 m	Ouvert
RD 929	Courcellette	34+57	35+887	3	100 m	Ouvert

Voies bruyantes et leur catégorie sur le territoire – DDTM 2014

Les infrastructures routières nouvelles doivent respecter des niveaux maximaux en façade des bâtiments. Ces niveaux sonores sont repris dans le tableau suivant :

Usage et nature	Laeq ¹⁶ (6h-22h)	Laeq (22h-6h)
Logements en ambiance sonore modérée	60 dB(A)	55 dB(A)
Autres logements	65 dB(A)	60 dB(A)
Etablissements enseignement	60 dB(A)	
Etablissements soins, santé, action sociale	60 dB(A)	55 dB(A)
Bureaux en ambiance sonore modérée	65 dB(A)	

Niveaux maximaux admissibles pour la contribution sonore d'une infrastructure nouvelle en façade des bâtiments

⇒ Nuisances sonores liées aux infrastructures ferroviaires

Le même classement que pour les infrastructures routières s'applique aux infrastructures ferroviaires. Aussi, l'arrêté du 29 novembre 1999 identifie les communes suivantes comme concernées par le bruit :

Ligne n°272000 :

Segment	Communes	Km début	Km fin	Catégorie	Largeur	Type de tissu
n°2022 LAMOTTEBREBIERES ALBERT	Buire-sur-l'Ancre Dernancourt Albert	131	155.1	1	300 m	Ouvert
n°2026 ALBERT ACHIET	Albert Aveluy Mesnil- Martinsart Beaumont- Hamel Beaucourt-sur- Ancre Grandcourt Miraumont Irles	155	173.9	1	300 m	Ouvert

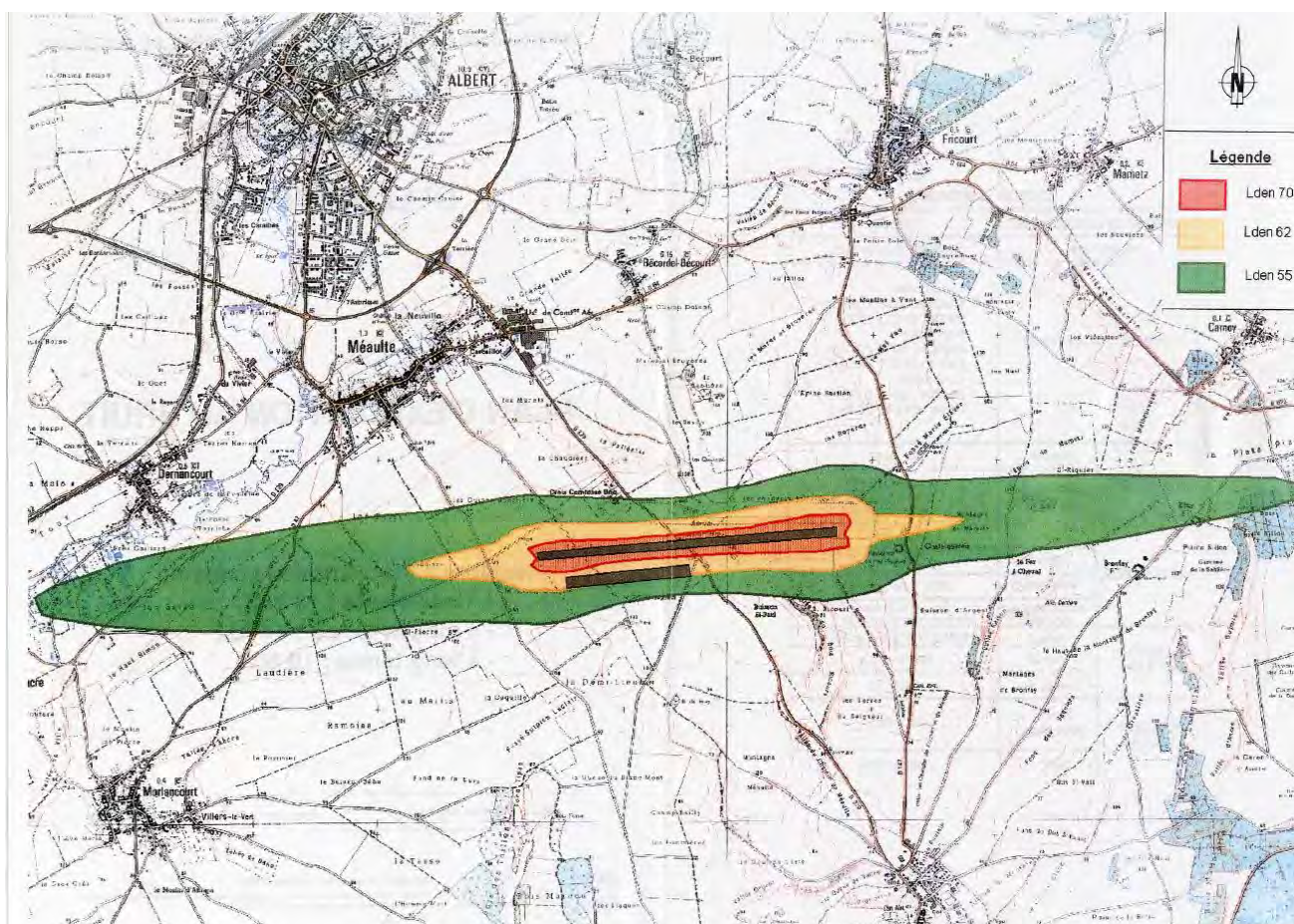
Voies bruyantes et leur catégorie sur le territoire intercommunal

¹⁶ Laeq : niveau de pression acoustique en décibels (dB(A))

⇒ Nuisances sonores liées aux infrastructures aéroportuaires

Le territoire intercommunal est concerné par le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome d'Albert Bray approuvé le 07 juillet 2008. Il concerne les communes de :

- Bray-sur-Somme ;
- Carnoy ;
- Dernancourt ;
- Fricourt ;
- Méaulte ;
- Morlancourt ;
- Suzanne ;
- Ville-sur-Ancre.



Plan d'Exposition au Bruit de l'Aérodrome d'Albert Bray

Le tableau suivant reprend les règles applicables sur les droits à construire dans les zones du PEB :

	Zone A Lden ≥ 70	Zone B 70 > Lden ≥ 62	Zone C 62 > Lden ≥ 65
Constructions nouvelles			
Logements nécessaires à l'activité aéronautique ou liés à celle-ci	Autorisés		
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone	Autorisés dans les secteurs déjà urbanisés	Autorisés	
Constructions directement liées ou nécessaire à l'activité agricole		Autorisés	
Equipements publics ou collectifs	Autorisés s'ils sont nécessaires l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes		Autorisés
Constructions individuelles non groupées			Autorisées si le secteur d'accueil est déjà urbanisé et desservi par des équipements publics et si elles n'entraînent qu'un faible accroissement de la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances
Autres types de constructions nouvelles à usage d'habitation (exemples : lotissements, immeubles collectifs à usage d'habitation)			
Intervention sur l'existant			
Rénovation, réhabilitation de l'habitat existant	Autorisés pour permettre le renouvellement urbain sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances		Autorisées si secteur d'accueil déjà desservi par équipements publics, si elles n'entraînent pas d'accroissement de la capacité d'accueil
Amélioration, extension mesurée ou reconstruction des constructions existantes			
Opération de réhabilitation et de réaménagement urbain			Autorisées sous réserve de se situer dans un des secteurs délimités pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existant, à condition de ne pas entraîner d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores

Règles applicables sur les droits à construire dans les zones du PEB

En 2005, lors de l'élaboration du PEB, les conséquences en termes d'urbanisation étaient les suivantes :

« La zone relative à la valeur de l'indice Lden la plus faible correspond à la surface concernée la plus importante. Sur l'hypothèse long-terme, elle ne concerne qu'un territoire rural très faiblement

urbanisé (trois immeuble) qui ne recouvre pas les zones d'extension urbanisables des communes riveraines de l'infrastructure. »

2.7.4. Qualité de l'air

2.7.4.1.1.1. Réseau Atmo Picardie

Le réseau de la qualité de l'air ATMO Picardie a pour principales missions de mesurer la pollution atmosphérique autour des agglomérations de la région Picardie, et d'agir en vue de l'amélioration de la qualité de l'air dans ces secteurs.

Dans le domaine de l'urbanisme, l'obligation principale générale pour tous les documents d'urbanisme est de maîtriser les besoins de déplacement et de prévenir les pollutions et nuisances (article L 121.1 du Code de l'Urbanisme).

Il n'existe pas de station de mesure de qualité de l'air sur le Pays du Coquelicot. Les stations les plus proches sont situées à Amiens et renseignent une typologie d'agglomération différente. Les mesures de ces stations ne sont donc pas tout à fait comparables à la qualité de l'air présente sur le territoire intercommunal.

Les données du bilan ATMO de 2012 pour l'ensemble de la région Picardie ont été reprises ci-après :

- Dioxyde de soufre (SO₂) :

Le dioxyde de soufre est un gaz incolore, à l'odeur bien spécifique, très irritant à des concentrations élevées. Les sources d'émissions sont les installations de combustion, les centrales thermiques, l'industrie. La grande majorité des émissions de dioxyde de soufre en Picardie est due aux industries (à hauteur de 70% d'après l'inventaire réalisé en 2008).

Une nette diminution des teneurs en SO₂ est observée de 1998 à 2012 avec des niveaux qui restent faibles depuis. La valeur limite annuelle n'a pas été atteinte ces dix dernières années.

- Dioxyde d'azote (NO₂) :

Le dioxyde d'azote est un gaz irritant pour les bronches. Il est émis lors des phénomènes de combustion. Les principales sources d'émissions sont les transports, l'industrie, l'agriculture et le secteur résidentiel/tertiaire. La moitié des émissions d'oxydes d'azotes en Picardie est due aux transports. L'agriculture (8%), le secteur résidentiel/ tertiaire (13%) et l'industrie (16%) ont également une part non négligeable des émissions.

Les teneurs les plus élevées sont observées sur les sites « trafic ». Une légère tendance à la baisse est observée sur les sites « industriel ». Sur les sites urbains, il est difficile de conclure sur une évolution.

- Ozone (O₃) :

L'ozone est un gaz agressif qui pénètre facilement jusqu'aux voies respiratoires les plus fines. Il provoque toux, altérations pulmonaires et irritations oculaires. Il a un effet néfaste sur les végétaux et sur certains matériaux. Les teneurs en ozone augmentent par temps stable, ensoleillé et très chaud. L'ozone est un polluant secondaire qui résulte de la transformation chimique dans l'atmosphère de polluants primaires, en particulier le NO, le NO₂ et les Composés Organiques Volatiles (COV) sous l'effet des rayonnements solaires. Il n'y a pas de réelle tendance sur les dix dernières années, la météo jouant beaucoup sur la formation de l'ozone. L'objectif à long terme pour la santé est dépassé sur tous les types de stations.

- Particules en suspension (PM) :

Les particules en suspension sont de taille et de composition très variables. Elles sont souvent associées à d'autres polluants tels le SO₂, les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques... Les sources d'émissions sont la combustion des matières fossiles, le transport automobile (gaz d'échappement, usure, frottements) et l'industrie (sidérurgie, incinération). En Picardie en 2008, une grande partie des émissions de particules en suspension sont d'origine agricole (37%), suivies par le résidentiel et le tertiaire (25%), puis par l'industrie (22%) et les transports (14%).

La valeur limite pour la protection de la santé a été atteinte en 2012 sur 2 sites. En 2012, le seuil d'information et de recommandation est passé de 80 µg/m³/j à 50 µg/m³/j. Le seuil d'alerte est passé de 125 µg/m³/j à 80 µg/m³/j.

Des procédures d'information et d'alerte ont été déclenchées en 2012.

- Monoxyde de carbone (CO) :

Le monoxyde de carbone est un gaz inodore, incolore et inflammable. Le CO se forme lors de la combustion incomplète de matières organiques (gaz, charbon, fioul, carburants, bois). La majorité des émissions de monoxyde de carbone en Picardie est due au secteur résidentiel tertiaire suivi par le transport routier.

Le monoxyde carbone est mesuré grâce aux campagnes de surveillance de 3 villes de 10 000 habitants (Mers, Laon et Mogneville) non dotées de station fixe. Ces campagnes sont effectuées sur une période minimale de 14% réparties sur l'ensemble de l'année afin d'être représentative. Les résultats de ces campagnes sont des mesures indicatives.

- Métaux lourds :

Les métaux lourds (Pb, Ni, Cd, As) se retrouvent généralement au niveau des particules. Les sources d'émissions sont : la combustion du charbon, du pétrole, l'incinération des ordures ménagères, l'industrie (procédés particuliers). La majorité des émissions de métaux en Picardie est due à l'industrie. L'agriculture et le résidentiel tertiaire sont également émetteurs mais en moindre mesure. Les teneurs en métaux sont faibles sur les différents sites de mesures. L'objectif de qualité, la valeur limite et les valeurs cibles sont respectées.

- Composés Organiques Volatils (COV) – Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) :

Les COV entrent dans la composition des carburants mais aussi de nombreux produits courants (peinture, encres, colles etc.). Les sources d'émissions sont la combustion des carburants, l'évaporation lors de la fabrication, du stockage et de l'utilisation, le milieu naturel (forêts et certaines cultures).

Les HAP sont des composés formés de 4 à 7 noyaux benzéniques. La source principale d'émission est la combustion des matières fossiles (moteur diesel), sous forme gazeuse ou particulaire. Le risque de cancer lié aux HAP est l'un des plus anciennement connus.

La majorité des émissions de COV non méthaniques en Picardie est due à l'industrie et au résidentiel/tertiaire à parts égales. D'autres sources comme les émissions des forêts présentent également des valeurs importantes.

Les teneurs mesurées sont stables entre 2010 et 2012 et restent inférieures à l'objectif de qualité.

Une étude spécifique, basée sur une campagne de mesure de la qualité de l'air sur 4 périodes de 2 semaines entre le 14 janvier et le 6 octobre 2009, a été réalisée sur Albert. Au cours de ces périodes, les concentrations en oxydes d'azote, dioxyde de soufre, poussières (PM₁₀), ozone et monoxyde de carbone ainsi que les paramètres météorologiques ont été relevés.

Au cours des 4 campagnes de mesure, aucun dépassement des différents seuils d'alerte n'a été constaté. L'Indice de Qualité de l'Air est globalement bon sur l'ensemble des campagnes de mesure. La conclusion de l'étude indique : « *Les concentrations dans l'air ambiant en NO₂, PM₁₀, O₃, SO₂, CO relevées au cours de cette campagne de mesure à proximité du théâtre du Jeu de Paume de la ville d'Albert sont correctes en comparaison avec les différents seuils réglementaires en vigueur et avec les niveaux enregistrés par les stations de mesure de la qualité de l'air de Salouël et Amiens.* »

2.7.4.1.1.2. Le Registre Français des Emissions Polluantes (IREP)

Le registre français des émissions polluantes identifie un établissement émettant dans l'air sur le territoire intercommunal :

AEROLIA - Etablissement de MEAULTE :

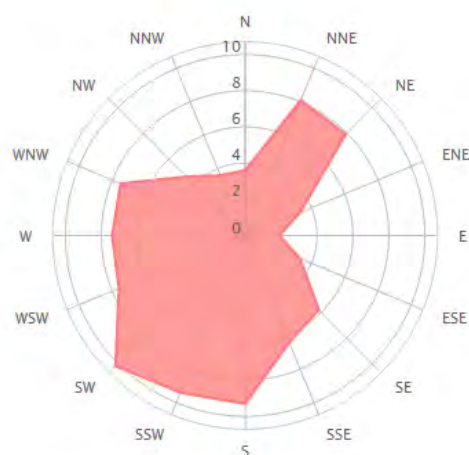
Nom	AEROLIA - Etablissement de MEAULTE
Adresse	BP70210 80302 Albert
Activité APE	30.30Z - Construction aéronautique et spatiale
Activité E-Prtr	2.(f) - Installations de traitement de surface de métaux et des matières plastiques utilisant un procédé électrolytique ou chimique lorsque le volume des cuves affectées au traitement est égal à 30 m ³

Polluant	Unité	2008	2009	2010	2011	2012
Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)	kg/an	51 700	48 900	43 700	43 600	40 000

2.7.5. Vents dominants

Le Porter à Connaissance indique que le futur document d'urbanisme devra tenir compte des vents dominants lors de l'implantation des futures zones industrielles et/ou artisanales. La station météo d'Albert Méaulte fournit les données de vents suivantes :

Wind direction distribution in (%)
An



© windfinder.com

Vents dominants à Albert / Méaulte sur 1 an – windfinder.com – avril 2014

2.7.6. La gestion des déchets

La gestion des déchets est une des thématiques prioritaires dans la loi Grenelle 1, avec des objectifs chiffrés affichés : moins 7% de production d'ordures ménagères et assimilés par habitant entre 2009 et 2012.

La loi Grenelle 2 a pour objectif de mettre en place une gestion durable des déchets (extension de la responsabilité élargie des producteurs, planification et gestion des déchets des bâtiments).

2.7.6.1.1. Collecte des déchets

Avec le transfert de compétences aux groupements de communes et depuis la loi Chevènement de 1999 créant les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot devient compétente en matière de déchets.

Dans le cadre de sa compétence d'élimination des déchets ménagers, la communauté de communes du Pays du Coquelicot met en œuvre 5 collectes différentes :

- collecte en porte à porte des ordures ménagères ;
- collecte sélective en porte à porte des déchets valorisables ;
- collecte en porte à porte des encombrants ;
- collecte du verre et des journaux et revues dans les colonnes d'apport volontaire ;
- collecte en déchèteries.

Les déchets collectés en porte à porte sont acheminés au quai de transfert communautaire, où ils sont compactés en caissons fermés pour optimiser leur transport jusqu'aux filières de traitement.

Deux déchèteries réservées aux particuliers sont présentes sur le territoire à Albert et Acheux-en-Amiénois.

ALBERT - rue de Péronne		
	Horaires d'été	Horaires d'hiver
Lundi	9 h à 12 h / 15 h à 19 h	9 h à 12 h / 14 h à 17 h
Mardi	Fermé le matin / 15 h à 19 h	Fermé le matin / 14 h à 17 h
Mercredi	9 h à 12 h / 15 h à 19 h	9 h à 12 h / 14 h à 17 h
Jeudi	Fermé le matin / 15 h à 19 h	Fermé le matin / 14 h à 17 h
Vendredi	9 h à 12 h / 15 h à 19 h	9 h à 12 h / 14 h à 17 h
Samedi	9 h à 19 h	9 h à 17 h
Dimanche	9 h à 12 h / Fermé l'après midi	9 h à 12 h / Fermé l'après midi

Horaire de la déchèterie d'Albert

ACHEUX EN AMIENOIS - route de Varennes	
Lundi	Fermé
Mardi	Fermé
Mercredi	Fermé le matin / 14 h à 17 h
Jeudi	Fermé
Vendredi	Fermé le matin / 14 h à 17 h
Samedi	9 h à 12 h / 14 h à 18 h
Dimanche	Fermé

Horaire de la déchèterie d'Acheux-en-Amiénois

Une troisième déchèterie est en projet à Bray-sur-Somme.

La collecte des ordures ménagères est faite en régie sur 41 communes et par Véolia sur 26 communes. Mis à part Albert où la collecte est assurée deux fois par semaine, les ordures ménagères sont collectées une fois par semaine sur le reste du territoire.

L'ensemble de la collecte du tri sélectif (sacs jaunes) est réalisée en régie, une fois par semaine pour Albert, une fois tous les quinze jours pour le reste du territoire.

Les encombrants sont également collectés en régie, de quatre à six fois par an.

2.7.6.1.1.2. Traitement et valorisation des déchets

Après la collecte, chaque type de déchet suit la filière appropriée à sa nature :

- enfouissement en installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) pour les ordures ménagères et les encombrants ;
- tri et recyclage pour les déchets valorisables ;
- compostage pour les déchets verts ;
- recyclage pour le verre et les papiers journaux revues magazines des colonnes d'apport volontaire ;
- enfouissement, compostage et recyclage pour les différents déchets déposés en déchèteries.

2.7.7. Production de déchets dangereux

Le registre français des émissions polluantes identifie six établissements produisant des déchets dangereux sur le territoire intercommunal :

Betrancourt :

Nom	Betrancourt
Adresse	16 rue de l'Industrie 80300 Albert
Activité APE	25.62B - Mécanique industrielle

Déchets (T/an)	2010	2011	2012
Production de déchets dangereux	53	75	57

Suma Group :

Nom	Suma Group
Adresse	Parc d'activité 2 rue Henry Potez 80300 Albert
Activité APE	25.62B - Mécanique industrielle

Déchets (T/an)	2011	2012
Production de déchets dangereux	21	23

AEROLIA - Etablissement de MEAULTE :

Nom	AEROLIA - Etablissement de MEAULTE
Adresse	BP70210 80302 Albert
Activité APE	30.30Z - Construction aéronautique et spatiale
Activité E-Prtr	2.(f) - Installations de traitement de surface de métaux et des matières plastiques utilisant un procédé électrolytique ou chimique lorsque le volume des cuves affectées au traitement est égal à 30 m3

Déchets (T/an)	2010	2011	2012
Production de déchets dangereux	829	1 127	1 082
Production de déchets non dangereux	3 139	3 790	3 350

SOMEPICT Technologie :

Nom	SOMEPICT Technologie
Adresse	ZA de Bouzincourt - BP 50046 80302 Albert
Activité APE	25.62B - Mécanique industrielle

Déchets (T/an)	2009	2010	2012
Production de déchets dangereux	21	12	17

Douce Hydro :

Nom	Douce-Hydro
Adresse	2, rue Henri Potez BP 20213 80303 Albert
Activité APE	28.12Z - Fabrication d'équipements hydrauliques et pneumatiques

Déchets (T/an)	2010	2012
Production de déchets dangereux	41	43

Fricourt Environnement Recyclage :

Nom	Fricourt Environnement Recyclage
Adresse	« La Vallée Renard » 13 rue du 8 Mai 1945 80300 Fricourt
Activité APE	38.32Z - Récupération de déchets triés

Déchets (T/an)	2010	2011	2012
Production de déchets dangereux	235	314	266



Synthèse risques technologiques, pollutions et nuisances

Bien qu'aucune commune ne soit précisément identifiée face à ce risque, la présence d'engins de guerre concerne l'ensemble du territoire intercommunal.

De nombreuses Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sont identifiées sur le territoire, dont une grande part est agricole. Seule la commune d'Albert est soumise à un risque industriel, malgré l'absence de PPRT.

Deux sites ou sols pollués, ou potentiellement pollués, sont présents sur le territoire à Albert et Méaulte. Par ailleurs, 220 sites industriels ou d'activités de services, anciens ou en activités, sont recensés et exigent une attention particulière vis-à-vis de la pollution des sols.

Plusieurs infrastructures sont concernées par la réglementation liée au bruit : la RD 929, la ligne ferroviaire n°272000, ainsi que l'aérodrome d'Albert-Bray.

Un seul établissement est identifié comme émettant des polluants dans l'air à Albert. En revanche, plusieurs autres sont référencés pour émettre des déchets dangereux (6 au total).

2.8. LE CONTEXTE ENERGETIQUE ET LE CLIMAT

2.8.1. Bilan énergétique

A l'heure actuelle, **aucune donnée n'est disponible** sur les consommations et les productions d'énergie **à l'échelle du territoire** de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot.

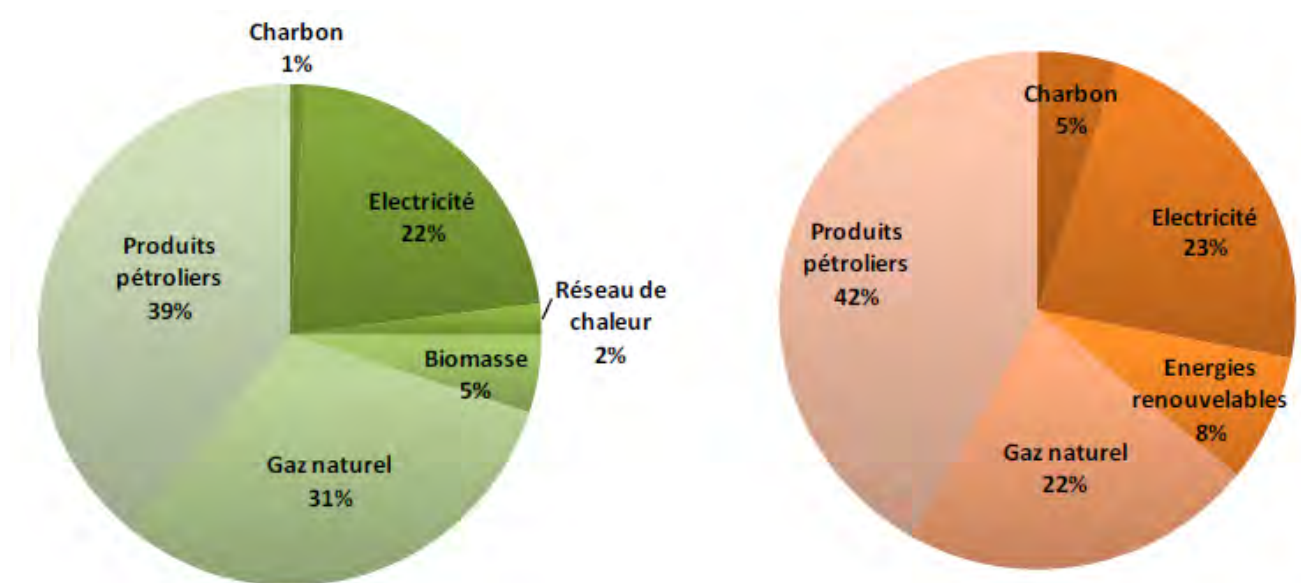
Les données utilisées reflètent les consommations et les productions d'énergie en Picardie. Ainsi, nous admettrons que le périmètre d'étude suit la tendance régionale sur le plan de la production et de la consommation d'énergie. **L'analyse suivante se base ainsi sur le Schéma Régional Climat Air Energie approuvé en 2012.**

	Picardie		France métropolitaine		% / France
Population	1 960 000		63 600 690		3%
Consommation d'énergie finale (2007)	Ktep	%	Ktep	%	
Total	5 130	100%	162 100	100%	3%
Gaz	1 590	31%	35 000	21,6%	4,5%
Electricité	1 129	22%	37 300	23%	3%
Fuel	2 001	39%	71 000	43,8%	2,8%
Charbon	51	1%	6 600	4%	0,8%
Autres	359	7%	12 200	7,5%	3%
Production d'énergie	ktep	%	ktep	%	
Total	796,4	100%	136 900	100%	0,6%
Electricité non renouvelable	97,4	12%	114 600	83,7%	0,1%
Electricité renouvelable	138	17%	5 900	4,3%	2,3%
Production de chaleur renouvelable	263	33%	13 000	9,5%	2%
Production de chaleur non renouvelable	173	22%	2 200	1,6%	8%
Production de carburant	125	16%	1 200	0,9%	10%

Chiffres clés de la situation « Energie – Climat » - SRCAE Picardie 2012

2.8.3. Consommation d'énergie

En 2007, la Picardie a consommé 5 130 ktep¹¹ d'énergie finale soit 3 % de la consommation finale métropolitaine. La consommation d'énergie finale picarde repose à plus de 70% sur les énergies fossiles.



Consommation en énergie finale en Picardie (2007) Consommation en énergie finale en France (2007)

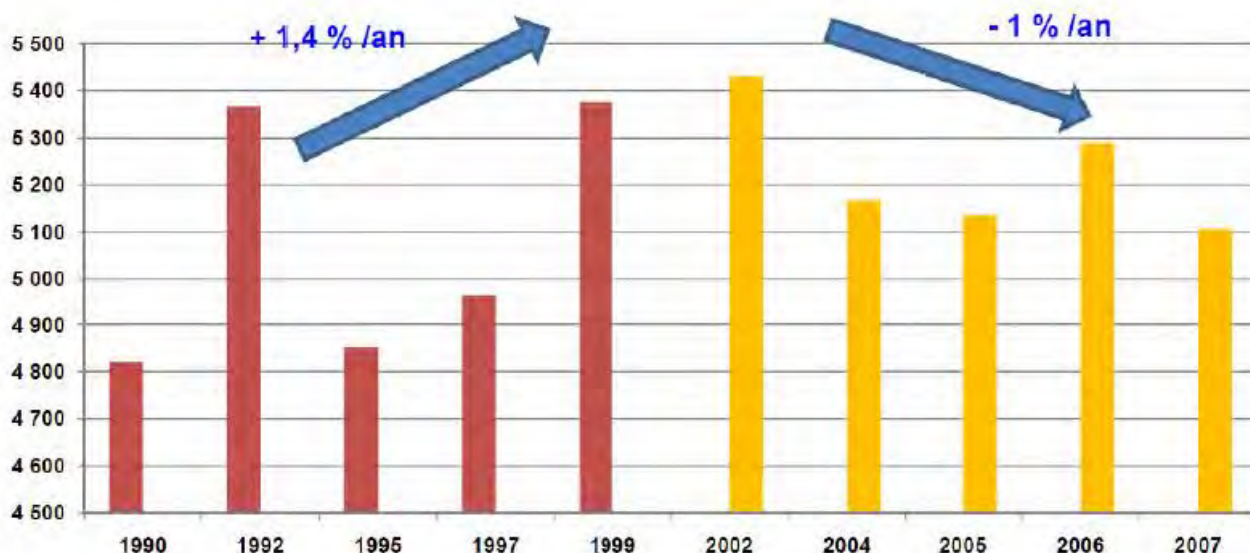
La comparaison avec le bilan énergétique national met en évidence les caractéristiques suivantes :

- les consommations de charbon ont quasiment disparu en Picardie : à l'échelle nationale, les secteurs utilisant encore du charbon sont la production électrique et la sidérurgie, branches peu présentes en Picardie. Les autres usages du charbon (chauffage des bâtiments soit directement, soit par le biais de réseaux de chaleur, utilisation dans des process industriels) sont devenus marginaux ;
- la part du gaz naturel est supérieure en Picardie qu'à l'échelle nationale, 31% contre 22% ;
- **la consommation d'énergies fossiles** (charbon, produits pétroliers et gaz naturel) en Picardie est pratiquement similaire à celle du niveau national, 71% en Picardie contre 69% à l'échelle nationale ;
- **la consommation d'énergies renouvelables est légèrement inférieure en Picardie** par rapport à la moyenne nationale. Si la production d'énergie en Picardie est à 88% d'origine renouvelable, elle ne couvre que 12% de la consommation régionale. Au niveau national, la production d'énergie renouvelable représente 13% de la production énergétique française et la consommation d'énergies renouvelables s'élève à 10,5%.

Entre 1990 et 2007, les consommations d'énergie picardes ont augmenté de seulement 6 % alors qu'elles augmentaient de 14% à l'échelle nationale, principalement en raison des difficultés du secteur productif régional.

On distingue deux périodes d'évolution des consommations d'énergie depuis 1990 :

- sur la période 1990-1999, les consommations finales en Picardie ont augmenté de 1,4 % par an en raison notamment du développement des activités tertiaires, des flux de transport et de la pénétration de nouveaux usages dans le secteur résidentiel ;
- sur la période 2000 - 2007, la consommation d'énergie a baissé de 1 % par an du fait de la réduction de l'activité du secteur industriel (et dans une moindre mesure agricole).



Evolution de la consommation d'énergie finale en Picardie en millier de tep – Source : SOES

Ainsi, entre 1990 et 2007 :

- les consommations de l'industrie ont diminué de 17 % et celles de l'agriculture de 11 % ;
- les consommations des transports ont augmenté de 30 % et celles du résidentiel/tertiaire de 24 %.

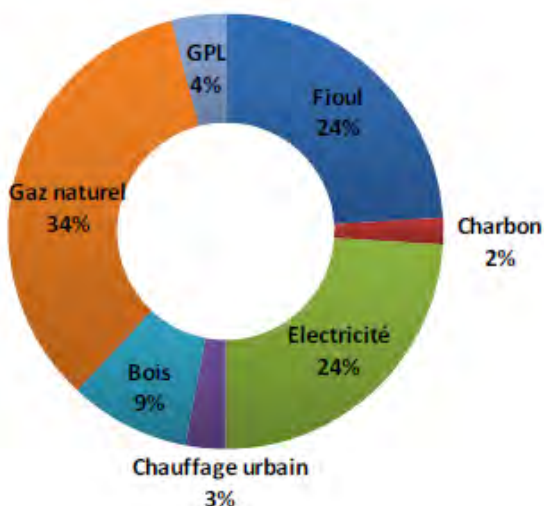
2.8.3.1.1.1. Consommation d'énergie des secteurs résidentiel-tertiaire

En Picardie, le secteur du résidentiel-tertiaire consomme, en 2007, 1967 ktep/an. Premier poste en termes de consommation énergétique, le secteur du bâtiment représente 38% de la consommation énergétique finale de la région, alors que ce même secteur représente 43,6% de la consommation énergétique finale nationale.

La consommation énergétique est répartie à 70 % pour le résidentiel contre 30 % pour le tertiaire.

- Le résidentiel :

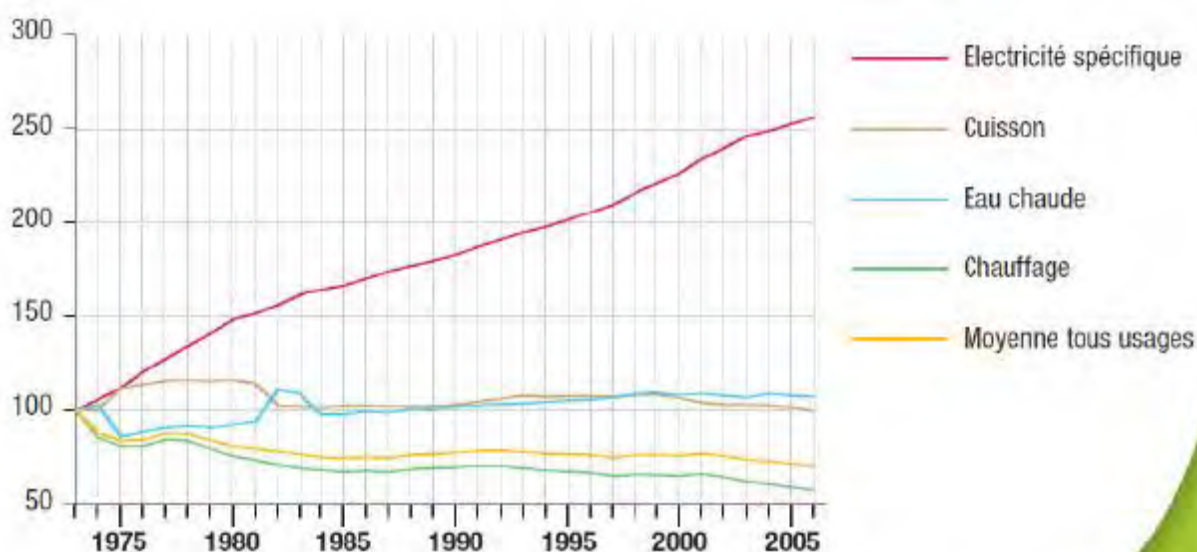
La consommation finale d'énergie dans le résidentiel s'élève à 1371 ktep/an. La forte consommation du résidentiel s'explique d'une part par la vétusté des installations, et d'autre part l'accroissement du nombre de logements avec notamment le phénomène de décohabitation.



Part de marché des énergies de chauffage dans les logements en Picardie – Source : ADEME Picardie

Le chauffage est le premier poste de consommation d'énergie, avec des modes de consommation énergétique axés à 62 % sur l'utilisation d'énergie fossile et à 24 % sur l'électricité. La part de marché relativement importante du bois, 9% du total des consommations énergétiques du secteur, concerne principalement les logements anciens (73% avant 1975) et des systèmes de chauffage peu performants (poêles, cheminées à foyer ouvert).

Avec 12 % des consommations totales d'énergie dans le résidentiel, les usages spécifiques de l'électricité sont le 2ème poste de consommation d'énergie après le chauffage. Leur consommation n'a cessé d'augmenter depuis les années 70 comme le montre le graphique ci-dessous.



Source : ADEME/CEREN, consommation finale

Evolution des consommations unitaires par logements des résidences principales (base 100 en 1973)

- Le tertiaire :

La consommation finale énergétique dans le bâtiment tertiaire s'élève à 6 930 GWh / an soit 596 ktep.

La surface chauffée des bâtiments du tertiaire est de 29 millions de m². Le chauffage est, comme dans le résidentiel, l'usage énergétique le plus important et il s'agit, comme illustré par le graphique ci-dessus, de l'énergie la plus émettrice. Les besoins du tertiaire en termes de surface augmentent de 1 % par an environ.

2.8.3.1.1.2. Consommation énergétique du secteur des transports

La consommation énergétique de la mobilité des personnes en Picardie est de 764 ktep/an, soit 15 % de la consommation finale d'énergie en Picardie.

Les flux de marchandises représentent 20 446 millions de tonne.km. La consommation d'énergie qui en découle est de 563 ktep/an, soit 11 % du total de la consommation finale énergétique en Picardie. La consommation énergétique du secteur des transports représente ainsi 26% du total de la consommation finale de la région en 2007, une augmentation de 3 points depuis 1990.

2.8.3.1.1.3. Consommation énergétique du secteur agricole

En 2007, l'agriculture a consommé 148 ktep d'énergie finale, soit 3 % de la consommation finale d'énergie régionale. Les engins agricoles consomment 50 % des énergies fossiles utilisées en agriculture.

2.8.3.1.1.4. Consommation d'énergie finale de l'industrie picarde supérieure à la moyenne nationale

Le secteur pèse à hauteur de 30% du total de la consommation énergétique régionale avec 1 709 ktep/an. Cette part de l'industrie est supérieure à la moyenne nationale (24%). Cet écart s'explique par la nature des activités industrielles fortement consommatrices d'énergie : les industries chimiques, la sidérurgie, l'agroalimentaire, l'industrie du papier-carton et celle du verre consomment à elles seules environ les deux tiers de l'énergie brute totale utilisée par l'industrie en Picardie.

Avec 923 ktep de gaz consommés (soit 54 % de l'énergie finale consommée par le secteur), le gaz naturel prédomine dans le bouquet énergétique de l'industrie picarde. L'électricité représente 28% de la consommation finale du secteur avec 478 ktep en 2008 tandis que les produits pétroliers sont consommés à hauteur de 9%.

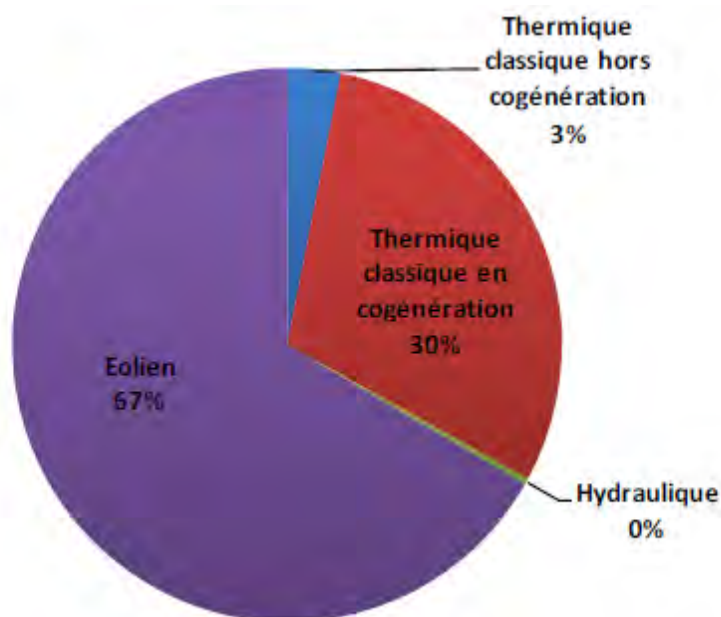
2.8.4. Production d'énergie

En 2010, la production d'énergie en Picardie est de 626 ktep (7 276 GWh) et couvre 12% de ses besoins énergétiques.

La Picardie est une des cinq régions françaises à ne produire aucune énergie fossile ni nucléaire. Néanmoins, les besoins énergétiques y sont plus importants qu'en moyenne nationale, en raison notamment du poids de son industrie, et sont majoritairement satisfaits par les ressources extérieures au territoire. Les seules productions énergétiques locales relèvent des énergies renouvelables, l'éolien et le bois-énergie principalement.

- **Production d'électricité**

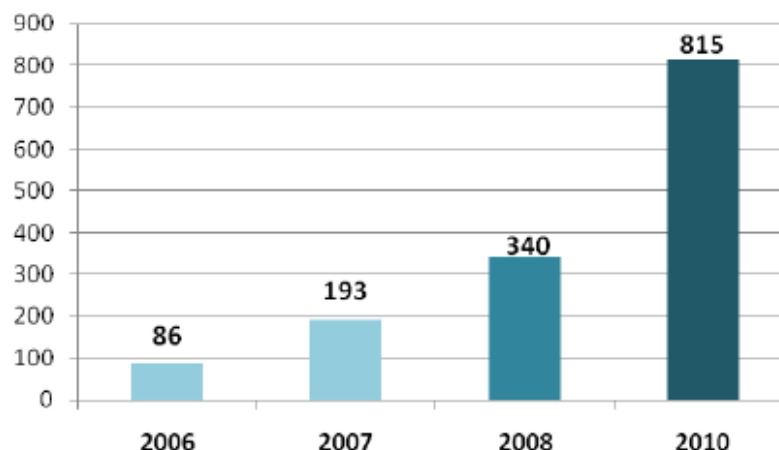
La production d'électricité en Picardie se répartit de la façon suivante :



Production électrique en Picardie (en ktep, données 2010) - SOES

En 2010, la production d'électricité thermique classique équivaut à 69,5 ktep (809 GWh), dont 6,62 ktep (77 GWh) en thermique classique hors cogénération et 63 ktep (732 GWh) en cogénération.

En février 2012, l'éolien en Picardie représentait 1996 MW accordés, dont 1028 MW en service.



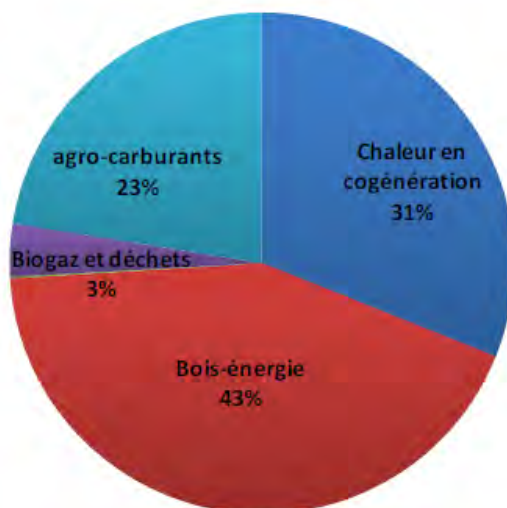
Evolution de la puissance éolienne installée (en MW) – Source : SOES 2010

L'énergie hydraulique produit de l'électricité à hauteur de 0,4 ktep (4,3 GWh). La région possède 58 installations hydroélectriques, dont seulement 25 sont en service. L'ensemble de ces installations (en service et hors service) représente une puissance installée de 9 716 kW et un productible de 3,8 ktep (45 GWh). Il s'agit principalement de petites centrales de production électrique.

Le solaire photovoltaïque demeure assez marginal rapporté à la production mais connaît un développement très rapide. En Picardie, le taux d'ensoleillement annuel est de 1 700 h/ an, soit un rendement de 900 kWh/m²/an³⁷. En septembre 2010, la Picardie comptait un total de 2053 installations pour une production de 0.34 ktep (4 GWh)³⁸. Sur la seule année 2010, la puissance du solaire photovoltaïque a quadruplé.

- **Production d'énergie thermique**

La production énergétique thermique de la Picardie s'élève à 556,2 ktep (6 467 GWh) en 2010. Elle relève à 43% de la production thermique du bois-énergie, à 31% de la production de chaleur en cogénération, à 23% des agro-carburants, à 3% des biogaz et déchets et enfin à peine de 0,1% du solaire thermique.



Production thermique en Picardie (en ktep, données 2010)

2.8.5. Zoom sur le Schéma Régional Eolien

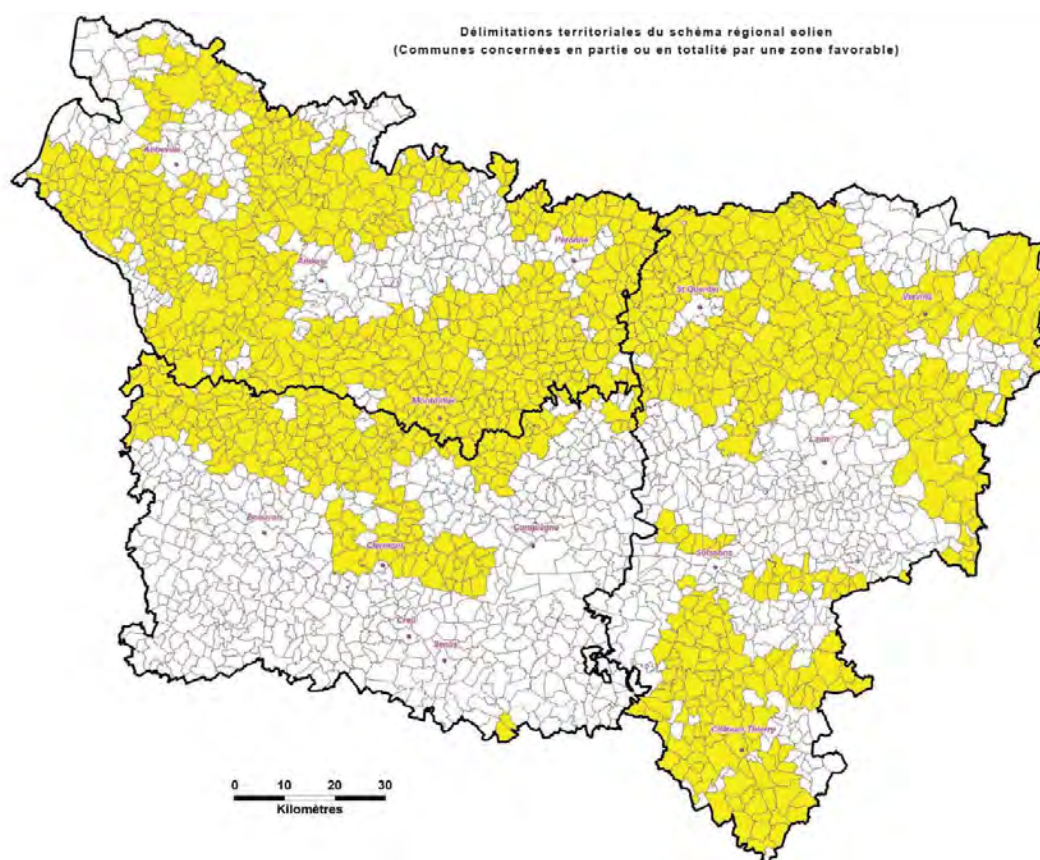
Par arrêté du 14 juin 2012, le préfet de la région Picardie a approuvé le "schéma régional éolien" annexé au schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie de Picardie.

Ce volet éolien identifie les parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne au vu à la fois du potentiel éolien régional et des impératifs de protection des espaces naturels, des ensembles paysagers, du patrimoine naturel et culturel. Il fixe également des objectifs qualitatifs (modalités d'implantation privilégiant la densification des zones favorables) et quantitatifs de développement du potentiel éolien en région.

Son élaboration, copilotée par le préfet de région et le conseil régional, s'est largement appuyée

à la fois sur les travaux menés entre septembre 2009 et juin 2010 qui avaient abouti à l'adoption du volet éolien du schéma régional des énergies renouvelables, document non opposable, et sur un processus de concertation abouti auquel ont été associés tous les acteurs concernés (collectivités, services de l'État, associations, professionnel de cette filière).

Les **zones favorables au développement de l'énergie éolienne** ne sont donc pas **synonymes d'implantations systématiques d'éoliennes**. En effet, des études locales sont toujours nécessaires, au regard notamment de l'échelle régionale des enjeux retenus pour l'élaboration du Schéma Régional Eolien : elles sont indispensables à l'évaluation de la pertinence des projets éoliens et sont toujours réglementairement exigées dans le cadre de la législation des **installations classées pour la protection de l'environnement**, et des permis de construire éoliens. Une attention particulière doit également être portée à la présence de couloirs migratoires.



Délimitations territoriales du schéma régional éolien (Communes concernées en partie ou en totalité par une zone favorable)

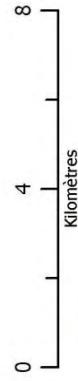
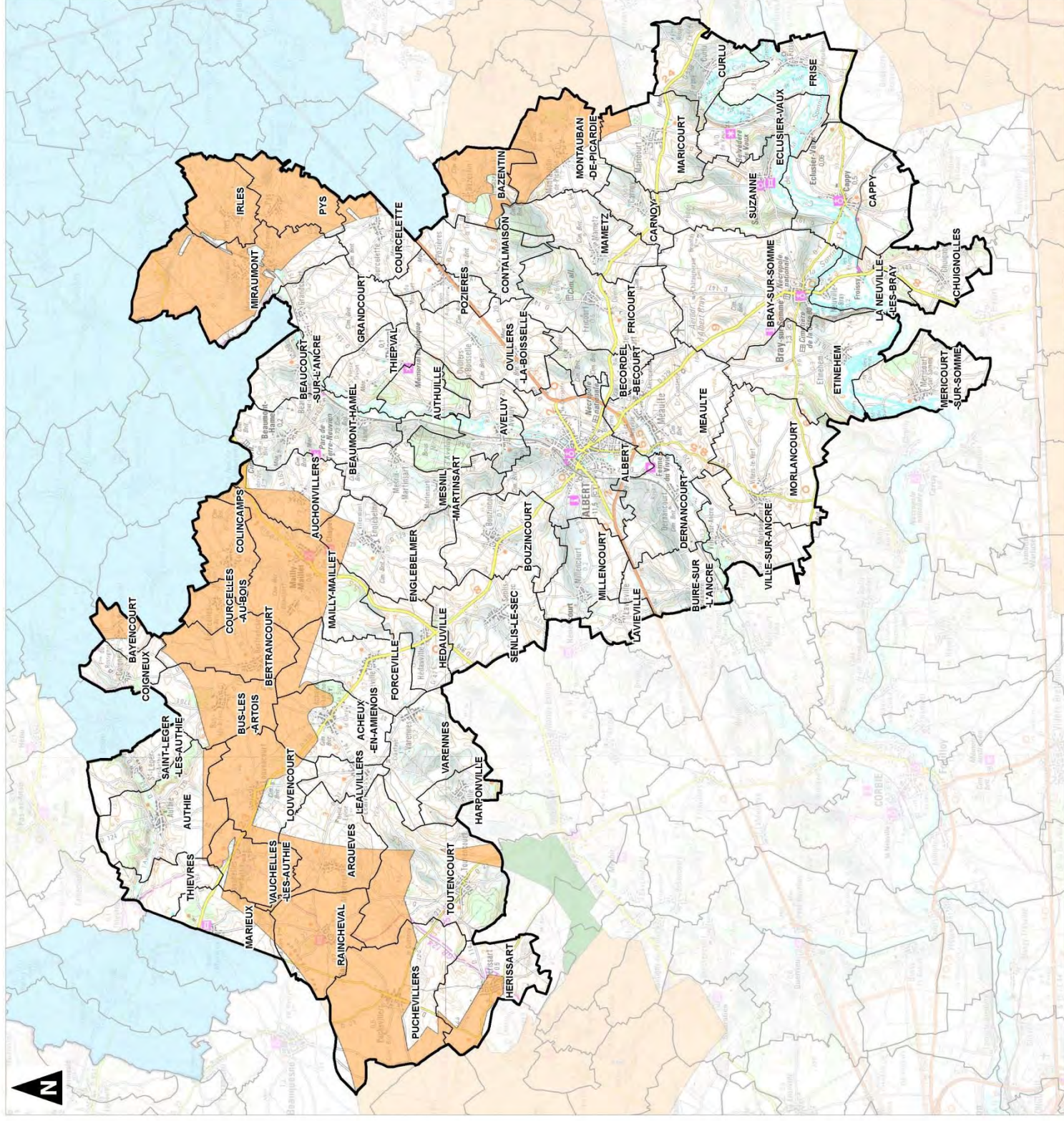
Les communes suivantes du Pays du Coquelicot sont concernées par une zone favorable (sous condition) au développement de l'éolien :

- ACHEUX-EN-AMIENOIS ;
- ARQUEVES ;
- AUCHONVILLERS ;
- AUTHIE ;
- BAYENCOURT ;
- BAZENTIN ;
- BERTRANCOURT ;
- BUS-LES-ARTOIS ;
- COLINCAMPS ;
- COURCELETTE ;
- COURCELLES-AU-BOIS ;
- ENLEBELMER ;
- FORCEVILLE ;
- HERISSART ;
- IRLES ;
- LOUVENCOURT ;
- MAILLY-MAILLET ;
- MARICOURT ;
- MARIEUX ;
- MIRAUMONT ;
- MONTAUBAN-DE-PICARDIE ;
- PUCHEVILLERS ;
- PYS ;
- RAINCHEVAL ;
- TOUTENCOURT ;
- VAUCHELLES-LES-

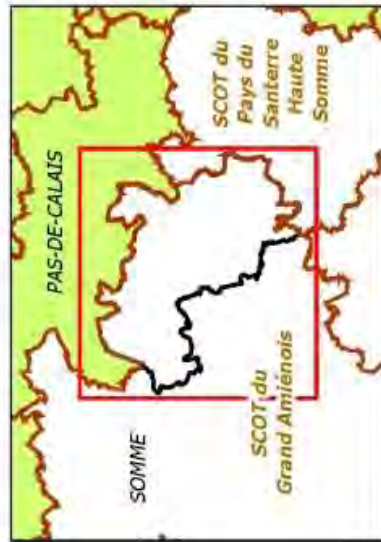
AUTHIE.

Schéma Régional Eolien

- Communauté de Communes
du Pays du Coquelicot
- Limites communales
- Zone favorable à l'éolien en Picardie
- Zone favorable à l'éolien sous conditions
en Picardie
- Zone favorable à l'éolien dans le
Nord-Pas-de-Calais



Contexte éolien



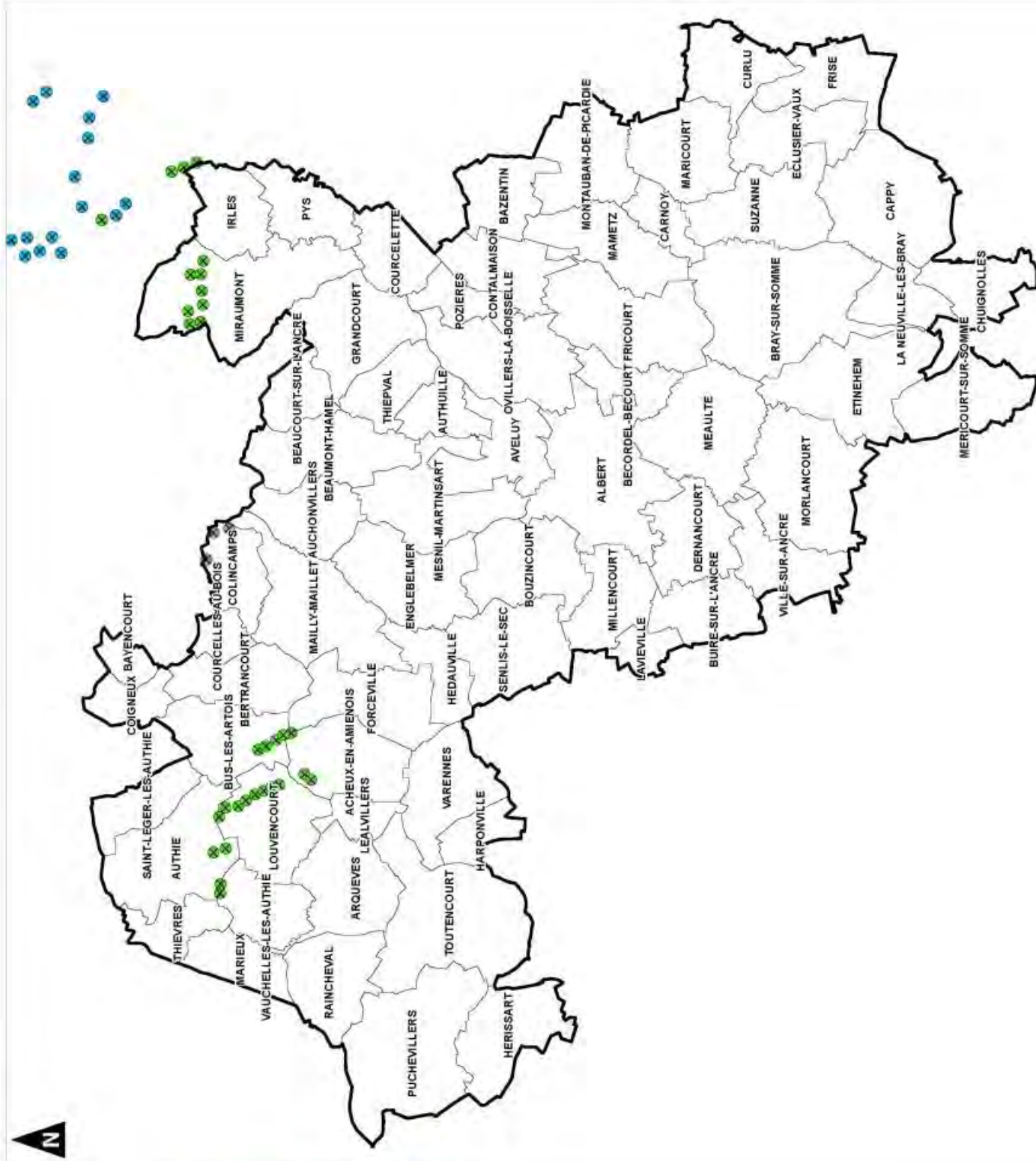
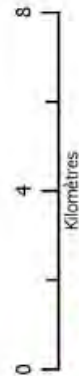
Communauté de Communes
du Pays du Coquelicot

Limites communales

Contexte éolien (au 24/02/2014) :

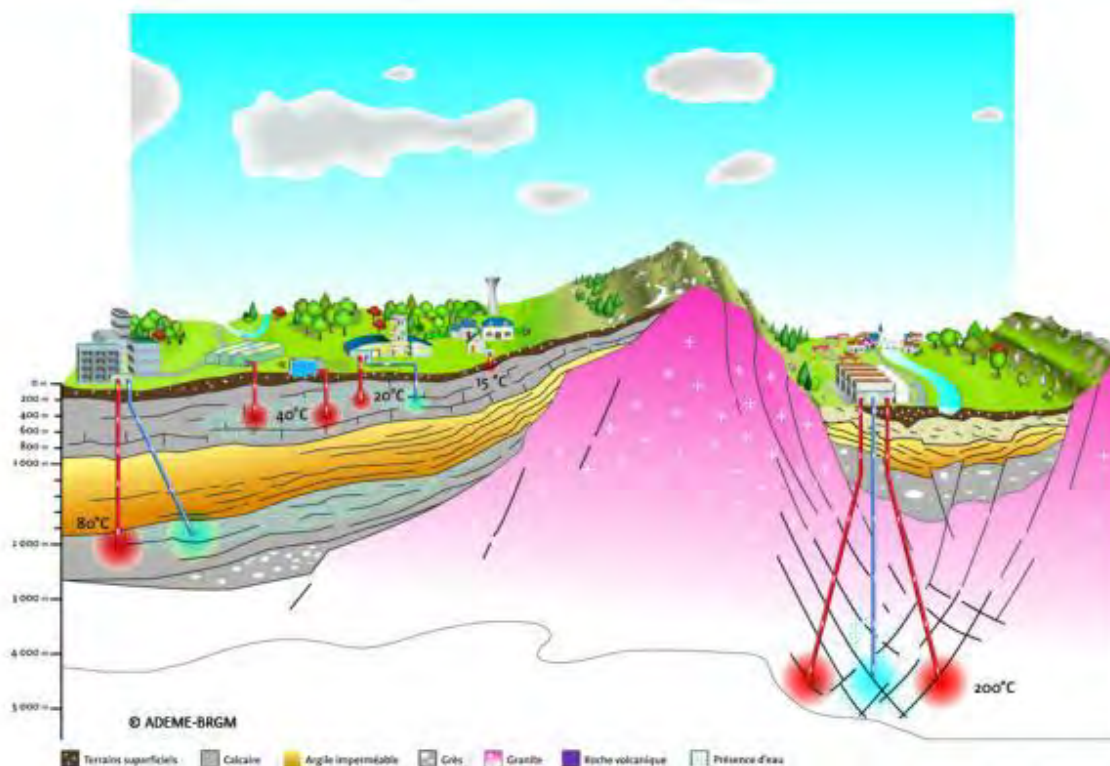
Éolienne accordée

Éolienne construite

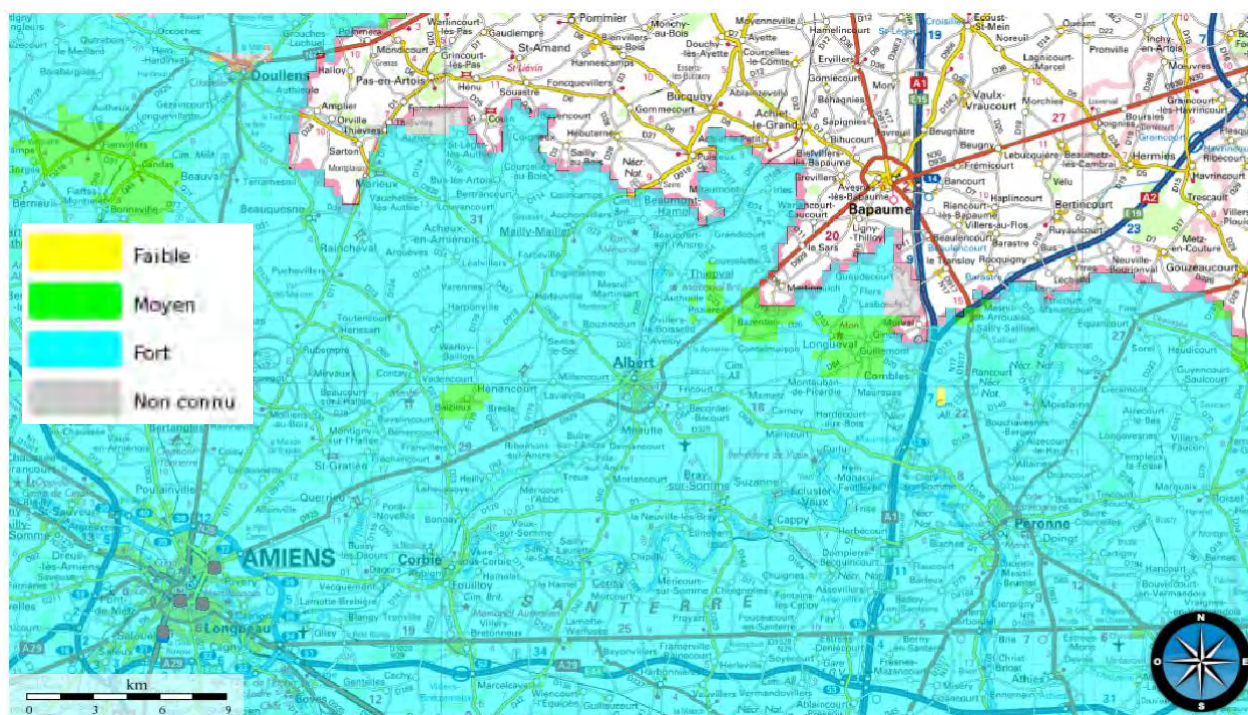


2.8.6. Zoom sur le potentiel géothermique

Via l'intermédiaire d'une pompe à chaleur, la géothermie représente en France une énergie encore peu développée au regard du nombre d'installations connues mais présente de nombreuses perspectives.



Principe de fonctionnement de la géothermie



Potentiel géothermique – source : géothermie-perspectives

Globalement, le territoire dispose d'un potentiel géothermique fort.

2.8.7. Le climat et les émissions de gaz à effet de serre

- Emissions de gaz à effet de Serre

(Source : PCED du Conseil Général de la Somme)

Le territoire du Pays du Coquelicot ne dispose pas d'une étude spécifique sur ses émissions de gaz à effet de serre. L'analyse ci-après se base sur le Plan Climat Energie Département du Conseil Général de la Somme.

Ce diagnostic territorial a été réalisé sur la base des travaux de l'Observatoire régional énergie gaz à effet de serre (ADEME, Conseil régional de Picardie), version mise à jour en 2010, sur la base de données obtenues en 2007.

Cette méthode d'évaluation, qui répartit les quantités de gaz à effet de serre émis dans la Somme par grands secteurs d'activités, a été retenue afin de pouvoir harmoniser les résultats départementaux et les résultats régionaux.

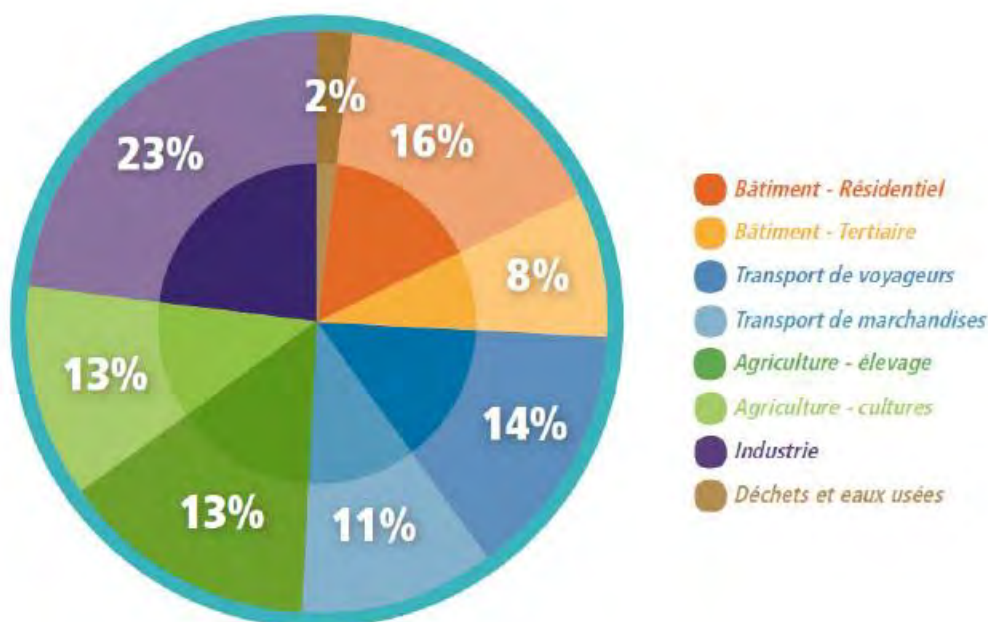


Diagramme de répartition des émissions de gaz à effet de serre par secteur dans le département de la Somme (sur la base des données de l'Observatoire régional énergie gaz à effet de serre de Picardie, ADEME, 2010)

	Somme		Chiffres clés		
Population	577 499	habitants	29,7 %	de la population régionale	
Emissions totales de GES	4 479 446	teqCO ₂ / an ¹	33,1 %	des émissions de la Picardie	
Consommation totale d'énergie finale	1 505 077	tep / an ²	30,4 %	de la consommation totale de la Picardie	
Emissions de GES par habitant	7,8	teqCO ₂ / hab. / an	Moyenne de la Picardie	7,0	teqCO ₂ / hab. / an
Consommation totale d'énergie finale	2,6	tep / hab. / an		2,5	tep / hab. / an

Source : Observatoire régional énergie gaz à effet de serre 2010 (données 2007), ADEME Picardie.

¹ teqCO₂ : la tonne équivalent CO₂ est une unité de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre

² tep : la tonne équivalent pétrole est une unité de comptabilisation des consommations d'énergie

Diagnostic énergétique et climatique de la Somme mis en perspective dans le contexte régional (sur la base des données de l'Observatoire régional énergie gaz à effet de serre de Picardie, ADEME, 2010)

Les activités présentes sur le département de la Somme émettent chaque année près de 4,5 millions teqCO₂ soit un ratio de près de 8t/habitant /an.

Cette quantité de gaz à effet de serre ne permet pas de classer le département de la Somme parmi les bons ou les mauvais élèves. En effet, les émissions de gaz à effet de serre dépendent de nombreux facteurs qui divergent fortement d'un territoire à l'autre, comme le caractère plus ou moins industriel, agricole ou tertiaire de l'activité économique locale, la densité de population, le caractère urbain ou rural du territoire.

Cette valeur est cependant primordiale, puisqu'elle constitue la photographie énergétique et climatique du territoire à l'heure actuelle ; elle est donc le point de départ de la trajectoire qui doit nous conduire à l'objectif de - 21% d'émissions de gaz à effet de serre en 2020, et - 75% d'ici 2050.

- Agriculture : 26 % des émissions

Les émissions de gaz à effet de serre comptabilisées dans le secteur agricole concernent uniquement les émissions directes liées aux pratiques d'élevage et de culture sur le territoire.

Ce secteur représente 26% des émissions sur le territoire. Ce chiffre reflète le poids important du secteur agricole sur le territoire, tant en matière économique (plus de 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2005) qu'en matière d'aménagement du territoire avec une surface agricole utile de 470 000 hectares, soit 75 % de la surface du département.

La Somme possède de nombreux atouts agronomiques qui lui permettent d'être parmi les premiers départements en matière de production agricole.

Mais à la différence des autres secteurs, l'agriculture émet pour plus de 80% des gaz à effet de serre non directement liés à une consommation d'énergie. Ces émissions sont induites notamment par la fertilisation azotée des cultures et le méthane dégagé par la digestion des ruminants. Ces émissions se répartissent équitablement entre le secteur de l'élevage et celui des cultures.

- Industrie : 23 % des émissions

Ce secteur, avec 23% des émissions sur le territoire, est caractérisé par la présence d'importants sites industriels agroalimentaires de première et de deuxième transformation. L'industrie représente 29,7% de l'emploi salarié privé, contre une moyenne nationale de 20,7%. Quatre secteurs représentent 63% des effectifs : la chimie caoutchouc plastique, la métallurgie transformation des métaux, les industries agricoles et alimentaires et les industries des équipements mécaniques. Les émissions du secteur industriel sont essentiellement liées aux procédés industriels (vapeur de process, fours de cuisson, tours de distillation,...) et aux émissions non énergétiques (fermentation, moyens de réfrigération utilisant des gaz de type HFC ou HCFC). La consommation d'énergie est quant à elle liée à 90% aux procédés industriels, et le chauffage des bâtiments ne représente que 10% des consommations d'énergie. Dans la Somme, 11 sites industriels sont responsables de près de 75 % des émissions du secteur ; ces industries sont soumises à la directive quotas, et sont donc économiquement contraints de réduire leurs émissions.

- Bâtiment résidentiel : 16 % des émissions

Le parc résidentiel départemental compte environ 225 000 logements et représente 16% des émissions du territoire. Ce patrimoine immobilier est considéré comme particulièrement énergétivore : 75% des logements du département de la Somme datent d'avant 1975, année de la première réglementation thermique. La performance énergétique moyenne des logements de la Somme est estimée à 310 kWh/m²/an.

- Bâtiment tertiaire : 8 % des émissions

Le secteur tertiaire regroupe les cafés, hôtels, restaurants, bureaux, commerces, professions libérales, etc. Il représente 8% des émissions sur le territoire soit 380 000 tCO₂/an. Ce secteur se caractérise par la présence de quelques grands établissements publics ou privés installés près d'Amiens, capitale de région. Si ces grands établissements concentrent une part importante des emplois (environ 17%), 83% des effectifs travaillent dans de petites structures tertiaires. Notons par exemple que les 3 établissements tertiaires les plus importants (CHRU d'Amiens, CH Abbeville et CH Pinel) représentent 4% des surfaces.

- Transport de marchandises : 11 % des émissions

Le fret représente 11% des émissions sur le territoire de la Somme. Le flux intra départemental de marchandises est estimé à près de 33% des distances parcourues ; il est majoritairement lié au transport de produits agricoles et agroalimentaires (25%) et de matériaux de construction (51%). Ce trafic intra-départemental, de relative proximité, est dépendant à quasiment 100% de la route. Le nombre de liaisons assurées par train et par voie fluviale reste faible. Les projets à venir dans le département, notamment la construction du Canal Seine Nord Europe, devraient changer la donne.

- Transport de voyageurs : 14 % des émissions

Ce secteur représente 14% des émissions sur le département. Le mode de transport principal demeure la voiture particulière : elle est utilisée pour plus de 85% des distances parcourues par les habitants de la Somme. Les transports en commun du département ne sont donc que peu utilisés.

- Déchets et eaux usées : 4 % des émissions

Ce poste compte pour près de 4% des émissions globales. Les émissions de GES liées au traitement des déchets ne comprennent que les émissions générées par la combustion, la fermentation ou les procédés de recyclage des déchets. Les émissions liées à la collecte des déchets sont incluses dans le chapitre transport. La production annuelle de déchets ménagers et assimilés de la Somme est de 234 000 tonnes, soit environ 422 kg par habitant. Un tiers des émissions de GES de ce secteur provient des effluents liquides : traitement des eaux usées des ménages et des industriels, épandages des boues, etc.

- Vulnérabilité du territoire au changement climatique

(Source : PCED du Conseil Général de la Somme)

Les politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre, quelle que soit leur efficacité et la rapidité de leur mise en œuvre, ne sauront enrayer le phénomène de changement climatique déjà à l'œuvre.

Si certaines conséquences de ce changement sont déjà observables à l'échelle du département de la Somme, d'autres peuvent uniquement faire l'objet de projections, assises sur des modélisations de variations du climat.

Le Conseil général s'est livré à un exercice combinant ces 2 approches sur son territoire :

- ✓ l'observation d'indicateurs témoins d'un changement du climat ;
- ✓ la recherche de points de vulnérabilité au regard des évolutions vraisemblables du climat.

Ce diagnostic qualitatif de la fragilité du territoire, de ses activités et de ses populations s'assoit sur des hypothèses climatiques modélisées pour le XXIème siècle :

- ✓ Une augmentation de la température moyenne annuelle mesurée sur le territoire variant entre +1.5°C et +4°C d'ici 2050 ;
- ✓ Une modification de la répartition des saisons, supposant des précipitations plus abondantes en hiver, et plus faibles en été ;
- ✓ Une augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements extrêmes : sécheresses, canicules, pluies intenses, etc.

Partant de ces paramètres, les impacts positifs ou négatifs, de ces évolutions ont été étudiés sur des secteurs considérés comme particulièrement vulnérables.

- Santé et qualité de vie des populations

Dans un climat globalement plus chaud et plus ensoleillé, les personnes les plus fragiles comme les personnes âgées ou les enfants en bas âge seront plus vulnérables, notamment en cas d'épisodes de canicules longs et plus fréquents.

Certains vecteurs de maladies dites tropicales, absents sous nos latitudes à l'heure actuelle, pourraient trouver à l'avenir des conditions de vie favorables à leur installation plus au nord : moustiques, parasites, algues toxiques, etc.

Enfin, une fréquence accrue des risques naturels tels qu'inondations, tempêtes ou sécheresses pourrait augmenter le nombre d'accidents matériels et corporels.

- Ressource en eau potable

Dans la Somme, la totalité de l'eau potable produite et consommée est issue des nappes phréatiques. Celles-ci se vident lorsque les volumes prélevés sont importants, et se rechargent grâce à l'infiltration des précipitations dans les sols.

Avec l'augmentation des températures et des vagues de chaleur, les besoins en eau des populations s'avèreront plus importants, alors que, par ailleurs, les précipitations intenses, qui ont tendance à ruisseler et ne s'infiltrent pas en profondeur, deviendront plus fréquentes.

La ressource en eau potable est donc doublement menacée : les besoins augmentent mais la recharge n'est pas suffisante pour un retour à l'équilibre.

- Agriculture

Les pratiques d'élevage et de culture sont très dépendantes du climat. En effet, les variétés cultivées dans la Somme ont des cycles végétatifs calés sur les périodes de précipitations et d'ensoleillement du climat actuel, et ont des besoins spécifiques en fonction de leur stade de croissance. Une modification de la répartition saisonnière peut donc fortement influencer sur le rendement des cultures.

Les animaux d'élevage quant à eux souffrent des fortes chaleurs en période de canicule, du manque de fourrage en période de sécheresse, et pourraient contracter des maladies dont l'apparition serait favorisée par les nouvelles conditions climatiques.

- Patrimoine naturel et biodiversité

Le patrimoine naturel de la Somme présente une très grande diversité d'espèces et de milieux naturels. Cette richesse largement reconnue a permis la mise en place de mesures de protection et de préservation des sites d'intérêt (réserves naturelles nationales, arrêtés de protection de biotope, zones Natura 2000, etc.).

A l'heure actuelle, la biodiversité subit, au niveau mondial, une érosion particulièrement inquiétante du fait de la dégradation anthropique des milieux :

- ✓ développement de l'urbanisation et des infrastructures fragmentant les paysages
- ✓ pollutions industrielles et agricoles ;
- ✓ suppression des zones humides ;
- ✓ introduction d'espèces envahissantes (renouée du Japon, jussie, berce du Caucase, etc.) ;
- ✓ simplification des milieux agricoles et suppression des haies ;
- ✓ etc.

Les effets du changement climatique sont pour l'instant difficiles à définir, mais il est très probable qu'ils accentueront les pressions déjà exercées par les activités humaines sur les espèces endémiques.

De façon certaine, un changement des conditions climatiques entraînera une modification des aires de répartition des espèces, et notamment une remontée vers le nord d'espèces de type méditerranéen.

Cette migration des espèces, animales comme végétales, sera toutefois conditionnée par une bonne continuité écologique des milieux, c'est-à-dire par la mise en oeuvre des objectifs de la Trame Verte et Bleue. Depuis quelques années, les observateurs du monde animal, notamment ornithologique, et du végétal, particulièrement du milieu forestier, s'accordent à dire que des impacts du changement climatique sont déjà visibles dans la Somme : modification des dates de migration de certains oiseaux, apparition de hérons originaires de Camargue, pourrissement précoce de certains arbres, allongement des cycles de croissance, etc.



Synthèse énergie - climat

Aucune donnée ne permet de caractériser les consommations d'énergies et les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du Pays du Coquelicot.

Le territoire possède en revanche des potentiels de production d'énergie d'origine éolienne et géothermique importants.